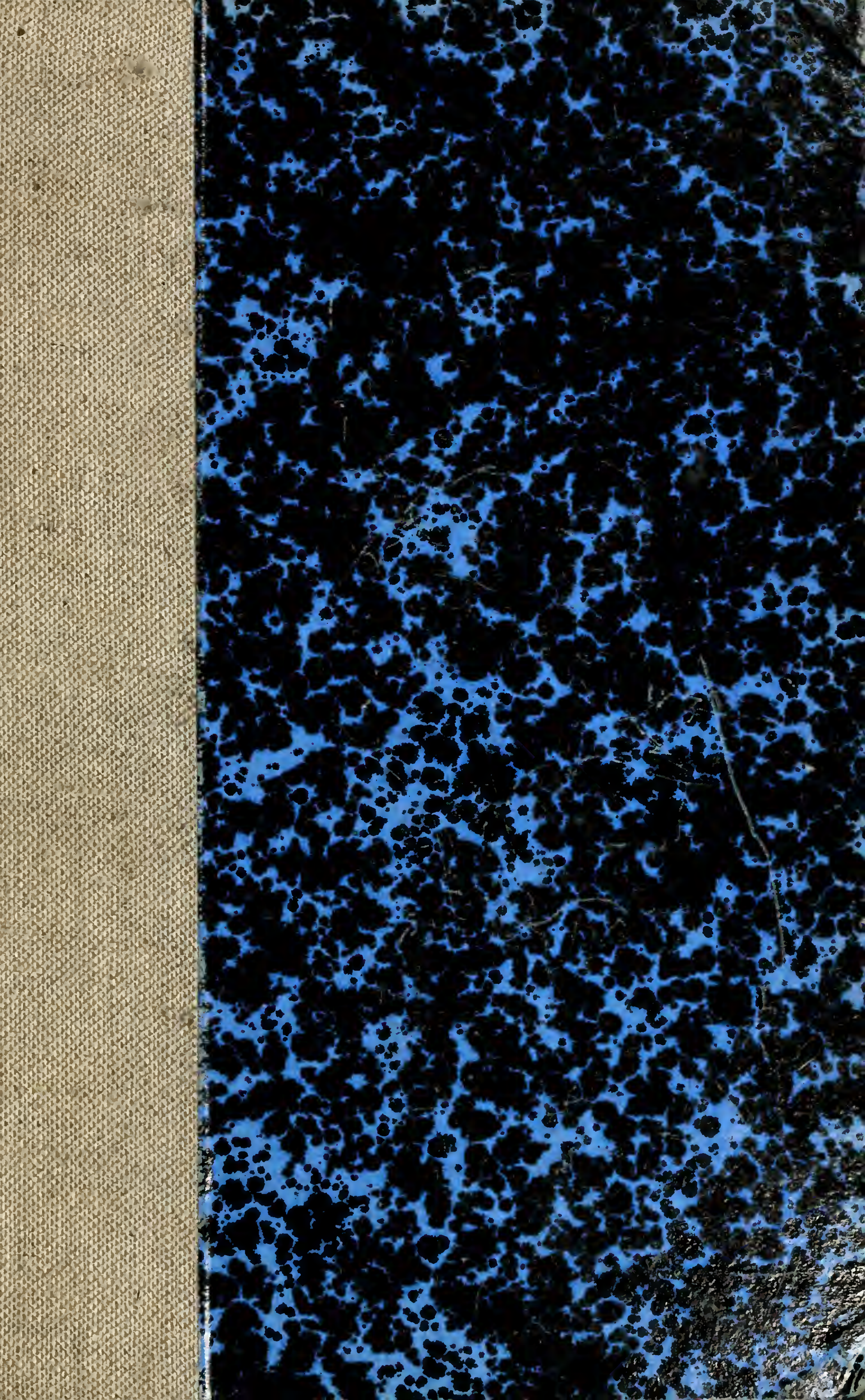




SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1889

La Société laiſse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHEOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1889



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

L'Echo républicain de l'Aisne

MDCCCLXXXX

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU

Date d'admission.		MM.
1866	Juillet.....	MOREAU (Frédéric) (✱ A.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur*.
1865	Janvier....	BARBEY (A.), à Château-Thierry, *Président*.
1864	Septembre.	MAYEUX, à Château-Thierry, *Vice-Président*.
1865	Mars......	MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire*.
1876	Mai.......	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
1882	Juin......	LE FEYER (A.), à Château-Thierry, *Bibliothécaire*.
1864	Septembre.	HARANT (✱), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art*.
1864	Septembre.	RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry, *Trésorier*.

MEMBRES HONORAIRES

		MM.
		LE PRÉFET DE L'AISNE.
1869	Janvier....	DE BARTHÉLEMY (Anatole) (✱), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
1873	Mai.......	COURAJOD (✱), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.
1869	Janvier....	DELTEIL (I. P.), Homme de lettres, 23, rue Pradier, à Belleville-Paris.
1868	Juin......	MAILLARD, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1872	Juillet.....	MAURY (Alfred), de l'Institut (O. ✱), ancien Directeur des Archives Nationales, Paris.
1874	Janvier....	PÉCHEUR (l'abbé) (A.), Curé de Crouy, par Soissons.
1868	Juin......	POQUET (l'abbé) (A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
1889	Avril......	SÉBLINE (O ✱), sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission.		MM.
1881	Janvier....	BAHIN (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881	Septembre.	BIGORGNE (René), Maire de Marigny-en-Orxois.
1878	Février....	BUTEL, Notaire, à Château-Thierry.
1877	Novembre .	CAREZ (Léon), Docteur ès sciences, 36, avenue Hoche, Paris.
1884	Février....	CARRÉ, Maire d'Épieds, par Château-Thierry.
1881	Février....	DES CARS (Comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1872	Mars......	CORLIEU (✠ ✿ I. P), Docteur en médecine, 4, avenue de l'Opéra, Paris.
1877	Octobre. ..	COUTURE, Avocat, 36, rue de Berlin, Paris.
1864	Décembre..	DELORME-DOUÉ, à Château-Thierry.
1872	Juin.	DEULLIN (Eugène), Banquier à Épernay (Marne).
1865	Février....	ENCELAIN, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1876	Décembre..	FITREMANN, Juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, 191, rue Saint-Honoré, Paris.
1885	Août......	DE GRANCEY (Baron MANDAT) (✠), 5, avenue Friedland, Paris.
1887	Février....	HACHETTE (Maurice), 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1875	Avril......	HENRIET (Frédéric), à Château-Thierry.
1872	Octobre. ..	DE LAUBRIÈRE, à Essômes.
1872	Octobre. ..	LÉGUILLETTE (Charles), 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1881	Avril......	LESGUILLIER (Jules) (✠), Député de l'Aisne, 9, boulevard Saint-Germain, Paris.
1876	Août......	MACIET (Jules), à Château-Thierry.
1868	Juin.	DE MONTESQUIOU (Comte) (✠), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875	Mars......	MOREAU (Auguste), Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre .	MOREAU-NÉLATON (Étienne), à Fère-en-Tardenois.
1864	Septembre.	MORSALINE, Architecte, à Château-Thierry.
1877	Novembre .	PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.
1864	Octobre. ..	PETIT, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1872	Mars......	PETIT (Léon), à Mont-Saint-Père.
1874	Décembre..	POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1873 Août...... Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1875 Septembre. Vérette (❦ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.
1864 Novembre . Waddington, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville, par La Ferté-Milon.
1884 Février.... Varin (Eugène), Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly.
1884 Mai....... De Villermont (Comte), à Chierry, par Château-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1881 Janvier.... Baudoin (❦ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1889 Février.... Bercet (Gaston), à Quiévy (Nord).
1873 Février.... Bidaut, ancien Capitaine, à Pouancé (Maine-et-Loire).
1876 Janvier.... Blanc (❦ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1880 Janvier.... Bobeuf, Directeur de l'Asile National de Vincennes (Seine).
1879 Octobre. .. Bosquillon, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1886 Avril...... Boudin (Émile), Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1887 Mai....... Bouchendomme (❦ A.), Principal du Collège de Château-Thierry.
1883 Juin...... Bove (Léon), Avoué, à Château-Thierry.
1886 Novembre. Buland (Eugène), Artiste Peintre, à Charly.
1873 Février.... Callou, Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1889 Février.... Cassier, à Poissy (Seine-et-Oise).
1872 Novembre. Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1880 Juillet..... Combier, 1, Place des Terreaux, Lyon.
1881 Avril...... Communal, 3, rue Hippolyte Lebas, Paris.
1884 Avril...... Cortilliot, Directeur-Propriétaire du *Journal de Château-Thierry*.
1888 Avril...... Daras (abbé), R. P. Louis de Gonzague, Prémontré, Weston-Rugby (Angleterre).

Date d'admission.		MM.
1873	Août......	Delauney-Varin, Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly.
1884	Septembre.	Delettre, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
1873	Mai.......	Dequin (✱), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
1877	Août......	Devaulx (Ernest), Statuaire, 17, impasse Fessart, Paris.
1878	Février....	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry
1887	Avril......	Dupont (Georges), Propriétaire, à Essômes.
1873	Mai.......	Duprat, Avoué honoraire, à Château Thierry.
1887	Décembre..	Duprat (Élie), Avoué, à Château-Thierry.
1888	Avril......	Dupré (Vincent), à Trilport (Seine-et-Marne).
1887	Décembre..	Dutripon (Lucien), Sous-Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1887	Septembre.	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1887	Septembre.	Fauconnier, Architecte, à Château-Thierry.
1889	Février....	Ferton (Charles), Capitaine d'artillerie, à Alger.
1883	Juin......	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	de Florival, Juge, Président de la Société académique de Laon.
1874	Octobre...	Fonte, Architecte, à Fère-en-Tardenois.
1875	Septembre.	Fournier (Achille), à Condé-en-Brie.
1878	Novembre .	Gaulet, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
1873	Décembre..	De Graimberg, à Heidelberg.
1885	Septembre.	Grison, Receveur de l'Enregistrement, à Nubécourt (Meuse).
1872	Novembre .	Guérin, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
1874	Décembre..	Guillaume, Agent-Voyer, à Laon.
1864	Octobre...	Guilliot (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1872	Juin......	Guyot, ancien Juge de Paix, à Pontoise (Seine-et-Oise).
1872	Octobre...	Henriet, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
1887	Juillet. ...	Henriet (Maurice), Juge, à Clermont (Oise).
1882	Novembre .	Jean, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1869	Septembre.	Joussaume-Latour, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1887	Septembre.	Joussaume-Latour (Henri), Économe des Hospices, à Château-Thierry.
1881	Janvier....	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars......	Jovenay, Licencié-en-Droit, à Château-Thierry.

Date d'admission.		MM.
1885	Août......	De Ladoucette (Baron Étienne) (✻), à Viels-Maisons.
1887	Juin......	Larangot, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889	Février....	Leblond, Professeur de rhétorique au Collège de Château-Thierry.
1870	Août......	Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1875	Mars......	Lecocq (Ernest), Conseiller général, à Jaulgonne.
1889	Mars......	Lélu, Receveur des Finances, à Château-Thierry.
1875	Octobre...	Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887	Septembre.	Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1867	Janvier....	Louïse (✻ I. P.), Principal honoraire, à Sedan.
1889	Février....	Marizis, Notaire, à Château-Thierry.
1872	Novembre.	Masure, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Première, à Paris.
1876	Juillet.....	Maussenet, Instituteur, à Châlons-sur-Vesle, par Jonchery-sur-Vesle (Marne).
1886	Avril......	Mennesson, Notaire, à Jaulgonne.
1882	Mai.......	Milon, Directeur de l'École communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août......	Monnoyer, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre.	Morlot, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	Moulin, Notaire, à Sainte-Ménehould (Marne).
1883	Avril......	Paillet (Eugène) (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1882	Décembre..	Palant (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai.......	Pecque, Notaire, à Château-Thierry.
1879	Février....	Pigalle, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1864	Septembre.	Pignon (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
1878	Juin......	Pille (Henri) (✻), Artiste Peintre, 35, Boulevard Rochechouart, Paris.
1879	Octobre...	Remiot, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1883	Avril......	Rouquette, Libraire, passage Choiseul, Paris.
1875	Novembre.	De Sade (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1886	Juillet.....	Simon (Maurice), Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1886	Janvier...	Tabart (Émile), Tanneur, à La Ferté-Milon.
1885	Juillet.....	Taupin, Négociant, Licencié en droit, à Château-Thierry.

Date d'admission.		MM.
1865	Février....	Varin (Adolphe), Artiste Graveur, 2, rue Chanoinesse, Paris.
1874	Février....	De la Vaulx, 8, rue Meissonier, Paris.
1872	Août......	Vuilbert (l'abbé), Curé de Saulchery, par Charly.

ASSOCIÉS LIBRES

		MM.
1879	Novembre.	Berthelé, Archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.
1884	Mai.......	Cherpin, Professeur de dessin au Collège d'Arbois (Jura).
1879	Février....	Douchy (❦ A.), Instituteur de Brumetz, par Gandelu.
1889	Mars......	Maréchal (Prince-Palmyre), à Château-Thierry.
1886	Janvier....	Minouflet, Instituteur de Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	Pihan (Eugène) (❦ A.), Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai.......	Pichelin, ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à St-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).

26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, Boulevard du Nord, à Lyon (Rhône).
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Provins (Seine-et-Marne).
46. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
47. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
48. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Coulommiers (Seine-et-Marne).
49. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
50. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
51. Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
52. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
53. Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
54. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
55. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
56. Société d'émulation, à Épinal (Vosges).
57. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
58. Société archéologique de Sens (Yonne).

59. Revue africaine, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockolm (Suède).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1889.

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1889

SÉANCE DU 8 JANVIER 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Josse, abbé Bahin, de Villermont, de Laubrière, Le Feyer, Renaud et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Correspondance. — MM. Marizis, licencié en droit, notaire à Château-Thierry ; Ferton (Charles), capitaine d'artillerie à Vincennes ; Leblond, licencié-ès-lettres, professeur de rhétorique au Collège ; Cassier, ancien élève de Grignon, régisseur à La Croix-de-Fer à Crézancy ; Bercé (Gaston), publiciste à Beaurieux, sollicitent leur admission comme membres correspondants.

M. Harant a eu l'excellente idée de communiquer à notre vénérable président d'honneur, M. Fr. Moreau, l'intention de la Société de faire des fouilles aux Hérissons, de réclamer ses bons conseils et le concours de ses habiles ouvriers. La réponse ne s'est point fait attendre :

2.

« Merci, cher confrère..... Lorsque je serai mis réguliè-
« rement en demeure, par votre Bureau, de donner suite à
« vos projets, ce sera avec plaisir, quand je serai de retour
« à Fère. Mais, ne vous illusionnez pas ! ce ne sont pas des
« murailles de cirques, de bains, et autres monuments gallo-
« romains qui m'ont donné grand succès depuis vingt ans,
« mais ce sont les sépultures et les cimetières. J'en ai encore
« la preuve, cette année, en retournant à Chassemy qui avait
« été mal exploré et qui m'a donné déjà les plus heureux
« résultats, que vous apprécierez dans le nouveau fascicule
« dont je m'occupe. Puisque la Société a voté des fonds pour
« commencer des recherches, veuillez me tenir au courant
« des trouvailles. »

A la suite de cette communication, l'Assemblée nomme M. Fr. Moreau membre de la Commission des fouilles instituée à la dernière séance, et décide que M. Barbey, président, donnera connaissance de cette résolution à M. Moreau duquel on peut attendre la collaboration la plus intelligente et la plus dévouée.

M. Harant signale aux Hérissons la découverte récente d'un puits par M. Maréchal fils ; il donne de plus avis que la Municipalité de Château-Thierry a autorisé les fouilles et sondages aux ruelles de ce lieudit. — Remerciements.

Liste des ouvrages reçus dans le mois de Décembre 1888 :

1° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*, 4e livraison. (La Société de Château-Thierry y figure à la page 670) ;

2° *Répertoire des Travaux historiques et scientifiques*, tome III, Supplément-Index. (Analyse des publications des Sociétés savantes en 1883) ;

3° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1888, nos 1-2 ;

4° *Académie d'Hippone*, n° 33, de la page 85 à la page 108 ;

5° *Société archéologique de Bordeaux*, 3 fascicules ;

6° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XVI, 1885;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, nos 59-60.

M. Moulin communique, au nom de M. Fr. Henriet, un nouveau chapitre aux « Souvenirs d'un paysagiste ». Il s'agit d'une étude sur Oulchy-le-Château, étude qui comprend deux parties : le Presbytère — le père Alexis. La première partie nous appartient, car c'est une appréciation non seulement artistique, mais surtout archéologique ; la deuxième, tout humoristique, s'applique à un *personnage* bien connu à Oulchy. Il nous sera permis plus tard, sans doute, d'analyser cette *fantaisie* (c'est le terme de M Henriet) ; pour le moment nous pouvons assurer que la Société l'a écoutée avec un bien grand plaisir et a chargé son secrétaire d'adresser à l'au eur les plus chaleureuses félicitations.

M. Renaud, trésorier, a soumis à l'examen de M. le Président : 1° l'état de la caisse de la Société au 31 décembre dernier, avec les pièces à l'appui ; 2° le projet de budget pour l'année 1889. Ces différents comptes sont adoptés et des remerciements votés à notre zélé collègue.

Il est procédé au renouvellement du Bureau qui reste constitué pour 1889 comme suit :

MM. Barbey, *Président ;*
Mayeux, *Vice-Président ;*
Moulin, *Secrétaire ;*
Josse, *Vice-Secrétaire ;*
Harant, *Conservateur des médailles et objets d'art ;*
Le Feyer, *Bibliothécaire ;*
Renaud, *Trésorier.*

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1889.

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Mayeux, Harant, Josse, Vérette, de Laubrière, de Villermont, Le Feyer, Renaud et Moulin.

Le procès-verbal de la séance de Janvier est lu et adopté.

Correspondance. — M. Barbey, président, fait savoir qu'il ne pourra assister à la réunion.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique : « La Commission centrale n'a pas été d'avis d'admettre la demande de subvention formée par notre Société par la raison que nos *Annales* ne constituent pas des travaux exceptionnellement onéreux, d'une impression coûteuse... elles ne sont que la manifestation naturelle de son existence et ses ressources propres doivent y suffire. » Sachons attendre.

M. le Conseiller d'État, directeur de l'Administration pénitentiaire, adresse une circulaire dont nous extrayons ce qui suit :

« Le Ministère de l'Intérieur doit figurer par plusieurs de ses services, et spécialement par les services et les établissements pénitentiaires, à l'Exposition Universelle de 1889. Une des parties, et non la moins intéressante, de cette Expo-

sition spéciale doit avoir un caractère rétrospectif. Elle portera sur les systèmes de détention et de répression antérieurs à la République française, sans que l'on doive négliger, bien entendu, de présenter le tableau comparatif de ce qui s'est fait depuis cent ans. Il est aisé de concevoir ce qu'une œuvre de ce genre peut avoir d'instructif, au point de vue des lois, des mœurs et des coutumes des diverses époques..... Non seulement on peut mettre à contribution les institutions locales, les juridictions multiples, les législations particulières, les différents modes d'organisation que comprenait la France avant d'être la France moderne et la France contemporaine, mais on peut demander de précieux secours à l'histoire et aux monuments historiques, à l'érudition et à l'archéologie, à l'art et aux musées, aux bibliothèques et aux archives, etc., etc. »

A cette circulaire est jointe une « Note sur l'organisation d'une Exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France, et sur la préparation d'un ouvrage se rapportant au même objet. »

M. l'abbé Venant, curé de Viels-Maisons, en son nom personnel et au nom de M. l'abbé Masson, curé de Bagnolet, ancien curé de Bobigny, fait don de l'ouvrage : *Histoire de Bobigny*, dont M. Masson est l'auteur. Quelques pages sont consacrées au souvenir de MM. Jacquier, vidame de *Vieu-Maison*. — Remerciements.

M. Lélu, receveur particulier des finances à Château-Thierry, sollicite son admission comme membre correspondant ; ses parrains sont MM. Barbey et Harant.

M. Jovenay, licencié en droit, adresse la même demande ; parrains, MM. Poinsier et Moulin.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1888, n° 2 ;

2° *Revue de l'Histoire des religions*, 9e année, tome XVIII, n° 2 ;

3° *Comité archéologique de Senlis*, 3e série, tome II, 1887 ;

4° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 148e livraison ;

5° *Bulletin de la Société des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome VII, 3e livraison ;

6° *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XVIII ;

7° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XIII, 1887 ;

8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 79, janvier 1889 ;

9° *Revue poitevine et saintongeaise*, 6e année, n° 61, 15 janvier 1889 ;

10e *Revue de Saintonge et d'Aunis*, IXe volume, 1re livraison, janvier 1889 ;

11e *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 2 ;

12° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologique et de littérature de Beaune*, 1887 ;

13° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome III, n° 39 ;

14° *Almanach annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1889. — Id. du département de l'Aisne* (*Chauny*) *1888 et 1889. — Le Briard, almanach du département de Seine-et-Marne, 1889* (*Coulommiers*). (Acquisitions).

Le Secrétaire signale, dans les ouvrages qui viennent d'être déposés sur le bureau, quelques articles ou mémoires qui peuvent appeler l'attention de la Société et, notamment, dans le *Bulletin du Comité* une « Note de M. Pilloy sur le cimetière franc de Travecy (canton de La Fère). » L'objet le plus intéressant trouvé dans ce cimetière est sans contredit une bague en bronze dont le chaton ample porte une croix et une inscription restée inexpliquée.

M. l'abbé Palant a donné la suite de son histoire des Renty : C'est bien en 1643 que Gaston-Jean-Baptiste, pour faire œuvre de « bon père de famille, chef d'une maison considérable, édifia le château de Citry, sobrement, sans avant-corps. Il mourut en 1649, fut d'abord ensépulturé à l'entrée du

chœur, puis placé en 1658 dans le tombeau magnifique que lui avait préparé sa veuve. Hélas ! la reconnaissance à l'égard de cet insigne bienfaiteur ne dura guère ; la belle pierre tombale qui recouvrait le monument fut déplacée de la chapelle seigneuriale et vint faire triste figure à côté des fonts baptismaux. » Cette pierre, nous l'avons dit, a été relevée par M. Varin et sa reproduction accompagnera sans doute la notice de M. l'abbé Palant qui, poursuivant ses recherches sur les Renty, en retrouve des membres à Lavergny, La Ferté-Chevresis, Aconin, Missy-aux-Bois, Neuvillette, Vendelles et Chaudun.

L'auteur nous promet « d'évoquer prochainement devant nous le souvenir de deux autres personnages d'une grande notoriété qui tous les deux nous touchent de près : les seigneurs du Charmel et d'Haramont ».

Nous recevrons cette nouvelle communication avec plaisir et reconnaissance.

Château-Thierry a donné naissance en 1633 à un homme généreux, Louis Prévost, qui, après avoir fait fortune à Paris, n'oublia point sa ville natale. Entr'autres libéralités, il avait légué une somme importante dont le revenu devait servir à doter une école de charité à Saint-Martin, où il était né. Le testament (1722) de ce bienfaiteur des pauvres a été transcrit par M. l'abbé Poquet dans son *Histoire de Château-Thierry* (tome II, page 135).

M. Moulin n'avait donc point à relever cette disposition ; il s'est attaché à retracer la fondation de l'école (1726), ses premiers succès, mais surtout la lutte (1741) survenue entre deux autorités locales jalouses de leurs privilèges : le prieur-curé de Saint-Martin, Mre Duquesnay, qui se prétendait l'administrateur né de l'école, et l'abbé Duponcet, principal du collège. Celui-ci, armé des autorisations à lui données par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons, et D. Sutil, abbé du couvent de Val-Secret, grand écolâtre de Château-Thierry (ville, faubourgs et banlieue), en appela au jugement de M. le

Bailly. Le résultat n'était pas douteux ; en effet, des ordonnances et des décisions des rois et des princes attribuaient, et cela depuis 1410, la surveillance des écoles au principal-régent, même avant que l'abbé de Val-Secret n'eût été reconnu comme grand écolâtre.

Renvoi à la Commission des *Annales*.

M. Le Feyer veut bien rompre parfois la monotonie de nos études historiques en nous développant une thèse littéraire qui trouve ici l'accueil le plus sympathique. Il démontre aujourd'hui que « l'on peut extraire de l'*Art poétique*, d'Horace, une théorie complète de l'art d'écrire. Ce n'est pas, ajoute-t-il, m'égarer hors du domaine de la science archéologique que rehausse l'art d'écrire en lui donnant tout son prix ; ce n'est pas non plus sortir du cercle qui limite et circonscrit nos travaux. »

Je ne tente point d'analyser cette thèse bien écrite, comme tout ce qui sort de la plume de M. Le Feyer. Nous avons revu notre Horace avec bonheur — cela ne nous arrive pas souvent en séance. — *Trahit sua quemque voluptas* — grattez l'archéologue, vous retrouverez le professeur. — Chacun suivait avec la plus vive attention les développements de l'auteur et, surtout, la discussion si littéraire, si courtoise *sur l'unité* qui en a suivi la lecture : *sit quodvis simplex duntaxat et unum.*

Nous avons à regretter que l'aimable et savant critique n'assiste pas plus souvent à nos séances auxquelles son atticisme et ses connaissances donneraient tant de charmes !

M. Maréchal fils, propriétaire, au village Saint-Martin, avait bien voulu remettre à M. Harant, pour la Société, quelques débris d'un vase récemment trouvé aux Hérissons. M. de Laubrière a rétabli, reconstitué entièrement ce vase et cela de façon à rendre jaloux M. Fr. Moreau et ses habiles coopérateurs ; il donne à ce sujet les explications suivantes :

VASE GALLO-ROMAIN

« En terre rouge, lustrée, improprement dénommée *Samienne.* La marque sigillée qu'il porte au centre : OFFIM.GER. doit se lire *OFFIcinâ Manu GERmani.*

« A l'appui de l'interprétation qui précède, il est bon de rappeler que, dans les marques de fabrique gallo-romaines, si le nom du potier n'est le plus souvent accompagné que d'une seule abréviation : OF pour *officinâ* ou M pour *manu*, il arrive cependant que toutes deux figurent quelquefois sur le même *sigillum.* M. de Roucy, dans sa notice sur la céramique sigillée des environs de Compiègne (*Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne*, t. II, 1874, p. 273), cite un certain *Rufus* dont les produits portent tantôt RVFIM, c'est-à-dire RVFI Manu, et tantôt OFRUFIM (*officina, Rufi manu*).

« D'un autre côté, dans les marques de cette époque, l'abréviation du mot *officina* varie de OF à OFFI.

« Quant au point, son usage est rarement régulier ; souvent, au contraire, il se voit employé et omis dans la même inscription. Notre vase en offre une nouvelle preuve. »

M. le docteur Corlieu nous communique une lettre qui lui a été adressée en septembre 1878 par le savant numismate Ponton d'Amécourt, notre bien regretté collègue.

M. Ponton d'Amécourt aborde, dans cette lettre, une fort intéressante question à propos de l'atelier monétaire de Charly qui, à son sens, a duré un siècle à partir de 575. Avec la plus esquisse courtoisie, il combat l'étymologie que M. Corlieu donne de Charly et fournit à ce sujet des raisons qui semblent irréfutables. Ce souvenir posthume nous fera une fois de plus regretter le savant aimable, l'homme de bien qui honorait notre Société. Nous ne pouvons résister à la satisfaction de transcrire la fin de cette lettre :

« Je vous donne ces détails avec d'autant plus de p'aisir que je suis votre collègue dans la Société de Château-Thierry et Galvésan de cœur et d'intérêts. Charly a une gloire récente dont les générations futures lui sauront plus de gré que de son atelier monétaire. Quand la tourmente révolutionnaire de 1793 a chassé et dispersé les religieuses de l'ancienne abbaye de Pont-aux-Dames, deux ou trois de ces pauvres filles sans asile se sont retirées à Charly, se chauffant du bois mort qu'elles ramassaient et apprenant à lire aux petites filles pour gagner leur pain. Elles ont fondé un nouveau monastère dont les maisons couvrent les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne et répandent avec l'instruction, dans des terrains un peu ingrats, des germes de vie qui ne meurent pas. C'est une sœur de Charly qui m'apprit à écrire il y a 45 ans. Vous direz, docteur, en voyant mon écriture, qu'elle m'a bien mal enseigné ou que j'étais un bien mauvais élève, mais elle était si bonne et ressemblait tant à ma mère pour moi que je lui attribue le peu de bon qu'il y a en moi, ne fût-ce que d'aimer mes semblables et le travail. »

Il est procédé aux élections annoncées :

MM. Corlieu, Butel et Paillard sont promus titulaires.

MM. Marizis, Ferton, Leblond, Bercé et Cassier, dont la présentation a eu lieu le mois dernier, sont élus correspondants.

MM. Lélu, receveur des finances à Château-Thierry, et Jovenay, licencié en droit, sont présentés par le Bureau comme membres correspondants. Suivant l'usage, leur élection est remise à un mois.

SEANCE DU 2 MARS 1889.

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Mayeux, Harant, de Laubrière, Josse, Leblond, Renaud et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Correspondance. — MM. Barbey et Le Feyer, empêchés, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. Bercé et Ferton remercient de leur nomination.

Circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts annonçant l'ouverture de la treizième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements pour le mardi de la Pentecôte, 11 juin prochain. Comme l'an dernier, ces Sociétés tiendront leurs séances dans la salle, dite de l'Hémicycle, à l'École Nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au programme établi par le Comité des travaux historiques et scientifiques (section de géographie) pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions du pays.

Autre circulaire ministérielle à l'effet de rechercher s'il

existe dans l'arrondissement, soit dans les bibliothèques, soit chez des particuliers, des registres contenant des observations météorologiques, manuscrites ou imprimées, antérieures à 1870.

Ouvrages reçus dans le courant du mois de Février :

1° *Annuaire de la Société française de numismatique*, 6 fascicules, année 1888 ;

2° *Société historique et archéologique de Langres*, n° 40 ;

3° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord (Saint-Yves)*, 1888 ;

4° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 62, février 1889 ;

5° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 10-12, octobre-décembre 1888 ;

6° *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome VII.

M. Leblond, présent à la séance, remercie la Société qui l'a élu membre correspondant. Il a en préparation un travail dont il donnera communication dans une prochaine réunion.

Le Secrétaire signale dans les ouvrages qui viennent d'être déposés sur le bureau : la notice biographique consacrée à M. Ponton d'Amécourt, par M. Caron, numismate distingué, et qui a paru dans l'*Annuaire de Numismatique* ; et dans la *Revue de Champagne et de Brie*, la notice biographique de M. Édouard de Barthélemy, par M. Tausserot.

Dans les nos 54 et 56 du *Trouvère*, M. Henri Joussaume, notre collègue, a obtenu un rapport élogieux, avec prix, pour ses deux pièces : « l'Intrigant démasqué » et « Patrie ». Le numéro du mois dernier de l'*Académie Lamartine* a décerné également un prix à M. Joussaume pour son poème intitulé : « Chanzy ». — Félicitations.

M. Charles Léguillette rend compte d'une façon si intéressante de la visite qu'il vient de faire au *Musée Caranda* à Paris, que la Société décide que sa lettre sera publiée *in-extenso* dans les *Annales* de 1889.

Notre vénérable président d'honneur, M. Fr. Moreau, fait les honneurs de son Musée avec une bonne grâce qui attire et retient les amateurs. Deux nouvelles mosaïques représentant un éléphant et un sanglier, faisant pendant à l'*ours* et au *cerf* reproduits dans le dernier album, ont été restaurées avec la plus grande habileté. Chassemy a fourni le *bijou* de la collection : c'est une petite buire en verre de 0m 15 à 0m 20 de hauteur dont la panse représente, au sentiment de M. Léguillette, une tête d'empereur romain. Il a été trouvé à Chassemy, outre un guerrier inhumé sur son cheval, des angons, de longues épées, dont une fort curieuse, des umbos avec leurs armatures, etc.

M. Moreau a annoncé à son visiteur qu'il se décide à exposer ses richesses archéologiques, ce qu'il n'avait point osé faire en 1878, « époque où il lui fallait être prudent... car il commençait ses affaires. »

Il y a, certainement, quelque intérêt à relever dans les *aveux* et *dénombrements* la situation des anciennes maisons seigneuriales, l'état des fiefs, l'étendue des domaines, etc. Or, nous possédons une grande partie de ces *aveux*, faits de 1627 à 1691 et comprenant les fiefs et terres qui relevaient alors du duché de Château-Thierry.

M. Moulin commence par le Charmel.

Quand elle fut construite au XIIIe siècle, « la maison seigneuriale était située au devant de l'église ». Ce n'est que plus tard que le château fût édifié où M. de Rougé a élevé, il y a 40 ans environ, la magnifique résidence que nous connaissons. En 1672, « le château consistait en un corps de logis et deux pavillons aux deux bouts, par terre derrière iceux, deux autres pavillons au devant. Le tout fermé de fossés pleins d'eau avec pont-levis, etc. »

Les terres, prés, bois et vignes, ainsi que d'autres fiefs ou constructions formaient un domaine d'une importance considérable et d'un revenu élevé. « La terre appartenait à M[re] François de Ligny, chevalier, seigneur et vicomte du Charmel, de Jaulgonne et partie du Plessier-Huleu, Billy-sur-Ourcq et à lui advenue des successions de M[re] Charles de Ligny, son père, et M[re] Antoine de Ligny, après partage avec son frère Fr. de Ligny. »

« Il y a, dit l'aveu, un fief dans la seigneurie du Charmel appelé le fief *Monor* (?), situé entre la Fosse et le rû du Charmel, autrefois dit le *Heaume*, consistant en 4 sols de rente. » Ce lieudit est le seul qui n'ait pu être reconnu.

M. Minouflet a envoyé quelques « Notes sur les justices du canton de Charly ». Après des considérations générales sur l'administration de la justice en France avant 1789, il aborde celle de Charly. Dans un grand nombre de communes du canton (comme dans presque tous les cantons, du reste), on trouve des lieuxdits rappelant, soit l'exercice de la justice, soit les appareils terrifiants en usage : la Justice ou les Justices, Billy, le Carcan, le Martroy, la Malmaison, Mauregny, etc. A Chézy-l'Abbaye, notamment, le plateau qui porte encore le nom « Justice » était bien fait pour terrifier les populations voisines.

Il est procédé aux élections annoncées : MM. Jovenay et Lélu sont nommés correspondants.

Pour reconnaître l'obligeant bon vouloir de M. Maréchal fils, propriétaire rue du Village-Saint-Martin, la Société lui accorde le titre d'associé-libre. C'est à M. Maréchal que nous devons la plupart des vestiges trouvés aux Hérissons.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1889.

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Mayeux, Harant, Vérette, Josse, de Laubrière, Le Feyer, Renaud, Lélu, Maréchal et Moulin.

Le procès-verbal de la séance de Mars est adopté.

Correspondance. — MM. Barbey et Hachette s'excusent, vu l'état de leur santé, de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. Lélu, Jovenay et Maréchal adressent leurs remerciements à la Société qui les a admis à la dernière séance.

M. Sébline, sénateur, ancien préfet de l'Aisne, à la demande de M. Barbey, président, a bien voulu faire au Ministère de l'Instruction publique une démarche à l'effet d'obtenir une subvention ; il donne avis qu'une somme de 300 francs nous sera attribuée pour nous permettre de faire des fouilles au lieudit les Hérissons. — Remerciements.

Ouvrages reçus en Mars :

1° *Revue de l'Histoire des religions,* 9e année, tome XVIII ;

2° *Bulletin de la Société académique de Chauny,* tome Ier ;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, de novembre 1888, un fascicule et tables ;

4° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXII ;

5° *Revue historique et archéologique du Maine*, 1888, tome XXIV, 2e semestre ;

6° Notes, mémoires et documents publiés par la *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche*, 2 volumes, nos 7 et 8 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 63, 15 mars 1889 ;

8° *Carrelage du XIIIe siècle*, trouvé à Reims, rue du Cardinal de Lorraine, 5, par M. l'abbé Chevalier (don de l'auteur) ;

9° *A travers les clochers du Bas-Poitou*, par M. Berthelé (don) ;

10° *Bobigny-les-Paris*, — la seigneurie, la commune, la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours, — par M. l'abbé Masson, ancien curé de Bobigny, curé actuel de Bagnolet (don de l'auteur et de M. l'abbé Venant, curé de Viels-Maisons).

Ce dernier ouvrage porte en suscription, de la main de M. l'abbé Venant, ancien membre de la Société : « Offert en souvenir de MM. Jacquier, vidames de *Vieu-Maison*, seigneurs de Bobigny. »

C'est en Février 1657 que M. François Jacquier, écuyer, commissaire général des vivres de l'armée, acheta à Charles de Béthisy de Mézières, qui était propriétaire de Viels-Maisons du chef de sa femme, Anne de Perdrier, la moitié de la terre et seigneurie susdites. Ce domaine, ainsi que le titre de vidame qui y était attaché, passa ensuite (1684) à Jean-François Jacquier, fils aîné de François ; puis à un plus jeune fils (1727), Hugues-François, ensuite à un neveu, Philippe-Guillaume Jacquier (1744). Philippe étant mort sans postérité, Viels-Maisons échut à son neveu, Antoine de Sainte-Marie d'Agneaux, et à ses deux nièces dont l'une épousa, le 28 septembre 1753, le marquis de Lubersac, décédé le 6 février 1820.

Les armes des Jacquier étaient : d'argent au chevron de

gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'une rencontre de bélier de même, accorné d'or.

Le Secrétaire signale, dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 26 octobre 1888, la communication de M. Siméon Luce sur le village de Domrémy : il en résulte que la partie de ce village où naquit Jeanne d'Arc se rattachait à la châtellenie de Vaucouleurs, qui était une enclave du fief de Champagne. A proprement parler, Jeanne était champenoise et non lorraine.

Un édit de 1694 créait de nouveaux offices afin de venir au secours des finances de l'État épuisées par les guerres et la mauvaise administration. Dans chaque ville close, le roi nommait un gouverneur qui avait le pas sur tous les fonctionnaires. Charly, ville close, eut donc aussi son gouverneur, dit M. Corlieu. En 1723, cet office avait été acquis par Marc de La Haye, fils de Denis de La Haye, ancien ambassadeur à Constantinople et à Venise, et qui entendait bien faire respecter son droit de préséance. Aussi, le 1er novembre 1723, Landon, bailli de Charly, s'étant emparé de la première place à l'église, place attribuée à M. le Gouverneur, celui-ci en délogea l'occupant qui porta plainte au Parlement. Marc de La Haye s'adressa directement au roi ; l'opposition du bailli fut mise à néant par un arrêt du Conseil d'État, 18 janvier 1724, « et voilà comment Marc de La Haye fut remis en possession des droits honorifiques qui lui étaient dus. »

Sous la direction de M. Harant, les travaux de recherches ont commencé aux *Hérissons*. Le premier sentier fouillé est celui qui, parallèle à la rue du village Saint-Martin, longe la sablière, la haie du clos de Mme Fouquet et descend vers le ruisseau des Praillons, presque en face de la fontaine « La Bilbaude ». Quoique dès à présent, on ne puisse encore rien affirmer, M. Harant qui, en trois points différents et presque en ligne droite, a rencontré des vestiges de chaussée, pense

qu'il est sur la trace d'une des voies de la cité qu'il aurait à cœur de relever. D'autres fouilles ont eu lieu sur des sentiers qui traversent le plateau ; partout où il croit qu'un examen plus approfondi doit se poursuivre, M. Harant signale par un jalon le point à explorer ; du reste, son carnet des fouilles est tenu avec le soin rigoureux, les observations techniques rappelant l'ancien voyer.

Au premier avril, il a été dépensé 130 francs sur les 300 qui sont mis à la disposition de notre collègue ; les ouvriers ont ouvert des tranchées sur une longueur de 411 mètres et une profondeur qui varie de 0^{m} 60 à 1^{m} 50, avec une largeur de 45 ou 50 centimètres. Plus de 175 mètres cubes de terre ont d'abord été extraits, puis successivement remis en place, pour la plupart, afin de répondre à l'engagement pris avec la municipalité et ne causer aucun retard ou préjudice aux propriétaires riverains.

En outre des nombreux débris de vases, de tuiles, laissés sur les lieux, des pièces de monnaie, toutes romaines; un objet en bronze qui paraît avoir été la garniture d'un des pieds soutenant un vase et un fer de lance ont été soumis à l'assemblée. Ce fer de lance, qui sera l'objet d'un travail particulier est en forme de triangle rectangle avec douille ; le fer, bien oxydé, mesure un décimètre ; la lame, à sa base, a cinq centimètres ; la hauteur totale est de quinze centimètres. Faut-il voir là un fer de lance comme en étaient armés les Huns lors de la grande invasion ? Est-ce une arme de jet ? Est-ce une arme de défense ? Comme nous l'avons déjà dit, la Société ne se prononcera qu'après mûr examen.

M. Maréchal a donné quelques renseignements sur les puits qu'il a rencontrés dans ses terres ; il en a démoli trois ; il en reste un quatrième que nous nous promettons de visiter curieusement. La construction de ces puits, l'état du terrain dans lequel ils ont été creusés, leur peu de profondeur — 5 ou 6 mètres — tout fait croire que l'on est en présence de silos comme il s'en trouve tant en Algérie. C'est avec une bonne grâce, dont la Société le remercie vivement, que

M. Maréchal abandonne tous les objets par lui trouvés.

Les explications données par M. Harant ont été écoutées avec le plus vif intérêt. Un plan des *Hérissons*, dressé par notre collègue M. Lionnet, architecte, mis à la disposition des auditeurs, leur a permis de suivre la direction des fouilles.

Des remerciements sont votés à MM. Harant, Maréchal et Lionnet.

Le relevé des travaux du mois d'avril nous permettra sans doute d'être plus affirmatif ; quoi qu'il en soit, le début semble présager que le sentiment de M. Harant est bien fondé.

L'assemblée nomme M. Sébline membre honoraire. En même temps que notre nouveau collègue recevra avis de son élection, il lui sera donné un compte rendu sommaire des travaux exécutés afin qu'il puisse faire connaître, s'il y a lieu, le bon emploi des fonds octroyés par le Ministère.

SÉANCE DU 7 MAI 1889

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Mayeux, Vérette, Le Feyèr, Josse, de Villermont, Leblond et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Correspondance. — Le Congrès des Sociétés savantes se tiendra au Ministère de l'Instruction publique, rue de Grenelle, à partir du 11 juin prochain. Le samedi 15 juin sera consacré à la séance générale que présidera M. le Ministre dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Comme les années précédentes des billets de chemin de fer à prix réduit seront octroyés aux membres délégués par les Sociétés pour assister au Congrès.

Les demandes devaient parvenir au Ministère avant le 5 mai ; la circulaire n'étant parvenue au Bureau qu'après la séance d'avril, il n'a pu en être donné connaissance qu'aujourd'hui même. Se sont fait inscrire et ont été agréés comme délégués : MM. Mayeux, Vérette, Le Feyer et Moulin.

M. Sébline, nommé dans la séance précédente membre honoraire, a répondu par la lettre suivante que nous reproduisons *in extenso :*

« Je suis très flatté de l'honneur que m'a fait la Société historique et archéologique de Château-Thierry de m'admettre au nombre de ses membres honoraires. Je m'estime récompensé outre mesure des quelques services que j'ai été appelé à rendre à votre Société. J'ai toujours porté le plus vif intérêt aux Sociétés historiques. Ce sont elles qui ont reconstitué l'histoire locale et par là éclairé d'un jour très vif l'histoire générale de notre patrie. On sait le parti qu'ont tiré de ces matériaux épars dans nos bibliothèques de province les Augustin Thierry, les Tocqueville, les Henri Martin, pour ne citer que les plus célèbres. Ce sont les fouilles nombreuses exécutées par ces Sociétés qui ont fait revivre l'époque gallo-romaine. Je n'ai jamais compris qu'on marchandât à ces utiles institutions le faible concours que les budgets des Départements et de l'État leur octroient d'ordinaire. C'est vous dire que, si je ne puis être un membre actif et utile de votre association, je continuerai d'en être le défenseur convaincu et persévérant. Je vous prie d'être auprès de vos confrères, désormais les miens, l'interprète de mes sentiments de gratitude. »

M. Delteil nous adresse quelques lignes de l'article de M. G. Hanotaux, intitulé : « Les Pidoux. Note sur la famille maternelle de Jean de La Fontaine. » La filiation de La Fontaine à l'égard des Pidoux de Poitiers est clairement établie. La famille des Pidoux avait depuis longtemps une culture scientifique et littéraire. Elle brillait même d'un certain éclat. Il n'est pas indifférent de savoir que La Fontaine avait été précédé dans sa famille par une longue suite d'hommes d'étude et de talent. Nous avons pu ajouter à ces renseignements un fait assez piquant, c'est qu'il y avait une certaine alliance entre les Richelieu et les Pidoux, ancêtres de La Fontaine. »

De Richelieu à Pidoux, La Fontaine et Jannart, il n'y a qu'un pas. A propos du dernier, oncle de La Fontaine (ajoute M. Delteil), je vous envoie un ex-libris de Jean-François

Jannart. Je tâcherai d'avoir des renseignements sur ce personnage du XVIII[e] siècle que je m'empresserai de vous communiquer.

M. Renaud, empêché, s'excuse.

Envoi du mois d'Avril :

1° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1888, n° 3 ;

2° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 149[e] livraison ;

3° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, 3[e] série, XVI[e] volume ;

4° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 4[e] trimestre 1888, Fontainebleau ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 80, avril 1889 ;

6° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre 1888* ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 64, 15 avril 1889 ;

8° *Recherches pour servir à l'Histoire des arts en Poitou*, par M. Berthelé (don de l'auteur) ;

9° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XI, 2[e] fascicule, 1888 ;

10° *Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille*, tome LX, 3[e] partie ;

11° *Académie d'Hippone*, réunion du 16 décembre 1888, inscriptions funéraires ;

12° *Informe sobre la cuestion de validez del tratado de limites d Costa Rica y Nicaragua y puntos accessorios sometidos al arbitrage del senor presidente de los Estados-Unitos de America*, par Pedro Pérez Zeledon, 1887 ;

13° *Replica al allegato de Nicaragua, etc.*, par P. P. Zeledon, 1887 ;

14° *Laudo pronunciado por el Exmo Grover Cleveland, présidente de los Estados Unitos de America en los cuestiones, etc , por el* Hon. George L. Rives, 1887 ;

15° *Archivos do Museu Nacional do Rio de Janeiro*, volume VII, 1887.



Église de BRUMETZ (Aisne)

*
* *

Dans sa notice sur Brumetz (*Annales 1878*, page 103), M. Douchy a donné une courte description de l'église de cette localité. Notre excellent collègue, M. Varin fils, a bien voulu graver à notre intention ce modeste édifice que nous insérons ici et nous adressons à l'artiste nos sincères remerciements et félicitations.

*
* *

Louis XIII à Château-Thierry en 1631, par M. Corlieu :

Après la mort du comte de Saint-Pol, le roi Louis XIII se rendit à Château-Thierry, non seulement pour prendre possession de son duché, mais aussi pour suivre les opérations de l'armée ; il y fit un séjour de six semaines, à partir du 23 octobre 1631. On était alors à la période suédoise de la Guerre de Trente ans ; Gustave-Adolphe venait de battre Tilly près de Leipzig (17 septembre). Les appartements réservés au monarque occupaient le côté sud du château ; le roi était accompagné de son ministre le cardinal de Richelieu ; il se plaisait beaucoup à Château-Thierry et y menait une vie active. Le 24 novembre, il réunit le Conseil d'État, casse un arrêt du Parlement du 15 novembre, portant défense de lever plus grands droits pour le sceau que l'ancien. Le 7 décembre le roi donne des lettres patentes défendant les assemblées extraordinaires des Chambres qu'il réunit à Château-Thierry les 11 et 12 du même mois avant son départ pour Metz, le 23 décembre.

Ce document intéressant pour notre histoire locale aura sa suite dans une prochaine communication relative aux séjours de Louis XIII en 1633 et 1635.

Une notice que M. de Villermont lit sur les élections aux États-Généraux de la Généralité de Soissons en 1789, bien qu'elle ne renferme aucun fait nouveau, est renvoyée à la

Commission des *Annales* ; elle a été l'objet d'une attention très sympathique.

Au XVIIIe siècle, Soissons, ville riche et puissante, se recommandait par le goût des lettres, sa civilisation raffinée, ses habitudes de luxe et de plaisirs. Le clergé du diocèse comptait un grand nombre de prêtres distingués par leur mérite, leur érudition et l'extrême austérité de leurs mœurs ; mais beaucoup étaient imbus des erreurs du jansénisme et mettaient à y persévérer une obstination que combattait vainement la fermeté de l'évêque.

Le duc d'Orléans avait de vastes domaines dans la Généralité, partant son influence était très grande ; aussi cherchait-il à en profiter pour briguer la députation. Ses émissaires avaient pour instructions de flatter le peuple, ainsi que le clergé subalterne, en leur promettant les plus grands avantages. Les élections de 1789 n'eurent donc pas lieu sans trouble ; le Tiers-État élut pour son représentant, à une grande majorité, un propriétaire du nom de Ferté. Quant au Clergé, il nomma au lieu de l'évêque Henri de Bourdeilles, un simple curé de village qui plus tard... prêta le serment constitutionnel.

L'assemblée générale du baïlliage de Château-Thierry se tint avec la plus grande harmonie ; la clôture fut signalée par un fait particulier qui lui fait honneur. Les députés nommés prêtèrent serment de n'accepter aucune faveur de la Cour pendant la tenue des États, ni dans les deux années suivantes. L'assemblée s'engagea également à renoncer à tous ses privilèges pécuniaires, à supporter les charges publiques consenties par la nation assemblée en États-Généraux. Pour affirmer la sincérité de cet élan généreux, Lemaire, curé de Chierry, se levant au milieu de la réunion, déclara qu'il ne suffisait pas d'avoir fait abnégation de ses immunités, que dans le moment de crise où se trouvait l'État, il fallait une subvention extraordinaire, des secours aussi prompts que le besoin était urgent. Il dépose sur le bureau une bourse de 25 louis « fruit de ses privations et des économies honorables qu'il

avait faites sur sa portion congrue. » Cet acte spontané de patriotisme fut accueilli par des acclamations ; il fut consigné au procès-verbal « comme un monument éternel de grandeur d'âme et de dévouement au bien public ». Le curé de Chierry se vit poser sur le front une couronne civique improvisée ; il fut porté dans les bras de ses collègues à la sortie du *Te Deum*... Hélas ! ce bel accord devait durer peu de temps. L'année suivante le curé Lemaire était l'objet de la persécution des frères et amis, bien qu'il eût prêté le serment à la constitution civile du clergé. En 1792, il mourait dans l'abandon et le dénuement !

Le Guet dans la Prévôté de Château-Thierry en 1386 :

Avant de publier ce document, la *Revue de Champagne* a bien voulu nous adresser un exemplaire des bonnes épreuves.

On voit ce qu'était en pratique ce devoir de *guet* auxquelles étaient astreintes les populations voisines d'un château-fort — en fait, il n'existe pas. Ce qu'il y a particulièrement à relever, c'est l'attention de l'autorité souveraine à réfréner les abus de pouvoir qui pouvaient exister, à se rendre compte des ressources défensives d'une région importante, à réparer les dommages causés par les grandes compagnies, par Robert Knolles, le duc de Lancaster, le comte de Buckingham ; enfin, il donne un état des forteresses de la prévôté de Château-Thierry, puisqu'il renferme l'enquête faite sur le *guet* des châteaux de Montmirail, Chézy-l'Abbaye, Nogent-l'Artaud, Nesles et Fère-en-Tardenois, Essômes, Gandelu et Château-Thierry. Comme l'a dit un spirituel collègue assistant à notre réunion : le service du *guet* en 1386 n'était pas mieux fait que le service de la garde nationale en.....

M. Renaud a offert, au nom de M. Tarlant, de Brasles, deux pièces de monnaie : l'une complètement fruste ; l'autre un double tournois, de Fr. de Bourbon, prince de Conti, qui se retrouve très fréquemment dans notre région. — Remerciements.

SÉANCE DU 4 JUIN 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Renaud, Encelain, Lélu et Josse.

M. Moulin est excusé.

Le procès-verbal de la séance est adopté.

Correspondance. — M. Delteil annonce la remise à M. Corlieu, pour la Société, des fascicules 1, 2, 3 de l'*Album* (Picardie), provenant de la Société de l'Histoire de Paris, et demande des détails touchant le vingt-cinquième anniversaire de notre Société.

M. de Florival, président de la Société académique de Laon, annonce l'envoi de sa notice biographique sur Jean d'Estrées, évêque de Laon. — Des remerciements lui ont été adressés par M. le Président.

Louis XIII à Château-Thierry, par M. le Dr Corlieu — *(suite) — 2e séjour en 1633 :*

Le Parlement de Paris ayant ordonné la saisie du duché de Bar, par suite du refus du duc Charles de Lorraine de

rendre foi et hommage, des troupes furent dirigées vers ce duché. Louis XIII les suivait et vint coucher à Château-Thierry le 16 août 1633 ; il quitta cette ville le 20 pour se rendre à Nancy, mais ayant laissé le commandement de l'armée au maréchal de La Force, il revint à Château-Thierry le 1er octobre suivant. Il fut triste et maladif pendant son séjour en cette ville ; était-ce, se demande M. Corlieu, l'influence d'une brouillerie avec Mademoiselle de Hautefort ou l'effet de son inflammation chronique d'intestins ? Quoi qu'il en soit, l'état du roi inquiétait les personnes de son entourage et surtout le surintendant Bouthellier qui écrivit à Richelieu, malade lui-même à Saint-Dizier, en le priant d'user de son influence auprès de sa Majesté pour qu'elle quitte Château-Thierry. Cependant on faisait dire dans la Gazette officielle de Renaudot que le roi se portait à merveille et passait son temps à la chasse du loup et du renard. Le Cardinal répondit à Bouthellier, le 16 octobre 1633, en lui disant qu'il écrivait au Roy de ne pas demeurer davantage à Château-Thierry et que lui-même partait à petites journées pour Ruel.

Le second séjour de Louis XIII à Château-Thierry avait duré deux mois.

A suivre nous dit M. Corlieu.

M. Lélu indique qu'en traduisant un ouvrage anglais qui a pour titre : *Histoire de la Colonisation du Cap de Bonne-Espérance*, par Noble, il a remarqué un passage où l'auteur dit que sur les cent protestants français qui ont dû s'expatrier au Cap après la révocation de l'Édit de Nantes, se trouvait une famille originaire de Château-Thierry, du nom de Taillefert.

Lecture est donnée de l'éloge funèbre adressé à la mémoire de M. Boquet-Liancourt, président de la section archéologique de Meaux, par M. Torchet, vice-président.

La Société de Château-Thierry s'associe aux regrets et à la

douleur qu'éprouve sa voisine de Meaux de la perte de son président.

La Société décide qu'elle célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation ; elle demande que le Bureau veuille bien rédiger le programme de cette fête pour être examiné et approuvé à la prochaine séance.

La Société vote des remerciements à M. Carlier, propriétaire à Gland, pour don à elle fait d'un grand nombre d'anciennes chartes et titres paraissant concerner la terre et seigneurie de Gandelu.

Il a été présenté par M. Mayeux *un gaufrier* portant à l'intérieur cette inscription : *Antoine Bichot F. I. 24-1761*, le monogramme du Christ, une marelle, et en bas : *Fait par Dominique Belin.* Cet objet n'a rien d'artistique, c'est l'ouvrage d'un artisan.

Au nom de :

Mmes veuves Delaistre-Levacher, de Gland ;
Telliez-Telliez, de Mont-Saint-Père ;
Et de Mmes Billion-Billion,
Billion (Adolphe),
Bellot-Lescalet,
Delaistre-Billion, } de Gland ;
Delaistre-Rincourt, de Mont-Saint-Père ;
Lemaire (Henri),
Tellier (Victor), } de Jaulgonne ;

héritières de Mademoiselle Catherine-Adelaïde Delaistre, récemment décédée à Gland en y laissant de nombreux témoignages de sa libéralité, M. Renaud, trésorier, dépose sur le bureau deux petites boîtes contenant chacune une paire de balances dite trébuchet, servant à peser l'or et l'argent.

De ces deux boîtes, la plus petite est d'un modèle assez

connu, la plus grande, malheureusement fort incomplète, est assez curieuse, elle porte sur ses poids ayant la forme de pièces de monnaie, l'indication du poids en deniers et en grains des monnaies ayant cours à l'époque où ce trébuchet était employé, époque que l'on peut probablement fixer aux règnes des derniers Valois où tout au moins à celui de Henri IV, le H couronné de fleurs de lis se trouvant de chaque côté de l'écu de France.

Notre Trésorier s'étant trouvé à la vente du mobilier de la respectable défunte et ayant demandé à la famille, pour la Société, le don de ces trébuchets, le plus aimable acquiescement s'en est suivi.

La Société, en témoignage de sa gratitude, vote aux héritiers de Mademoiselle Delaistre de sincères remerciements pour le don qu'ils ont bien voulu lui faire.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Le Feyer, Renaud, Lélu et Josse.

M. Moulin est excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le Sous-Préfet demandant le rapport annuel sur les opérations de la Société en 1888, document destiné à être communiqué au Conseil d'arrondissement dans sa prochaine session.

M. Moulin a remis à la Sous-Préfecture le 26 juin le rapport demandé.

M. le Président de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonce que la dix-huitième session de cette Société se tiendra le 4 août prochain à Paris et qu'il dispose en notre faveur d'une carte d'admission aux séances.

M. le Président se charge de remercier par lettre en exposant que le cadre de nos travaux diffère du but de l'Association.

A propos des fouilles de Chassemy exécutées en 1888 par M. F. Moreau, M. Barbey entretient la Société de la découverte faite en 1858 et 1859 de mosaïques gallo-romaines dans le canton de Braine, à Blanzy-les-Fismes et à Bazoches, et les compare à celles trouvées par M. Moreau à la Villa d'Ancy.

M. Barbey établit, à la distance d'un siècle près, la contemporanéité des mosaïques de Blanzy-les-Fismes avec celles restituées par M. Moreau. En outre, il se propose de prouver l'importance que Braine pouvait avoir à cette époque, ce qui permettrait d'apporter des preuves à l'opinion qui a fait de cette localité le : *Palatium Brennacum de Grégoire de Tours.*

A la dernière séance, M. Lélu avait parlé d'un ouvrage anglais sur le Cap de Bonne-Espérance, mentionnant une famille du nom de Taillefert, originaire de Château-Thierry. M. Lélu remet à ce sujet une note par laquelle il expose que M. Élisée Briet, dans son ouvrage : *le Protestantisme en Brie*, parle sous toutes réserves, d'un habitant de Château-Thierry, Isaac Taillefert, fils de Jean Taillefert, apothicaire en cette ville, qui, s'étant réfugié en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes, s'embarqua en janvier 1688 sur l'*Osterland*, vaisseau de la Compagnie des Indes orientales, chargé de transporter au Cap de Bonne-Espérance quelques émigrants français. M. Lélu ajoute que l'indication de M. Briet est authentique. Les listes des émigrants français à destination de cette colonie, embarqués en Hollande en 1688 et 1689, dressées par la Chambre de Delft, sont conservées dans les archives de la colonie du Cap, notre compatriote y figure sous la rubrique : *Izaac Talifer of Château-Tirry and Brie*, avec sa femme et ses enfants. M. Lélu a trouvé ces listes dans un ouvrage anglais de John Noble, secrétaire de l'Assemblée du Cap, paru en 1867 et qui a pour titre : *South Africa Past and Present.*

Cet ouvrage parle aussi de la famille des Villiers dont un membre, M. Cristoffel de Villiers, descendant des Taillefert

par la ligne maternelle, était en 1885 en correspondance avec M. Briet.

M. Lélu termine en disant qu'il est à peu près impossible de suivre aujourd'hui les descendants de notre compatriote. L'usage du Hollandais ayant été substitué au Français dans toute la colonie du Cap, en 1824, par ordre supérieur, les noms des familles françaises traduites en hollandais, ont été tellement défigurés qu'ils sont presque méconnaissables.

M. Le Feyer fait don à la Société :

1° D'un instrument en bronze déjà décrit dans nos *Annales* sous le nom de *matar* (années 1879-1880) ou de hache à douille.

2° D'un lot de pièces de monnaie et médailles de différentes époques.

Des remerciements lui sont votés.

La Société décide qu'elle célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation le 9 septembre prochain. Elle charge son bureau d'arrêter les détails de cette solennité.

M. Monnoyer, agent-voyer principal à Château-Thierry, est présenté comme membre correspondant par MM. Harant et Josse.

SÉANCE DU 6 AOUT 1889.

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE.

Membres présents : MM. Vérette, Josse, Renaud, Le Feyer, Corlieu, de Villermont, Encelain, Maréchal et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Correspondance. — M. Barbey donne son sentiment sur la séance qui doit avoir lieu le 12 septembre à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société. Une circulaire sera prochainement adressée aux personnes intéressées.

M. Berthelé propose, à cette occasion, de donner connaissance de son travail : « Une église champenoise et un architecte champenois en Bas-Poitou au XI[e] siècle. Cette proposition est acceptée.

Une autre communication du même correspondant sera ultérieurement faite à nos collègues à propos de notes, dessins, documents sur la circonscription de Château-Thierry.

M. Pouyade, conservateur des hypothèques à Vendôme, auteur d'une *Vie de Saint-Lubin,* en offre un exemplaire à la Société qui l'en remercie sincèrement.

M. Pihan, associé-libre, adresse « une curiosité typographique à laquelle il a coopéré » ; c'est un numéro du journal *Le Figaro*, numéro exceptionnel tiré à l'atelier de la tour Eiffel au moment de la visite et en l'honneur du shah de Perse ; ce numéro contient en langue persane l'éloge du souverain ; c'est M. Pihan, chef des travaux des langues orientales à l'Imprimerie Nationale, qui a composé ce panégyrique.

Remerciements.

Liste des ouvrages reçus les mois précédents :

1° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques;* section des sciences économiques et sociales, 1888;

2° *Bulletin historique et philologique du même Comité;* année 1888, numéros 3 et 4;

3° *Bulletin archéologique du même Comité;* n° 1;

4° *Rapport du Préfet et délibérations du Conseil général de l'Aisne*, avril 1889;

5° *La Thiérache,* Société historique et archéologique de Vervins, tome XIe, 1886;

6° *Union géographique du Nord de la France,* séances tenues à Douai, tome X^e, mars-avril 1889;

7° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 3e série, tome XXXVe;

8° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 3e série, tome X^e;

9° *Bulletin de la même Société,* 1889, n° 1;

10° Trois albums de la même Société;

11° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* tome XXIe;

12° *Bulletin de la même Société,* 150e livraison;

13° *Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes (Nord),* tome IVe;

14° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* n° 137;

15° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 81, juillet 1889;

16° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 1889, 1er semestre;

17° *Mémoires de la Société éduenne,* nouvelle série, tome xvie;

18° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres,* janvier-mars 1889;

19° *Revue poitevine et saintongeaise,* nos 65, 66, 67;

20° *Revue de Saintonge et d'Aunis,* ixe volume, 3e livraison, mai 1889;

21° *Société archéologique de Bordeaux,* tome xiiie, 2e fascicule;

22° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers,* 2e série, tome xive, 2e livraison;

23° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* n° 3;

24° *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4e série, tome iie, 1887-1888;

25° *Jean d'Estrées,* évêque de Laon, don de l'auteur, M. de Florival;

26° *Saint Lubin, de Vendôme,* études par M. Pouyade (don de l'auteur;

27° *Le Figaro,* numéro exceptionnel, mi-français, mi-persan (don de M. Pihan);

28° *Notice sur le département de l'Aisne,* par X... (don de M. Corlieu);

29° *L'Avenir littéraire,* n° 1 (don de M. H Joussaume);

30° Un numéro de l'*Histoire de Paris et de l'Ile de France. — Les Pidoux* (don de M. Delteil);

31° *The old new world* (le vieux Nouveau-Monde), archéologie américaine.

En 1756, par suite d'un procès entre Nicolas Thierry, abbé commendataire de l'abbaye de Chézy, et les héritiers de Jean-Omer Joly de Fleury, ancien titulaire, eut lieu une visite de l'abbaye et de ses dépendances afin d'indiquer les réparations qui incombaient à la succession. Or, la cure de Saint-Crépin de Château-Thierry était dépendante de l'abbaye de Chézy ; un inventaire de l'état de l'église était devenu nécessaire, et c'est ce document que M. l'abbé Poquet a bien voulu communiquer à la Société.

Ce procès-verbal est fort intéressant puisqu'il permet de comparer, non la construction de l'édifice qui remonte à la seconde moitié du xve siècle, mais sa décoration intérieure, l'aménagement des autels, le mobilier. La seule modification bien regrettable qu'il nous faut constater, en dehors de la déclaration, c'est celle qui a été apportée à la toiture du côté du nord ; on a remplacé, en effet, par une rampe unique la couverture à pignons répétés qui règne encore au midi et qui donne au monument un fort bel aspect. Cette disposition, mais respectée jusqu'alors, se retrouve dans des proportions, moindres assurément, à Gandelu. Nous n'avons pas le courage de regretter la disparition des grilles de bois qui fermaient le chœur, ni du grand rétable de l'autel de la sainte Vierge, quoique l'auteur du rapport de 1756 s'évertue à prouver qu'il produit « un grand effet ». Nous trouvons, et nous pensons que tous les visiteurs seront de notre avis, que l'état actuel est bien plus satisfaisant.

Cette note est renvoyée à la Commission des *Annales*.

Le troisième séjour de Louis XIII à Château-Thierry eut lieu en 1635 ; ce fut le dernier ; le roi y arriva le 16 mai. D'après la gazette de Théophraste Renaudot du 28 mai, le roi avait reçu un messager des maréchaux de Chastillon et de Brézé lui annonçant « le gain de la bataille sur les Espagnols ». Un *Te Deum* fut chanté solennellement dans l'église des Cordeliers (le collège actuel) ; l'évêque de Soissons officiait.

Louis XIII quitta notre ville le 8 juin pour se rendre au château de Monceaux, près Meaux.

Renvoi à la Commission des *Annales* de cette notice de M. Corlieu.

« *Non licet omnibus adire... Eburovices* » aussi M. Moulin n'a-t-il pas voulu que ses collègues, moins heureux, n'eussent pas une connaissance sommaire des travaux du Congrès

archéologique de France qui tenait sa 56e session, à Evreux, au commencement du mois dernier.

Il donne aujourd'hui lecture de la première partie de son compte rendu, passe en revue les principaux monuments de la ville : cathédrale, évêché, église Saint-Taurin, beffroi, musée, bibliothèque, anciennes fortifications, vestiges romains et gallo-romains, etc. ; il analyse les conférences, la plupart fort intéressantes, qui ont été faites.

Nous nous arrèterons un instant au Musée pour relever la courte description du *Jupiter stator* qui, avec une coupe gallo-romaine en cristal ciselé, constitue l'attrait principal de cette riche collection. Ces deux pièces ont été trouvées, il y a quelques années, au Vieil-Évreux. La statue en bronze ne mesure pas moins de 92 centimètres. Son type qui diffère de celui du *Jupiter fulminator* par la pose du bras et l'attitude générale, a quelque chose qui le particularise. On sait en effet qu'un type artistique une fois admis était reproduit pendant trois ou quatre siècles sans grande modification. Or, le *Jupiter stator* d'Évreux a un caractère d'originalité qui frappe tout d'abord. A quelle nation, à quelle époque appartient-il ? M. Benjamin Fillon estime que c'est un bronze gaulois de la fin du IIIe siècle ; ce sentiment est celui qui domine. Le bronze dont s'agit, comme le Musée de notre vénérable président d'honneur, M. Moreau, a reçu la visite de savants autorisés et leur décision confirme le sentiment précité.

Le prix d'histoire que la Société décerne chaque année à l'élève du collège qui, dans les classes supérieures, montre le plus d'aptitude pour les études géographiques ou historiques, a été remis en temps utile à M. le Principal par M. Barbey, président.

M. Le Feyer offre deux diplômes, l'un de bachelier en droit de 1758 ; l'autre de licencié de 1759, au nom de Jean-François de La Manche. — Remerciements.

Il est procédé à l'élection annoncée : MM. de Florival, juge, président de la Société académique de Laon, et Monnoyer, agent-voyer principal à Château-Thierry, sont nommés correspondants ; avis leur en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1889.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, la Société tient une séance exceptionnelle. C'est fête à la Maison La Fontaine.

M. Barbey préside ; une vingtaine de membres ont répondu à l'appel du Bureau ; un plus grand nombre a présenté les excuses habituelles : santé, affaires, voyages.

L'allocution du Président, bien divisée, bien pensée, bien écrite, a été écoutée avec la plus sympathique attention. Qui, mieux que lui — un ouvrier utile de la première heure, pour ainsi dire — pouvait rappeler les modestes et fructueux débuts de la Société ? Qui, mieux que lui, pouvait évoquer le souvenir des deux et valeureux premiers pionniers, l'abbé Gourmain et M. de Vertus ? Grâce à une prudente et intelligente direction, le zèle des Sociétaires était entretenu, les mémoires sérieusement discutés en séances, puis livrés à l'impression pour former la première série des *Annales.*

Il conviendrait de rappeler, avec M. Barbey, ce que furent ces travaux en histoire, en archéologie ; ce que furent aussi ce qu'il a appelé les sujets épisodiques, c'est-à-dire ceux qui, sortant du cadre des études habituelles, s'attachaient à la géologie ou à la littérature ; mais le discours de M. Barbey ne tardera point à être imprimé et, quoique les noms des auteurs se pressent sous notre plume, nous ne pensons pas devoir en citer même un extrait ; il vaut mieux attendre pour suivre le complet développement de notre Compagnie. Nous ne

différons pas, cependant, de mentionner qu'un souvenir ému a été adressé à ceux qui, dès l'abord, furent à la peine, j'allais dire, à l'honneur ; à ceux dont nous devons suivre l'exemple si nous voulons voir prospérer la Société : MM. Hachette, abbés Gourmain, Usson, de Vertus, Nusse, Marsaux, Pille, Rollet, etc. On ne peut les oublier ; nos publications ont mis leurs efforts en lumière ; notre reconnaissance leur est assurée.

Nous avons déjà parlé de l'étude de M. Berthelé : une église champenoise et un architecte champenois en Bas-Poitou au XIe siècle. Nous avons eu les prémices de ce mémoire qui a été lu ensuite au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et a valu à son auteur les félicitations des maîtres de la science. Ce mémoire va être prochainement publié, mais M. Berthelé, par une délicatesse qui l'honore, a voulu que notre Société, à laquelle il appartient, fût la première à avoir connaissance de cette thèse terminée, mise au point. Nous l'en remercions sincèrement.

Comment expliquer l'édification à Maillezais d'une basilique pour ainsi dire conforme, identique à notre Saint-Remy, de Reims ? alors surtout qu'aucun monument similaire n'existait dans cette contrée ou dans les environs. Plusieurs auteurs avaient étudié la question sans pouvoir donner du problème une solution convaincante. A l'aide de déductions tirées de la forme architecturale de certaines parties des deux monuments — forme qui n'existe que là — M. Berthelé a été amené à reconnaître qu'il y avait à Maillezais une influence toute champenoise. Or, Maillezais a eu pour abbé un religieux du nom de Goderon, ancien moine de Saint-Remy, de Reims, et peut-être bien le créateur de la basilique rémoise. — M. Berthelé ne l'affirme pas, sans doute. — N'est-il pas possible que ce religieux, reconnu maintenant comme le « maître des œuvres » de Maillezais, ait bâti Saint-Remy avant son arrivée dans le Poitou ? Ce qui est prouvé irréfutablement, c'est que Saint-Remy et Maillezais sont deux

sœurs, nées à peu près au même temps et dont la forme n'a aucune affinité, comme d'aucuns le prétendaient, avec l'architecture clunisienne. Si Goderon n'a pas bâti Saint-Remy, il a apporté les plans à Maillezais qu'il a réédifié sur ce modèle.

Cette thèse, qui fait le plus grand honneur à notre collègue, lui a valu les chaleureuses félicitations de l'assemblée.

M. Delteil a la parole ; c'est un poète au cœur chaud, à l'imagination vive ; c'est un ami passionné de La Fontaine ; s'il était possible, son amour pour notre fabuliste se serait encore augmenté depuis que nous avons vu ses premiers essais du Livre d'or.

M. Delteil donne lecture d'une bien charmante pièce de vers : *La Fontaine chez ses amis* ; l'auteur (qui lit admirablement) sait faire valoir son œuvre.

La Fontaine a quitté un instant le séjour des ombres, il revient visiter sa maison

Et voit par des savants sa demeure ennoblie ;

il remercie affectueusement ceux qui lui font tant d'honneur ; chacun a sa part, ceux qui ne sont plus : MM. Hachette, de Vertus, Rollet ; ceux qui survivent. Personne ne peut se plaindre, le poète est content de tous et il le leur dit en fort bons termes. Nous nous faisons un plaisir de citer le passage qui a rapport à notre vénéré président d'honneur, M. Fr. Moreau :

C'est beau, les millions ! mais la gloire est plus belle !
Les millions fondus, la gloire est éternelle !
N'est-ce pas vrai cela ? dites, Monsieur Moreau.
Oui, votre nom vivra par delà le tombeau !
Vous avez, de l'argent faisant un noble usage,
Fouillé partout le sol, et montré d'un autre âge
Des trésors instructifs même pour le présent !
Octogénaire, à vous notre éloge fervent !

Est-il besoin d'ajouter que la lecture de notre ami a été fréquemment interrompue par des applaudissements répétés?

Elle est bien amusante la petite scène que nous raconte M. Henri Joussaume pour terminer la séance : *L'avare puni*. La leçon est bien méritée et je loue fort le malin docteur qui l'a infligée à son triste client.

Nous avons déjà eu occasion de rappeler que M. H. Joussaume a eu plusieurs morceaux de poésie récompensés par le « Trouvère » et par l'Académie Lamartine ; ne nous étonnons donc pas du plaisir que nous a causé cet ingénieux conte ou mieux cette véridique histoire.

* * *

LE BANQUET

A six heures du soir, vingt-cinq Sociétaires prennent place à la table très bien servie, au restaurant Moyer, — beaucoup se sont excusés. La plus franche cordialité règne pendant le repas et « comme tout finit par une chanson », dit un convive, la chanson a son tour. Notre collègue chante... l'archéologie et réclame l'union de la science et du pays... Cette union est toute faite ; les modestes savants de la Société archéologique se piquent tous d'être d'excellents Français. Puis viennent les toasts qui ont été unanimement acclamés — nous signalons entr'autres celui qui a été porté à M. Fr. Moreau, notre vénéré président d'honneur. La gaîté devait avoir son tour ; c'est le toast de notre spirituel ami — ne le désignons pas — qui l'a suscitée : « aux Frêlons ». Il entendait par là ceux des membres qui n'apportent pas leur tribut

de miel à la ruche archéologique. M. Barbey a justement répondu que tous les membres étaient utiles, qu'il n'y avait pas de frêlons, puisque chacun contribue à alimenter le budget dont l'appoint est indispensable à toute .. Société — mais ne parlons pas politique.

M. Henri Joussaume, déjà nommé, lit sa pièce de vers intitulée : *L'Archéologue ;* c'est une fine critique qui n'a blessé personne. L'auteur met en scène un vrai géologue qui recherche dans les entrailles de la terre les épaves du passé ; il a été bien souvent heureux ; des monnaies, des silex, des poteries, des armes ornent son cabinet ; il poursuit depuis longtemps une pièce rarissime, il pense l'avoir trouvée, il fouille... fouille en poussant ses hon ! hon ! bien connus, et il exhume, non le César tant désiré, mais... la médaille Galopeau. On a bien ri ; ainsi finit la réunion dont plusieurs membres ont demandé le retour annuel. — On verra.

A neuf heures, tout était fini. Quel bel exemple !

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. MAYEUX, VICE-PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Mayeux, de Villermont, Berthelé, abbé Faquis, Le Feyer, Renaud et Moulin.

Les procès-verbaux des séances d'Août et de Septembre sont lus et adoptés.

Correspondance. — M. Barbey, retenu par un deuil de famille, s'excuse.

M. Moreau, président d'honneur, charge le Secrétaire de « dire à ses collègues combien il a été touché de leurs senti-« ments bienveillants (exprimés dans la réunion exception-« nelle du mois dernier) ; il compte bien à la fin de l'année, « leur adresser ses remerciements directs par l'envoi d'un « nouveau et intéressant fascicule des fouilles répétées à « Chassemy et des nouvelles à Cys-la-Commune dont on tire « la première épreuve. »

Ouvrages reçus depuis le mois d'Août :

1° *Revue de l'Histoire des Religions*, trois livraisons;

2° *Les Moines égyptiens :* Vie de Schoudi, par M. l'abbé E. Amélineau (publication du Musée Guimet) ;

3° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XVIIe, 2e série;

4° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, numéros 41 et 42 du tome IIIe;

5° *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 53e année, 1886; puis, de la même Société, 54e et 55e années, 1887 et 1888;

6° De la même Société : *Concours scientifique et littéraire de 1887;*

7° *Saint Lubin de Vendôme*, 2e partie, par M. POUYADE (don);

8° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, n°s 4-6, 1889;

9° *Revue poitevine et saintongeaise*, n°s 68 et 69;

10° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, tome X^e, 1888;

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXXVIe, 2e livraison;

12° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XIII, trois fascicules;

13° *Recueil de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, année 1888, quatre fascicules;

14° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, tome X^e, 1887;

15° *Recueil des mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 25e volume, 1888-1889;

16° *Académie d'Hippone*, compte rendu des réunions, bulletin n° 24, 1889;

17° *Smithsonian report*, 1886, n° 1.

18° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 16e année, 1re livraison (don de M. DELTEIL);

19° *Le La Fontaine des trois premiers âges*, par P. LEBRUN (don de M. DELTEIL);

20° *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, 1889 (don de M. BERTHELÉ);

21° Collection d'inventaires, titres, baux, etc., offerts à la Société par le R. P. LOUIS DE GONZAGUE, membre correspondant;

22° *Les fouilles de 1889* (supplément au fascicule de 1888), planche 99e de la nouvelle série de l'*Album Caranda* (don de M. FR. MOREAU).

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

Le Secrétaire annonce la mort de M. Lesguillier, ancien député de l'Aisne, membre titulaire de la Société depuis 1881. Notre collègue a été enlevé en quelques jours par une fluxion de poitrine. M. Lesguillier laisse la réputation d'un ingénieur distingué ; ses multiples occupations ne lui ont pas permis de prendre part à nos travaux. Nous nous associons aux regrets que sa perte cause à sa famille.

Après la récompense éclatante décernée par le Congrès archéologique de France, il ne nous appartient guère de relever le mérite de l'ouvrage « l'Art en Poitou » que M. Berthelé vient d'offrir à notre Société. Quelques parties de ce beau livre nous étaient déjà connues, — l'auteur avait été assez aimable pour nous en offrir le droit de prélibation, — d'autres sont venues s'y ajouter et donnent à l'œuvre un grand intérêt. Le chapitre qui concerne les cloches (M. Berthelé est à ce sujet un chercheur infatigable, souvent heureux), ce chapitre, dis-je, a pour nous un grand attrait, puisqu'il est souvent question de recherches faites dans notre arrondissement.

Quand on parcourt le livre de M. Berthelé on s'étonne qu'il ait été édité en province : la netteté des caractères, l'habile disposition typographique, tout rappelle le talent de nos meilleurs imprimeurs parisiens. Honneur donc à M. Lacuve, de Melle, qui maintient dans sa petite ville la réputation des anciens artistes !

M. Berthelé communique un outil ayant appartenu au fondeur de cloches François Barrard, originaire de Lorraine (Champigneulle, département de la Haute-Marne), qui travailla dans les environs de Château-Thierry, il y a 60 ans, en compagnie de son frère et des Cochois, père et fils, originaires de la même localité : à Bézu-Saint-Germain en 1826 ; à Beuvardes en 1827 ; à Montlevon en 1829 ; etc. François Barrard, son frère, et son fils Jean-Baptiste, fondirent en 1835, pour l'église de La Chapelle-Monthodon, un certain

nombre de cloches dont une est encore existante. Ce chantier, que les fondeurs quittaient au retour de l'hiver pour y revenir au printemps, fut l'origine d'une fonderie qui dura jusqu'en 1865 environ et fournit près de 300 cloches dans notre région, sous la direction de Jean-Baptiste Barrard.

M. Berthelé promet de présenter dans une prochaine séance, une étude sur les fondeurs de cloches ayant travaillé pour les églises du département de l'Aisne ; il y comprendra naturellement le chantier des Barrard.

M. Douchy dépose sur le bureau le cahier des ordonnances de police du bailliage de Gandelu, en date du 6 novembre 1758, rendues par Mgr le duc de Tresmes (Louis-Léon Potier de Gesvres) sur la requête présentée par Hochard, procureur fiscal dudit bailliage. « On ne peut remettre trop souvent, dit l'édit, sous les yeux du public la disposition des anciennes ordonnances afin de maintenir le bon ordre et la discipline si nécessaire à faire observer et dont les officiers sont chargés, etc. » Les articles sont relatifs d'abord à l'Église, à la fête de Cerfroid, puis aux marchands, aux cabaretiers, à la voirie, à la garde des bestiaux, aux vagabonds, à la chasse, au glanage, etc.

Renvoi à la Commission des *Annales*.

Dans la seconde partie de son compte rendu des séances du Congrès archéologique de France, M. Moulin rappelle les excursions faites, les visites aux musées communaux ou particuliers : les églises ; Conches avec ses magnifiques verrières ; Louviers, avec son porche septentrional si ornementé ; Beaumont avec son Jacquemart ; puis les châteaux-forts : Conches, Château-Gaillard, Brionne, Beaumont, et enfin l'ancienne abbaye du Bec qui rappelle le souvenir de Saint-Anselme, de Lanfranc, etc. C'est M. L. Régnier qui a bien voulu adresser au Secrétaire des notes intéressantes sur Verneuil, Dreux, Anet, Montfort-l'Amaury, notes qui vien-

dront s'ajouter à celles qui ont été données sur Bernay, ses églises, ses maisons à sculptures historiées.

M. Renaud offre, de la part de M. Pétré-Huet, entrepreneur de maçonnerie, trois pièces de monnaie trouvées dans les fouilles actuellement faites sur l'emplacement des anciens murs d'enceinte de la ville. — Remerciements.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, de Laubrière, Fr. Henriet, Lélu, Petit-Delaître, Le Feyer, Josse, Renaud et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Correspondance. — Programme du Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne en 1890 : la section d'histoire comprend dix-huit numéros :

1° Convocation, composition et tenue des États provinciaux avant 1610 ;

2° Transformations successives et disparition du servage ;

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers ;

4° Histoire des anciennes foires et marchés ;

5° Anciens livres de raison et de comptes, — journaux de famille ;

6° Vieilles liturgies des églises de France ;

7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes ;

8° Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution ;

9° De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du xviie siècle ;

10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français ;

11° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ;

12° Origine, commerce et préparation des aliments usités avant le xviie siècle ;

13° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue ;

14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au xviie siècle ;

15° Les anciens ateliers typographiques en France ;

16° Étudier l'origine et les variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au xvie siècle ;

17° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance ;

18° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

C'est pour répondre au désir de plusieurs de ses membres que la Société a décidé l'insertion au procès-verbal du programme précédent ; celui de la section d'archéologie paraîtra le mois prochain.

L'envoi ministériel comprenait en outre : le discours de M. Lockroy, prononcé le 26 mai 1888 à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes ; les *Parlers de France*, lecture faite au susdit Congrès, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut ; les discours prononcés à la séance du Congrès,

le 15 juin 1889, par MM. Renan, président du Congrès, et Fallières, ministre de l'instruction publique.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm demande l'échange des publications. Cette proposition est acceptée ; le Secrétaire en donnera avis à l'honorable correspondant.

La Société archéologique d'Avesnes, par l'intermédiaire de son Secrétaire, M. Tordeux, annonce la mort de son président, M. Caserne.

Liste des ouvrages reçus dans le courant d'Octobre :

1° *Discours* prononcés à la séance solennelle du Congrès des Sociétés savantes, 15 juin 1889, par MM. Renan et Fallières;

2° *Bulletin historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1889, n°s 1 et 2;

3° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 65e année;

4° *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, 3e série, tome VIe, 1889;

5° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 70;

6° *Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4e série, 5e volume;

7° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, tome XVIe, 1886-1887;

8° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 23, fascicules de 1 à 4;

9° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome IXe, n° 138.

M. le Président annonce la mort de M. Torchet, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (section de Meaux). M. Torchet était notre compatriote : il était né à Coincy-l'Abbaye, le 20 août 1815, commença ses études à Soissons et les termina à Meaux.

Il se consacra, avec la plus grande ardeur, à l'étude de la

musique et à la propagation des Sociétés orphéoniques; celle de Meaux, dont il est le fondateur, est l'une des plus anciennes.

Cette passion, tant son zèle était grand! ne fut point exclusive : à côté du musicien, il y avait le lettré. M. Torchet fut l'un des fondateurs de la Société d'archéologie dont il fut successivement vice-président et président. Une maladie terrible a pu seule arrêter l'activité prodigieuse de M. Torchet.

Notre Société ressent vivement la perte qu'éprouve une compagnie voisine et amie; elle n'oublie pas les bons rapports qui n'ont cessé d'exister et qu'une excursion en commun, projetée pour le printemps prochain, ne peut manquer de rendre encore plus intimes et plus agréables.

A la suite du rapport de M. Le Feyer sur l'organisation du Musée, rapport qui a valu à son auteur les chaleureuses félicitations de l'assemblée, il est décidé : 1° que ce document sera publié *in extenso*; 2° qu'une commission, composée de MM. Barbey, président; Harant, conservateur des objets d'art; Fr. Henriet, critique d'art, et Le Feyer, bibliothécaire, sera chargée de préparer un catalogue descriptif des objets qui forment le musée de la Société; 3° qu'une demande sera adressée à la municipalité à l'effet d'obtenir l'autorisation, pour répondre au désir du public, de cataloguer de la même façon les tableaux, statues, gravures, etc., du Musée de la ville.

M. Morsaline, architecte, membre titulaire, en faisant une fouille sous la maison Deville-Anglebert (au coin de la route de Soissons et de la Grande-Rue, aux Quatre-Vents), a mis à découvert, sur une longueur de dix à douze mètres, le restant, très bien conservé, d'une partie du soubassement de la tour de gauche de l'ancienne porte de la ville, dite porte Saint-Crépin. Le parement de cette tour est en grès

de petit appareil, en tout semblable à la porte Saint-Pierre à la tête de la rue du Château.

Notre collègue est à la recherche des documents qui puissent lui permettre d'indiquer clairement comment cette porte se reliait à l'ancienne enceinte de la ville, laquelle enceinte se trouve à 36 mètres en arrière ; il s'empressera de nous en informer.

M. Fr. Henriet demande la remise à une séance ultérieure de la communication qui a été, prématurément, annoncée pour celle-ci. Il fait passer sous les yeux de ses collègues des cartons peints représentant des carreaux émaillés provenant du presbytère d'Oulchy-le-Château. Ces carreaux garnissent l'âtre d'une cheminée et forment des hexagones irréguliers de 15 centimètres de long sur 10 centimètres de hauteur. La couleur en est vive ; ces carreaux n'ont pas le trait violet qui caractérise les faïences nivernaises ; M. Henriet pense qu'ils proviennent de Delft et remontent au XVIe siècle, peut-être au XVIIe.

M. Berthelé a transmis la note suivante :

« Deux feuillets (de la Bible en images, du XIIIe siècle, un « chef-d'œuvre de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, « à Cheltenham) séparés de l'exemplaire antérieurement à « l'acquisition de sir Thomas Philipps, ont été recueillis par « un de nos amateurs les plus perspicaces et les plus habiles « à reconnaître les monuments qui peuvent intéresser notre « art national, M. Jules Maciet, et celui-ci avec un désinté- « ressement dont un autre grand établissement public (1) « devait plus tard ressentir également les effets, a consenti à « s'en dessaisir en faveur de la Bibliothèque nationale, où les « deux feuillets forment aujourd'hui le nº 2,294 des nouvelles « acquisitions latines. »

(Note de M. P. Durrieu : *les Manuscrits à peintures, etc.*)

(1) Musée du Louvre.

L'or n'est une chimère que dans les vaudevilles : les économistes — gens en qui l'on peut avoir toute confiance — ont prouvé irréfutablement qu'à la plus grande invasion de l'or répondait le plus grand essor industriel et commercial. M. Lélu, dans une préface d'un ouvrage annonçant une importante et imminente importation du *vil métal*, a passé en revue bien des questions économiques on ne peut plus intéressantes ; il a su présenter sa thèse à des auditeurs — qui ne sont rien moins que des financiers — de telle façon que chacun a prouvé par ses sympathiques félicitations qu'il attachait un véritable prix à ce remarquable travail ; nos *Annales* de 1889 le comprendront *in extenso.*

La première question traitée par notre honorable collègue « l'or dans l'antiquité » rentrait dans nos chères études.

Les recherches de M. Lélu — qu'il a la modestie de regarder comme incomplètes — fournissent cependant des renseignements précieux. Il dit, avec Pelouze : « la haute estime des hommes, la valeur supérieure qu'on lui attribue n'est pas uniquement acquise à l'or par l'effet du préjugé, ni fondée sur des idées purement arbitraires : ce métal a une excellence réelle. »

Ne nous étonnons donc point qu'il en soit question dans les Védas, comme dans la Bible — témoin le temple de Salomon, etc. ; chez les Japonais, comme les Égyptiens — témoins les révélations des hiéroglyphes, etc. ; chez les Grecs, Homère vante les richesses du palais de Priam, la splendeur des armes de Diomède, etc. ; chez les Romains, Virgile ne rappelle-t-il pas la soif inextinguible de l'or : *auri sacra fames ?* Ovide ne décrit-il pas avec complaisance le palais du Soleil ?

Regia solis erat sublimibus alta columnis,
Clara micante auro, etc.

Et Pline, dans le XXXIIIe livre de son histoire naturelle, ne nous laisse-t-il pas un témoignage irrécusable du senti-

ment général de ses concitoyens sur l'excellence de l'or ? On trouve dans cet auteur des notions très précises et que l'expérience a pleinement confirmées sur les principales propriétés de ce métal.

Toutes les contrées, ou à peu près, ont fourni de l'or : le Pactole roulait des paillettes avant que les orpailleurs du Rhin fussent mentionnés. Depuis quelques années, l'Australie et la Californie ont jeté sur le marché des quantités considérables d'or, mais qui ne peuvent avoir rien de comparable, assure M. Lélu, avec l'invasion africaine (Transwaal) attendue, imminente. Dieu veuille que cette abondance d'or amène une ère de fortune, de travail, de paix, de bonheur !

Il est procédé à l'élection annoncée dans la précédente séance : M. Étienne Moreau-Nélaton est nommé membre titulaire ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY.

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Josse, Le Feyer, de Villermont, de Laubrière, L. Petit, Renaud et Moulin.

Le procès-verbal de la séance de Novembre est adopté.

Correspondance. — Suite du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890 — section d'archéologie. Cette section comprend seize questions :

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIe siècle ;

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés ; en étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent ;

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique ;

4° Étudier, dans une région déterminée de l'Afrique, les édifices antiques tels que : arcs de triomphe, temples, théâ-

tres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc. ; dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes ;

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés ;

6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où se trouvent ces musées ;

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.) ;

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen-âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ;

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers ; en donner autant que possible les coupes et plans ;

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées ;

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits ;

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédites ;

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique ; signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée dans l'antiquité jusqu'à nos jours ;

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule ; indiquer à quelle époque elle peut remonter ;

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule ;

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum*, parmi les biographies des Saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

M. Étienne Moreau-Nélaton remercie de sa nomination comme membre titulaire.

La Société joint ses regrets à ceux qu'a exprimés la Société académique de Chauny de la mort de M. l'abbé Jules Caron, secrétaire et fondateur de cette dernière Société.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Conseil général de l'Aisne*, Session d'août 1889. — Rapport de M. le Préfet, Délibérations du Conseil ;

2° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1889, tome XLIV ;

3° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 151e livraison ;

4° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1889, 43e volume ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 82, octobre 1889 ;

6° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 7-9, juillet-septembre 1889 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 71, 15 novembre 1889 ;

8° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers*, 9e année, 6 livraisons à partir du n° 55 ;

9° *Jeanne d'Arc à Reims*, par M. H. Jadart (envoi de l'Académie nationale de Reims) ;

10° *Les Inscriptions du Prieuré de Binson*, par MM. H. Jadart et Demaison (don).

Dans le dernier numéro de la *Revue de Champagne*, M. Antoine Héron de Villefosse (de l'Institut) décrit ainsi les deux principaux objets trouvés par M. Fr. Moreau dans les fouilles de Chassemy :

« 1° Belle poignée de meuble, en bronze, formée par deux dauphins affrontés. Les pièces d'attache qui servaient à fixer cette poignée dans le bois du meuble sont passées autour du corps du dauphin et sont mobiles. Les corps des dauphins sont amincis au milieu pour recevoir et supporter ces pièces ; l'artiste leur a même imprimé un mouvement de recul en arrière qui donne à l'armature plus de vigueur et indique les efforts que les poissons sont censés faire pour soutenir les agrafes, etc.

« 2° Anse d'un vase en bronze. Le sujet principal, sur l'attache inférieure, représente un groupe : deux femmes, l'une ailée et l'autre drapée et casquée avec un bouclier à ses pieds. Il est facile d'y reconnaître la Victoire et la déesse Roma (représentation toute naturelle à Chassemy, mais, néanmoins, intéressante et rare). Au milieu un autel avec des offrandes et au-dessus le sacrificateur. La partie supérieure de cette anse est formée par deux têtes de cygnes qui venaient s'appliquer autour du col du vase, etc... »

Le Secrétaire extrait cette note de l'histoire du domaine et marquisat de la Mothe Saint-Héray (Société de statistique des Deux-Sèvres) : « Le marquis d'Artagenille, marquis de la Mothe, mourut en 1748, laissant deux filles dont l'une Marie-Jeanne-Victorine épousa Louis-Nicolas d'Escars, marquis de Pérusse, colonel du corps des grenadiers royaux de France. »

M. Jadart, dans sa notice sur les inscriptions du prieuré de Binson, signale une dalle qui a perdu sa partie supérieure ; on y distingue, mais avec peine, les titres de seigneuries rattachant les personnages à Château-Thierry et à Barbonne (Marne). La figure en pied d'une femme est gravée avec assez

d'élégance ; cette noble dame est vêtue d'une robe longue sans ornements ; ses mains sont jointes sur sa poitrine, le haut du visage manque ; les caractères de la légende sont du XIVe siècle.

A l'exemple de quelques-uns de ses confrères, M. Minouflet ne néglige pas l'étude des communes qui avoisinent celle où il exerce ses honorables fonctions d'instituteur ; il aborde aujourd'hui l'histoire d'Azy-Bonneil. Sa notice renferme des parties intéressantes. L'étymologie d'Azy, que M. Minouflet expose d'après les notes de notre savant collègue, M. l'abbé Vuilbert, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part plusieurs auditeurs, sans qu'on puisse conclure avec certitude.

Parmi les lieux-dits du terroir de cette commune, il en est un qui, par suite d'une erreur manifeste du cadastre, est dénommé *les Pronts* où se trouve un ancien cimetière. MM. Harant et Josse lui ont restitué son véritable nom *l'Éperon*, tel que l'exige la configuration du sol.

La Société, après avoir voté le renvoi de ce travail à la Commission des *Annales*, décide qu'une visite sera faite à l'église romane, si curieuse, d'Azy, afin de compléter la description qu'en a donnée M. Minouflet.

Les applaudissements qui ont accueilli la lecture de M. Le Feyer lui ont prouvé que ses auditeurs, sans mettre de côté les travaux historiques que réclame le règlement, sont loin d'être indifférents à la bonne et saine littérature. Sa thèse : Faut-il regretter avec Boileau que La Bruyère se soit affranchi de la difficulté des transitions ? a été présentée et soutenue avec esprit, avec verve. Il en ressort — comme nous pouvions nous en douter — que les moralistes : Montaigne, *La Bruyère*, La Rochefoucauld, Vauvenargues, Pascal, etc., ne peuvent dans leurs *Essais*, *Caractères*, *Pensées*, qui se présentent sous une forme si concise, si vive, si alerte, s'assujettir à la règle que le législateur du Parnasse impose à tous

les écrivains. M. Le Feyer aurait pu ajouter qu'une secte littéraire qui a nom « le naturalisme » et reconnaît pour maître Henri Beyle (Stendhal) et pour principal apôtre de nos jours, M. Émile Zola, a entrepris de s'affranchir, tout comme les grands penseurs précités, de la règle classique, salutaire des transitions..... elle en rejette bien d'autres! « Notre belle langue française, que l'on peut appeler excellemment la langue du bon sens et du raisonnement, la langue intellectuelle du monde, la parole d'affranchissement et de civilisation » ne perdra rien, par l'abandon de cette loi des transitions dans les travaux des moralistes, de son éclat, de sa vigueur, de son universelle popularité.

M. l'abbé Poquet a publié en 1844 une fort intéressante « Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne. » Depuis cette époque, l'infatigable chercheur a retrouvé la charte de fondation remontant à l'année 855.

« Comme nous n'avons vu nulle part, dit le savant historiographe, cette pièce reproduite, qu'elle n'est citée que par extrait dans la *Gallia christiana*, je me fais un plaisir de vous en adresser une copie intégrale avec prière de la reproduire dans votre excellent Bulletin, etc. »

Nous avons à remercier bien sincèrement notre vénérable correspondant ; nous nous faisons un devoir de lui annoncer que nous possédons cette charte avec « le petit abrégé historique » conservé aux Archives Nationales. En 1870, M. Camille Fabre, membre titulaire, en a fait prendre une copie intégrale qui reste déposée aux archives... de la Société. En 1879, nous avons publié dans nos *Annales*, de M. le docteur Corlieu, « l'abbaye de Chézy » ; outre une analyse des chartes de Dom Grenier, la notice comprend la copie de la fameuse charte de 855.

Nous réservons, pour les insérer dans notre prochain Bulletin, les notes qui accompagnent le mémoire de M. l'abbé Poquet.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1889.

OULCHY-LE-CHATEAU

I

LE PRESBYTÈRE

Dans mes tournées de paysagiste, j'ai quelquefois été l'hôte de bons curés de campagne. Les heures que j'ai passées à leur foyer paisible sont des meilleures qu'il me souvienne ; mais le presbytère d'Oulchy tient le premier rang dans le mémorial de ma reconnaissance. C'est qu'indépendamment de l'accueil cordial que j'y ai reçu, tout concourt à en faire un lieu d'élection pour l'artiste : sa situation pittoresque sur un monticule escarpé d'où il domine tout le pays, ses grands airs de château du vieux temps, l'espèce de relent monastique qui se dégage de ses longs corridors froids, et jusqu'à son délabrement actuel qui contraste lamentablement avec les derniers vestiges de sa splendeur évanouie.

Une plate-forme gazonnée, plantée de tilleuls, où se tiennent les fêtes civiques et patronales du pays, précède l'édifice décanal. Les piétons arrivent à cette esplanade par des escaliers qui leur évitent le long détour imposé aux voitures.

Une porte cochère d'aspect grave, discret, monacal, donne accès dans une vaste cour déserte et silencieuse. L'herbe y croît, grasse et drue, comme en un lieu voué désormais à la solitude. Des marronniers, pleins de rires autrefois, quand leur ombrage protégeait les ébats d'une jeunesse aussi

bruyante que studieuse, muets aujourd'hui, ajoutent encore à l'impression de tristesse qui saisit dès que l'on a franchi ce seuil austère. A droite de ce préau, s'élèvent les murs noircis de la vieille église; à gauche, les bâtiments de service, en face le corps de logis principal. La façade, au lieu d'avoir son entrée au milieu de son développement, selon l'usage, est percée de deux portes qui n'ont rien de symétrique, et ne se correspondent ni comme place, ni comme proportions, ni comme ornementation. Mais ce sont deux petits bijoux architectoniques d'une fantaisie charmante qui récréent la vue, et jettent comme un sourire au milieu de toutes ces sévérités. On me permettra de m'y arrêter un instant.

La porte de gauche, d'un goût très pur, à cintre surbaissé fermé d'une clef saillante, est flanquée de chaque côté par trois sveltes colonnettes cannelées à chapiteaux corinthiens. L'entablement est surmonté d'un fronton triangulaire percé d'un oculus. Un escalier en fer à cheval, d'un dessin des plus gracieux, lui sert de soubassement. Ce petit portail a toute l'élégance d'un morceau de la Renaissance. Je le crois néanmoins du XVIIe siècle, non à cause du soleil emblématique que l'on voit dans l'angle supérieur du tympan; — il aurait pu y avoir été introduit postérieurement, — mais à cause de l'analogie que présentent ses délicates colonnettes avec celles du frontispice voisin dont la construction, comme nous le verrons tout à l'heure, doit être placée entre les années 1632 et 1664.

Le frontispice de droite est d'une composition plus riche, sinon plus heureuse. Surélevée sur un escalier à triple emmarchement, la porte est à plein cintre, accompagnée à droite et à gauche de deux colonnes accouplées, cannelées dans les deux tiers supérieurs de leur hauteur et fleuries à leur sommet d'un élégant chapiteau d'ordre corinthien. La frise est ornée de modillons fleuronnés où l'on déchiffre les lettres D. A. H. L. Y. E. C'est le monogramme d'Antoine de La Haye, religieux de Saint-Jean-des-Vignes qui fut prieur d'Oulchy depuis 1632 jusqu'à sa mort en 1664. C'est à lui sans doute que

l'on doit la construction de cette porte dont le style concorde avec le temps où il gouverna le chapitre. Ce personnage nous intéresse encore à un autre titre. Il était petit-fils de dame Claude Desmoulins, sœur de Marie Desmoulins, aïeule de Racine, par conséquent l'oncle à la mode de Bretagne du poète. Il était aussi son grand oncle du côté des Sconin (1).

Le motif principal est complété par deux niches assistées de pilastres également cannelés. Deux frontons coupés, couronnés eux-mêmes par un fronton central percé d'un large œil-de-bœuf, brochent sur le tout. Je crois cette seconde porte un peu plus récente que la première, quoique plus détériorée. Il va sans dire que tout cela : stylobates, fûts de colonnes, chapiteaux, frise, corniche, a beaucoup souffert des injures du temps. La pierre est mordue, rongée, maculée, cassée en maints endroits; mais le pittoresque n'y perd rien, ni la couleur non plus; au contraire. C'est un attrait de plus pour l'artiste de deviner sous la ruine d'à présent le goût et la science des architectes d'antan. L'imagination se plaît singulièrement à ces sortes de restitutions.

A l'intérieur règne, de part en part, au rez-de-chaussée comme au premier étage, un large corridor sur lequel ouvrent toutes les pièces, disposition commune à la plupart des couvents. Je n'y vois de remarquable que la rampe en fer forgé du grand escalier, en style du XVIIIe siècle, où le chiffre F. R.

(1) On s'est un peu trop hâté de conclure de cette parenté que Jean Racine a été pendant ses jeunes années l'hôte et peut être l'élève des religieux d'Oulchy. M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, qui fait autorité pour tout ce qui concerne Racine et sa famille, prouve, par raisons démonstratives, que ce n'est là qu'une légende. Jean Racine a commencé ses études chez son oncle Regnault, à La Ferté-Milon; il les a poursuivies à Beauvais et achevées à Port-Royal. Il alla ensuite étudier la théologie au séminaire d'Uzès (Gard), chez son oncle Antoine Sconin. On a donc confondu Uzès avec Oulchy et l'oncle Antoine Sconin avec l'oncle Antoine de La Haye.

(Voir sur ce sujet : Notice biographique de J. Racine, par Paul Mesuard, pages 41 et suivantes).

B., monogramme du prieur François-René Baudoin, mort vers 1780, s'enlace à d'élégants rinceaux, et dans l'âtre d'une cheminée au premier étage, des carreaux de faïence émaillée de forme oblongue sexagonale à décor prolychrome. Les fleurons et les rinceaux diversement combinés donnent trois types principaux. Les couleurs en sont vives et franches. Ce sont le bleu, le vert, le jaune clair et l'orangé. Nous avons montré un dessin colorié de ces briquettes à M. Alfred Darcel, directeur du Musée de Cluny, qui à en juger par le ton des émaux et le caractère du dessin, les croit italiennes du xvie siècle.

Dans un autre ordre d'idées, on signale encore, dans le corps de logis de gauche, près de l'entrée de service et des cuisines, un puits qui n'est pas de dimensions ordinaires. La largeur de son orifice mesure 1 mètre 30 et sa profondeur est de 24 mètres. On ne saurait se pencher sur ce gouffre béant et noir, sur cette « mystérieuse bouche d'ombre » comme n'eût pas manqué de dire Victor Hugo, sans se sentir pris d'un horrible vertige. Une nappe d'eau souterraine l'alimente, dit-on, et ressort au pied de la montagne en un jet abondant qui pourvoit à la consommation du lavoir dit « Lavoir du Moulin ». On assure que des menues-pailles, jetées dans ce puits, reparaissent peu de temps après, au goulot de la fontaine. Je donne cette tradition locale pour ce qu'elle vaut, n'ayant pas personnellement vérifié le fait.

Le Presbytère communique avec l'église de style roman du xie siècle. Elle a été restaurée récemment, avec plus de zèle que de goût ; témoins le portail malencontreusement plaqué sur l'ancienne baie et les deux grandes fenêtres flamboyantes du transept qu'on a lourdement et sommairement réparées sans leur restituer leurs fins meneaux. Cette église, de belles proportions, se termine par une abside carrée qui pourrait bien n'être pas l'abside primitive, car l'on voit encore extérieurement des vestiges de construction de nature à faire croire que le monument se prolongeait au-delà de ses limites actuelles. L'église se terminait-elle originairement par un chevet circulaire ? Ou bien existait-il un cloître

qui permettait aux religieux de faire le tour du sanctuaire sans sortir de l'église ? Des traces d'arcatures, visibles encore, derrière les autels de sainte Anne et de la sainte Vierge, autorisent ces suppositions.

On voit aussi au sommet du contrefort nord-est, les restes d'un encorbellement qui devait soutenir une tourelle de guet d'où l'on pouvait, dans ces temps agités, surveiller les alentours. Enfin, dans l'épaisseur du mur septentrional et un peu au-dessous du sol de l'église et du jardin, il existe une crédence qui a dû appartenir à une crypte depuis longtemps disparue.

Le chœur où l'on voit encore les stalles en bois sculpté des religieux (xve siècle), et les bas-côtés correspondants sont complètement dépourvus de fenêtres. Cela tient à ce que les bâtiments du château viennent, à gauche, se ressouder à cette partie de l'église et que le massif du clocher s'y appuie à droite. Cette disposition rompt un peu l'unité du monument; mais ces passages sombres donnent à l'édifice plus de gravité, de mystère, et font mieux valoir les clartés triomphantes du sanctuaire.

Cette partie de l'église, fort endommagée, au cours des guerres qui désolèrent le xve siècle, a été reconstruite avec les pierres provenant du vieux château démantelé. Le caractère ogival de ses voûtes atteste cette reconstruction. Le doyen me fit remarquer plusieurs chapiteaux gravés en creux, représentant des oiseaux affrontés et adossés qui ont servi de type lors des récentes réparations, et me montra aussi quelques pierres tombales de prieurs dont l'une porte la date de 1583. On voyait encore, il y a dix ou douze ans, dans le bas côté nord, des pavés de couleur d'un dessin tout à fait rudimentaire, chevrons, damiers ou barres diagonales. Ils ont disparu à la suite des travaux de dallage de l'église (1).

La chaire, en bois sculpté, est remarquable. Elle provient du réfectoire du couvent de Saint-Jean des Vignes de Soissons.

(1) M. Barbey, notre président, en a heureusement conservé les dessins.

Elle a été achetée par M. l'abbé Hurillon à un menuisier de Saint-Remy-Blanzy qui l'avait eue pour 8 francs et l'a recédée pour 36 francs. Disons à ce propos que la chaire de l'église de Saint-Jean des Vignes et les boiseries du chœur se trouvent aussi dans le canton d'Oulchy : La première dans l'église de Muret, les secondes à Saint-Remy.

La tour, accolée au transept méridional, a trois étages de baies géminées, avec bandeau, moulures et colonnettes. C'est sans contredit le morceau le plus intéressant du monument. Un toit en bâtière remplace aujourd'hui la flèche flanquée de quatre clochetons qui s'élançait autrefois vers le ciel, dans l'allégresse d'un perpétuel hosanna.

L'église, le presbytère et ses dépendances occupent l'emplacement d'un château-fort bâti par les comtes de Champagne antérieurement au xe siècle, et dont on voit encore les murs d'enceinte qui servent de limites et de clôture au jardin. Souvent, au moyen-âge, les seigneurs établissaient des collégiales dans ceux de leurs châteaux où ils ne résidaient pas. C'est ainsi qu'en 1075 Thibaut III fonda un chapitre de chanoines à Oulchy. C'est de cette époque que date vraisemblablement la construction de l'église. En 1122, son fils Thibaut IV introduisit à Oulchy les religieux Augustins de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons appelés Johannistes du nom de leur abbaye. Au xve siècle, le château eut fort à souffrir du fait des Bourguignons et des Armagnacs qui se le disputèrent avec acharnement, et sa ruine fut définitivement consommée sous Louis XII (1). Avec les matériaux qui en provenaient, l'on restaura l'église et l'on construisit le bâtiment qui nous est arrivé défiguré par des réparations et remaniements successifs, à ce point qu'il n'a guère conservé de son origine — ou peu s'en faut — que les deux portes dont nous avons parlé.

Après tous ces orages, nous retrouvons les Johannistes dans le château réédifié. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution. Au moment du Concordat, l'église fut érigée en paroisse et ce fut

(1) Melleville, Histoire du Département de l'Aisne; Paris 1866.

l'abbé Lefèvre, ancien procureur de Saint-Jean-des-Vignes, qui en devint le premier curé. L'abbé Hurillon, son successeur, désireux d'utiliser, *ad majorem gloriam Dei*, les locaux inoccupés de son vaste presbytère, y ouvrit un petit séminaire en 1819 sous l'épiscopat de Mgr Leblanc de Beaulieu. Cet établissement dura jusqu'au mois d'août 1850. A cette époque, par suite de l'ouverture du séminaire de Saint-Léger à Soissons et de combinaisons que nous n'avons point à juger, il fut supprimé au grand détriment des intérêts du pays auquel il donnait un peu de vie et de mouvement.

Après s'être fait mon érudit et obligeant cicerone à travers l'église et la cure, l'excellent doyen me fit les honneurs de ses vastes jardins. Ils s'étendent devant la façade est du château. Cette façade, où la brique se marie par endroits à la pierre, n'offre d'intéressant qu'un œil-de-bœuf encadré de feuillages largement fouillés, et un motif central en style du XVIIIe siècle, avec un fronton dont le tympan présente un écusson effrité où il m'a semblé voir la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras; ce qui s'explique d'autant mieux que l'église a pour vocable l'Assomption de Notre-Dame.

Nous nous promenâmes d'abord dans un immense potager dont les longues allées rectilignes se prêtent à merveille à la récitation du bréviaire. A droite, sur la ligne de prolongement de l'église, une file de marronniers plantés en bordure laissent voir, sous leurs arceaux de feuillages, le val où court un ruisseau tributaire de l'Ourcq, et, sur le versant de face, un ancien fief transformé en une opulente habitation bourgeoise, d'aspect patriarcal, ombragée d'arbres plusieurs fois séculaires. C'est la demeure d'une honorable famille, où l'on a toujours le cœur et la main ouverts, quand il y a une infortune à soulager ou quelque service à rendre au pays.

A gauche du potager, des terrasses s'échelonnent en amphithéâtre, et au fond, vis-à-vis le presbytère, un petit bois offre son ombre et sa fraîcheur au digne curé qui prépare là ses sermons toujours courts, mais substantiels. Le bois se prolonge et s'escarpe à gauche. A travers des sentiers embrous-

saillés et des escaliers disjoints et moussus, nous arrivâmes à un massif de pierre de construction ancienne, couronné au sommet d'une statue de la Vierge. De là nous gagnâmes, par les terrasses, un verger tout pétillant de verdure et de soleil. A travers les ramures des pommiers, on voyait luire les grands toits du presbytère, caressés d'un glacis de laque dorée, et dans le fond, l'église coiffée de son clocher roman, s'estompait dans une ombre fine, reflétée, transparente.

— Je tiens mon tableau ! m'écriai-je au grand ébahissement du bon curé qui me crut frappé d'un subit accès d'aliénation mentale.

C'était tout simplement le paysagiste qui s'éveillait. Quelques instants après, j'étais au travail.

II

LE PÈRE ALEXIS

Le lendemain, je revins à la même heure prendre séance au même endroit, et tout heureux d'être déjà sorti des premiers tâtonnements de la mise en place de mon tableau, je laissais allègrement courir mon pinceau sur la toile, dans l'indicible volupté du travail en plein azur qui est comme le privilège des paysagistes. Tout à coup, troublant la quiétude du silence ambiant, éclata, dans les airs étonnés, une musique triomphale. C'étaient les voix de bronze du clocher qui s'envolaient dans l'espace et la lumière en un rythme joyeux ; une sonnerie folle, rapide, endiablée, à réveiller les morts qui dormaient au pied de la basilique. Le clocher en trépidait. A peine un air était-il achevé, qu'un autre commençait plus entraînant et plus vif. Tout le répertoire du sonneur y passa. Je jouissais de ce tapage comme tout à l'heure je savourais le silence, non moins charmé que

surpris de cette soudaine explosion de notes claires, vibrantes, argentines.

— C'est le père Alexis qui carillonne un mariage, me dit le brave Lepage, le jardinier du curé.

— On peut dire qu'il y va gaiement...

— Et il donne toujours la bonne mesure. C'est pas étonnant, il est si heureux de secouer ses cloches !

Le fait est que le père Alexis n'épargnait pas ses peines. Avec quel nerf il faisait chanter à son ingrat instrument l'épithalame des jeunes époux. Il fallait l'entendre pour s'en faire une idée. Si les « noceux » restent insensibles à ces véhéments appels à la joie, s'ils ne se livrent pas jusqu'au lendemain à des chorégraphies insensées, s'ils ne font pas mille grosses farces aux rires sonores, ce ne sera pas la faute du pauvre virtuose de village. C'était d'une gaieté si débordante, si contagieuse, que je chantais avec les cloches, m'agitant en mesure avec elles, pris d'un frétillement irrésistible. Peu s'en fallut que je ne tombasse à la renverse avec le frêle édifice de mon pliant-chevalet, tant ces rythmes fous agissaient sur mon système nerveux. Cela l'emportait sur ces carillons monotones dont nos villes du Nord sont si fières, comme l'art qui vit l'emporte sur le mécanisme le mieux réglé.

Oh ! ces carillons flamands qui répètent à satiété leur éternel petit air — comme un perroquet sa leçon, — aux quarts, aux demies, aux heures, quel est le touriste qui, après s'en être amusé un instant, ne les envoie bien vite à tous les diables ! Ils vous poursuivent, vous obsèdent, vous exaspèrent, et il n'y a pas à crier : assez. Quand le rouage est monté, — cric, crac, — il se dévide inexorablement. C'est à Dinan, en Belgique, que j'ai pour la première fois subi cette persécution. Mon hôtel se trouvait tout contre l'église ; juste sous les abat-sons du clocher. Mon ami Loret et moi, n'avons pu fermer l'œil de la nuit. Heureusement, nous prîmes le parti d'en rire en accablant la manivelle dinantaise d'imprécations qui distançaient effroyablement celles de

Camille elle-même. Quant aux indigènes, ils sont tellement habitués à ce tapage qu'ils ne l'entendent plus. De toutes façons, ces instruments compliqués, à ressort et à cylindre, ne valent pas ce qu'ils coûtent, tandis qu'un simple jeu de cloches, manié comme à Oulchy-le-Château, d'une main experte, dans les grandes circonstances, et non à tout propos, répand la joie dans l'air et met tout le monde en liesse.

Je voulus voir l'habile homme qui m'avait si agréablement distrait pendant ma séance, et ce fut un premier étonnement pour moi de me trouver en présence d'un individu de soixante-treize ans, vert encore et qui n'avait d'un vieillard qu'un léger dodelinement de la tête contracté sans doute dans l'exercice de ses bruyantes fonctions de sonneur. Mille petits plis malicieux bridaient son œil narquois, et sa bouche, grande, — il n'y a pas à le dissimuler, — était en même temps rieuse, sensuelle et bon enfant. Il était vêtu d'un gilet de drap noir à manches de finette et coiffé d'une casquette qu'il échangeait, à la sacristie, contre une calotte d'allure plus cléricale.

J'avais été surpris qu'un homme de cet âge pût déployer tant de vigueur. Je le fus bien plus encore quand le père Alexis m'affirma qu'il avait fait tout ce concert avec trois cloches seulement ; qu'il ne disposait que de trois notes, « do, ré, mi, » et que c'est en variant ingénieusement ces trois notes, en les doublant, les triplant et surtout en pressant la mesure qu'il nous donne l'illusion d'airs plus compliqués.

Nous montâmes dans le clocher, et il me montra comment il opère. Il commence par « brider » ses cloches. Cela veut dire qu'il attache le battant à la corde, de façon à laisser seulement deux ou trois centimètres de jeu entre ce battant et le bord de la cloche. Il se rend ainsi maître de celles-ci qui obéiront maintenant à la plus légère impulsion, puis il descend à l'étage inférieur, et placé sur une sorte de plateforme en planches, adossé aux charpentes du beffroi, il saisit une corde de chaque main, assujettit la troisième à son

pied et fermant les yeux pour mieux entendre au milieu des vibrations sonores qui emplissent la tour, il entre en mouvement avec ses cloches qui s'animent, vivent de sa vie, et ne font avec lui qu'un seul et même être. Il faut le voir alors, déchaînant le vacarme et le réglant tout ensemble, emporté lui-même dans cette tempête de sons qui le grise, et le laisse haletant, brisé, ruisselant. Ah ! comme on comprend alors la locution populaire : « Boire comme un sonneur ! »

Comme je m'émerveillais de lui voir obtenir un résultat si prodigieux avec d'aussi pauvres moyens :

— Ah ! dit-il, *s'ils* avaient voulu m'écouter ; sans beaucoup de frais, j'aurais pu tirer de mes trois cloches une octave complète, et avec mes huit notes et les demi-tons, je jouerais tous les morceaux que l'on voudrait, sacrés et profanes. Les samedis soirs et veilles des grandes fêtes, j'exécuterais avec mes cloches les hymnes, proses, motets qu'on chanterait le lendemain à la messe, à vêpres et à complies. Ce serait bien facile. Il s'agirait tout uniment d'établir un certain nombre de marteaux qui, en frappant chaque cloche à divers endroits déterminés, donneraient des tons différents. Huit marteaux suffiraient ; trois pour ma petite cloche, trois pour ma moyenne, et deux pour ma grosse. J'aurais ainsi ma gamme entière. Je n'aurais plus qu'à faire correspondre les marteaux à un clavier que je toucherais comme celui d'un harmonium ou d'un piano. Mais le Conseil de fabrique m'a envoyé..... sonner, sous prétexte de besoins plus urgents. Le Conseil municipal a fait la sourde oreille, et je mourrai sans avoir pu montrer ce que je saurais faire,... — car je suis musicien, Monsieur, c'est moi qui ai créé, organisé la fanfare du pays, et j'ai réussi à en faire une des bonnes musiques de la contrée. Je chante au lutrin, je joue de l'ophicléïde, je connais le contrepoint et je ne serais pas embarrassé pour composer une marche, un andante, un allegro.

Le bonhomme s'emballait... — « Mais, ajouta-t-il, avec son gai sourire, mon instrument favori, celui auquel je reviens toujours, et sur lequel je ne crains pas de rival, c'est

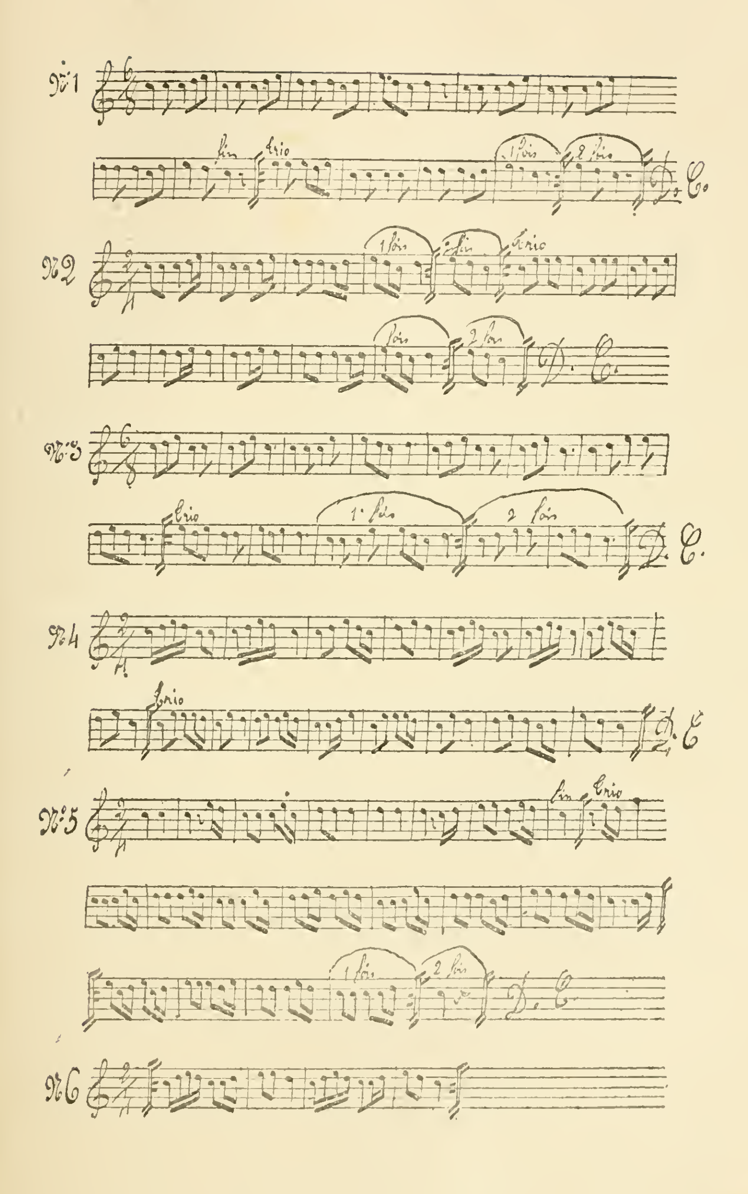
mes cloches... Il y a plus de cinquante ans que je les connais, que je les pratique; malheureusement, elles sont comme la plus belle fille du monde; elles ne peuvent me donner que ce qu'elles ont, et elles n'ont qu'une note. Do, ré, mi ; mi, ré, do : je ne peux pas sortir de là... »

Il est fâcheux que le pays ait reculé devant le minime sacrifice qui eût permis au père Alexis de déployer les ressources de son talent; et pourtant on ne saurait en faire un reproche au Conseil municipal. Il était dans son rôle en refusant une dépense de pure fantaisie qui, le père Alexis disparu, eût été complètement perdue. Mais le sonneur n'eût pas dû se tenir pour battu. Avec un peu d'initiative, il eût peut-être obtenu directement de ses concitoyens les ressources nécessaires aux perfectionnements qu'il méditait; car les habitants d'Oulchy sont très fiers de leur sonneur, et ils ont raison. Les virtuoses du carillon se font rares. C'est un art qui s'en va ; et si l'on s'avisait d'ouvrir un concours de sonneries, à l'instar des concours de fanfares et d'orphéons qui pullulent de tous côtés, le père Alexis aurait de grandes chances d'en être le lauréat.

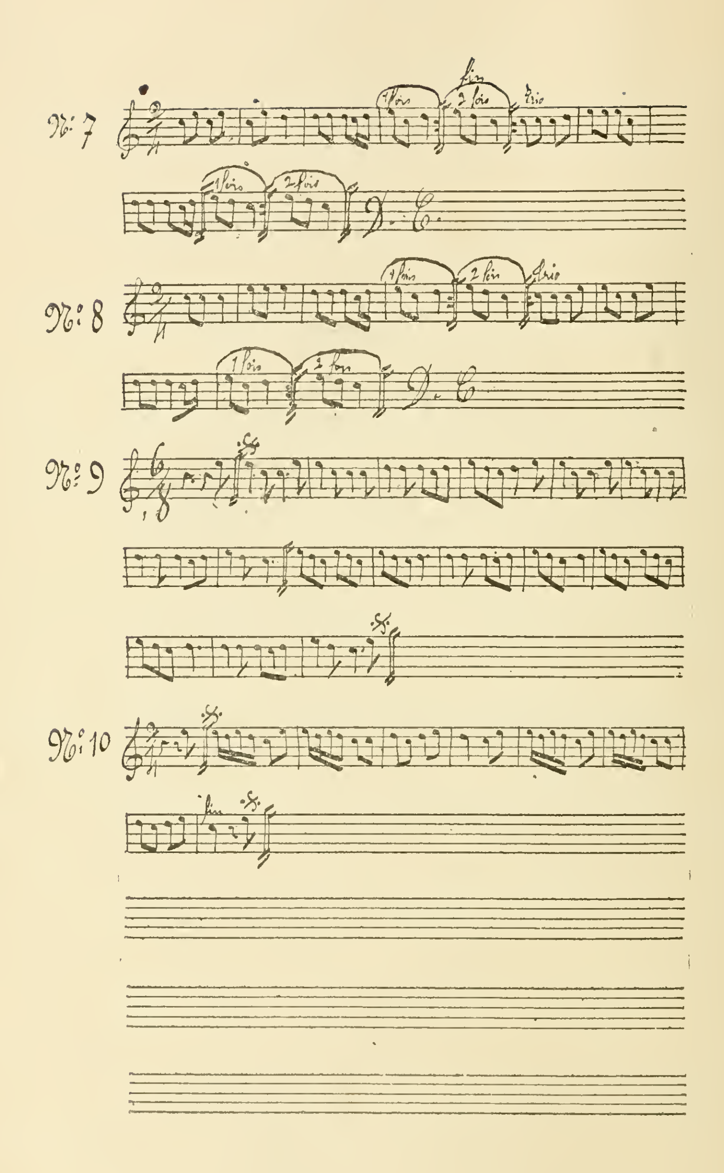
Faute de cette gloire qu'il ne connaîtra pas, je me plais à rendre ici témoignage de son talent. Je n'oublierai jamais le concert qu'il me donna dans le verger du presbytère, et dont les lointains échos vibrent encore à mon oreille.

Frédéric HENRIET.

Le père Alexis a bien voulu noter pour nous les principaux airs de son répertoire; voici ce document à titre de pièce justificative :



N° 1
fin
Trio
1 fois
2 fois
D. C.
N° 2
1 fois
2 fois
Trio
fois
2 fois
D. C.
N° 3
Trio
1 fois
2 fois
D. C.
N° 4
Trio
D. C
N° 5
fin
Trio
1 fois
2 fois
D. C
N° 6


Nº 7
fin
1 fois
2 fois
Trio
1 fois
2 fois
Nº 8
1 fois
2 fois
Trio
1 fois
2 fois
Nº 9
Nº 10
fin

M. DE RENTY

SON CHATEAU & SON TOMBEAU

A CITRY-SAINT-PONCE, PRÈS CHARLY

Meritis augentur homines.

I

MESSIEURS,

Voulant faire à votre Société qui a bien voulu m'accueillir, hommage de bon vouloir et de reconnaissance, j'ai l'honneur de lui adresser cette modeste communication.

J'en crois le sujet tout inédit ; il remplacera à propos, puisqu'il est pour vous plus local, la communication annoncée en votre ordre du jour de la présente séance : *les Caves de guerre de la Thiérache*.

Faisant à l'heure qu'il est, et à votre intention, le voyage d'un pélerinage en chambre, je vous envoie, Messieurs, le compte rendu d'une visite faite ces années dernières, dans votre région, au petit village de Citry-Saint-Ponce, autrefois de notre Soissonnais, jusqu'à la Révolution.

J'étais attiré à Citry, Messieurs, par les souvenirs, par le château et le tombeau d'un grand homme de bien, le baron de Renty, l'un de ces hommes dont on peut dire que ceux qui lui ressembleraient, à l'heure du danger, seraient capables de sauver la France. Fût-il meilleur ami du peuple et de

l'ouvrier ? En fût-il, pour mieux comprendre et mieux pratiquer la devise : Noblesse oblige ? — Je ne le pense pas.

*
* *

De la biographie de M. de Renty, je détacherai, Messieurs, ce qui est local, — et des monuments qui attestent son souvenir, ceux que garde le pays ; — c'est ici avant tout une étude d'histoire locale et une excursion archéologique à votre adresse.

Donc, ces années dernières, à destination de Citry, j'arrivais à Charly, qui n'en est qu'à une lieue.

Passant à Charly, je n'avais eu garde d'oublier le livre tres intéressant du Dr Corlieu : je l'avais lu par avance, et il me fut sur ma route le meilleur cicerone.

Hommage soit rendu en passant à l'*Histoire de Charly*, à cette étude du pays natal faite avec amour, conscience et talent.

Hommage également soit rendu, à cette place, au passé ! — A Notre-Dame de Soissons et à ses abbesses, dames et bienfaitrices de Charly ;

— A Saint-Jean-des-Vignes et à ses prieurs, curés de Charly qui ont bâti le noble presbytère, devenu hospice, maison de charité !

— A la famille seigneuriale des de La Loge qui a succédé aux abbesses et donné au diocèse un prêtre éminent !

— Aux abbés Romelot et Leconte, de bienfaisant souvenir.

Et avançant dans le présent :

— A la vénérable Mère Leconte, la première pierre de la moderne communauté religieuse, enseignante et hospitalière, de Charly.

— A Mademoiselle Levieil, fondatrice de l'hospice nouveau, et à Madame Pétel, sa vaillante coadjutrice, — admirables femmes, d'aumônière mémoire !...

Mais adressons, sinon une malédiction, tout au moins un blâme indigné à ces vandales de la voirie publique, à ces fanatiques d'alignement qui, à une époque récente, ont taillé en plein drap dans le porche et le portail de l'église et en ont fait une ignoble façade d'atelier, de forme biscornue !

Mais honneur à ces réparateurs intelligents qui ont rendu son aplomb à la vieille nef, ébranlée dans ses bases par des affouillements qui ressemblent à de véritables crocs-en-jambes, à de vrais coupe-jarrets ! *Tempus edax*, *homo edacior*. Gare aux bases de nos églises sapées, minées par les ravages du temps et des eaux du ciel, aveuglément abandonnées, négligées sans pitié et sans prudence.

*
* *

De Charly, Messieurs, toujours en partance pour Citry, dirigeons-nous vers Crouttes : c'est une voie un peu buissonnière, n'importe. Les bords de la Marne sont si enchanteurs.

A Crouttes, au pays des Creuttes et des Boves préhistoriques, avec un très obligeant cicérone, j'allais rechercher une croix artistique, un insigne joyau du Moyen-Age, toute couverte de pierreries et de filigranes, qu'une très respectueuse et très intelligente restauration vient de consolider et parer d'une nouvelle jeunesse. C'est une épave antique. Comment donc la fine pointe des Varin, si proches voisins de l'église, n'a-t-elle pas encore gravé pour votre *Bulletin* ce rare bijou ? (1)

A Crouttes encore, j'allais, tout inconnu et tout profane que

(1) L'auteur ignore l'excellente gravure qu'a faite de cette croix M. Adolphe Varin et dont un exemplaire existe dans les cartons de la Société : Sa dimension ne permettait pas de l'insérer dans nos *Annales*.

j'étais, saluer ces nobles ouvriers que je viens de dire, frapper à la porte de ce sanctuaire de l'art qu'ils ont créé dans cet obscur village, dans un doux oasis verdoyant et ombreux. Honneur à cette maison des Varin, de la fraternité laborieuse, toute constellée d'admirables pièces d'art !

*
* *

De là haut, de l'atelier supérieur, au delà de la Marne, à peu de distance, je découvrais Citry, couché dans le silence et le soleil du soir, au pied de la colline, dans un val charmant, et encadré par le village, le château de M. de Renty et l'église qui abrite son tombeau. C'était une vision désirée, recherchée de bien loin.

La Marne est bientôt franchie, grâce à un bac rustique, et j'arrive enfin à une église romane d'intéressant caractère, qui devait combler mes vœux, couronner mon lointain voyage.

La principale entrée est une porte latérale qui ouvre au nord, sur l'esplanade du château. C'est une noble et grave architecture que l'appareil roman de ce porche et de cette façade septentrionale : l'autre est quasi adossée à la colline, masquée par elle, invisible et mutilée. Le grand portail disparaît dans la grand'cour du manoir. Au point de centre de la petite église, s'élève au dehors un lourd et robuste clocher du XIIe siècle, comme le Soissonnais en voit tant, son type habituel.

L'intérieur de cette église est tout rural, peu intéressant, mais rien ne pouvait valoir à mes yeux le vénérable tombeau. Au nord, dans un étroit transept qui me paraît une chapelle seigneuriale, je le découvre, et à l'entrée, tout de suite, j'y remarque un témoignage public de la vénération populaire, un petit tronc d'une étiquette parlante, qui s'intitule : *Tronc du bienheureux Renty.*

Évidemment, le culte des souvenirs devance ici le culte de l'église, car M. de Renty n'a jamais reçu les honneurs de la béatification canonique.

N'importe : la foi du peuple a été plus forte et s'est prononcée.

Du tronc de M. de Renty, les yeux se portent de suite sur une large plaque de marbre blanc, toute moderne, récente même, encadrée dans le mur de face. Elle porte ce qui suit :

Sous cette chapelle reposent les corps de
Messire Gaston-Jean-Baptiste de Renty,
Marquis de Renty, Seigneur de Citry, Conseiller d'État,
Décédé en odeur de sainteté, a l'age de 37 ans,
Le 24 Avril 1649 ;

Et de Dame Élisabeth de Balsac, sa veuve,
Décédée a l'age de 77 ans,
Le 25 Juin 1687 ;

Et de Dame Louise Macquard,
Veuve de Messire Jacques, Marquis de Renty,
Décédée a l'age de 82 ans,
Le 30 Mai 1720.

*
* *

A l'entrée du chœur, sous l'arc triomphal, dans le pavage, est placée une longue pierre noire, sans inscription ; elle couvre, paraît-il, l'entrée d'un couloir souterrain qui conduit aux sépultures établies dans le caveau que nous venons de dire.

Un problème se présentait à mon esprit : je me demandais pourquoi une épitaphe si peu archaïque, si récente, au-dessus de l'antique sépulture, quand mes yeux interrogeant toutes

les parties de la petite église, découvrent dans le fond du collatéral du midi, tout à côté des fonts de baptême, une admirable pierre tombale en grand bleu ou en schiste ardoisier, représentant deux personnages, un homme et une femme couchés à côté l'un de l'autre dans l'attitude de la prière.

Quel admirable tableau, et quelle désastreuse pensée que de l'avoir déplacée, tirée hors de son cadre !

Évidemment, elle était établie dans la chapelle funéraire, au-dessus du caveau. Fort heureusement, aucune mutilation n'a été faite, et les deux personnages qui s'en détachent en ronde bosse, en puissant relief, sont intacts et respectés.

L'un d'eux est un chevalier armé de toutes pièces, autour duquel s'étale, sur la bordure de la pierre, une longue inscription ainsi conçue :

Cy-gist Jacques de Renty,
En son vivant Seigneur de Citry et de Renty,
Chevalier de l'Ordre du Roy,
Capitaine de Régiment de cinquante-deux dizaines (?)...
Hm. d'armes et des Ordonnances de la ville de La Fère
Qui trépassa a la ville de La Fère
Le xxv de Janvier 1573.

L'autre personnage est une femme richement costumée et ainsi dénommée :

Cy-gist Dame Henriette de La Haye,
En son vivant femme dudit Messire Jacques de Renty
Laquelle trépassa le x Décembre 1558.

Comment se fait-il que les frères Varin, si proches voisins de ce très intéressant monument funèbre, ne l'ont point encore relevé et gravé, pour en doter, Messieurs, votre *Bulletin* annuel ? Sans nul doute, connaissance prise, vous

ferez appel à leur talent dévoué pour vous en enrichir. La richesse d'une Société archéologique, n'est-ce pas surtout les pierres écrites ?

Cette pierre tombale, toute précieuse qu'elle est, ne peut réparer la perte de celle du bienheureux Renty, qui a dû exister ; la Révolution sans doute l'a détruite sans pitié. Comment celle-là a-t-elle échappé à sa rage ?

*
* *

En la sacristie, m'a été montrée une autre relique, autre témoignage du culte pieux rendu autrefois au bienheureux Renty : c'est l'enveloppe métallique de son chef, globe de cuivre s'ouvrant par le milieu, renfermant autrefois son crâne, comme une sorte de reliquaire ; il y avait culte religieux, et l'on m'affirma que, bien des fois, des petits enfants malades étaient encore amenés sur son tombeau.

Mais il fallait faire aussi une ascension au clocher : il y a là souvent des trouvailles à faire, des cloches anciennes à interroger, des dates à relever.

De fait, je trouvai là une cloche de 1666, sur laquelle je relevai les noms de JACQUES DE RENTY... et de GASTON DE RENTY, MESTRE DE CAMPS, LEUR FILS... sans suite lisible et apparente.

*
* *

De l'église au château, il n'y a qu'un pas. J'avais hâte de voir cette vénérable demeure ; les hommes de bien, de grand exemple, les héros, les sages et les saints laissent partout où ils ont habité comme un parfum de présence réelle et bienfaisante. Le château, grande construction du XVIIe siècle, est resté ce qu'il était à l'époque de M. de Renty : aucun trait

particulier ne rappelle son nom, il n'y a là que les souvenirs, mais tout en est plein.

Il est la propriété d'un libraire de Paris en retraite, de sa digne veuve maintenant. Sa façade, dominée par un monticule taillé à pic et dissimulé par de hauts sapins, se présente sévèrement et mystérieusement encadrée ; ses pavillons en saillie, coiffés de flèches aiguës, ses annexes, ses communs, son parc qui s'épanouit, frais et ombreux, en contre-bas du manoir, la grande esplanade qui lui fait une avenue, tout ici annonce une demeure aristocratique et opulente.

***

Mais ce voyage aux souvenirs et aux monuments ne me dispense pas, Messieurs, de vous faire la biographie du grand homme de bien dont j'évoque la mémoire. Ne faisant point ici une hagiographie, cette biographie sera sommaire : je n'ai point à dire en détail tous les grands actes de religion et de charité qui le remplissent.

La famille de Renty était originaire de l'Artois. Là encore, au canton de Fauquembergue, il y a le petit village de Renty. Toutefois, ce n'est point là que naquit notre héros, mais dans un autre domaine, sa famille en avait plusieurs, en différentes provinces.

Ce fut en Normandie, au château du Bény, au diocèse de Bayeux, que naissait en l'an 1611 M. de Renty : il fut le fils unique de Charles de Renty et de Madeleine de Pastoureau. L'homme qui se fit la tendre providence des indigents et des artisans fut tenu sur les fonts de baptême par deux pauvres. Il fit ses études à Paris au Collège de Navarre et à Caen au Collège des Pères Jésuites, puis revint à Paris où il donna essor à la charité et à la religion dont son âme était pénétrée. Visiter, catéchiser et assister les pauvres et les malades dans les hôpitaux, les mansardes, les ateliers et les prisons,

à Paris et dans ses nombreux domaines, se faire humble avec les humbles, et pour les mieux assister et encourager, travailler lui-même de ses mains, tresser l'osier, faire des paniers et des hottes, apprendre la médecine et la pharmacie, saigner, faire des incisions et des pansements, puis fonder de pieuses associations et même des communautés ouvrières, comme celles des Frères cordonniers de Saint-Crépin à Soissons et ailleurs, et celle des tailleurs, telle fût sa vie.

Dans notre temps de démoralisation et de perversion morales, cette vie pourrait bien paraître une des formes de l'aliénation mentale ; c'était la folie de la croix, c'était la sainteté, qu'on a définie en une sublime extravagance. *Nos stulti propter Christum.*

Cette vie fut trop courte ; elle s'éteignit à 37 ans, en 1649, à Paris, non point au château de Citry, mais il y fut rapporté. Il y résida du reste fréquemment en ses dernières années. Écrivant un jour de Citry au sujet d'une mission qu'il y faisait donner, après avoir mentionné qu'elle avait un succès et une bénédiction extraordinaire, qu'il s'y faisait quantité de conversions, de restitutions et de reconciliations, etc..., il ajoute : « Je connais bien maintenant que c'est là le sujet pour lequel la bonne Providence m'a fait venir ici et m'a obligé d'y séjourner. »

*
* *

Il me resterait, Messieurs, à vous dire les filiations et les alliances de la famille de Renty dans un certain nombre de nos communes soissonnaises et laonnaises. J'y reviendrai et achèverai en une prochaine communication. En voyant s'éteindre des hommes comme M. de Renty, on n'est plus tenté de dire : qu'il repose... mais : quel malheur qu'il repose. N'est-ce pas là un mort dont il faut dire : *Plora super mortuum quoniam requievit.*

II

En visitant le château de M. de Renty à Citry-sur-Ponce, je me demandais, — car il paraît bien de son époque, — s'il était son œuvre ; j'y inclinais, tant il me semblait rencontrer là comme un parfum de présence réelle ; la fleur odorante, si humble soit-elle, laisse autour d'elle, à ce qui l'environne, quelque chose d'elle-même, n'est-il pas vrai ?

Relisant à cette intention la *Vie de M. de Renty*, par le P. de Saint-Just, j'y trouvais ceci :

« Vers 1643, il fit construire des bâtiments à Citry, qui était l'une de ses terres en Brie, et voici ce qu'il écrivit à ce sujet :

« Je crois que l'ordre de Dieu me veut dans le travail extérieur, parmi beaucoup d'ouvriers, puisque la nécessité m'y force.

« J'y suis obligé comme père de famille et chef d'une maison considérable qui était en péril pour avoir été négligée depuis longtemps.

« Je vous avoue que mon cœur souhaite bien un autre édifice que celui qui se fait de main d'homme, mais je regarde ceci comme une justice de Dieu qui a destiné l'homme au travail. Je m'y donne avec courage, anéanti toutefois dans cette pénitence qui n'a guère de rapport avec la vie de l'esprit. Et cependant, je suis traité bien miséricordieusement, moi qui suis envoyé aux carrières sur une terre qui paraît m'appartenir.

« Souvent, pendant le jour, je pense que ce travail est ingrat et inutile, et je dis : De quoi servent tant de maisons qu'il faut sitôt quitter et qui seront bientôt détruites ? »

Donc le château de Citry, grande construction bâtie tout en pierre, mais sobrement, sans presque de saillies et de reliefs, sans avant-corps et sans sculptures, serait de l'an 1643.

*
* *

Du château, je reviens au tombeau, et voici une autre trouvaille qui me donne encore une date intéressante et de curieux détails.

M. de Renty paraît avoir été d'abord ensépulturé, non point dans le chœur même de Citry, réservé aux prêtres, mais à l'entrée du chœur, sous le grand arc qui ouvre sur le chœur, dit l'Arc triomphal. A cette place, la tradition chrétienne plaçait invariablement une trabes, une longue poutre allant d'un chapiteau à l'autre et supportant un grand crucifix accosté d'une Vierge et d'un saint Jean, en pleurs.

Qu'il est regrettable, Messieurs, que nos modernes restaurateurs suppriment ou laissent supprimer cette vénérable ornementation ! Parfois, cette poutre portait un opulent luminaire. Voyez près de vous, Messieurs, Saint-Jean-aux-Bois, dessiné par Viollet Le Duc (*Dict. Archit.*, article trabes), et au Musée de Laon, voyez la poutre mutilée de Parfondru.

Cette suppression faite autrefois et encore à l'heure qu'il est, en certain pays, y a toujours froissé le sentiment populaire. Elle a porté même malheur au prêtre qui l'a provoquée, croit-on encore en certaines localités (Prisces, en Thiérache)...

Bref, mort en 1649, M. de Renty fut exhumé en 1658 pour être placé dans un tombeau magnifique préparé par sa veuve, — dans le transept-nord, sans nul doute, qui paraît bien une annexe postérieure à l'église. De fait, à l'entrée du chœur et dans la direction de ce transept, s'ouvre sous le dallage actuel un passage souterrain qui paraît avoir été pratiqué pour desservir le caveau funéraire actuel et qui devait être

le premier caveau. Il passe sous la chaire d'aujourd'hui.

Donc en 1658, sous l'épiscopat de M. de Bourlon, la sépulture de M. de Renty fut ouverte pour opérer une translation et, disent les *Annales* de la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris, « alors le corps du serviteur de Dieu fut trouvé tout entier, — intact veut-on dire, — depuis la ceinture jusqu'en haut, particulièrement les yeux qui étaient aussi beaux que lorsqu'il fut mis en terre, quoiqu'il y eût dix ans depuis sa mort. M. l'évêque de Soissons, qui était de ladite Compagnie du Saint-Sacrement (ajoute M. d'Argenson, le secrétaire) et à qui j'eus l'occasion de parler depuis à ce sujet, me confirma la même chose dans les mêmes termes et me dit qu'il avait dressé procès-verbal. Ceci se passa dans l'église de Citry, l'une des terres de M. de Renty. »

Nous extrayons ce passage d'une grande revue parisienne, du numéro même de décembre dernier, qui nous arrivait comme providentiellement (V. *Études* publiées par les Pères Jésuites). Il y a là un long article intitulé : « La Compagnie du Saint-Sacrement ou une page de la Charité au XVIIe siècle, » dans lequel figure, au premier plan, M. de Renty.

S'il s'agissait ici, Messieurs, d'une hagiographie, que de choses j'aurais à puiser dans cette publication de documents inédits ! Je vous parlerais de cette Compagnie du Saint-Sacrement où M. de Renty se montre à la hauteur de saint Vincent de Paul, — de sa communauté des Frères cordonniers qui intéresse tant notre Soissonnais, — d'une autre œuvre, sorte d'hospitalité de nuit rappelant une œuvre semblable qui fait honneur à notre collègue M. le Comte des Cars, établie au cœur de Paris, dans l'Hôpital Saint-Gervais, à laquelle il s'intéresse héroïquement, — enfin de sa mort contractée dans ces ascensions continuelles aux étages quasi-inaccessibles où se cachaient les pauvres honteux dans le blocus de Paris !

Comment donc a pu disparaître le Monument élevé par sa veuve sur le caveau funéraire que nous avons dit ? Il devait être gardé par la reconnaissance des siècles. Mais sa mémoire

n'a pas péri. Pour la rappeler actuellement, voici l'épitaphe toute moderne que j'ai lue à Citry, sur une marche sans caractère, dans la chapelle sépulcrale du transept-nord :

Sous cette chapelle reposent les corps de
Messire Gaston-Jean-Baptiste, Marquis de Renty,
Seigneur de Citry, Conseiller d'État,
Décédé en odeur de sainteté a l'age de 37 ans,
Le 24 Avril 1649 ;

Et Dame Élisabeth de Balsac, sa veuve,
Décédée a l'age de 77 ans,
Le 29 Juin 1687 ;

Et Dame Louise Macquard,
Veuve de Messire Jacques (?) Marquis de Renty,
Décédée a l'age de 82 ans,
Le 30 Mars 1721.

Il eût été à-propos de feuilleter l'ancien état-civil de Citry : le temps ne nous l'a pas permis. Peut-être eussions-nous pu nous expliquer les différences de date qui existent entre les deux inscriptions.

* * *

Mais quelle est donc cette insigne pierre tombale, échappée à la ruine, couchée à plat à l'entrée de l'église de Citry, tout à côté des fonts baptismaux ? En puissant relief, elle représente, couchés l'un près de l'autre, deux personnages, le mari et la femme, encadrés de cette épitaphe :

Cy-gist Jacques de Renty, en son vivant
Seigneur de Citry, Chevalier de l'ordre du Roy,
Capitaine d'un Régiment de cinquante-deux dizaines ?...
... Hommes d'armes... des Ordonnances...
De la ville de La Fère,
Qui trépassa a la ville de La Fère,
Le xxv de Janvier 1573;

Et Henriette de La Haye,
En son vivant femme dudit Messire Jacques de Renty,
Laquelle trépassa le x Décembre 1558.

Evidemment cette pierre a été déplacée ; elle devait figurer dans la chapelle seigneuriale et sépulcrale.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle a été dessinée par les frères Varin, les maîtres artistes voisins de Citry. Espérons-en la reproduction fidèle dans le *Bulletin* de la Société de Château-Thierry.

Pour interpréter sûrement cette pierre commémorative, j'ai fait, Messieurs, des recherches en pays soissonnais et laonnais ; j'ai l'honneur de vous les soumettre :

En 1570, dans un vieux domaine laonnais de la famille de Saint-Remy, dont parle son testament, à Lavergny où a été enterrée Sainte-Célinie, sa mère, j'ai trouvé : Jacques de Renty, chevalier des ordres du Roy, gouverneur de La Fère, seigneur par acquisition *(Dict. de Melleville)*.

C'est bien notre personnage ; il était donc seigneur de Lavergny.

Là subsiste encore un curieux château de l'époque, devenu une ferme, qui pourrait bien être l'œuvre de Jacques de Renty.

A Missy-aux-Bois, en 1528, je trouve encore Jacques de Renty.

A Aconin, en 1550, encore Jacques de Renty.

A Vendelles et à *La Ferté-Chevresis* (mais en 1582), encore Jacques de Renty.

Il nous paraît que les deux plus anciens Renty qui ont formé souche, sont *François* et *Jean-Baptiste*.

De François sont nés Jean-Baptiste et Jacques, en 1528, à Missy-aux-Bois ;

Et de Jean-Baptiste, Hugues et Gilles, seigneur de Neuvilette.

Finalement, Jacques de Renty, le gouverneur de La Fère, paraît avoir été seigneur de Missy-aux-Bois et d'Aconin, et peut-être encore de Vendelles et de La Ferté-Chevresis.

*
* *

Quant à sa femme, Henriette de La Haye, elle nous semble bien originaire de Charly : là existait, selon le docteur Corlieu, en sa récente histoire, une famille de La Haie, bien apparentée et parfois richement alliée, mais dont il ne commence à parler qu'au XVII[e] siècle. Elle aurait pour armes : *Parti de trois traits, chevronné et contre-chevronné d'or et de gueules, de l'un et de l'autre.* Resterait à contrôler ces armoiries avec celles de la pierre tombale de Citry, si elle en porte : la gravure de M. Varin nous le dira.

Celles de la famille de Renty sont : *D'argent (ou d'or) à trois Doloires de gueules, mises en gironnant, les deux de chef adossées.* On sait que les doloires sont des outils de charronnages, appelés planes, que l'on manie par les deux bouts pour aplanir ou arrondir un morceau de bois. Que rappellent ces doloires ? C'est un inconnu à dégager, une recherche à faire dans le dictionnaire de la noblesse.

*
* *

Indépendamment des Renty de Lavergny, La Ferté-Chevresis, Aconin, Missy-aux-Bois, Neuvilette, Vendelles et

Chaudun (V. ces noms dans *Melleville)*, nous en avons trouvé une intéressante mention dans l'ouvrage de M. de Vertus *(Histoire de Coincy)*.

« La remarquable famille de Renty, dit-il, fut non seulement seigneur de Villeneuve, mais y établit parfois sa résidence. Madeleine de Pastoureau, baronne de Renty, y demeurait en 1628 ; elle était la mère de Gaston de Renty, guerrier pieux et fort brave, *dit le Nobiliaire de la Picardie* (à consulter également).

« En 1634, nous trouvons Renée de Renty dame de Villeneuve. Elle y mourut en 1646 et fut inhumée devant le maître-autel. » Que nous dit son épitaphe ? Elle pouvait être une des filles de Gaston de Renty qui en eut deux et deux garçons.

Que devinrent ces descendants du Bienheureux ? Il serait intéressant de les rechercher, et de consulter notamment *la Grande Vie de Renty*, par le P. de Saint-Jure, et les souvenirs qu'ont pu garder les petits pays du *Bény*, près Bayeux, en Basse-Normandie, et de *Renty-en-Artois*, canton de Fauquembergues. (Sans les confondre avec les Ronty.) Nous le ferons peut-être un jour : la mémoire des Renty est si attrayante.

*
* *

Plus tard, Messieurs, si vous l'agréez, j'évoquerai devant vous deux autres personnages d'une grande notoriété encore de bienfaisante et religieuse mémoire, du Charmel, du vieux château de ce nom, et Jean Desfossés d'Haramont. Tous deux nous touchent de près encore.

A ses bienfaiteurs, le pays doit être reconnaissant ; et puis, il y a la religion du souvenir.

Abbé PALANT,

Curé de Cilly.

FONDATION D'UNE ÉCOLE

A SAINT-MARTIN

Le 12 août 1633 naissait sur la paroisse Saint-Martin, Louis Prévost qui, sans doute, comme beaucoup d'autres de ses compatriotes, quitta son pays natal pour aller chercher fortune à Paris. Il dut y réussir si l'on en juge par ses libéralités ; il n'y perdit pas l'amour de son pays natal, car par son testament olographe du 1er octobre 1722, il léguait à Saint-Martin un revenu relativement important. Louis Prévost mourut à Paris, à l'âge de 91 ans, en juillet 1724. On peut croire qu'il est devenu acquéreur, outre d'autres biens, des terrains marécageux qui bordent la Marne entre cette rivière et la ruelle des Minimes et qui portent encore le nom de Mares Prévost.

Nous ne rappellerons pas les termes de son testament qui se trouve presque tout entier dans l'histoire de M. l'abbé Poquet, tome II, page 135. Il léguait une rente de 750 francs, au principal de 30,000 francs, constituée au denier quarante sur les aides et gabelles. D'autres libéralités s'appliquaient aux « nécessiteux et pauvres honteux de la paroisse ».

L'un des exécuteurs testamentaires était Mre Louis Douceur, prêtre, bachelier de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Crépin de Château-Thierry ; ce fut lui qui requit M. Nicolas Germain, prêtre, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur-curé de la paroisse Saint-Martin, de faire assembler les marguilliers et habitants de la dite paroisse pour leur donner lecture du testament de L. Prévost.

Ainsi fut fait : sur l'invitation de M. le Prieur, s'assemblèrent « au son de la cloche, en la manière accoutumée, » les marguilliers et les habitants « faisant et composant la plus saine partie de la population » : Brice, Aubriet, François Messier, marguilliers en charge ; Jean Plu, syndic ; Henri Fournier, Antoine-Adrien Fournier, Robert Gaullier, Philippe Dumesnil, Jean-Baptiste Gaullier, François Legoix, Jean Santé, Crépin Thaillier et Nicolas Delabarre, qui après en avoir délibéré acceptent le legs et s'engagent à remplir les conditions énoncées.

L'école fut donc établie ; une plaque de cuivre, fixée sur l'un des piliers les plus apparents de l'église Saint-Martin, portait gravé l'extrait du testament ; les choses, ce semble, devaient marcher sans difficulté. C'est en 1726 que les dernières volontés de L. Prévost reçurent leur exécution. Les enfants qui fréquentaient les classes étaient parfois assez nombreux puisqu'on avait séparé les sexes et confié les jeunes filles à une religieuse du même ordre que celle qui dirigeait l'école de la Madeleine. La directrice s'appelait, en 1741, Mme Lecomte, sœur de l'hôpital général. Le 6 novembre de cette même année, « Mre Antoine Duponcet, maître-ès-arts de l'Université de Paris, licencié en droit civil et canon et dont nous avons noté la nomination *Annales 1886*, page 106, principal du collège de Chaûry, gouverneur recteur-maître des écoles de la ville, faubourgs et banlieue dudit Château-Thierry, etc., » fit une inspection à Saint-Martin et, à la place de Mme Lecomte, trouva comme maître un « garçon âgé d'environ 20 ans, Louis Mannessier, fils de Pierre Mannessier, clerc de la paroisse Saint-Martin, établi par M. le Prieur depuis deux jours pour instruire les filles de ladite paroisse ». Cette grave contravention devait être portée devant le tribunal de M. le Bailly ; il s'agissait tout à la fois de rendre à l'enseignement des filles leur maîtresse habituelle et de réclamer l'observation stricte du legs Prévost. D'après Mre Duponcet, l'emploi des fonds n'était pas conforme aux prescriptions ; à cela Mre Duquesnoy, prieur-curé, qui sans

doute avait été le successeur de Mre Nicolas Germain, répondait que « l'école dont il s'agit est *de charité* (ne relevait pas « de la juridiction du recteur maître), que les deniers donnés « et légués sont touchés par M. le Marguillier en charge ; que « lui prieur ne s'est point immiscé dans cette affaire et qu'on « ait à se pourvoir contre qui de droit ».

Le prieur de Saint-Martin, tout en retirant Louis Mannessier, ne voulait pas trop accepter l'ingérence omnipotente de Mre Duponcet ; aussi ce dernier, armé d'une autorisation de Monseigneur de Laubrière, évêque de Soissons, poursuivit son action en justice et réclama énergiquement l'exécution complète du testament Prévost, c'est-à-dire *l'admission gratuite* des pauvres écoliers, le renvoi de ceux qui, pouvant payer, devaient s'adresser aux établissements de la ville, et la direction de l'école des filles confiée à une religieuse. Il entra ensuite dans quelques détails pour établir son droit de surveillance qu'il est intéressant de rapporter :

« Les écoles de Château-Thierry ne relèvent pas moins du principal régent des écoles de la ville et faubourgs qu'en la ville de Paris où les écoles relèvent de M. le grand Chantre de l'église cathédrale *auquel* le droit sur les dites écoles sont semblables, avec cette différence seulement que les écoles de charité de Paris sont entretenues aux dépens et des deniers de MM. les Curés de Paris, la seule raison qui fait déférer le gouvernement auxdits sieurs curés avec réserve audit sieur chantre d'y aller quand bon lui semble pour y faire le règlement que requièrent le bon ordre et la bienséance ; dans les écoles de charité à Paris on y reçoit des enfants auxquels on fait porter des sabots pour les distinguer des autres enfants des écoles, faire voir par là que ce sont des enfants de pure charité et non d'autres ; les filles sont enseignées séparément des garçons ;

« Au lieu que dans l'école de fondation de la paroisse Saint-Martin, ce ne sont pas seulement les enfants de charité qui y sont reçus, mais encore les enfants des meilleurs bourgeois, desquels enfants le dit maître d'école reçoit les

mois la plupart du temps et les fait encore contribuer pour faire des fêtes de confrérie, de parties de plaisir, dans lesquelles on y boit, on y mange, et le maître y a sa part comme les autres ; les filles enseignées par un homme et un jeune garçon, comme les autres garçons, ce sont des abus et des désordres qui doivent être réformés, comme celui de vendre des livres aux écoliers, au lieu de les donner gratuitement conformément à la fondation ;

« Cette réforme qu'il convient faire et régler, qu'il faut établir dans les dites écoles, est une espèce de police scolastique qui regarde le principal et régent des dites écoles et non d'autres.

« Quand même la fondation y dérogerait, personne ne peut faire des fondations dans le royaume que conformément aux lois du royaume et aux coutumes des lieux sans être critiqué et réformé. »

Mre Duponcet s'appuie ensuite sur la nomination régulière qu'il a obtenue du grand écolâtre de Château-Thierry, « l'abbé de l'abbaye royale de Notre-Dame de Val-Secret, ordre de Prémontré, » qui était alors D. Sutil. Ce droit, ajoute-t-il, a été confirmé de 1410 à 1736 par des sentences nombreuses rendues non seulement à Soissons, mais dans d'autres ressorts, par des arrêts du Parlement de Paris, et notamment en 1415 dans un litige, à peu près semblable, entre le prieur de Saint-Martin, Etienne Devaulx, et l'abbé de Val-Secret, en faveur de Jean Le Clerc, recteur et maître des écoles de Château-Thierry. Avant que les religieux de Val-Secret ne fussent pourvus de cette juridiction, elle était exercée par « MM. les Chanoines réguliers d'une collégiale établie par nos rois. »

Il faut croire que M. le Bailly a confirmé l'appel de Mre Duponcet, s'appuyant en cela sur une ordonnance de Monseigneur Langlet, archevèque de Sens, ancien évêque de Soissons, confirmative d'une décision synodale.

MOULIN.

L'ATELIER MONÉTAIRE

DE CHARLY

Mon cher Président,

Après de nombreuses recherches, j'ai fini par retrouver la lettre de M. de Ponton d'Amécourt, dont je vous ai parlé.

En 1878, il avait exposé au Trocadéro sa collection de médailles. Parmi les pièces, il en était une en or qu'il attribuait à un atelier monétaire de Charly. Son opinion me paraissant hasardée, je lui ai écrit que sa pièce était probablement un *Carolus*.

J'avoue mon incompétence en numismatique.

M. d'Amécourt a réfuté mon opinion dans la lettre suivante que je vous adresse et que vous pouvez communiquer à la Société et faire reproduire dans nos *Bulletins*, si vous le jugez à propos.

Veuillez croire à mes sentiments bien dévoués.

A. CORLIEU.

3 Février 1889.

Paris, le 20 Septembre 1878.
18, rue de l'Université, Paris.

Monsieur le Docteur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est venue me trouver bien loin, car elle m'a été renvoyée aux îles Orcades où j'étais en voyage.

Rentré seulement hier à Paris, je m'empresse de m'excuser de ne vous avoir pas répondu plus tôt ; je n'avais pas sous la main les documents pour le faire.

C'est bien à Charly (Aisne) que j'attribue les monnaies sur lesquelles on lit :

CHARILIACO et CARILIACO.

L'atelier de Charly a fonctionné environ pendant un siècle, ou plutôt on y a fait plusieurs émissions pendant une période qui a duré un siècle, car autant qu'on en peut juger par le style, ces monnaies n'ayant pas de date écrite, j'estime qu'un intervalle d'environ cent ans s'est écoulé entre les premières et les dernières émissions ; cependant, il est très possible que cet intervalle soit beaucoup moins long ; on le saura quand la science des monnaies mérovingiennes sera faite : elle n'est encore qu'ébauchée.

Votre lettre soulève une question fort grave : si Charly tire son nom de *Carolus*, il ne faut pas songer à lui attribuer les monnaies frappées à CARILIACVM.

Mais je suis persuadé que le nom de Charly n'a rien de commun avec le nom de Charles.

Il est certain que la terminaison *y* dérive du suffixe ACVS précédé de I (Lizy=LICIACVS, Azy=ASIACVS, Germigny=GERMINIACVS, Luzancy=LVTENCIACVS, Crézancy=CREDENTIACVS, Passy=PACIACVS, etc.).

Les transitions ont été CARLIACVS
CARLIAVS
CARLIEVS
CARLEIVS
CHARLEY
CHARLY

La forme primitive était CARILIACVS et non pas CAROLIACUS, et la raison en est que ce nom remonte à l'époque gauloise et est antérieur de quatre ou cinq siècles à l'apparition de la forme CAROLVS, qui n'est pas germaine comme on l'a cru, mais qui est simplement un diminutif affectueux de CARVS.

(Cf. *Sanctus-Santolus*, *Mundus-Mundolus*, *Maurus-Maurolus*, *Domnus-Domnulus*, *etc.*)

Que signifie CARILIACUS en gallo-romain? Je l'ignore. ACVS veut dire lieu habité, groupe de maisons, domaine où l'on réside.

Liciacus veut dire : lieu où l'on fait la toile.

Congiacus (Coincy), lieu où l'on fait des pots.

(On fait encore de la toile à Lizy et des pots à Coincy-la-Poterie).

Antony veut dire le domaine d'Antoine.

Pouilly (Pouliacus), le domaine de Paul.

Lagny (Latiniacus), le domaine de Latinus.

Si *Charly* avait tiré son nom de *Carolus*, on ne trouverait pas le suffixe *acus* et probablement l'ancienne forme serait *Caroli locus* et le nom moderne *Cherlieu* ou *Charlieu*, d'ailleurs l'*o* de Carolus n'aurait pas disparu dès le IX[e] siècle puisqu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours dans *Charolles*, *Charolais*.

Je ne connais pas d'exemple de nom d'homme carlovingien qui soit entré dans la composition d'un nom de lieu avec la terminaison *acus*.

Le suffixe du VII[e] siècle est VILLA : *Begonis villa* (Bouconville) ; *Mummoli villa* (Villemomble). Celui du IX[e] siècle

est *cohortis*, *curtis*, *court* : *Bettonis curtis* (Bettoncourt) ; *Rimoaldi curtis* (Rimancourt) ; je dois dire cependant que par habitude, et sans en comprendre le sens gaulois, on a encore affublé quelques noms mérovingiens du suffixe *acus*, et les deux frères ennemis, Thierry et Theodebert, ont bâti des châteaux qu'ils ont appelés *Teodericiacum castrum* et *Theodeberciacum castrum*.

Il ne serait donc pas impossible qu'il y ait eu une *villa Caroliaca* ou *Carliaca*, mais c'est fort peu probable, et je m'appuie sur l'argument tiré des monnaies pour croire que Charly existait avant les *Carolus*, que la ressemblance du nom est fortuite. Votre texte de 858 prouve que c'était à cette époque une *villa*, c'est-à-dire une résidence de grand personnage et non pas un *vicus* ni un *castrum*, ce qui n'empêche pas que deux siècles avant il y eut eu déjà un *vicus* ou un *castrum*, ce que semble indiquer la légende CARILIACO, et non CARILIACA.

Pardonnez-moi cette trop longue discussion philologique, j'arrive à la numismatique.

De la grande refonte des monnaies romaines et gauloises qui fut faite sous les Mérovingiens, il reste seulement trois échantillons des produits de l'atelier appelé CARILIACVM. En voici la description :

1° CHARILIACO. — Buste diadémé à droite.

℞ LEVDENVS. — Croix potencée sur un globe entouré de perles, au-dessus d'un large degré ressemblant à un chapiteau de colonne.

Cette monnaie a appartenu à M. Fillon et est maintenant au cabinet national. M. Fillon l'a publiée (*Revue numismatique 1845*, p. 17, pl. I, n° 2) ; elle pèse en anciens poids, 25 grains 1/2 ; elle a été trouvée en Poitou, à La Bangisière. M. Fillon la croit de la première moitié du VIIe siècle. Je la crois un peu plus ancienne. Son style est presque celui des monnaies frappées en Gaule à la fin du règne de Justinien ;

elle est l'une des dernières expressions d'un style caractérisé par la *croix potencée sur un globe*, au-dessus d'un large degré et je la crois frappée entre 575 et 600.

Leudenus est le nom du fonctionnaire qui, au nom du roi, s'en allait de ville en ville percevoir l'impôt que les populations payaient en anciennes monnaies ou en métal au poids, et convertissait cet impôt en monnaies nouvelles et rutilantes, comme disent les textes. On trouve le nom de Leudenus sur les produits de quatre ou cinq autres ateliers, mais il est possible que plusieurs personnages aient porté le même nom.

M. Fillon a lu avec peine la légende, et il hésitait entre CHARVFIACO et CHARILIACO ; il s'est pourtant décidé avec toute raison pour cette dernière manière de lire. Il a cité une charte de Louis-le-Débonnaire qui mentionne un Charly dans le Maine : *Cariliacum villa dependens ab ecclesiâ cenomannorum* (D. Bouquet, t. VI, p. 286). Il attribue la monnaie à cette localité. Plus tard, dans ses *Études numismatiques*, p. 31, il se ravise, et publiant la pièce une seconde fois, il l'attribue à Charly (Moselle). Il se trompe.

Les *croix potencées sur un gros globe au-dessus d'un large degré* indiquent non seulement une époque, mais encore une région. Or, cette région est délimitée par les points suivants : *Meaux*, *Troyes*, *Queudes* (près Fère-Champenoise), *Verdun*, *Reims*, *Bavai* (Nord), *Laon* et *Soissons*; elle comprend Charly (Aisne), de même que Port-à-Binson et Vendières dont les monnaies présentent le même type.

2° CARILIACO. — Tête à gauche, avec un appendice ou queue de longs cheveux, ornée d'une ligne de perles.

℞ L EODO..NDS (LEODOMVNDVS ?) — Croix ancrée cantonnée de quatre globules, placée sur un globe et sous une croisette qui coupe la légende (*sic* LEODO+MVNDS).

Le style de cette monnaie appartient à la seconde moitié du VIIe siècle et à une vaste région qui comprend les bassins

de la *Marne* entre Dormans et la Seine, de l'*Aube* entre Arcis et la Seine, de la *Seine* entre Troyes et Saint-Germain, et de la Loire depuis Briare jusqu'à Nantes.

Cette pièce est celle que vous avez vue dans ma vitrine.

Elle a appartenu d'abord à M. Dassy, grand amateur qui habitait Meaux et recueillait tout ce qu'on y trouvait de 1830 à 1850.

A la vente de cette collection vers 1869, elle fut cataloguée sous le nº 273 et me fut adjugée au prix de 92 francs, plus les frais qui furent de 15 %.

M. Cartier en avait reçu une empreinte de M. Dassy, et vers 1836 il en publia les légendes sous le nº 477 de sa liste générale de la manière suivante :

« CABILIACO — IEODV . (Chably ou Charly). Il n'est pas impossible qu'au lieu de LEODOMVNDVS, il faille lire TEODOMVNDVS. Les deux formes appartiennent au répertoire des noms mérovingiens. La première signature se rencontre sur une monnaie frappée à Martigné (MARTINIACO) en Touraine ou en Poitou. La deuxième se lit sur des monnaies de *Marsal* et de *Moyenvic* (Lorraine.) »

3° CARILIACO. — Tête à droite, avec le même appendice perlé.

℞ BOhO ⊓...E. — Croix ancrée cantonnée de quatre globules, sur un degré.

Cette monnaie appartient au Cabinet national où elle est attribuée à Charly.

Elle est à peu près du même temps que la précédente, probablement un peu postérieure, puisque le gros globe a disparu de la base de la croix, tandis qu'on le voit encore sur la monnaie de *Leodomundus*.

Voilà, Monsieur le Docteur, tout ce que je puis vous dire pour satisfaire votre légitime désir de rechercher les antiquités de l'arrondissement de Château-Thierry ; je le fais

avec d'autant plus de plaisir que je suis votre confrère dans la Société Archéologique de Château-Thierry et Galvèzan de cœur et d'intérêts. — Seulement, vous me pardonnerez de ne pas recopier ce brouillon, je n'en ai pas le temps.

Charly a une gloire récente dont les générations futures lui sauront plus de gré que de son atelier monétaire. Quand la tourmente révolutionnaire de 1793 a chassé et dispersé les religieuses de l'ancienne et célèbre abbaye de Pont-aux-Dames, deux ou trois de ces pauvres filles sans asile se sont retirées à Charly, se chauffant du bois mort qu'elles ramassaient et apprenant à lire aux petites filles pour gagner leur pain. Elles ont fondé un nouveau monastère dont les essaims couvrent les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne et répandent avec l'instruction, dans des terrains un peu ingrats, des germes de vie qui ne mourront pas (1). C'est une sœur de Charly qui m'apprit à écrire, il y a 45 ans. Vous direz, Docteur, en voyant mon écriture, qu'elle m'a bien mal enseigné ou que j'étais un bien mauvais élève, mais elle était si bonne et ressemblait tant à une mère pour moi que je lui attribue le peu de bon qu'il y a en moi, ne fut-ce que d'aimer mes semblables et le travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

V[te] de PONTON D'AMÉCOURT.

(1) Marie-Anne-Françoise Lecomte a fondé avec la collaboration de Mesdemoiselles Delaplace et Lemaire la maison de Notre-Dame de Bon-Secours de Charly, pour l'instruction des jeunes filles. C'était la seule école de filles. En 1888, l'école a été laïcisée. (N. D. L. R.)

ON PEUT EXTRAIRE

DE L'ART POÉTIQUE D'HORACE

UNE THÉORIE COMPLÈTE

DE L'ART D'ÉCRIRE

Messieurs et chers Collègues,

Commenter aujourd'hui devant vous les préceptes généraux de l'art d'écrire renfermés un peu sans suite, peut-être, dans la belle épître d'Horace aux Pisons, ce n'est pas m'égarer hors du domaine de la science archéologique que cet art rehausse en lui donnant tout son prix, ce n'est pas non plus sortir du cercle qui limite et circonscrit nos travaux. Pouvons-nous en effet, nous Membres d'une Société qui s'est toujours fait une loi de se conformer étroitement à la raison, au bon goût, aux plus saines traditions littéraires, ne pas reconnaître, ne pas sentir chaque jour davantage l'utilité, l'importance de l'art d'écrire, si difficile même pour les mieux doués et pourtant le plus nécessaire, le plus indispensable de tous, sans lequel on ne saurait rien créer de durable, sans lequel les productions de l'esprit, les inventions les plus heureuses, les découvertes les plus savantes seraient, je ne dis pas frappées de stérilité et lettre morte, mais assurément moins goûtées, moins appréciées, dédaignées peut-être de la plupart de ceux qui aimeraient à s'y intéresser, si elles leur étaient présentées sous une forme à la fois claire, méthodique, dépouillée de

toute aridité, de toute sécheresse ? N'est-ce pas l'art d'écrire qui prête tant d'agrément et de charme, qui donne tout leur lustre, tout leur éclat aux idées, aux pensées, aux vérités que nous arrachons souvent, après bien des efforts, de ce fonds obscur où nous les concevons; n'est-ce pas lui qui les amène, pour ainsi dire, à la pleine lumière, les rendant ainsi accessibles à l'intelligence de tous ? La langue, a dit excellemment un de nos plus éminents critiques, la nôtre surtout, toute d'appropriation et de communication, est un instrument dont nous nous servons pour communiquer à tous des idées qui touchent tout le monde; elle n'est pas et ne saurait être un instrument dont l'écrivain ferait usage pour jouir solitairement de son esprit, pour s'entendre de lui-même à demi-mot. Ajoutons que le plaisir que donne à l'inventeur une vérité trouvée ne lui est permis que le jour où tout le monde la voit comme lui.

Permettez-moi, Messieurs, pour confirmer ces réflexions préliminaires, pour en faire ressortir la justesse, et avant d'entrer dans le développement de mon sujet, de vous rappeler, en la citant, cette pensée si solide et si vraie que Buffon exprima dans un magnifique langage, le jour de sa réception à l'Académie française, 25 août 1758 :

« Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la « postérité. La quantité des connaissances, la singularité des « faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de « sûrs garants de l'immortalité. Si les ouvrages qui les con- « tiennent sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, « ils périront, parce que les connaissances, les faits et les « découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent « à être mis en œuvre par des mains plus habiles. »

BUFFON
Discours sur le Style.

Ce n'est pas, vous le voyez, Messieurs, un hors-d'œuvre le travail que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention, et qui a pour titre : *On peut extraire de l'art poétique d'Horace une théorie complète de l'art d'écrire.*

Il est des principes consacrés par l'expérience et sanctionnés par la raison, qui s'appliquent à tous les genres de composition : Ces lois générales n'ont pas changé depuis Cicéron et depuis Virgile; elles existaient longtemps avant ces deux grands génies et se perpétueront dans tous les siècles, car c'est le goût le plus pur, le plus élevé qui les a établies, le goût qui tient à la fois de l'âme et de l'esprit, et qui n'est, pour ainsi dire, que l'amour, l'intelligence, le sentiment du vrai et du beau.

Essayons de montrer que ces règles générales qui regardent la composition et le style, qui ont leur fondement dans la raison, le goût et l'expérience, Horace les a tracées, avec la justesse et le piquant de son esprit, dans la belle épître aux Pisons, qui est moins une poétique qu'un code de préceptes à l'usage de tous les écrivains, quel que soit le genre qu'ils aient embrassé.

HORACE
Art poétique,
vers 23.

... Sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Quelque sujet que vous traitiez, il doit avoir pour base la simplicité, l'unité.

Tel est le premier précepte donné par Horace, et c'est peut-être le plus important. L'unité, en effet, doit distinguer toutes les œuvres de l'homme, principalement les productions de son esprit. Sans *unité*, point de *beauté* : *Omnis pulchritudinis forma unitas est*, dit Saint-Augustin.

Il en est d'un écrit comme d'un monument : toutes les parties qui le composent doivent être d'accord entre elles et concourir directement à former un tout régulier. Si l'écrivain s'occupe de chaque partie de son ouvrage, sans songer au tout, il aura beau y semer quelques traits brillants, quelques beautés éclatantes, il n'offrira à ses lecteurs que des beautés disparates et sans liaison ; son ouvrage, froid et languissant, ressemblera à ce tableau bizarre, monstrueux, rêvé par l'imagination d'un peintre en délire :

Undique collatis membris, ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa superne.

HORACE
Art poétique,
vers 3 et 4.

Avec un assemblage de membres hétérogènes, terminer en hideux poisson le buste d'une belle femme.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent;
Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu;
Que le début, la fin, répondent au milieu, etc.

BOILEAU
Art poétique,
Chant Ier
vers 175.

Le mérite d'un ouvrage ne résulte donc pas de quelques endroits où l'auteur fait preuve de talent, mais de l'ensemble et de l'harmonie de toutes les parties qui le constituent. Le précepte d'Horace, si bien commenté par Boileau, est fort sage, comme on le voit, et s'adresse à tous les écrivains, sans exception. Celui que leur donne ensuite cet oracle du bon goût n'est pas moins utile :

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate dici, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri, etc.

HORACE
Art poétique
vers 39.

Vous qui écrivez, choisissez un sujet proportionné à vos forces; essayez longtemps ce que vos épaules vous permettent ou vous défendent de porter.

Ne forçons point notre talent;
Nous ne ferions rien avec grâce,

LA FONTAINE
Livre 4,
Fable 5.

a dit La Fontaine, après Horace. Ces deux poètes ont raison : les esprits et les talents sont variés; tel qui passe pour un méchant versificateur, ferait peut-être, dans un autre genre, un excellent écrivain.

La nature fertile en esprits excellents,
Sait entre les auteurs partager les talents.
L'un peut tracer en vers, etc.

BOILEAU
Art poétique,
Chant Ier,
vers 13.

Il faut donc, avant de se mêler d'écrire, s'interroger soi-même longtemps, étudier ses dispositions naturelles, et quand le cri de la vocation s'est fait entendre, voir si l'on ne sera pas inférieur dans le genre qu'on veut embrasser. C'est pour n'avoir pas fait une heureuse application de leur esprit, ou pour avoir entrepris au delà de leurs forces, que plusieurs écrivains ont échoué. Au contraire, ceux qui ont fait un judicieux emploi de leurs facultés, qui ne les ont exercées que sur des matières proportionnées à leur talent, ont toujours réussi ; car, d'après Horace :

Horace
Art poétique,
vers 40.

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.

Jamais l'expression abondante, la clarté et un ordre lumineux n'abandonneront l'écrivain maître du sujet qu'il aura choisi.

Ce critique si pénétrant nous explique ce qu'il entend par cet ordre lumineux :

Horace
Art poétique
vers 42.

Ordinis hoc virtus erit et venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici
Pleraque differat, et præsens in tempus omittat.

Le mérite, le charme de l'ordre, consistent, si je ne me trompe, à dire d'abord ce qui doit être dit, à retarder d'autres détails, à les remettre à un autre temps.

L'écrivain qui ne pourra pas se conformer à cet ordre dont parle Horace, ne possède pas assez son sujet, ou manque de génie et même de talent. L'ordre est ce qu'il y a de plus rare, mais aussi ce qu'il y a de plus nécessaire dans les opérations de l'esprit : sans l'ordre, tout n'est que ténèbres et confusion. Rien n'est beau que ce qui est dans l'ordre, car tout ce qui est beau vient d'un seul et même principe, et ce principe, c'est l'unité qui ne peut pas plus exister sans l'ordre, que l'ordre sans l'unité. Cicéron l'a fort bien donné à

entendre dans l'ouvrage qui a pour titre l'Orateur : « *Orationis ipsa exædificatio posita est in rebus et in verbis.* »

Il ne suffit donc pas d'écrire sur un sujet des pensées solides et brillantes, sans suite et sans liaison, il faut encore les disposer habilement et les faire concourir à un même but, comme l'a fait Cicéron dans son beau discours *pro Archià poeta*.

Mais ce n'est pas assez de choisir heureusement son sujet, d'y mettre l'ordre et l'unité convenable : c'est un devoir pour l'écrivain de mesurer son style sur ses pensées, de choisir ses couleurs, de les appliquer sagement, afin que la beauté du fonds ne soit pas détruite ou gâtée par le défaut de la forme. En un mot, il doit y avoir unité de proportion entre le style et le sujet. C'est ce qu'Horace appelle judicieusement

Descriptas servare vices òperum quecolores. — Horace, *Art poétique*, vers 86.

Conserver à chaque genre, à chaque sujet, le ton et les couleurs qu'il exige.

Il veut aussi que l'écrivain soit délicat et châtié dans son style, qu'il montre un goût sévère à l'égard des mots qu'il emploie :

In verbis etiam tenuis, cautusque serendis,
Dixeris egregiè, etc. — Horace, *Art poétique*, vers 43.

Délicat, attentif dans le choix des expressions, vous écrirez avec élégance, si un terme déjà usé est rajeuni par une ingénieuse alliance.

Le poète se rencontre ici avec Cicéron qui dit dans l'Orateur : « *Ergo tenuis orator modò sit, elegans, nec in faciendis erit audax, et in transferendis verecundus et parcus, in priscis reliquisque ornamentis et verborum et sententiarum remissior.* » — Cicéron, *Orator* paragraphe 21.

L'orateur attique, content d'une diction élégante, sera peu hardi à créer des mots nouveaux. Sobre et réservé dans l'usage des tours

anciens et métaphoriques, il sera scrupuleux à employer des figures brillantes et des ornements pompeux. (Cicéron.)

Horace ne borne pas là les excellents préceptes qu'il donne à tous ceux qui veulent réussir dans l'art d'écrire. Il engage fortement l'écrivain à un examen sévère de son ouvrage :

Horace
Art poétique,
vers 292.

Carmen reprehendite, quod non
Multa dies, et multa litura cœrcuit, atque
Præfectum decies non castigavit ad unguem.

Dédaignez tout poème, tout vers, tout écrit que n'ont point châtié de longues veilles et des ratures sans nombre, qu'un goût sévère et scrupuleux n'a point poli et repoli vingt fois.

Et dans un autre passage, il ajoute :

Horace
Art poétique,
vers 137.

Quintilio si quid recitares : corrige, sodes,
Hoc, aiebat, et hoc melius te posse negares,
Bis terque expertum frustrà, delere jubebat,
Et malé tornatos incudi reddere versus.

Lisait-on un ouvrage à Quintilius Varus? corrigez ceci, mon ami, retranchez cela. Alléguait-on qu'on ne pouvait faire mieux, qu'on avait essayé deux ou trois inutilement, Varus vous faisait effacer, et voulait que les vers manqués fussent remis sur l'enclume.

L'expérience prouve combien Horace a raison. Un premier travail est toujours rempli d'imperfections qui ne disparaissent qu'après une lente et scrupuleuse correction. Aussi, ceux qui écrivent d'un premier jet, sans retoucher avec un soin extrême toutes leurs productions, ne font-ils le plus souvent que de bien médiocres écrivains. Et ce n'est pas Horace seul qui prescrit cette patience et cette lenteur dans la composition : c'est le conseil qu'ont toujours donné les plus habiles maîtres dans l'art d'écrire.

Écoutons ce que dit Quintilien, ce maître si expérimenté, qui eut tant de talent, d'esprit et de goût :

Moram et sollicitudinem impero, nam primùm hoc constituendum ac obtinendum est, ut quàm optimè scribamus ; celeritatem dabit consuetudo. Summa hœc rei : citò scribendo non fit ut benè scribatur ; bénè scribendo fit ut citò.

QUINTILIEN
Instit. oratoire,
Livre X,
Chapitre III,
paragraphe 2.

J'exige cette lenteur et cette sollicitude dans la composition, car ce que nous devons d'abord nous imposer comme une loi, ce que nous devons d'abord obtenir, c'est d'écrire le mieux possible. L'habitude nous donnera la vitesse. En un mot, on ne parvient pas à bien écrire, en écrivant vite, mais on parvient à écrire vite, en écrivant bien. (QUINTILIEN.)

Le judicieux Boileau confirme les conseils d'Horace et de Quintilien, dans ces vers si pleins de précision et de charme :

Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piquez point d'une folle vitesse...

Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. (BOILEAU.)

BOILEAU
Art poétique,
Chant Ier,
vers 163.

Mais le véritable secret pour bien écrire, ajoute encore Horace, c'est le bon sens :

Scribendi rectè sapere est et principium et fons.

Le bon sens est la source et le principe du talent d'écrire.

HORACE
Art poétique,
vers 353.

Tout doit tendre au bon sens, etc.

BOILEAU
Art poétique,
Chant Ier,
vers 15.

Oui, c'est là que l'écrivain doit puiser sans cesse, s'il veut raisonner avec exactitude et justesse. Le bon sens, en effet, apprend à discerner le vrai du faux, à se défier de son imagination, à ne faire entrer dans ses écrits que des pensées vraies et solides, à se servir d'expressions proportionnées à ce que l'on traite, en un mot à bien approfondir son sujet,

avant de rien écrire, parce qu'alors affirme avec autorité Horace :

HORACE
Art poétique,
vers 311.

Verbaque provisam rem non invita sequentur.

Possédez bien votre sujet, et les mots, sans effort, suivront vos idées.

Et après lui, Boileau :

BOILEAU
Art poétique,
Chant 1er,
vers 153.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

L'application de tous ces préceptes si sages suffit-elle pour former un bon écrivain ? Gardons-nous bien de le supposer.

HORACE
Art poétique
vers 409.

Ego nec studium sine divite venâ
Nec rude quid possit video ingenium, alterius sïc
Altera poscit opem res, et conjurat amicè.

Pour moi, je ne vois pas ce que peut l'étude sans une veine féconde, sans le génie; ni ce que peut le génie sans culture. Ils se demandent l'un à l'autre un mutuel secours et doivent s'unir étroitement,

fait observer Horace avec beaucoup de justesse et de bon sens, et tous les bons esprits partageront son avis. Oui, le travail ne peut rien sans le génie, ni le génie sans l'étude. Ils doivent se prêter un mutuel appui et concourir au même but. Les talents sont indispensables à l'écrivain : c'est en vain qu'il aura étudié à fond toutes les règles, tous les principes de son art ; c'est en vain qu'il aura consumé ses forces dans des veilles laborieuses, s'il manque de génie. Les préceptes et le travail, en effet, ne donnent à l'écrivain ni imagination, ni jugement, ni raisonnement, aucune enfin des facultés essentielles à son art ; mais ils apprennent à les diriger, à les régler, à les discipliner, et contribuent ainsi à leur faire produire les plus heureux fruits ; et l'on peut dire avec raison que sans l'étude des préceptes, sans une instruc-

tion solide et variée, on ne sera jamais qu'un médiocre écrivain, quelles que soient les dispositions naturelles. Le génie, si grand qu'il soit, est toujours imparfait, par conséquent soumis à bien des défauts, à bien des écarts : il a besoin de règle et de discipline. Les préceptes et leur application perfectionnent la raison, le jugement et le goût, sans lesquels on ne saurait rien produire de durable. Horace n'a donc pas tort de soutenir que le génie et l'étude ne peuvent rien l'un sans l'autre, et peuvent tout au contraire par une heureuse alliance.

Tels sont, parmi les préceptes que donne Horace dans son art poétique, ceux qui nous paraissent s'appliquer le plus directement à tous les genres de composition et de style. Nous pourrions aussi montrer avec quelle sagesse ce poète si aimable et si sensé recommande à l'écrivain l'étude des anciens modèles :

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Horace
Art poétique, vers 269.

Étudiez les modèles que nous ont laissés les Grecs ;
Feuilletez-les le jour, feuilletez-les la nuit.

Avec quelle sollicitude éclairée, il le met en garde contre les dangers de la flatterie et les suggestions de l'orgueil. Mais, nous n'en finirions pas, si nous voulions extraire de la belle épître d'Horace, tout ce que la raison, le goût et l'expérience de ce fin et judicieux critique lui ont inspiré de conseils et de réflexions utiles sur l'art d'écrire où il a si bien excellé. Hâtons-nous de conclure :

Rechercher avant tout le vrai et le beau, tendre le plus possible vers la perfection ; pour y parvenir, travailler, retoucher sans cesse ses écrits, se montrer sévère et sans indulgence envers soi-même, écouter les sages conseils, dédaigner la flatterie, fuir avec soin les suggestions de l'orgueil, s'inspirer toujours de la raison et du bon sens, se former à l'école des anciens ; en un mot, se dévouer tout

entier à son œuvre ; tels sont, en résumé, les préceptes, les conseils que donne Horace à ceux qui veulent se mêler d'écrire et transmettre leur nom à la postérité. Nul n'a su mieux que lui joindre l'exemple au précepte :

Optimus exemplo que docet, dictisque magister.

Aussi nous paraît-il trop modeste, quand il parle ainsi de lui-même dans un passage de son art poétique :

Horace
Art poétique,
vers 304.

Ergo fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.
Munus et officium, nil scribens ipse, docebo
Unde parentur opes, quid alat formetque poetam,
Quid deceat, quid non, quò virtus, quò ferat error.

Edition Didot,
vers 304.

Je ferai l'office de la pierre à aiguiser qui, sans pouvoir couper, aiguise le fer. Ainsi, sans rien écrire moi-même, je donnerai aux écrivains des règles et des préceptes ; je leur enseignerai où ils doivent puiser leurs richesses, ce qui nourrit et forme le poète, ce que le goût permet, ce que le goût défend, où conduisent la règle et le goût, l'erreur et l'ignorance.

LE FEYER.

VISITE AU MUSÉE CARANDA

..... Je suis allé un vendredi de janvier rendre visite à notre Président d'honneur ; ce fut une heure bien agréablement passée. M. Moreau eut ce jour la visite de M. Mowat, membre de la Société des Antiquaires, qui, depuis cinq ans déjà, devait venir rue de la Victoire ! Ce Monsieur parut, je ne crois pas me tromper, émerveillé du contenu de la collection de Caranda.

Chassemy a fourni ce que M. Moreau appelle son bijou : une petite buire ou bouteille en verre à anse dont la panse représente la tête d'un empereur romain, du moins à mon humble avis. Cette figure ne manque pas d'une certaine expression. Cette petite bouteille, de 15 centimètres de haut, a été soufflée dans un moule dont les bords sont indiqués par un renflement visible de chaque côté de la tête. Elle se trouvait ce jour à l'atelier où deux artistes la reproduisaient par la peinture.

M. Moreau nous a annoncé qu'il s'était décidé à exposer ses richesses archéologiques, ce qu'il n'avait pas osé faire en 1878, « époque où il devait être prudent, car il commençait ses affaires. »

Nous avons vu la restauration de deux nouvelles mosaïques représentant un éléphant et un sanglier et qui font pendant à l'ours et au cerf reproduits dans l'album d'Ancy ; puis provenant de Chassemy (où il a été trouvé un guerrier inhumé sur son cheval), des harnachements de cheval, mors, phalères, pièces en fer et bronze assez curieuses, des angons

dont le fer du plus grand mesure $1^{m}10$ et a la pointe garnie de deux crocs bien accentués.

M. Mowat a remarqué une dizaine de longues épées, une entre autres munie d'une poignée dorée avec garde à incrustations de verroteries, le dard en cuivre de son fourreau se trouvait maintenant soudé à la lame, et près de ces épées, plusieurs umbos avec leurs armatures dont la hauteur des rivets indique encore l'épaisseur des peaux du bouclier.

A l'un de ces umbos, la tête d'un rivet était légèrement inclinée, et sur le sens de cette inclinaison l'umbo offrait la marque d'un coup bien asséné.

A ce sujet, M. Moreau, pour nous montrer avec quelle force et adresse nos ancêtres se servaient de leurs épées, nous fit voir la photographie d'un crâne trouvé dans l'une de ses sépultures : l'os frontal était ouvert au milieu par une section très nette et légèrement recourbée par le bas, la partie enlevée comme à l'emporte pièce fut retrouvée dans l'intérieur du crâne.

En prenant congé de notre vénéré Président, qui faisait alors allusion à la modicité des ressources de notre Société et des fonds votés pour les fouilles des Hérissons (1), je me permis de lui dire que la Société comptait bien un peu sur son généreux concours. « *Beaucoup*, voulez-vous dire, me fit-il, avec un fin sourire. » .....

Ch. LEGUILLETTE.

Paris, 15 Février 1889.

(1) Pendant le cours de l'impression, MM. Harant, Josse et Barbey ont, avec le secours accordé par le Ministre et un supplément voté par la Société, continué ces fouilles qui promettent d'offrir un certain intérêt tant au point de vue d'un ancien lieu d'habitation important qu'au point de vue de l'ancienne voie romaine qui traversait la Marne à Château-Thierry. (*Note du Secrétaire.*)

LE CHARMEL EN 1672

Le château du Charmel, bâti sur un coteau qui domine les campagnes avoisinantes, non loin des rives gracieuses de la Marne, a un aspect des plus pittoresques. A l'heure actuelle, il est la propriété de M. le comte de Rougé dont le père, il y a quarante ans environ, l'a réédifié à l'endroit où existait, depuis le XIIIe siècle, la *maison seigneuriale;* celle-là elle-même, ainsi que le prouve le document que nous publions, n'occupe pas l'emplacement du manoir primitif. En effet, c'est au devant de l'église, en un lieu encore appelé, aujourd'hui peut-être, la *Cense* qu'il avait tout d'abord été édifié. Ce point avait été contesté, il reste maintenant en dehors de toute discussion.

Le domaine a changé fréquemment de seigneurs ; à sa possession était attaché le titre de *Vicomte du Charmel*, titre qui a son représentant, mais en dehors de la famille de Rougé.

En 1672, le vicomte du Charmel, seigneur de Jaulgonne, était François de Ligny, héritier de Charles de Ligny son père. C'est lui qui présente à son suzerain le duc de Château-Thierry, auquel il devait foi et hommage, l'aveu que nous croyons utile de reproduire intégralement. Après la mort du comte de Saint-Pol, le duché de Château-Thierry avait fait retour à la couronne ; il fut donné par Louis XIV, à Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, en échange de son duché de Bouillon et de la principauté de Sedan. Godefroy-Maurice, fils et successeur de Maurice, épousa en 1662 la nièce du cardinal Mazarin, la célèbre duchesse de Bouillon, amie de notre La Fontaine.

C'est donc au duc Godefroy-Maurice que le vicomte du Charmel présenta l'aveu et dénombrement qui font l'objet de cette communication.

François de Ligny a laissé le souvenir d'un seigneur juste et bienfaisant. En 1676 il a aidé à une fondation destinée à entretenir deux religieuses : l'une pour l'instruction gratuite des jeunes filles, l'autre pour les soins à donner aux malades pauvres. Cette libéralité s'étendait également à l'entretien d'un instituteur chargé de donner gratuitement l'instruction aux jeunes garçons pauvres de la paroisse.

Les armes de Fr. de Ligny étaient : *De gueules, à une face d'or, et un chef échiqueté d'argent et d'azur de trois trais; accolé; d'argent à trois faces de gueules et trois merlettes de sable rangées en face chef.*

C'est la déclaration et dénombrement de la terre et seigneurie du Charmel appartenant à Messire François de Ligny, chevalier, seigneur et vicomte dudit lieu et de Jaulgonne, en partie tenu en une seule foy et homage de Son Alt. S. S. Monseigneur le duc de Bouillon et de Château-Thierry, ainsi qu'il en suit.

I. — *Premier.* — Le chasteau et maison seigneurial dudit Charmel consistant en un corps de logis et deux pavillons aux deux boutz, parterre derrière iceux, et deux autres pavillons au devant, le tout fermé de fossés plain d'eaux avecq pont levis; la bassecour au devant où il y a grange et estable, escurie, bergerie et trois pavillons, l'un situé sur la grande porte d'icelle et les deux autres aux deux coings, lesditz pavillons et corps de logis couvertz d'ardoise et le reste des bastimens de tuilles; — le jardin attenant du costé du midy fermé de murailles aveq deux pavillions aux deux coings couvert d'ardoise et un autre jardin à arbres fruictiers du costé du septantrion fermé partie de murailles et partie de haye ensemble trois alés plantée d'ormes et de tilieux ; — au devant

de la porte de la bassecour une place assez spacieuse contenant la totalité dix à onze arpens ou environ.

II. — *Item.* — Le droiet de haulte justice moyenne et basse dans toute l'estendue de la dite terre du Charmel et Jaulgonne en partie pour l'exersise de laquelle il y a maire, procureur fiscal, greffier et sergent et peust valoir par chacun en six livres.

III. — *Item.* — Le droit de foire et halage et marché audit Jaugonne à raison de...

IV. — *Item.* — Le droit de vicomte aud. Charmel quy vaux avec les voiries et amandes et le droit d'aforage environ dix livres.

V. — *Item.* — Les terres du domaire de la dite maison concistant en deux cens quatre vingt arpens de terre labourables ou environ et vingt-quatre arpens de prez tant de l'ansien domaine que de terres deffrichées ou par nous acquises de particuliers ou eschangées lesquels nous tenons par nous maimes pouvant valoir les dictes terres soixante sols l'arpent et les prez dix à douze livres par chacun an.

VI. — *Item.* — La cense située au devant de l'église dudit lieux qui était *ensiennement la maison seigneurial* concistant en un corps de logis grange estables cour et jardin fermé de murailles aveq la quantité de soixante douze arpens de terres ou prés et pouvant valoir un escu l'arpent n'estant à présent affermée.

VII. — *Item.* — Une pièce de bois appelée le bois Boutin contenant quinze arpens ou environ tenant d'un costé aux terres labourables dud. seigneur, d'autre aux bois des religieux d'Igny, d'un bout au lieu dit les Hacoiz et d'autre au bois de Val-Secret apartenant aud. seigneur.

VIII. — *Item*. — La garenne des grais contenant quatre à cinq arpens ou environ tenant d'un costé aud. seigneur d'autre aux terres dud. village et d'autre au ru de la Belaune.

IX. — *Item*. — Cinquante neuf arpens de bois ou environ en deux pièces à scavoir l'une apelée le bois de Valsecret (?) contenant 85 arpens ou environ tenant..... au ru de la Bellaune, l'autre pièce appelée le bois de Chevy (?) scitué entre le Charmel et Jaugonne au bout des vignes du Charmel, les deux pièces cy-devant en grurie du Roy duquel les prédécesseurs du seigneur François de Ligny ont acquis la part et portion.

X. — *Item*. — Soixante dit huit arpens de bois ou environ lieudit la Fontaine Vuatier tenant d'un côté à la..... d'autre au..... d'un bout vers le midy aux prez d'Igny d'autre à Me de Melun icelle à lui advenue de la succession de feu son père.

XI. — *Item*. — Un menu cens tant au Charmel que a Jaugonne payable au jour saint Estienne lendemain de Noël sur peine de sept sols et demi d'amande portant lotz vins et vente quand le cas y échest au prix de XX deniers pour livre la somme de trente livres ou environ.

XII. — *Item*. — En rentes et surcens foncières ou seigneurialles tant audit Charmel qu'à Jaugonne environ 40 liv.

XIII. — *Item* — Aud. Charmel ou Jaugonne environ 24 ou 25 poules ou chapons de rente et environ 10 pichetz d'avoyne de rente.

XIV. — *Item*. — Appartient aud. seigneur deux petits moulins appelez les moulins de la *grande roue* et..... scituez sous les vignes du Charmel admodiez avec les terres et prez en dépendans et quelques poules et chapons 75 liv.

XV. — *Item.* — Un autre moulin appelé le moulin d'*Argentol* tournant du ru de la Belleaune avec son escluse maison accin jardin terres et prez en dépendans assis entre le Charmel et Jaugonne banal aux habitans de l'un et l'autre des lieux admodié quatre muids de bléd au lieu de 200 liv. portez par son bail et quelques poules et chapons.

XVI. — *Item.* — Un pressoir au village du Charmel banal aux habitants dud. lieu apelé le pressoir Savart auquel les habitans sont obligez de pressoirer sur peine d'un escu d'amande et peut valoir par chacun ou 30 ou 40 liv.

XVII — *Item.* — Trois pressoirs à Jaugonne l'un desquels est d'ancienneté banal auquels les habitans sont tenus de pressoirer leurs marcs sur la peine avant dite de 3 liv. et pouvant valoir par chacun an 100 liv.

XVIII. — *Item.* — Il y a un fief dans la seigneurie du Charmel appelé le fief *Monor* scitué aud. lieu terre de la Fosse et le ru du Charmel autrefois dit le *Heaume* concistant en 4 sols de cens.

XIX. — *Item.* — Vignes 5 arpens, etc.

XX. — *Item.* — Nous avons audit Jaugonne un fief apellé le fief de Laulnay qui fut jadis au seigneur de Haqueville concistant en 35 sols sept deniers de menus cens portant lotz vins ventes et amande quand le cas y echest et environ 10 liv. de rente et surcens à prendre et percevoir sur maisons scizes aud. Jaugonne terres prez vignes aux environs le tout payable le jour de saint Étienne, lendemain de Noël.

XXI. — *Item.* — Un moulin ci-devant à huille place de l'écluse ruiné puis rebasti, présentement inutile, maison et accin appelle le *moulin de Laulnay* autrement le *moulin*

brûlé qui nous a été reniez pour les redevances, les dépendances évaluées 25 liv. de rente plus ou moings.

XXII. — *Item.* — Nous avons en notre dite terre de Jaugonne droict de foire et marché la dite foire le jour de saint Martin le bouillant et le marché le jeudy de chacune semaine.

Toutes lesquelles choses qui peuvent croistre ou diminuer par chacun an sont scituées et assizes dans l'estendue de la d. terre et seigneurie du Charmel et Jaugonne limitée et bornée ainsy que ensuit depuis, etc.

Et appartient lad. terre aud. seigneur François de Ligny par partage fait sur Me Fr. de Ligny, son frère chevalier, seigneur des Plessis-Huleu et Billy-sur-Ourcq et à lui advenue des successions de Me Charles de Ligny leur père chevalier, seigneur du dit Plessis et de Me Antoine de Ligny, seigneur et vicomte du Charmel premier maistre d'hotel de la feu reine Marie de Médicis qu'il donne par dénombrement et adveu tenir en foy et hommage du d. seigneur duc de Bouillon et Chaûry à cause de son d. duché de Chaûry aux protestations s'il y a quelques choses d'obmis de les pouvoir adjouster lorsqu'elles viendront à sa connaissance et s'il y a plus que cela ne luy puisse préjudicier ny nuire soubs lesquelles protestations il est prest d'affirmer le présent dénombrement véritable en foy de quoy il a signé de sa main et a posé le scel de ses armes le 28 de septembre 1672.

Signé : De Ligny, et scellé de cire d'Espagne rouge en la minutte.

Par devant les notaires royaux à Chaûry soubsignez est comparu en personne Me Claude Loleu advocat au parlement demeurant aud. Chaûry lequel au nom et comme soy-disant avoir charge, et adveu du d. Me François de Ligny, chevalier et a présenté l'adveu et dénombrement cy-dessus de la terre et seigneurie, etc.

Signé : Charpentier, Sorel.

MOULIN.

NOTES

SUR

LES JUSTICES DU CANTON DE CHARLY

Le canton de Charly qui comprend 19 communes dont 10 sont situées sur la rive droite et 9 sur la rive gauche de la Marne, est aujourd'hui administré, en ce qui concerne la justice, par un juge de paix assisté d'un greffier et de deux suppléants.

Cette administration qui date seulement de la Révolution était bien imparfaite jusqu'à cette époque. Est-ce à dire qu'il n'y avait point de justice dans nos pays ? Bien au contraire, la justice était établie sur des bases sévères, mais variables non seulement d'un bailliage à un autre, mais encore le plus souvent d'un village au village voisin.

Le *duel judiciaire*, aboli par Saint-Louis, le plus illustre de nos juges de paix, auquel il substitua les preuves par témoins, fut déjà un grand pas pour l'administration judiciaire en France. Aux caprices du droit coutumier et à l'arbitraire de la législation féodale, il substitua le texte précis de la loi romaine, alors introduite en France avec le recueil des *Pandectes*. Mais l'ignorance des seigneurs était telle qu'il fallut leur adjoindre des hommes versés dans l'étude des lois, des *clercs*, pour la leur expliquer.

A cet effet, Saint-Louis institua les *Légistes* qui siégeaient aux pieds des barons composant la cour du roi et qui devinrent bientôt les seuls juges, en éloignant les seigneurs de leurs sièges par l'ennui et le dégoût des procédures.

C'est là l'origine de nos parlements et de notre magistrature.

A partir de cette époque, la justice fut rendue par les seigneurs locaux ou leurs représentants, d'une manière, sinon plus uniforme, du moins plus équitable.

Cet état de choses dura jusqu'en 1789. Jusqu'à cette époque, nous ne trouvons aucune trace d'un code pénal, aucune administration judiciaire sérieuse et solidement établie; les peines variaient suivant le gré et la volonté du seigneur ou du bailli.

Beaucoup de communes possèdent aujourd'hui encore, des restes, des vestiges de cette administration demi-barbare. Les potences, les gibets, les piloris ont disparu, mais leur souvenir est resté vivant parmi nous.

Dans plusieurs localités, ce sont les procès-verbaux des condamnations prononcées, qu'on trouve en compulsant les archives; dans d'autres communes, ce sont les lieux de justice, — de supplice plutôt, — qu'on rencontre encore, et dont le nom seul a survécu.

Ces communes sont encore assez nombreuses en France. Dans le canton de Charly, nous pouvons citer le bourg de Charly même : le nom de « Justice » est resté à un lieudit du terroir, situé sur le chemin de Rudenoise à Champruche.

A Chézy-sur-Marne, c'est tout un plateau dominant le bourg, qui s'appelle *les Justices*. Ce lieu jadis célèbre était bien fait pour terroriser les populations. L'éminence où il se trouve le faisait voir de loin et dominait les villages circonvoisins auxquels il servait comme d'épouvantail.

A Crouttes, on trouve à droite de la route de Charly à La Ferté-sous-Jouarre, près de l'entrée du village, *la Justice*, endroit où avait lieu l'exécution des jugements consistant en peines corporelles. Le lieudit a conservé ce nom. Dans d'autres localités, enfin, c'est un lieu appelé *le Carcan*, dont le nom seul subsiste, mais qui rappelle tous les châtiments qu'y ont subis les générations passées.

Un grand nombre de nos villages doivent leur origine, leur étymologie à ces lieux de Justice établis sur leur territoire.

Nous relevons seulement dans le département de l'Aisne, à l'appui de notre assertion et pour la justifier : *La Malmaison*, canton de Neufchâtel-sur-Aisne; *Mauregny-en-Haye*, près Laon, dont la seule et véritable signification est *maison de maux*. Il en est de même du village de *Billy-sur-Ourcq*, anciennement *Billi*, du bas latin *billus*, potence, gibet.

Pour ne pas nous écarter de notre sujet, nous commencerons immédiatement notre analyse par *Charly*, siège aujourd'hui de la justice de paix pour le canton.

La plus ancienne relation d'une cour de justice à Charly, date de 1087.

Vers cette époque, l'abbesse de Notre-Dame de Soissons possédait la seigneurie de Charly ; elle avait, comme seigneur de Charly, droit de haute, moyenne et basse justice; c'est-à-dire qu'on y rendait la justice en son nom, qu'elle y avait une prison, une justice, ou lieu de supplice. La ferme de *Mauregny* ou *Montregny*, située sur une éminence, entre Crouttes et Charly, devait être la prison, la maison des maux pour Charly. Les affaires plus importantes étaient jugées devant le prévôt de Pierrefonds ou le bailli de Senlis; mais en 1347, l'abbesse obtint du roi Philippe VI, de Valois, que les procès seraient jugés en dernier ressort à Paris, ce qui eut lieu jusqu'à la Révolution Française, où la justice fut organisée régulièrement et uniformément pour toute la France.

Il en fut de même pour la commune de Coupru, dont la terre appartenait également à ladite abbesse de Soissons.

La commune de Saulchery et celle de Romeny, relevaient au point de vue judiciaire de l'évêque de Soissons qui était seigneur de ces lieux. C'était devant lui, ou devant ses représentants que se plaidaient les procès ordinaires des habitants. Les affaires plus graves étaient jugées à la prévôté de Paris.

Chézy-sur-Marne, comme nous l'avons dit plus haut, possédait une justice importante. Les abbés de Chézy étant les seigneurs du lieu, avaient droit de haute, moyenne et basse justice. Ils possédaient une prison, un pilori et des fourches patibulaires au milieu de la place. Les affaires en première

instance étaient jugées par le bailli de Château-Thierry.

Lors de la division des districts ou arrondissements en cantons, le bourg de Chézy fut le siège d'une Justice de Paix, dont le titulaire était J.-Jos. Michel Lelong, notaire ; ce siège fut supprimé en 1801, par l'annexion du canton de Chézy à celui de Charly.

A Lucy-le-Bocage, toutes les affaires de justice étaient portées devant le prévôt de Pierrefonds. Quand le département de l'Aisne fut divisé en 63 cantons (4 mars 1790), la commune de Lucy fit partie du canton de Gandelu, et comme telle, administrée au point de vue judiciaire, par le Juge de Paix de Gandelu. Mais lors du remaniement de 1801, Gandelu devint une simple commune du canton de Neuilly-Saint-Front, et Lucy fut réuni au canton de Charly.

Les seigneurs de Pavant avaient également droit de haute, moyenne et basse justice dans cette localité.

Parmi les droits que possédait le seigneur, il faut citer celui d'obliger ses vassaux à faire moudre leur grain à son moulin, sous peine de soixante sous tournois d'amende et de confiscation des sacs.

Comme on le voit, notre administration judiciaire actuelle ne le cède en rien à la justice des temps anciens.

Nous n'avons rien à envier sous ce rapport aux temps qui ne sont plus.

La justice est rendue dans notre pays avec équité. C'est ce qui fait admirer notre organisation judiciaire de tous les peuples du monde.

Romeny, 24 Février 1889.

MINOUFLET.

LE GOUVERNEUR DE CHARLY

EN 1724.

Les guerres et la mauvaise administration du Royaume avaient épuisé les finances de l'État. On songea alors à tirer argent de tout. Un Édit de 1694 avait créé dans toutes les villes du Royaume des offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise. Pour les commander, le Roi résolut de créer pour chaque ville close un gouverneur en titre d'office.

« Voulons, dit-il, qu'ils aient pour logement le château quand il s'en trouvera un dans les villes de leur établissement à nous appartenant, à l'exception de celles où il y a des engagistes de nos domaines ou des seigneurs particuliers, et qu'ils aient le pas dans lesdites villes préférablement à toutes sortes d'officiers, excepté les gouverneurs et lieutenants de la province ou du département dans lequel lesdites villes seront situées et le seigneur particulier, si aucun y a. Lesdits gouverneurs jouiront de tous les droits honorifiques dont ont coutume de jouir les gouverneurs des autres villes de notre Royaume et pourront prendre telle place qu'ils jugeront à propos dans toutes les assemblées publiques et particulières, soit à la tête des officiers de justice ou du corps de ville, à leur choix, à la réserve des villes où il y aura une cour supérieure, dans lesquelles le gouverneur marchera à la tête du Corps de ville. Commanderont la milice bourgeoise de la ville de leur établissement. Donneront leurs ordres aux colo-

nels, majors et capitaines créés par notre Édit du mois de mars 1694, même aux commandants et officiers de nos troupes qui passeront dans lesdites villes, lesquelles troupes seront obligées pendant leur séjour de mettre une sentinelle à la porte desdits gouverneurs. Recevront le serment des colonels, majors, capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise, créés par ledit Édit du mois de mars 1694. Allumeront les feux de joie à la tête du Corps de ville et assisteront quand il leur plaira à la revue des troupes, conjointement avec les maires et les commissaires aux revues et pourront donner avis en leur particulier au secrétaire d'État et de nos commandements ayant le département de la guerre du passage desdites troupes. Voulons que lesdits gouverneurs, créés par le présent Édit, jouissent tant qu'ils seront revêtus desdits offices des privilèges de noblesse, de l'exemption du service personnel, même de la contribution à l'arrière ban, de taille, tutelle, curatelle et de toutes les autres exemptions, prérogatives, honneurs et privilèges dont jouissent les gentilshommes de notre Royaume, sans être tenus de résider dans lesdits gouvernements, à moins que notre service ne le requière, permettons aux maires d'acheter les offices de gouverneurs créés par le présent Édit dans les villes de leur établissement et de les posséder conjointement ou séparément, sous une ou plusieurs provisions..... (1) »

Les fonctions de maire ou major avaient été rendues vénales en 1692. En 1706, Louis XIV créa un office de *maire perpétuel*, également vénal.

Château-Thierry eut pour maire perpétuel De La Forterie. Le maire perpétuel de Chézy-l'Abbaye fut Antoine Genée, conseiller du Roi.

Ces offices de gouverneurs étaient tombés en désuétude dans un certain nombre de localités. Un Édit de 1708 (2) les

(1) Bibl. Nat., *Edits, Déclarations, etc.*; t. VI, p. 215.

(2) Ib. *Id.*, décembre 1708.

rétablit dans les villes closes et créa, en leur absence, des lieutenants de Roi et majors ou maires.

Ces gouverneurs, lieutenants et majors avaient le droit de dresser des procès-verbaux contre les soldats déserteurs.

Au mois d'août 1722, Louis XV rétablit ces offices dans les villes closes qui ne possédaient pas de gouverneurs. « Permettons, dit-il, à toutes personnes d'acquérir et posséder les anciens offices. »

Charly était ville close (1) : rappelons que, au temps de la Ligue, cette petite localité avait fait réparer par corvées ses fortifications pour rester en l'obéissance du Roi ; aussi le 29 décembre 1594, un Arrêt fut rendu pour accorder une remise de tailles aux habitants en raison des dépenses qu'ils avaient faites pour réparer les fortifications (2).

Notre collègue, M. J. Maciet, m'a communiqué un Arrêt du Conseil d'État du Roi, relatif à un incident assez curieux qui s'est passé à Charly, à propos des droits honorifiques dus au gouverneur de Charly.

Denis De La Haye, qui avait été ambassadeur à Constantinople, après son père, puis à Venise, était mort à Charly le 20 mars 1722, inhumé le 22 dans l'église paroissiale. L'aîné de ses enfants était Marc De La Haye, né à Venise en 1693, mort à Charly le 24 juin 1758. Ce Marc De La Haye était seigneur de Saint-Brisson et de la Bousselle (fiefs de Charly), capitaine au régiment de Tallard ; il avait acquis l'office de gouverneur de la ville de Charly et avait fait signifier ses provisions aux habitants de la ville.

Charly avait à cette époque pour bailli Jean-Marc Landon, qui ne vit pas sans aigreur sa petite autorité endommagée. D'après ses conseils, les habitants de Charly, par acte du 8 octobre 1723, formèrent opposition aux droits honorifiques qui étaient dus au nouveau gouverneur.

(1) Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 130.

(2) Bibl. Nat., *Manusc. franç.*, 18159, f° 494.

Marc De La Haye ne tint aucun compte de cette protestation et le 1er novembre 1723, il se rendit à l'église de Charly, pour y entendre l'office. Sa surprise fut grande de voir le bailli qui s'était emparé de sa place, contrairement à la teneur des Arrêts royaux. Marc De La Haye, pour maintenir les droits de sa charge, se mit à la place du bailli. Ce dernier, vexé de voir le gouverneur avant lui, s'est pourvu en parlement, se plaignant que le gouverneur s'était emparé de la place la plus honorable. Le lieutenant-criminel de Soissons fut chargé de faire une information, mais Marc Dé La Haye s'appuyant sur les Édits, Déclarations et Arrêts du mois d'août 1696, décembre 1708, etc., s'adressa directement au Roi.

L'affaire fut portée devant le Conseil d'État et le Roi rendit un arrêt mettant à néant l'opposition du bailli et des habitants de Charly. « Veut Sa Majesté... que le suppliant jouisse de tous les droits honorifiques dans la ville de Charly et prenne telles places qu'il jugera à propos dans l'église et dans toutes les Assemblées publiques et particulières, soit à la tête des officiers de justice ou du Corps de ville ; qu'il jouisse pareillement des mêmes prérogatives, tant par rapport à l'offrande que par rapport au pain bénit et de tous les autres honneurs de l'Église ; et en conséquence, sans avoir égard à l'arrêt du parlement du 22 novembre dernier et à tout ce qui s'en est ensuivi, fait Sa Majesté défenses à tous juges de connaître de la plainte énoncée audit arrêt et audit bailli de Charly de faire poursuites ailleurs qu'au Conseil ; à peine de nullité, cinq cents livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. »

Cet Arrêt fut rendu à Versailles, le 18 janvier 1724.

Et voilà comment Marc De La Haye fut remis en possession des droits honorifiques qui lui étaient dus.

Dr A. CORLIEU.

NOGENT-L'ARTAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

LE D[r] A. CORLIEU.

SOMMAIRE

L'ancienne Municipalité. — Délégués aux États-Généraux. — Nouvelle organisation municipale. — Le Couvent des religieuses Clarisses. — L'abbé Garnon de Jarcy. — Le curé Lestaudin; son serment a la Constitution. — Garde nationale. — Arbre de la Liberté. — Anniversaire de la prise de la Bastille. — Les Religieuses quittent le Couvent. — Troubles populaires. — Vente des Biens des Religieuses. — Les Registres des naissances, etc., sont remis a la Mairie. — Les Cloches de Nogent. — Arrestation de Huchet de La Bédoyère. — Réclamation des Habitants. — Comité de surveillance. — Les vases et effets d'argent servant au culte sont portés a la Convention. — Démission du curé Lestaudin. — Chasse aux suspects a Nogent. — Vente de la Maison conventuelle. — Visite et destruction d'une partie des papiers de De La Bédoyère. — La Fête de l'Être suprême a Nogent. — De La Bédoyère est mis en liberté. — Rétablissement du culte catholique. — Le maire Claude-Jacques Pinçon.

1788. — A la date du 24 juillet 1788, la municipalité de Nogent était ainsi composée :

Charles-Marie-Philippe Huchet, vicomte de La Bédoyère, seigneur.

Garnon de Jarcy, curé.

SERON, Gabriel-Josse, syndic.
BRAYER, Barthélemy.
THOMAS, Pierre, meunier.
ROLLAND.
CALLOU, Louis-Robert.
MAUCLÈRE, Jean-Clément, cultivateur.
DECOUX, Pierre.
PARMENTIER, Louis-Joseph.
FLEURY.
LECOINTRE, Louis.
PINÇON, Claude-Jacques, Greffier.

1789. — Quand le Gouvernement prescrivit la réunion des Trois Ordres et la rédaction des cahiers des plaintes et doléances, qui eut lieu à Château-Thierry, le seigneur de Nogent-l'Artaud, Huchet de La Bédoyère (1), capitaine de dragons au régiment de Monsieur, y assistait comme député de la Noblesse. Les habitants de Nogent avaient élu comme leurs trois délégués Gabriel-Josse Seron, arpenteur royal, juré et syndic municipal, Jean-Sébastien Huyard, marchand de bois, et Jean-Clément Mauclère, laboureur.

La première réunion eut lieu à Château-Thierry, le mardi 10 mars 1789, à 8 heures du matin, dans l'église du couvent des Cordeliers, qui est le Collège actuel, et de là les députés

(1) *Acte de décès de Noël-Florimond Huchet, comte de La Bédoyère.* (ÉTAT-CIVIL DE NOGENT)

« Haut et puissant seigneur, Messire Noël-Phlorimond Huchet, comte de La Bédoyère, seigneur haut justicier des terres et seigneuries de Nogent-l'Artaud, Pavant, Saulchery, Commenan et autres lieux, décédé le second jour de may de l'année mil sept cent quatre-vingt-neuf, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et deux mois, après avoir reçu les derniers sacrements avec la plus grande édiffication (*sic*), en son vivant époux de haute et puissante dame Marguerite-Angélique Costé de Saint-Supplix, dame en partie de la baronie de Crespon, de Vaux et Grais-sur-Mer, d'Harfleur, Saint-Supplix, Buglise, Saint-Barthelemy et autres lieux, a été inhumé par nous prêtre curé soussigné en la

du Tiers-État se rendirent dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pintrel de Louverny.

Après la prise de la Bastille et la fameuse nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale avait prescrit la formation des milices nationales par toute la France, et le 30 août, Nogent avait formé sa milice. Parmentier était élu commandant en chef ; Barthélemy Brayer, commandant en second.

La loi avait également prescrit l'élection de notables habitants pour assister comme adjoints à l'instruction des procès criminels : c'était une sorte de jury. Le 25 décembre 1789, Nogent avait formé sa liste qui était ainsi composée :

Huvier, maître chirurgien.
Huyard, Jean-Sébastien, marchand de bois.
Morin, François-Théodore, maître chirurgien.
Jossé, François-Nicolas.
Brayer, Claude, aubergiste.
Lhomme, Jean-Charles, cultivateur.
Salmon, Pierre, cultivateur.
Pinçon, Jacques.
Lefort, boucher.
Garnier, maréchal.
Couesnon, maçon.
Hubier, tonnelier.

1790. — Une autre loi du 14 décembre 1789 avait réglé la nouvelle organisation municipale pour toute la France, et le

chapelle de la Vierge de cette église, dans un caveau fait exprès, suivant les ordonnances, avec les cérémonies d'usage, en présence de haut et puissant seigneur Messire Charles-Marie-Philippe Huchet, comte de La Bédoyère, capitaine de dragons du régiment de Monsieur, seigneur haut justicier desdites terres de Nogent, Pavant, Saulchery et autres lieux, son fils, et encore en présence de Messieurs les curés de Pavant, Saulchery, Villiers, Bassevelle, et autres curés et témoins qui ont signé avec nous le lundy quatre may mil sept cent quatre-vingt-neuf. »

Signé : Vassan, Boisrouvraye, Etc., Etc.

6 janvier 1790 parut le décret pour la convocation des assemblées primaires pour la nomination des maires, des officiers municipaux et des notables qui devraient être nommés à l'élection par les citoyens actifs de la commune, c'est-à-dire par les citoyens français, âgés de plus de 25 ans, domiciliés depuis un an au moins dans le pays, payant une contribution locale de trois jours de travail, et non serviteurs à gages.

Le 23 janvier eurent lieu les élections qui donnèrent les résultats suivants :

Maire : SERON, Gabriel-Josse.

Officiers municipaux : JOSSE, François-Nicolas ; HUYARD, Jean-Sébastien ; SALMON, Pierre ; MAUCLÈRE, Jean-Clément, et PARMENTIER, Louis-Joseph.

Notables : THOMAS, BRUNEAU, GARNIER, COUESNON, HUVIER, JARRY, ROLLAND, PINÇON père, MORIN, Cl. BRAYER, BÉCHARD et SÉNICOURT. Seron, fils du maire, fut élu secrétaire-greffier. Il garda ces fonctions jusqu'au 18 novembre 1790 et fut remplacé par Robert-Raphaël Genouville.

Le maire, les cinq officiers municipaux et les notables, en nombre double, formaient le Conseil général de la commune.

Il y avait en outre un procureur de la commune, également nommé à l'élection et qui était le représentant du Gouvernement dans la commune.

A cette époque, le couvent de Nogent comptait dix-huit religieuses clarisses. L'article Ier de la loi des 13-19 février 1790 disait : « La loi constitutionnelle du Royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels des personnes de l'un ni de l'autre sexe : en conséquence, les ordres et congrégations réguliers, dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. »

Les religieuses du couvent étaient :

Marie-Catherine-Marguerite Raulin, de Meaux, supérieure depuis le 24 octobre 1742.
Catherine-Claudine-Martine Murphy (sœur Marie).
Marie-Françoise Perrot (sœur Claire), de Reims.
Marie-Jacqueline Leclerc.
Marie-Louise Dupuis.
Marie-Jeanne Parichaux.
Marguerite-Catherine Renault.
Françoise-Jeanne Daulnoy.
Catherine Hory.
Marie-Madeleine-Anne Cariat.
Marie-Jeanne-Geneviève-Anne Noel.
Marie-Madeleine-Claire Parmentier.
Catherine-Jeanne Thomas.
Anne-Angélique Leclerc.
Marie-Marguerite Jacques.
Marie-Barbe Capelle.
Marie-Anne-Catherine Pecquigny.
Françoise Osborne.

Par la loi des 26 février et 4 mars 1790 qui divisait administrativement la France en départements, districts, cantons et communes, Nogent-l'Artaud fit partie du canton de Chézy-l'Abbaye.

1791. — Mais les événements se précipitaient. L'Assemblée nationale, après avoir décrété la vente des biens du clergé (13 mai), décréta les 12 juillet et 22 août 1790 la Constitution civile du clergé et l'obligation pour les curés d'avoir à prêter le serment civique à la Constitution ou de renoncer à leurs fonctions. Le 26 décembre 1790, l'abbé Garnon de Jarcy réunit pour la dernière fois son conseil de fabrique, puis ayant refusé de prêter le serment imposé aux prêtres, il quitta sa paroisse. Philippe-Charles Garnon de Jarcy fut remplacé par Christophe Lestaudin, vicaire de Fismes, nommé à l'élection par les fidèles, en vertu de la Constitu-

tion civile du clergé. Celui-ci se conforma aux prescriptions de la loi et fit le 3 avril 1791 sa prestation de serment avant d'entrer en fonctions. Le curé et les officiers municipaux se réunirent chez le maire Seron ; on examina les pièces du nouveau curé et de là on se rendit à l'église. « Les officiers et les volontaires de la garde nationale ouvraient la marche, puis suivaient le nouvel élu et les officiers municipaux, tous décorés de leur écharpe. Arrivés à l'église, le procureur de la commune, après avoir fait faire silence a dit : Je requiers Monsieur le Maire et les officiers municipaux de Nogent de faire lire par le greffier l'extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Château-Thierry, en date du 28 mars, présente année, et l'institution canonique délivrée à Christophe Lestaudin par Marie-Maurice Rivoire, vicaire de Claude-Eustache-François Marolles, évêque du département de l'Aisne.

« Lecture faite, après avoir reconnu l'authenticité de ces pièces, Monsieur le Maire prenant la parole a dit : Au nom de la loi, au nom de tous les citoyens du département, au nom de tous les habitants de cette commune, je proclame Christophe Lestaudin curé du bourg de Nogent-l'Artaud et de toutes les annexes et dépendances de cette paroisse... »

Le curé Lestaudin prononça alors à haute et intelligible voix « avec les marques du patriotisme le plus pur » le serment suivant : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution, même civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le roi. »

Le maire présenta alors au curé les clés de l'église ; on le conduisit à la sacristie, de là au pied de l'autel où il entonna le *Veni creator*, puis il chanta la messe paroissiale qui fut suivie du *Te Deum*. (Archives de la commune.)

Onze jours après, le 14 avril 1791, Claude-Charles Allard, religieux cordelier confesseur des religieuses, se déclara prêt à prêter le serment, ce qu'il fit le dimanche 17 avril 1791.

Le 26 avril 1791, Lestaudin fit tenir l'assemblée générale de la paroisse, et six commissaires assistés de six autres habitants durent faire rendre les comptes aux anciens marguilliers et à l'ancien curé.

Le dimanche 26 juin, Charles Porquet, vicaire de Nogent, prêtait également le serment à la Constitution.

De leur côté, pressentant des ennuis et des tribulations, voyant leurs biens mis en vente par le décret du 13 mai 1790 et s'appuyant sur la loi des 13-19 février 1790, quelques religieuses quittèrent le couvent. Ce furent : Catherine-Claudine-Martine Murphy et Françoise Perrot qui se retirèrent le 6 février 1791 ; Françoise Osborne, le 16 juin ; Marie-Jacqueline Leclerc et Marie-Louise Dupuis, le 6 février 1792. Il en restait encore treize.

La garde nationale de Nogent se réorganisa et elle élut pour officiers :

Commandant en second : Tranchant, Georges-César.

Capitaines : Lecointe, Louis ;
Bocquillon, Jacques.

Lieutenant : De Bulle, Emmanuel.

Sous-lieutenants : Bacus, Augustin-François ;
Jossé, Honoré-Victor.

Aumônier : L'abbé Lestaudin.

Les fonctions du maire Gabriel-Josse Seron étant expirées (elles étaient fixées à deux ans), Claude-Jacques Pinçon fut élu à sa place en 1791.

1792. — On avait planté dans beaucoup de localités des arbres de la liberté. Le 3 juin 1792 les habitants de Nogent plantèrent aussi le leur. Tout le cortège, composé du maire, des officiers municipaux, escorté de la garde nationale, se

rendit sur la place, où était l'arbre de la liberté. Sur l'arbre était attachée cette inscription : *Vivre libre ou mourir*, et au sommet était un bonnet de la liberté. On planta l'arbre ; le maire Pinçon adressa à l'assemblée un discours relatif à la paix, à l'ordre et à l'union, puis on se rendit à l'église et le curé entonna le *Te Deum*.

Le 14 juillet de la même année eut lieu avec une grande pompe l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le culte était toujours convié à ces fêtes. On dressa sur la place de Nogent l'autel de la patrie pour la célébration d'une messe civique et militaire. Cette fête fut splendide, pleine d'enthousiasme ; le maire et le curé adressèrent chacun un discours aux habitants de Nogent et un *Te Deum* termina la cérémonie.

Pendant que l'abbé Lestaudin se prêtait avec empressement ou par prudence à toutes les fêtes, son prédécesseur, l'abbé Garnon de Jarcy, qui avait refusé le serment, était par la loi du 26 août condamné à la déportation.

De leur côté, les religieuses qui étaient encore au nombre de treize, ne se croyant plus en sûreté dans leur couvent, suivirent l'exemple donné par quelques-unes d'entr'elles en 1791, et elles se présentèrent le 7 septembre 1792 à la maison commune et déclarèrent devant le maire qu'elles allaient quitter le couvent et se retirer dans leurs familles. Dans cette déclaration, elles firent connaître leur famille, leur âge à l'époque de l'entrée au couvent, la date de cette entrée et l'endroit où elles allaient se retirer. Ce furent :

Marie-Marguerite Raulin, supérieure.
Marie-Jeanne Parichaux.
Marguerite-Catherine Renault.
Françoise-Jeanne Daulnoy.
Catherine Hory.
Marie-Madeleine-Anne Cariat.
Marie-Jeanne-Geneviève-Anne Noel.
Marie-Madeleine-Claire Parmentier.
Catherine-Jeanne Thomas.

Anne-Angélique Leclerc.
Marie-Marguerite Jacques.
Marie-Barbe Capelle.
Marie-Anne-Catherine Pecquigny.

L'effervescence du peuple augmentait. Le lendemain 8 septembre 1792, on parla de fermer la ville, de veiller à la solidité de ses portes, de faire des patrouilles de nuit. Le peuple n'était pas dans l'aisance : la journée d'ouvrier se payait trente sous et il y avait beaucoup de chômage. Le 9 septembre l'exaltation était plus grande encore. Le peuple voulait se porter au couvent et en chasser de force les religieuses, s'emparer de ce qu'elles possédaient ou au moins en connaître l'inventaire. Le maire et les officiers municipaux durent intervenir. La supérieure fit savoir que l'inventaire de la maison avait été fait par des délégués de l'administration supérieure de Château-Thierry, mais qu'elle ne le possédait pas. Grâce au maire, le calme se rétablit, et le lendemain les religieuses quittèrent définitivement le couvent. Mais comme la chapelle du couvent possédait un certain nombre de reliques, ces reliques furent portées à l'église le 11 septembre par les soins de la municipalité.

La vente des biens immeubles des religieuses, prescrite par le décret de l'Assemblée nationale du 13 mai 1790, s'était effectuée insensiblement à partir du 6 mars 1791, et nous pouvons ainsi connaître la fortune du couvent en biens fonds.

DATES		IMMEUBLES	ACQUÉREURS	PRIX
1791.	6 Mars...	Petite Ferme de Nogent, terres, 2 pressoirs...	Jean Hotzem	40.300 liv.
—	26 Mars...	30 perches d'oseraie en une pièce...........	Véron.	270 —
—	14 Avril...	6 quartiers de vignes...	Couesnon.	1.350 —
			A Reporter........	41.920 liv.

DATES		IMMEUBLES	ACQUÉREURS	PRIX
			Report........	41.920 liv.
1791.	5 Mai....	24 arpens de terre en une pièce, au Ménil, etc..	Delabarre.	23.500 liv.
—	21 Mai....	Ferme du Ménil, 327 arpents...............	Moncet.	79.000 —
—	17 Juin...	6 arpents de terre, prés, clos, etc............	Guillaume.	1.000 —
—	20 Juin...	1 pièce de vignes.......	Couesnon.	1.350 —
—	22 Juin...	Une maison à Nogent...	....	1.250 —
1792.	....	Basses vignes, 4 arpents et une pièce.........	....	....
—	6 Mars...	Quatre arpents de vignes à Laval.............	Pierre.	....
—	6 Mars...	Trois petites maisons...	Harpillard.	3.000 —
—	4 Avril...	Moulin d'Ambreine, bâtiments, deux pièces de terre, etc...........	Pothin.	16.100 —
—	5 Juillet..	Ferme de Dardouret....	Huyard et Senicourt.	30.900 —
—	6 Sept....	Trois petites maisons...	Jossé.	2.075 —
			Total approximatif......	200.095 liv.

Il restait encore la maison conventuelle.

Le 6 mars 1791, on avait également vendu à Sébastien Huyart et consorts, moyennant 5,875 livres, 4 arpents et demi de vignes à Nogent, dépendant du domaine du curé.

Le couvent de Nogent possédait dans l'étendue des maîtrises des eaux et forêts de Château-Thierry, Meaux et Crécy-en-Brie, 304 arpents 96 perches et treize pieds de bois et forêts, ainsi que l'a établi l'arpentage fait par François Naudé en 1749 (1).

(1) Arch. Nat. III. *Dép. de l'Aisne*, n° 131.

C'étaient :

1° Le bois des *Larris*, contenant 36 arpents 43 perches et demi ;

2° Le bois des *Dames*, contenant 32 arpents et demi, faisant suite à ce dernier ;

3° Le bois de la *Germainerie*, contenant 19 arpents 56 perches ;

4° La *Petite Forêt*, contenant 6 arpents 10 perches trois quarts (près de Richebourg).

5° Le bois du *Mouton*, contenant 15 apents 51 perches 2 pieds ;

6° Le bois des *Écoliers*, contenant 2 arpents 81 perches un quart (qui lui fait suite) ;

7° Le bois de *Dardouret*, contenant 36 arpents 2 perches et demi ;

8° Le bois de l'*Aunay*, contenant 9 arpents 92 perches et demi ;

9° Le bois *Hochet*, contenant 24 arpents 43 perches ;

10° Le bois de la *Malmaison*, terroir de Verdelot, contenant 21 arpents 66 perches.

Le 22 septembre 1792, l'Assemblée législative était remplacée par la Convention Nationale qui, dans sa séance, avait décrété que le Gouvernement de la France était la République. Elle fut officiellement proclamée le 25 et le maire, tous les officiers municipaux et le curé Lestaudin, pour se conformer à la loi, jurèrent « d'être fidèles à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant ».

Le 1er novembre 1792, Auguste-François Bacus était nommé greffier et inscrit sur le budget communal aux appointements de cent livres.

Conformément à la loi du 20 septembre 1792, qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens, les registres des mariages, baptêmes et inhumations, tenus jusqu'alors par les curés, furent remis par l'abbé Lestaudin le 8 novembre 1792 à Jean-Sébastien Huyart, officier municipal, pour être dorénavant tenus par la municipalité sous la dénomination de Registres de l'état-civil.

Malgré l'effervescence qui régnait dans les esprits, les habitants de Nogent étaient demeurés fidèles au culte, car un règlement de police, en date du 24 décembre, défendit de fréquenter les cabarets pendant le service divin, et après 8 heures du soir en hiver et 9 heures en été. Le même jour le commandant de la garde nationale Tranchard, demandait au Conseil général de la commune 66 livres pour l'habillement du tambour et l'acquisition d'une caisse.

Deux jours après, le 26 décembre, lendemain de Noël, avait lieu la dernière délibération du Conseil de fabrique, signée de Lestaudin, seul.

1793. — L'année 1793 fut la plus agitée ; néanmoins elle avait bien commencé. Le 17 janvier, le Conseil général de la commune avait demandé le rétablissement du marché qui se tenait les vendredis. Il fut rétabli à partir du 25 janvier. D'un autre côté, l'évêque constitutionnel Marolles avait ordonné par mandement la suppression de quelques fêtes religieuses ; le Conseil général de la commune de Nogent, à la demande de quelques habitants, décida qu'il serait passé outre et que le curé continuerait à célébrer religieusement ces fêtes. On a vu précédemment que le 9 septembre 1792 la population de Nogent s'était livrée à quelques excès et à quelques désordres dans l'ancienne abbaye. Le 22 avril, le Conseil général de la commune nomma deux experts pour constater les dégâts causés dans cette abbaye, où s'étaient installés des individus sans autorisation.

Le 16 juin, Nicolas Jossé, ayant donné sa démission d'officier municipal, fut remplacé par Charles Prévost. L'administration se trouvait ainsi composée en 1793 : *Maire :* Pinçon ; *Officiers municipaux :* Brayer, Garnier, Thomas, Huyard, Prévost. Plus les douze notables.

Il s'était formé sous Soissons un camp dépendant de l'armée du Nord, et de fréquentes réquisitions de vivres, de fromages étaient faites dans toute la contrée. Le 2 juillet 1793, Nogent

dut fournir 50 sacs de blé de 200 livres. C'était une lourde charge pour la localité qui avait à peine le nécessaire pour elle ; elle réclama plusieurs fois à cet égard et le Conseil général de la commune défendit à tous les cultivateurs de livrer des fourrages à leurs confrères, sous peine d'être déclarés responsables desdites fournitures vis-à-vis la commune et l'État.

Chose curieuse ! malgré l'agitation qui régnait dans les esprits, Nogent demeurait toujours fidèle au culte religieux, et le 21 juillet 1793 le Conseil général de la commune fixait à 200 livres le traitement de l'organiste qui était François-Augustin Regnault, de Charly, et qui devait toucher l'orgue les dimanches et fêtes, à la messe, aux vêpres, au salut et dans toutes les fêtes civiques. Deux jours après, le 23 juillet, la Convention décrétait la fonte des cloches pour en faire des canons : chaque commune n'en devait posséder qu'une seule.

Des Représentants du peuple envoyés dans le département de l'Aisne avaient ordonné l'arrestation des nobles, comme suspects à la République. Le 9 août, on vint arrêter l'ancien seigneur de Nogent, Charles-Marie-Philippe Huchet De La Bédoyère. Il était très aimé dans la localité où il faisait beaucoup de bien. Les habitants lui avaient des obligations. En 1789, lors de la disette, quand le blé valait 11 livres 5 sous 4 deniers le quintal, les habitants de Nogent avaient arrêté un bateau chargé de blé qui se rendait sur Paris. Un procès s'en était suivi. De La Bédoyère alla à Paris, obtint une audience du roi et l'amnistie pour ceux que la faim avait mal conseillés. Son arrestation fut comme un coup de foudre, aussi le Conseil de la commune se réunit-il et adressa-t-il immédiatement la réclamation suivante au District de Château-Thierry, réclamation qui honore autant ceux qui l'ont signée que ceux qui en étaient l'objet :

« Cejourd'hui neuf août mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, nous, maire, officiers municipaux et notables composant l'assemblée générale de la commune de Nogent-l'Artaud,

attestons que le citoyen La Bédoyère, malade ainsi qu'il est notoire depuis plus de cinq ans est hors d'état d'être transporté à Château-Thierry, conformément à l'arrêté du District de Château-Thierry, et attendu le civisme dont il a donné des preuves dans tout le temps en cette commune et dont nous nous rendons caution, nous demandons que l'arrestation de sa personne, celle de sa femme et ses enfans (1) nous soient confiées, sous l'engagement que nous contractons d'en répondre. Fait audit Nogent, séance tenante, ledit jour et an de ce que dessus.

« *Signé :* Pinçon, maire ; Huyard, off. ; Béchard, not. ; Bacus, secrétaire-greffier ; Thomas, off. ; Louis Brayer, off. ; Garnier, off. ; Claude Prévost, off. ; Graimberg, not. »

Cette réclamation, qui nous paraît toute naturelle aujourd'hui, ne laissait pas que d'être très dangereuse et très compromettante alors pour ceux qui l'avaient signée.

Quelques jours après, on arrêtait à Charly, Henri De La Loge de Saint-Brisson, ex-seigneur.

Malgré cette pétition, Huchet De La Bédoyère fut enfermé à Château-Thierry, dans la maison d'arrêt. Ses deux fils, Henri et Charles, furent laissés à Nogent, sous la garde de leur précepteur, au milieu d'une population qui les aimait et protégés par la sympathie que leur père s'était acquise dans la localité.

Bien que la loi du 23 juillet eût prescrit la fonte des cloches pour faire des canons, Nogent n'avait pas encore rendu les siennes. Le clocher en possédait trois, dont une pour l'horloge. Le 15 septembre, le Conseil fut convoqué à cet effet ; mais n'étant pas en nombre, il ne put délibérer.

Un décret de la Convention du 21 mars avait prescrit pour

(1) Henri, l'aîné de ses deux fils, qui hérita plus tard de la terre de Nogent, avait neuf ans ; Charles, qui devait périr si malheureusement le 19 août 1815, dans la plaine de Grenelle, avait sept ans. — Un arrêté des Représentans Lequinio et Lejeune, n'exceptait de l'arrestation que les hommes de plus de 60 ans, les femmes de plus de 50 ans et les enfants au-dessous de 17 ans.

toute la France la formation de comités de surveillance dans chaque commune ou section pour la police des étrangers. Il avait aussi un peu pour mission le contrôle des idées républicaines. Ce comité devait être formé à l'élection. Il se composa à Nogent des citoyens suivants, classés selon le nombre des suffrages obtenus :

Jossé, Nicolas-François.
Seron, Gabriel-Josse.
Couesnon, Louis-Juvénal.
Brayer, Germain-Philippe.
Callou, Louis-Robert.
Tranchart, Georges-César.
Bonenfant, Jacques.
Brayer, Louis-Claude.
Parmentier, Louis-Joseph.
Pinçon, Jacques.
Lavechin, Jean-François-Nicolas.
Decoux, Pierre.

Mais les cloches étaient toujours en place. Le 26 vendémiaire an II (17 octobre 1793), la Municipalité de Nogent reçut du District de Château-Thierry, l'ordre de faire descendre et casser les cloches, à l'exception de celle réservée par la loi pour la commune. On chargea de cette mission un nommé Bordé, qui recula devant les difficultés de ce travail. Deux jours après, le Conseil s'assembla de nouveau et la question fut ajournée.

Si Nogent tenait à ses cloches, il ne tenait pas autant à l'église de son ancienne abbaye. On avait voulu détruire tout ce qui rappelait la royauté. Le 9 brumaire an II, le Conseil général de la commune s'est réuni de nouveau et a fait savoir aux administrateurs du District de Château-Thierry, qu'aux bras de la croix du clocher de l'ancien couvent il existe des fleurs de lis, anciens vestiges de la royauté, et qu'il en existe probablement à celle de l'église, mais qu'on ne trouve pas d'ouvrier qui veuille risquer sa vie pour les faire disparaître.

Le 18 brumaire (8 novembre 1793), le fer de l'ancien couvent fut employé à faire des piques : il y en avait 224 livres.

Le même jour, 18 brumaire, le Conseil général de la commune, sur la proposition du procureur Genouville, décida que l'ancien couvent serait vendu en huit lots, ce qui eut lieu vingt jours après cette délibération.

Sept jours après, le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), le Conseil général de la commune, sur la demande de deux membres, reconnut qu'il existait dans l'église des vases et effets en argent, que le culte religieux n'avait jamais exigé de luxe, et il décida que, tout en laissant le culte libre, les objets dont on pourrait se passer seraient envoyés à la Convention nationale, comme dons patriotiques, pour aider aux frais de la guerre. Le maire Pinçon et le procureur Genouville furent invités par le Conseil à aller à la Convention et à lui offrir un soleil, un calice, une patène, un ciboire en argent, deux reliquaires en argent doré, une petite croix d'argent dans laquelle il y avait du bois de la vraie croix, toute la garniture en argent de la chasse, etc., etc., le tout pesant 46 marcs 5 onces. La délibération est revêtue de quarante-deux signatures.

Le curé Lestaudin accompagna le maire et le procureur à la Convention.

Les choses en étaient arrivées au point que, malgré toutes les concessions qu'il avait faites aux circonstances, le curé de Nogent ne pouvait plus rester à sa cure. Le prieur-curé de Charly avait pris la fuite dès le 1er novembre 1793. Celui de Nogent abandonna la sienne le 3 frimaire (23 novembre 1793) et il adressa au Conseil général de la commune la lettre suivante :

Aux citoyens Maire, Officiers municipaux, Conseil général, Comité de surveillance et généralement tous autres Concitoyens de la commune de Nogent-l'Artaud,

Salut et fraternité,

Citoyens,

Tant que je me suis cru nécessaire à mon poste, j'y suis resté ; maintenant que je m'y crois inutile, je le quitte. En conséquence, je renonce à toutes les fonctions du ministère sacerdotal et me contente de l'honorable qualité de citoyen. Quant à mes lettres de prêtrise et titres d'institution à ma ci-devant cure, je déclare les avoir déposés au sein de la Convention nationale, en présence des citoyens Claude-Jacques Pinçon, maire, et Raphaël Genouville, députés de la commune à la Convention.

Fait à Nogent-l'Artaud, le tridi de frimaire de la seconde année de la République, une et indivisible.

Signé : Lestaudin.

Huit jours auparavant (15 novembre), l'évêque de Soissons, Marolle, avait également déposé ses lettres de prêtrise à la Convention.

Nogent avait enfin livré deux de ses trois cloches. Le 6 frimaire (26 novembre), les administrateurs du district de Château-Thierry, qui s'appelait alors Égalité-sur-Marne, réclamèrent à la commune de Nogent la cloche qui restait et les autres effets en or et en argent qui servaient au culte « fanatique ». Le Conseil se déclara prêt à les rendre quand on voudrait et il commit un charpentier de Chézy, nommé Latizeau, qui, moyennant 30 livres, se chargea de descendre la cloche. En même temps on fit l'inventaire de ce qui restait du culte catholique, on pesa les effets d'argent de l'église pour les envoyer ainsi que la cloche à Égalité-sur-Marne.

On faisait une sorte de chasse aux suspects : le décret du 17 septembre 1793 ne les épargnait pas. Le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), le citoyen Tronchon, brigadier de l'armée révolutionnaire à Égalité-sur-Marne, vint à Nogent, qui

s'appelait alors Nogent-la-Loi, pour y effacer les vestiges du vasselage. Il s'enquit auprès du maire qui lui répondit qu'il n'y avait pas de suspects à Nogent, et que, quant à lui, il avait toujours cherché à remplir les décrets de la Convention nationale et ne s'était jamais arrêté aux principes de l'église fanatique, et que pour preuve il avait déposé au sein de la Convention 46 marcs 5 onces d'argenterie provenant de l'église, que le surplus et la cloche étaient prêts à être envoyés.

Le 8 frimaire an II (28 novembre 1793), conformément à la décision du Conseil général de la commune du 18 brumaire, la maison conventuelle, les bâtiments, cours, jardins en dépendant, contenant le tout trois arpents et demi, furent vendus en huit lots moyennant 30,075 livres, à :

Couesnon, Juvénal	1.575	livres.
Callou	1.800	—
Caignon et Pottier	2.400	—
Remiot	1.975	—
Caignon	2.050	—
Maingon, de Château-Thierry	2.025	—
Arnault, de Château-Thierry	15.600	—
Griffaut, de Romeny	2.650	—

Le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), le Conseil général s'occupa des impositions de la commune qui s'élevaient à 22,120 livres.

Les fonctions de secrétaire-greffier de la commune et de tambour de ville pouvaient se cumuler. Le 7 nivôse (27 décembre 1793), le greffier Bacus accepta, moyennant une allocation de 50 livres, les fonctions de tambour. Si ses roulements ressemblaient à son orthographe, ils laissaient beaucoup à désirer.

Le lendemain, 8 nivôse (28 décembre), le procureur de la commune était attaché au magasin militaire des subsistances à Égalité-sur-Marne et donnait sa démission de procureur.

Le 20 nivôse (10 janvier 1794), Louis-Robert Callou fut élu à sa place.

1794. — L'humanité avait toujours ses droits à Nogent et le Conseil général de la commune mit une grande insistance pour obtenir la mise en liberté, sous sa propre responsabilité, de l'ancien seigneur, Huchet de La Bédoyère. Le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), le Conseil général se réunit à ce sujet. Plus de trente signatures appuyèrent la demande faite par le Conseil, et parmi elles se lisent celles de Pinçon, maire; Garnier, L. Brayer, Jossé, Huyard, Decoux, Graimbert, Philippe Brayer, Seron, Henry, Bocquillon, Callou, Thomas, Fredingue, Hubier, Mauclerc, Pasquier, Simon Mauge, Prieur, Rhabillier, Bacus, etc.

On faisait à Nogent de nombreuses réquisitions de blé, d'avoines, d'objets de vêtement pour l'armée, et nous y voyons des envois de souliers, chemises, draps, etc. Le 14 pluviôse an II (2 février 1794), une quête faite à Nogent produisit assez pour envoyer à l'armée 34 paires de souliers, 65 chemises, 2 draps, etc., etc.

Le curé ayant quitté son presbytère et le culte catholique étant supprimé, le Conseil général de la commune, conformément au décret de la Convention, loua les granges, jardins, etc., de la cure, par adjudication aux enchères, à Jacques-François Brunet (142 livres), à Lavechin (26 livres), à Lecointre (70 livres), à Béchard (13 livres). Cette adjudication eut lieu le 29 pluviôse an II (17 février 1794).

Le même jour 29 pluviôse an II (17 février 1794), Charles-Marie-Philippe Huchet de La Bédoyère, qui avait son domicile politique à Paris, rue de la Planche, Faubourg Saint-Germain, n° 503, section du Bonnet rouge, mais qui était toujours détenu à Égalité-sur-Marne, avec sa femme, demanda qu'on lui déléguât deux officiers de santé pour certifier que lui et sa femme étaient dans l'impossibilité de se rendre en personne pour renouveler leur certificat de résidence à Paris. Huvier

de Nogent et Muguet d'Égalité-sur-Marne furent désignés à cet effet.

Le 5 floréal an II (24 avril 1794), l'ancien curé de Nogent, Lestaudin, devenu agent national à Égalité-sur-Marne, pour l'exploitation révolutionnaire du salpêtre, dans l'enclave du district, vint à Nogent-la-Loi pour y rechercher le salpêtre.

Deux jours après, un autre agent national d'Égalité-sur-Marne, Pierre-Anselme Peschard fut envoyé à Nogent pour visiter les papiers de La Bédoyère relatifs aux droits seigneuriaux qu'il pouvait avoir. Il était accompagné du maire Pinçon et de La Bédoyère qui avait été amené sur les lieux. Tous les papiers, titres, actes de foi et hommage et tous les autres actes établissant des droits féodaux ont été brûlés sur la place publique, ainsi qu'une masse de registres, papiers, parchemins, concernant la commune de Nogent-l'Artaud, à la réserve de deux terriers qui sont restés à la commune pour servir de renseignement sur les propriétés particulières des habitants. De La Bédoyère remit une quantité d'autres papiers dépendant de la Justice et du Greffe de Nogent, ainsi que de Pavant et de Saulchery, lesquels ont été réunis en liasse et envoyés dans ces deux communes pour y être brûlés. Malgré une minutieuse perquisition, beaucoup de titres de propriétés et de pièces particulières ont pu être sauvées et sont entre les mains de notre collègue, M. le Comte de Keroüartz, petit-fils par alliance de Charles-Marie-Philippe Huchet de La Bédoyère et propriétaire actuel du château et des terres de Nogent-l'Artaud.

Si l'on avait renversé la religion catholique et proscrit ses ministres, on avait bien vite reconnu qu'il fallait une religion à la nation et que le culte proposé à la déesse Raison ramenait au paganisme. Dans la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794), la Convention avait déclaré qu'elle reconnaissait l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et qu'une fête nationale et religieuse devait être célébrée par toute la France. On fixa au décadi 20 prairial (8 juin), la fête dite de l'*Être Suprême*, qui devait être célébrée d'après un rituel qui fut envoyé

dans tous les districts pour être transmis aux communes.

Cette fête fixée à un décadi coincidait précisément avec le jour de la Pentecôte. Sur la place publique de Nogent on éleva une montagne symbolique avec des moellons, des charpentes, de la terre et du feuillage. Tout le Conseil général précédé du maire, escorté de la garde nationale, partit de la maison commune pour se rendre sur la place publique, au pied de la Montagne. Le maire et l'agent la gravirent, prononcèrent chacun un discours patriotique et on entonna l'hymne suivant dédié à l'Être Suprême, composé par Desorgues et envoyé dans toutes les communes :

Père de l'Univers, suprême intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels !
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels (*bis*).

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes,
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane de toi, grande et première cause,
Tout s'épure aux rayons de ta divinité.
Sur ton culte immortel la morale repose,
Et sur les mœurs la liberté.

Pour venger leur outrage et ta gloire offensée,
L'auguste Liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de ta vaste pensée
Avec le plan de l'Univers.

Dieu tout puissant ! Seule elle a vengé ton injure,
De ton culte elle-même instruisant les mortels,
Leva le voile épais qui couvrait la nature
Et vint absoudre tes autels.

O toi qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour !

De la haîne des rois anime la patrie ;
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans !

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons ; rends-nous justes ;
Règne, règne au delà du Tout illimité :
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme sa liberté.

La cérémonie terminée, les corps constitués furent reconduits à la maison commune au cris de : Vive la République !

Sept semaines après, le 10 thermidor an III (28 juillet 1794), Robespierre, qui avait été à Paris le héros de la fête de l'Être Suprême, périssait à son tour sur l'échafaud, et sa mort mettait un terme au règne de la Terreur. La Convention éprouva un grand soulagement ; la France respira et les portes des prisons s'ouvrirent. De La Bédoyère fut rendu à la liberté.

Le culte catholique fut rétabli et le premier desservant qui revint à Nogent, après deux ans de suspension du culte fut l'abbé Gérard.

Les différents coups d'État, ou violation de la légalité politique, n'eurent aucun retentissement dans la commune de Nogent, qui avait repris ses habitudes d'ordre et de travail, et qui comprenait que c'était ailleurs que sur la place publique qu'elle trouverait le calme et la tranquillité.

1799. — Le Coup d'État de brumaire (9 novembre 1799), qui mettait fin au Directoire, abandonnait entre les mains d'un seul homme le sort de la France. Le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), une nouvelle Constitution, dite Constitution de l'an VIII, était proposée à l'acceptation du peuple. Trois consuls étaient à la tête du gouvernement. Le premier consul, Bonaparte, était le maître du pays ; il mit la main sur le suffrage universel, et les communes furent administrées par un maire, un adjoint et un Conseil municipal nommés par le préfet du département. En vertu de cette Constitution, Denis-Charles-François Mauge du Bois des Entes, ex-membre de la Cour des aides de Paris, fut nommé maire de Nogent-l'Artaud, et Gabriel-Antoine-Ovide Seron, notaire, fut nommé adjoint. Les dix conseillers municipaux furent : Seron, père, Deroche, Huyard, Mauclère aîné, L. Delorme, Claude-Jacques Pinçon, Pierre-Gabriel Mauge, Louis-François Brayer, Louis-François Prévost et Josse père.

Le XIXe siècle commençait, et le pays semblait avoir besoin de repos, après ces dix dernières années qui l'avaient si profondément agité et qui avaient vu périr et disparaître tant de gens et tant de choses. Il révéla de grands caractères, et Nogent s'est montré à la hauteur des circonstances. Un homme surtout mérite d'être cité, ce fut Claude-Jacques Pinçon, qui fut maire de Nogent pendant la période la plus agitée de la Révolution : c'est sur lui qu'incombèrent toutes les charges d'une administration hérissée de difficultés et de périls. Pinçon était un modeste bourrelier, mais c'était un homme doué d'un grand bon sens. Il fit preuve d'une remarquable habileté, de beaucoup de présence d'esprit et de dévouement pour son pays, faisant passer les affaires de la commune avant les siennes propres. La commune de Nogent lui doit une grande reconnaissance.

Huchet de La Bédoyère, après un an de détention à Château-Thierry (9 août 1793 — 29 juillet 1794), revint à Nogent au milieu des siens. Le reste de sa vie s'écoula tranquille, tantôt à Nogent, tantôt à Paris, où il mourut le 3 mai 1809, à l'âge de 58 ans, laissant à ses deux fils un beau nom qu'ils portèrent dignement, l'un comme bibliophile, l'autre sur les champs de bataille.

Claude-Jacques Pinçon est mort le 9 juillet 1826 à Connigis, canton de Condé-en-Brie.

Dr A. CORLIEU.

LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

LE VERMANDOIS & LE LAONNOIS

DANS LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789

ET

LES CAHIERS DE SES BAILLIAGES

A l'époque où Louis XVI convoqua les États-Généraux de 1789, la Province du Soissonnais était une des plus peuplées et des plus fertiles de la France. Elle possédait de riches et nombreuses abbayes, dont beaucoup étaient tenues en commende par de grands personnages ; sa capitale, Soissons, était le siége d'une Académie Royale de Belles-Lettres, en relations suivies avec son aînée l'Académie Française ; les prix dont ses évêques l'avaient dotée, étaient disputés par les savants les plus érudits de France, presque tous des ecclésiastiques, et les mémoires historiques si remarquables, auxquels ce concours avait donné lieu, avaient valu à cette Académie, sous Louis XV, un éclat particulier. Enfin, Soissons, si déchu aujourd'hui, avait vu se réunir dans ses murs, en 1728, un Congrès diplomatique, lequel brilla beaucoup moins par ses résultats politiques que par les magnifiques fêtes dont il fut le prétexte, et les plantureux festins qui l'agrémentèrent, dont le deuxième plénipotentiaire impérial allemand mourut victime.

Toutes ces circonstances avaient introduit dans la Province le goût des lettres, des habitudes de luxe et de plaisirs

qui en avaient fait une province des plus civilisées de France, comme on dirait aujourd'hui, mais en même temps, le jansénisme y avait pénétré avec son esprit de lutte et de rébellion, contaminant une bonne partie du clergé inférieur, presque toute la bourgeoisie, ouvrant ainsi la porte à l'influence des doctrines philosophiques qui le suivirent.

Toutefois, le haut clergé, à peu d'exceptions près, combattit énergiquement le jansénisme, et la noblesse ne se laissa nullement entamer sur ce point : les cahiers de leurs remontrances et doléances sont, comme on le verra, à hauteur de ceux des autres provinces, sauf sur quelques détails où perce le gallicanisme ; la bourgeoisie seule, à Soissons, tout en applaudissant au désintéressement des deux autres ordres, ne put s'empêcher de donner la seule note divergente dans les vœux des trois ordres, en réclamant la conservation des privilèges et prérogatives attachés aux offices divers, tant financiers qu'administratifs, dont elle était en possession.

Le duc d'Orléans avait dans le pays de grands apanages, de nombreuses seigneuries, et son influence y était considérable. Lors de la convocation des États-Généraux, son ambition l'avait poussé à briguer la députation à la fois à Paris, à Soissons, à Crépy-en-Valois et à Laon. Ne pouvant assister aux assemblées primaires de la noblesse, dans les divers bailliages, il choisit, pour l'y représenter, le contrôleur général de ses finances, le comte du Limon. Ses agents inondèrent le pays de ses circulaires, dans lesquelles il cherchait à flatter surtout le Tiers-État, dont il connaissait les aspirations aux changements, aux nouveautés, aux revendications. Dans les instructions qu'il donnait à du Limon pour soutenir ses intérêts, ses opinions, il disait : Rien ne doit gêner les électeurs dans le choix des députés aux États, et ils doivent s'affranchir du règlement que leur a envoyé le roi de France, pour diriger les opérations électorales « les rois de France n'ayant jamais été dans l'usage de joindre aucun règlement à leurs lettres de convocation », ce qui était faux. Ses mandataires devaient donner leurs voix aux personnes désignées par lui,

et unir tous leurs efforts pour faire insérer, dans les cahiers des bailliages, les articles suivants :

1° Liberté individuelle excluant tout ce qui pouvait *la gêner*, comme permissions, passeports, certificats, toute arrestation qui ne serait pas faite en vertu d'un décret des juges ordinaires, en sorte que dans les cas d'emprisonnement fixés par les États-Généraux, cet emprisonnement ne pût durer plus de vingt-quatre heures, délai dans lequel le détenu serait remis à ses juges naturels qui statueront sur l'emprisonnement, etc., etc. ;

2° Liberté indéfinie de la Presse, sauf les réserves apportées par les États ;

3° Secret absolu pour la poste ;

4° Inviolabilité de la propriété, à moins d'expropriation pour cause d'utilité publique, avec dédommagement prompt et porté au plus haut prix ;

5° Vote de l'impôt par les États, pour un temps déterminé par eux, jusqu'à leur prochaine convocation ; leur retour périodique ; répartition égale de l'impôt ; réforme de la législation civile et criminelle ;

6° Établissement du divorce, pour éviter le malheur et le scandale des unions mal assorties et des séparations.

Du reste, voulant qu'aucune des demandes justes et raisonnables du Tiers ne trouvât d'obstacle, relativement à ses propres droits, le Prince consentait à l'abolition des droits et règlements des capitaineries, sous réserve, toutefois, et sans porter atteinte aux droits de chasse. Enfin, il se déclarait prêt à appuyer les réclamations bien fondées de ses bons vassaux, les utiles et honnêtes habitants des campagnes.

Ce programme révolutionnaire d'un prince du sang était

naturellement plus hypocrite dans les phrases qui l'entouraient, car il avait besoin d'enguirlander le clergé des campagnes pour se concilier leur influence ; il priait les curés de l'aider de leurs lumières, son désir le plus vif étant que ces curés, à portions congrues, qui sont destinés à faire le bonheur et la consolation des campagnes, pussent obtenir des États-Généraux d'être dotés d'une manière décente qui les mette en état de donner à leurs paroissiens les secours dont ils ont besoin. En conséquence, il réclame d'eux tous les renseignements possibles sur l'insuffisance du produit des cures, les moyens de faciliter l'éducation publique, d'assurer la subsistance aux vieillards infirmes, aux orphelins, aux pauvres, sujets qui intéressent également la religion, l'État, l'humanité et demandent le concours de tous les bons citoyens pour les discuter avec soin, s'en occuper avec zèle....., et répondre aux vœux de la nation, comme aux vues paternelles et bienfaisantes du roi !.....

Ce programme n'eut que trop d'influence sur le Tiers-État et le clergé de second ordre de la Province !

Le clergé de Soissons possédait dans son sein un grand nombre de prêtres distingués par leur érudition, leur mérite. Mais, profondément imbu des doctrines du jansénisme, il mettait, à y persévérer, une obstination vainement combattue par l'Évêque, et d'autant plus dangereuse, qu'elle était accompagnée d'une extrême austérité de mœurs.

L'inflexible orgueil qui en était la base avait jeté la division dans le clergé, et lorsqu'il dut se réunir pour élire ses députés et rédiger ses cahiers, les séances furent d'abord agitées par des questions de préséance. Cependant, le mémoire de ses agents généraux, suivi du cahier général des doléances et remontrances fut approuvé, et, à l'unanimité, il fut résolu d'y ajouter un article spécial en faveur du respect et de la soumission dus à l'autorité Royale, mais lorsque la question des portions congrues fut agitée, une profonde division se manifesta dans l'assemblée.

Le clergé inférieur la discuta avec une extrême irritation. Ce clergé, aigri par la pauvreté, l'inanité de ses réclamations, les dédains dont il se croyait victime, vis-à-vis du luxe des prélats de cette époque, de l'opulence des riches bénéficiaires absorbant le plus clair des revenus dont leurs églises étaient dotées, n'avait su résister à l'attrait des idées nouvelles, proclamant partout la venue prochaine de l'âge d'or, et avec lui, la fin de toutes les misères, la réparation de toutes les injustices. Aussi ne doit-on pas s'étonner si, dans la plupart des bailliages, les membres de ce clergé inférieur s'entendirent pour n'envoyer aux États-Généraux que des curés, à l'exclusion des evêques, des abbés et des chanoines. C'est ainsi qu'à Soissons, l'évêque, Henri de Bourdeilles, se vit préférer un simple curé de village, qui plus tard prêta le serment constitutionnel.

L'assemblée de la Noblesse présenta plus de calme. Une première motion pour la répartition égale, sur les trois ordres, des impôts qui seraient consentis par les États-Généraux, fut votée à l'unanimité. Elle fut transmise au Clergé et au Tiers-État. Le premier député élu fut le comte d'Egmont-Pignatelli, seigneur de Braine. Une députation, ayant à sa tête le comte d'Allonville, alla annoncer cette nomination au Tiers-État. « Nous sommes tous Français, dit d'Allonville, et « quoique séparé par ordres, nous avons tous les mêmes « vues et les mêmes désirs pour la gloire du monarque et le « bonheur de son Royaume. La Noblesse qui combat avec « vous pendant la guerre fait aussi consister sa gloire à partager vos travaux pendant la paix. Elle regarde la répartition des impôts comme une justice et non comme un « sacrifice. Elle est bien convaincue que l'Assemblée, après « avoir prouvé au Roi régénérateur de la monarchie son « dévouement et sa reconnaissance et présenté les mêmes « vœux, ne se séparera qu'aux cris répétés de vive la « Nation ! »

La réunion du Tiers-État fut quelque peu troublée par les prétentions de quelques bourgeois brouillons qui furent

promptement réduits au silence. Elle élut pour député un fermier propriétaire du nom de Ferté, à une très grande majorité.

L'Assemblée générale des trois ordres eut lieu le 20 mars 1789, en l'église de Saint-Jean-des-Vignes, sous la présidence du grand bailli de Beffroy. La proclamation des députés du Bailliage fut suivie de leur prestation de serment, et les trois ordres se séparèrent en se donnant mutuellement les marques de la plus grande satisfaction.

A l'Assemblée générale du bailliage de Château-Thierry, une parfaite harmonie régna entre les trois ordres. Le Tiers-État exigea de ses députés « qu'ils se souvinssent qu'ils ne « sont pas envoyés vers des ennemis dont ils doivent braver « l'orgueil, mais vers des citoyens avec lesquels ils doivent « traiter du bonheur de l'État, et que la modération et la « sagesse doivent être les compagnes de la hardiesse et de la « fermeté. »

La clôture de cette Assemblée fut signalée par un fait particulier à ce Bailliage et qu'il est bon de citer à son honneur : les députés nommés prêtèrent serment *de n'accepter aucune grâce de la Cour pendant la tenue des États ni dans les deux années suivantes, et cela à partir de leur élection.*

L'Assemblée s'engagea également à renoncer à tous les privilèges pécuniaires et à supporter les charges publiques consenties par la Nation assemblée en États-Généraux. C'est alors que pour affirmer la sincérité de cet élan généreux, Lemaire, curé de Chierry, se levant au milieu de la réunion, déclara « qu'il ne suffisait pas d'avoir fait abnégation de ses « immunités, que dans le moment de crise où se trouvait « l'État, il fallait une subvention extraordinaire, des secours « aussi prompts que le besoin était urgent ; » et il déposa sur le bureau une bourse de vingt-cinq louis, « fruit de ses privations et des économies honorables qu'il avait faites sur sa portion congrue. » Cet acte spontané de patriotisme fut accueilli par des acclamations, et il fut résolu qu'il en serait fait mention au procès-verbal, « *comme un monument*

éternel de grandeur d'âme et de dévouement au bien public. »

Après la clôture de l'Assemblée par un *Te Deum*, le curé de Chierry fut l'objet d'acclamations publiques. « Il se vit entouré d'une foule de membres du Tiers-État qui, après avoir posé sur son front une couronne civique improvisée, le portèrent dans leurs bras jusque dans la chambre de leur assemblée, suivis des deux autres ordres. On n'entendait dans cette foule que les mots de *frères et amis*, prononcés *avec l'attendrissement de la joie et l'accent du patriotisme le plus pur*. Hélas, qu'il devait durer peu cet accord ! Un an après le curé de Chierry était l'objet de la persécution *des frères et amis*, bien qu'il eût prêté le serment de la Constitution civile du clergé, et en 1792, il mourait dans l'abandon et le dénument !

Examinons maintenant les vœux exprimés par les cahiers des trois ordres. Quoique rédigés d'après des formules venues du Palais-Royal, ces cahiers n'en sont pas moins aujourd'hui, toutes réserves faites, des monuments précieux de l'espèce qui animait alors, ces trois grands corps de l'État et des réformes que demandaient les besoins du temps. Ceux du clergé qui subirent, le moins, l'influence et la pression extérieures, méritent surtout d'être exposés dans leurs lignes principales, sans négliger toutefois les vœux des deux autres ordres.

Parmi les remontrances et doléances que l'Assemblée nationale recevra de toutes les provinces du Royaume, disait le cahier du Bailliage de Soissons, le clergé adoptera toujours, de préférence, les articles qui lui paraîtront devoir plus efficacement concourir à la plus grande gloire de Dieu, à l'édification de l'Église et au soulagement des pauvres. Il n'adhérera, en aucune manière, à ce qui pourrait donner la moindre atteinte à la religion et favoriser le *libérantisme*, rejettera tout ce qui pourra être contraire aux lois fondamentales de la monarchie, aux libertés de l'Église gallicane, à la destruction des trois ordres, aux bases antiques et constitutionnelles sur

lesquelles reposent l'autorité du monarque, la paix et la tranquillité des sujets et la plus grande prospérité de l'État.

Ensuite, considérant que la religion est le premier et le plus ferme appui du trône, la source, par cela même, du bonheur des sujets, il suppliait le roi d'interposer toute son autorité pour lui assurer et à son culte la soumission et la vénération du peuple. Il réclamait, en conséquence, la sanctification du dimanche et des fêtes, comme étant une des parties essentielles du culte et n'ayant jamais été impunément violée; demandait que l'exercice public de la religion catholique, apostolique et romaine fut autorisé, l'unité du culte étant essentiellement liée avec l'unité de la foi.

Il insistait sur le rétablissement des comités nationaux et provinciaux, tous les cinq ans, sur la convocation annuelle du synode diocésain; sur l'obligation de la résidence pour tous les ecclésiastiques à charge d'âmes, les besoins spirituels des peuples exigeant la présence de leurs pasteurs, et les besoins temporels celle des titulaires pourvus de riches bénéfices; la répression des excès de la presse par des moyens énergiques, rien n'étant plus contraire à l'intégrité des mœurs, à la pureté de la foi et au maintien de l'autorité, que les principes empoisonnés et destructeurs renfermés dans tant d'écrits licencieux et prétendus philosophiques, qui circulent sans contradiction, parmi toutes les classes de la société, par la voie de l'impression ; il suppliait instamment Sa Majesté, ainsi que l'Assemblée générale des États, de considérer que la liberté indéfinie de la presse est l'invention de l'esprit philosophique du siècle qui, sous prétexte de quelques vérités utiles, s'en sert pour répandre ses maximes irréligieuses et inspirer l'insubordination, la licence et la discorde.

Comme on le voit, c'est une réponse catégorique aux vœux que le Palais-Royal tentait de faire exprimer dans les cahiers du Tiers-État.

Entrant ensuite dans le détail des réformes propres surtout à son ordre, le clergé du Bailliage de Soissons exprime, entr'autres désirs, que nous passons, parce qu'ils n'auraient pas

d'intérêt actuel, celui, que le Roi ne fixe auprès de sa personne, s'il est possible, que des ecclésiastiques n'ayant aucun titre à la résidence; que les pasteurs et riches bénéficiers soient tenus d'observer celle-ci, à moins d'un titre légitime qui les en dispense. — Que les ordres mendiants soient supprimés, l'ancien respect du peuple pour eux n'existant plus. — Que les Églises collégiales fussent maintenues pour fournir des titres cléricaux aux jeunes ecclésiastiques qui poursuivent leurs études et procurer aux anciens la récompense de leurs travaux.

Il demande que dans les chapitres cathédraux qui sont « le Sénat de l'Évêque », les prébandes soient, en partie, données comme récompense à des pasteurs ayant un ministère de vingt années, qui seraient, pour les Évêques, d'une grande utilité par leur expérience et leurs lumières — que l'on ne nomme aux cures que des prêtres ayant trois ans de ministère — que le casuel soit supprimé à la campagne pour les cérémonies qui ne seraient pas demandées au-dessus du cours ordinaire, sauf les droits des fabriques et des maîtres d'école.

En ce qui touche les campagnes, dont il connaissait bien les besoins, le Clergé demande, que pour éviter les ruines causées par les procès, on établisse, dans chaque paroisse, un tribunal nommé par la commune et jugeant sans frais, comme la juridiction consulaire, des affaires dont la valeur et la nature seraient déterminées par le gouvernement — que, la mendicité étant complètement interdite, on établisse des bureaux de bienfaisance dotés par des contributions volontaires de personnes riches, par des impositions ou certains fonds stipulés dans la dotation des cures. — Les pauvres malades succombant souvent, dans les campagnes, faute de secours, il devrait y avoir, dans chaque district des chirurgiens établis aux frais du gouvernement et choisis parmi les chirurgiens-majors en retraite, ou parmi ceux munis d'attestations et pris au concours de la Saint-Côme.

L'agriculture ayant à souffrir de l'abondance du gibier

dans le Bailliage de Soissons, par sa proximité des grandes forêts, le Clergé « quoique possédant plusieurs seigneuries et fiefs », demandait, sur ce point, des répressions sévères, même la suppression ou au moins la réforme des capitaineries, et désirait que les municipalités fussent autorisées à poursuivre l'exécution des lois, contre tout seigneur, de quelque qualité qu'il soit, sans observer les formes prescrites par les arrêts. Pour prévenir toute fraude, les meuniers seront tenus d'avoir, selon les ordonnances, dans un lieu apparent du moulin, des fléaulx, poids et balances, et les particuliers pourront, à leur choix, les payer en argent ou en nature.

Il exprime le vœu que les administrateurs des biens communaux soient obligés de rendre leurs comptes, chaque année, à l'assemblée des communes, pour éviter toute perte et tous frais inutiles, provenant du concours des officiers de justice.

Pour garantir la liberté individuelle qui est « de droit naturel et français », on devrait restreindre « l'usage arbitraire et peu réfléchi des lettres de cachet », à « certains cas où le bien de l'État ou celui des familles obligent d'y recourir » et toujours « après une procédure ordinaire mais secrète ».

Il demande la conservation des assemblées provinciales, la suppression de toute place devenue inutile par leur établissement, ou même la substitution à ces assemblées d'État, provinciaux ; la réformation des abus dans l'administration de la justice ; l'abolition de la vénalité des charges de judicature ; le rapprochement des justiciables des cours de justice par une circonscription plus étroite de leurs ressorts ; le perfectionnement des codes civil et criminel, surtout au point de vue de leur longueur et des frais de procédure ; l'augmentation des attributions des tribunaux inférieurs ; un choix plus sévère, plus éclairé des magistrats.

Le zèle patriotique dont le Clergé de France a donné des preuves si éclatantes, dans les différents besoins de l'État, ajoute le cahier, doit faire préjuger les dispositions particu-

lières du Clergé du Bailliage de Soissons, dans un moment où le désordre des finances de l'État paraît imposer, à tous les ordres, la loi des plus grands sacrifices.

En conséquence, il demande à être imposé dans la juste proportion de ses biens-fonds, pour les subsides consentis par les États généraux, excepté les biens des maisons particulières et d'éducation qui n'ont jamais été imposées. Il ajoute que, sans doute les impôts ne seront votés que pour un temps déterminé par l'assemblée, et il présume que celle-ci fixera l'époque où la France pourra être certaine de voir le peuple soulagé, pour ensuite le Clergé participer, en égale proportion, au bénéfice des trois ordres de l'État.

Il maintiendra le respect des propriétés, selon les lois du Royaume, « et il n'adoptera aucun système qui pourrait porter, aux propriétés de l'Église, aucune atteinte. » Il demandera le droit de s'imposer lui-même et de percevoir ses impositions selon ses formes particulières qui, sans porter préjudice aux particuliers, réunissent l'avantage d'une justice distributive variée suivant la nature des bénéfices et la position des différents titulaires.

Passant aux affaires financières du Royaume, le Clergé du Bailliage de Soissons demande : qu'aucun emprunt ne puisse être établi qu'au nom de la Nation, condition pour qu'elle en devienne garante ; que, chaque année, il lui soit rendu un compte général de l'état des finances, indépendamment de celui que chaque ministre devra rendre dans son département, dont les dépenses ordinaires seront fixées, autant que possible, par l'Assemblée Nationale, en sorte qu'il en devienne le comptable. La distribution inégale des biens, places et dignités nuisant au bonheur de beaucoup de sujets des trois ordres, Sa Majesté est suppliée de ne jamais accumuler sur une même tête, des biens qui, sagement répartis, pourraient suffire à la subsistance honnête de chaque individu, et prévenir les maux que l'abondance, surtout ecclésiastique, entraîne souvent après elle, de plus, d'employer toute sa vigilance pour ne récompenser que des sujets qui

en soient dignes et que, pour toutes les places, surtout celles de l'Église, elle choisisse indistinctement dans toutes les classes de citoyens, ceux qui seront dignes de fixer son choix.

Enfin, le Clergé du Bailliage de Soissons terminait son cahier par ces paroles pleines de sagesse et de fermeté, mais aussi d'illusions : « Dans la multitude des écrits séditieux qu'une effervescence combinée vient de mettre au jour, le Clergé du Bailliage de Soissons a gémi et n'a pu concevoir comment, sous un règne qui ferait aimer la puissance absolue, l'on a osé attaquer et dénaturer la puissance monarchique tempérée par les lois ; l'explosion des principes irréligieux et inconstitutionnels qui vient d'éclater avec bruit, était annoncée dès la naissance de l'esprit philosophique.

« Dans plusieurs circonstances, la religion alarmée des pasteurs les avait conduits au pied du trône, pour annoncer au Roi les malheurs qui nous affligeaient et que l'irréligion nous préparait. Ce fatal instant est arrivé, mais dans une époque qui nous rassure, parce que la Nation connaissant les dangers qui la menacent, flétrira les ennemis qui l'attaquent. Dans cette conviction, le Clergé du Bailliage de Soissons adoptera tout ce que la sagesse de l'Assemblée des Etats, jugera propre à concourir au maintien de l'autorité royale, dans toute sa plénitude et son intégrité ; qu'il ne soit porté aucune atteinte aux lois constitutionnelles de l'Etat, et puisque la Nation voit naître le jour qui doit la rétablir dans ses droits primitifs et essentiels, que cette époque mémorable, qui doit assurer sa gloire, se renouvelle à des distances déterminées, et que, pour cela, il soit arrêté que la Nation s'assemblera désormais tous les cinq ans, suivant la forme la plus juste et la plus parfaite qui sera adoptée et sanctionnée par le Roi, dans la prochaine Assemblée des Etats.

Certes, le cahier du Clergé du Bailliage de Soissons, était, comme on vient de le voir, empreint d'un véritable patrio-

tisme, d'un généreux dévouement à l'Église et d'un inviolable rattachement à tout ce qui fait l'honneur et la stabilité des Etats, sans repousser aucun progrès. Il en fut de même, dans tous les autres Bailliages de la province. Le Clergé de celui du Vermandois, comprenant les Bailliages secondaires de Laon, Guise, etc., demanda également la supression du casuel, comme « onératif » au peuple et peu convenable à la dignité du ministère ecclésiastique, et son remplacement par une dotation suffisante attribuée à chaque prêtre et répartie entre les contribuables.

Le Clergé du Bailliage du Laonnois demandait entre autres choses : la réforme de l'éducation publique, déchue, et que l'on confierait à un corps enseignant, dont les membres seraient inamovibles.

Il voulait que les États-Généraux, convoqués périodiquement, fussent non-seulement composés des trois ordres, mais encore d'une représentation suffisante et bien proportionnée, de leurs différentes classes; que les changements ne portassent que sur la répression des abus, la modération des impôts, la sécurité individuelle et que la distinction des trois ordres, égaux en pouvoir, indépendants l'un de l'autre, fut regardée comme un principe de la monarchie. En outre, il réclamait l'admission des capacités aux charges de la magistrature, l'abolition de la vénalité, la simplification des formes de la procédure. Il ajoutait : qu'aucun nouvel impôt ne fût établi que du consentement de la nation et qu'on n'usât, que dans les cas urgents, de la ressource de l'emprunt, lequel, dans tous les cas, serait soumis à l'examen des plus prochains États ; que la répartition et la perception des contributions fussent confiées aux États provinciaux.

Les Clergés des Bailliages de Villers-Cotterêts et de Château-Thierry formèrent des vœux conformes aux précédents.

Les vœux du Tiers-État et de la Noblesse, surtout en ce qui concernait l'Église de France, ne différaient guère de ceux émis par le Clergé ; tous ne respirent que le bien de la Religion et du Royaume. A Château-Thierry, loin de vouloir

amoindrir le Clergé, le Tiers-État demandait que dans les localités assez populeuses, où il n'y avait pas de prêtre, ou qui n'ont qu'un desservant, que sa position passagère empêche de s'attacher à son troupeau, il soit établi des curés en titre, dont la stabilité fonde la confiance réciproque ; que la portion congrue des curés, dans les villes, soit fixée à une somme représentative de 13 muids de blé, lesquels, en comptant à 3 livres le pichet, feraient un revenu de 1,872 livres ; que celles des curés, dans les campagnes, le fût à celle représentative de 10 muids de blé, c'est-à-dire à 1,440 livres et celle des vicaires à 600 livres ; que les fêtes fussent réduites et que les dîmes fussent chargées de toutes les réparations des Églises paroissiales.

Le Tiers-État du Bailliage de Soissons, en demandant toutes les réformes nécessitées par le temps, le changement des mœurs et le progrès des idées nouvelles, n'exprime non plus à l'égard du clergé aucun vœu empreint d'hostilité, mais seulement de préjugés jansénistes et gallicans. Lui aussi demande la réduction des fêtes chômées, la suppression des titres des curés primitifs, l'érection des succursales en cures dans les communes populeuses, surtout si elles possédaient d'anciennes chapelles, maladreries ou autres édifices propres à la célébration des offices divins ; la suppression du casuel et la dotation pour les curés d'un revenu d'au moins 1,500 livres, pris sur les dîmes de chaque paroisse, et dont le surplus serait affecté par les États provinciaux à l'entretien des églises, presbytères et clôtures des cimetières, dont les habitants seront déchargés ; à l'entretien des maîtres d'école et à la caisse de charité, enfin à assurer à tous les vicaires un revenu de 800 livres.

Le Tiers demandait, en outre, qu'on interdît aux curés de prendre les dîmes à bail et d'exploiter leurs domaines, « afin d'étouffer entre le pasteur et ses paroissiens tout germe de division et de procès, et de les attacher davantage à leurs fonctions ; » que l'éducation à la campagne fût surveillée par l'administration de la Province et l'administration ecclésias-

tique, donnant conjointement l'institution aux maîtres d'écoles ; que l'on supprimât les commendes, les bénéfices consistoriaux qu'on réunît les menses abbatiales aux menses conventuelles, ainsi que toute l'administration à la charge de contributions annuelles ; que tous les religieux français n'eussent d'autres supérieurs que l'Ordinaire, ou des chefs résidant en France et indépendants de généraux supérieurs et étrangers ; que l'émission des vœux solennels fût fixée à trente ans pour les hommes et à vingt-cinq ans pour les filles ; qu'il n'y eût plus de recours à Rome pour les dispenses de parenté, toute juridiction à cet égard demeurant à l'évêque diocésain, sauf appel au métropolitain et de là au primat, et que les empêchements du mariage fussent réduits au troisième dégré ; que la charge des logements militaires tombât sur les trois ordres.

Telles sont en quelques lignes les principales phases des vœux formulés dans les cahiers des États généraux dont l'étude est si intéressante pour notre histoire nationale.

1er Décembre 1888,

Cte de VILLERMONT.

LE GUET

DANS LA PRÉVOTÉ DE CHATEAU-THIERRY

EN 1386

Le document que je soumets à votre Société, se recommande à l'attention sous plusieurs points de vue. D'abord il donne des renseignements sur ce qu'était en pratique le devoir de guet auquel étaient astreintes les populations rurales voisines d'un château-fort, et on constatera que généralement il n'existe pas en fait.

Ensuite on y relève des états de lieux de forteresses dont beaucoup firent partie, quelques années plus tard, des domaines du duc Louis d'Orléans.

Les noms des seigneurs et des châtelains y sont notés et ne sont pas moins utiles à conserver. En dernier lieu, cette enquête met en lumière l'attention de l'autorité souveraine à surveiller tous les abus de pouvoir qui pouvaient se produire, et à se rendre un compte exact des ressources défensives d'une région importante à tous égards. Ça et là d'autres mentions sont dignes d'intérêt, notamment un passage relatif aux désordres commis par les grandes compagnies et par Robert Knolles, le duc de Lancaster et le comte de Buckingham. Au point de vue de l'histoire locale enfin, j'espère que ce document ne paraîtra pas inutile. Il renferme des notices sur les châteaux suivants : Montmirail, Chézy-l'Abbaye, Nogent-l'Artaud, Nesles-en-Tardenois, Fère-en-

Tardenois, Essômes, Gandelu et Château-Thierry. C'est, en résumé, un état des forteresses de la prévôté de Château-Thierry.

Le document contemporain qui a fourni le texte imprimé ci-dessous, est un cahier en papier, composé de sept feuillets; le filigrane représente un soufflet.

H. M.



Arch. nat., J 1036, n° 47.

Informacion et registre fais par nous Gérin de la Chapelle, escuier, huissier d'armes du Roy nostre sire, et Colart de Condé substitut du procureur du Roi nostre sire en la prevosté de Chasteau Thierry, commissaires deputez en ceste partie de par noble homme nostre chier maistre Guy de Bricons, escuier d'escurie du Roy nostre sire, bailly de Vitry par vertu et sur le contenu es lettres, desquelles la teneur s'ensuit.

Guiot de Brecons (1), escuier d'escurie du Roy nostre sire, bailly de Vitry, à noz amez Gérin de la Chapelle, escuier, huissier d'armes du Roy nostre sire, et Colart de Condé, substitut du procureur du Roy nostredit seigneur en la prevosté de Chasteau Thierry, salut et dileccion. Nous avons receu les lettres du Roy nostre sire, contenans la fourme qui s'ensuit. Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, au bailly de Vitry où à son lieutenant, salut. Nous avons entendu par le rapport de plusieurs de nostre royaume, et par la complainte et clameur de nostre peuple, qui soubz umbre des gués ordon-

(1) Avant d'être bailli de Vitry, ce personnage avait été maréchal de l'amiral de France, Jean de Vienne. (Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault,* t. I, p. 167).

nés estre fais en nos chasteaulx, villes fermées et autres forteresses de nostre royaume, les chastellains, cappitaines ou gardes d'icelles forteresses ont moult excessivement grevé et dommagié nostredit peuple, tant en composicions, deffaulx, amendes de gués, comme en le contraingnant à venir guettier esdictes forteresses, de plus loingtaines parties et plus souvent qu'ilz ne deussent et aussi à les faire venir, guettier en leurs personnes, sans vouloir aucuns autres pour eulx recevoir; et en les emprisonnant quant aucunes fois ilz deffailloient et en ont levé et exigiés grans et excessives amendes et en plusieurs autres manieres; en quoy nostredit peuple a tant et tellement esté vexé, grevé et domagié que bonnement ne les pourrient plus porter ou soustraire, dont nous avons eu et avons grant pitié et compacion et désirons de tout nostre cuer à mettre en ce toute bonne et briefve pourveance et relever de tout nostre povoir nosdis povres subgiez desdictes oppressions et griefs ainsi à eulx fais par lesdis chastellains, cappitaines et gardes desdis chasteaulx et forteresses, sy vous mandons et pour ce que par vous pourra mieulx estre sceue la verité des choses dessusdites en vostre bailliage que par autres commettons, que vous vous informez diligemment quelle quantité de chasteaulx ou forteresses il a es mettes de vostredit bailliage, se elles sont de nouvel faictes ou anciennement et à qui elles appartiennent, les noms des cappitaines ou gardes d'icelles, quantes parroisses sont contraintes ou composéez à faire guet en chacunes d'icelles forteresses, et quantes fois en l'an chascun chief d'ostel y doit aler, quelles composicions de guet y ont esté faictes et quelles amendes en deffaut de ce en ont esté levéez sur les deffaillans et de la valeur d'icelles chacun an; et depuis quel temps et à qui elles ont esté paiées et délivrées, et se en lieu desditz deffaillans aucuns autres aient esté ordenez à faire guet, les noms et surnoms desdiz guetteurs, combien et par quantes fois ilz ont failly et aussi se ceulx à qui les maisons emparéez ou forteresces appartiennent, sont puissans de les garder et soustenir au leur et se elles sont préjudiciables à nous ou au paìs, et des excès et dommages

qui par les chastelains et cappitains desdictes forteresses à cause desdiz guez et autrement ont esté fais à nosdiz subgiez et aussi s'il y a aucunes villes fermées où les habitans des villes voisines se peussent retraire en cas de neccessité aussi promptement comme esdiz chasteaulx et forteresses et les informacions et tout ce que fait en aurés envoiez ou portez feablement enclos soubz le seel de vostre bailliage par devant nos amez et feaulx nostre chancellier et les gens de nostre conseil, pour en ordonner ainsi qu'il sera à faire de raison, de faire les choses dessusdictes et tout ce qui en dépend, vous avons donné et donnons povoir et commission et mandons à tous nos subgiez que à vous, à vos commis et depputez en ceste partie entendent et obeissent diligemment. Donné à Paris le X[e] jour de février, l'an de grace mil CCC IIII[xx] et cinq et de nostre regne le VI[e], soubz nostre seel ordoné en l'absence du grant. *Ainsi signé : Par le Roy, à la relacion de monseigneur le duc de Bourgoingne*, J. Geke. Par vertu desquelles lettres cy dessus transcriptes, nous qui de present sommes occuppez de plusieurs autres besoingnes pour le Roy nostredit seigneur, tant à cause de nostredit office, comme autrement et mesmement pour acomplir le contenu d'icelles lettres en aucune partie de nostredit bailliage, vous mandons et comettons de par le Roy nostre sire et de par nous, que vous vous transportiez en tous les lieux où il vous semblera expediant, es prevostés de Chasteau-Thierry et aussi se mestier est, d'Ochie (1) et de Nuilly saint Front (2) qui d'ancienneté ont esté dudit bailliage de Vitry et du ressort d'icelui et faictes informacion au plus diligemment que vous pourrés sur tous les poins contenus en icelles lettres, et tellement que il puisse apparoir clerement à nos redoubtez seigneurs, monseigneur le chancellier et les gens du grant conseil du Roy, de tout ce

(1) Oulchy-le-Château (Aisne), arrondissement de Soissons, chef-lieu de canton.

(2) Neuilly-Saint-Front (Aisne), arrondissement de Château-Thierry, chef-lieu de canton.

que contenu est esdictes lettres; et l'informacion au plus tost que faicte l'aurés nous rapportés ou renvoiez feablement enclose soubz nos seaulx pour en faire ce que mandé nous est par ycelles. Et gardez que en ce n'ait aucun deffault; car se deffault y avoit, nous nous en deschargerions par dessus vous. De ce faire vous donnons povoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subgiez du Roy nostre sire à qui il appartient, prions et requerons tous autres que à vous en ce faisant obeissent et entendent diligemment et vous prestent et baillent conseil, confort et aide se mestier est et par vous en sont requis. Donné soubz nostre seel le VI[e] jour du mois d'avril l'an mil trois cens quatre vins et cinq.

MONTMIRAIL

Et premiers, pour les dictes lettres accomplir et enteriner Nous, le mercredi IX[e] jour de may l'an M CCC IIII[xx] et six nous transportasmes à Montmirail (1) qui est ville fermée d'ancienneté et de tel temps qu'il n'est memoire d'omme du commencement. De laquelle noble homme et puissant monseigneur Raoul de Coucy (2), chevalier, est seigneur, hault, moien et bas justicier et audit lieu feismes venir par devant nous honorables hommes et sages, maistre Guillaume de Champiaux demourant audit Montmirail clerc et advocat publique, aagié d'environ LX ans, Gile le Royer bourgeois du Roy nostre sire et son juré en la prevosté de Chasteau-Thierry, aagié de environ LX ans, Pierre de Vardon bourgeois dudit seigneur et son maieur en la mairie de Villemoienne (3)

(1) Montmirail, Marne, arrondissement d'Épernay, chef-lieu de canton.

(2) Raoul de Coucy, fils de Guillaume de Coucy. Il mourut entre 1389 et 1392. (André Duchesne, *histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, etc., 1631, p. 277.)

(3) Villemoyenne, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

en ladicte prevosté, en laquelle est assise ladicte forteresse, aagié d'environ LX ans, maistre Hue Maalart advocat et bourgeois dudit seigneur aagié d'environ L ans, embdeux jurez en la dicte prévosté à prenre et recevoir toute obligacions et tous accors, demourans audit Montmirail et Robin Mile demourant à Montfrobert (1) à une lieue pres dudit Montmirail maieur du Roy nostredit seigneur en sa mairie de Hartonges (2) en ladicte prevosté, laquelle mairie est tout à l'environ de ladicte forteresse, et de laquelle il a esté maieur depuis XV ans à continuelment, aagié d'environ XXXVIII ans, lesquielx nous feismes jurer aux sains Evangiles de Dieu que de et sur les choses contenues es lettres dessus transcriptes, lesquelles nous leur leusmes de mot à mot, eulx et chascun d'eulx diroit verité et porteroit loial tesmoingnage, lesquielx le promistent et jurerent de faire et dire. Et après ce distrent et desposerent par serement que des XXX ans à et plus ils ont depuis continuelement demouré et en leur vraie demourance continuelle audit Montmirail en Brie et que des lors jusques à l'an mil CCC L XXI, icelle fu en la main de monseigneur de Coucy comme son propre heritage ; et par environ un an ensuivant, fu à tiltre d'achat à monseigneur Philippe de Savoisy (3), et depuis et apres fu a ades esté continuellement et encore est en propre heritage à monseigneur Raoul de Coucy à tiltre de retrait. Dient encore que durant le temps de la grant guerre qui fu l'an mil CCC L VIII et dura environ deux ans continuelz, monseigneur Édouard Lange fu capitainne de ladicte ville aux gaiges d'icelle, sans ce que sur le païs en feust prins quelque chose ; et que durant

(1) Montfrobert, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie, commune d'Artonges.

(2) Artonges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

(3) Chambellan du roi, châtelain, capitaine et concierge du château de Melun. Ce personnage est trop connu, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa vie.

icelle guerre, aucuns ne fist guet ne garde, jour ne nuit en icelle ville, fors les demourans en ladicte ville, et que depuis icelle guerre l'en ne y fist guet ne garde jusques ad ce que les grans compaignes annemis du roiaume vindrent ou païs et fu environ XVII ans à à present. Oultre dient que depuis lors n'ont eu capitainne aucun, fors les dudit lieu, lesquielx sans gaiges pranre, ont gardé et gouverné ladicte ville ; et depuis ne fist l'en guet ne garde en icelle, excepté seullement quant annemis ont esté sur le païs : c'est assavoir lesdictes compaignes, Robert Canolle, le duc de Lencloistre et le conte de Bouquihan et aussi quant il a eu sur le païs gens d'armes. Durant lequel temps l'en a de jour et de nuit fait guet et garde audit lieu et par leurs sermens dient que aucun ne a esté contraint de y faire guet ne garde, fors durant ledit temps et que ce a esté fait par les habitans de ladicte ville et autres gens qui retrais y estoient et non autres et durant le temps que il y estoient seullement. Oultre dient que ilz ne scevent pas ne oncques ne oïrent dire que des deffaillans dudit guet et garde, l'en preist quelque amende ne composicion, fors seullement que l'en leur faisoit paier le varlet que l'en mettoit pour eulx et en leur deffault audit guet et garde. Oultre dient que à l'environ d'icelle ville, n'a ville, chastel ne forteresse plus pres que sont les forteresses et villes de Chasteau-Thierry et de Sezanne (1), lesquellez sont chascune à V lieues loing dudit Montmirail et non plus pres, et que ycelle ville de Montmirail s'est ades soustenue et deffendue, retenue et emparée, aux frais d'icelle ville, par tailles que faictes ont sur eulx mesmes sans ce que le païs y ait de riens contribué.

(1) Sézanne, Marne, arrondissement d'Épernay, chef-lieu de canton.

CHESY (1)

Item le jeuesdi X^e jour dudit mois, nous transportasmes en la ville dudit Chesy, de laquelle les religieux, abbé et couvent d'illuec sont hault justicier et seigneurs temporelx (2); laquelle ville est à deux petites lieues de Chasteau-Thierry et une petite lieue de Nogent l'Artaud, chastel ancien ; en laquelle ville de Chesy yceulx religieux ont naguaires commencié à enforcir un moustier nommé *la prioré de Saint-Pierre;* et illuecques feismes venir par devant nous messire Gile Lulier prebtre et doien de la Chrestianté d'iluec et Pierre de Saint-Thiebault bourgeois du Roy, lesquielz par serement jurerent et affermerent que oncques mais n'avoient vœu ne sceu audit lieu, chastel ne forteresse, et que depuis deux ans yceulx religieux avoient commencié à fortiffier ledit moustier, lequel n'estoit pas encor fait ne fossoié. Oultre affermerent que audit lieu n'avoit oncques eu, ne ne virent aucun cappitain ne garde, fors l'abbé d'iluec qui est ancien de plus de LX ans, environ trois religieux de deffence et deux ou trois vallés charrettiers, et que se guerres estoient et annemis sur le païs, il estouveroit bien X lances pour le garder, que il seroit moult préjudiciable aux dictes deux forteresses se prinse estoit par les annemis, et que ledit abbé ne pourroit faire le paie desdictes lances (3). Dirent encore que oncques ne sceurent que oncques on y feist guet ne

(1) Chézy-l'Abbaye, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

(2) L'Abbaye fondée au plus tard au IXe siècle, était placée sous le vocable de Saint-Pierre.

(3) Le monastere était, en effet, dans la plus misérable situation financière. Pour comble de misères, en 1414, les Anglais réduisirent en cendres la forteresse élevée sur les ruines de l'église : les archives périrent dans cet incendie. (Gallia Christiania, t. IX, col. 429.)

garde. Et aussi dirent que meillieur et plus prompt reffuge seroit pour le païs reffugier et sauver en temps de guerre à Chasteau-Thierry et audit Nogent l'Ertaud, que oudit moustier.

NOGENT L'ERTAUD (1)

Item le XV[e] jour dudit mois, nous transportasmes audit Nogent l'Ertaud, chastel et forteresse encienne, lequel fu jadis au duc de Lencloistre et duquel et de la terre qui y appent monseigneur de Chastillon (2) est seigneur seul et pour le tout. Et audit lieu feismes venir par devant nous Nichaise quatre livres (?) clerc aagié de XXVI ans, Colot Bouliat bourgois du Roy, aagié d'environ L ans et Mennecier de Sommeyevre escuier, aagié d'environ LX ans, tous demourans en la ville dudit Nogent, auxquels nous feismes par serrement jurer que loialment ilz desposeroient la verité sur les interrogatoires cy après escrips. Lesquielx sur les choses qui s'ensuivent desposerent et affermerent que de ancienneté et de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, ledit chastel est fort et tenable et que ad present il est audit seigneur de Chastillon et que des environs cinq ans, il l'a tenu et tient avecques la terre qui y appent. Item que audit lieu a durant ce temps eu, de par ledit seigneur, cappitain et gouverneur, Pierre de la Villenufve et Jehan de Vironciaux escuiers, et que aucun gait ne garde de nuit ne de jour n'y a esté faicte par les gens du païs, excepté durant le temps que effroy et doubte de gens d'armes ont esté sur le païs ;

(2) Nogent-l'Artaud, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

(3) Jean de Châtillon, fils de Hugues de Châtillon, chevalier, sire de Dampierre et de Rollencourt, maitre des arbalétriers de France. Sur ce personnage voir les *Extraits de journaux du trésor.* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t, 49, à la table p. 441.)

durant lequel temps, les bonnes gens qui s'y retraierent à sauvette y faisoient guet, ne oncques ne sceurent ne oïrent dire que contrainte leur en feust faicte, amende levée, ne composicion prinse sur le païs. Oultre affermerent que ledit seigneur est bien puissans de garder ladicte forteresse et que elle n'est point préjudiciable au Roy ne au païs et que elle est bien prompte pour retraire le païs d'environ et n'y a ville fermée plus prouchaine de Chasteau-Thierry qui est à trois lieues, et Montmirail qui est à quatre lieues.

NEELLE EN TARDENOIS

Item le XVI[e] jour d'icelui mois nous transportasmes à Cergy (1) à un quart de lieu pres de Neelle (2) qui est chastel ancien et duquel et de la terre qui y append, monseigneur Jehan la Personne vicomte d'Acy (3) est seigneur, et iluecques feismes venir par devant nous Simon le Coppitre dudit Neelle, bourgois du Roy, aagié d'environ L ans, Perrinet le Franc maieur du Roy en la mairie de Fresnes (4), en laquelle est assis ledit chastel, aagié d'environ cinquante ans, Pierre Langlois, clerc demourant à Cergi aagié d'environ XLVIII ans et Regnault le Boulangier dudit lieu, bourgois du Roy, aagié d'environ XL ans, lesquielx par serement desposerent et affermerent que des environs XIV ans, ledit chastel est audit seigneur, que environ II ans, l'en y commença à faire guet et garde de jour et de nuit. C'est assavoir de deux

(1) Sergy, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(2) Nesles, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(3) Gouverneur de la Bastille. L'un des personnages les plus connus de la fin du XIV[e] siècle.

(4) Fresnes, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

personnes par nuit et une par jour et que cinq fois l'an, chascune personnes de villes cy apres nommées sont contrains de y faire le guet et garde dessusdiz, et que qui deffault, il est contrains de paier XX deniers pour le seigneur et XX deniers pour l'executeur. Mais des noms d'iceulx executeurs ne seroient deposer, car de mois en mois ledit seigneur met nouvelles gens qui font lesdictes executions ; et s'ensuivent les noms des villes qui toutes sont à deux lieues et deux et demie ou environ dudit chastel et du chastel de Fere, c'est assavoir : Courremont (1) et Cierge (2) qui sont du domaine du Roy, Cergy, Chamery (3), le Moncel (4), Coulonges (5), Couhaon (6), Villery (7), Villomé (8), Dravegny (9) et Longeville (10). Oultre ont dit que ilz ne scevent pas à y mettre de par lui guet ne garde de jour ne de nuit, excepté que aucunes fois l'un de ses vallés sy resveille le gait et ne scevent pas que es autres chasteaulx on face guet de nuit. Et aussuis dirent que la ville de Néelle est audit seigneur et joinguant audit chastel n'y fait gait ne garde. Item ont dit et affermé lesditz Pierre Langlois et Regnault le Boulengier, que quant

(1) Courmont, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(2) Cierges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(3) Chamery, Aisne, commune de Coulonges.

(4) Moncet (le), Aisne, commune de Chézy-l'Abbaye.

(5) Coulonges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(6) Cohan, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(7) Villers-sur-Fère, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(8) Villomé, Aisne, commune de Coulonges.

(9) Dravegny, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

(10) Longeville, Aisne, commune de Dravegny.

le païs est effréé et en doubte, aucuns n'est recues à retraire audit chastel lui ne ses biens, s'ils ne loue en la court à descouvert pour un an place, c'est assavoir la place pour un lit XL sols et une chambre de une tournelle dix livres. Et se ilz se partent au chief de VIIIe ou XVe ou plus tost ou plus tard, sy leur esconvient-il paier tout ledit loyer (?).

FERE

Item le XVIIe jour d'icelui mois, nous transportasmes à Fère la Ville (1) delez laquelle a un chastel ancien nommé Fere, lequel et ladicte ville et plusieurs autres environ sont à monseigneur de Fère (2). Et iluec feismes venir pardevant nous Pierre le Queux demourant à la dicte ville, aagié d'environ XLVI ans, Pierre le Bourgoing iluec demourant, aagié d'environ L ans, embdeux bourgois du Roy, Regnier le Franc maieur du Roy nostre sire en la mairie de Fresnes, en laquelle ladicte ville et chastel sont assis, et Oudin Baudart, homme dudit seigneur, aagié d'environ XL ans, lesquielx par serement desposerent et affermerent que oudit chastel on ne fait de nuit quelque guet, se ne sont les gens dudit seigneur qui y demeurent, que les bonnes gens du païs ne sont point contrains de y faire ne guet, ne garde de jour ne de nuit, se ce n'est en temps de guerre que annemis sont sur le païs ; ouquel temps ceulx qui y sont retrais et non autres y font guet. Et oultre ont affermé que ilz ne scevent pas, ne oncques n'oïrent dire que ledit seigneur ne la garde

(1) Fère-en-Tardenois, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, chef-lieu de canton.

(2) Gaucher de Châtillon vendit sa châtellerie de Fère au duc d'Orléans en 1394. Il avait épousé Jeanne de Coucy. (P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VI, p. 125.)

dudit chastel, preissent sur le païs quelque conposicion, ne ne feissent quelque exces pour cause dudit guet, garde ou autrement.

ESSOINNES

Item le XVIII[e] jour d'icelui mois, nous transportasmes en l'abbaye d'Essoinnes (1) à demie lieue de Chasteau-Thierry et iluec feismes venir pardevent nous Gile Denise, demourant audit Essoinnes, maieur du Roy, Regnault de Lor escuier, et Guiot Cochet, lesquielz tesmoingnerent et affermerent que des environ l'an MCCCLVIII, ladicte abbaye fut fortiffiée et emparée pour forteresse ; et que dequis lors jusques ad present, icelle c'est tenue et deffendue contre les annemis qui plusieurs assaulx y ont fais et en ycelle forteresse trouvasmes et nous fut montré par l'abbé et plusieurs religieux d'iluec et par eulx affermé, que leans estoient XXXII arbalestes et environ III[m] de trait item IIII canons estoffés de plommées, item l'arbaleste à tour, item harnois de cottes de fer et d'acier, gantelles, bassinés et jaqués pour suffisaument armer à defendre forteresse XX hommes. Item et aussi veismes en ladicte eglise, tant de religieux iluec demourans continuelment comme autres servans, vint hommes de deffense. Item et nous fu tesmoingné et affermé par plusieurs que à guet et garde d'icelle forteresse aucuns du païs n'est contrains de jour ne de nuit ; ne ne y a ne n'eut oncques

(1) Essômes, abbaye fondée au xi[e] siècle sous le vocable de Saint-Féréol.

(Gallia Christiania; t. IX, col. 462.)

Dans le premier tiers du xiv[e] siècle, il fut procédé à une enquête pour savoir comment les religieux d'Essômes possédaient 22 arpents de pré, nommés *les prés de Charcy*, situés près de Château-Thierry ; il paraît d'après l'enquête, que les religieux avaient acquis ces prairies de Gaucher de Châtillon. (Arch. nat. J. 1041, n° 5.)

aucun cappitain, fors l'abbé d'illuec et ses religieux et que aucun gait de nuit n'y est fait, excepté ou temps que il a ou païs effroy d'annemis ou gens d'armes que l'en doubte. Ouquel temps et non autrement, les religieux et gens d'icelle forteresse font guet de jour et de nuit en icelle. Et aussi leur y aident sens contrainte ceulx qui s'y retraient sans ce que aucuns soit contrains de ce faire.

GANDELU

Item le XIXe jour d'icelui mois, nous transportasmes en la ville de Gandelus (1), auquel lieu a chastel ancien, et iluec feismes venir pardevant nous Regnault le Chaussetier, Regnault Yeble, bourgois du Roy aagiez chascun d'environ XXXVIII ans et demourans audit lieu, Jehan de Drachy maieur du Roy en la mairie d'Orçois (2) en laquelle est assis ledit chastel et Jehan de la Croix clerc, demourant audit Gandelus ; lesquielx par serement tesmoingnerent et affermerent que oudit chastel on ne fait de nuit quelque guet, se ce ne sont les gens de monseigneur de Dury qui y demourent; que les bonnes gens du païs ne sont point contrains à y faire guet ne garde, de jour ne de nuit, se ce n'est en temps de guerre, que les annemis sont sur le païs. Ouquel temps ceulx qui y sont retrais y font guet. Et outre ont affermé que ilz ne scevent pas, ne oncques n'oïrent dire que ledit seigneur ne

(1) Gandelu, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Neuilly-Saint-Front. Le 12 août 1401, le duc d'Orléans donna commission à Jean d'Ay de prendre possession en son nom, de la ville et châtellenie de Gandelu. (Bibl. nat., collection de Champagne. vol. 16, f° 64 r°.)

(2) M. Matton dit dans son *Dictionnaire topographique l'Aisne*, que l'Orxois était une petite région, paraissant tirer son nom de la riviere d'Ourcq ; Oulchy-le-Chateau en était le chef-lieu. Il semblerait d'après le texte publié ici, que c'était aussi le nom d'une localité.

lagarde dudit chastel, preissent sur le païs quelque composicion, ou feissent quelque exces, pour cause dudit guet, garde ou autrement.

LE CHATEL DE CHASTEAU-THIERRY

Item le XX[e] jour dudit mois, nous transportasmes à Chasteau-Thierry et illuecques feismes venir par devant nous, Gieuffroy Marot maieur du Roy nostre sire en sa mairie de Courbouin (1), Jehan Denisart maieur dudit seigneur en sa mairie d'Essisses (2), Jehan Milet, maieur dudit seigneur en sa mairie d'Estempes (3), Pierre le Gode maieur d'icelui seigneur en sa mairie de Crésancy (4), Jehan d'Estrepilly maïeur dudit seigneur en sa mairie de Bézu-Saint-Germain (5), Gille Denise maieur d'icelui seigneur en sa mairie d'Essoinnes (6), Colart Franquet maieur de Jaulgonne (7) pour ledit seigneur, et plusieurs autres maieurs demourans à l'environ de la ville et chastel de la chastellerie dudit Chasteau-Thierry, tant à une, comme à deux et à trois lieues, et aussi plusieurs bonnes personnes dignes de foy, lesquielx par serement tesmoingnerent et affermerent, que des environ

(1) Courboin, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

(2) Essises, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

(3) Etampes, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

(4) Crézancy, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

(5) Bézu-Saint-Germain, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

(6) Essommes, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

(7) Jaulgonne, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

deux ans et demi, messire Guillaume de Gaillonnet (1) fu capitain du chastel et ville dudit Chasteau-Thierry et depuis l'a esté continuelment et encore le est; item que par deux années precedens, messire Jehan de Rie (2), chevalier, l'encommença à estre apres le trespassement de messire le Hase de Chambely (3) qui le avoit esté par environ deux ans ou trois. Ont encore dit et affermé que continuelment jusques à environ an et demi, le païs desdicts mairies et autres a esté contraint de venir chascune nuit sans intervalle vint personnes pour faire le guet oudit chastel, et que qui défailloit de venir, il estoit en l'amende de trois solz; et que qui ne vouloit ou povoit venir faire ledit guet et il envoioit douze deniers l'an le tenoit pour excusé; et qui communément, publiquement et nottoirement ne venoit audit guet que un ou deux personnes le plus du temps, qui apportoient l'argent pour les autres, c'est assavoir XII deniers pour chascun comme dessus est dit; et par tant estoient tenus quittes dudit guet les paiens et les deux qui personnellement comparoient, guettoient; et aucunes fois on n'y comparoit plus en nombre et autre foy n'en comparoit que un voire le le plus du temps; et de ce et par ceste maniere a l'en usé oudit chastel nottoirement, tellement que ceste chose n'est point rappelée en doubte jusques audit temps d'an et demi, à que ledit messire Guillaume de Gaillonnel rabessa ledit guet de vint personnes à douze et ne a l'en depuis lors contraint que XII personnes à y faire guet pour nuit; mais comme devant n'y est venu communement que un ou deux personnes et aucunes fois le moins du temps en est venu trois ou quatre, une fois plus, autreffois moins et commune-

(1) Guillaume de Gaillonnel et Adenet de Gaillonnel son frère, étaient tous deux fils d'Adam de Gaillonnel, chambellan de Charles V. Ce prince, le 2 août 1377, leur avait fait don de 200 fr. d'or pour les aider à s'équiper. (L. Delisle, Mandements de Charles V, p. 723, n° 1417.)

(2) Jean de Rye, chevalier, seigneur de Balenson.

(3) Jean de Chambly, dit le Haze, chevalier, maître-d'hôtel du roi.

ment apportaient douze deniers pour ceulx qui venir ne povaient, et par tant, estaient quittes de guet. Requis se en lieu des non comparans l'en mettoit pour lesdiz XII deniers, vallés qui faisoient le guet, dient que non ; mais est publique renommée que l'en mettoit l'argent en bource, et est ce tout notoire ; et que communément l'en en reçoipt ad present pour nuit, le plus souvent IX, X ou XI sols tournois. Requis quelz gens ont gouverné ledit guet pour lesdiz cappitains, dirent pour ledit Haze un escuier dont ne se recordent du nom ; et pour ledit de Rains un escuier nommé Waleran d'Angicourt ; item pour ledit de Rie, un Bourguignon nommé Jehan d'Augerant ; et pour ledit capitain de present, Jehan d'Autresche, et encore gouverne, sauf tant que commune renommée est et chose nottoire que depuis que nous feusmes commis à ceste presente information faire, lesdiz capitain et Autresche, ont fait ledit gait recevoir et ordener par deux povres vallés, un appelé le Pastre et l'autre Thomas Pigon.

DESCRIPTION OU ÉTAT DE LIEU

DE

L'ÉGLISE SAINT-CRESPIN

DE CHATEAU-THIERRY

En 1756.

Messieurs,

J'ai déjà eu l'occasion de vous parler des archives du bailliage de Château-Thierry et de vous donner une idée des ressources que peut vous offrir ce dépôt encore peu exploré jusqu'à ce jour. Permettez-moi d'extraire textuellement d'un volumineux dossier concernant l'abbaye Saint-Pierre de Chézy, une description de l'église Saint-Crespin au siècle dernier ; voici à quelle occasion.

Le 30 juin 1756, un procès était pendant entre Nicolas-Bonaventure Thierry, abbé commendataire de l'abbaye de Chézy, et les héritiers de Jean-Omer Joly de Fleury, ancien titulaire. Après le décès de ce dernier eut lieu la visite de l'abbaye et de ses dépendances pour reconnaître et constater l'état dans lequel le tout avait été laissé par le défunt abbé, et indiquer au besoin les réparations qui devaient incomber à sa succession.

Comme l'église de Saint-Crespin était dans la dépendance de l'abbaye de Chézy, qui avait droit de nomination à la cure, elle fut nécessairement comprise dans l'état de lieu qui fut dressé à cette fin. C'est donc un précieux document qui

nous aidera à vérifier les changements et les modifications successives qu'a subis ce monument depuis son origine probable dans la seconde moitié du xve siècle.

Tout prouve en effet que cet édifice, qui succédait à une vieille église dans laquelle s'était tenu un concile en 933, et qui venait de disparaître dans la guerre des Anglais, ne remonte pas au delà de cette date. D'ailleurs, son plan en forme de basilique, son style architectural, son identité avec des constructions similaires viendraient confirmer cette opinion (1).

Cependant, comme nous le disions alors dans notre histoire de Château-Thierry, cet édifice, bien qu'il n'ait rien de ce grandiose du Moyen-Age, n'en est pas moins d'une bonne conception, d'une exécution heureuse et d'une parfaite régularité. Il semble fondu d'un seul jet. La tour carrée, quoique d'un style lourd, ne laisse pas d'avoir un certain air de grandeur et de majesté qui contraste un peu, il est vrai, avec le portail assez mesquin qui le termine.

Dans les siècles suivants, l'église Saint-Crespin avait reçu de nombreux embellissements en œuvres d'art, en tableaux de maîtres, en statues et en riches verrières dont nous avons rappelé le souvenir pages 130 et suivantes, t. II, de notre *Histoire*. Il y avait même alors un jubé dû aux libéralités d'une famille Josse dont nous ne retrouvons pas la mention dans l'inventaire dont il est ici question et que nous allons reproduire intégralement.

« En entrant dans l'église Saint Crespin de Château-
« Thierry par la principale porte du portail se trouvent la
« nef et deux collatéraux de cinq travées, ayant huit autels

(1) Pour formuler ce jugement, il suffit d'avoir vu et étudié dans un rayon très rapproché de Château-Thierry, les églises de Chézy-l'Abbaye, de Fère-en-Tardenois et de Chézy-en-Orxois, Saint-Nicolas de La Ferté-Milon. Ce sont là des églises nées du même principe et partant sœurs plus ou moins âgées, mais ayant des traits de famille.

« adossés à huit piliers, une tour très élevée sur le collatéral
« à droite, un buffet d'orgues, une tribune dans une arcade
« et demie à gauche, chaire à prêcher à droite et vis-à-vis le
« banc de l'œuvre, et toute la longueur garnie de bancs et
« cabinets, ayant clocheton devant le principal cancel de
« l'entrée du chœur ; les sixième et septième travées sont
« occupées par le chœur avec deux collatéraux ; dans le fond
« est la huitième travée en rond-point occupée par le sanc-
« tuaire qui est isolé en dehors, ayant cependant à droite et
« à gauche adossé aux deux collatéraux deux sacristies
« basses ; tout lequel édifice qui est garni dans tout son pour-
« tour de piliers buttants est d'une suite et même construc-
« tion et architecture ; les piliers, arcades, murs des colla-
« téraux, portail, tour, rond-point, sacristie, arc, doubleau,
« formerets, branches d'ogives, lunettes et pendantifs,
« meneaux en bonne pierre de taille d'une architecture
« gothique avec nervures tronquées dans les vitraux qui sont
« dans les murs larres et ceux du rond-point sont de verre
« peint excepté celui de la croisée du portail qui est en verre
« blanc ; toute la nef et le chœur couverts d'une même char-
« pente dont celle du chœur a quelque différence en cons-
« truction que celle de la nef ; le bas-côté à gauche est sous
« la même toiture et de même pente élevé ainsi après coup,
« et le collatéral à droite est en pignon en dehors, gouttières
« et comble à deux égouts à chaque travée, le tout couvert en
« tuiles de même qu'une des sacristies et le chœur dont pres-
« que sa totalité en ardoises avec croix amortissement et faîte
« en plomb et aussi cheneaux aux égouts au-dessus des
« sacristies et l'autre à droite est en terrasse de plomb ; toute
« ladite église est sur une pente et est élevée en terrasse,
« perrons et parvis au levant, au midi et au couchant.

« Le sanctuaire qui est en rond-point à cinq pans éclairé
« de cinq croisées dans le vitrail du fond est en tiers point
« gothique et aussi le premier à droite et sont à doubles
« meneaux, trèfles, triangles, ovales et cœurs avec nervures
« de même que les pieds droits, le tout en verre peint ; entre

« ces deux croisées au pan coupé à droite est une croisée
« dont il a été supprimé le meneau du milieu et trèfle à cœur
« dans le tiers point, et en a été mis un au milieu et un
« montant de fer avec traverses, et a été vitrée en panneau
« de verre peint enfermé d'une frise et cintré de verre blanc
« faute de verre de couleur ; les deux croisées du pan droit
« et du pan coupé sont à simple meneau, trèfles, cœurs,
« ovales, triangles et pieds droits gothiques garnis en vitraux
« peints et aussi avec nervures.

« Toute la ceinture dudit rond-point du sanctuaire est en
« mur de pierre de taille avec piliers buttants en dehors,
« dosserets nervés en dedans portant l'arc doubleau, les
« formerets et branches d'ogives de la voûte le tout en pierres
« de taille et les six lunettes et pendantifs sont en moëlons
« de pierre de taille.

« Le pourtour dudit sanctuaire est décoré d'architecture
« ionique bâti en pierre de taille, marbre au fond, bas-relief
« de composition représentant tous les mystères de la
« Passion, deux grands tableaux et deux centres ovales à
« droite et à gauche, le tout enrichi de douze pilastres de
« marbre noir de l'ordre ionique avec socle, base et chapi-
« teau sculpté en pierre de taille, les cadres du bas relief et
« des quatre tableaux aussi en marbre noir, les oreilles,
« tables de panneaux et frise en marbre rose vieux et tout le
« reste est en pierre de taille avec table en lame de marbre
« rose, portant statues de différents saints, et l'entablement
« est chargé au-dessus de chaque pilastre d'anges avec les
« attributs de la passion qui devaient être au nombre de
« douze dont il en manque quatre.

« Au milieu dudit sanctuaire est un autel à la romaine
« isolé sur marche-pied de trois degrés et le dessus en
« carreaux blancs à huit pans et petits carreaux noirs, dont
« le bois d'autel est sculpté et doré avec cadre et parements
« d'étoffe surchargé d'un seul gradin et fort tabernacle isolé,
« le tout doré, lequel autel quoiqu'il n'y ait ni tableau ni
« représentation est à l'invocation de Saint-Crépin ; tout le

« reste dudit sanctuaire est pavé de pierre blanche à huit
« pans et petits carreaux noirs et terminé à trois pieds au
« delà de l'arc doubleau par deux marches de communion
« de pierre de taille surmonté d'un cancel (endroit du chœur
« proche du grand autel, formé d'un balustre) de communion
« en pierre de taille ayant huit pieds d'estaux en pierre de
« taille également avec table de marbre rose et garni de
« balustres de cuivre tournés et sur les deux bouts sont deux
« portes de bois à deux ventaux à panneaux de cuivre coulés
« à jour.

« Le chœur qui précède le sanctuaire est ouvert à l'entrée
« de toute sa hauteur jusqu'à l'arc doubleau nervé qui est
« sans formeret et est composé comme on l'a déjà observé de
« deux travées en arcades cintrés plus basses à plein cintre
« avec pieds droits et strades coupés à cinq pans comme à la
« nef dont une à gauche est en archivolte nervé et les pilliers
« sont avec dosserets à nervures tronqués et adoucis portant
« formerets arc doubleau et branches d'ogives de pareille
« nervure sur lesquels sont établis les huit lunettes en
« pendentif. Les piliers, murs, dosserets, arc-doubleau,
« formerets, branches d'ogive, aussi en pierres de taille et
« la voûte en moëlon de pierre de taille et tout ledit chœur
« est pavé en carreau carré de pierre et de marbre noir d'un
« pied.

« Dans le milieu dudit chœur est un riche pupitre de
« cuivre, et tout le fond d'entrée est garni de stalles hautes
« et basses.

« Le cancel d'entrée est de menuiserie de hauteur à jour
« à balustres tourné à arcades, couronné d'une architrave,
« frise et corniche, le tout sculpté dedans et dehors dont la
« porte d'entrée à deux ventaux de pareille menuiserie et
« au-dessus est un cintre de fer sur lequel est mis une croix
« de cuivre à pieds douelle posé sur une marche régnante de
« pierre de taille, les deux travées suivantes à droite et à
« gauche sont fermées entre les pilliers de pareils cancels et
« aussi les deux secondes dans lesquelles il y a pareillement

« deux portes pour communiquer dans les collatéraux et
« pour servir de passage pour les deux sacristies.

« A droite dudit chœur est un collatéral de deux travées
« de même construction que le chœur et la nef, ayant deux
« croisées au mur larresse du midi qui éclaire ledit collatéral
« et le chœur, lesquelles sont à deux meneaux gothiques à
« tiers points pareils à celui du fond du chœur en verre peint
« et un troisième dans le fond au-dessus de l'autel à double
« montant de traverses de fer en verre blanc et verre peint.
« Ladite chapelle qui sert de communion est à la dévotion
« de la vierge, a un appui de communion à balustre tourné
« le tout en bois monté sur marches partie de bois, partie de
« pierres, ayant un marche-pied de bois avec un autel de
« bois doré à parement à double gradin avec tabernacle
« doré ; tout le fond est décoré d'un très riche rètable en
« menuiserie de l'ordre Corinthien ayant dans le milieu en
« niche la représentation de la Vierge et dans les côtés celles
« de sainte Anne et d'une autre sainte ; ledit retable est
« enrichi de quatre colonnes torses à feuillage sur deux
« pieds d'estaux avec entablement et acrotaires, et au milieu
« le tout peint et doré ; partie de ce sanctuaire est pavé en
« liais et le reste en bois ; à côté dudit autel à gauche est
« dans un des susdits pieds d'estaux une porte de la grande
« sacristie où on descend deux marches, le reste dudit
« collatéral est pavé en liais, dans lequel pavé il y a six
« tombes et sur les murs et piliers du chœur quatre épitaphes,
« sur le mur laresse trois confessionnaux, ayant dans son
« enceinte six bancs fermés en cabinets et toutes lesdites
« deux travées de collatéral sont fermées d'un cancel de
« menuiserie gothique à balustres tournés à corniche avec
« portes dans le milieu à deux ventaux posé sur une marche
« régnante de pierre de taille, la charpente qui couvre le
« collatéral est pareille à celle dud. collatéral de la nef.

« A gauche dud. chœur est aussi un collatéral de deux
« travées de même construction que le chœur et la nef, mais
« de différente architecture pour les dosserets qui sont à

« nervures torses et ayant les croisées gothiques à tiers
« point plus large que les précédentes, et ayant trois me-
« neaux et différents compartiments dans les trèfles, triangle,
« fleur de lis, etc. Ladite chapelle qui est à la dévotion de
« saint Nicolas est décorée d'un autel de bois à parements
« avec gradin monté sur une marche de longueur de pierre
« de taille sur laquelle est un marche-pied de bord à deux
« marches, ledit autel est décoré d'un retable léger de bois
« avec tableau à cadre dans le milieu représentant saint
« Nicolas ; à droite et à gauche sur consoles sont deux
« représentations de sainte, lequel retable est décoré de
« deux petites colonnes corinthiennes, deux acrotaires, pied
« d'estal et figure de saint Nicolas à droite dudit autel
« ouvrant dans les lambris dudit retable est une porte du
« trésor où on descend plusieurs marches et où on coupe
« à présent le pain bénit.

« Le sanctuaire dudit autel est pavé en liais de même que
« le reste du collatéral ayant trois tombes et sur les murs et
« pilliers trois épithaphes, trois confessionnaux le long du
« mur laresse, huit bancs fermés en cabinets et d'autres
« bancs ; ledit collatéral est fermé d'un pareil cancel que le
« précédent, monté sur marche de pierre régnante, la char-
« pente est de pareille construction que le collatéral au-
« dessous. »

Nota. — Je suis convaincu qu'en faisant de nouvelles recherches dans les Minutes du Bailliage, la Société trouverait d'autres renseignements sur les Abbayes d'Essômes, d'Orbais, de Valsecret, de l'Amour-Dieu-lez-Montmirail, sur le vieux Château de Château-Thierry, et sur une foule d'autres établissements.

Il est facile de comprendre l'avantage de ce dépouillement d'anciens titres qui fournissent parfois à l'investigateur une date certaine à assigner aux diverses parties d'un édifice et fixe ainsi les doutes sur les transformations subies par un monument. Et ensuite combien d'objets précieux et artis-

tiques peuvent être exhumés de ces dépôts poudreux, oubliés et souvent inaccessibles !

C'est ici qu'on pourrait appliquer ce conseil du poëte adressé, ce semble, aux antiquaires laborieux : *Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

N.-B. — L'autel dont il est parlé à la page 192 est je crois aujourd'hui dans l'église de Nesles, près de Château-Thierry. Il doit sans doute cette émigration aux événements de notre première Révolution.

Abbé POQUET.

LOUIS XIII A CHATEAU-THIERRY

En 1631, 1633, 1635.

I

A la mort du duc d'Alençon à Château-Thierry (11 juin 1584), ce domaine fit retour à la couronne, le prince étant mort sans enfants. Château-Thierry, Châtillon-sur-Marne et Épernay avaient été érigés en duché pairie en sa faveur par son frère Charles IX, le 8 février 1566.

Louis XIII l'avait donné à François d'Orléans, comte de Saint-Paul ou Saint-Pol, qui en jouit par engagement (1) jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 octobre 1631.

Ce domaine revint alors à la couronne et Louis XIII se rendit à Château-Thierry le 23 octobre 1631 pour prendre possession de son duché et en même temps pour suivre de plus près les opérations de l'armée, commandée par le maréchal de La Force, et pourvoir à tout ce qui pourrait survenir à la frontière d'Allemagne (2). On était à la période suédoise de la Guerre de Trente ans et Gustave-Adolphe venait de battre Tilly près de Leipzig (17 septembre).

Les appartements princiers occupaient le côté sud du château, c'est-à-dire à gauche. Louis XIII se plaisait beau-

(1) Bibl. Nat. *Mss. fonds franç.*, 4320, f° 16.

(2) Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, t. II, p. 237.

coup à Château-Thierry et il y séjourna trois fois en 1631, en 1633 et 1635.

Louis XIII avait alors trente ans; le médecin de Château-Thierry était Claude Galien, auteur de la *Descouverte des eaus minérales de Chasteau-Thierry*, et Jean de La Fontaine était un enfant de dix ans. Claude Galien a fait une description fort curieuse de Château-Thierry en 1630, description que nous avons déjà rapportée (1) et dans laquelle il fait l'éloge de la ville et des habitants.

Le roi était accompagné de son ministre le cardinal de Richelieu et il y menait une vie active.

« Le Roy icy arrivé le 23e du courant, dit Théophraste Renaudot (2), s'y plaist comme en une nouvelle succession avenue à Sa Majesté par le decez du feu comte de Saint-Pol, qui est d'ailleurs en fort belle assiette pour la chasse. Elle fist jouir aussitost des effets de sa clémence les prisonniers, qui furent mis en liberté, comme il se practique ès lieux où Elle fait sa première entrée. Il n'y a pas jusques aux malades qui ne la soient allez trouver de bien loin pour y estre touchez à ceste feste de Toussainct que Sa Majesté doit passer là. Bref tout s'y porteroit bien si Chasteau-Thierry estoit plus grand ou ceste Cour plus petite, car tel se promettoit chambre, bouge et cabinet à qui il a fallu disputer sa part en un galletas. »

Le 27 octobre, il écrivait deux lettres, l'une à Saint-Etienne, l'autre à Delisle (3).

Le 7 novembre, le roi donna à Château-Thierry des Lettres

(1) *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1879-1880, p. 72.

(2) *Gazettes*, 31 octobre 1631. (Voir p. 195).

(3) *Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 208. — Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, t. II, p. 41.

Patentes, nommant Michel Le Tellier procureur du roi (1).

Le même jour, une instruction signée du roi fut envoyée à Charnacé, pour la négociation du Traité entre la France et les Électeurs (2).

Le 19 novembre, Richelieu écrit au prince .... « Le « Roy étant contrainct, à cause de la saison, d'assembler les « Estats de Bretagne le 15 du mois prochain, je vous suplie « de vous disposer à estre icy (à Château-Thierry) en sorte « que vous puissiez vous rendre en ce temps dans la pro- « vince. »

Le 24 novembre, Louis XIII réunit le Conseil d'État à Château-Thierry (3). Il y casse un arrêt du Parlement du 15 novembre, qui portait défense de lever plus grands droits pour le sceau que l'ancien :

« De par le Roy : nos amés et féaux, ayant été avertis que « vous étiez assemblés cette semaine extraordinairement, « nous vous faisons cette lettre pour vous défendre très « expressément de passer outre en votre délibération, ni d'en « faire expédier aucun arrest, sous peine de désobéissance « et d'encourir notre indignation, vous ordonnant, incon- « tinent la présente reçue, de députer et sans délai par devers « nous, le premier et second président et six de la compa- « gnie, pour nous faire entendre le sujet de ladite assemblée, « lesquels vous chargerez des remontrances que vous avez « délibéré de nous faire par votre dernier arrest, et de tout « ce que vous aurez à nous représenter pour le bien de la « justice et observation de nos ordonnances. Sur quoy vous « devez croire que nous les entendrons volontiers. Vous ne « manquerez donc d'obéir sur ce qui est sur cela de notre

(1) Desmazes, *Le Châtelet de Paris*, p. 127.

(2) *Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 208.

(3) Mathieu Molé, *Mémoires*, t. II, p. 79-99.

« intention, car tel est notre plaisir. Donné à Chasteau-
« Thiery le 29e jour de novembre 1631 (1). »

Le 3 décembre 1631, nouvelle lettre du roi relative à la réunion du Parlement :

« Notre amé et féal, nous avons vu par la lettre que vous
« nous avez écrite du 1er de ce mois, le soin que vous avez eu
« de présenter la dépesche que nous avions faite à notre
« Cour de Parlement et ce qui a été arresté en icelle, tou-
« chant le commandement que nous leur faisons par ladite
« dépesche. Sur quoy nous leur ferons entendre, lorsque
« nous aurons eu leur réponse, le lieu et le jour où les
« députés de la compagnie auront à nous venir trouver.
« Cependant vous leur ferez savoir que nous voulons qu'ils
« se préparent à nous faire leurs remontrances, tant sur le
« fait du sceau, commissions extraordinaires qu'autres qu'ils
« avoient à faire, ainsi qu'ils l'ont délibéré par plusieurs fois
« depuis quelque temps, notre intention étant de remédier
« et pourvoir à ce que nos ordonnances soient gardées et
« observées. Et n'ayant rien à ajouter ici davantage, nous ne
« la ferons plus longue. Donné à Chasteau-Thierry le
« 3e jour de décembre 1631 (2). »

Le 7 décembre, le roi donna des Lettres patentes défendant les assemblées extraordinaires des Chambres :

« Louis...... à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris salut. Nous vous avons dès le 29 novembre dernier envoyé nos lettres de cachet, portant défense de passer outre à la délibération par vous encommencée, avec commandement exprès de députer

(1) Bibl. Nat. *Mss. Coll. Colbert*, t. 213, p. 146.

(2) Ibid., t. 213, p. 156, et Molé, *Mémoires*, t. II, p. 88.

et envoyer par devers nous, sans délai, le premier et second président et six des conseillers en notre dite Cour, pour nous faire entendre le sujet de ladite assemblée et les remontrances que vous aviez à nous faire, ensuite de votre dernier arrest, concernant le bien de la justice et observation de nos ordonnances dont nous voulons que vous eussiez chargé lesdits députés. A quoy nous espérions que vous satisferiez et nous temoigneriez le soin que vous devez avoir de nous plaire, cessant vos assemblées et délibérations, suivant votre devoir. Néanmoins nous avons été averti que les Chambres des Enquestes de notre Cour, contre notre exprès commandement, se sont assemblées de rechef pour conclure une délibération, afin de tenir en longueur et éluder notre volonté, et conséquemment se réserver toujours un prétexte pour lesdites remontrances, lesquelles nous désirons ouïr pour y pourvoir et juger sur icelles ce que nous estimerions raisonnable. Ce que vous devez diligenter de votre part et ne pas différer ains y estre préparés puisque vous les avez délibérées. A ces causes, pour vous lever tout prétexte, nous voulons, vous mandons et très expressement ordonnons par ces présentes signées de notre main, et de notre pleine puissance et autorité royale, de cesser toutes délibérations et assemblées des Chambres et nommer les six conseillers que vous entendez députer avez les premier et deuxième présidents chargés desdites remontrances, que nous voulons être faites sur le sujet de la justice et contravention à nos ordonnances, vous interdisant et défendant très expressément d'en faire aucune par écrit, sous peine de désobéissance et d'encourir notre indignation, déclarant dès à présent nul et de nul effet ce qui sera fait et ordonné au préjudice des présentes pour l'exécution desquelles mandons par icelles à notre procureur général en ladite Cour, de requérir et poursuivre ce que besoin sera, et nous informer exactement des particuliers qui contreviendront et qui, au mépris de notre autorité provoqueront de rechef de nouvelles délibérations et assemblées, pour être procédé à l'encontre d'eux, selon la rigueur de nos

ordonnances et que le cas le requiert, sous les peines que dessus, car tel est notre plaisir. Donné à Château-Thierry le 7e jour de décembre l'an de grâce 1631 et de notre règne le 22e (1). »

Le 11 et le 12 décembre les Chambres se réunirent à Château-Thierry, avant le départ de Louis XIII, qu'il quitta aussitôt après leur réunion, pour se rendre à Metz où il arriva le 23 décembre, après un séjour de plus de six semaines à Château-Thierry.

II

En 1633, Louis XIII fit un nouveau séjour à Château-Thierry.

Le duc de Lorraine, Charles, possédait le duché de Bar, qui relevait de la couronne de France. Il devait, en qualité de vassal du roi, lui rendre foi et hommage ; ce qu'il ne fit pas. Le Parlement de Paris ordonna alors la saisie du duché. Des troupes furent dirigées vers la Lorraine et le roi s'avança sur cette province.

Parti de Monceaux, près de Meaux, le 16 août, Louis XIII dîna à Nogent-l'Artaud et vint coucher à Château-Thierry. Richelieu y arriva de Villemareuil, par Pavant, en même temps (2).

« Le Conseil partit aussi de Meaux le mesme jour et fut divisé par l'ordre du Roy : le garde des sceaux n'ayant mené avec lui que les sieurs De Léon, Brulart, Auberi, De La Galissonnière et Talon, conseillers d'État, Lasnier, d'Orgeval

(1) Bibl. Nat. *Coll. Colbert*, t. 213, p. 159.

(2) *Gazettes de Renaudot*, n° 78, 20 août 1633.

et Amelot, maistres des Requestes, et renvoyé le reste à Paris. Son chariot et les six chevaux qui le trainoient estans tombez dans la rivière en passant le bac de Lugency (Luzancy), il y en eut quatre de noyez et quantité de papiers qui estoient dans les malles, aprés avoir esté retirez se sont trouvez gastez (1). »

Le 18 août, le roi reçut la visite du cardinal de Lorraine qui venait implorer sa bienveillance en faveur de son frère le duc Charles de Lorraine, qui tenait un corps de troupes en face des Suédois à Haguenau. Le roi quitta Château-Thierry le 20 août, en même temps que le cardinal de Lorraine, qu'il retrouva à Saint-Dizier. Il resta quelques jours à Nancy et laissa le commandement de l'armée au maréchal de La Force. Il était de retour à Château-Thierry le 4 octobre 1633.

Sur ces entrefaites Richelieu tomba malade à Saint-Dizier. « Pendant que le cardinal était malade à Saint-Dizier, le roi était à Château-Thierry, sinon très malade lui-même, au moins dans une disposition d'esprit des plus tristes. Peut-être était-il alors sous l'influence de quelqu'une de ces fréquentes brouilleries qui troublaient sa mélancolique passion pour Mademoiselle de Hautefort. Travaillé d'ailleurs de son indisposition ordinaire, une inflammation chronique d'intestins, qu'il nommait ses bouffements de ventre, il était soumis à un régime dont une lettre de Bouthellier du 15 octobre nous donne une idée. Le bon surintendant n'oublie pas un seul des lavements prescrits par Bouvard (2). Le régime joint au mal avait jeté Louis XIII dans une noire mélancolie, qu'augmentait peut-être encore l'exercice immodéré de la chasse, qui, par le mauvais temps, était bien moins un divertissement qu'une fatigue. L'état du roi inquiétait ceux qui l'en-

(1) *Gazettes de Renaudot*, n° 78, 20 août 1633.

(2) Charles Bouvard, reçu docteur régent à la Faculté de Paris, le 27 juillet 1616, est mort le 22 octobre 1658. Pour plus de détails, voir Corlieu, *La mort des rois de France*, p. 101.

touraient. C'est alors qu'on faisait dire à la gazette officielle de Renaudot que le roi se portait à merveille et qu'il avait fait venir sa musique. « Il passe son temps à la chasse du « loup et du renard, en une si parfaite santé qu'il ne s'y peut « rien adjouter que le contentement qu'il a receu de l'entière « guérison du Cardinal duc. » Cependant Bouthellier, qui ne « devait pas parler à Richelieu comme la gazette parlait au « public, lui mandait que la santé du roi exigeoit qu'il quittast Château-Thierry et que pourtant il y vouloit rester pour l'attendre. « J'estime, disait il, que vostre Éminence luy fera « un bon compliment de la supplier (Sa Majesté) par une « belle lettre, de partir, puisqu'elle s'est trouvée un peu indis- « posée en ce lieu (1). »

Le 18 octobre 1633, Richelieu étant à Saint-Dizier, écrivit à Bouthellier : « Monsieur, j'escris au Roy pour le prier de « ne demeurer pas davantage à Chasteau-Thierry selon que « vous me l'avez mandé et que je le juge du tout raisonnable « et à propos pour ses divertissemens. Je partirai mercredi « pour m'en aller à petites journées droit à Ruel... »

Le 19 octobre le roi quitta Château-Thierry pour aller coucher à Gandelu, et de là à Chantilly et à Saint-Germain.

Ce second séjour du roi à Château-Thierry avait duré deux mois.

III

Le troisième séjour de Louis XIII à Château-Thierry eut lieu en 1635 ; ce fut le dernier. Il y arriva le 16 mai.

Le 27 mai, jour de la Pentecôte, le roi avait appris la défaite que les Espagnols avaient éprouvée en Belgique, au village d'Avein, dans la province de Liège, à trois lieues

(1) *Lettres de Richelieu*, t. IV, p. 489, *notes*.

sud-ouest de Huy, le 20 mai. Les maréchaux de Chatillon et de Brézé commandaient les troupes françaises : l'armée espagnole était sous les ordres du prince Thomas de Savoie.

Louis XIII adressa la lettre suivante à son ministre Molé :

« Notre amé et féal, comme nous envoyons le sieur Du Chatelet, conseiller ordinaire en notre Conseil d'État, avec lettres de créance pour faire entendre à notre Cour de Parlement le bon succès de nos armes en la défaite de l'armée espagnole et quelques autres choses qui concernent le bien de notre service, nous vous avons bien voulu faire celle-ci pour vous en donner avis et vous dire que vous avez à ajouter entière créance à tout ce que ledit sieur Du Chatelet vous dira de notre part, tant sur ce sujet que sur les autres affaires desquelles nous l'avons chargé de vous parler ensuite. A quoi vous contribuerez de votre part, tout ce que dépendra de vous, selon que nous l'attendons de votre fidélité et affection à notre service. Si n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Château-Thierry le 27e jour de mai 1635.

« Louis. (1) »

La veille, 26 mai, le roi avait signé des Lettres patentes ordonnant la révision de toutes les concessions d'eaux publiques et la distribution dans Paris (2).

Théophraste Renaudot (3), dans sa *Gazette* du 30 mai 1635 (no 73), écrivait :

(1) Bibl. Nat. *Mss. Coll. Colbert,* t, V, p. 222 *bis.*

(2) Girard, *Les Eaux de Paris,* in-12, p. 217.

(3) Théophraste Renaudot, né à Loudun, en 1586, reçu docteur à la Faculté de Médecine de Montpellier le 12 juillet 1606, est le fondateur du journalisme en France en 1631. Il est mort à Paris, après une vie de lutte et de chagrins, le 25 octobre 1652.

« De Chasteau-Thierri, le 28 mai 1635.

« Hier, jour de la Pentecoste, comme le Roy sortait de confesse et alloit faire son bon jour, un Gentilhomme de la part de Messieurs les Mareschaux De Chastillon et De Brézé est arrivé, lequel apporte certaines nouvelles du gain de la bataille, où il est demeuré du costé des ennemis cinq à six mil *(sic)* morts sur la place, seize à dix sept cens blessez, plus de six cens prisonniers : entre lesquels sont le comte de La Feire, qui se dit gouverneur d'Anvers et lieutenant général de l'armée, Don Alonce Ladron, mestre de camp d'un régiment espagnol, le s^r^ Sfondrate, mestre de camp d'un régiment italien et beaucoup de leurs officiers ; le comte de Willerval, lieutenant-colonel du comte de Bucquoi, que l'on tient mort, son cheval et ses pistolets ayant été reconnus par aucuns de ses gens prisonniers.

« Outre ce que dessus, 16 pièces de canon y sont demeurées, avec tout leur équipage, tout le bagage de cette armée et deux charrettes chargées d'argent.

« Tous les prisonniers rapportent que cette armée estoit composée de 45 cornettes de cavalerie et de 124 drapeaux d'infanterie.

« De nostre costé nous y avons perdu environ 100 soldats et un seul capitaine du régiment de La Meilleraye.

. . . .

« Aussitost Sa Majesté a pris résolution d'aller rendre grâces à Dieu d'une telle victoire, à qui seul Elle en donne la gloire. Le *Te Deum* a esté chanté solennellement dans l'église des Cordeliers (1), à l'issue du sermon par la musique de Sa Majesté : M^r^ l'Evesque de Soissons officiant, où leurs Majestés ont assisté, M^rs^ le comte de Soissons, le duc de Saint-Simon et autres seigneurs de la Cour, M^r^ le Garde des

(1) Cette église a été démolie après la Révolution. C'est là qu'eut lieu la réunion du Tiers-Etat en 1789. Le couvent est devenu le Collège actuel.

sceaux et tous ceux du Conseil. Mr le Cardinal duc (de Richelieu) n'y a pas assisté, estant allé avant-hier à Condé, à trois lieues d'ici, pour y passer la feste..... (1).

« Sa Majesté toucha hier 600 malades des escroüelles, dont il y en avoit 60 espagnols. »

Dans le numéro du 2 juin 1635, Renaudot annonce que le feu a pris à Château-Thierry dans la nuit du 26 au 27 dans l'écurie du sieur Bullion, surintendant des finances, qui était arrivé depuis trois jours. Sept chevaux furent brûlés.

« Le 29 arriva de Chasteau-Thierri le comte de Soissons qui a fait expédier par l'ordre du Roy le don de la confiscation de tous les biens de la dame de Gravelle, fait par Sa Majesté au baron de Couthenan..... »

Le 6 juin, le roi signa la déclaration sur l'ouverture de la guerre contre le roi d'Espagne Philippe IV. Cette déclaration ne contient pas moins de sept pages et constitue le n° 85 de la *Gazette* de Renaudot. On y lit : « ..... Nous avons déclaré et déclarons par ces présentes signées de nostre main, avons arresté et résolu de faire doresnavant la guerre ouverte par mer et par terre audit Roy d'Espagne, ses sujets, pairs, vassaux, pour tenir raison sur eux des torts, injures et offenses que Nous, nos Etats, sujets et alliés en ont receues..... »

Cette déclaration a été enregistrée au Parlement le 18 juin 1635.

Louis XIII quitta Château-Thierry le 8 juin pour se rendre au château de Monceaux, près Meaux. Il y resta jusqu'au 18 juin, où il alla à Rueil voir le cardinal Richelieu, qui était malade.

(1) Arrivé le 26 mai à Condé, Richelieu écrivit le même jour une lettre à Bouthillier, surintendant des finances, alors à Château-Thierry, à propos de la bataille d'Aveix. Richelieu est resté à Condé jusqu'à la fin du mois de mai. (Voir *Lettres de Richelieu*, t. V.)

Le 10 septembre de la même année, Louis XIII ne fit que passer à Château-Thierry en se rendant à Saint-Dizier.

Le séjour du roi à Château-Thierry devait être un événement important pour toute la contrée, et l'histoire ne nous dit pas si beaucoup des écrouelleux qu'il toucha furent guéris. Nous ne savons si Louis Philippe avait le même pouvoir thérapeutique, mais il n'en fit pas usage. Craignait-il d'être poursuivi devant les tribunaux pour exercice illégal de la médecine, ou n'avait-il pas la foi nécessaire ? C'est ce que nous ne saurions décider. Aujourd'hui, bien que nous ayons renversé des Rois, des Empereurs, des Présidents, leur présence ne laisserait pas que d'attirer encore une foule considérable de curieux. Que devait-ce être quand la royauté avait tout son prestige ?

Napoléon Ier a passé à Château Thierry, mais dans des circonstances trop douloureuses pour la patrie pour que sa présence y ait causé une grande impression.

Louis-Philippe est le dernier roi de France qui s'arrêta à Château-Thierry le 8 juin 1831, lors de son voyage dans l'Est. Il y passa en revue toutes les gardes nationales de l'arrondissement, et coucha dans le collège.

Nous raconterons plus tard ce séjour à Château-Thierry.

Dr A. CORLIEU.

LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'ÉVREUX

2 JUILLET 1889

Première Partie

J'avais emporté un souvenir si agréable du Congrès de Soissons que je m'étais promis, autant que faire se pourrait, de suivre les différentes sessions. L'an dernier, je ne pouvais accompagner nos collègues à Dax, à Bayonne, en Espagne. Je l'ai sincèrement regretté, j'ai manqué une belle occasion, disait le spirituel M. X..., d'être nommé Grand d'Espagne de première taille. Il parait que la réception, de l'autre côté des Pyrénées, a été des plus courtoises et le gouvernement espagnol, pour reconnaître le service international rendu par les savants français, a décoré M. de Marsy d'une plaque qui faisait, je vous assure, le plus bel effet sur son habit noir lors de la réception de gala. Toujours est-il que je me suis trouvé fort heureux de renouveler connaissance avec quelques-uns de ceux que j'avais vus à Soissons et à Laon. Le nombre des amateurs ne diminue pas, au contraire, le goût de la science archéologique, en Normandie surtout, n'est pas près de s'éteindre.

La première séance s'ouvre le mardi à deux heures dans l'amphithéâtre du Jardin botanique ; tout le monde n'est point encore arrivé ; néanmoins, les gradins sont bien garnis,

près de deux cents personnes sont présentes. M. Join-Lambert, le distingué président de la Société libre de l'Eure — il me rappelait notre bien cher M. Hachette — salue, en fort bons termes, le Congrès qui a bien voulu choisir Évreux comme siège de la 56e session ; cette visite ne peut que resserrer les liens qui existaient déjà, raviver le zèle des curieux archéologues, éclairer des questions qui n'ont pu être encore résolues et jeter un nouveau lustre sur la vieille cité ébroïcienne.

M. Feray, adjoint au maire, au nom de celui-ci, absent ou empêché, assure que la ville, heureuse de compter des hôtes si honorables, se fera un plaisir de leur en rendre le séjour agréable, le Congrès peut compter sur la bienveillance la plus complète de la part de tous et en particulier de la municipalité (applaudissements mérités).

Puis, M. de Marsy, après avoir vivement remercié les deux orateurs, commence une étude fort intéressante sur les travaux des Sociétés savantes pendant l'année. Le président sait éviter ce que pourrait avoir de fastidieux une nomenclature si longue ; il émaille son compte rendu de réflexions frappées au coin du bon sens, de fines observations, de critiques savantes. Il rappelle le souvenir des membres distingués que la Société française a perdus, apprécie les travaux les plus importants et cite avec éloge — ce que je me plais à consigner — le nouvel Album de M. Fr. Moreau dont les découvertes tiennent en éveil le monde archéologique. Il termine par un résumé très spirituel de l'Exposition au point de vue de l'agencement de la section qui peut nous intéresser le plus, de l'Habitation de l'homme, du Musée du Trocadéro, une merveille que l'on ne peut se lasser d'admirer.

M. Travers lit le travail de M. Régnier répondant à la première question du programme : État des études archéologiques dans le département de l'Eure. Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

M. L. Régnier, que j'ai la satisfaction de bien connaître, a

traité magistralement cette question ; il avait été l'an dernier l'historiographe autorisé des excursions faites par l'Association normande à Évreux, Ferrières, Glisolles, etc. ; aussi son rapport sur les travaux des nouveaux historiens normands était-il attentivement écouté ; MM. Aug. Leprevost, Raimond Bordeux, Corde, Chassant, le vénérable conservateur du Musée, Benet, archiviste du Calvados, etc., ont eu successivement une mention. M. Régnier a terminé son étude en regrettant que les hommes de bonne volonté ne mettent pas plus de persévérance dans leurs efforts, d'entente dans leurs vues.

Ce début était d'un heureux présage pour l'intérêt que devait présenter le Congrès.

LA CATHÉDRALE

« C'est, dit M. Régnier, un monument précieux, contenant des échantillons de tous les styles qui se sont succédé depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle et rendu plus curieux encore par des dispositions architectoniques d'une grande originalité. »

La nef est haute, étroite, à voûte surbaissée ; la lanterne est curieuse. Le chœur, qui est en réparation, est de beaucoup plus large que la nef ; l'ensemble, quand les clôtures auront disparu, devra paraître singulier, à cause de la différence des dimensions ; il est entouré de chapelles absidales ; celle du chevet consacrée à la sainte Vierge fait saillie ; elles sont toutes fermées par des grilles en bois renaissance, quelques-unes d'un beau travail ; à noter particulièrement la porte de l'autel de la sainte Vierge avec ses fuseaux décorés ; quelques panneaux ont leur partie supérieure formant un bandeau assez étroit orné d'une peinture avec légende.

La chaire à prêcher, qui provient de l'Abbaye du Bec, est d'un bel aspect ; les panneaux sont finement sculptés. Le

triforium des transepts communique par deux trompillons très-ornementès. Les grilles du chœur, style Louis XV, ne m'ont paru que passables ; il est vrai qu'en les examinant je me rappelais notre grille de l'Hôtel-Dieu qui leur est infiniment supérieure.

La vue de la façade principale laisse une impression désagréable ; la tour de gauche, quoiqu'elle constitue un hors d'œuvre sans raison, se supporterait par son agencement particulier s'il était isolé ; celle de droite, composée de trois ordres d'architecture, est bizarre, très bizarre. Le portail septentrional, sur la place, est trop dentelé, trop fouillé, trop beau, si vous voulez ; il fatigue la vue sans permettre de pouvoir se rendre compte de tous les détails, il éblouit. « Ce portail, dit M. Régnier, passe à bon droit pour l'un des plus riches spécimens de l'art gothique à son déclin ; mais il est trop vanté, car il a tous les défauts de son époque. » Est-ce la municipalité qui a fait placer un affreux cadran en bois au haut d'une des baies les plus belles de la tour du nord ? Quel goût !

De la gare, la cathédrale, avec ses deux tours, dont la dissemblance est moins choquante, avec sa flèche élancée qui surmonte la lanterne, avec son ossature élevée qui dépasse toutes les constructions, fait un effet saisissant que corrige un examen approfondi, surtout pour qui recherche l'homogénéité.

PALAIS ÉPISCOPAL

Si les façades de ce palais, qui date du xve siècle, avaient plus de régularité, il constituerait un monument splendide avec ses baies finement sculptées, ses tourelles en encorbellement et du côté du jardin ses machicoulis régnant sur le haut de toute la façade.

Le salon est véritablement beau et rappelle la puissance

des seigneurs qui habitaient cette somptueuse résidence ; son plafond historié, ses poutres peintes, ses larges et profondes fenêtres (3m) ouvrant sur les jardins, autrefois les fossés de la ville, répondent à l'idée que l'on se fait d'un manoir de l'époque. La salle à manger est dans le même caractère ; on remarque une plaque de cheminée portant les armes de l'évêque Potier de....., armes parlantes. Quelles cheminées ! elles peuvent soutenir la comparaison avec celles de Villers-Cotterêts. La bibliothèque bien installée, riche en volumes de choix, possède, entr'autres choses précieuses, une crosse primitive fort originale et un joyau dont l'interprétation a exercé la sagacité de nos savants collègues ; ce joyau forme le chaton d'un anneau, d'un bijou, mais non d'une bague, sa dimension ne permet pas de l'admettre, lequel bijou se portait sur le dos de la main gantée ; nous en avons remarqué l'emploi sur le portrait de l'un des premiers évêques.

La salle, dite des Evêques, due à Monseigneur Devoucoux, se présente ensuite avec les portraits, la plupart fort mal peints, des prélats qui ont occupé le siège d'Evreux. J'y ai reconnu Monseigneur Olivier qui, il y a 50 ans, administrait la paroisse Saint-Roch à Paris.

La chapelle particulière est fort belle ; le cloître, construit par le cardinal la Balue, dont deux galeries subsistent, dans lesquelles feu Monseigneur Devoucoux a fait disposer des incriptions et des pierres tombales, rappelle celui de Saint-Léger à Soissons, plus que celui de Laon. Les combles de l'édifice sont curieux à visiter ; leurs poutrelles, courbées en ogive, sont régulières et saines ; elles sembleraient accuser une construction récente.

L'accès des jardins se fait par une percée dans le mur gallo-romain qui enfermait la cité et longeait les fossés ; je ne sais si c'est pour en faire admirer l'épaisseur ou l'appareil qu'on a laissé à ce passage son aspect de démolition.

Le palais fut commencé en 1499 par l'évêque Raoul du Fou, sur les plans d'un *masson* appelé Pierre Moteau.

ÉGLISE SAINT-TAURIN

Saint-Taurin est le premier évêque d'Évreux ; l'église qui lui est consacrée, bien moins importante que la cathédrale, offre comme elle une grande variété de styles ; l'ensemble est encore moins homogène, les disparates plus sensibles.

A noter la bizarre disposition de la quatrième colonne de droite ; à 5 mètres de hauteur les chapiteaux s'élargissent pour permettre l'épanouissement sur le haut du chapiteau d'un faisceau de colonnes qui mesurent au moins 7 mètres ; les arcatures de l'ogive viennent reposer sur le faîte de ces colonnes. Les travées de gauche à plein cintre sont basses ; celles de droite, plus élevées, sont ogivales ; un triforium roman couronne les travées ogivales et, disposition excentrique, le gothique domine le plein cintre.

Je ne recommanderai point les marqueteries extérieures du transept ; je me refuse à croire que cette décoration a été arrêtée par un architecte ; c'est un soin qui aura été laissé à un maçon que M. le curé aura désigné.

Je me suis promis de recommander à notre collègue, M. Fauconnier, le trompillon du transept méridional qui met en communication les deux parties du triforium ; mais ce que je ne recommanderai point à M. l'archiprêtre c'est de prendre comme modèle de l'escalier tournant pour monter à l'orgue celui de l'église Saint-Taurin — oh ! non, par exemple.

A la suite de notre visite, le Conseil de Fabrique qui nous avait accompagnés, après avoir appelé l'attention du Congrès sur le mauvais état des constructions, sur la nécessité d'apporter remède, le plus tôt possible, à un état de choses inquiétant, a demandé que l'on voulût bien appuyer sa requête auprès de l'État et du département. L'édifice est

curieux, assurément, mais que d'argent à dépenser ! presque autant qu'à Saint-Crépin... Nous avons, quoi qu'il en soit, bien accueilli les doléances de Messieurs du Conseil ; une demande sera appuyée par les dignitaires du Congrès ; qu'en sortira-t-il ?

Quant à la fameuse châsse, elle est à l'Exposition.

L'ancien couvent de Saint-Taurin est devenu un séminaire.

En 1669, Jean Casimir, roi de Pologne, se fit moine à Évreux et fut nommé abbé de Saint-Taurin.

Plusieurs congressites, comme moi, avaient pu remarquer la gracieuseté et la compétence de l'un de nos guides, conseiller de fabrique ; nous pouvions avec lui bien connaître les belles verrières du chœur et un bas-relief renaissance ; notre étonnement a cessé en visitant, tous près de l'église, les ateliers de M. Duhamel-Marette. C'était lui qui, après nous avoir si bien renseignés, nous faisait les honneurs de sa maison. Cet habile peintre-verrier a une réputation bien méritée Des vitraux étaient en exécution livrés à de véritables artistes ; les procédés de peinture, de cuisson, nous ont été compendieusement expliqués. En dehors des vitraux neufs, nous avons pu admirer de belles restitutions qui ne permettent pas de discerner ce qui appartient au maître primitif de ce qui a été rétabli par M. Duhamel à qui nous n'avons pas ménagé nos félicitations.

Il n'y a rien à dire de l'hôtel-de-ville si ce n'est qu'on peut s'étonner qu'Évreux ne songe point à avoir, en son lieu et place, un monument digne de la ville... réflexion tardive. La tour de l'horloge, beffroi municipal, édifié de 1490 à 1497, par Pierre Moteau, est carrée à sa base, octogonale à la hauteur du second étage et se termine par une galerie-balustrade découpée dans le style flamboyant ; à chaque angle s'élève un élégant clocheton, le tout est surmonté d'une flèche octogonale en plomb d'une grande élégance, la hauteur est de 41 mètres.

Rien à dire non plus de la préfecture ; c'est, je crois, l'ancien palais épiscopal, ou mieux un ancien séminaire ; il me semblait avoir retenu que M. Janvier de la Motte, le préfet de légendaire mémoire, avait fait de son hôtel une somptueuse résidence ; il n'en est rien, les constructions sont modestes, mais placées dans un très beau parc, bien aménagé, bien verdoyant, bien ombreux.

Quant au lycée, il ressemble à une fabrique d'aspect désagréable.

JARDIN BOTANIQUE

Ce jardin en amphithéâtre constituerait un parc charmant pour une maison d'habitation ; il mérite sans contredit la faveur dont il jouit chez les Ebroïciens ; des massifs bien aménagés, des gazons verdoyants, une superbe futaie, des arbres fruitiers — des pommiers naturellement — supérieurement conduits, en font une promenade fort agréable.

C'est dans ce jardin que se trouve l'amphithéâtre où se sont tenues les réunions dont je vais parler, liquidons d'abord ce qui concerne ce jardin dont le lycée occupe une partie. Je ne relève point la serre ; elle est loin de pouvoir rivaliser avec celles que renferme le jardin botanique de Caen. Je critique, en passant, par acquit de conscience, la disposition des vestiges gallo-romains et autres qui sont jetés çà et là. Notre visite et les observations qu'elle a suscitées détermineront la ville à trouver un musée lapidaire plus convenable.

En entrant par la grille qui ouvre sur l'avenue du chemin de fer, on remarque une fort belle margelle de puits du XVIe siècle ; c'est un bijou en pierre. Plus loin, tout près du mur d'enceinte de la cité romaine, sont les vestiges les plus importants : futs ou piédestaux de colonnes dont deux ou

trois sont imbriquées; femme assise sur un triton; d'un autre côté, tout près de la serre, entassés sans ordres : des tombeaux mérovingiens, l'un à couvercle arrondi comme nous en avons vu à Saint-Médard de Soissons, un autre prismatique; des inscriptions tumulaires du xve siècle.

Nous avons appris, plus tard, que la ville, déjà disposée à adjoindre à son Musée ces restes épars, a déterminé que dans le projet de reconstruction de l'hôtel de ville serait comprise une salle constituant un musée lapidaire.

La plupart des objets gallo-romains ont été donnés à la ville en 1835 par M. Delhomme, juge, conseiller municipal.

Il ne faut point oublier que le jardin municipal renferme quelques bonnes statues en bronze de Keller et un ruisseau qui devait rouler ses ondes en cascade dans une large vasque, mais il faisait si chaud qu'il avait oublié le « *levi somnum inire susurro.* » Il était à sec. L'ardent Phébus avait impitoyablement tari les larmes de la naïade modeste chargée d'alimenter son lit rocailleux.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

MARDI, 8 H., SOIR

1° M. l'abbé Porée au nom de l'un de ses confrères, donne lecture d'une note relative à la découverte dans une localité, près de Bernay, de tombes gallo-romaines dont l'une, celle d'une jeune fille, renfermait la plus grande partie du mobilier funéraire trouvé dans des fouilles analogues ; vestiges de vases sigillés, dits samiens, épingles, silex votifs, et dans

les tombes des guerriers des armes diverses ; silex, fer ou bronze.

2° Une autre note est lue par M. Tardiveau, directeur du *Courrier de l'Eure*, pour un collègue absent, M. le président Molle ; elle est relative à une croix fruste portant des inscriptions qui permettent de l'attribuer à Le Doux de Melleville, fondateur du séminaire, décédé en 1680. Cette croix a été trouvée dans les travaux qui s'exécutent à la cour d'assises.

3° M. Join-Lambert — il y a toujours grand plaisir et grand profit à l'entendre — expose que dans le canton de Brionne, il a été découvert, comme dans beaucoup d'autres endroits, un mur d'enceinte d'un oppidum, avec fossés, et levée d'une longueur de 100 mètres au moins, laquelle est formée, en grande partie, du produit de silex calcinés, sans qu'on puisse comprendre quel agent combustible assez puissant a amené cette incinération. On ne peut s'arrêter à l'idée que les fascines ou même les pièces de bois que l'on employait soit, en cas d'escalade, pour combler les fossés ou fournir des talus provisoires, aient eu cette force, soit les palissades qui fermaient l'enceinte. Y a-t-il erreur dans l'interprétation ? Est-on simplement en présence de fours à chaux ? Mais la matière première avait fait défaut et, de plus, l'enceinte fortifiée est clairement déterminée. M. Travers, après une visite approfondie, est d'avis qu'on ne peut s'arrêter ni à l'idée que ce sont des fours ou des hypocaustes ; il y a là encore un mystère quant à la combustion, mais ce qui subsiste, c'est qu'il y a une fortification ; on a, comme partout, utilisé des dispositions naturelles du terrain, et complété, suivant le temps, par des ouvrages accessoires.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

JEUDI 3 JUILLET, 8 H., MATIN

Après quelques mots de M. l'Abbé Blanquart, critique d'art fort érudit, sur les peintures murales de Moutiers-aux-Perches (Orne) et la chambre sépulcrale de Vimoutiers rappelant celle de Pringy, près Neuilly-Saint-Front), M. de Dion entretient l'assemblée d'une étude qui va paraître et qui est d'un grand intérêt. Il s'agit de l'Abbaye de N. D. des Vaux de Cernay, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Paris, travail dû à la plume savante de M. L. de Morize et précédé d'une introduction par M. de Dion, président de la Société archéologique de Rambouillet. Des travaux récents ont fait de l'abbaye l'une des demeures les plus somptueuses des environs de Paris. Un écrivain distingué, M. Eyriès a consacré aux Vaux de Cernay un chapitre dans son livre intitulé : Châteaux historiques de France. Cette magnifique résidence est la propriété de Madame la baronne Nathaniel de Rotschild.

M. de Bailliencourt est un historien local : il rappelle la lutte de Camulogène contre César, lutte dans laquelle le héros gaulois avait pour alliés les Morins et les Eburovices ; c'est une étude sur le vif du 8e livre des Commentaires.

Les Eburovices, nation puissante, occupaient tout le pays de la Seine à l'Océan. La véritable place forte au sud était Corbeil ; sa position naturelle en faisait un refuge à peu près imprenable ; trois cours d'eau : la Bièvre, l'Orge, l'Essonne, en défendaient l'accès ; bien avant Melun, Corbeil était le centre de la résistance ; c'est près de cette ville, au Champ-

Dolent, que Labiénus, lieutenant de César, remporta une victoire mémorable sur Camulogène, le chef des Parisii.

Avant de visiter le Musée d'Evreux, M. Gustave Prévost, ancien magistrat, fait, en excellents termes, la description du Jupiter Stator trouvé, il y a quelques années au Vieil-Evreux.

Cette statue en bronze ne mesure pas moins de 92 centim. Son type qui diffère de celui du Jupiter fulminator, par la pose du bras et l'attitude générale, a quelque chose qui le particularise. On sait, en effet, qu'un type artistique, une fois admis, était reproduit pendant 3 ou 4 siècles, sans grande modification. Or, le Jupiter Stator d'Evreux a un caractère d'originalité qui frappe tout d'abord. A quelle nation, à quelle époque appartient-il ? M. Benjamin Fillon estime que c'est un *bronze gaulois* de la fin du 3e siècle ; ce sentiment est celui qui domine. Le bronze dont s'agit, comme le Musée de M. Moreau, a reçu la visite de savants autorisés et leur décision confirme le sentiment précité. J'aurais voulu pouvoir reproduire la conférence de M. Prévost, vive, claire, substantielle, je me fais un plaisir de constater qu'elle a été accueillie par des applaudissements unanimes.

Les orateurs se suivent, mais ne se ressemblent pas : M. Fournier, agent-voyer, avait une tâche ingrate ; se faire écouter après M. Prévost était difficile. Son rapport, plus technique, plus administratif qu'il ne fallait, portait sur les fouilles qu'il a exécutées cette année dans le canton d'Etrépagny ; précédemment, il s'était occupé de celui de Thiberville. M. Fournier a retrouvé des traces nombreuses, incontestables, d'un violent incendie ; tout près des cendres et des bois carbonisés, il a relevé des monnaies, des fibules, des agrafes dont une en argent ; des vestiges de poteries dites samiennes dont deux portent les noms du potier : Paterna ; un pavage en cailloux — du macadam, quoi — ailleurs, des sarcophages, des tombeaux isolés mais qui avaient été

violés, des scramasaxes, etc., enfin, tout l'attirail de l'époque mérovingienne. Y a-t-il eu, se demande M. Fournier, un combat meurtrier, un incendie considérable? Les deux fléaux ont-ils été simultanés ou successifs ? Il y a, tout près de cet endroit, un lieudit qui évoque un souvenir particulier, le *Champ cruel*, près de Brenneville. Ce nom et la légende locale donneraient un fameux démenti au récit d'Ordéric Vital.

M. l'Abbé Porée soumet le dessin d'une figurine qui a tout l'air de n'être qu'une poupée gallo-romaine. Les enfants s'amusaient déjà ! Je ne crois pas que M. du Cleuziou, l'auteur de l'Art national, ait consacré quelques lignes à ce procédé de fabrication, ni indiqué les lieux d'origine.

VISITE AU MUSÉE

4 JUILLET — JEUDI

Les membres du Congrès sont reçus à 2 heures par M. le maire, ses deux adjoints et le vénérable M. Chassant, directeur.

L'attention se porte principalement sur le *Jupiter Stator* trouvé dans les fouilles du vieil Évreux — j'en ai déjà parlé — et sur une magnifique coupe de cristal ciselé provenant d'une sépulture gallo-romaine et accompagnée de bijoux (1884), et gravée à la meule. A elles seules ces deux pièces constitueraient une attraction suffisante. Une trouvaille, toute récente, un petit Apollon en bronze, de dimension moindre que lé Jupiter, ferait une bonne figure, s'il n'avait à

souffrir du voisinage. Outre la remarquable collection des objets artistiques légués par M. l'abbé Jouin, il faut citer de belles pièces de céramique : des vases de Rouen, en tout semblables à ceux de la pharmacie de notre Hôtel-Dieu, des silex nombreux, des épées et autres armes ; une mitre épiscopale de soie verte avec broderies argent et or, ayant appartenu à Jean de Marigny, archevêque de Rouen (1347-1351) ; un buste en plâtre du même prélat, une crosse en ivoire ; une croix processionnelle avec cabochons cruciformes aux extrémités ; un cabinet qui est loin de valoir celui de notre H.-D. ; des meubles et panneaux finement sculptés, gothiques ou style renaissance ; des tableaux, dont la mort de Marat ; le moulage des portes du baptistère de Florence, etc. Une mention spéciale pour deux ou trois manuscrits dont l'un avec reliures et émaux remarquables. Un tableau d'un intérêt tout local représente l'évêque revêtu de ses habits pontificaux en 1821, dans un âge très avancé, donnant du haut du balcon de son palais sa dernière bénédiction. Cette scène est toute de convention ; elle a servi à l'artiste pour rappeler le souvenir des fonctionnaires alors en exercice : général, préfet, maire, etc., et de quelques célébrités de la ville. Le Musée d'Évreux est bien aménagé ; il fait grand honneur à la ville et au savant directeur.

TROISIÈME CONFÉRENCE

JEUDI, 3 H. 1/2

On ne perd pas de temps quand on fait partie du Congrès. Nous quittons le Musée pour revenir à l'amphithéâtre où a lieu la séance. C'est M. le baron de Loë qui a la parole ; il

expose le plan d'une carte archéologique déjà acceptée par plusieurs sociétés belges. Il serait à désirer que les signes destinés à déterminer les époques, les âges des stations visitées fussent les mêmes pour toutes les nations. M. de Marsy présente quelques réflexions sur l'emploi des couleurs pour différencier les époques. Dans le système de M. de Loë, les voies romaines, suivant leur importance, seraient déterminées par des lignes plus ou moins accusées ; les sépultures violées ajouteraient à leur signe caractéristique un ×; une agglomération de sépultures ajouterait le signe + à celui qui indique une sépulture, etc. MM. Gosselin et Huber-Smith ont traité la même question et s'associent aux mêmes vœux. M. de Marsy rendant hommage au mérite de nos voisins fait remarquer que c'est à l'Angleterre que revient l'honneur de l'initiative du Congrès ; M. de Caumont en a emprunté l'usage à cette contrée. *Cuique suum.* Des applaudissements bien nourris accueillent cet acte de justice; nos collègues d'outre-Manche ont dû y être très sensibles.

C'est à un vénérable savant portugais, très vert malgré ses 84 ans, M. le chevalier Da Silva, associé libre de notre Académie des sciences, que revenait la gloire de parler de M. de Caumont et de la renaissance archéologique dont il a été l'initiateur savant et infatigable. C'est grâce aux leçons de son ami que M. da Silva a commencé, il y a cinquante ans, des fouilles heureuses en Portugal ; un atelier préhistorique a été depuis peu retrouvé dans l'Estramadure ; c'est une grotte où ont été recueillis, outre de nombreux éclats, des pointes, des couteaux, des haches, dont une fort belle en jadéite. En remerciant M. da Silva, M. de Marsy rappelle que c'est lui, dont l'affection pour la France égale le zèle pour la science, qui a vulgarisé en Portugal et en Russie les ouvrages et le goût de l'archéologie. Il n'est pas superflu d'ajouter que le vénérable conseiller, architecte honoraire de S. M. de Portugal, avait franchi sans arrêt, pour ainsi dire, et sans fatigue, la distance de Lisbonne à Évreux afin d'assister au

Congrès et d'entendre parler encore une fois de son ami, le grand Français, M. de Caumont.

M. Join-Lambert aborde la question des hypocaustes. Quel était leur emploi ? Etaient-ce des calorifères à vapeur chaude dont les gaines, placées sous le dallage, écartaient l'humidité, par une chaleur modérée, plus saine que celle que distribuent nos modernes appareils ? La réponse semble facile puisqu'à l'heure actuelle, dans le quartier le plus central, le plus luxueux de Paris, Avenue de l'Opéra, un architecte de renom a commencé à en établir pour amener cè double résultat : économie et hygiène.

M. l'abbé Porée parle des églises bâties en silex appareillés et par assises alternant avec d'autres matériaux servant à la construction. L'emploi des silex bruts ou taillés, comme l'emploi des galets dans les constructions, notamment dans les murailles, se reconnait partout où ce produit naturel est abondant ; pour certains édifices, on a eu recours à un appareil, quelquefois même à des mosaïques ; Évreux, Bernay, la Chaussée dont l'église date de 1317, en sont la preuve ; cet emploi persiste dans le Vexin français, dans la Seine-Inférieure, etc.

La séance se termine par une digression sur quelques maisons sculptées ; on en cite une fort belle à Bernay (ancienne maison de ville) — ils l'ont peinturlurée, les misérables — rue aux Fèves à Lisieux, le manoir François Ier, et plusieurs autres à Louviers, aux Andelys, etc.

LE BANQUET

JEUDI 4 JUILLET

Plus de 80 personnes ont répondu à l'appel des commissaires ; quelques dames honorent la réunion de leur présence — c'est le terme stéréotypé. Le dîner est bien servi, l'accord parfait.

Au moment des toasts, M. de Marsy salue le doyen des archéologues normands, M. Chassant, les congressistes étrangers dont le nombre est relativement considérable. M. Join-Lambert, président de la Société libre de l'Eure, répond au nom de ses collègues, remercie les membres du Congrès et, en particulier, son infatigable et aimable président.

Je ne relève les toasts de MM. Franquart, de Mons ; général Wilson, d'Angleterre ; da Silva da Portugal, que pour témoigner une fois de plus que l'entente est complète entre les amis de la science des divers pays ; on ne peut se défendre d'une certaine émotion quand on entend des étrangers de grande distinction célébrer hautement les qualités de leurs bons amis de France pour laquelle ils font les vœux les plus ardents.

Puis les strophes, si facilement préparées par M. Gustave Le Vavasseur, sur Evreux, ont trouvé aussi toute l'assistance disposée à applaudir cette boutade spirituelle.

Je m'en voudrais de ne pas appeler un instant votre attention sur celle de ces allocutions qui m'a le plus vivement égayé.

M. Planté, un magistrat révoqué, un député invalidé, maire de la ville d'Orthez (Basses-Pyr.), a tenu l'assistance pendant quelques instants sous le charme de sa parole

chaude, vive, colorée, spirituelle. Il rappelle : 1° Que c'est l'an dernier, au Côngrès de Bayonne, que les affinités se sont produites ; il appuie sur les rapports historiques qui unissent le Béarn au comté d'Evreux — près de la ville sont encore les ruines du château de Navarre, — glisse sur le fâcheux souvenir de Charles-le-Mauvais, relève celui de notre Henri IV, et, enfin, le supposeriez-vous, Messieurs ? Il établit que c'est au Béarn que la Normandie, en général, et le département de l'Eure en particulier, doit la boisson qui fait sa gloire et sa fortune. Vous imaginiez-vous que le cidre pût venir du Béarn ?

Et, cependant, oyez ; voici l'explication donnée par notre charmant confrère : en une certaine année, que j'ai oubliée, la gelée, comme en 1879, avait détruit tous les arbres fruitiers ; la Normandie était dans la consternation, — le cidre allait disparaître. Un appel fut adressé à toutes les provinces ; le Béarn, le premier, répondit aux pressantes sollicitations de ses amis du Nord, il envoya de nombreux plants de pommiers, ses plus beaux, ses meilleurs. L'effet en fut immense ; et voilà comment la Normandie, qui jusqu'à présent n'avait eu qu'une boisson abondante, mais fade, put avoir ce cidre dont elle a droit d'être si fière, ce cidre qui doit lui rappeler, par son origine, le souvenir affectueux de ses amis du Midi.

M. da Costa exprime le vœu que toutes les sociétés savantes, en souvenir de M. de Caumont, forment un lien étroit, afin d'étendre, de propager partout le germe d'une science qui forme le lien le plus puissant, le plus généreux entre tous les peuples.

Puisse ce vœu être entendu ! Puisse l'ombre de M. de Caumont éloigner les sombres terreurs de l'avenir !

Deuxième Partie

Il n'était pas nécessaire de rappeler les affinités historiques du comté d'Évreux avec notre Château-Thierry — rapports qui ont commencé en 1569 — pour obtenir de vous, mes chers collègues, la plus bienveillante attention.

L'approbation que vous avez donnée à la première partie de mon compte rendu me rend plus facile le soin de préparer la seconde ; je puis bien me rendre aussi la justice qu'en prenant mes notes, je songeais non seulement à satisfaire ma curiosité, bien naturelle, mais aussi à entretenir notre Société de ce que j'avais vu et entendu. On gagne singulièrement dans la compagnie de personnes instruites et qui trouvent plaisir à communiquer ce qu'elles savent. Que de préjugés s'effacent ! que d'erreurs s'évanouissent ! que de vérités s'éveillent ! je puis ajouter : que de bons rapports s'établissent !

A ce dernier titre, il me sera permis, je pense, d'insister auprès de nos amis jeunes, valides, de les engager à suivre les exercices du Congrès de France. Je sais bien qu'il ne faut point s'attendre, quand on parcourt des contrées diverses, à trouver des rapprochements historiques locaux, un intérêt purement régional ; mais, sous la direction de chefs savants, expérimentés, on s'exerce à mieux étudier, à comparer, à discerner ; somme toute, il en revient toujours quelque chose d'utile, non seulement pour l'explorateur, mais aussi pour la Société savante à laquelle il appartient.

EXCURSION AUX ANDELYS

MERCREDI 3 JUILLET

Partis d'Évreux à sept heures du matin, les membres du Congrès, au nombre de cent au moins, sans s'arrêter à Louviers d'abord, arrivent à Saint-Pierre-de-Vauvray ; là, ils s'embarquent sur un bateau spécialement frêté pour eux et remontent la Seine. Autour d'eux, non les rives fleuries chantées par Me Deshoulières, mais une nature grandiose : des rochers élevés que l'on prendrait pour d'imprenables forteresses, de vastes plaines riches et peuplées, de nombreux villages qui égayent le paysage : Ande, Muids, La Roquette, Le Thuit, Venables, Bernières-sur-Seine.

Depuis quelque temps, nous avions devant nous un rocher plus élevé que les autres qui semble planté là pour arrêter ou dominer le cours du fleuve. Des ruines formidables le couronnent et semblent encore menaçantes ; c'est la fameuse forteresse de Richard Cœur de Lion dont Philippe-Auguste s'empara en 1204 ; c'est le Château-Gaillard, tout près du Petit-Andely et terme de notre excursion nautique.

Il suffit d'un coup-d'œil pour reconnaître quel avantage, au point de vue militaire, offre le Château-Gaillard : le cours de la Seine est non seulement rétréci, étranglé mais forme là une courbe prononcée avant de baigner Gaillon ; en regard, l'île Contant qui porte encore les vestiges d'un château-fort complétant la défense et bâti également par Richard.

L'ascension du Château-Gaillard est pénible, la côte est abrupte ; l'enceinte occupe tout le haut du rocher, le fort a été édifié sur le pic central ; un détail qui peut intéresser les architectes, c'est que les machicoulis étaient soutenus par

des encorbellements d'une grâce réelle, d'une régularité parfaite ; on croirait qu'on a oublié un instant le soin de la défense pour ne songer qu'à l'art ; du haut du fort, la vue est splendide.

D'après M. Ledain, le château de Niort, plus complet que celui-ci, a une grande analogie avec lui ; il est également attribué à Richard.

Au Petit-Andely, nous visitons l'église, du xiie, remarquable par son unité — chose rare en Normandie, — une maison dont la façade est à bossages vermiculés. Nous avions examiné en passant le magnifique hospice Saint-Jacques dû à la générosité du duc de Penthièvre. — J'ai entendu louer la chapelle à dôme qui en occupe le centre, je ne partage pas ce sentiment.

Avant de visiter l'église du Grand-Andely, nous avons jeté un coup-d'œil sur l'hôtel du Grand-Cerf, du xvie, si célèbre autrefois. Certainement les huisseries, les panneaux, les fenêtres sculptés ont conservé quelque chose de ce qui attirait les touristes ; mais les collections ont disparu ; la grande cheminée, veuve de ses chenets, de tout son attirail, est d'un aspect morne ; le mobilier ne répond plus à ce qu'il devait être ; en un mot, la misère et la mort sont passées par là.

A Notre-Dame, nous retrouvons tous les styles : xiiie pour le portail, la nef, le chœur, les bas-côtés, d'autres parties du xve ; une arcade contemporaine ; statues provenant de Gaillon ; ensevelissement du Christ, et malgré l'estime générale, il faut reconnaître que la position du Sauveur est bizarre ; beaux vitraux du xvie ; l'Annonciation, l'Assomption, etc., beau bénitier du xve. Je note une autre bizarrerie sculpturale pour un édifice qui renferme tant de belles choses : c'est le rocher représentant la cité de Jérusalem. Cette addition peut lutter de goût avec quelques rochers de Notre-Dame de

Lourdes récemment introduits dans plusieurs églises... de notre diocèse.

Nous saluons en passant sur la Place du Marché la statue de Poussin, puis nous jetons un coup d'œil sur le Musée de la ville afin de voir le « Coriolan fléchi par sa mère » et nous reprenons le bateau pour descendre à Saint-Pierre de Vauvray, et de là le chemin de fer de Louviers.

LOUVIERS

L'industrie a fait de Louviers une ville riche, j'ajoute une belle ville ; des rues larges, bien percées, des hôtels somptueux accompagnés de parcs et de jardins superbes : sur les rives d'une rivière charmante, l'Eure ; des usines qui ressemblent à des monuments, des maisons anciennes, à façade de bois sculptée, une église... trop riche, un musée très beau, tout ferait de Louviers la ville la plus agréable si, hélas ! depuis quelque temps déjà, plusieurs de ses manufactures n'étaient inoccupées. Le mouvement s'est bien ralenti ; de grandes fortunes sont encore debout, mais beaucoup sont menacées, quelques-unes ont sombré. C'est un contraste navrant avec l'aspect de la cité.

Encore une église de différentes époques : nefs (il y en a 5) et chœur du XIIIe ; la façade N a une tour carrée qui ressemble plus à un donjon qu'à une tour d'église — je retrouverai cette disposition au Bec, mais là elle se justifie, — le côté N. est très ornementé et le porche, sans contredit, l'est trop ; c'est une orgie de sculptures ; je ne puis dire que c'est gracieux ; j'accorderai plutôt que c'est merveilleux. J'admirerai, comme tout le monde, ses beaux vitraux, la chaire à prêcher, mais plus que d'autres, je m'intéresserai au sire d'Esternay. Comme champenois, le tombeau du sire

d'Esternay qui a dans l'église un mausolée fort riche devait m'attirer. Ce seigneur, chargé de la défense de la ville, et qui avait, paraît-il, d'autres peccadilles sur la conscience, fut soupçonné de trahison, pris et exécuté par ordre de Louis XI ; il est *revêtu* de l'habit de moine, ce qui a donné lieu à la légende qu'il ne l'avait pris que pour échapper au cruel souverain et chercher un asile dans un monastère — il n'y a pas bien longtemps que des essais de ce genre ont mieux réussi à des révolutionnaires fameux, — depuis on a eu le *Pater* de Coppée...

Le musée renferme une belle collection de céramique ; vases de Rouen, Nevers, Delft et Strasbourg ; coffret en fer fort curieux ; poteries, épées, bijoux, armes ; un crucifix que j'ai jugé en tout semblable à celui de Montlevon — ce n'est pas le seul spécimen que j'ai rencontré — belle collection de silex ; je ne parle pas du musée lapidaire qui est en formation et qui ne laissera rien à désirer, si le soin qui a précédé au premier classement peut persister.

EXCURSION A CONCHES

VENDREDI, 1 HEURE

L'hospice occupe quelques bâtiments d'une ancienne abbaye de bénédictins, mais modernisés, remaniés. A quelque distance, des communs importants que l'on a utilisés pour le service hospitalier ; des vestiges du cloître y attenant sont encore là pour attester de l'importance de l'ancien couvent, trois contreforts à droite, deux colonnes au fond ; ce qui reste accuse le réfectoire primitif ; la chapelle a disparu, quelques

restes des substructions sont visibles dans le jardin. Toutes ces ruines, paraît-il, viennent du fait des protestants.

L'église de Conches est, pour ainsi dire, la Sainte-Chapelle de Paris, surtout si l'on ne considère à l'extérieur que la toiture du chevet et du transept ; la partie antérieure fait désirer une restauration complète. Les vitraux sont des plus beaux, des mieux réussis que l'on puisse voir ; l'examen et le jugement de ces œuvres d'art nous étaient singulièrement facilités par les démonstrations de M. Palustre, passé maître pour ce qui concerne la Renaissance. Du côté nord sont sans contredit les meilleurs (sauf celui des litanies de la Sainte Vierge, refait par Maréchal, cependant, et qui est loin de valoir ceux qui l'avoisinent). Celui qui attire l'attention toute particulière du Congrès, suspendu aux lèvres de M. Palustre, celui qui suscite, parmi nos plus éminents collègues, une intéressante discussion est le Triomphe de la Sainte Vierge ; composition, dessin, couleur, tout est bien, tout est parfait Ce vitrail est de Jean Prince ; le similaire, du même artiste, existe à la cathédrale de Rouen, je dis similaire et non identique, car il y a des différences que le savant conférencier a relevées. Les vitraux, du côté sud, sont beaux quoique... modernes, — cette réflexion n'est pas de moi. Je relève dans le chœur : sept baies géminées à deux étages, séparées par un meneau plus large formant colonnette et d'une grâce réelle ; les supports-Renaissance de la tribune élégamment accouplés et d'une ornementation qui fait le meilleur effet.

Il nous fallait aussi voir le château-fort. En avons-nous vu des châteaux-forts ! presque autant que d'églises. Cette partie de la Normandie que nous visitons se prête à la défense et il n'est point extraordinaire que toutes ces localités, sous les Romains et depuis, surtout pendant la domination anglaise, aient été le théâtre de combats répétés. L'ascension est difficile, on en est dédommagé en contemplant le magnifique panorama qui se déroule sous les yeux du spectateur :

d'un côté, à gauche, le plateau de l'ancienne abbaye transformée en hospice ; en face, le superbe domaine de M. Barbier du Bocage — il nous accompagnait dans cette excursion et se montrait complaisamment empressé ; — sur la droite, une forêt immense qui se perd dans l'horizon et fait le fond d'un tableau imposant merveilleux. D'anciennes dépendances du château sont devenues la mairie, le prétoire, les écoles ; des jardins fort bien tenus, des gazons verdoyants les entourent et en font un séjour des plus agréables.

J'ai parlé de l'amabilité de M. Barbier du Bocage ; il serait injuste de ne pas rappeler le bon vouloir de M. le curé qui nous a exhibé ses reliquaires avec le plus grand empressement; il était fier de l'impression que faisait sa bien belle église. M. le maire de Conches et son adjoint, M. Le Métayer, notaire, se sont montrés on ne peut plus gracieux ; après nous avoir servi de cicérones partout où la curiosité nous entraînait, ils nous ont invités à un lunch fort bien servi, ma foi ! s'excusant, à cause du jour, de n'avoir pu nous faire servir pâtés et jambons — c'était un vendredi. Les gâteaux, les fruits, les fromages étaient à la discrétion des touristes, sans compter le cidre — naturellement — le vin et celui sans lequel il n'est point de belle fête — le champagne — que nous avons bu à la santé de nos aimables hôtes.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

VENDREDI 5 JUILLET, 9 H., MATIN

C'est bien monotone un compte rendu, je le confesse..., mon regret est de ne pouvoir donner à ce que j'écris l'intérêt que présentait ce que j'ai entendu.

M. l'abbé Brunet, curé à Houlbec, près de Cocherel, a trouvé une station gallo-romaine non loin des ruines éparses de l'abbaye et du lieu qui rappelle la victoire de Duguesclin. Déjà en 1833, un officier en retraite, M. Delacroix, soupçonnant que des fouilles devaient amener quelque résultat, les avait commencées, avec plus de zèle que de méthode, et les avait abandonnées après un essai infructueux. D'autres chercheurs s'y étaient exercés depuis, mais sans succès. En 1883, M. Brunet a commencé des sondages préparatoires, il a étudié le terrain soigneusement; ses efforts ont été heureux ; il a retrouvé les substructions d'une vaste habitation gallo-romaine qu'il décrit minutieusement ; puis des vestiges de poteries, de carreaux de pavage, un fragment de marbre, une lampe en terre et un andouiller. La présence de cette corne de cerf suscite une discussion ; on la retrouve, assurent les discoureurs, dans presque toutes les habitations similaires. Était-ce un outil ? un polissoir ? une arme ? Était-ce une patère ? Voici la réponse à laquelle je ne m'attendais guère : au sentiment des plus compétents, c'était un instrument que le paysan chargé de la moisson tenait d'une main pour contenir les épis destinés à former une gerbe ; il paraît qu'il est encore en usage dans plusieurs contrées. L'habitation devait donc faire partie des bâtiments ruraux d'un *colonus* attaché au service du propriétaire de la villa. Nous devions entendre reparler de Cocherel.

M. Caron, vice-président de la Société française d'archéologie, un ami de notre regretté collègue, M. Ponton d'Amécourt, au début de sa très intéressante communication regrette que l'ouvrage de M. Poët d'Avaut, indispensable aux personnes qui s'occupent de numismatique, ne se trouve pour ainsi dire dans aucune bibliothèque savante.

Il donne un aperçu général sur la numismatique normande, parle de la monnaie attribuée à Louis d'Outremer et trouvée à Saint-Taurin ; d'un autre type trouvé à Conches et portant deux noms de monétaires : NI pour Nigellus, type bien connu (allusion, pense M. Caron, toute personnelle : Lenoir Petit). La Normandie, qui a compté autrefois des numismates distingués, semble malheureusement se désintéresser de cette étude.

Les pièces de monnaie normande connues sont de trois sortes : signées, non signées, trouvailles diverses ; il n'y en a aucune au nom de Rollon ; plusieurs au nom de Richard I et surtout de Richard II. On n'en possède qu'une seule de Guillaume-le-Conquérant et elle est au Musée de Copenhague. Les Anglais ne se sont pas fait faute de frapper de fausses pièces, et afin de dépister les Normands — bien fins déjà, cependant ! — ils n'inscrivaient que le nom NORMAN sans titre de monétaire.

M. Caron entre dans le détail de la composition des pièces, de leur aloi ; le titre fort est de douze deniers, mais la plus grande partie des monnaies réputées les meilleures n'en comptaient que six ; quant aux Anglais, ils en fabriquaient ayant à peine le cinquième de l'aloi.

La trouvaille faite par M. de Dion (tout près de Montfort-l'Amaury) n'a rien de particulièrement intéressant et ne peut, à cause de son état, être déterminée. Un véritable trésor, bien connu des savants, a été découvert à Rome en 1060 à Saint-Paul, hors des murs. C'est, incontestablement, toute la collecte faite à propos du denier de Saint-Pierre, dans le monde catholique ; on y trouve des types de toutes les contrées, et l'étude de ces pièces fournit un enseignement numismatique

certain ; mais on n'y a rien découvert relatif aux Normands.

Cette science a déjà fait de grands progrès ; chacun retient les noms des savants disparus : de Saulcy, Ponton-d'Amécourt, de Barthélemy, etc. ; à l'heure actuelle, un jeune savant, animé de la plus louable ardeur, M. Engel-Dollfus, qui a déjà livré des travaux remarquables, parcourt les cabinets, les collections les plus renommées, suit la piste des pièces disparues ou qui appartiennent à des collections jusqu'ici inconnues. Souhaitons-lui le succès que mérite une telle entreprise. — (Applaudissements prolongés.)

M. Drouet, de Caudebec, à la suite de cette communication, soumet à l'assemblée une pièce gauloise trouvée dans l'Eure : tête couronnée ; type général au sanglier.

M. l'abbé Porée exhibe un bien vieux manuscrit — fort étonné d'avoir échoué sur les planches de la modeste bibliothèque d'un pauvre presbytère. Ce vénérable manuscrit, à la couverture usée, comprend cinq volumes reliés en un. La plus importante des cinq parties est le nécrologe de saint Taurin. Le savant abbé, après avoir démontré le mérite du livre, demande que le Congrès émette le vœu que cette relique, qui réclame de grands soins, soit incorporée dans le fonds départemental et vienne augmenter le nombre des manuscrits que nous avons vus à la bibliothèque d'Évreux. — (Assentiment.)

J'ouvre une parenthèse : les journées sont bien remplies avec M. de Marsy ; il paraît qu'avec M. Palustre, son prédécesseur, elles étaient ecrasantes ; M. Palustre est un infatigable qui n'a pas besoin de reprendre des forces ; tout à la science, tout aux recherches... c'est trop. Si vous m'avez suivi, vous voyez que nous avons : 1° conférence à 9 heures, visite à Conches à midi ; 2° conférence à 8 heures et demie du soir. C'est assez.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

VENDREDI 5 JUILLET, 8 H. 1/2, SOIR

M. Féray — c'est l'adjoint qui nous a souhaité la bienvenue à notre arrivée — revient sur le sujet qu'avait abordé M. l'abbé Brunet le matin : les fouilles de Cocherel. M. Féray les a suivies de près. Ces fouilles avaient été entreprises en 1688, puis reprises en 1722 et toujours d'une façon incomplète, même celles qui ont été récemment faites. On a trouvé des haches, des poinçons, des débris de poterie. Il y a là sans aucun doute deux époques et deux lieux distincts quoique rapprochés : l'un gaulois, l'autre gallo-romain. Tout près de la villa decouverte et d'une agglomération de demeures, il a été trouvé un cimetière ; il fallait s'y attendre ; l'un commande l'autre.

Cocherel, qui n'est qu'à 13 kilomètres d'Évreux, est célèbre par la victoire de Duguesclin sur Charles-le-Mauvais en 1364 ; ce n'est plus qu'un hameau dépendant de Houlbec, déjà nommé.

Un jeune homme, je tairai son non, — cet âge a toutes les audaces, — après avoir signalé une station préhistorique à Augey, non loin de Gisors, s'étend avec complaisance sur les fouilles faites de 1880 à 1889 ; de nombreux silex ont été trouvés.

Mais ne s'avise-t-il pas d'exhiber une arme qui lui paraît remonter aux Bagaudes. Avec une faconde intarissable qui décèle autant de présomption que d'imagination, il entreprend de décrire les effets terribles de cette arme entre les mains de ces premiers insurgés. Or, c'était une serpe de grande dimension, le dos armé d'un crochet pour permettre

au bûcheron de la susprendre à une petite branche quand il poursuit son ascension. Je vous laisse à penser l'effet ! Quelques paroles sévères du président ont dû calmer l'orgueil du jeune imprudent. Convient-il de noter qu'il s'annonçait... modestement... comme le continuateur de l'œuvre de l'abbé Cochet ? *Spectatum admissi risum teneatis amici.*

Une troisième communication d'un ton convenable était relative à la découverte d'un cimetière chrétien mérovingien, situé à mi-côte, à Abbèges, je crois. On y a trouvé en abondance des squelettes, des vases, des fioles, des armes, des fibules, des bagues, des colliers, des monnaies, etc.

M. l'abbé Blanquart (il me parait devoir être un critique distingué), fait l'histoire du sculpteur Désourbot qui vivait à Rouen vers la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Tout en commentant le mérite d'un crucifix de ce maître qu'il soumet à l'attention de ses auditeurs, il énumère les principaux travaux que l'on connaît de lui, notamment les reliquaires ; il ne semblerait pas impossible à M. l'abbé que l'un de ceux que nous avons vus à Conches ou aux Andelys ne fût l'œuvre de Désourbot.

M. Veuclin, de Bernay, déploie un chaperon, mi-partie rouge, mi-partie blanc, en usage encore ces temps derniers et depuis le xviie siècle chez les membres de la Charité de Bernay. A la dernière réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, 12 juin, M. Veuclin, avait lu une étude sur « l'origine et les règlements des confréries avant le xviie siècle : Bretheville, Darcourt, Bernay ».

Puis vient l'exhibition : 1° d'une croix professionnelle en cuivre, du xiiie siècle assure notre confrère, — cette assertion soulève quelques doutes discrètement exprimés — cette croix est formée de plaques estampées recouvrant, en partie, le bois de la croix ; 2° d'un tableau ancien dont aucun membre présent ne peut reconnaître l'auteur, ni déterminer la date : il paraît appartenir à l'école hollandaise ; 3° l'estampage

d'une sépulture de l'abbaye du Bec. Je devais en voir le surlendemain le modèle dans l'église Sainte-Croix de Bernay, modèle remis dans un état parfait, avec ses émaux primitifs, par M. Lottin de Laval à qui cette restauration fait le plus grand honneur. M. Veuclin a beaucoup travaillé depuis quelques années ; il fait don de ses mémoires au Congrès ; M. de Marsy remercie.

N'aurait-on pas de goût pour la numismatique qu'on aurait néanmoins un véritable plaisir à entendre M. Caron. Il sait présenter sa thèse avec ordre, méthode, simplicité ; il sait agrémenter son récit, qui semble ne point admettre d'ornement, de traits piquants, de fines allusions, de remarques judicieuses et spirituelles ; en un mot, c'est un charmeur, dût ce terme paraître ne point s'accorder avec la sécheresse d'une étude numismatique.

M. Caron aborde les monnaies ébroïciennes : la plupart ont été frappées par Charles-le-Mauvais, — il n'a pas volé son épithète — mauvais prince, allié infidèle, faux monnayeur par dessus le marché ; il a cherché à imiter les monnaies royales comme forme, comme inscription, mais non comme aloi. A première vue, elles paraissent identiques ; l'examen permet de reconnaître qu'il n'y a de différence dans l'inscription que dans l'emploi de CIIˢ au lieu de JOˢ (Johannes).

Chacun suit avec un vif intérêt cette lumineuse discussion à la suite de laquelle le conférencier aborde le rôle révolutionnaire, anti-national, du complice de Charles, Etienne Marcel, dont on a voulu faire un héros en travestissant l'histoire ; un traitre, oui ; un héros, jamais. Ce serait vouloir faire admettre que « l'insurrection est le plus saint des devoirs ». L'histoire est l'histoire ; elle n'a pas de mystères ; il faut assigner à chacun son rôle, et le nom d'Etienne Marcel devrait disparaître d'une cité qu'il a livrée à un ennemi.

On recueille aussi, et avec une attention respectueuse, le sentiment de l'habile conférencier à propos des théories de

l'historien national. Henri Martin, au dire de ses flatteurs, a laissé un monument durable ; ses suppositions druïdiques — qui font sourire les savants, — ses origines présumées de la démocratie qui grandit, s'affirme et devient le pouvoir, tout cela est une théorie, je ne dirai pas brillante, mais séduisante pour une partie de la nation qui y trouve son compte : la justification de son orgueil, de ses appétits démagogiques.

J'étais heureux de voir que nos maîtres en fait d'histoire appuyaient de leurs applaudissements les éloquentes paroles de l'orateur.

EXCURSION AU BEC-HELLOUIN, ETC.

6 JUILLET

Ce devait être la dernière journée que j'avais à passer avec des collègues, devenus des amis, ce ne devait pas être la moins intéressante.

Le programme était chargé : départ à 6 heures et demie, visite à la collection Loisel de La Rivière-Thibouville, puis de Brionne, du Bec-Hellouin, d'Harcourt, de Beaumont-le-Roger.

Sauf Harcourt, le programme a été rempli.

M. Loisel est un ancien maître de poste riche, curieux, qui a réuni dans sa belle habitation un véritable musée dont les pièces principales proviennent des lieux qu'explore le Congrès. La céramique a des produits remarquables ; un plat de vieux Rouen attire surtout l'attention. Puis des armes, des monnaies, des vases (terre et verre), des silex, des

landiers, des horloges. Ce n'est pas la confusion que nous avons eu à examiner chez M Cinot à Crécy-sur-Morin, mais une réunion assez bien classée d'objets de valeur bien différente.

C'est l'occasion qui a fait de M. Loisel un antiquaire ; on lui a remis, il y a trente ou quarante ans, une monnaie qui lui a paru curieuse ; il a bien accueilli l'inventeur que d'autres ont suivi et voilà comme il a aujourd'hui une collection qui défie celles de quelques villes.

L'objet le plus remarquable, une pièce rarissime, dit M. Palustre, est une croix émaillée du XIIIe, de Jean Garnier de Limoges ; à citer aussi un crucifix, bronze du XIe ou XIIe ; des statuettes bronze qui rappellent celle qui a été trouvée aux Hérissons, il y a une vingtaine d'années : Mercure, Isis, etc.

Le maître de la maison, malgré son grand âge et son deuil récent (Madame Loisel est morte depuis peu), faisait les honneurs de son musée avec la bonne grâce la plus complète, et — ce qu'il faut le plus admirer — c'est que malgré son sentiment, parfois erroné, sur la valeur artistique ou la date de quelques-uns des objets qu'il exhibait, il se pliait aux observations justes et fondées de notre infatigable cicérone M. Palustre. Bien des dates ont été fixées.

BRIONNE

Brionne a aussi son château fort du XIe siècle ; après ce que nous avons dit du Château-Gaillard, de Conches, il n'y a pas lieu de le signaler particulièrement.

Nous avons cherché inutilement autour du chevet extérieur de l'église la litre où, il y a quelques années encore, se voyaient les armoiries d'un seigneur.

BEC-HELLOUIN

La visite à l'abbaye de Bec-Herluin (plutôt que Hellouin, dit M. Porée), a été une véritable fête.

Cette abbaye fondée en 1036 et où ont professé Lanfranc et Saint Anselme, est devenue un dépôt de remonte. L'église abbatiale a été ruinée ; il subsiste une tour (Saint-Nicolas) carrée du xve (1451), en forme de donjon, surmontée d'une balustrade et de clochetons qui rappellent l'architecture anglo-normande — on dirait une tour de Canterbury.

Le commandant Pérussel et plusieurs officiers se sont constitués les guides de la nombreuse caravane. M. Join-Lambert était sur son terrain ; nous avions déjà pu l'apprécier à Brionne où le déjeûner — le liquide s'entend — s'était ressenti de sa discrète recommandation à la maîtresse de l'hôtel du Hâvre.

Au Bec, il faut admirer l'ancien réfectoire transformé en une monumentale écurie ; la tour dont je viens de parler et qui, quoique classée, est dans sa partie supérieure en bien mauvais état ; quelques pierres se sont déjà détachées, d'autres menacent — une vraie tour Saint-Crépin, quoi ! Un officier nous faisait remarquer cette dégradation et le danger que couraient les hommes qui s'en approchaient trop. Le Congrès doit intervenir pour appeler l'attention du gouvernement sur cet état ; sera-t-il entendu ?

La séance s'ouvre en plein air — non loin de la tour. M. Join-Lambert rappelle, en excellents termes, l'action morale, sociale, religieuse, administrative des anciens religieux du Bec, de leur valeur comme légats et de leur triomphe, car leurs efforts ont préparé et assuré la fusion de la Normandie et de la France.

M. de Marsy appuie sur les services rendus par les moines, ici comme ailleurs : bienfaits scientifiques, bienfaits

diplomatiques; grâce à d'incessants efforts, la France est devenue une, le même esprit anime tous ses enfants; il n'y a plus de Normands, de Bretons, de Provençaux, de Basques; il n'y a que des Français qui aiment leur pays d'un immense amour et qui veulent le glorifier partout où besoin est.

M. Porée, l'historien de Bec, un vrai bénédictin (cette séance a été une occasion de lui rendre toute la justice qu'il mérite et aux applaudissements de tous), cite une page de l'histoire de l'abbaye qui met en rapport Mazarin et le coadjuteur de Retz. L'habile ministre aurait bien voulu éloigner l'ardent frondeur; le bénéfice du Bec était vacant, s'il avait pu déterminer de Gondi à la résidence, c'était un danger de moins; d'un autre côté le revenu était considérable et le ministre cupide... que faire? Mazarin resta abbé... il fallait s'y attendre. Ce petit récit avait un intérêt particulier pour votre serviteur — Retz — Montmirail; jugez donc!

Pour terminer, M. Lair, ancien président de la Société de Normandie, fait ressortir dans une improvisation chaude, heureuse, tout l'intérêt qu'a ce lieu célèbre; il a fourni pour la France non-seulement, mais aussi jadis pour l'Angleterre, des conseillers d'État habiles, des savants renommés, de saints religieux, des ambassadeurs distingués. Si autrefois, ajoute-t-il, le Bec a compté tant de religieux modèles de foi, de science, de charité, maintenant il peut se féliciter d'avoir pour hôtes des soldats modèles de patriotisme, de courage, d'abnégation.

Une plaque, préparée par la Société de l'Eure, a été inaugurée sur le mur, près de la porte principale; elle rappelle l'origine de l'abbaye, les noms de ses saints fondateurs et professeurs. C'est en abrégé l'histoire de l'abbaye. Pendant que nous sommes groupés autour de cette porte d'entrée, d'habiles photographes relèvent cette vue de l'inauguration. Peut-être quand vous errerez dans les rues d'Évreux rencontrerez-vous à la vitrine d'un libraire la photographie susdite? Peut-être y retrouverez-vous les traits de votre secrétaire? Vous le reconnaîtrez facilement.

BEAUMONTEL — BEAUMONT

Au retour, on s'arrête pour visiter l'église de Beaumontel. La tour élégante est surmontée de la statue de saint Pierre, en bois doré ; ce qui me paraît couronner assez mal un édifice religieux.

Beaumont-le-Roger mérite l'attention du touriste ; c'est un joli bourg dominé par la colline sur laquelle était le château — avant la Révolution, il était la propriété, par échange avec Sedan, du duc de Bouillon. — Il n'y a plus que quelques vestiges qui déterminent l'emplacement ; au-dessous, les restes superbes du Prieuré de la Sainte-Trinité, avec sa muraille flanquée d'épais contreforts, sa galerie mutilée et les bâtiments claustraux. De la route, l'effet en est imposant.

L'église — de divers styles, toujours — portail flamboyant, étages supérieurs et collatéraux du XVe. Le chœur, plus élevé que la nef, a un bel autel en marbre rouge et de beaux vitraux. L'horloge a été restaurée par un nommé Martin qui a eu l'idée de placer au-dessus un guerrier avec sa cotte de mailles et son casque ; on l'appelle *Régulus* — pourquoi ? M. Martin n'a pas voulu, je suppose, faire une allusion politique, rappeler un roitelet quelconque s'opposant au monarque, Charles-le-Mauvais à Charles V (le sage). Il a eu en vue peut-être bien l'excellence de l'œuvre qu'il rétablissait : un régulateur horaire — c'est moins savant, mais plus pratique. Les Belges qui nous accompagnaient en faisaient un simple Jacquemart.

LES DERNIÈRES VISITES DU CONGRÈS

VERNEUIL, DREUX, ETC.

Comme il ne m'était pas possible de suivre le Congrès, puisque j'étais attendu à Bernay, force m'eût été d'interrompre là mon rapport, sans l'obligeance d'un ami. Il ne m'est point venu à l'idée, je vous assure, d'avoir recours à un guide quelconque. On aime à voir, à juger par soi-même, à communiquer ses impressions personnelles ; à défaut des miennes, voici celles de M. L. Régnier ; vous n'y perdrez pas :

« Verneuil a été vu dans l'après-midi du dimanche ; j'ignore si les autorités se sont dérangées : M. Palustre nous avait entraînés à quelques-uns à Villiers où il y a une fort belle église Renaissance.

« Notre-Dame de Verneuil a été visitée sous la conduite de M. l'abbé Dubois, curé de la paroisse, membre de la Société Française d'archéologie, homme de goût, qui a fait voir en outre à nos collègues sa belle collection d'antiquités — nous l'avions visitée le matin, nous, le bataillon Palustre — et entr'autres choses un superbe lit Henri III ou Charles IX à baldaquin.

« Le lundi matin, visite : 1° de l'hôtel de ville de Dreux, édifice mi-gothique, mi-Renaissance, fort original ; 2° de l'église (XIIIe) reconstruite presque entièrement au commencement du XVIe dans le style gothique avec de beaux vitraux du XVIe ; 3° de l'ancien château-fort, peu intéressant ; 4° de la

chapelle sépulcrale de la famille d'Orléans, fort laide comme style (gothique de pendule, s'il en fût), avec des œuvres d'art modernes, les unes très remarquables, les autres assez médiocres, le tombeau de Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, récemment installé, fort beau comme exécution, mais peu réussi comme inspiration.

« L'après-midi, excursion en voiture au château d'Anet où nous fûmes reçus par M. le comte de Leusse, gendre et héritier du propriétaire M. Ferdinand Moreau, ancien agent de change ; puis au château et aux ruines de l'abbaye de Breuil-Benoit, remplis (château et ruines) de la collection d'objets d'art et d'antiquités de M. le comte de Reiset, comprenant une innombrable quantité de pièces de valeur inégale ; il y en a partout, jusque dans le grenier de la nef restaurée de l'église abbatiale.

« M. et Mme de Reiset nous firent les honneurs de tout cela avec force explications. L'historien fidèle ne devrait pas oublier des lunchs fort bien accueillis à Anet et à Breuil.

« Enfin, la journée du mardi 9, la dernière. La visite de l'église gothique et Renaissance ainsi que du curieux donjon de Houdan, était inscrite sur le programme ; mais la fatigue sur laquelle on n'avait pas compté a paralysé bien des courages ; tout compte fait, nons étions quatre, tous jeunes, lorsque nous débarquons à la gare de Houdan. Nouy y fûmes reçus par M. le maire, M. l'adjoint et l'un des membres du Conseil municipal ! (il ne manquait qu'une escorte de pompiers !!). M. de Dion, tout naturellement, nous guida dans la visite de Monfort-l'Amaury : l'église le matin ; le cimetière et les ruines du château l'après-midi, séparés par un déjeûner et par une séance de la Société archéologique de Rambouillet.

« Cette séance a été fort intéressante ; M. de Dion, président, a lu une introduction historique à un album de l'abbaye de Vaux de Cernay que la Société va publier ; puis le secrétaire, M. Lorin, a donné lecture d'un très piquant récit d'une soirée chez Julie d'Angennes au château de

Rambouillet au XVIIe siècle, agrémenté d'une foule de digressions sur ce monde si vivant, si lettré, qui entourait la belle marquise ; ç'a a été le succès de la séance qui se tenait dans l'une des salles de l'hôtel de ville. »

BERNAY

Ce n'est pas la curiosité seule qui m'a amené à Bernay, vous le pensez bien ; j'espère que vous voudrez bien m'y suivre un instant, quoique cette ville n'ait point été inscrite au programme du Congrès.

Les environs sont charmants ; la campagne est riche, accidentée. Si par elle-même la ville n'est pas bien belle, cependant elle n'est point indigne de l'attention des curieux.

L'église Sainte-Croix a des dimensions considérables ; les nefs secondaires ne sont point identiques ; les absides que forment leurs extrémités paraissent tronquées ou tout au moins ne sont pas normales. Le maître-autel est décoré d'un baldaquin grandiose soutenu par huit colonnes de marbre. Il provient, paraît-il, de l'abbaye du Bec ; déjà celui que nous avions remarqué à Brionne avait, assure-t-on, la même origine. Je recommande tout particulièrement le tabernacle en marbre blanc sculpté par Puget ; c'est un chef-d'œuvre de fini, de délicatesse comme nos belles figures du tombeau de M. de Stouppe à l'Hôtel Dieu, puis la belle pierre tombale si bien émaillée par M. Lottin de Laval. J'en ai déjà parlé.

L'église de la Couture, plus régulière que Sainte-Croix, en voûtes de bois, est parée de traverses historiées. C'est un beau monument dont la plus grande partie est du style flamboyant. Le déambulatoire paraît extérieurement être

détaché de l'église et en augmente la longueur ; plus bas que le chevet et les nefs, il semble former un appendice, une espèce de hors d'œuvre. On peut signaler la tour et ses clochetons coquets. Je trouverai bien des amateurs de mon avis quand je déclarerai que la décoration des baies du transept est exagérée ; il n'y a pas place à la lumière.

L'hôpital n'a de remarquable que son site, sa grande propreté et ses belles dépendances ; la tombe de la bienfaitrice est placée dans un jardin attenant à l'édifice.

Vous parlerai-je des maisons à façade de bois sculpté, de l'usine Masselin, de l'hôtel Le Métayer, du Palais de Justice, de la bibliothèque, de la cheminée bâtie par Viollet-Leduc ? Non, n'est-ce pas ? c'est déjà beau de m'avoir suivi jusque-là ; il faut s'arrêter. *Est modus in rebus.*

MOULIN.

SÉANCE EXCEPTIONNELLE

DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 1889

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

DISCOURS DE M. BARBEY

Messieurs et chers Collègues,

Le 9 septembre 1864, il y a 25 ans, quatorze personnes amies des sciences et des lettres se réunissaient à la mairie de Château-Thierry et posaient les fondements de la Société historique et archéologique sous le drapeau de laquelle nous avons vécu pendant un quart de siècle en une confraternelle union.

Les promoteurs de la nouvelle Société avaient d'abord conçu la pensée de se joindre aux membres de la Société historique de Soissons, qui, fondée depuis plusieurs années, fonctionnait avec régularité et leur offrait l'hospitalité de son *Bulletin* pour la publication de leurs travaux, mais le plus grand nombre, dans un élan de patriotisme local, fût d'avis qu'il serait plus glorieux de voler de ses propres ailes et que l'arrondissement de Château-Thierry offrait un nombre

d'érudits suffisant pour créer une Société qui n'aurait avec sa voisine que les contacts d'une noble émulation.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry fût donc définitivement fondée, ses statuts établis, discutés, approuvés par les autorités et à la fin de l'année 1864, elle comptait déjà 32 membres titulaires et 14 correspondants.

Le but que se proposait la nouvelle Société est nettement défini par son titre d'abord, puis par le libellé de son règlement qui, tout en appelant des travaux spéciaux à notre arrondissement et au département de l'Aisne, en a cependant sagement étendu la portée à toute la Champagne ancienne dont Château-Thierry faisait partie en qualité de localité importante de la Brie. Il fût cependant convenu que nous ne serions pas tellement exclusifs que chacun des sociétaires ne pût parfois traiter quelques sujets littéraires ou ayant trait à d'autres matières que l'histoire et l'archéologie. C'est ainsi que la géologie notamment qui offre tant d'attraits au savant qui l'étudie fut comprise dans l'énoncé de nos futurs travaux.

Il n'en pouvait guère être autrement. Car il est rare que la diversité des goûts et des aptitudes n'existe pas dans une réunion de travailleurs un peu nombreuse, la preuve en est faite à la simple inspection de nos *Annales* et des procès verbaux de nos séances dont la lecture est devenue, du reste, plus attrayante par la variété des sujets et des matières qui ont fait l'objet de nos études.

Qu'allait entreprendre la nouvelle Société ? La plupart de ses membres, remplis de la meilleure volonté, mais s'avouant modestement ne posséder que le désir de bien faire, demandaient à quelles sources ils devaient puiser pour se mettre en état d'utiliser leur bon vouloir, ils demandaient les outils nécessaires pour élaborer les matières qu'ils avaient à traiter ; heureusement, la Société possédait deux guides en état de conduire les nouveaux adeptes et nos premières séances furent consacrées à indiquer les sources où l'on pouvait puiser des renseignements précieux ; M. Gourmain, curé de Chézy, et M. de Vertus, tous deux

écrivains et historiens ayant déjà fait leurs preuves, montrèrent le chemin qui fut aussitôt suivi courageusement. Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous entretenir longuement de la continuité des travaux entrepris par nos collègues pendant 25 ans, mais le plus simple coup d'œil sur la collection de nos *Annales* donne facilement la preuve que ces travaux se sont succédés régulièrement et ont, d'année en année, augmenté de mérite et d'importance.

Des dissertations sérieuses sur l'histoire et l'archéologie, sur la numismatique et tous les objets concernant les diverses branches des sciences qui nous étaient signalés ont occupé nos séances ; les biographies des hommes remarquables appartenant à notre localité nous ont fourni matière à des notices parmi lesquelles nous avons été heureux de recueillir plusieurs travaux épisodiques dont les sujets se rattachaient à notre pays et qui ont toujours été accueillis avec faveur.

C'est qu'en effet, Messieurs, l'étude de la petite patrie, en versant dans nos cœurs la douce influence qui nous attache au sol natal, nous fait aimer la grande avec plus de force et contribue à entretenir en nous l'ardeur patriotique qui doit animer tous les enfants d'un même pays.

Aussi et c'est ce qui intéresse le plus le lecteur de nos *Annales*, c'est que nous occupant presque exclusivement de la contrée dans laquelle il a vu le jour, il nous lit avec le sentiment si attrayant et si naturel qui attache tout homme de cœur au pays qui l'a vu naître. Cependant si, retournant en arrière, nous parcourons ces pages qui renferment nos travaux, si nous laissant aller au plaisir si doux qui nous rajeunit en nous rappelant nos réunions confraternelles, nous éprouvons un sentiment bien vif d'amertume et de regret en comptant le nombre, malheureusement trop grand, des amis que nous avons perdus, de ceux qui contribuèrent à la formation de notre Société et qui partagèrent nos travaux. Combien ils se fussent trouvés heureux de partager aujourd'hui le plaisir de célébrer notre

vingt-cinquième anniversaire, de se rappeler avec nous les labeurs et les fatigues de nos premières années !

J'évoque ici leur souvenir, c'est un devoir de reconnaissance, et si je ne puis les citer tous, du moins vous me permettrez de vous rappeler ceux auxquels notre Société doit une grande partie de l'estime générale que lui ont accordée tous ceux qui, comme nous, se sont voués au culte de l'histoire.

M. Hachette, dont la perte récente nous a si vivement affectés, fùt notre président pendant vingt-trois ans, son éloge prononcé par M. Moulin sur sa tombe et dans nos *Annales* retentit encore à nos oreilles et nous restera aussi longtemps qu'il existera dans la Société un membre qui l'aura connu et aura pu apprécier ses qualités de cœur et d'esprit, son inépuisable obligeance et le soin avec lequel il sut non seulement maintenir parmi nous l'ordre et la régularité qui doivent exister dans une Société qui veut durer, mais encore, ce qui est plus précieux à nos yeux, l'harmonie la plus douce et la plus aimable et que jamais aucune discussion ne vint troubler.

M. de Vertus, dont le nom n'est pas seulement connu dans cette enceinte, mais encore par tous les savants qui se sont préoccupés de la science préhistorique, est mort trop tôt pour notre Société. Il n'est resté notre collègue que jusqu'en 1877, l'espace de 13 années, et pendant ce temps, de combien de travaux intéressants respirant l'originalité la plus remarquable n'a-t-il pas enrichi nos recueils ? De Vertus fut un précurseur, ses travaux n'ont pas été compris par tous, mais il a laissé des adeptes convaincus et ses idées, qui déjà ont fait bien du chemin, finiront par triompher. Peut-être déjà ses théories auraient été adoptées, du moins en partie, s'il ne les avait présentées avec une franchise un peu rude, avec des allures quelque fois cassantes, excusables par les contradictions qu'on lui présentait avec des sourires incrédules, mais ce n'est pas à nous à lui en faire un reproche, nous tâcherons au contraire de continuer son œuvre et toujours nous saurons défendre sa mémoire.

Un autre nom vient maintenant se placer sous ma plume. C'est celui de M. Nusse. Il ne fut notre collègue que pendant peu d'années, et il semble qu'il ne se fit connaître à nous que pour nous laisser l'amer regret de sa perte rapide ; pendant ce court espace il se montra historien sérieux, ses notices sur Marizy, Neuilly, Passy-en-Valois, Gandelu, etc., sont des histoires auxquelles sont jointes comme preuves les pièces originales, chartes, documents et citations, il ne laisse rien à glaner à ceux qui viendront après lui et son œuvre est un modèle pour ceux qui tenteront d'écrire l'histoire de nos communes rurales.

M. Rollet entré dans la Société en mars 1867, décédé en mai 1886, a su conquérir parmi nous une place honorable par les travaux incessants auxquels il s'est livré dans l'intérêt de notre compagnie. Nous connaissons l'ouvrage resté manuscrit de l'abbé Hébert sur l'histoire de Château-Thierry, il contient des matériaux d'un intérêt qu'ont apprécié tous ceux qui se sont occupés de notre pays, mais il appartient à la cure de Château-Thierry et sa libre disposition n'était pas toujours à la portée des membres de la Société. M. Rollet a eu la patience de le copier entièrement en fac-simile et aujourd'hui nous pouvons, grâce à cette copie, nous servir utilement d'un ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre contrée. M. Rollet, en outre, nous a communiqué de nombreuses copies faites et prises par lui dans les archives municipales et montré à ceux qui n'osent pas aborder un travail original le véritable moyen de rendre à la science des services signalés en faisant connaître des documents ignorés ou simplement obscurs parce qu'ils n'avaient trouvé jusqu'ici aucun copiste qui dans bien des cas est un véritable traducteur. De plus, M. Rollet a été longtemps notre trésorier et dans cette fonction délicate a su nous rendre, par son ordre et sa régularité, de véritables services.

Un souvenir encore sur Rollet, j'allais être injuste en ne vous le présentant que comme un simple copiste. C'était un

copiste intelligent, il ne copiait qu'à bon escient et savait au besoin être original, il connnaissait toutes les traditions locales, et ce qu'il nous a donné de renseignements à cet égard sur les sociétés d'artisans, les usages locaux et la topographie de notre cité, en fait foi sur nos procès verbaux, soyons donc justes avec sa mémoire en constatant ici les services qu'il nous a rendus.

Les noms que je viens de citer ne sont pas, hélas, les seuls qui font partie de ce triste nécrologe ; sans m'appesantir sur les pertes que nous avons faites successivement, je me contenterai de rappeler brièvement à votre souvenir ceux de Usson, Gourmain, Bénard, Drouët, Amédée Varin, de Kérouartz, Maciet, de Bigaut d'Arscott, de Gerbrois, abbé Blanchard, Epron, Marsaux, Oscar Pille, de Ponton d'Amécourt, abbé Lambert, Héré, et d'autres que j'oublie bien involontairement pour passer à la glorification de notre Société et des membres qui nous restent; à l'exemple des disparus, ils ont continué leur œuvre si courageusement commencée, et c'est ici le cas de dire avec le poète : *Uno avulso, non deficit alter.*

L'histoire proprement dite a été traitée d'une façon qui a satisfait les érudits les plus compétents; notre juge naturel, le comité des travaux historiques institué près du ministère de l'instruction publique nous a souvent donné des preuves de son approbation dans les comptes rendus de nos *Annales* et les réunions du Congrès de la Sorbonne ont été plusieurs fois le théâtre du succès des travaux que nous y avons présentés.

M. Corlieu, dans ses études multipliées, notamment dans ses notices sur la mort de personnages célèbres de notre arrondissement et les docteurs en médecine nés à Château-Thierry, le duc d'Alençon, François Dujardin, Dumangin, Nicolas Brayer, s'est montré observateur savant et écrivain distingué. Ses études géographiques sur notre contrée et sur l'époque de la Révolution se lisent avec intérêt en nous révélant toujours des faits et des circonstances inconnues,

de plus ses histoires de Nogent-l'Artaud et de Charly le rangent au nombre des historiens locaux les plus distingués.

Il me suffira pour constater notre véritable goût pour l'histoire de notre pays, de citer : de M. Guérin, le siège et la capitulation de Château-Thierry ; de M. Douchy, ses notices sur Chézy-en-Orxois et Marizy-Sainte-Geneviève ; de M. Mayeux, l'épisode si intéressant et si profondément creusé de l'invasion de Charles Quint, de sa marche sur Château-Thierry et de la paix de Crépy ; de M. de Barthelemy, la publication du cartulaire de Bucilly ; de M. Berthelé, les diverses notes historiques qu'il nous a présentées et notamment sa notice si complète sur Jules Quicherat le maître dont il se plait, avec amour et reconnaissance, à retracer la vie et les travaux ; de M. Léguillette, qui nous a retrouvé les lettres si attrayantes pour les chercheurs de Pinart et la capitulation qui les a précédées ; enfin de notre vénérable membre honoraire M. l'abbé Poquet, l'analyse si complète et présentée avec autant de simplicité que d'érudition, de la collection des chartes de l'abbaye de la Barre.

Les travaux purement archéologiques abondent également dans nos bulletins ; chaque procès-verbal, en relatant les trouvailles faites sur notre sol, les communications des membres de la Société, les discussions qui les ont suivies, démontrent de la manière la plus évidente que nous n'avons pas oublié notre titre de Société archéologique.

Dans le coup d'œil nécessairement bien rapide que je suis forcé de faire de nos travaux, je me contenterai de vous citer ceux qui ont é'é faits sur les diverses églises de la contrée, sur les croix de carrefour et de cimetière, sur les stalles d'Essômes, études dont je me garderai bien de citer l'auteur, mais je ne manquerai pas de rappeler les noms de M. Mayeux pour son glossaire local, de M. Berthelé, de M. de Laubrière.

La plupart des notices purement archéologiques publiées par la Société doivent en grande partie leur origine aux excursions entreprises par ses membres dans notre arrondis-

sement. Ces excursions avaient pour but la visite des principaux monuments de la contrée, et tout en donnant motif à des études intéressantes ont entretenu parmi nous les liens d'une amicale confraternité ; plusieurs fois même, elles nous ont fourni l'occasion de fraterniser avec une Société voisine, la Société de Meaux, et dans des agapes dont l'agréable souvenir lui est resté, de lier des rapports avec plusieurs membres éminents de cette Compagnie, MM. d'Amécourt, Leroy, Torchet, etc. ; nous avons même, sur l'invitation de ces Messieurs, pris part une fois à l'une de leurs excursions, et la visite que nous avons faite dans l'arrondissement de Meaux, à Crécy-en-Brie et Villiers-sur-Morin, si bien décrite par M. Moulin, a été pour ceux de nous qui eurent le bonheur d'y prendre part l'occasion d'une des meilleures journées que puisse désirer un archéologue.

Mais comment ne pas parler de notre première exploration de Caranda et des magnifiques résultats qui en ont été la conséquence. Une simple note de M. Joly, agent-voyer à Fère, adressée à notre collègue M. Harant, accompagnée de l'envoi d'une petite buire en terre, annonçait la découverte d'un ancien lieu de sépulture sur le terroir de Cierges, la Société, avant de faire en cet endroit une excursion officielle, chargea MM. de Vertus, Barbey et Moulin de lui faire un rapport à ce sujet, et dans la séance du 1er août 1872 qui suivit cette communication, ces Messieurs, rendant compte de leur mission, constatèrent l'importance de la découverte, reconnurent même l'existence d'un dolmen considérable et rapportèrent à leurs collègues quelques fragments d'armes et de poteries par eux recueillis sans grande peine, dans la tranchée ouverte pour un chemin, au milieu d'un vaste champ de sépultures antiques.

La Société y retourna en nombre et des fouilles furent résolues. M. Frédéric Moreau père, notre collègue, aujourd'hui notre président d'honneur, se chargea de les entreprendre à ses frais, et nous savons tous comment il a su les amener à un résultat inespéré. Les fouilles de Caranda ont

fait à M. Moreau une réputation universelle et son nom est maintenant connu avec éclat de tous les archéologues.

Ces fouilles de Caranda épuisées, M. Moreau ne s'est pas lassé, et les découvertes qu'il a faites successivement à Arcy, Nampteuil, Aiguisy, Sablonnière, Breny, Armentières, Chouy, Trugny et à la villa d'Ancy, près Braine, dans les cimetières gallo-romains, mérovingiens et même de l'époque karolingienne, ont surpassé tout ce qu'on pouvait espérer.

M. Moreau a réuni ses collections dans sa demeure dont il a fait un musée digne d'une capitale. Ce qu'il a recueilli en silex, armes, poteries, verreries et bijoux est innombrable, et en visitant ces richesses et les magnifiques albums en chromo-lithographie qu'il en a fait faire par notre habile collègue M. Pilloy, on n'a pas lieu de s'étonner de l'exclamation du savant M. Cochet, l'explorateur souterrain de la Normandie : « Vous avez, Monsieur, disait-il, plus fait dans votre arrondissement en dix années que moi en trente dans tout le département de la Seine-Inférieure. »

Qui osera entreprendre des fouilles après M. Moreau ?

Un de nos collègues, M. Harant, a eu ce courage sur le sol même de Château-Thierry. Des fouilles, commencées cette année et dont plusieurs obstacles ont arrêté la continuation, ont déjà donné un résultat important, elles peuvent nous prouver que les substructions qui ont été mises à jour et les objets qui y ont été découverts, débris de poteries, médailles, proviennent de l'antique ODOMO, capitale du *Pagus Otmensis*, aujourd'hui Château-Thierry. Mais il n'y a pas lieu d'anticiper sur cette question qui n'a pas encore été présentée à l'examen dans nos séances.

Il est encore, Messieurs, un autre genre d'études qui vient donner à nos travaux un charme et un attrait tout particuliers; je veux parler de ce que j'appellerai nos travaux épisodiques, travaux qui reposent de labeurs en apparence moins sérieux, mais n'en sont pas moins dignes de recevoir nos éloges.

Je vous citerai parmi ce que j'appelle les perles de nos

Bulletins, de M. Mayeux, « un épisode de la guerre », spécimen d'un organe de la presse il y a cent ans ; « la poésie dans les Fables de La Fontaine, de M. Levaux, » par M. Delteil ; de M. Louise, une délicieuse pièce de vers, « le Vœu d'un Écolier » ; « l'auberge de la Girafe » et « le vieux chemin de Mézy, » par M. F. Henriet, et enfin pour finir un des plus précieux bijoux de notre écrin littéraire, « Racine écolier, » par M. Maurice Henriet.

Dans cette rapide nomenclature de nos travaux de vingt-cinq ans, j'en oublie, mais qu'y faire ? je ne puis, quelque plaisir que j'y trouve, prolonger outre mesure cet examen rétrospectif; il me faut de toute nécessité vous parler de l'œuvre peut-être la plus laborieuse que nous ayons entreprise, il s'agit de l'acquisition de la maison natale de La Fontaine dont le nom seul fait oublier un moment tous les autres.

Lors de la fondation de notre Société, le maire de la ville, M. de Gerbrois, voulut bien nous accorder une bienveillante hospitalité, et nos séances se tinrent pendant près de cinq années dans la salle du Conseil municipal. Alors, c'était en 1869, M. Maillard, propriétaire d'une maison place du Marché, maison privée de locataire, nous l'offrit gracieusement pour y dresser provisoirement notre tente.

Nos archives et notre bibliothèque y furent transportées, et notre excellent collègue Bénard, dont le nom me revient à cette occasion, nous y installa dans des conditions sinon luxueuses du moins suffisantes. Mais une circonstance inattendue vint éveiller nos ambitions, le propriétaire de la maison La Fontaine mourut, laissant une veuve et des héritiers qui désiraient en opérer la vente.

L'idée d'en faire l'acquisition se révéla parmi nous et dans sa séance du 5 mai 1869, notre procès-verbal s'exprimait ainsi : « M. Mayeux après avoir en quelques mots bien « sentis, fait l'éloge du bon La Fontaine et rappelé le désir « que chacun de nous avait de voir la Société s'abriter sous « le toit qui avait vu naître l'éminent fabuliste, annonce que

« MM. Barbey et Encelain, conjointement avec lui, se sont « assuré la possibilité d'acquérir la maison du poète et qu'ils « ont formé le projet d'ouvrir à cet effet une souscription « nationale qui couvrirait les frais d'acquisition et permettrait « ensuite d'en faire don à la Ville de Château-Thierry. »

Telle fût, Messieurs, la première émanation de l'idée qui devait nous permettre d'entrer un jour en possession du local dans lequel se trouve aujourd'hui établie notre Société.

Un comité placé sous votre patronage et composé des trois membres initiateurs auxquels furent adjoints MM. Drouët, Bigorgne, Louïse, Moulin, Perin et Benard, s'occupa dès lors des moyens de réaliser ce projet, mais au prix de quels soins, d'ennuis et de sacrifices ? Il faut avoir été comme moi mêlé aux traverses qu'a subies cette commission pour comprendre les difficultés qu'elle a eues à surmonter avant d'accomplir son œuvre.

Tout d'abord, la guerre de 1870 éclate au moment où commençait la souscription, elle fût forcément interrompue ; mais grâce à l'énergie de la commission, reprise dès que la tranquillité vint à renaître.

Enfin, après bien des obstacles vigoureusement surmontés, bien des sacrifices opérés, après des conférences et des projets d'actes réciproquement communiqués dont la longueur et la durée auraient fait honneur à un congrès diplomatique, la maison fut cédée à la ville par un contrat authentique et solennel en date du 18 décembre 1876. Cet acte assurait à notre Société tout l'appartement que nous occupons aujourd'hui, et de plus la ville s'engageait à conserver à la maison sa destination de Bibliothèque publique et de Musée, sans pouvoir l'employer à d'autres services. La maison de notre poète ne pouvait être consacrée qu'à des emplois concernant les sciences et les arts libéraux. Notre but était rempli, la Société avait un siège qui lui appartenait en propre et la mémoire de La Fontaine recevait un hommage digne des œuvres qui l'ont illustré. La devise de notre Société était dès lors justifiée : *Limen tegit, nomen ornat.*

Nous étions dès lors chez nous, et grâce aux dons généreux de plusieurs de nos collègues, et notamment de M. J. Maciet, installés au milieu d'objets d'art tout à fait en harmonie avec nos études habituelles.

Tous nos désiderata cependant n'ont pu être accomplis; nous aurions voulu donner à la ville la maison entièrement restaurée, les circonstances ont été plus fortes que notre volonté, mais heureusement l'avenir est à ceux qui nous succèderont, le nom de La Fontaine ne peut périr et ils sauront lui donner un nouveau lustre en restaurant le berceau du poëte pour le transmettre aux générations futures sous l'aspect qu'il avait lorsqu'il y reçut le jour. Telle est du moins l'espérance que je n'hésite pas à concevoir dans les lieux où son ombre doit planer sur ses plus fervents admirateurs.

Je pense, mes chers Collègues, vous avoir fait entrevoir la plus grande partie du chemin que nous avons parcouru depuis 25 ans. J'ai omis de vous analyser des travaux importants, sans doute, de vous citer des noms que vous auriez aimé à entendre, mais il faut savoir faire des sacrifices et je crois en avoir dit assez pour vous convaincre que notre temps a été bien employé et que si nous n'avons pas fait davantage, du moins nous aurons élevé nos esprits par des travaux intelligents et contribué pour notre part à édifier le monument de notre histoire locale en y apportant des matériaux dont les savants ont apprécié l'importance.

Et cependant, nous n'avons pas épuisé la matière, continuons donc à fouiller nos archives aussi bien que le sol de notre pays, nous y ferons pour l'avenir des découvertes précieuses; mais surtout faisons marcher de front l'histoire et l'archéologie, ces deux sœurs jumelles qui toujours auraient dû suivre une marche parallèle, principe dont les historiens se sont fort peu préoccupés jusqu'au commencement de ce siècle. En racontant les grands événements des temps passés, ils ont énoncé les idées, les mœurs et l'état politique de l'époque où ils écrivaient, appliquant aux usages

des temps féodaux les usages et les maximes politiques de l'ère moderne, se faisant presque exclusivement les historiens d'un monarque et commettant des anachronismes de mœurs et d'idées qui ne peuvent plus être de mise aujourd'hui que des historiens modernes tels qu'Augustin Thierry, Henri Martin et autres, ont tracé la voie, aujourd'hui que nous avons encadré l'histoire dans l'archéologie qui, pour rester dans la vérité, doit lui servir de décor.

Aussi que de tableaux disparates a produit ce défaut d'observations ! les beaux-arts nous en ont donné de nombreux exemples et si nous parcourons nos musées, si nous consultons les anciennes gravures qui ornent nos bibliothèques, nous rencontrons à chaque instant des Clovis et ses soldats habillés à la Romaine recevant le baptême dans une cathédrale Rémoise, d'architecture ogivale du XIIIe siècle, des Saint-Louis où des guerriers normands courant à la conquête du Saint-Sépulchre ou de l'Angleterre, revêtus de l'armure des époques de Bayard et de François Ier, heureux encore si elles sont exactes et n'ont pas cette tournure fantaisiste qu'on rencontre en tête des romances de troubadours ou du beau Dunois.

Mais ce qui est encore plus important à nos yeux, conservons, Messieurs et chers Collègues, conservons dans l'avenir la bonne harmonie, la franche cordialité qui, depuis vingt-cinq ans, n'ont cessé de régner entre nous et sans lesquelles une Société ne saurait vivre et durer.

UNE ÉGLISE CHAMPENOISE

EN BAS-POITOU, AU XIe SIÈCLE

SAINT-REMY DE REIMS & MAILLEZAIS

Les restes de l'ancienne église abbatiale de Maillezais (1) sont à la fois une des ruines les plus pittoresques du département de la Vendée, et un des monuments archéologiques les plus importants de la région de l'Ouest.

Fondée au xe siècle, par un duc d'Aquitaine, l'abbaye de Maillezais fut, du xive au xviie siècle, le siège d'un évêché important. Plusieurs de ses abbés et de ses évêques ont une place honorable dans l'histoire des arts. Au xvie siecle, pendant trente années consécutives, l'abbaye, devenue place de guerre, fut le séjour du célèbre Agrippa d'Aubigné. Rabelais, lui aussi, a contribué à la gloire de Maillezais. Dans notre siècle, le château de l'ancienne abbaye a été la retraite d'un homme dont tous les numismatistes honorent la mémoire, Faustin Poëy d'Avant.

Trois monographies de Maillezais ont déjà été écrites ; la première, en 1840, par Charles Arnauld, de Niort ; — la seconde, en 1852, par l'abbé Lacurie, de Saintes ; — la troisième, en 1886, par M. Edgar Bourloton, le propriétaire

(1) Maillezais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

actuel du château et des ruines de l'abbaye. — Des notices moins considérables ont été également publiées par divers écrivains.

Les grandes lignes de l'histoire de l'abbaye et de l'évêché sont connues. Il en est de même des grands caractères archéologiques des ruines. — Mais divers points de détail restent à éclaircir.

Nous ne nous préoccuperons que d'un seul de ces problèmes restés jusqu'ici sans solution, le plus important incontestablement mais aussi le plus complexe de tous au point de vue de l'histoire monumentale, celui-là qui nous est posé par les voûtes latérales supérieures de l'église abbatiale.

M. Anthyme Saint-Paul, dont tous les antiquaires connaissent la vaste érudition archéologique, déclarait naguère ces voûtes *uniques en leur genre dans l'Ouest de la France* (1). Nous voudrions rechercher la raison d'être de cette particularité bizarre, dont nos églises romanes du Poitou n'offrent aucun similaire.

Les ruines de Maillezais peuvent se répartir en trois groupes : 1° les restes des bâtiments de l'abbaye ; — 2° les restes du château d'Agrippa d'Aubigné ; — 3° les restes de l'église abbatiale, plus fréquemment désignée dans le pays sous le nom de cathédrale.

Nous n'avons à nous occuper ici ni des anciens bâtiments de l'abbaye, ni du château.

Les ruines de l'abbatiale se réduisent à ceci : 1° un porche roman (fortifié au xvie siècle, par d'Aubigné) flanqué de deux tours carrées également romanes ; — 2° le mur latéral nord de la nef (côté de l'épître) : sept travées, dont trois, les plus voisines du transept, remaniées à l'époque gothique, et les quatre autres entièrement romanes ; — 3° une partie du bras nord du transept (fin du xve siècle, d'après M. Bourloton).

L'église avait trois nefs.

(1) Paul Joanne [et Anthyme Saint-Paul]. *De la Loire à la Gironde, Poitou et Saintonge*, Paris, Hachette, 1884, in-16, p. 34.

Les amorces subsistantes indiquent sans hésitation possible que les nefs latérales, voûtées d'arêtes, étaient surmontées d'un triforium-tribune auquel on accédait par les tours du porche, et dont chaque travée était voûtée par un berceau en plein-cintre *perpendiculaire à l'axe de la nef principale.* — Un premier rang de fenêtres éclairait les bas-côtés, un second éclairait les tribunes.

Deux monuments célèbres, appartenant l'un à la zône circonvoisine de Paris, l'autre à l'Anjou, donnent assez bien l'idée de ce qu'étaient autrefois les nefs de Maillezais avec leurs tribunes. — A Mantes, le déambulatoire de l'église Notre-Dame est surmonté d'un triforium-tribune voûté par une série de berceaux convergents. Mais Notre-Dame de Mantes appartient au début de la période gothique. — A Angers, l'église romane du Ronceray, si on supprime par la pensée les cloisons qui murent aujourd'hui les grandes arcades de la nef, présente une disposition analogue à celle de Maillezais. Mais les tribunes du Ronceray n'ont été établies qu'au XVIIe siècle, par l'intercalation d'un étage entre le sol et les voûtes en berceau transversal des bas-côtés. Il n'y avait pas de tribunes dans l'édifice consacré en 1119.

La grande originalité de l'abbatiale de Maillezais réside dans la présence de ces *tribunes* et dans la *disposition transversale des berceaux* dont elles sont recouvertes.

En Poitou, la tribune n'existe jamais au-dessus des bas-côtés dans nos églises des XIe et XIIe siècles. En Poitou, nos églises romanes de style poitevin pur ne sont jamais éclairées que par un seul rang de fenêtres percé dans des bas-côtés. En Poitou, le berceau perpendiculaire à la nef n'apparaît que dans le cours du XIIe siècle, encore est-il excessivement rare et ne se rencontre-t-il que dans les bas-côtés fort étroits ; d'ordinaire, ce berceau n'est qu'un procédé employé pour réunir des contreforts intérieurs.

C'est donc seulement en dehors du Poitou que nous pourrons retrouver le monument, ou les monuments, dont le constructeur de Maillezais a dû s'inspirer.

Mais avant de nous livrer à cette recherche, il est indispensable de préciser la date des ruines dont nous cherchons à expliquer les particularités étranges. La question d'origine est connexe de la question chronologique.

Notre abbaye, nous l'avons dit plus haut, a été fondée au xe siècle. Le premier monastère fut établi à deux kilomètres de Maillezais, à Saint-Pierre-le-Vieux, — avant l'année 990, d'après le *Gallia Christiana* et Charles Arnauld, — en 987, d'après l'abbé Lacurie, — en 959, d'après M. Bourloton. Cette date primordiale n'ayant aucune importance pour le débat archéologique qui nous occupe, nous ne nous arrêterons pas à la discuter.

Au commencement du xie siècle, le duc d'Aquitaine abandonna aux moines de Saint-Pierre-le-Vieux son château de Maillezais. Ce château fut rasé, et sur son emplacement le prieur Théodelin édifia un nouveau monastère dont l'église fut dédiée en 1010.

Les ruines actuelles de la cathédrale de Maillezais appartiennent-elles à la construction de Théodelin ? — Lacurie, Ap. Briquet, Montbail, de Wismes, M. Bourloton, répondent affirmativement. — Nous croyons, nous, à une reconstruction.

Nous ne nions pas qu'il n'y ait dans les parties romanes subsistantes des restes de l'œuvre de Théodelin, mais l'ensemble de ces parties romanes ne nous paraît pas d'une date aussi reculée que les premières années du xie siècle.

Et nous ne sommes pas seul de cet avis.

Au congrès tenu en 1864 à Fontenay-le-Comte par la Société française d'archéologie, on rechercha les églises de la Vendée susceptibles d'être attribuées à la période carlovingienne ou à la première période romane. M. Octave de Rochebrune, l'aquafortiste bien connu, qui est en même temps un archéologue de grande sagacité et de grande expérience, ne crut pas pouvoir citer d'autres édifices que les églises de Saint-Pierre-le-Vieux, aujourd'hui démolie, de Saint-Nicolas-de-Brem et de Vouvent, ces dernières heureusement encore debout, au moins en partie. — L'abbatiale de Maillezais

appartenait bien pour lui au XIe siècle (1), mais il ne la mentionnait pas en compagnie des trois qui lui paraissaient les plus anciennes, et cela malgré les textes historiques si formels que l'on possède sur sa fondation.

Cette réserve d'un homme à qui nous devons les meilleures études analytiques qui aient été faites sur les églises romanes du Bas-Poitou, est d'une très grande importance.

A l'opinion de M. de Rochebrune, nous joindrons celle d'un autre archéologue, que nous avons déjà eu l'occasion de citer : M. Anthyme Saint-Paul.

L'éminent auteur de l'étude critique sur *Viollet-le-Duc et son système archéologique* a visité Maillezais en 1874. Il attribue le porche et les parties romanes subsistantes de la nef « à la fin du XIe siècle » (2).

Mais M. de Rochebrune et M. Anthyme Saint-Paul n'ont parlé de Maillezais que par occasion. Ils n'ont exposé nulle part les raisons qui les portent, tout en admettant la date du XIe siècle, à rejeter l'attribution aux années 1003 à 1010. — A toute assertion, il faut des preuves : nous en apporterons deux, que nous croyons décisives.

Si l'abbatiale de Maillezais, telle que nous l'avons aujourd'hui sous les yeux, est l'œuvre exécutée par Théodelin entre les années 1003 et 1010, — elle doit avoir un caractère au moins aussi archaïque que les autres églises qui furent élevées dix ou quinze ans plus tard, dans la même région, par le même constructeur.

Or, il existe à quelques lieues seulement de notre abbaye, une église à date certaine, construite par le susdit Théodelin, quelques années après l'abbatiale de Maillezais (3). C'est l'église de Vouvent.

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXIe *session, Fontenay-le-Comte*, 1864, p. 116 et 125.

(2) Paul Joanne, *De la Loire à la Gironde*, p. 34.

(3) Voir Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, p. 307-308, et Arcère, *Histoire de La Rochelle et du Pays d'Aunis*, t. II. p. 666. — Cf. XX.

Les parties conservées de la nef de Vouvent ont tout à fait le caractère du roman primitif (1). Nous possédons là un terme de comparaison des plus sûrs.

Nous pourrions établir un parallèle minutieux entre les deux édifices. Il nous suffira de constater d'une façon générale — et nous le faisons, sans crainte d'être contredit, — que Maillezais, loin d'avoir une allure au moins aussi archaïque que Vouvent, a, tout au contraire, un cachet moins barbare et plus jeune.

Il est évident que la plus reculée des deux constructions n'est pas Maillezais, mais Vouvent.

En 1864, le Congrès archéologique de Fontenay visita Vouvent, deux jours après avoir visité Maillezais. La nef de Vouvent fut proclamée « *certainement la plus ancienne* de la contrée » (2).

Les textes historiques établissant péremptoirement la postériorité de Vouvent, il faut admettre que la nef de Maillezais a été renouvelée, tandis que la nef de Vouvent est restée foncièrement intacte (3).

Il y a une cinquantaine d'années, en 1834, des fouilles furent faites dans le pré qui occupe l'emplacement de

[l'abbé LAURENT], *Vouvent, son château, son église*, apud la *Semaine catholique du diocèse de Luçon*, 5 mars 1882, p. 490, et RENÉ VALLETTE, *Vouvent et la Forêt*, apud *Paysages et Monuments du Poitou*, 1884, 3e livraison, p. 8.

La charte qui fait connaître la construction de l'église de Vouvent par l'abbé Théodelin, est datée par Besly « ante an(num) 1025 ». Elle est certainement antérieure à 1018. On trouve, parmi les souscriptions de cette charte, le nom de Gislebert, évêque de Poitiers; or Gislebert mourut en 1018.

(1) Cf. la vue intérieure de l'église de Vouvent donnée dans le compte-rendu du Congrès de Fontenay, p. 157, et dans le *Bulletin monumental*, tome XXXI, p. 28.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXIe *session, Fontenay*, p. 157.

(3) Le chevet et la crypte de Vouvent ont été remaniés au XIIe siècle. C'est également au XIIe siècle qu'appartient le beau portail latéral.

l'ancienne abbatiale. On retrouva entre autres choses intéressantes le tombeau de l'abbé Goderan, avec son bâton pastoral, son anneau et son épitaphe sur plomb (1). On releva le plan complet de la basilique : les piliers se composaient chacun de *quatre colonnes engagées dans un massif carré* (2).

Ce détail seul suffirait à établir que l'œuvre de Théodelin ne nous est point parvenue dans son intégrité et sous sa forme première.

Le pilier composé de quatre colonnes engagées dans un massif carré, n'est en aucune façon celui que nous trouvons en Poitou, au commencement du XIe siècle. Ce type n'apparaît chez nous que beaucoup plus tard.

Entre 1003 et 1010, le pilier poitevin a encore complètement la forme de la période latine. Il est ou complètement circulaire ou carré sans ressaut. — Le massif carré, flanqué de pilastres simplement chanfreinés, qui apparaît ensuite et que nous trouvons à Vouvent vers 1015-1018, est notre plus ancien type véritablement roman.

Le pilier qui a été révélé par les fouilles de Maillezais appartient exclusivement au style roman poitevin arrivé à son complet développement. C'est celui qui est en usage, avec le pilier en forme de quatre feuilles, jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle.

Un pilier de cette sorte est aussi topique d'une période de notre roman poitevin à l'exclusion d'un autre, qu'un pilier de style flamboyant est topique du XVe siècle à l'exclusion du XIIIe.

Pour ces deux raisons — et pour d'autres qu'il n'est pas

(1) ARNAULD, *Hist. de Maillezais*, p. 80 à 82, et planche hors texte ; l'abbé BRIAND, *Hist. de l'église santone et aunisienne*, t. Ier, p. 325 à 327 et planche hors texte; — cf. ROY, apud *Bull. Soc. Stat. Deux-Sèvres*, 1887. p. 677-678.

(2) « Trois nefs séparées entre elles par des *colonnes engagées par quatre sur un pilier carré*, divisaient l'église... » (BOURLOTON, op. cit. p. 9.) — Cf. le plan donné par ARNAULD, op. cit., planche hors texte.

difficile de trouver, quand on analyse sur place la construction de l'abbatiale de Maillezais, mais qu'il serait trop long d'exposer ici, — nous croyons pouvoir nous prononcer sans témérité contre l'opinion qui fait remonter l'ensemble des ruines dans leur forme actuelle aux années 1003 à 1010.

Ce monument est le produit d'un style possédant déjà une grande puissance architecturale, mais n'ayant pas encore atteint la richesse de décoration et l'harmonie de mise en œuvre qu'il aura au XII[e] siècle. C'est une construction qui a tous les caractères de la seconde moitié du XI[e] siècle.

L'église bâtie par Théodelin a été remaniée par un de ses successeurs, désireux d'y apporter tous les perfectionnements possibles.

Cette date de la seconde moitié du XI[e] siècle, indiquée par le style des ruines, nous paraît pouvoir être précisée.

Pour nous, l'abbatiale a été remise à neuf par Goderan, dont le tombeau a été retrouvé en 1834, et qui fut abbé de Maillezais de 1060 à 1074, en même temps qu'évêque de Saintes.

Au XI[e] siècle, il est d'usage, dans les abbayes du Poitou, de n'accorder l'honneur de la sépulture *à l'intérieur* d'une église qu'à ceux auxquels on doit la construction de cette église, à ceux qui ont contribué à l'édification du monument, soit par leurs libéralités, soit par leur initiative, soit par leur talent d'architecte. Les personnages importants qui ne sont pas les auteurs de l'église sont enterrés simplement dans les cloîtres.

La présence, dans l'abbatiale de Maillezais, de la sépulture de Goderan, nous porte à voir en lui le constructeur de cette église, — qu'il ait fait diriger les travaux par un autre ou qu'il les ait dirigés lui-même.

A notre avis, Goderan a fait pour Maillezais ce que l'abbé-architecte Pierre de Saine-Fontaine devait faire pour Airvault quelques années plus tard. De plus nous croyons que, comme Pierre de Saine-Fontaine, Goderan à été lui-même son maître de l'œuvre.

Les années 1060 à 1074 correspondent à une période d'enrichissement du monastère de Maillezais. Cet enrichissement avait pour cause la présence des reliques de saint Rigomer, que Théodelin, quelque temps avant sa mort, était allé chercher au Mans (1). Il serait facile de citer de nombreux exemples d'églises qui ont trouvé dans les ressources pécuniaires que leur procuraient les reliques dont elles étaient possesseurs, le moyen de rebâtir sous une forme plus belle.

L'abbé Goderan était d'origine champenoise (2).

Il avait été moine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, juste au moment où se bâtissait la magnifique église dont M. Alfred Ramé et M. Demaison ont fixé définitivement la date au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, en 1882 (3).

L'abbatiale de Maillezais, telle qu'elle nous est parvenue, nous semble présenter *trois* souvenirs de Saint-Remi de Reims.

Si ces réminiscences sont réelles, le nom de l'auteur de la reconstruction ne saurait être douteux.

Il s'agit maintenant d'établir la réalité des trois réminiscences, que nous trouvons : 1° dans la présence des tribunes, au-dessus des bas-côtés, — 2° dans la voûte en berceau perpendiculaire à la nef, qui recouvre ces tribunes,

(1) Cf. Petri Malleacencis, ad Goderannum abbatem, libri duo, *de Antiquitate et commutatione in melius Malleacensis insulæ et translatione corporis sancti Rigomeri, sive qualiter fuit constructum Malleacense monasterium et corpus sancti Rigomeri translatum*, publié par Labbe, apub *Bibliotheca nova manuscriptorum*, tome II, p. 222 à 238, reproduit dans la *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1247 à 1272.

(2) Il était né à Reims ; avant d'entrer à Saint-Remi, il étudia au monastère d'Hautvillers, près Epernay. — Hautvillers, et non Haut-Villars, comme ont écrit Arnauld (p. 72) et Briand (t. I, p. 318).

(3) Cf. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'archéologie, 1882, p. 192-193 et 219 à 226.

— 3° dans la présence de deux tours-clochers en avant de la nef.

Une démonstration mathématique est impossible, nous ne faisons pas difficulté de le reconnaître. Néanmoins, les observations qui suivent ne seront certainement pas sans apporter quelque lumière.

La tribune au-dessus des bas-côtés n'ayant jamais été en usage en Poitou à l'époque romane, c'est en dehors du Poitou que nous devons rechercher la région où le second architecte de l'abbatiale de Maillezais a pu puiser l'idée des tribunes qu'il a placées dans sa reconstruction.

Au milieu du XI[e] siècle, trois provinces architecturales seules employaient la tribune au-dessus des bas-côtés : l'Auvergne, la Normandie et la Champagne.

L'Auvergne voûtait ses tribunes, et pour les voûter elle employait exclusivement le demi-berceau ou quart de cercle. — Quand on voûtait les tribunes en Normandie, on employait le même système de voûtes en quart de cercle, mais sans lui attribuer le même rôle dans l'économie de la construction (1). — L'abbatiale de Maillezais n'a rien dans ses tribunes qui rappelle la voûte en quart de cercle : ce n'est ni en Auvergne, ni en Normandie, qu'il nous faut en chercher le modèle. Nous ne trouvons d'ailleurs dans l'histoire de Maillezais au XI[e] siècle aucune trace de relations avec ces provinces.

En Champagne (2), où l'usage de la voûte était encore moins

(1) Cf. *Nos Recherches pour servir à l'Hist. des Arts en Poitou*, p. 70.

(2) En Champagne on fit des tribunes à l'époque romane bien plus tôt que dans le Beauvaisis et le Soissonnais. « Les architectes de cette dernière région ne construisaient jamais de tribunes au XI[e] siècle. Les nefs des plus grandes églises de cette époque encore intactes aujourd'hui, comme celles de Morienval, de Montmille, de Saint-Léger-aux-Bois (Oise), de Berny-Rivière et d'Oulchy-le-Château (Aisne), n'en renferment aucun spécimen. Il est facile de constater la même particularité dans la nef de l'église de Saint-Germain-des-Prés, bâtie également au XI[e] siècle. Les premières tribunes construites dans le Beauvaisis furent celles de l'église de Saint-Etienne à Beauvais, qui

fréquent au XI[e] siècle qu'en Normandie, on se contentait le plus souvent, pour couvrir les tribunes, d'un simple appentis en bois. Exemples : Vignory (1) et Montier-en-Der (2).

Dès 1040-1049, Saint-Remi de Reims eut des tribunes au-dessus de ses bas-côtés. Au XII[e] siècle, ces tribunes furent remaniées et voûtées par croisées d'ogive. Mais quelle était la disposition primitive ? Etaient-elles voûtées ? Si oui, comment ?

Viollet-le-Duc a varié d'opinion à ce sujet. Dans plusieurs endroits de son *Dictionnaire*, il les dit non voûtées (3) ; dans d'autres, il les dit voûtées et, très probablement, en berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef (4). Si Viollet-le-Duc, qui avait pu étudier les dispositions primitives de Saint-Remi, au cours des travaux de restauration qui furent exécutés de

ne doivent pas être antérieures à l'année 1110 et qui n'ont jamais été voûtées. » (EUG. LEFÈVRE-PONTALIS, *Nouvelle étude sur la date de l'église de Saint-Germer*, apud *Bulletin monumental*, 1886, p. 30-31.

(1) *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome II, notice sur l'église de Vignory, p. 3. — L'abbé GODARD DE SAINT-JEAN, notice sur l'église de Vignory (Haute-Marne), apud *Bulletin monumental*. t. XV, p. 573.

(2) *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome I[er], notice sur l'église abbatiale de Montier-en-Der, p. 4.

(3) « Un triforium ou galerie *couverte en charpente* portée sur des arcs s'élevait au-dessus des collatéraux et sous les fenêtres hautes de la nef « (*Dict. d'Arch.*, t. IX, p. 217). — « Les collatéraux, voûtés à rez-de-chaussée, étaient surmontés d'une galerie *couverte par des charpentes* avec arcs-doubleaux » (op. cit. t. IX, p. 239). — « Au premier étage [au-dessus des bas-côtés], l'arc-doubleau ne *portant qu'un solivage de bois...* » (op. cit. t. IX, p. 241). — « Tant que les nefs des églises étaient couvertes par des charpentes apparentes, à l'instar de la basilique romaine, si l'architecte élevait une galerie de premier étage, comme à Saint-Remi de Reims, par exemple, il ne pouvait guère songer à la voûter ; il se contentait de bander un arc-doubleau au côté droit de chaque pile, arc-doubleau qui recevait le *solivage incliné portant la couverture en appentis...* (op. cit. t. IX, p. 272).

(4) Dans le tome 1[er] de son *Dictionnaire de l'Architecture française*, p. 177 à 180, Viollet-le-Duc s'occupe des voûtes en berceau perpen-

son temps, est resté dans l'indécision, on comprendra que, malgré nos explorations réitérées dans le monument, nous n'ayons pu réussir à nous former une opinion personnelle très solidement motivée. Nous serions cependant porté à regarder les tribunes de Saint-Remi comme n'ayant été recouvertes au début que par un simple appentis en bois.

Si les traces du mode de recouvrement primitif des tribunes de Saint-Remi de Reims ont complètemet disparu, il n'en est pas de même d'une partie des voûtes en berceau perpendiculaire à l'axe de la nef, qui avaient été construites de 1040 à 1049, pour recouvrir les bas-côtés de l'église. — Que ce genre de voûte, rare même en Champagne, ait été reproduit dans les tribunes de Saint-Remi, ou qu'il n'ait été employé que dans les bas-côtés inférieurs, il n'y a rien d'impossible à ce que notre abbé Goderan, moine à Saint-Remi au moment de la construction, ait puisé là l'idée, d'une part d'une tribune, d'autre part d'un mode de voûte qui fournissait à la fois une couverture à cette tribune et un appui vigoureux au berceau qui devait recouvrir la grande nef.

Saint-Remi de Reims présente en avant de la nef deux tours-clochers. Cette disposition se retrouve à Maillezais, et Maillezais est seul à la présenter dans l'école romane du Poitou. Nous croyons que là encore Goderan s'est souvenu de Saint-Remi.

On a proposé comme explication aux particularités de l'abbatiale de Maillezais l'hypothèse d'un plan venu tout fait de Cluny (1). Maillezais était en effet une abbaye clunisienne,

diculaire à l'axe de la nef : « A Saint-Remi de Reims, il existe une galerie supérieure, aussi large que le bas-côté, qui était aussi *très probablement voûtée de la même manière* » (p. 178). — L'église Saint-Remi de Reims « se composait d'une nef lambrissée, avec doubles bas-côtés *voûtés à deux étages* » (op. cit. t. v. p. 165).

(1) Élevé à Cluny, il [Théodelin] s'inspira à Maillezais des souvenirs de l'église de cette abbaye célèbre. L'art roman procédait d'ailleurs de règles fixes au moyen desquelles l'architecte préparait l'ensemble et les subdivisions d'un même édifice, d'après un plan symétrique ». (Bourloton, op. cit. p. 8-9.)

et on a beaucoup parlé des influences architecturales de Cluny (1).

Cette théorie nous paraît fort contestable.

L'auteur de l'explication par un modèle clunisien plaçant la date des ruines actuelles au commencement du XIe siècle (2), Théodelin n'aurait pu imiter que l'église de Cluny bâtie par l'abbé Odilon. Or, quelle était la disposition de l'église d'Odilon ? Aucun document n'est là pour nous renseigner.

Il faut encore moins songer à rapprocher l'église abbatiale de Maillezais de la splendide église construite à Cluny par les moines-architectes Gauzon et Hézelon, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe. Pour que nous puissions trouver à Maillezais une imitation de l'œuvre célèbre de Gauzon et d'Hézelon, il serait indispensable que notre monument fut d'une date beaucoup plus récente qu'il n'est en réalité (3).

Les analogies de Maillezais et de Saint-Remi de Reims correspondant avec la présence à Maillezais d'un ancien moine de Saint-Remi de Reims, nous nous croyons autorisé à penser que l'auteur de cette reconstruction de Maillezais dans la seconde moitié du XIe siècle est bien l'abbé Goderan, et par suite que ces travaux doivent se placer entre les années 1060 et 1074.

Ici néanmoins nous devons prévoir une objection : les textes sont absolument muets et sur la reconstruction de l'abbatiale et sur le talent architectural de Goderan et sur les

(1) Sur les exagérations commises par divers archéologues, et notamment par Viollet-le-Duc, au sujet de l'École clunisienne, voir ANTHYME SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit. p. 172 à 174.

(2) « De l'église romane de Théodelin, il ne reste plus que le narthex, deux tours et le mur septentrional ». (BOURLOTON, op. cit. p. 8.)

(3) L'église, dont les moines Gauzon et Hézelon fournirent les plans, fut commencée en 1089 par l'abbé saint Hugues et terminée en 1131 par l'abbé Pierre de Montboissier. On la compléta en 1220 par l'addition d'un narthex.

souvenirs de Saint-Remi de Reims que nous avons cru reconnaître.

Deux maîtres de l'archéologie du moyen-âge, Quicherat et Viollet-le-Duc, répondront pour nous à cette objection.

« Plus d'une fois déjà (dit Quicherat), on a signalé les incroyables lacunes de l'histoire à l'égard des édifices les plus célèbres. Nous possédons les détails les plus circonstanciés sur leur construction à une époque, et pas un mot n'a été dit des reconstructions qui leur ont donné incomparablement plus d'importance qu'ils n'en avaient auparavant » (1). — Et ailleurs : « On a des chroniques pour une époque, on n'en a pas pour une autre, et une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait » (2).

« Combien n'avons-nous pas d'édifices (dit de son côté Viollet-le-Duc) dont la reconstruction presque totale n'est mentionnée que d'une manière incidente ou ne l'est pas du tout ! Aucun texte ne fait mention de la reconstruction de la façade de Notre-Dame de Paris, entre autres ; en faut-il conclure que cette façade est celle d'Étienne de Garlande, 1140, ou date de l'épiscopat de Maurice de Sully (1160-1190) ? » (3).

La raison qui faisait passer sous silence les travaux de reconstruction est bien naturelle. « Les premières constructions des abbayes sont connues (écrit M. d'Espinay), parce qu'il était nécessaire de les constater par des chartes de donation, les reconstructions, et surtout les réparations ou agrandissements faits par les moines, n'ont pas été constatés

(1) Jules Quicherat, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, tome II, p. 175.

(2) Ibid. p. 157.

(3) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, tome IX, p. 243.

par écrit, parce qu'on n'avait aucun intérêt à le faire » (1).

En Poitou, nous avons plus d'un exemple de ces lacunes des chroniques et des chartes :

Pour l'église de Vouvent (Vendée), dont nous parlions plus haut, nous possédons une charte constatant la construction par l'abbé Théodelin ; aucun texte ne mentionne les travaux de reconstruction du chevet, de la crypte et du portail latéral, au XIIe siècle. — La fondation de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize (Vendée) au XIe siècle, est constatée dans les documents ; pas de trace historique des travaux exécutés au XIIe siècle. — Pour Parthenay-le-Vieux, nous connaissons historiquement la construction faite à la fin du XIe siècle, et la donation aux moines de la Chaise-Dieu ; l'archéologie seule nous révèle les remaniements du XIIe siéle. — A Airvault, une charte nous apprend la fondation au Xe siècle et la réforme à la fin du XIe ; aucune chronique, aucune charte ne mentionne les importants et intéressants travaux du milieu du XIIIe siècle.

En ce qui concerne Maillezais, le silence des textes a plus d'une raison, et il n'est pas difficile de trouver les motifs particuliers qui ont empêché le moine Pierre de parler de Goderan et de ses travaux, dans son histoire de débuts de l'abbaye.

Pierre écrit sur l'ordre de l'abbé Goderan. Ce qu'il a mission de raconter, c'est la translation des reliques de saint Rigomer à Maillezais, par les soins de Théodelin, et les miracles qui ont donné de la célébrité à ces reliques.

Son récit commence de la façon suivante : *Domino patri Goderanno famulorum Domini ultimus famulus Petrus. — Quoniam quidem auxiliante omnipotentissima Dei et Domini nostri Jesus Christi manu, vitam actusque venerabilis confessoris Rigomeri ad calcem usque pro posse correxi ; reverentia autem charitatis tuæ, Pater honorande, mihi sat jocunde,*

(1) D'Espinay, apud Compte-rendu du Congrès archéologique de Loches, p. 104-105.

libet liberali peritia imperito, imposuit, ut quemadmodum, a quibusve personis in Malleacensi ecclesia sacrum corpus ejus [venerabilis confessoris Rigomeri] translatum sit, quibus atque ibi miraculis claruerit... ne posteros lateret, chartis mandarem... (1)

Par patriotisme, *ne ingratus essem patriæ*, le moine Pierre ajouta à son récit la description de l'état de l'île de Maillezais, *statum Malleacensis insulæ, prout ad nos ab antiquitate valuit transvadare*, et l'histoire des origines de l'église, *quibus quoque auctoribus exordium habuere ipsa quæ in eadem cernuntur ecclesia* (2).

Ce qui le préoccupe le moins, ce sont les travaux de construction exécutés (3). Il insiste bien davantage, par exemple, sur la façon dont Théodelin s'y est pris pour obtenir du duc d'Aquitaine l'emplacement du nouveau monastère. Sans doute, il ne lui est pas indifférent de rendre hommage à la mémoire de Théodelin, mais les donations qui ont permis au monastère de se fonder et de se développer lui semblent plus utiles à relater. L'œuvre de Théodelin n'est pas racontée dans son entier : il n'est fait aucune mention de la construction de l'église de Vouvent.

Le récit s'arrête à l'entrée en fonctions de Goderan. Le moine Pierre ne veut pas encourir le reproche d'être un flatteur. *Post hunc [Humbertum]..... eidem regimini..... præfuit Goderannus, natione, uti ego accepi, Gallus, alterius quidem monasterii monachus .... sed quoniam, dum hæc scribimus, adhuc humanis interest rebus, ejus ex actibus*

(1) *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1247-1248.

(2) Ibid. col. 1249.

(3) « Nous avons cru remarquer chez les chroniqueurs et les autres écrivains une tendance à passer sous silence les talents artistiques des moines que leurs fonctions, leurs vertus ou leur habileté en d'autres matières rendaient suffisamment dignes de renommée. » (ANTHYME SAINT-PAUL, *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édition, p. 250-251.)

silentium nobis indicimus, ne adulatoris notam incurramus (1).

Le moine Pierre s'étant volontairement abstenu de parler de l'œuvre de Goderan, son silence ne peut pas être une objection contre l'opinion que nous avons émise.

L'abbé Goderan aurait donc reconstruit son église, en partie d'après le style qui commençait à prendre corps en Poitou, en partie d'après ses souvenirs. — Les deux clochers, dont le Poitou ne nous offrira d'autres exemples qu'à l'époque gothique, seraient directement inspirés de Saint-Remi de Reims. — Saint-Remi aurait également suggéré à Goderan l'idée d'augmenter l'ampleur de son œuvre par des tribunes latérales. — C'est encore à Saint-Remi qu'il aurait trouvé pour ses tribunes un système de voûtes n'exigeant pour elles-mêmes aucun contrebutement autre que des contreforts ordinaires, et fournissant un épaulement de grande résistance au berceau que les Poitevins s'ingéniaient à placer sur leurs voûtes centrales.

Il y aurait eu imitation, mais non imitation servile. Goderan aurait tiré des voûtes perpendiculaires à l'axe de la nef un parti fort intelligent, plus habile même, certainement, que ce qui avait été fait à Saint-Remi de Reims.

Cette réunion à Saint-Remi des trois particularités qui distinguent Maillezais des autres églises romanes poitevines venant concorder avec la présence à Maillezais d'un ancien moine de Saint-Remi, nous croyons que l'explication que nous venons de proposer a certaines chances d'approcher de la vérité.

Jos. BERTHELÉ.

Reproduit des *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, — un vol. grand in-8° de 500 pp. (Melle, Ed. Lacave, éditeur.) — Ouvrage couronné par la Société française d'Archéologie (médaille de vermeil grand module).

---

(1) *Patrologie latine* de Migne, tome CXLVI, col. 1272.

LA FONTAINE CHEZ SES AMIS

Messieurs, mes chers amis, je suis Jean La Fontaine.
Si, lors de mon vivant, la preuve en est certaine,
Notre Château-Thierry fut pour moi sans attraits,
C'est que nos bons aïeux, trop lents en leurs progrès,
N'avaient pas comme vous un Cercle littéraire
Où j'aurais courtisé la Muse fablière.
Mais aujourd'hui, je peux, sans peur d'être marri,
Rencontrer des lettrés dans mon Château-Thierry.
Aussi je suis venu m'asseoir à votre fête,
Et pour mieux vous prouver mon estime parfaite,
Je demande à vous dire avec sincérité
Combien des Champenois vous avez mérité.
Si vous voulez m'ouïr, à votre accueil affable
J'essaierai de répondre au moyen d'une fable.

« LES ACADÉMIES.

« J'ai souvent fait parler les bêtes ;
« C'est facile, il paraît, puisque j'ai réussi.
« Mais parler de savants, n'est plus parler belettes.
« Par ainsi
« L'on m'a conté dans l'autre monde,
« Où je vois tous les jours arriver des savants,
« Tant à présent l'espèce abonde,
« Que des Sociétés se forment tous les ans

« Sur le plan de l'Académie
« Dont jadis je faisais partie.
« Or, ces Sociétés ont toutes leur destin
« Et leur existence est notoire.
« Les unes ont vécu l'espace d'un matin,
« D'autres ont, au contraire, une brillante histoire
« Et qui remonte même à mes contemporains.
« Aux anciens, aux nouveaux on peut battre des mains,
« Mais cependant j'observe
« Que l'on doit faire une réserve.
« On m'a dit, en effet, qu'il est plus d'un milieu
« Où pour se distinguer on a supprimé Dieu.
« N'étant plus sur la terre et manquant de contrôle,
« Je relate le fait si terrible et si drôle !
« A ce sujet, d'ailleurs, j'évoque un souvenir :
« L'audace des géants ou plutôt des pygmées.
« Ces révoltés voulant certain jour parvenir
« Jusqu'aux célestes Empyrées
« Leurs efforts demeurèrent vains.
« C'est qu'en face de Dieu les hommes sont des nains !
« Cela dit, revenons au sujet que je traite :
« La chronique indiscrète
« Sur les Sociétés lance les traits moqueurs
« De ceux qui n'en sont pas ; il n'importe : haut les cœurs !
« Tous, suivant vos moyens, poursuivez la science,
« Luttez avec ardeur comme avec conscience,
« Même jusqu'au tombeau,
« Pour célébrer le bon, et le noble et le beau !
« Les lettres et l'histoire ouvrent un vaste espace
« Où chacun dignement peut occuper sa place.
« Haut les cœurs ! c'est le cri
« Entendu des savants de mon Château-Thierry !
« De votre adhésion j'avais le cher présage,
« Aussi, quoi qu'on me dise envers vous, je m'engage
« A raconter aux morts qui causent avec moi
« Que mes concitoyens ont tous l'ardente foi

« Qui fait vivre longtemps une docte assemblée !
« A présent, mes amis, que j'ai l'âme comblée
« D'avoir pu vous revoir poursuivant le succès
« Avec un dévoûment, une ardeur sans égale,
« Comme conclusion morale
« Je dis : restez savants, vrais croyants, bons Français ! »

J'ébauchais une fable et j'oubliais sur l'heure
Que vous étiez ici siégeant dans ma demeure.
Des plus simples devoirs négligent, oublieux
Je redeviens moi-même et surtout sérieux.
Oui, s'il dépend de moi, je veux de vos *Annales*
Tracer les traits saillants en rimes moins banales
Que celles de la fable.
Un quart de siècle a fui
Et vous êtes céans tous jeunes aujourd'hui,
Jeunes par le travail qui chasse la vieillesse
Et donne à vos esprits la durable liesse.
En l'an soixante-quatre une Société
Avec ses treize élus de bonne volonté
Au monde littéraire annonça sa naissance.
Le nombre a décuplé, mais on pleure l'absence
De bien des travailleurs partis avant le temps
Et que de posséder vous étiez si contents !
Au plus vite chassons ces souvenirs néfastes,
Puisque les noms aimés sont inscrits dans vos fastes.
Oui, parlons de vos morts, comme on fait des vivants,
Si la douleur vous vainc, que sert d'être savants !
Honorons, si je puis, tous ceux que l'on regrette,
D'abord un Président, vous nommez tous Hachette,
Si plein de bienveillance et de distinction,
Un esprit éminent, que l'érudition
Attirait sans relâche, et pour qui les recrues
Des vaillants scrutateurs étaient les bienvenues.
S'il vivait aujourd'hui, s'il était candidat,

Vous nommeriez encor celui qui présida
Votre Société, grâce à lui si prospère,
Et que toute sa vie il aima comme un père !
Louange à de Vertus, l'incessant travailleur,
Succombant à la peine et non moins plein d'ardeur.
Laboureur et savant, son existence pleine
Lui prodigua sans cesse une moisson certaine
Des trésors de savoir et de féconds épis !
De Gerbrois fut encor de vos premiers amis :
Votre Société naissante et sans asile
Grâce à lui tint séance en votre Hôtel de Ville.
Le trésorier Rollet de sa main a transcrit
De mon pays natal l'important manuscrit
Composé par Hébert. Si j'ai bonne mémoire
Delagrave longtemps travailla pour ma gloire.
J'en passe et des meilleurs, mais il faut du présent
Un peu nous occuper, il est intéressant.
Notre docteur Corlieu, fort en géographie,
A de Nogent-l'Artaud fait la monographie,
Multiple dans ses goûts, au gré de ses désirs,
Traitant tous les sujets, il double vos plaisirs.
Grâce aux frères Varin, des maîtres en gravure,
Hachette survivra bien digne et bien nature.
Salut aux cheveux blancs du cher doyen Mayeux,
Philologue érudit, pour qui les noms de lieux
Même les plus obscurs n'offrent plus de mystère.
Mais j'arrive à Moulin, notre aimé Secrétaire :
S'il fallait, comme on doit, vanter ses qualités,
J'abuserais vraiment, Messieurs, de vos bontés.
N'importe ! avec Hachette il fit la propagande ;
Grâce à leur union si parfaite et si grande
Vous avez réussi. Je le dis avec cœur :
Pour votre Académie, il est un grand honneur !
Livres, collections possèdent les tendresses
D'Harant et Le Feyer, gardiens de vos richesses.
Josse, sous-secrétaire, et Renaud, trésorier,

S'acquittent noblement de leur digne métier.
C'est beau, les millions! mais la gloire est plus belle!
Les millions fondus, la gloire est éternelle!
N'est-ce pas vrai cela? dites, Monsieur Moreau.
Oui, votre nom vivra par delà le tombeau!
Vous avez, de l'argent faisant un noble usage,
Fouillé partout le sol, et montré d'un autre âge
Des trésors instructifs même pour le présent!
Octogénaire, à vous notre éloge fervent!
Henriet, c'est le nom d'un écrivain artiste,
Un fin conteur, charmant, délicat, humoriste.
Morsaline, un sauveur de nos vieux monuments.
Vérette est honoré parmi vos vétérans.
Léguillette, un chercheur ardent, infatigable,
Dont le moindre opuscule est pour vous délectable.
Berthelé, le lecteur de nos vieux parchemins,
De la langue des Grecs, de celle des Romains,
L'un des plus érudits de l'École des Chartes
Et qui déchiffrerait les plus vieilles pancartes.
Maciet, généreux et constant donateur,
Donner est son plaisir, donner est son bonheur!
S'il en est quelques-uns que par hasard j'oublie,
Qu'ils ne m'en veuillent pas, bien haut, je le publie:
Tous vous faites honneur à la Société,
Et tous de La Fontaine avez bien mérité!
J'ai gardé pour la fin, si vous voulez m'entendre,
Mon récit le plus cher, le plus vrai, le plus tendre.
Encelain et Mayeux, Mayeux déjà nommé,
Avec mon cher Barbey, président acclamé,
De votre serviteur honorant la mémoire,
Voulurent à mes yeux faire œuvre méritoire.
Jetant leur dévolu sur ma vieille maison,
Sauvons-la, dirent-ils, prenons possession
De l'immeuble où naquit notre Jean La Fontaine,
Si nous l'abandonnons sa ruine est prochaine.
Sitôt dit, sitôt fait, en campagne partis,

Ils appellent les fonds ; les grands et les petits
Versent à qui mieux mieux ; déjà le but est proche,
Quand ils trouvent soudain une anguille sous roche.
De ce triste accident, je ne parlerai pas.
La tourmente cessée, ils reprennent leurs pas,
Si bien que désormais logeant l'Académie,
Je vois par des savants ma demeure ennoblie !
Merci, mes chers Messieurs, de votre dévoûment !
Merci, mes bons amis, de votre accueil charmant !
Je finis, mais je tiens à rendre un juste hommage
A celui qui préside à votre aréopage.
Quand votre Président de vingt ans succombait,
Pour remplacer Hachette il vous restait Barbey !

Émile DELTEIL.

Paris, 12 Septembre 1889

L'AVARE PUNI

FABLE

« Je souffre comme un vrai damné,
Criait sur sa couche un avare ;
A mes maux rien ne se compare,
Hélas ! serais-je condamné ? »
Au même instant, une servante
Vient annoncer que le docteur
De Paris, grand opérateur,
Au domicile se présente.
« Ah ! qu'il vienne ! Je souffre trop,
Répond le malade : je cède,
Je supporterai tout remède ;
Allez le quérir au galop ;
Cher docteur, je vous en supplie,
Au plus vite soulagez-moi,
Ma fortune est à vous, ma foi !
Ne craignez pas que je l'oublie ! »
— Je ne vous vois pas en danger,
Dit avec bonté l'Esculape :
Vous ferez, certe, une autre étape ;
Je vais d'abord vous soulager,
Vous êtes atteint de gravelle !
Mais, par une opération,
Et grâce à mon invention,
Elle ne sera pas rebelle ! »
De suite au travail il se met !
Notre avare sur sa couchette,

Fou de douleur, hurle, tempête,
Se calme enfin et se remet!
« Vous demandez pour honoraire,
Mille écus! je ne puis vraiment,
Mon bon docteur, en ce moment,
Les trouver pour vous satisfaire!
— Et ce que vous m'avez promis?
Répond le savant à l'avare;
Chez vous la mémoire s'égare
Depuis que vous êtes remis.
Je retourne à la capitale,
Mais avant peu je reviendrai,
Pour vous guérir j'opérerai,
Ou la mort vous sera fatale! »
L'avare, se croyant sauvé,
Se moqua de cette nouvelle;
Tout bas, il disait, l'infidèle :
« Quel cher trésor j'ai conservé! »
Six mois après, une autre crise
Alite seigneur Harpagon,
Le rend taciturne, bougon,
Enfin le terrasse, le brise!
Il faut recourir au docteur!
Celui-ci vient, voit le malade,
Le palpe et dit : « Mon camarade,
Je serai votre opérateur;
Mais, quand, sur ce tapis de table,
Six mille écus, j'aurai comptés :
Je n'aurai pas deux volontés!
Vous me trouverez intraitable!
Non, je ne veux pas dévier :
Vous paierez la somme à l'avance
Pour obtenir mon assistance,
Ou vous garderez le gravier! »
Malgré lui, l'avare s'incline,
Se soulève, non sans effort,

Donne la clef du coffre-fort,
Et paie en faisant triste mine !
Le docteur empoche son bien :
Puis dans sa trousse prend la sonde,
Remet le moribond au monde,
— Car il le fit, et le fit bien. —
L'homme sauvé par son adresse,
Le médecin porte l'argent
A chaque ménage indigent !
Aucun écu ne reste en caisse.

Si l'avare fut fort puni
En donnant une grosse somme ?
Il conserva la vie ! En somme
Il redoit encore ; j'ai fini.

H. Joussaume-Latour.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

DES 11-12-13 JUIN 1889

PAR

Charles LÉGUILLETTE

La réunion des Sociétés savantes a eu lieu cette année à la Sorbonne les 11, 12 et 13 juin.

Après la séance générale d'ouverture, présidée par M. Levasseur, membre de l'Institut, chaque section se rend dans la salle qui lui est assignée.

La première séance de la section d'archéologie est présidée par M. Edmond Leblanc, assisté de MM. R. de Lasteyrie, secrétaire ; E. Lefebvre Pontalis, secrétaire-adjoint ; Julliot et de Marsy, assesseurs.

M. Lièvre commence la série des lectures par l'interprétation de l'inscription suivante :

RATIN BRIVATIOM
FRONTV TARBEISONIOS
IEVRV

trouvée sur un menhir placé non loin du confluent de la Vienne et du Clain, près Poitiers, au lieudit le Vieux-Poitiers. A cet endroit, où passait la voie romaine de Poitiers à Tours et où, dit-on, en 732, Charles Martel arrêta les Sarra-

zins, se trouvent encore de nombreux vestiges de constructions romaines, l'emplacement d'un ancien cirque, etc. A quelle époque fut élevé ce menhir? M. Lièvre explique que l'on en élevait encore au IIe et IIIe siècle après notre ère. Les caractères de celui-ci sont romains et les expressions celtiques; suivant M. Lièvre, on devrait lire : Frontu, fils de Tarbesonios, a élevé cette pierre des Brivates; en tous cas cette inscription nous révèlerait, dit-il, l'existence d'une peuplade gauloise, les « Brivates Vigennæ », nom emprunté à leur situation topographique. *Brivat* en celte veut dire gué, pont, et cette pierre se trouve placée à environ 600 mètres d'un ancien pont. M. Héron de Villefosse fait remarquer que le sens de IEVRV n'est plus maintenant douteux et n'est autre que celui de *Vovit* ainsi qu'il résulte de l'inscription de la patère gauloise de Couchet, qui fait actuellement partie du musée de Dijon. M. le colonel Mowat ajoute que le sujet de la phrase doit être Tarbesonios, car Frontu représente un datif, et traduit ainsi cette inscription : Tarbesonios a voué cette pierre des Brivates à Frontu (lequel était sans doute une divinité de cette peuplade).

M. Dumuys, de la Société archéologique de l'Orléanais, fait passer sous les yeux du bureau des lentilles en verre noir de huit centimètres de diamètre environ, convexes sur une face et plates sur l'autre, semblables à celles trouvées dans des sépultures gallo-romaines à Beaugency, dans l'Orléanais, Saint-Lubin (Eure-et-Loir), Abbeville, Évreux, Sens, dans les départements de la Manche et de la Marne, et enfin à Breny (Aisne). Pour ces dernières, voir planche V, figure 4, de l'Album de notre vénéré Président d'honneur. M. Dumuys a trouvé les similaires de ces lentilles au musée de Stockolm; quelques-unes munies d'un manche de même matière et d'une seule pièce offrent la forme d'un champignon garni de son pédoncule. Toutes ces lentilles sont de même diamètre et ont été trouvées dans des tombeaux de femmes. En France, M. de Pibrac fut le premier qui rencontra un de ces objets,

en 1847, au fond d'un puits celtique à Beaugency ; mais on en ignorait encore chez nous l'usage. M. Dumuys nous apprend qu'aujourd'hui même, dans certaines provinces de la Suède méridionale (Scanie), ils servent de polissoirs à linge et qu'ils ont pu peut-être servir anciennement à polir les peaux d'animaux. Sur l'observation de M. Nicaise : que l'on a trouvé de ces lentilles près de fours à potier à Moulins, à Châlons, M. Mowat suppose qu'elles devaient également servir à broyer des couleurs, en un mot de molettes. Quant aux lentilles beaucoup plus petites, d'un diamètre variant de deux à six centimètres, trouvées dans des sépultures de femme, et d'un verre beaucoup plus fin, plus irrisé, M. Dumuys les considère comme de simples ornements.

M. Borrel, de l'Académie de la Vallée d'Isère, lit une étude sur les Retables de la chapelle de Notre-Dame de Vie à Saint-Martin de Belleville (Isère). C'est une réponse à la cinquième question du programme, qui invite à signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandés soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

M. Favraud, de la Société archéologique de la Charente, expose le dessin d'une mosaïque provenant d'un pavage trouvé aux Croux, commune de Puyreaux (Charente). Ce dessin, formé de cubes de marbre rouge, noir et blanc, représente un clercle inscrit dans un carré, les angles intérieurs sont remplis par des rinceaux. Les fouilles faites par M. Favraud lui ont révélé l'existence d'une somptueuse villa détruite sans doute par un incendie dont on trouve de nombreuses traces. Cette villa comptait au moins huit salles ; quelques-unes seulement offrent des traces de pavage ; c'est de l'une des plus grandes que provenait la mosaïque dont il est question. L'ensemble de cette mosaïque n'offrant plus

grande consistance, M. Favraud, pour en faciliter l'enlèvement, la fit recouvrir de bandes de toile enduites de colle-forte assez liquide, ces bandes elles-mêmes furent renforcées par le même procédé de plusieurs épaisseurs de papier résistant ; ainsi consolidée la mosaïque put être enlevée et placée dans un enduit en mortier de chaux.

La séance de ce jour se termine par la lecture de M. Georges sur la sculpture de figures dans la décoration des monuments antiques.

Ce travail, bien que très intéressant, est, comme le fait remarquer M. de Marsy, de la compétence de la section des Beaux Arts. M. de Lasteyrie partage l'avis du directeur de la Société d'archéologie et ajoute que si le comité de notre section (Archéologie) avait le privilège de celui de la section des Beaux-Arts, de recevoir communication des mémoires avant le Congrès, on ne lirait pas aux archéologues des travaux qui ne sont pas de leur compétence. Puis sur la proposition de M. le Secrétaire, la section émet à l'unanimité un vœu tendant à ce que toute lecture soit désormais soumise avant le Congrès au comité de la section archéologique.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHELEMY

M. Dumuys, après avoir représenté au tableau noir les marques de tâcherons qu'il a observées lors de son voyage en Norwège, notamment à Dontheim (Trondjen), berceau des

rois de Norwége, sur la cathédrale, église du XIIe siècle dédiée à Saint-Olaf, à Borgund, sur les portes de son église de bois, etc., fait ressortir leur analogie non seulement avec les signes de tâcherons des cathédrales de Neufchâtel (Suisse), de Paris, Reims, de l'église Sainte-Trophyme à Arles, etc., mais encore avec les marques conventionnelles actuelles de nos charpentiers, et en conclut que ces dernières ont pu prendre naissance dans un pays où l'industrie des bois est la plus répandue et auraient ainsi pour origine des caractères runiques.

M. de Lasteyrie ne partage pas l'opinion de M. Dumuys et prétend que les neuf dixièmes de nos signes lapidaires sont des lettres ou des reproductions d'outils.

En terminant, M. Dumuys, faisant allusion à la lecture faite la veille par M. Lièvre, prétend qu'en Norwége, jusqu'au Xe et XIe siècle, les Normands élevèrent des menhirs, que sur ces menhirs se voient des caractères runiques, ce qui n'est pas surprenant, car même au XVIIe siècle le runique était encore employé dans certaines campagnes du Danemark.

M. des Méloizes lit ensuite, au nom de M. Buhot de Kersers, un mémoire sur l'architecture religieuse romane en Berry.

Sept à huit cents églises furent construites dans cette région de l'an mille à 1200. Les principaux caractères de cette architecture sont : plan cruciforme, abside ronde tournée généralement vers l'orient, chœur voûté en berceau, tour centrale carrée avec un ou deux étages, nef à trois galeries parallèles voûtées en berceau, fenêtres et portails en plein cintre, larges joints.

L'église Saint-Aoustrille, de Graçay, est considérée comme le plus ancien spécimen de l'art roman.

Les églises romanes constituent, suivant M. de Kersers, une création nationale et initiale.

Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle que l'on voit l'arc brisé succéder au plein cintre.

M. Morel présente une épée trouvée dans le département de la Marne ; elle est en fer à soie plate et à rivets, du type de Halstatt ; elle est renforcée de chaque côté d'une arête et mesure près d'un mètre de longueur ; on remarque à certain endroit des traces d'un tissu très fin. Les belles épées de Chassemy sont-elles de ce type ? Elles me semblent toutefois d'une plus belle conservation.

M. Berthelé a envoyé un mémoire sur l'art campanaire en Poitou. La plus ancienne cloche du Poitou serait celle découverte en mars 1887 à Saint-Léger-Monbron, au logis de Fleury (Deux-Sèvres). Sa forme est celle d'un tronc de cône surmonté d'une calotte hémisphérique et à bords presque plats ; elle mesure 30 centimètres (?) de haut et porte comme inscription les dix-sept premières lettres de l'alphabet, mais aucune date.

La cloche de Fontenailles, qui est de 1302 et se trouve au musée de Bayeux, bien que de forme différente, présente la même espèce de lettres, c'est-à-dire à filets roulés. A ce sujet, M. Berthelé entre dans quelques explications très intéressantes sur le mode de fabrication des cloches et notamment de leurs inscriptions au moyen âge. Ainsi les lettres et les chiffres étaient d'abord gravés en creux sur des planchettes de bois, ces planchettes étaient ensuite mouillées avec de l'eau de savon, puis enduites de cire destinée à prendre l'empreinte de l'inscription. On plaçait alors la lamelle de cire portant l'inscription entre certaines parties du moule : le noyau et la chape. Mais on obtenait aussi ces lettres en les formant directement à la main au moyen de filets de cire minces et roulés. Cette méthode, qui fournissait des caractères moins nets, avait servi pour les cloches de Fleury et de Fontenailles, M. Berthelé en induit que celles-ci devaient être de la même époque. C'était le procédé le plus ancien, car dans le cours du XIV[e] siècle, ainsi qu'on le voit par une cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers, les inscriptions sont alors faites à la planchette.

A partir de 1583-84 les caractères gothiques sont remplacés par les caractères romains.

On fondait les cloches sur place ; dès le xive siècle, les villes de Poitiers, Niort avaient leurs fondeurs, c'étaient Jean Osmont, Colin Ory. Les lorrains avaient acquis une certaine célébrité en cet art, nous voyons parmi eux Guillaume de Roucy, Jacquemin Menestrel au xve siècle, puis Bouchard, fondeur de cloches et de canons à Tours. Au xviiie siècle apparaissent les Aubry, fondeurs, à Orléans et aux Aubiers, plus de vingt-cinq cloches furent fondues par eux en Poitou. A signaler également le nom de Nicolas Pelletier, fondeur de la même époque.

M. l'abbé Muller, du Comité archéologique de Senlis, fait passer sous nos yeux des reproductions photographiques de sceaux des xiie et xiiie siècles se rapportant à des chartes de ces époques et concernant les familles nobles du Valois et du Beauvoisis, de Raoul, comte de Clermont ; Arnold de Fayel ; Pierre de Séchel ; Charles de Blanchefort, évêque de Senlis, etc. Je remarque le sceau de l'officialité de Soissons représentant la façade d'un temple roman accompagné de fleurs de lys.

M. l'abbé Muller signale la conservation d'une pierre tombale du xvie siècle sur laquelle figurent une femme et un enfant au maillot. Cette pierre est actuellement dans une maison à Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR

PRÉSIDENCE DE M. LE BLANT

M. Enlart, archiviste, lit une étude sur les fonts baptismaux des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle. Il distingue les fonts pediculés et les cuves soutenues par plusieurs supports; dans chacune de ces variétés on voit des cuves soit circulaires, soit rectangulaires. Il signale la cuve rectangulaire sans supports de Notre-Dame d'Avaines (arrondissement d'Amiens), dans laquelle un adulte pourrait se baigner et qui appartient au XIe siècle, la cuve basse et carrée sur cinq supports de Saint-Venant, celles plus élevées de Montdidier, Vimy, Vermand, recouvertes de bas-reliefs romans très curieux. Dès le XIIIe siècle ces supports sont plus indépendants les uns des autres, tels sont ceux des cuves de Saint-Sauve, de Montreuil. On en remarque dont les fûts sont prismatiques, ainsi à Écuelles ou Ecuelin. Au XVe siècle, époque du style flamboyant, apparaissent les cuves polygonales à support unique, comme à Mouchin (Nord), Gamaches (Somme), et de formes très élégantes, comme à Hangest (Somme); au XVIIe siècle on voit aussi des cuves octogones. Toutes ces cuves sont en pierre dure et devaient sortir des mêmes ateliers, pour celles des XIe et XIIe siècles on reconnaît la pierre bleue de Tournay. Les trois quarts des cuves du Boulonais et du pays de Montreuil viennent de Marquise, aux portes de Boulogne.

M. Enlart signale seulement trois cuves en plomb du

XII[e] siècle, paraissant sortir toutes trois de la même matrice ; deux d'entre elles sont l'une à Vismes (Somme) et l'autre à Berneuilles (Pas-de-Calais).

M. Demaison fait remarquer qu'en Champagne le type des fonts du XII[e] siècle est en pierre noire avec figures grossièrement sculptées. Cette pierre devait venir de fort loin. A partir du XIII[e] siècle les sculpteurs se servent de la pierre blanche du pays.

M. l'abbé Muller attire l'attention des membres du Congrès sur une disposition particulière à certains fonts qui sont flanqués d'une petite piscine, comme à Trumilly (Oise), et sur certaines cuves qui présentent la forme d'un tonneau, comme à Saint-Jean de Picquigny (Somme).

M. l'abbé de Carsalade du Pont, de la Société historique de Gascogne, donne la description de mosaïques romaines trouvées à Montréal (Gers), au lieu dit *Glesia*, où furent découverts les vestiges de huit chambres dont quatre dallées en mosaïque. La première mosaïque dont M. l'abbé fait circuler le dessin, représente la figure du Dieu Océan : la barbe est formée d'algues marines, le front surmonté de deux pinces de homard à la hauteur desquelles se lit le mot OCIA-NVS. La bordure carrée entourant cette figure est formée de dauphins d'une disposition très heureuse. Trois autres reproductions de ce Dieu existent aux musées de Toulouse, Vienne (Isère) et Aix-en-Provence. La seconde mosaïque représente l'épaule et le bras d'une nayade, le mouvement allongé du bras est du plus gracieux effet. Ces deux mosaïques, qui remontent probablement, d'après l'âge d'une médaille trouvée au même endroit, au IV[e] siècle, sont actuellement au musée d'Auch. Une petite statuette de Mercure en bronze a été recueillie au même lieu.

M. Parfouru, archiviste du Gers, nous fait connaître le marché passé entre Henri de Lamothe Haudancour, archevêque d'Auch, et les deux architectes toulousains, Pierre

Mercier et Pierre Miresson dit Bellerose, pour l'achèvement des deux tours et du grand porche de Sainte-Marie, église cathédrale d'Auch.

Parmi les nombreuses stipulations de ce marché, il y en a de relatives à la pierre à employer, qui doit être de mêmes nature et provenance que celle qui a servi au corps de l'édifice, au montant du forfait qui s'élevait à 250 mille livres, etc., etc. Les autres documents recueillis par M. Parfouru font connaître les noms des principaux sculpteurs qui ont concouru à la décoration des travaux qui furent exécutés de 1670 à 1680.

M. l'archiviste du Gers a découvert également le devis dressé en 1688 par M. Jean de Joyeuse, facteur d'orgues à Paris, pour la construction des orgues de la cathédrale d'Auch. Ce chef-d'œuvre terminé en 1695 fut reçu par Richard, religieux, et un autre organiste de Paris ; il coûta 16,000 livres.

Nous mentionnerons pour ordre la note de M. Richard, archiviste de la Vienne, sur un fragment de vase gallo-romain trouvé ou tout au moins acheté à Poitiers. L'inscription et l'espèce de dessin que l'on voit gravé au trait sur ce pied de vase sont une imitation maladroite de caractères antiques, a dit M. Mowat, nous partageons complètement son avis.

M. le baron de Baye, correspondant du Ministère, lit une étude sur les ornements zoomorphiques représentés sur les parures des peuples barbares. Ces ornements ne seraient pas la représentation d'un caprice, mais de légendes ; le grillon, symbole de la vigilance, le dragon et la chimère sont des types entièrement orientaux ; l'oiseau bicéphale se trouve dans les monuments cappadociens. Les animaux empruntés à la forme naturelle qui ont joué un rôle dans les traditions germaniques sont le lion, les félins (léopard ou tigre), le cheval qui tient une grande place dans la mythologie scandi-

nave, le bœuf, le cerf, le bélier, quelques pachydermes, le sanglier, le loup, le lièvre, le serpent et le poisson.

M. Pilloy communique le résultat de ses fouilles au cimetière carolingien d'Essigny-le-Petit. Il insiste d'abord sur la nécessité de rectifier certaines idées fausses sur la forme des armes franques; suivant lui, notamment la hache à deux tranchants (bipenne) attribuée à Clovis, appartiendrait à l'époque carolingienne, et le scramanaxe serait l'épée à un seul tranchant. Puis le sympathique collaborateur à l'Album de Caranda fait passer sous les yeux de l'assemblée des ornements variés provenant de sépultures de femmes à Essigny. Les croix qui figurent sur la plupart de ces bijoux démontrent l'origine relativement récente de ces tombes qui seraient de l'époque carolingienne; une autre raison d'attribuer ces sépultures au VIIIe siècle serait la disposition d'oiseaux affrontés qui ornent certaines plaques, disposition que l'on retrouve dans les dessins des manuscrits carolingiens. M. Pilloy signale une fibule décorée d'une plaque en argent repoussée, trouvée recemment près Crespy-en-Laonnois, au lieu dit La Tombelle. Cette fibule qui fait partie du musée de M. Collignon, chef d'escadron, à Reims, semble être la copie d'un médaillon bysantin et rappelle absolument, mais avec plus de fini, le médaillon portant le numéro 2 de la planche XXXI de l'Album de Caranda.

M. Voulot, de la Société d'Émulation des Vosges, entretient l'assemblée de ses fouilles de Soulosse (arrondissement de Neufchâteau. Les substructions trouvées à cet endroit devaient, suivant lui, provenir d'un retranchement ou vaste camp romain qui aurait occupé près de 150 hectares. Ce zélé explorateur a trouvé enfoui sous le sol d'une étable une pierre angulaire dont l'inscription a trait à la deuxième légion. Cet angle de construction était en outre formé de pierres provenant de stèles ou menhirs gravés d'inscriptions.

Ces pierres sont actuellement au musée d'Épinal. Avant de clore la séance, le Président félicite vivement M. Voulot du résultat de ses fouilles.

SÉANCE DU JEUDI MATIN

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

M. le Président lit au nom de M. Roman, correspondant du Ministère, un mémoire sur des fragments de pavage émaillé provenant de l'église Saint-Pierre de Vienne (Isère). M. Roman rappelle qu'aux ve et vi^e^ siècles Vienne s'intitulait : *Vienna, civitas sancta martyrorum sanguine ;* en effet, douze ou treize de ses évêques furent reconnus pour saints. L'église Saint Pierre reçut la sépulture de 7 évêques ou archevêques, ainsi que celle d'autres personnages jusqu'au xvie siècle environ, à partir duquel on n'y ensevelit plus personne.

Le pavage en question se composait de carreaux en faïence. Il fallait quatre de ceux-ci pour former certains dessins ou médaillons. Parmi ces médaillons, l'un représente un abbé de Saint-Pierre agenouillé, avec ses armoiries, au-dessus du personnage des figures de Saint-Pierre et de Saint-Paul, puis en exergue, l'inscription suivante : *Sancte Paule, sancte Petre et omni sancti orate pro nobis* ; d'autres portent l'inscription suivante : *Sepulta multa sanctorum corpora*. Il faut sous-entendre : *hic sunt*. Le fond des carreaux est rougeâtre, le ton des personnages et inscriptions jaune.

De 1498 à 1518 on voit des carreaux représentant les portraits de plusieurs abbés de la famille de Groslay.

M. de Barthélemy donne ensuite lecture au nom de M. Leclert, de la Société académique de l'Aube, d'une note sur trente carreaux historiés et vernissés du musée de Troyes. Les uns proviennent du château de Perigny-la-Rose (commune de Villenauxe, Aube), de l'abbaye de Nesles-la-Reposte (Marne), du château d'Aix-en-Othé (Aube), et du cellier de Saint-Pierre à la cathédrale de Troyes. Ces carreaux d'un fond rose pâle avec engobe en terre blanche pour les dessins sont recouverts d'un vernis jaune d'or, ils paraissent tous sortis d'un même atelier. Pour former un dessin il faut en assembler 4, 8 ou 16. Certains sont signés de Lambert Mocaut et de son fils Renier Mocaut de Chantemerle (canton de Sézanne, Marne). L'existence de cet atelier de Chantemerle au XVIe siècle est confirmée par un compte de charroi de 325 carreaux ; du reste, ce pays contient un gisement d'argile très réfractaire qui s'étend jusqu'en Seine-et-Marne et possédait déjà en 1385 un four à chaux. Un grand nombre de ces carreaux conservés à Troyes sont couverts d'inscriptions gothiques indiquant le nom du fabricant, l'un des plus curieux représente un chevalier armé de toutes pièces, en prière, son casque près de lui.

M. de Marsy prétend que beaucoup de fabricants de carreaux au moyen-âge étaient originaires du Hainaut et non pas de la Flandre.

M. l'abbé Rance lit une étude historique sur la Vénus d'Arles depuis sa découverte en 1651 jusqu'à son transport à Versailles en 1684. Ce fut en faisant des fouilles nécessaires à une fontaine que l'on découvrit cette statue dont la tête se trouvait séparée du tronc et à laquelle manquait le bras droit. Placée d'abord à l'hôtel de ville d'Arles et restaurée, elle fut ensuite envoyée à Versailles comme don fait à Louis XIV dont la ville d'Arles voulait se concilier la faveur royale dans un procès engagé entre cette ville et le domaine au sujet des alluvions du Rhône (les Arlesiens en furent pour leurs frais). Cette statue fut longtemps considérée par les

habitants d'Arles comme une Diane, mais en 1678 il fut prouvé que l'emplacement où elle avait été découverte appartenait à un ancien théâtre, dès lors on la regarda comme une Vénus. Louis XIV l'avait déjà appelée « sa Vénus d'Arles ».

Cette désignation, malgré l'opinion royale, ne fut pas acceptée de suite par les académiciens d'Arles. Enfin les partisans de la Vénus l'emportèrent. Mais ce ne fut qu'en 1722 que les conseils firent disparaître l'inscription en l'honneur de Diane que leurs prédécesseurs avaient fait placer sur le piédestal du moulage conservé à l'hôtel de ville.

La Vénus d'Arles mesure 1 m. 963 mm., elle a été restaurée par Girardon et se trouve actuellement au Louvre, salle Melpomène.

M. Voulot, qui la veille avait parlé de ses recherches à Soulosse, fait une très intéressante communication sur les restes de la ville gallo-romaine de Gran (Vosges). Gran aurait été d'abord un vaste marché gaulois des Lingones, puis les Romains en auraient fait un camp retranché dont Soulosse n'était qu'une dépendance. M. Voulot y a découvert un amphithéâtre dont on voit encore le podium enfoui à vingt pieds sous terre et la voie romaine conduisant à Gran après avoir traversé la Meuse. Les fouilles faites il y a six ans ont amené la découverte d'une grande mosaïque ; l'espace que recouvrait celle-ci réprésente un vaste rectangle garni à l'une de ses extrémités d'un cintre formant soit l'abside d'une basilique ou bien plutôt le prétoire d'une importante villa. La ligne séparative de ces deux surfaces était occupée par une mosaïque à enroulement de feuilles d'acanthe. Le milieu du rectangle est garni d'une splendide mosaïque dont le dessin central laisse encore apercevoir sous deux arceaux deux personnages de comédie dont l'un, la figure couverte d'un masque de chien, tient un pedum à la main. A chaque angle de ce grand panneau se trouvent quatre petits rectangles ou carrés engagés sous les angles du grand et

contenant chacun à son centre un des animaux suivants : un sanglier, une lionne, un chien et un léopard. Tous ces panneaux sont encadrés par de belles bordures d'anneaux courants de couleur éclatante, ils rappellent les deux panneaux trouvés à la villa d'Ancy et restaurés si heureusement sous la direction de M. Moreau.

M. Voulot présente à la section des dessins représentant tous les détails de ces mosaïques ainsi que l'empreinte d'une inscription romaine que M. Mowat attribue à l'époque de Caracalla.

M. Vignat, de la Société archéologique de l'Orléanais, présente ensuite quelques petits bronzes antiques, gallo-romains, trouvés à Bucy-Saint-Liphard (Loiret); se composant de cinq lamelles en bronze, d'une petite clochette quadrangulaire et d'une agrafe à doubles rivets.

M. de Marsy lit au nom de M. Garnier de Dijon une notice sur des artistes bourguignons des xive et xve siècles ; les documents qui ont servi à cette notice sont des contrats d'apprentissage entre patrons et ouvriers. L'un d'eux concernant le fameux Claux Sluter, l'auteur du *Puits de Moïse* (1393) ; d'autres Henri Bellechose (1440), peintre de la Maison de Bourgogne, Pierre Veillard (1428), tailleur d'images, etc.

La séance se termine par la lecture d'une étude de M. de Beaucorps de l'Académie Sainte-Croix d'Orléans qui cherche mais en vain, si l'on s'en rapporte à l'avis du bureau, à prouver que la maison où Jeanne d'Arc fut reçue à Orléans n'a pas été rebâtie depuis le séjour de la Pucelle.

SÉANCE DU JEUDI SOIR

PRÉSIDENCE DE M. LE BLANT

M. L. Palustre ayant appris qu'à une certaine distance de Tours se trouvait, en un village appelé Villeloin-Coulange, une mosaïque et des tombeaux en marbre se rendit à l'endroit indiqué, mais au lieu de tombeaux et mosaïques constata, à la profondeur d'un mètre cinquante du sol, l'existence d'un carrelage qui n'occupait pas moins de soixante-quatre mètres superficiels. Il y avait eu anciennement à Villeloin une abbaye ; M. Palustre consulta le plan dressé par les auteurs du *monasticon* et reconnut alors que ce carrelage devait couvrir le sol de la salle capitulaire ; un vide au centre indiquait la place d'un pilier central, des lignes de carrelage en diagonale se coupant à angle droit correspondaient aux arêtes des quatre voûtes formant le plafond de la salle, au-dessous et vis-à-vis de chaque clef de voûte le milieu du carrelage représentait des écussons dont deux semblables à l'est et deux différents à l'ouest. Les deux semblables portaient les armes de la famille de Barrasc (du Quiersy), or Jean de Barrasc avait été abbé de Villeloin de 1475 à 1493, époque à laquelle il céda son siège abbatial à son neveu, Antoine de Barrasc.

Les deux différents représentaient l'un les armoiries d'une dame de Gimènes (de la Corrèze), mère de Jean de Barrasc, et l'autre celles de Claude de Balzac, mère d'Antoine. C'était alors une habitude chez les moines de mettre avec les leurs les armoiries de leur mère. Quatre autres écussons portaient

tant à leur centre qu'en exergue, soit l'inscription suivante : *Deum time*, soit des psaumes de David.

M. Palustre complète ces renseignements en donnant une description de la salle capitulaire de Villeloin, tirée d'un manuscrit des moines et conservée actuellement à la Bibliothèque de Tours. D'après ce manuscrit, en 1626 l'autel fut reconstitué, on y plaça deux anges en terre cuite, et le 16 avril de la même année eut lieu la commande d'un tableau à Jean Boucher, maître peintre à Bourges.

M. Midoux, de la Société académique de Laon, à l'appui de son étude si complète sur les filigranes de papier du XIVe au XIXe siècle, nous montre des spécimens des nombreux filigranes (six mille) composant sa collection. Jusqu'au XVIIIe siècle ceux-ci représentaient des oiseaux, animaux entrelacs ; à partir d'un règlement de Louis XV les filigranes sont datés. M. Midoux a déjà publié en 1868, avec M. A. Matton, une étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles.

M. de Lasteyrie lit au nom de M. L. Guibert, correspondant du Ministère à Limoges, une étude sur les Reliquaires limousins, leurs forme, types et décor. Les plus anciens étaient en forme de tombeaux, comme ceux de Saint-Bonnet (Corrèze) et de Gimel ; puis de maison ; à ces formes simples on substitua la chapelle, puis l'église avec sa structure complète et que l'on enrichit encore de pierreries.

C'était un ancien usage de montrer au peuple les reliques des saints ; on fit des reliquaires portatifs qui prirent les formes suivantes : la croix (châsses de Gorre d'Eymoutiers), le calice (Arnay), l'urne, le vase (Saint-Michel de Limoges). Les principaux ornements de ces châsses à fond d'émail se composaient de rinceaux, fleurs, raisins, animaux, de scènes empruntées à la vie du Christ, de la Vierge, aux légendes des saints. D'autres reliquaires sont en forme de triptyque, de livre ou diptyque, d'autres enfin représentent une tête,

un bras, ou un buste, comme celui de Saint-Martin de Soudeilles dont une description très détaillée fut lue il y a quelques années à la Sorbonne par le Président de la Société historique de la Corrèze. Quant aux émaux, ils sont en général à champ levé ; un petit nombre sont cloisonnés ; celui du buste de Soudeilles est translucide.

Le mémoire que M. Lhuillier, correspondant du Ministère à Melun, avait envoyé, sur les orgues, organistes et facteurs d'orgues dans l'ancienne province de Brie, fut bien annoncé, mais à notre grand regret ne fut pas lu, malgré la mention contraire du compte rendu officiel.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ET NOTRE MUSÉE

Messieurs et chers Collègues,

Permettez-moi d'appeler votre bienveillante attention sur deux points qui intéressent vivement notre Société archéologique.

Notre Bibliothèque, qui date comme elle de 1864, a été pendant de longues années en souffrance, et c'est le mot, à l'abandon : elle manquait, en effet, d'une organisation sérieuse, méthodique, et surtout de ce qui en fait l'âme, la vie, d'un catalogue complet, exact, circonstancié, répertoire et guide fidèle des trésors qu'elle renferme, en même temps que sa sauvegarde, son véritable palladium.

Vous avez bien voulu, malgré mon insuffisance, alors que des collègues plus éclairés, plus compétents s'offraient à votre choix, me charger de réorganiser notre Bibliothèque, à l'instar de celles qui font le juste orgueil de la plupart des Sociétés savantes.

Je me suis mis à l'œuvre, il y a quelque temps déjà, et mon travail touche à sa fin. S'il mérite votre approbation, je n'aurai pas à regretter d'avoir osé l'entreprendre, m'estimant très heureux d'avoir pu justifier votre confiance.

Cependant, je ne puis m'empêcher de constater avec tristesse, sans l'intention d'incriminer, de blesser aucun Collègue, que par la faute de quelques-uns d'entre nous trop oublieux ou trop négligents en fait de livres empruntés, il y a bien

des lacunes dans la belle collection des ouvrages que nous recevons régulièrement d'un grand nombre de Sociétés savantes avec lesquelles nous entretenons des rapports constants depuis de longues années Quelle opinion ces Sociétés auraient-elles de nous si elles savaient ce que deviennent quelquefois entre nos mains les plus précieux de leurs travaux ! Nous-mêmes, Messieurs, nous serions, je crois, médiocrement flattés d'apprendre que nos *Annales* n'inspirent à nos correspondants ni plus de soin ni plus de respect pour leur conservation.

Ce n'est pas tout. Voici un autre point aussi important dont je tenais surtout à vous entretenir :

Notre Société possède un Musée dans la salle même de nos séances. Pourquoi ne pas l'avouer ? Comme notre Bibliothèque, il n'a pas répondu jusqu'à ce jour à sa dénomination, puisque son organisation est incomplète, attendu qu'il n'existe ni notice historique, ni catalogue, ni monographie partielle concernant ce Musée. Que sert d'avoir une mine d'or, si elle n'est pas exploitée ? Il n'y a qu'un très petit nombre d'initiés pour qui notre Musée n'a rien de secret : le plus grand nombre des objets d'art qu'il renferme sont autant de hiéroglyphes pour les profanes comme moi, alors qu'il serait si facile d'en rendre l'étude et la connaissance familières à ceux qui ne sont pas versés dans la science archéologique.

Qu'y a-t-il, que reste t-il donc à faire pour atteindre ce résultat qui serait à l'honneur de notre Société ?

Je vais essayer de le dire le plus brièvement possible :

Il faudrait nommer sans retard une commission composée des membres les plus compétents, pour se rendre un compte bien exact de tout ce que contient notre Musée.

Cette commission, sous la présidence de M. le Conservateur du Musée, rédigerait ensuite un catalogue fidèle, détaillé, à la fois descriptif et historique de tous les objets d'art que nous possédons. Il pourra t être divisé en six parties :

1° Statues, etc. ; 2° tableaux, portraits, gravures, etc. ;

3° vases, poterie, etc. ; 4° médailles, etc. ; 5° objets d'art divers ; 6° albums, cartes, etc.

Ce catalogue, tel que je le conçois, tiendrait lieu d'inventaire et permettrait à tout visiteur, instruit ou ignorant en fait d'archéologie, de s'orienter à l'aise dans notre Musée, de se rendre compte de tout avec plaisir et avec fruit, sans avoir besoin de recourir à d'autre guide, à d'autre instructeur.

Pour atteindre ce but, chaque objet du Musée porterait un numéro particulier qui y serait adhérent sur un tout petit carré de papier. Ce numéro serait reproduit sur le catalogue : en regard on lirait l'explication nette, précise de l'objet indiqué par le numéro, l'époque à laquelle il appartient, sa provenance, la date de son acquisition, l'indication de la salle de la vitrine, de l'armoire, du tiroir, etc., où il se trouve, et que l'on pourrait désigner par certaines lettres de notre alphabet.

Enfin et comme préliminaire indispensable, les premières pages de catalogue seraient consacrées à l'historique de notre Musée, voire même de la Société archéologique.

Ce travail, quoique long et délicat, pourrait être accompli en cinq ou six mois ; ce serait, selon moi, une œuvre excellente qui compléterait dignement l'organisation de notre Société.

Je me mets entièrement et de tout cœur à la disposition de Messieurs les Membres de la commission que notre savante Compagnie aura bien voulu choisir pour donner suite à ma proposition, au cas où elle serait agrée par mes honorables collègues.

LE FEYER,

Bibliothécaire de la Société archéologique de Château-Thierry.

ÉTUDE

SUR

L'OR DANS L'ANTIQUITÉ

Essayer d'écrire, même d'une façon sommaire, une histoire de l'or dans l'antiquité, c'est presque se reporter à l'origine du monde. Si haut que l'on remonte dans le passé, on constate, en effet, l'usage de l'or. Il n'est pas de métal dont il soit fait plus fréquemment mention, aucun qui ait été plus recherché et, à l'exception du cuivre dans certains pays, aucun qui ait été plus anciennement employé.

Il est fait mention de métaux précieux monnayés dans l'écriture sainte, dès le temps d'Abraham. Eliézer offre à Rebecca des pendants d'oreille de la valeur de deux sicles et des bracelets de dix. Abimelech donne à Abraham mille sicles pour acheter un voile à Sara. L'exode nous apprend que, dès les temps les plus reculés, la tribu de Juda possédait des orfèvres habiles à travailler l'or et l'argent. (*Exode*, Ch. XXXI, § 2.)

La plupart des mythologies placent, au début de l'apparition de l'homme sur la terre, un âge d'or qui précède les âges d'airain et de fer. Faut-il n'accepter l'interprétation littérale de ce mot que dans le sens philosophique où l'ont employé certains poètes, tels qu'Hésiode et Ovide, pour ne citer que ceux-là ?

Sur ce point comme en bien d'autres, les conceptions

mythologiques des anciens cachent souvent sous le voile de l'allégorie, des connaissances physiques que la science moderne proclame.

L'or, en effet, a dû être trouvé à l'origine du monde, à l'état natif, dans les sables d'alluvions, et sa malléabilité, qui le rendait facilement utilisable, a dû le faire employer bien avant l'argent, qui se trouve rarement à l'état pur et qui demande des manipulations assez complexes pour être extrait des minerais qui le renferment.

L'Égypte employait déjà l'or à une époque où elle ne connaissait d'autre minerai de fer que ces aérolithes tombés des nues, auxquels on donnait le nom de matière du ciel. Le seul objet métallique qu'on ait découvert en fouillant les ruines Pelasgiques de Santormi était précisément une pépite d'or, aplatie et tordue au marteau, en forme de bague.

Si l'on considère que les Pelasges habitaient surtout les plaines s'ouvrant vers la mer et fécondées annuellement par le limon des fleuves, il n'est pas étonnant qu'ils aient pu recueillir sans peine des parcelles d'or et même de petites pépites dans les sables d'alluvions.

Sans insister sur ces faits, qui permettraient de supposer que la métallurgie des anciens dût commencer par un âge d'or, suivi plus tard par un âge d'argent, hâtons-nous de dire que nous ne trouvons malheureusement dans l'histoire que peu d'indications sur la manière dont les mines étaient exploitées par les anciens et sur la quantité plus ou moins considérable de métaux précieux qui pouvaient exister dans le monde, à ces époques lointaines.

L'incendie du Sérapeum et, plus tard, la destruction systématique des riches bibliothèques d'Alexandrie par le calife Omar, en l'an 640 de notre ère, ont fait disparaître certains ouvrages techniques cités par les écrivains grecs, ouvrages qui auraient été si utiles pour reconstituer une histoire complete de l'or. S'il faut en croire ces écrivains, l'exploitation des mines d'or et d'argent était portée, dès ces temps reculés,

à un degré de perfection dont nous ne pouvons que difficilement nous rendre compte.

A défaut de ces ouvrages à jamais disparus, il peut être intéressant de rechercher dans les littératures anciennes, tout ce qui a trait à l'or. C'est là le but de cette étude.

*
* *

Quand on remonte par la pensée le cours des siècles, on voit apparaître l'aurore des premières civilisations sur le plateau central de l'Asie, au pied de ces hautes montagnes couvertes de neiges éternelles, séjour des Dieux et des Olympes antiques qui ont été si souvent désignés dans les légendes, comme le berceau de l'humanité.

Séparés à l'origine des temps historiques par ces barrières infranchissables qu'on a appelées *le toit du monde* (1) et qui forment un ensemble de plateaux glacés, de régions sans eau, de déserts stériles, les peuples asiatiques se trouvèrent divisés en deux branches distinctes qui, pendant des siècles, restèrent étrangères l'une à l'autre.

D'une part, nous voyons la lumière se répandre des pays

(1) Dans toute l'Asie, le plateau de Pamir est considéré comme le faîte, le dôme du monde (Bami-Dunia), le milieu entre le ciel et la terre. Dans son histoire de l'origine du langage, M. Renan signale un fait capital, constaté pour la première fois par MM. Burnouf et Lassen et qui peut nous fixer sur le berceau de l'humanité.

L'intime affinité qui a dû exister, à une époque reculée, entre la race Iranienne dont le séjour primitif était la Bactriane et la race Brahmanique, se trouve démontrée par une foule de mythes et d'expressions sacramentelles que l'on retrouve dans les deux langues.

M. Gustave Lebon, dans son histoire des premières civilisations, qui est toute récente et écrite sur un plan nouveau, d'après les découvertes de l'archéologie et de la science modernes, partage cette opinion et place aussi, dans l'Asie centrale, le berceau de la civilisation.

de l'Oxus et du Yaxartes aux vallées Caucasiennes, dans l'Hindoustan, sur les bords du Nil africain, dans l'Asie mineure, la Syrie, la Perse, la Babylonie, et enfin en Grèce et en Italie.

D'autre part, sur le versant oriental du Pamir de l'Hindou-couch et de l'Himalaya se développe un monde dont l'antiquité ne fit que soupçonner l'existence et où se fondèrent de puissants empires (1) comme ceux de la Chine et du Japon.

Les ancêtres des Chinois, des Hindous, des Chaldéens et des Arabes ont-ils été voisins les uns des autres et se sont-ils trouvés en rapports fréquents, comme le prétendent certains historiens, à une époque où les régions actuellement désertes et desséchées de l'Asie Centrale permettaient le rapprochement ?

On pourrait le croire, en songeant que ces divers peuples ont hérité des mêmes conceptions astronomiques. Mais il paraît certain que toute cette vaste région située au-delà de la Mer Caspienne et de la presqu'île de Malacca était inconnue des anciens.

Il est cependant fait mention dans l'antiquité, du pays des Sères (2) ou Sinæ et certains écrivains pensent que la route

(1) Les Tao-ssé sectateurs de Lao-tseu, philosophe rival de Confucius, font remonter leur histoire mythique à une antiquité fabuleuse et parlent d'une dynastie de Fo-Hi en l'an 3468 av. J.-C., mais les lettrés qui suivent les doctrines de Confucius, laissant de côté les questions spéculatives pour ne s'en tenir qu'aux faits, ne commencent leur histoire authentique qu'à la 61e année du règne de Ouang-Ti, l'an 2737 avant notre ère. Le père Amiot, laborieux et savant missionnaire, prétend que les annales chinoises méritent notre confiance parce qu'elles ont des époques démontrées par des observations astronomiques précises et qu'elles sont dégagées des fables qui obscurcissent les monuments historiques des autres nations. On peut juger par là de l'antiquité de ce peuple.

(2) M. César Cantu prétend que les Sères, mentionnés par Horace et par Florus comme placés aux derniers confins du monde connu des anciens, n'étaient pas les Chinois actuels. La preuve en est, dit-il, que selon Pline et Méla, les Sères habitaient au milieu des régions orientales, dont les Scythes et les Indiens occupaient les deux extrémités.

de la Soie était connue de quelques marchands grecs, mais on n'en a pas la preuve. Ce n'est que vers l'an 150 de notre ère qu'il est parlé, pour la première fois, d'une ambassade envoyée en Chine par l'empereur Antonin.

Quoi-qu'il en soit, l'or était employé dans ces contrées mystérieuses depuis les temps les plus reculés. Les Japonais ont conservé le souvenir de mines d'or exploitées en l'an 614 avant J.-C. Le Yunnam possédait des métaux d'or et d'argent travaillés, bien avant l'arrivée des Chinois dans leur pays et l'on y retrouve encore des mines, des fabriques et des laveries d'or remontant à une haute antiquité.

C'est Marco Polo qui, le premier, dévoila à l'Occident les richesses du Japon, ses palais couverts de tuiles d'or, ses rues pavées de lingots du même métal, et l'on sait qu'au XVII[e] siècle, les Portugais exportaient chaque année, du Japon, 600 barils d'or pur. On trouve encore aujourd'hui dans ce pays d'anciennes mines comme celles de Sado, exploitées depuis des milliers d'années.

L'Extrême-Orient était donc riche en or et si la Chine ne fabrique plus aujourd'hui que des sapèques de cuivre et d'étain, son ancien système monétaire comprenait les métaux précieux (1).

La dernière Exposition du Centenaire où la numismatique

Or, l'Asie finissait d'après eux quelque peu à l'est du Gange et au nord de la mer Caspienne. Ils plaçaient donc les Sères dans le Thibet actuel. Heeren les place dans la Mongolie, à l'est du désert de Gobi. Suivant Ammien Marcellin le pays de la Soie aurait été situé dans l'Inde, au-delà de l'empire Birman où se trouvent le fleuve Serus et la Sera Major, mentionnés dans la table de Peutinger.

(1) D'après le témoignage du célèbre Humboldt, le Tonkin, la Chine et le Japon auraient fourni dans les temps antiques de grandes quantités d'or. L'or et l'argent que les Portugais et les Hollandais rapportent du Japon, dit-il, donnaient la conviction que les ruines de Sado, de Summa, de Bingo, de Kinsima, ne le cédaient pas en richesses à celles de l'Amérique. On extrayait aussi beaucoup d'or des hautes montagnes qui se prolongent au nord du Paropamise, vers la frontière de la Chine.

chinoise, indo-chinoise et japonaise occupait une place importante, nous a fourni à cet égard de précieux renseignements. La série des monnaies et médailles exposées par MM. Scherzen et Rotrou, ont révélé une collection, arrangée par un numismate japonais, et peu connue des orientalistes. Il est à regretter que personne n'ait encore appris à déchiffrer les inscriptions écrites en anciens caractères chinois, japonais et indo-chinois. Dans la même section MM. Deloncle et Léon Donnat ont en effet exposé des médailles Siamoises, des pièces de monnaies connues sous le nom de *tichals*, des pièces d'étain de la péninsule Mâlaise et des monnaies de cuivre du pays des Lao.

Le jour où un antiquaire, continuant les études entreprises par M. Geslin, conservateur au Musée du Louvre, sera en état de déchiffrer ces inscriptions, nous apprendrons des particularités curieuses sur l'antiquité des peuples de race jaune, puisque certaines de ces médailles remontent dit-on, à plus de trente siècles avant notre ère.

*
* *

Si, nous bornant au monde connu des anciens, nous jetons un regard sur l'Asie, sur ces plaines de la Mésopotamie, où se dressèrent des cités fameuses, nous trouvons partout le souvenir de richesses fabuleuses.

Cette région de l'Asie est celle qui a joui de la plus antique civilisation. Lorsque les Perses et les Mèdes héritèrent de la puissance Assyrienne, il y avait déjà des milliers d'années que les dynasties des Chaldéens, des Elamites, des Babyloniens, des Ninivites, se succédaient sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Les peuples riverains de ces fleuves, suivant M. Lenormant, dataient leur histoire mythique des temps où

se fit la grande inondation, qui donna naissance à la tradition du déluge.

En aucune contrée, le sol n'est couvert de ruines plus nombreuses. Les buttes de décombres s'élèvent par milliers au-dessus de la plaine et les fouilles entreprises sur l'emplacement de Babylone et de Ninive, par MM. Botta, Layard, Rawlison et Georges Smith, nous prouvent que les récits de la Bible et des écrivains grecs ne sont pas aussi exagérés qu'on aurait pu le croire.

La traduction des inscriptions cunéiformes gravées sur les trois mille tablettes, retirées des ruines de Babylone nous a révélé l'histoire financière de la cité Chaldéenne, et, depuis, le déchiffrement des inscriptions recueillies à Nivive, à Persépolis, à Suze, confirme les traditions Bibliques.

Quand on lit la description des découvertes faites à Ninive par l'archéologue anglais Layard ; à Persépolis par le savant français Dieulafoy, qui a retrouvé les ruines des palais de Xerxès, le roi des rois et du tombeau de Cyrus ; quand on voit, reproduits par la gravure, ces bas-reliefs gigantesques taillés dans le rocher, et qui retracent les événements du règne de ces rois Sassanides jadis si puissants, on est bien près de croire à tout ce que nous disent les historiens grecs du luxe de ces souverains asiatiques.

Dans le douzième livre de ses Deipnosophistes, Athénée nous raconte que les Perses furent les premiers des hommes qui se rendirent célèbres par leur luxe. Leurs rois, nous dit-il, passaient l'hiver à Suze (1), l'été à Ecbatane, l'automne

(1) On sait qu'Alexandre le *Grand* trouva dans la seule ville de Suze 55,000 talents d'argent en barres. Les Satrapes recevaient la plupart des taxes en denrées ou en lingots de métal fin que l'on déposait dans le trésor particulier du roi, pour les monnayer au besoin. Chaque Satrapie avait son trésor particulier. Hérodote, dans son livre III, nous affirme cependant que les Perses ne battirent monnaie qu'à partir du règne de Darius, fils d'Hystape. Le même auteur nous apprend que les Ethiopiens et les Indiens payaient à ce roi un tribut triennal de deux kenish (boisseaux) d'or non brûlé. (Hérodote, livre III, § 90 à 98.)

à Persépolis et le reste de l'année à Babylone. Ils avaient élevé dans ces différentes villes des palais superbes et leur luxe en vint à ce point, qu'on plaçait au-dessus du lit royal un cénacle avec cinq coffres qui renfermaient cinq mille talents d'or, ce qui s'appelait : l'oreiller royal. Un autre cénacle était placé aux pieds du lit avec trois autres coffres renfermant trois mille talents d'or : c'était l'escabeau du roi... Poursuivant son énumération le rhéteur grec se complait à nous peindre la richesse des appartements où l'on voyait des vignes d'or, portant en guise de fruits, des grappes de pierres précieuses. Plus loin, il nous décrit les somptuosités du bûcher de Sardanapale, couvert de 150 lits d'or et nous donne sur les richesses d'Alexandre le Grand les renseignements les plus fantastiques.

Et partout, dans toutes les directions, on retrouve sur cette terre d'Asie, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine, les traces de richesses prodigieuses.

Sur les plateaux d'Arménie, près du lac de Van, on découvrait dernièrement les ruines d'une imposante cité, fondée par Sémiramis. A Ephèse, l'Œil de l'Asie, la résidence des Prêtres Rois, l'anglais Wood, après huit années de fouilles incessantes, a fini par découvrir, en 1871, les fondements de l'Artemision, ce prodigieux édifice, quatre fois plus grand que le Parthénon et dont les merveilleux fragments font aujourd'hui l'ornement du Musée Britannique.

En Assyrie, la mission française a retrouvé les ruines de ce temple de Bel dont, après Hérodote, Diodore de Sicile nous a laissé une si pompeuse description (dans le deuxième livre de ses Histoires), et qui renfermait des tables d'or et une statue de Jupiter également en or évaluée à 800 talents, environ 45 millions de francs.

Sans insister davantage sur ces fouilles, sur ces découvertes de l'archéologie moderne, dont la description succincte exigerait un gros volume, constatons en passant que, si comme le prétendent certains historiens, les premières familles aryennes ont posé les premières pierres de leurs

foyers dans les plaines de la Bactriane, dans les vallées de l'Hindoucouch et du Caucase, c'est principalement dans l'Asie Antérieure et dans la Babylonie que se sont développées les premières civilisations.

Il y a vingt-cinq siècles que Babylone était l'entrepôt des richesses de l'Inde et que l'Euphrate était la principale voie commerciale du monde dépassant, en importance le chemin de la Mer Rouge et du Nil.

Bien avant qu'Hérodote ne parlât de l'or qui se trouvait dans certaines montagnes de l'Inde, habitées par des Gryphons *(aurum in montibus Indicis quos Gryphos incolunt)*, les Vedas, cet antique monument de la civilisation des Indous, faisaient mention de l'or qui était fréquemment employé par les bijoutiers indiens. Comme on ne trouve aujourd'hui dans l'Inde qu'une seule mine d'or, un peu importante, celle de Waïnad, on serait tenté de croire que les princes Indous, dont les richesses étaient immenses, tiraient leur or des pays voisins.

On a cru pendant longtemps que cette célèbre région d'Ophir, d'où Salomon faisait venir son or et dont l'historien Flavius Josephe fait mention dans ses Antiquités Judaïques (ch. V. *aurea terra in India olim Sophira dicta)*, était située dans les Indes Orientales. Quelques écrivains du XVIII[e] siècle s'appuyaient pour soutenir cette thèse sur ce fait que les Indiens donnaient encore le nom d'Ophir à toute mine d'or.

Des découvertes récentes donneraient à penser que cette mystérieuse région d'Ophir, que l'on a placée tour à tour dans l'Inde et en Arabie, serait située sur la côte orientale d'Afrique, entre le Limpopo et le Zambèse, dans le pays de Sofala.

C'est, du moins, l'opinion exprimée par le géologue allemand, Carl Mauch, et par quelques écrivains anglais tels que Murchison, Bruce, Milton et Mackenzie, qui ne font du reste que reproduire les idées précédemment émises par Nihusius, Volaterran et autres auteurs portugais.

Ils en donnent pour raison que le fleuve le plus important

du pays porte encore le nom de *Sabi* ; que la région avoisinante qui renferme de riches mines d'or anciennement exploitées est appelée *Sheba* par les indigènes, qui parlent encore de la célèbre reine, mentionnée par la Bible (1).

Rien n'est plus fréquent dans l'antiquité que ce nom de Sheba ou Saba.

La Bible, dans la Genèse, nous parle d'abord d'une Saba fondée par des Ethiopiens descendants de Chus, ville qui au temps des Ptolémées et sous l'empire Romain devint une place de commerce importante entre l'Ethiopie et la Syrie. On a cru retrouver les traces de cette ancienne cité dans la petite ville arabe de Sabbea située sur la côte occidentale de l'Arabie, en face des îles Farsan, sur la plage de Téhamah dans le Hedjaz.

Il y aurait plutôt lieu de croire que l'antique capitale des Sabéens, la Mariaba, dont Diodore de Sicile et Strabon nous vantent les richesses, est cette Sheba-Mareb, si longtemps cherchée par les explorateurs, découverte par Arnaud en 1843 près de Sana, sur les hauts plateaux de l'Yemen et que visita l'archéologue Halévy quelques années après.

Halévy y retrouva une enceinte circulaire et les débris d'un édifice de forme ovale connus dans le pays sous le nom de Palais de Balkis. Des inscriptions relevées sur les murs et non loin de là, dans les ruines de Medinet-en-Nebas, la cité de Bronze, ont fait supposer que les traditions arabes, d'accord avec les récits de quelques écrivains grecs et les affirmations des pères de l'Église St-Justin, St-Cyprien, St-Cyrille, ne nous trompaient pas, en plaçant en ce lieu la résidence de la reine de Saba.

Si cette hypothèse était fondée, la reine de Saba n'aurait pas eu à faire ce long voyage dont parle la Bible pour rendre visite à Salomon. Mais bien que Diodore de Sicile (livre II

(1) L'aventure de la reine de Saba s'est conservée dans la chronique scandaleuse des Arabes, notamment chez les Habeshs de Gondar.

§ 50) nous déclare que l'on trouvait en Arabie, un or pur, qui se présentait sous la forme de pépites grosses comme de petites noix (*par nucibus castaneis*), ce point de l'Arabie ne pouvait pas être la région appelée Ophir.

L'écriture sainte nous rapporte, en effet, que les flottes de Salomon qui allaient en Ophir s'embarquaient sur la Mer Rouge (1), qu'elles employaient trois ans à faire le voyage et qu'elles rapportaient de l'or, de l'argent, des dents d'éléphants, de l'ivoire, et enfin des singes et des paons.

Cette énumération serait plutôt un argument en faveur des érudits qui placent la région d'Ophir, soit dans la Chersonèse d'or (presqu'île de Malacca), soit à Taprobane (Ceylan), soit enfin à Sofala, pays où l'on trouve de l'or, de l'ivoire, des pierres précieuses et tous les produits dont parle la Bible.

Le vaste espace du Yemen, l'ancienne Arabie heureuse, est presque entièrement occupé par un plateau montueux sur lequel s'alignent, parallèlement au Golfe Arabique, des chaînes élevées dépassant parfois 2,000 mètres d'altitude et formant d'immenses amphithéâtres de verdure qui rappellent par le gazon qui les couvre et les arbres qui les ombragent, les paysages d'Italie. C'est dans ce pays fertile qu'on récolte depuis un temps immémorial la myrrhe, l'encens, la casse, le séné et toutes les plantes médicinales qui ont fait sa réputation. C'est là et dans la contrée voisine l'Hadramaout, que les archéologues Arnaud, Maltzan, Halévy, ont retrouvé sur des rochers, des inscriptions datant des siècles antérieurs

(1) Le port de la Mer Rouge mentionné par la Bible était probablement situé à l'extrémité du petit golfe d'Akabah, qui limite le triangle du Sinaï. Près de là se trouvait une ville importante Elath, qui avait pour port Ézion-Gheber, l'escale préférée des Phéniciens. C'est là que se formaient les caravanes chargées des produits de l'Inde et du désert et qui gagnaient ensuite le Liban, après s'être arrêtées à la grande halte de Pétra. L'invariabilité gardée, en quelque sorte, par le commerce dans son parcours a permis à quelques érudits de reconstituer les principales routes suivies dans l'antiquité par les caravanes.

à l'époque chrétienne et qui nous renseignent sur les Hymiares ou Homérites dont Hérodote fait mention et que l'on considère comme les ancêtres des Phéniciens.

Dans son histoire des langues sémitiques, Renan parle de ces peuples comme ayant été, depuis un temps immémorial, en relations commerciales avec les Abyssins et les Hindous. Quelques voyageurs, tels que MM. Pokoke et Schultens, ont exprimé la même opinion, et il paraît aujourd'hui prouvé que l'Arabie heureuse était habitée du temps de Salomon par un peuple à la fois agricole et commerçant, dont la navigation s'étendait le long de l'Afrique jusqu'à Sofala, ainsi que sur les côtes occidentales de l'Inde et celles du midi de la Perse.

Ce sont très probablement ces navigateurs phéniciens qui allaient chercher pour Salomon, en Asie et en Afrique, les riches étoffes et les denrées précieuses du pays d'Ophir, nom qui devait s'appliquer, d'une façon générale, à tous les pays produisant de l'or en abondance (1).

Il n'en est pas moins vrai que, sans compter Sabath et Sabatha, il existait encore deux autres villes portant le nom de Sheba ou Saba ; l'une, située à l'est de l'Arabie, vers la pointe qui sépare le golfe Persique de la mer d'Oman et qui porte actuellement le nom de Sohar ; l'autre, sur la mer Rouge, près de l'endroit appelé aujourd'hui Port-Mornington, un peu au-dessous de Souakin.

Le souvenir de la reine de Saba est d'ailleurs si répandu

(1) De tous les renseignements fournis par les auteurs de l'antiquité, on peut conclure que l'Inde, le pays par excellence des denrées précieuses, des teintures, de l'ivoire, des épices, fut pendant longtemps le principal objectif du commerce. Or, on ne pouvait, à cette époque, arriver dans l'Inde, par mer, qu'en cotoyant l'Arabie. Aussi les habitants de cette presqu'île monopolisèrent tout le commerce, en ne permettant pas à d'autres navigateurs de passer le long de leurs rivages. L'Arabie regorgea donc bientôt de matières précieuses, et c'est probablement cette richesse, jointe à la fertilité de son sol, qui a fait donner à la contrée de l'Yemen, le nom d'Heureuse.

dans ces régions que les Fellachas, ces Juifs Ethiopiens dont le nombre est encore considérable, prétendent descendre de Ménélick, fils de Salomon et de la reine de Saba. Il est assez curieux de constater que c'est un chef nommé Ménélick qui, dans l'espoir d'être sacré Empereur d'Ethiopie, prête actuellement son concours aux Italiens dans la lutte qu'ils soutiennent contre l'Abyssinie pour se rendre maîtres de Massaouah.

Il n'est donc pas surprenant que le pays minier voisin de Sofala, porte le nom de Sheba, mais cette coïncidence ne suffirait pas pour nous faire admettre que la reine de Saba y ait jamais établi sa résidence.

Ce qui paraît certain, dans tous les cas, c'est que cette contrée avait reçu la visite d'étrangers civilisés, bien avant l'arrivée des Portugais sur la côte d'Afrique. En débarquant sur la plage de Sofala, les Portugais avaient aperçu avec étonnement, des restes de constructions très anciennes, d'une architecture supérieure à celle qu'on pouvait prêter aux habitants du pays. Le géologue Mauch, qui visita ces ruines en 1871, découvrit à 300 kilomètres à l'ouest de Sofala, deux forteresses en granit assez bien conservées.

M. Mauch a cru retrouver dans ces constructions les magasins où la reine de Saba déposait son or. J'inclinerais plutôt à considérer ces antiques forteresses comme les restes de postes militaires, établis par les Phéniciens pour surveiller les mines d'or du voisinage.

Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, si l'on considère que les Phéniciens avaient déjà fait le tour de l'Afrique sous le Pharaon Nekao et découvert, plus de 600 ans avant J.-C., le cap de Bonne-Espérance que Vasco de Gama ne doubla qu'au xve siècle. Hérodote raconte, sans paraître y ajouter foi, cette circumnavigation, mais d'autres écrivains tels que Lucain et Pline nous parlent de Lybiens éloignés qui voyaient leur ombre se projeter au Sud, ce qui ferait supposer que l'existence de peuples vivant au

delà de l'Équateur était bien connue des anciens (1).

Un fait qui paraît justifier jusqu'à un certain point les suppositions des archéologues anglais et portugais, c'est qu'on trouve dans le voisinage des mines d'or de Sofala d'assez nombreuses ruines près desquelles les indigènes célèbrent encore, sur des pierres de granit appelées autels, des fêtes religieuses rappelant les cérémonies du culte hébraïque.

Les nouvelles recherches auxquelles on se livre en ce moment permettront peut-être d'établir avec plus de certitude l'antiquité des mines d'or de Sofala, mais si ce n'est pas en ce lieu que la reine de Saba avait établi son empire, il n'est pas impossible qu'elle ait fait jadis exploiter ces mines et qu'elle leur ait laissé son nom (2).

*
* *

Après la Chaldée, l'Assyrie et la Perse, dont les civilisations, d'après des inductions historiques et archéologiques, remonteraient à une trentaine de siècles avant notre ère,

(1) Il est évident, nous dit M. Miot, auteur d'une traduction d'Hérodote, que quand les Phéniciens eurent passé le tropique du Capricorne pour aller doubler le cap de Bonne-Espérance, en regardant le soleil, ils en voyaient le mouvement apparent de droite à gauche, puisqu'ils avaient le nord devant eux, l'orient à droite, l'occident à gauche. Quand ils naviguaient d'orient en occident, dans la Méditerranée, ils avaient toujours le soleil à gauche ; mais quand ils eurent franchi le détroit de Bab-el-Mandeb, vers l'extrémité de l'Afrique, voyageant d'orient en occident, ils voyaient constamment le soleil à leur droite, circonstance merveilleuse pour des gens qui ne savaient ni concevoir ni s'en expliquer le pourquoi. (Cantu, tome I, page 497.)

(2) M. Henry Dupont, auteur d'un livre sur les mines d'or de l'Afrique australe, reprenant les données de la critique allemande et anglaise, persiste à croire que le pays de Sofala est bien l'Ophir de l'Écriture. Pour soutenir sa thèse, il fait dériver le mot Sofala du grec Sophira,

jetons un coup-d'œil rapide sur cette vieille terre des Pharaons qui, depuis quelques années, nous a livré tant de secrets, sans nous révéler cependant d'une façon certaine celui de son antiquité.

L'origine du peuple égyptien et la chronologie de l'ancienne Égypte ont donné lieu à de longues et savantes controverses qui dureront longtemps encore. Au temps d'Hérodote et de Platon, les Égyptiens se glorifiaient déjà d'une antiquité fabuleuse dépassant celle de tous les autres peuples (1). Si les tables de Manéthon, de Sakharah ou de Memphis, découvertes et déchiffrées par Mariette, nous font connaître les dynasties des rois qui ont régné sur l'Égypte depuis Ménès et l'époque mythique, l'incertitude qu'offre la chronologie pour des époques aussi lointaines laisse encore subsister bien des doutes. On admet néanmoins que quelque

qui ne serait que la traduction du vieux mot Ophir. De même le vrai nom de la reine de Saba serait, d'après M. Dupont, Sabia ou Sabi, nom que porte encore la rivière qui se jette dans l'Océan Indien.

Un voyageur anglais, M. Stuart, qui a visité le Colorado et le Mexique, prétend que les monuments dont les vestiges existent encore sur les bords du Sabi sont d'une architecture originale et puissante, sans aucune analogie avec celle des peuples Ariens ou Sémites et qu'ils ont une ressemblance frappante avec les monuments Aztèques.

Les peuples qui ont élevé ces constructions étaient-ils Phéniciens, Babyloniens, Hébreux, Égyptiens ou Indo-Malais ? Il paraît impossible d'éclaircir ce mystère, et avec un peu d'imagination, chacun peut écrire son roman sur ces peuples disparus qui n'ont laissé aucune trace dans les annales humaines.

(1) On sait que les Egyptiens se croyaient autochtones et s'imaginaient descendre des dieux qui, dans les temps les plus reculés, avaient fait naître et établi leur race dans la vallée du Nil, mais les historiens grecs et latins n'acceptaient pas cette légende. Diodore de Sicile et la plupart des anciens ne voyaient dans les Egyptiens qu'un rameau Ethiopien qui aurait descendu le Nil en développant la civilisation sur toute la partie inférieure de son cours. (Lebon, page 203). D'accord avec la Bible, qui attribuait aux Egyptiens une origine asiatique, les recherches de la linguistique et la lecture des hieroglyphes permettent de considérer le peuple égyptien comme une branche de la famille chamito-sémitique, qui aurait envahi la vallée du Nil à une époque très lointaine.

5,000 ans avant notre ère l'Égypte jouissait déjà d'une civilisation avancée, alors que Babel et Ninive n'étaient pas encore fondées et que le reste du monde était plongé dans la barbarie (1).

C'est dans les papyrus, sur les bas reliefs de la haute Égypte que nous retrouvons les origines de nos sciences; c'est là que nous avons appris que l'argent ou l'or monnayés étaient inconnus des premiers Egyptiens. Mais si l'usage de la monnaie ne fut introduit que sous la 28e dynastie, les nombreux bijoux d'or recueillis dans les sépultures, dans les hypogées tels que colliers, bracelets, anneaux et pendants d'oreille, nous montrent qu'on faisait un fréquent usage des métaux précieux et que les ouvriers égyptiens le cédaient peu aux nôtres.

Dès les temps les plus reculés, les écrivains grecs célébraient les richesses de l'Egypte et appelaient le Nil *Chrysorrhoas* à cause de l'or qui abondait sur ses rives. Diodoré de Sicile (ch. XLVII, § XLIX) nous a laissé la description, de ce merveilleux tombeau du roi Osymandias (2) antérieur à Sesostris, que surmontait un cercle d'or et 365 coudées destiné probablement à des usages astronomiques.

La lecture des hiéroglyphes et la répétition d'un signe *Noub* (1) fréquemment employé a permis à un éminent égyptologue, M. Chabas, de reconstituer un document extrêmement curieux dans lequel se trouvent indiqués au .voisinage de

(1) Cependant les Pyramides d'Egypte ont cessé de paraître les monuments les plus antiques de l'humanité, depuis la découverte des ruines de Persépolis et de ces immenses hypogées de l'Inde qui nous révèleront peut-être un jour, d'une façon certaine, le secret de leur antiquité.

(2) On sait que le fameux tombeau d'Osymandias décrit par Diodore n'est autre chose que l'édifice découvert à Thèbes et connu sous le nom de Ramesseum. Il est orné d'un porche triomphal dans lequel on remarque quatre colosses décapités. Dans une cour du temple git brisée la statue en granit rose de Ramsès II.

(3) On sait que l'or avait été personnifié en Égypte par la déesse Noub.

Radesieh, des mines d'or avec la description détaillée des lieux, un plan où sont tracés les puits, les galeries d'extraction, les routes et les montagnes les plus voisines. Mais on croit que les Pharaons tiraient surtout leur or d'Ethiopie.

Le célèbre Mariette a prouvé, par l'identification de plusieurs noms gravés sur les pylones de Karnak avec ceux de l'inscription découverte à Adulis, que les rapports de l'Egypte avec l'Ethiopie remontaient certainement au temps de Toutmès III, au XVIIIe siècle de l'ère ancienne. Cette inscription de Karnak nous fournit en outre un renseignement précieux ; elle nous fixe sur le rapport de l'or à l'argent qui était alors de 1 à 13-33 et, chose remarquable, l'inscription cunéiforme découverte plus tard, dans les fondations de Khorsabad en Assyrie et qui remonte à l'an 708 avant J.-C , indique le même rapport.

*
* *

Mais, je me hâte de quitter l'Égypte qui pourrait me retenir longtemps, pour arriver en Grèce, ce pays des chefs-d'œuvre, où se sont condensées toutes les civilisations humaines ; où le génie hellénique, s'emparant de toutes les découvertes, a perfectionné tous les arts et nous a laissé d'incomparables monuments qui, sous le rapport du goût, de l'harmonie, de la grâce, dépassent tous les produits des civilisations antérieures.

Le premier et le plus grand des poètes grecs, Homère, nous apprend par ses chants en quelle estime les anciens tenaient le métal précieux. Pour donner une haute idée de la richesse de Thèbes il lui adjoint l'épithète de πολυχρυσος.

L'or ne cessa d'ailleurs d'être, dans l'antiquité, le terme de comparaison par excellence et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on dit : telle chose vaut son pesant ou plutôt son besant

d'or. On appelait vers dorés χρυσα ἔπη, certains vers de Pythagore. Pline le Jeune se sert de l'épithète de *fabellam auream* pour désigner un récit intéressant. On disait aussi : *infantem aureum* pour désigner un bel enfant, de même que nous disons encore aujourd'hui un cœur d'or, un livre d'or, etc. Ces citations pourraient être multipliées à l'infini.

Les descriptions que nous fait Homère de trésors princiers, nous feraient croire à une exagération poétique si les merveilleuses découvertes de MM. Schlieman et Pouqueville, à Mycènes, ne nous prouvaient la vérité de ces récits.

Dans les cinq tombes découvertes par Schliemann en 1878 et qu'il attribue à Agamemnon et à ses compagnons, il n'a pas recueilli moins de cent livres anglaises d'or ouvragé : masques, cuirasses, vases, diadèmes, bijoux de toutes formes au nombre de plus de 700, qui constituent ce qu'on appelle le Trésor de Mycènes et attestent, après trois mille ans, l'habileté et l'élégance des premiers orfèvres : élégance telle que les bijoux égyptiens, assyriens, lydiens, étrusques grecs trouvés dans les tombeaux des Pharaons, à Chypres, à Rhodes, dans les hypogées étrusques, à Pompéi ou à Mycènes servent encore de modèles à nos joailliers modernes (1).

Il n'est pourtant guère admissible que tous les objets de grandes dimensions cités par Homère, tels que le char du roi de Thrace, les statues d'hommes et d'animaux, aient été faits

(1) Un fait très curieux et tout récent vient d'appeler de nouveau l'attention du monde savant sur les belles découvertes de M. Schliemann. A la suite d'un congrès, tenu le 30 mars 1890, à *Hissarlik*, sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie, congrès où se trouvaient représentés M. Bahin, délégué de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Paris, M. Franck Calvert, délégué des États-Unis, le professeur Von Duhn, délégué de l'Université d'Heidelberg, le Docteur Grempler, délégué de Breslau, le Docteur Carl Humann, directeur du Musée impérial de Berlin, etc , etc., il a été solennellement reconnu que la thèse soutenue par M. Schliemann ne reposait pas sur une illusion et que la colline d'Hissarlik était bien une acropole fortifiée et non une nécropole à incinération, comme le soutenait son contradicteur, M. Bœtticher, capitaine de l'armée bavaroise.

en or massif. Le moulage en plein, seul usité à cette époque, eût nécessité une dépense trop considérable et il y a lieu de croire que les plus grandes pièces étaient simplement recouvertes de feuilles d'or.

Dans son histoire de l'art chez les anciens, l'érudit Winkelmann nous apprend que déjà, chez les Égyptiens, les figures de ronde bosse en bronze étaient parfois enduites de plâtre et dorées. Il en était de même chez les Grecs et chez les Romains, comme on a pu le voir par l'or qui s'était conservé sur la statue équestre de Marc Aurèle, sur les débris des quatre chevaux et du char placés au fronton du théâtre d'Herculanum, sur l'Hercule du Capitole et sur les quatre chevaux de Venise.

La conservation de la dorure de statues ensevelies sous terre pendant tant de siècles ne peut être attribuée qu'à l'épaisseur des feuilles d'or. Les anciens ne savaient pas réduire l'or en feuilles aussi minces qu'aujourd'hui (1) et il est probable que les dorures de nos palais modernes ne se conserveront pas aussi longtemps que celles des deux chambres souterraines du palais des Empereurs sur le mont Palatin, dans la villa Borghèse, qui offraient encore, au xviii[e] siècle, des ornements aussi frais que s'ils venaient d'être faits.

Au dire de Winkelmann, les anciens ignoraient l'art de dorer au feu. Ce témoignage est en contradiction avec celui de Pline, le naturaliste, qui nous donne à cet égard de curieux renseignements dans le § XX de son trente-troisième livre.

« Sur le marbre et sur les matières qui ne peuvent être for-
« tement chauffées, on l'applique, dit-il, avec un blanc d'œuf;

(1) Pourtant, d'après le témoignage de Pline (liv. XXXIII, ch. XIX), une seule once d'or pouvait de son temps être partagée en plus de 750 feuilles, de quatre doigts de long sur autant de large. Les feuilles les plus épaisses se nommaient feuilles Préneste, en considération de l'excellence de la dorure de la statue de la Fortune, dans cette ville.

« sur le bois, à l'aide d'un mordant nommé Leucophoron, « dont il donne la composition

« Quant au cuivre, le moyen convenable, ajoute Pline, « serait d'employer le vif argent ou du moins l'hydrargire. « Mais comme ces matières sont l'objet de falsifications... « on se sert d'un autre procédé. On tourmente le cuivre, on « l'éteint dans du sel, du vinaigre et de l'alun, puis quand il « est bien décapé, on le chauffe et on applique la feuille « d'or à l'aide d'un mélange de pierre ponce, d'alun et de vif « argent. »

La dorure sur marbre était éphémère et ne pouvait naturellement durer bien longtemps, soit qu'on employât le blanc d'œuf ou, comme le disent quelques auteurs, le suc laiteux des figues cueillies avant leur maturité. Cependant les draperies et les cheveux de quelques statues de marbre, telles que la Pallas de Portici et l'Apollon du Capitole, présentaient, au moment de leur découverte, des traces visibles de dorures.

On retrouve d'ailleurs dans les auteurs grecs de nombreux témoignages de l'emploi qui était fait de la dorure. Lucien, dans son Cynique, nous parle des toits dorés d'un palais. Dans un autre morceau, Philopatris, nous lisons cette phrase : Nous arrivâmes dans une pièce à voûte dorée, semblable à celle de Ménélas, décrite par Homère. Dans Charidemus, le même auteur nous apprend qu'on dorait les statues : *Vénus préfère* à toute autre l'épithète de dorée.

On s'est souvent demandé d'où les anciens tiraient leur or et quels étaient leurs procédés d'extraction ? Quelques auteurs modernes se sont plaints de ne trouver que bien peu de renseignements à cet égard dans les littératures antiques.

Sans parler de cet or que l'on extrayait dans l'Inde par des fourmis, suivant Pline, ou en Scythie par des griffons, une étude attentive des textes anciens permet d'affirmer qu'on se procurait le métal précieux à l'aide de procédés analogues à ceux dont on se sert aujourd'hui : par le lavage des sables

aurifères et en creusant des puits pour l'extraire du sol où il était enfoui.

Homère faisait déjà une distinction entre l'or provenant des alluvions et celui qu'on retirait des filons. Il emploie en effet les mots de χρυσοσ ανευ μεταλ λειοσ et de χρυσοσ αωνρεσ pour distinguer le métal provenant des mines de celui qu'on trouvait à l'état pur ou natif.

Hérodote, Thucydide et Strabon nous parlent de mines découvertes autrefois par les Phéniciens dans l'île de Thasos et qui conservaient les indices des travaux immenses qu'avaient entrepris ce peuple industrieux.

Diodore de Sicile nous raconte (ch. XXVIII, livre V) les souffrances qu'enduraient les esclaves qui étaient condamnés à travailler dans les entrailles de la terre. Le même auteur nous fait connaître que l'or devint surtout abondant en Grèce, lorsque Philippe, roi de Macédoine, fit fouiller les mines qui avaient jadis été ouvertes puis abandonnées près du mont Pangée. Ce prince qui, d'après ce que rapporte Athénée (liv. VI, ch. IV), ne possédait, en or, qu'une petite fiole qu'il plaçait la nuit sous son oreiller, tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talents. (Diodore, livre XVI).

A tous ces témoignages, ajoutons celui de Pline, qui nous donne les plus minutieux détails sur les procédés employés de son temps pour le traitement de l'or. Non seulement il nous décrit la façon dont se faisaient les lavages, mais il nous indique comment on creusait les puits, comment, à l'aide de galeries conduites à de longues distances, au moyen de lampes qui servaient à mesurer la durée du travail, on fouillait des montagnes en restant dans les entrailles de la terre pendant plusieurs mois, sans voir la lumière du jour. Ces mines, nous dit-il, se nommaient *arrugies* et il s'y formait, tout comme de nos jours, hélas ! des crevasses et des éboulements qui ensevelissaient parfois les ouvriers.

Il appartiendrait à un chimiste de vérifier si la manière de traiter le minerai par l'action du feu, de le réduire en poudre, de le faire chauffer dans des creusets de *tasconium* ne res-

semble pas quelque peu aux opérations de la métallurgie moderne, mais il n'est pas indifférent de constater que les procédés hydrauliques actuellement en usage en Californie étaient parfaitement connus des anciens.

« Des rivières sont conduites par la main de l'homme dans « des réservoirs de deux cents pieds de long sur autant de « large, creusés sur le front sourcilleux des montagnes. On « y a laissé cinq ouvertures d'environ trois pieds carrés. Le « réservoir rempli, on ôte les bondes et le torrent s'élance « avec une telle force qu'il entraîne des quartiers de « rocs. »

Tout ce passage de Pline serait à citer, *in extenso*, car on y retrouve la description de la plupart des procédés employés de nos jours pour le traitement des minerais d'or.

Mais déjà, bien avant Pline, les écrivains grecs avaient fait connaître quelques-uns des secrets de la métallurgie antique. Diodore, dans son livre III (ch. XIV), nous décrit les tables de marbre inclinées, sur lesquelles on faisait passer un courant d'eau pour laver les sables aurifères. Le même auteur (livre V, ch. XXXVI et XXXVII) parle d'une machine inventée par Archimède, pour extraire l'or, machine qui était en usage en Egypte. Et, puisque le nom d'Archimède se trouve sous notre plume, n'oublions pas de rappeler que c'est à propos d'une question d'or que le grand savant de l'antiquité découvrit le principe qui l'a rendu si célèbre. Le second, Hiéron, voulant s'assurer si son orfèvre avait réellement employé, dans la fusion de sa couronne, la quantité d'or qui lui avait été fournie, proposa à Archimède de trouver un moyen pour reconnaître en quelle proportion l'alliage y était entré. Archimède y songeait en se plongeant dans ce bain où il trouva les lois de la pesanteur spécifique et poussa son fameux : *Eurekâ !*

En Colchide, on se servait pour laver l'or de peaux de moutons qui retenaient les parcelles de métal dans leurs filaments, procédé qui est encore usité et qui a peut-être

donné naissance à la légende de la Toison d'or des Argonautes (1).

La Colchide devait être, à cette époque, une petite Californie bien faite pour tenter l'avidité des héros grecs. Ces contrées étaient alors très peuplées et Strabon rapporte que les marchands grecs qui se réunissaient dans le port de Dioscurias, sur le Pont Euxin, y rencontraient 70 peuples parlant différentes langues, récit qui se trouve confirmé par le témoignage de Pline.

L'or était-il abondant en Grèce ? D'après le docte Barthélemy, auteur du « Voyage du Jeune Anacharsis », les Grecs auraient tiré ce métal, d'abord très rare, de la Macédoine, mais surtout de la Lydie et de quelques autres contrées de l'Asie Mineure.

Aux commencements de l'histoire, après que l'Europe eut remporté son premier triomphe sur l'Asie, en renversant la ville de Troie, la civilisation Hellénique se développa dans les péninsules occidentales de l'Asie Mineure aussi bien qu'en Grèce. C'est par les villes de l'Ionie orientale que la Grèce reçut l'héritage de science légué par les Chaldéens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses. C'est aussi de l'Asie qu'elle reçut ses richesses.

La description des trésors entassés dans le temple de Delphes, où les peuples et les riches particuliers portaient des sommes considérables, soit pour les offrir au Dieu, soit pour les mettre en dépôt comme dans un lieu de sûreté, nous fournit à cet égard de curieuses indications.

Hérodote, Pythagore, Xénophon, Pausanias, presque tous les écrivains grecs se sont longuement étendus sur les trésors des différents peuples confiés à la garde de l'oracle : celui

(1) Pline (livre XXXIII, § XV) nous parle de la Colchide comme d'un pays célèbre par ses toisons d'or : *qui velleribus aureis inclyto regno.* Il nous apprend qu'un certain roi Salaucès descendant d'Œtès avait retiré d'une terre vierge, située dans la région des Suanes, de grandes quantités d'or.

des Corinthiens où l'on conservait les magnifiques présents de Gygès, roi de Lydie, parmi lesquels on distinguait six grands cratères d'or du poids de trente talents ; ceux de Crésus, son successeur, qui fit porter à Delphes cent-dix-sept demi plinthes d'or épaisses d'une palme, deux grands cratères, deux grandes aiguières, une statue, etc.

Il n'est pas surprenant que de pareilles richesses fussent pour Delphes un danger, et les guerres sacrées, entreprises pour défendre le temple d'Apollon, ne réussirent pas à le protéger contre le pillage des Phocidiens, des Gaulois et de Sylla.

Ces pillages, si blâmables qu'ils fussent au point de vue de la morale, avaient au moins cet avantage de jeter dans la circulation une masse considérable de métal qui s'immobilisait dans les temples, au grand détriment de la prospérité publique.

Le fameux Pactole que Sophocle appelle Grand, et que l'on passe aujourd'hui sur une planche, n'aurait pas suffi à alimenter de métal précieux les seuls orfèvres d'Athènes.

Il est possible, comme le prétend M. Ampère, que ce cours d'eau n'ait dû sa renommée de fleuve aurifère qu'au mica qui scintille dans le sable de son lit ; mais, comme le savant allemand Andrée affirme solennellement dans ses Ethnographische Parallelen qu'il a recueilli lui-même de l'or dans ce cours d'eau, près de Sardes, l'ancienne capitale de la Lydie, nous aimons mieux croire, pour l'honneur des écrivains grecs, que ce sont les parcelles d'or du Pactole qui ont servi à frapper les premières monnaies.

Que la réputation du Pactole soit usurpée ou non, il n'en est pas moins vrai que la fable nous a donné à ce propos une leçon de haute sagesse dont nous pourrions encore faire notre profit. En accordant à Midas le pouvoir de changer en or tout ce qu'il toucherait, Bacchus lui faisait un présent aussi funeste que l'a été la découverte des mines d'or du Nouveau Monde pour l'Espagne qui, en négligeant son agriculture, son commerce et son industrie devint le pays le moins riche de l'univers, tout en étant celui qui possédait le plus de métaux précieux.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que cette science moderne que l'on nomme l'économie politique fut entièrement étrangère aux anciens. Si l'agriculture fut d'abord, dans Athènes, la principale source de la richesse, elle ne tarda pas à connaître la valeur des métaux monnayés et leur utilité dans les transactions commerciales. Solon avait déclaré l'argent marchandise et nous voyons par les harangues de Démosthènes que l'on connaissait à la bourse du Pirée et les assurances et les lettres de change et même la monnaie fictive.

Platon, Aristote et Xénophon traitent de cette science mais plutôt en philosophes qu'en économistes. Chez les Romains, les stoïciens Panétius, Sénèque, Perse, Antonin, tout en reconnaissant que les métaux précieux ne sont pas les premiers biens, avaient compris qu'ils ont leur importance et ils avaient établi des règles sages sur la possession de l'or et de l'argent et sur leur usage. Sénèque a même écrit une remarquable épître à ce sujet et Perse dans sa satire III « *Quis modus argento ; quid fas optare* (1) », semble adopter cette doctrine modérée. Chargé pendant longtemps du maniement des deniers publics et de la perception de l'impôt, Perse savait apprécier mieux que personne l'utilité et l'importance des monnaies, de la banque, du crédit et du change.

Les poètes, les moralistes de l'antiquité, ont bien souvent déclamé contre l'or qu'ils accablaient de leurs plus éloquentes invectives. Pline ne va-t-il pas jusqu'à dire que le plus criminel des mortels était l'inventeur des anneaux d'or que les hommes de son temps avaient l'habitude de porter. Le vertueux Caton ne définissait-il pas l'usure un meurtre — *quid est fenenari hominem occidere* — ce qui ne l'empêchait pas, à ce que nous affirme M. Baudrillard, de prêter à un taux de 30 pour cent. Il est vrai que l'austère Brutus allait lui-même jusqu'à 48 pour cent.

Je me garderai bien de discuter ces sentences mémorables.

(1) Vers 69.

Je voulais simplement constater qu'à côté de ces moralistes, qui n'ont vu dans l'or qu'un moyen de corruption il existait, dans l'antiquité, des hommes qui ont connu les principes généraux de la science financière.

Il est incontestable que les Athéniens avaient un assez grand nombre de lois relatives aux marchands, aux armateurs, aux douanes, aux banquiers et à la circulation des monnaies. Polybe nous apprend même que les monnaies athéniennes étaient les plus estimées parce qu'on n'était pas dans l'usage de les altérer.

Grâce à de longues et patientes recherches, quelques économistes sont arrivés à établir que la frappe des monnaies était aussi ancienne que le monde civilisé et commençait avec l'histoire. Ils font même remonter à Aristote la meilleure définition qu'on puisse donner de la monnaie. « On convint « de donner et de recevoir dans les échanges une matière « qui, utile par elle-même, fut aisément maniable dans les « usages de la vie. Ce fut de l'or ou de l'argent dont on « détermina d'abord la dimension et le poids et qu'enfin, « pour se débarrasser d'un continuel mesurage, on marqua « d'une empreinte particulière, signe de sa valeur. »

Depuis Thubal Caïn, qui fut d'après la Bible, le premier fondeur de métaux, la frappe des monnaies a fait bien des progrès, mais a-t-on jamais égalé le fini et l'élégance de certaines monnaies grecques ou romaines, véritables chefs-d'œuvre artistiques qui font encore notre admiration?

Une étude des monnaies m'écarterait de mon sujet et je n'ai l'intention de les faire intervenir ici que pour constater que leur abondance ou leur rareté correspond généralement dans l'antiquité à de grands faits historiques, qui se relient intimement à cette étude sur l'or.

Un fait remarquable et qui frappe tout d'abord, c'est que pendant les premiers temps historiques de la Grèce, le rapport de l'or à l'argent fut celui que constatait l'inscription de Karnak dont il a déjà été parlé, un à treize et demi. Hérodote, vers l'an 440, indique ce même rapport, en men-

tionnant les tribus de l'Inde où 360 talents d'or sont assimilés à 4,680 talents d'argent et Xénophon, vers l'an 400, signale un rapport identique.

Cette immutabilité de la valeur de l'or s'explique aisément. La guerre, le butin enlevé sur l'ennemi procuraient, il est vrai, de grandes richesses, mais l'habitude d'immobiliser dans les temples ou dans des palais spéciaux l'excédent des ressources, enlevait à la circulation des sommes considérables. On sait, par exemple, que durant la guerre de Nicias (421), 7,000 talents, plus de 36 millions et demi, entrèrent dans la citadelle d'Athènes où le Trésor, d'abord déposé à Délos, avait été transporté.

Périclès avait pu se servir de ces richesses, sans les épuiser, pour soutenir les arts et faire d'Athènes la plus belle ville de l'antiquité. L'or conserva sa valeur. Mais lorsque cent ans plus tard, en 355, au commencement de la 3e guerre sacrée, les Phocidiens enlevèrent du temple de Delphes les offrandes en or des rois de Lydie, la masse de ce métal augmenta au point que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, mais seulement d'un à dix, comme l'indique le poëte Ménandre (ap. Poll., liv. IX, ch. VI, LV, LXXVI).

A la mort d'Alexandre le Grand en 324, les richesses que ce conquérant vainqueur de Darius avait rapportées de ses expéditions en Asie et dans l'Inde du pillage de Suze et de Persépolis, abaissèrent encore la valeur de l'or et l'on voit se dessiner, dès ce moment, ce principe naturel, contesté cependant par certains économistes que l'afflux inattendu et trop considérable d'un métal précieux, a pour effet immédiat d'abaisser momentanément sa valeur marchande.

Diodore de Sicile (liv. XVIII), nous a laissé la description du char funèbre d'Alexandre, ainsi que de la pompe de ses obsèques, dont les préparatifs durèrent deux ans. Mais, lorsque les restes du grand homme eurent été déposés dans le temple de Jupiter Ammon, le vaste empire qu'il avait fondé se disloqua et la Grèce épuisée par ces expéditions lointaines, corrompue par les mœurs efféminées de l'Asie, en

proie à l'oligarchie, ne fit plus que décliner jusqu'au jour où elle devint, sous le nom d'Achaïe, une simple province romaine.

Ce n'est plus en Grèce ni en Macédoine que nous devons chercher l'or, la richesse et le luxe, mais dans ces Empires fondés par les successeurs d'Alexandre, chez les Séleucides en Syrie, chez les Lagides en Egypte, à la cour des Ptolémées dont le faste dépassa celui des satrapes; à Séleucie qui détrôna Babylone, à Antioche sur l'Oronte qui, durant seize siècles, demeura la reine de l'Orient.

C'est à Antioche, fameuse par son luxe, sa frivolité, ses plaisirs, son goût pour les arts, que près du bois consacré à Daphné, Seleucus avait fait élever ce temple célèbre qui devint le sanctuaire du Paganisme. On y voyait la statue colossale du Dieu Apollon, représenté une coupe d'or à la main, faisant une libation à la terre. Bientôt l'or, les pierreries, tous les chefs-d'œuvre de l'art y affluèrent et le faste inouï déployé dans la fête qu'y donna Antiochus Epiphane, en l'an 166 dépasse toute croyance. On croit rêver, quand on lit, dans Athénée et dans Diodore (1), le récit de ces somptuosités, de ces cortèges chamarrés d'or, de ces banquets fantastiques ou 1500 tables richement ornées sont couvertes tous les jours, pendant un mois, des mets les plus rares et les plus exquis.

En Egypte, Ptolémée Soter inaugurait la dynastie des Lagides, qui finit avec Cléopâtre, et faisait d'Alexandrie le principal centre commercial de la Méditerranée, en même temps que le siège de la science et des beaux arts. C'est l'époque de la grandeur de Rhodes, de Chypre, de Cyrène, la rivale de Carthage.

Si nous en croyons Appien, le trésor de l'Egypte, où Ptolémée avait entassé les dépouilles de l'Asie, était le plus riche du monde. Les statues abondaient à Alexandrie plus

(1) Athénée V, IV, X, XII.

qu'à Rome, et ses édifices magnifiques, ses temples, ses cirques, ses théâtres, ses musées, ses bibliothèques, ses grandes solennités y attiraient une foule énorme.

Deux écrivains de l'antiquité, Callisthène de Rhodes et Athénée, nous ont conservé le récit des fêtes splendides qui furent données à Alexandrie, au mois de novembre de l'an 285, lorsque le premier des Lagides, Ptolémée Soter associa au trône Ptolémée Philadelphe, fils d'un second lit, qu'il avait eu de Bérénice. Mais ces récits portent un tel caractère d'exagération que nous hésitons à leur faire une place dans cette étude. La description du pavillon Royal dans lequel l'or, l'argent, les pierreries, les dépouilles des animaux les plus rares, les plus riches tissus de l'Inde et de la Perse se trouvaient entassés à côté de meubles d'un travail exquis et faits des matières les plus précieuses ; l'énumération des cortèges, des chars, des vases d'or, etc., demanderaient plusieurs pages. Un écrivain du XVIII[e] siècle, Chaussard Agricola s'est amusé dans son ouvrage « *Fêtes et Courtisanes de la Grèce* » à raconter avec force détails ces prodigalités ruineuses et insensées. Nous y renvoyons ceux qui ne se contenteraient pas du récit déjà si chargé d'Athénée.

*
* *

Mais déjà, une autre civilisation vient de commencer avec Rome et d'inaugurer ce que Vico appelle l'âge humain. Après avoir fondé la liberté et conquis l'Orient, Rome lui prendra ses vices, regorgera de richesses et de trésors jusqu'à ce que, amollie et énervée, attaquée et envahie par toutes les nations, la Ville Éternelle disparaisse à son tour.

Pline l'Ancien, qui, dans le XXXIII[e] livre de son Histoire naturelle, donne de si utiles renseignements sur l'or, pendant la période romaine, ne nous a laissé que peu d'indications

sur les Etrusques, ce peuple dont l'origine a donné lieu à tant de controverses et qui paraît avoir joui d'une civilisation avancée, un ou deux siècles avant la fondation de Rome.

Si les monnaies d'argent et de cuivre retrouvées à Volterra et à Populonia ne remontent qu'à l'an 300 av. J.-C., les constructions découvertes en Etrurie et surtout ces vastes nécropoles d'où l'on exhuma tant d'objets d'art, anneaux, colliers d'or, pierres gravées, vases, statuettes, idoles émaillées, etc., témoignent d'une plus haute antiquité. Sans même parler des nombreux ustensiles de bronze gravé qui ornent les musées européens et les collections particulières, il est certain par exemple que la Louve du Capitole ou les statues de Mars et de Minerve, sont une preuve du goût et de l'habileté des artistes Etrusques.

Je me souviens d'avoir vu au Musée Britannique, à Londres, la précieuse collection découverte en 1828, près de Tarquinies, par Lucien Bonaparte, qui ne compte pas moins de 3,000 vases de la plus grande beauté et beaucoup d'objets en or, en bronze et en ivoire.

On ne peut douter après cela du luxe des Etrusques, qui apprirent aux Romains l'art de fondre les monnaies et employaient, bien avant eux, les métaux précieux. On prétend même que c'est aux Etrusques que les Romains empruntèrent la bulle d'or, signe de la noblesse, les faisceaux consulaires, les licteurs et la chlamyde des triomphateurs.

D'après Pline, il n'y aurait eu pendant longtemps que très peu d'or à Rome.

On ne trouve pas en effet en Italie d'anciennes mines d'or. Aussi, jusqu'en l'année 247, on ne fit usage, dans l'Italie septentrionale que de monnaie de cuivre.

Avant la défaite de Pyrrhus, nous dit Pline, le peuple romain n'avait pas de monnaie d'argent. L'as de cuivre pesait exactement une livre et le roi Servius fut le premier qui mit une empreinte sur ces pièces. Avant lui le bétail Pecus figurait seul sur cette monnaie, d'où le nom de Pecunia.

L'argent ne fut frappé qu'en l'an de Rome 485, sous le consulat de C. Fabius, cinq ans avant la première guerre punique. C'est à partir de ce moment qu'apparaissent les monnaies consulaires, la plupart d'argent, frappées par toutes les grandes familles de l'époque, les Flaviens, les Flaminiens, les Cornéliens, etc.

La monnaie d'or ne fut frappée que 62 ans après, en 547.

Il est curieux de retrouver dans le mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions par M. Letronne, sous le titre de « Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines », tous les renseignements fournis par Pline.

C'est ainsi que M. Letronne a pu établir que l'or qui, au temps d'Hérodote, valait treize fois et demi l'argent, comme nous l'avons dit plus haut, ne valait plus au temps de César que douze fois ce métal. Sous les Empereurs jusqu'à Domitien, la proportion se maintint à peu près la même et ne descendit pas au-dessous de onze et demi.

Pline qui n'était pas un économiste, nous donne cependant les causes qui ont maintenu l'or dans ces hautes proportions, pendant toute la période romaine. Rome, dit-il, et il s'en étonne, exigeait des nations vaincues des tributs en argent et jamais en or. Témoin Carthage qui, vaincue avec Annibal, dut payer 16,000 livres pesant d'argent pendant cinquante ans.

Il est donc certain qu'au temps des rois, l'or était rare à Rome. L'an 364, lors de la prise de cette ville par les Gaulois, lorsqu'on traita de la paix on ne put réunir que 2,000 livres d'or. Trois cents ans plus tard, l'or que Marius enleva du Capitole incendié et qu'il transporta à Preneste, montait à 13,000 livres.

Nous sommes loin, on le voit, des richesses fabuleuses qui vont bientôt s'entasser à Rome.

La pauvreté est encore honorée, le luxe réprimé par des lois somptuaires et comme le dit Pline : *Gaudebat tellus vomere laureato.*

Mais bientôt les revenus de la République augmentent. Après tant de conquêtes, après la prise de Carthage, de Corinthe, de Syracuse ; après la soumission de la Macédoine et de Pergame, Rome est inondée de richesses.

Sous le consulat de Lucius Aurélius, en 597, sept ans avant la 3e guerre Punique, il n'y avait dans le Trésor du peuple romain que 16,810 livres d'or. Sous le consulat de Sextus, au commencement de la guerre sociale, on comptait un million six cent mille huit cent vingt-neuf livres de ce métal. César, lors de son entrée dans Rome, pendant la guerre civile qui porte son nom, tira du Trésor public 15,000 livres d'or, 35,000 livres d'argent et 45 millions de sesterces. Jamais, nous dit Pline, l'État ne fut plus riche et il ajoute : Paul Émile, après la défaite du roi Persée, versa au Trésor public, du butin fait en Macédoine, 230 millions de sesterces. C'est depuis ce moment que le peuple romain cessa de payer l'impôt.

L'Égypte, qui fournissait 10,000 talents aux Ptolémées, rendit beaucoup plus aux Romains et les conquêtes de Pompée portèrent à cent millions les tributs de l'Asie. Dans ses quatre triomphes, César étala une valeur de 65,000 talents, sans compter 2,822 couronnes d'or.

Alors la passion du luxe s'empare de Rome, chacun cherche à amasser des richesses, et nous voyons ce singulier spectacle d'un peuple composé de citoyens nageant dans les délices, ne sachant que faire de leur fortune, tandis que le reste, la plèbe, en proie à la misère et dédaignant le travail, vit dans l'oisiveté, des miettes de la table des riches, préférant applaudir aux théâtres que d'employer ses mains à manier la charrue. (*Manus in theatro movere quam in aratro*, VARRON.)

De magnifiques palais s'élèvent dans Rome et dans les campagnes. Des lits somptueux, des sculptures, des meubles précieux, des statues ornent ces splendides demeures où se pressent en foule une multitude d'esclaves, palefreniers, cuisiniers, valets de chambre, obéissant au moindre signe du maître, pendant que les clients et les parasites remplissent

l'atrium. Dans un ouvrage intitulé « Palais de Scaurus ou description d'une maison romaine », M. Mazois a reconstruit par la pensée une de ces luxueuses habitations, et il nous montre la profusion des marbres précieux de Paros, de Lesbos et d'Afrique, l'or et l'ivoire incrustés dans l'intervalle des colonnes; il nous dépeint ces mosaïques dont une seule ferait aujourd'hui la gloire d'un musée, ces bains, ces boudoirs qui coûtaient des sommes énormes.

Dans les recherches qu'il a faites sur le luxe d'ameublement des Romains, M. Gabriel Peignot nous apprend que la maison d'un simple particulier, Publius Clodius, avait coûté près de trois millions; celle de Lucullus, 1,250,000 livres, et celle de Cicéron, 700,000 livres.

Le grand orateur écrivit, dit-on (1), sur une table de citronnier, qu'il avait payée 20,000 livres, l'acte d'accusation de Verrès.

Bien que les Romains ne nous aient laissé que peu de traces de leurs peintures, on sait cependant que le goût des tableaux avait commencé à se faire sentir lorsque L. Mummius en rapporta quelques-uns de Grèce, en l'an 146 avant J.-Ch. Parmi ceux qui furent exposés en vente, on cite : Le Bacchus, d'Aristide de Thèbes, dont Attale avait offert 28 talents et demi (environ 114,000 livres). L'Alexandre foudroyant, d'Apelles, enlevé au temple de Diane à Éphèse qui fut vendu pour un prix égal au nombre de pièces d'or nécessaire pour recouvrir tout le tableau. Une Vénus sortant de la mer atteignit le prix de 480,000 francs, et l'on sait par Suétone, que Tibère ayant à choisir entre une somme de 200,000 francs et l'Atalante et Méléagre préféra ce tableau.

Rome possédait au temps des Empereurs, 70,000 statues. Lucullus en rapporta une du Pont, qui avait coûté plus de deux millions. La statue colossale de Mercure de Zénodore coûta dix années de travail et 800,000 francs.

(1) Cantu, tome IV, p. 255.

Le luxe des coupes et des plats dont on ornait les dressoirs passait toutes les bornes. Sylla possédait des plats d'argent qui pesaient deux cents marcs. Un esclave de Claude, trésorier dans la Haute Espagne, fit faire un vase d'argent pur du poids de 500 livres pour lequel il fallut construire une fonderie spéciale. Crassus possédait deux coupes ciselées qui coûtaient 20,000 francs. Enfin, on rapporte que Petronius, personnage consulaire, condamné à mort par Néron, brisa, avant de marcher au supplice, un vase murrhin d'une valeur de 1,400 mille francs.

Pour faire face à de pareilles prodigalités il fallait d'inépuisables fortunes. Pline nous en donne une idée, en nous disant que Crassus, le plus riche Romain après Scylla, prétendait que l'on n'était pas à son aise si l'on ne pouvait entretenir une légion. (Pline, § 47, ch. XXXIII.)

M. Peignot, d'après les renseignements recueillis chez les auteurs anciens, a calculé que Sylla devait posséder une fortune de 150 millions; Lucullus, 120 millions; Tibère, 500 millions; Sénèque, 60 millions; Pline le Jeune, 20 millions; Salluste, 60 millions. Virgile laissa à sa mort près de deux millions, provenant des dons d'Auguste.

Le luxe des bijoux n'était pas moins grand et Pline se lamente contre cette mode ruineuse des anneaux d'or qui absorbaient le patrimoine d'opulentes familles. On en vint, dit-il, à porter une bague à chaque doigt et quelques personnes en mettaient trois au petit doigt.

Les esclaves eux-mêmes entouraient d'or le fer de leurs anneaux.

Lucien (*in Gallo*, ch. XII), parle d'un riche romain qui portait seize bagues. Juvénal (1) se sert de l'expression : *Aurum æstivum* pour dépeindre un homme efféminé qui portait, pendant l'été, des bagues plus légères.

Comme ces bagues étaient, la plupart du temps, enrichies

(1) Satire I, 28.

de camées, de pierres gravées ou de pierreries, elles atteignaient un prix élevé, mais on comprendrait peu cette coutume incommode, si l'on ne se rendait compte de son origine.

Dans le principe, à une époque où l'art de la serrurerie était dans l'enfance, on avait l'habitude de fermer les armoires ou les coffrets à bijoux à l'aide d'un cachet. Comme c'était la femme qui avait généralement la garde des objets mobiliers, c'était à elle qu'appartenait l'anneau à cacheter. Aussi voyons-nous dans les Pandectes (*De legatis*) un père mourant confier son anneau à l'aînée de ses filles « *Annulum custodiæ causa majori natu filiæ tradidit* ».

Plus tard, les anneaux d'or devinrent un emblème honorifique servant à distinguer l'ordre équestre du peuple. Par vanité, pour jouer au chevalier, beaucoup de gens se mirent à porter l'anneau et il fallut, pour mettre un terme à ces abus, qu'en l'an 775, un décret déterminât les conditions requises pour jouir de cette distinction. On devait être de condition libre, depuis la 3e génération, posséder environ 84,000 francs de biens fonds et avoir droit, d'après la loi Julia, à s'asseoir au théâtre dans les quatorze premières rangées de sièges.

Cette distinction ne fut recherchée qu'avec plus d'ardeur et Pline nous apprend, avec amertume, que des gens de rien, des affranchis, arrivaient à porter l'anneau d'or alors que des juges et des chevaliers se reconnaissaient encore à l'anneau de fer. *Nihil novo sub sole !*

Dans un ouvrage très curieux, « Sabine ou la Matinée d'une Dame romaine, » l'érudit allemand Bœttiger est arrivé, après de patientes recherches, à reconstruire tous les détails de toilette d'une patricienne. Ses descriptions, appuyées sur de nombreuses citations, nous donnent un aperçu du luxe des élégantes du siècle d'Auguste. Il fait défiler devant nos yeux toute la série des bijoux, vide tous les écrins, sans oublier de citer cette fameuse perle que Jules César acheta pour la mère de Brutus au prix exorbitant de 6 millions de sesterces.

Ne nous étonnons donc pas de ce que nous dit Pline du luxe de ses contemporaines en s'écriant : Les femmes ont de l'or sur tout le corps.

Avec les empereurs, les richesses ne font qu'augmenter et le faste de simples particuliers dépasse le luxe effréné des satrapes d'Asie. Les laines de l'Apulie et de l'Espagne sont devenues trop pesantes pour ces corps amollis, on se plaint même du poids de la sandale romaine ; il faut des boules de cristal pour rafraîchir la paume de la main. On fait pleuvoir sur le peuple, dans l'amphithéâtre, une rosée parfumée de nard ; l'arène du cirque est semée de poussière d'or et d'ambre. Tout est raffiné ; la cuisine devient une officine d'art, où se préparent les mets les plus exquis et les plus recherchés. On dépense des milliers de sesterces pour acheter des poissons. Octavius paie 500,000 sesterces (99,000 francs) un barbeau, refusé par Tibère. Apicius, victime de sa gloutonnerie, se tue après avoir dépensé pour sa table d'immenses trésors. Le goût de l'étrange, du monstrueux, de l'extraordinaire se développe. Les statues deviennent colossales, les ponts gigantesques ; Néron attelle vingt chevaux à son char, Agrippine donne six mille sesterces pour un rossignol, Caligula, imitant Cléopâtre, boit des perles liquéfiées et donne des repas dans des plats d'or qu'il distribue ensuite à ses convives. Et nous aussi, s'écrie Pline, nous avons fait des choses que la postérité regardera comme fabuleuses. Mais ces jeux funèbres donnés par César, en l'honneur de son père, et qui avaient fait l'étonnement de Rome, sont dépassés par les folies de Caligula, faisant paraître dans le cirque un échafaud chargé de 124,000 livres d'argent ; par celles de Néron faisant revêtir d'or, pour un seul jour, le théâtre de Pompée, afin de le montrer à Tiridate, roi d'Arménie.

La folie de l'or détraque tous les cerveaux. C'est de la démence ! Néron incendie Rome et élève sur ses ruines un palais d'or, merveille d'une magnificence à peine croyable. « Le vestibule en était si vaste qu'il pouvait contenir la statue

« colossale de l'empereur qui avait 120 pieds de hauteur. Un « triple rang de colonnes y formait un portique d'un mille « de longueur. Le jardin renfermait des champs, des vignes, « des pâturages, des bois. Les appartements étalaient à « profusion l'or, les pierreries et la nacre. Le plafond des « salles à manger était formé de feuilles d'ivoire mobiles, « d'où se répandaient des fleurs et des parfums sur les « convives. La principale était ronde et tournait nuit et jour, « à l'imitation du mouvement du monde. Les eaux de la mer « et de l'Albula alimentaient les bains et, en pénétrant dans « cette demeure splendide Néron s'écriait : Enfin me voici « logé en homme ! »

Et la fête se poursuit. Passionnée jusqu'au délire pour les jeux de l'amphithéâtre et du cirque, la Rome des Empereurs continue à s'amuser, malgré les présages funestes. L'encens de l'Arabie ne suffit plus aux apothéoses. Caligula dépense en largesses au peuple plus de 525 millions (Cantu, t. V, p. 256). Enfin Héliogabale dépasse en impiété, en prodigalités, en débauches et en barbarie les monstres qui l'ont précédé. Ses appartements n'étaient tendus que d'étoffes d'or. Il attelait à son char, couvert d'or et de pierreries, des femmes au sein nu et ne foulait sur sa route que de la poussière d'or. Ses viviers étaient remplis d'eau de roses et il poussait l'ostentation jusqu'à faire servir à ses convives, des petits pois mêlés de graines d'or.

Les richesses du monde entier ne pourront bientôt plus suffire à ces prodigues. Pendant que Rome se livre aux plaisirs, les campagnes restent en friche, le fisc s'en empare, ou bien elles deviennent la proie des riches qui forment ainsi ces domaines immenses ou Latifundia qui, ainsi que le dit Pline (Pline ch. XVIII, *Latifundia perdidere Italiam*), ruinèrent l'Italie.

Le vétéran aliène ses propriétés ; le cultivateur ruiné, écrasé par la concurrence des vastes exploitations à esclaves, vient augmenter le nombre des pauvres, il se fait soldat, met son épée au service de celui qui le paie, et le soldat,

maître de tout,. devient à la fois électeur et bourreau (1).

La puissance romaine touche à son déclin. De vaillants empereurs, Claude, Aurélien, retarderont quelque temps encore la chûte de l'Empire, mais l'heure fatale approche. Sous Aurélien, Rome enrichie des dépouilles de Zénobie, reine de Palmyre, jette encore une dernière lueur, et assiste à un triomphe pompeux. Des représentants de toutes les nations du monde précèdent le char du triomphateur : Ethiopiens, Arabes, Perses, Bactriens, Indiens, Chinois, attirent les regards par l'étrangeté de leurs costumes. De longues files de Goths, de Vandales, de Sarmates, d'Alemans, de Francs, de Gaulois enchaînés, accompagnent l'Empereur Tetricus portant les brayes gauloises, la tunique jaune et le manteau de pourpre. Couverte de pierreries, des chaînes d'or aux mains et au cou, soutenue par des esclaves persanes, la reine Zénobie ferme le cortège. Mais cette mémorable solennité est la dernière de ce genre. Rome cesse d'être la capitale du monde. Pendant que Dioclétien s'établit à Nicomédie et renouvelle la pompe des satrapes d'Asie, son collègue Maximien s'installe à Milan. Les deux cours rivalisent de splendeurs, mais le trône où siègeait Auguste reste vide.

Constantin, maître du monde, fixe à Byzance (ville d'Asie Mineure, à l'est de la Propontide), le siège de son Empire. Il consacre 60,000 livres d'or (2) à la construction des murs, des portiques, des aqueducs. Les rues, les palais, les basiliques s'élèvent comme par enchantement, et les arts de la Grèce s'associent à ceux de l'Italie pour l'embellissement de la nouvelle capitale. Rome dépouillée de ses chefs-

(1) Dans les 92 ans qui s'écoulèrent de Commode à Dioclétien, sur les 25 fois que l'Empire fut vacant, il le devint 22 par suite de la mort violente de ceux qui l'occupaient. Trente Empereurs sur trente-quatre furent tués par ceux qui voulaient leur succéder et qui avaient gagné les troupes.

(2) Codinus, p. 2, écrivain byzantin du xve siècle.

d'œuvres, se voit enlever les statues de ses Dieux et de ses héros, mais elle lègue à Constantinople tous ses vices et sa rivale devient à son tour une sentine de dépravation.

Un écrivain anglais Alison, attribue la chute de l'Empire Romain à l'épuisement des mines d'or et d'argent de Grèce et d'Espagne plutôt qu'à l'esclavage, au Paganisme et à la corruption des mœurs. C'est aller bien loin et nous ne partageons pas cette opinion, mais il est certain, qu'après avoir été abondant dans l'antiquité, l'or devient rare avec le Bas Empire, si rare que l'on défendit son exportation et qu'une loi ordonna même toute espèce d'artifice pour attirer celui des étrangers (1). Le rapport de l'or à l'argent s'élève alors de 1 à 14,40 ainsi que l'indiquent les édits de Constantin.

Comme aux temps primitifs on en vint à payer les contributions en nature, et les légionnaires se contentaient pour toute solde de pain, de lard, de vin et d'un peu d'huile.

*
*

Nous voici arrivés au terme de cette étude. Le monde civilisé disparaît sous un flot de Barbares qui se partagent ses dépouilles. L'histoire ne trouve plus de voix pour raconter les événements. Le Paganisme agonise à Constantinople et pendant que les Empereurs Byzantins s'obstinent à modeler sur des formes antiques et surannées des sentiments et des faits d'une nature nouvelle, l'Occident engourdi dans une ignorance universelle gardera un morne silence jusqu'à ce que le catholicisme triomphant le réveille de sa torpeur.

De tout ce qui vient d'être dit, on peut conclure que si l'or était relativement abondant dans l'antiquité il existait

(1) Loi II et Code IV *de commercio et mercatoribus.*

cependant, en bien moins grande quantité que de nos jours. Le commerce d'une part et de l'autre l'exploitation des mines de métaux précieux n'avaient pas l'immense extension qu'ils ont reçue depuis. L'or suivait du reste une voie diamétralement opposée à celle que nous constatons aujourd'hui. Il nous vient actuellement d'Amérique et d'Afrique pour retourner en Asie. Dans l'antiquité, c'est l'Asie qui avait les mines les plus fécondes. Le métal précieux vint d'abord de là, en Grèce et en Italie, lentement par la voie du commerce, puis à torrents par les conquêtes. Mais au lieu d'être réparti sur la surface du monde, il s'accumulait dans certains pays, tantôt en Asie, au temps de sa splendeur, tantôt en Grèce et en Italie au temps des grandes conquêtes. De là, ces richesses fabuleuses, ce faste inouï, ces dépenses prodigieuses de quelques privilégiés. Mais lorsque Rome fut obligée de payer un tribut aux Barbares, lorsque les Barbares se livrèrent au pillage, l'or se dispersa de tous côtés et l'on s'aperçut bientôt que tout le métal précieux qui existait sur la terre était loin de satisfaire aux besoins toujours croissants des nations.

Aujourd'hui encore, avec le mouvement d'affaires vertigineux qui entraîne notre génération, la construction de tous ces chemins de fer, de tous ces canaux, de tous ces travaux gigantesques ; au moment où d'immenses régions, jadis désertes, se peuplent et soutirent aux vieilles civilisations les réserves qu'elles ont amassées pendant des siècles, l'or, cet agent indispensable de l'échange et du commerce international deviendrait bientôt insuffisant, si un événement heureux et providentiel ne faisait concorder ce déploiement de l'activité humaine avec la découverte de nouveaux gisements aurifères, dans l'Afrique du Sud, gisements qui s'annoncent comme les plus féconds et les plus riches du monde et par conséquent comme devant être presque intarissables.

P. LÉLU.

FAUT-IL REGRETTER AVEC BOILEAU QUE LA BRUYÈRE SE SOIT AFFRANCHI DE LA DIFFICULTÉ DES TRANSITIONS ?

Boileau, cet écrivain de tant de goût, de bon sens et de raison, ce législateur du Parnasse français, le juge le plus consciencieux et le plus compétent, le critique le plus éclairé, le plus judicieux des ouvrages d'esprit, le conseiller, le guide, l'admirateur, l'ami et le soutien des plus grands poètes du plus beau siècle de notre littérature ; Boileau dont presque tous les jugements sont autant d'arrêts reconnus et sanctionnés par la postérité, a dit, dans une lettre à Racine, que les auteurs de pensées et de maximes, particulièrement La Bruyère, se sont épargné ce qu'il y a de plus pénible, de plus difficile dans un ouvrage : les transitions. — Les critiques contemporains eux-mêmes n'ont pas manqué d'observer avec malignité que le livre des caractères ne présentait en rien les qualités d'un ouvrage suivi : cette opinion était celle de Boileau, mais il a su l'exprimer avec toute la réserve de l'estime.

Essayons de montrer ce qu'il y a de juste, de vrai, de fondé dans ce jugement ; examinons en même temps s'il n'est pas trop sévère ; si le défaut, si grave qu'il paraisse, que Boileau trouve à blâmer chez La Bruyère son émule en prose dans la critique littéraire, n'est pas compensé et suffisamment racheté par d'autres mérites, d'autres avantages qui caractérisent surtout notre profond moraliste.

L'art d'écrire, si difficile de l'aveu de tous ceux qui s'y sont essayés, exige tant de conditions, tant de qualités diverses et des plus précieuses qu'il est très rare de rencontrer un écrivain qui n'ait pas donné prise à la censure et à la critique par quelque côté. Mais il est cependant certaines qualités générales vraiment essentielles et tellement nécessaires pour donner de la vie et de l'intérêt à un ouvrage, qu'on ne pardonne pas facilement à un auteur de ne les pas posséder ou de les avoir négligées. Quoi que vous écriviez, en effet, prose ou vers, quelque production qu'enfante votre esprit, que vous vous exerciez dans le domaine de la philosophie, de l'histoire, de la littérature, etc., il est des conditions auxquelles vous ne sauriez vous soustraire, dont vous devez être le premier à sentir l'importance, la nécessité. Si grand que soit votre talent, si heureuses que soient vos facultés, vous ne pourrez réussir à rien écrire de sensé, de solide, avant d'avoir bien choisi votre sujet, de l'avoir longtemps fécondé par une méditation sérieuse, avant d'avoir fait un choix judicieux parmi les idées qui se présentent en foule à votre esprit, claires ou obscures, confuses ou distinctes ; avant de les avoir classées, coordonnées avec goût et discernement, suivant de justes proportions. C'est dire assez que vous avez tout d'abord besoin de vous tracer un plan, une méthode qui règle votre marche, dirige tout le travail de votre esprit en l'empêchant de s'écarter de son but.

A défaut de ce soin préalable qui doit être la première préoccupation de l'écrivain qui sent la dignité de son art, vous n'arriverez jamais à rien produire de durable ; ou du moins, si dans votre ouvrage on voit éclater çà et là quelques beautés, si l'on est forcé d'admirer certains passages marqués au coin du génie, on sera choqué par le manque d'unité, de proportion, d'harmonie, qualités qui donnent tant de prix à un ouvrage, sans lesquelles tout étant disparate, incohérent, il ne saurait ni plaire, ni intéresser.

Telles sont les principales qualités que l'on aime avant tout à reconnaître dans un écrivain. Mais il en est une autre

qui s'y rattache nécessairement, dont il voudrait en vain se passer, car ce n'est que par elle qu'il peut réunir étroitement les différentes parties de son œuvre, lui donner cet intérêt général qui résulte de l'unité d'objet jointe à l'unité de détails : cette qualité essentielle, c'est l'heureux emploi des transitions que l'on rencontre dans presque toutes les productions de l'esprit qui ne sont pas dépourvues de mérite. Que sont, en effet, ces transitions jugées si nécessaires que nous en faisons comme une loi à tout homme qui se mêle d'écrire. Nous allons le dire aussi brièvement, aussi clairement que possible.

Tout ouvrage doit avoir un seul but, un seul objet : un fait à établir ou une vérité à démontrer. Toutes les parties qui le constituent doivent donc concourir dans une sage et juste mesure à atteindre ce but. Pour cela, il faut de toute nécessité que les idées se présentent dans un ordre lumineux, soient liées entre elles d'une manière si intime, qu'elles se fortifient mutuellement et forment ainsi une suite de raisonnements serrés et solides qui amènent la conviction, en produisant la plus forte, la plus heureuse impression sur le lecteur.

Or, il y a dans tous les sujets que l'on traite, des idées importantes, nécessaires qui ont leur place marquée dans le discours, qui en forment pour ainsi dire la chaîne. Le lien, l'union de ces idées principales avec les idées secondaires pour composer un tout bien suivi, bien réglé, bien ordonné, la liaison logique des unes avec les autres, leur enchaînement rigoureux à l'aide de certaines expressions, de certains tours, d'idées intermédiaires ou moyennes, voilà, selon nous, ce que l'on appelle transitions. Il faut dans tous les écrits cette logique, cette connexion qui dans tous les arts n'est que l'imitation de la nature laquelle ne crée pas des membres séparés : sans elle, aucune œuvre sérieuse et durable n'est possible. Boileau l'avait fort bien compris : c'est pour cela qu'il semble reprocher vivement à l'auteur des caractères d'avoir négligé les transitions.

Mais La Bruyère est-il coupable au premier chef, ne rachète-t-il pas par des qualités réelles et précieuses le défaut que censure celui qu'on a si justement appelé l'Horale français, l'arbitre du goût et qui, avec un discernement presque infaillible, sut assigner à chaque écrivain son véritable rang dans l'estime publique ?

Nous avons fait ressortir plus haut les conditions, les qualités exigées en général de tout écrivain, et parmi elles l'art des transitions. Mais ces conditions, cet art des transitions qui contribue si puissamment à la valeur des écrits, sont-ils absolument nécessaires, indispensables aux écrivains moralistes, aux auteurs de pensées et de maximes, tels que La Rochefoucauld et La Bruyère ? Nous ne le pensons pas, bien que nous soyons convaincu avec Boileau que La Bruyère, en écrivant par petits articles détachés, en composant son livre d'un recueil de pensées isolées, s'est épargné ce qu'il y a de plus difficile dans un ouvrage, à savoir les transitions qui sont un art pour les bons écrivains, un écueil pour tous ceux qui n'ont pas assez étudié et mûri leur sujet, ou qui manquent de la justesse et de la pénétration nécessaires pour saisir les rapports qui unissent les différentes idées entre elles.

Nous donnons donc volontiers sur ce point raison à Boileau contre La Bruyère, quoique toutes les transitions du poète lui-même soient loin d'être irréprochables. Mais il nous semble oublier trop facilement que si les écrivains moralistes ont cru devoir sans motif assez plausible se dispenser d'une qualité exigée de ceux qui écrivent un ouvrage, on est par là même en droit de se montrer plus sévère, plus exigeant envers eux, et qu'on leur demande en retour d'autres qualités brillantes et solides pour dédommager le lecteur de celle qui leur manque.

Leurs écrits ne se composent que d'un recueil de pensées détachées, isolées qui ne réclament, qui ne nécessitent pas par conséquent le travail si pénible des transitions : ils n'ont pour ainsi dire besoin à la rigueur ni de plan, ni de méthode,

ni de proportion ; on n'attend, on n'exige d'eux ni l'enchaînement régulier et méthodique des pensées, ni cet intérêt général dont il est si difficile et si beau d'animer l'ensemble d'un ouvrage qui joint l'unité d'objet à l'unité de détails. Les écrivains moralistes peuvent exprimer les pensées qu'il leur plait, dans l'ordre où elles s'offrent à leur esprit : ils n'ont qu'à se préoccuper de faire valoir une idée, de la mettre en relief, d'en tirer le meilleur parti possible, pour passer ensuite à une autre idée, sans qu'ils soient astreints à aucun lien, à aucune règle, à aucune méthode.

Mais si l'on consent à ce que ces écrivains ne nous présentent que des pensées détachées, c'est qu'on est en droit d'exiger d'eux en revanche que toutes ces pensées soient justes, profondes, exquises, délicates, qu'elles soient comme la fleur, le suc substantiel de leur esprit ; que chacune d'elles, en un mot, soit un chef-d'œuvre en raccourci. Non seulement ils sont tenus de choisir habilement leurs pensées, il faut de plus qu'ils apportent un soin délicat, scrupuleux à les revêtir, à les orner de ces expressions qui leur donnent du piquant et du relief. Un recueil de pensées, en effet, est de tous les ouvrages d'esprit celui ou l'écrivain doit le moins compter sur le fonds pour intéresser le lecteur, parce que ce fonds appartient à tous, est le domaine de tous : ce sont généralement des lieux communs de morale et de philosophie, les vices, les défauts, les travers, les ridicules inhérents à l'humanité. C'est là une matière exploitée depuis bien longtemps, sous toutes les formes, dans laquelle l'écrivain court risque d'échouer, s'il ne possède l'art ingénieux de varier ses couleurs, ses mouvements, s'il ne sait pas donner à ses pensées un tour nouveau, original, les embellir, les relever par des images fortes, saisissantes, par des expressions à la fois justes, pittoresques, inattendues, bien appropriées qui en fassent ressortir toute la force, toute la profondeur, toute la beauté.

C'est donc par-dessus tout un travail de style auquel doivent se soumettre les écrivains moralistes, et l'on ne sau-

rait méconnaître les services importants qu'ils ont rendus à notre langue : la tournure réfléchie et la forme concise de leur style qui fortifient la pensée en la resserrant dans de justes limites donnent à notre prose française un caractère qui lui a été éminemment utile et une sorte de beauté que personne ne songera à contester.

Ce sont ces écrivains que nous devons lire de préférence, si nous voulons apprendre à penser sainement, solidement, à trouver toujours et sans effort l'expression juste, précise qui doit traduire chacune de nos pensées, ainsi que les images, les figures, les mouvements, les tournures, les alliances de mots frappantes, les traits saillants qui les font si bien valoir. La Bruyère, après La Rochefoucauld, nous a donné le modèle de ce style net, ferme, précis, imagé, varié à l'infini qu'on ne saurait trouver à admirer chez les écrivains d'un autre genre, pas même chez le grand Bossuet qui s'est pourtant créé une langue à lui pour exprimer les vastes pensées et les conceptions sublimes de son brillant génie.

D'après toutes ces considérations, n'aurons-nous pas raison de dire, en terminant, que si le livre des caractères n'offre pas les qualités d'un ouvrage suivi, si La Bruyère a manqué surtout à l'une des conditions importantes de l'art d'écrire, en s'affranchissant du travail et de la difficulté des transitions, il ne faut pas trop lui en vouloir, puisque le genre auquel il s'est livré semble en quelque sorte exclure non seulement tout plan, toute méthode, toute proportion, mais encore l'art des transitions, et que d'autre part cette qualité qui lui manque et que paraît vivement regretter Boileau, est amplement rachetée par d'autres mérites et d'autres avantages que nous avons constatés et qui ont si bien contribué à nous faire penser et parler juste, à élever notre esprit, à rejeter les fausses beautés que le mauvais goût admire, ces ornements parasites qui ne vont qu'à l'agrément et non à la vérité ; à former notre style, à enrichir, à perfectionner notre belle langue française que l'on peut peut appeller excellemment la

langue du bon sens et du raisonnement, la langue intellectuelle du monde, la parole d'affranchissement et de civilisation.

LE FEYER.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1889

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Château-Thierry. — Imprimerie de l'*Écho républicain de l'Aisne*.

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1890

La Société laiſse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1890



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

L'Echo Républicain de l'Aisne

—

MDCCCLXXXXI

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1891

BUREAU

Date d'admission.

MM.

1866 Juillet..... Moreau (Frédéric) (✵ ✿ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*

1865 Janvier.... Barbey (✿ A.), à Château-Thierry, *Président.*

1875 Septembre. Vérette (✿ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.

1865 Mars...... Moulin, à Château-Thierry, *Secrétaire.*

1876 Mai....... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

1882 Juin...... Le Feyer (✿ A.), à Château-Thierry, *Bibliothécaire.*

1864 Septembre. Harant (✵), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*

1864 Septembre. Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Préfet de l'Aisne.

1869 Janvier.... De Barthélemy (Anatole) (✵), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

1891 Août...... Benoist, Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq.

1873 Mai....... Courajod (✵), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.

1869 Janvier.... Delteil (✿ I. P.), Homme de lettres, 23, rue Pradier, à Belleville-Paris.

1872 Juillet..... Maury (Alfred), de l'Institut (O. ✵), ancien Directeur des Archives Nationales, Paris.

1874 Janvier.... Pécheur (l'abbé) (✿ A.), Curé de Crouy, par Soissons.

1868 Juin...... Poquet (l'abbé) (✿ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.

1889 Avril...... Sébline (O ✵), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission.		MM.
1881	Janvier....	Bahin (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1865	Janvier....	Barbey (✿ A.), à Château-Thierry.
1881	Septembre.	Bigorgne (René), Maire de Marigny-en-Orxois.
1879	Octobre. ..	Bosquillon, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1878	Février....	Butel, Notaire, à Château-Thierry.
1884	Février....	Carré (✻), Maire d'Épieds, par Château-Thierry.
1881	Février....	Des Cars (Comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1872	Mars......	Corlieu (✻ ✿ I. P), Docteur en médecine, 11, rue d'Arcole, Paris.
1877	Octobre. ..	Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1864	Décembre..	Delorme-Doué, à Château-Thierry.
1872	Juin.	Deullin (Eugène), Banquier à Épernay (Marne).
1865	Février....	Encelain, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1876	Décembre..	Fitremann, Juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, 191, rue Saint-Honoré, Paris.
1887	Février....	Hachette (Maurice), 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1864	Septembre.	Harant (✻), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry.
1875	Avril......	Henriet (Frédéric), à Château-Thierry.
1876	Mai.......	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement, à Château-Thierry.
1872	Octobre. ..	De Laubrière, à Essômes.
1872	Octobre...	Léguillette (Charles), 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1882	Juin..	Le Feyer (✿ A.), ancien Professeur, à Château-Thierry.
1876	Août......	Maciet (Jules), à Château-Thierry.
1868	Juin.	De Montesquiou (Comte) (✻), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875	Mars......	Moreau (Auguste), Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre .	Moreau-Nélaton (Étienne), à Fère-en-Tardenois.
1864	Septembre.	Morsaline, Architecte, à Château-Thierry.
1865	Mars......	Moulin, à Château-Thierry.
1877	Novembre .	Paillard, Notaire, à Château-Thierry.
1883	Avril......	Paillet (Eugène) (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890	Novembre.	Paillet (Jean), Avocat à Paris.
1864	Octobre...	Petit, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1872	Mars......	Petit (Léon), à Mont-Saint-Père.

Date d'admission.		MM.
1874	Décembre..	Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1864	Septembre.	Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873	Août......	Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1875	Septembre.	Vérette (✿ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.
1864	Novembre .	Waddington, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville, par La Ferté-Milon.
1884	Février....	Varin (Eugène), Artiste Graveur, à Croutles, par Charly.
1884	Mai.......	De Villermont (Comte), à Chierry, par Ch.-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

		MM.
1881	Janvier....	Baudoin (✱ ✿ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1889	Février....	Bercet (Gaston), à Quiévy (Nord).
1873	Février....	Bidaut, ancien Capitaine, à Paris.
1876	Janvier....	Blanc (✿ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1880	Janvier....	Bobeuf, Directeur de l'Asile National de Vincennes à Saint-Maurice (Seine).
1886	Avril......	Boudin (Émile), Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1883	Juin......	Bove (Léon), Avoué, à Château-Thierry.
1886	Novembre.	Buland (Eugène), Artiste Peintre, à Charly.
1873	Février....	Callou, Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1889	Février....	Cassier, à Poissy (Seine-et-Oise).
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	Combier, 1, Place des Terreaux, Lyon.
1884	Avril......	Cortilliot, Directeur-Propriétaire du *Journal de Château-Thierry*.
1890	Mars......	Carlier, à Château-Thierry.
1890	Décembre..	Colmont-Véroudard, Négociant, à Château-Thierry
1891	Avril......	Charbonniez (Paul), à Fère-en-Tardenois.
1891	Octobre. ..	Carton, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire*.
1888	Avril......	Daras (abbé), R. P. Louis de Gonzague, Prémontré, Weston-Rugby (Angleterre).

Date d'admission.		MM
1873	Août......	Delauney-Varin, Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly.
1884	Septembre.	Delettre, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
1873	Mai.......	Dequin (✻), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
1877	Août......	Devaulx (Ernest), Statuaire, 17, impasse Fessart, Paris.
1878	Février....	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry
1887	Avril......	Dupont (Georges), Propriétaire, à Essômes.
1873	Mai.......	Duprat, Avoué honoraire, à Château Thierry.
1887	Décembre..	Duprat (Élie), Avoué, à Château-Thierry.
1888	Avril......	Dupré (Vincent), à Penchard (Seine-et-Marne).
1887	Décembre..	Dutripon (Lucien), Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1891	Février....	Delteil (Loys), à Paris.
1887	Septembre.	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1887	Septembre.	Fauconnier, Architecte, à Château-Thierry.
1889	Février....	Ferton (Charles), Capitaine d'artillerie, à Angers.
1883	Juin......	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	De Florival, Juge, Président de la Société académique de Laon.
1874	Octobre...	Fonte, Architecte, à Fère-en-Tardenois.
1875	Septembre.	Fournier (Achille), à Condé-en-Brie.
1878	Novembre .	Gaulet, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
1873	Décembre..	De Graimberg, à Heidelberg.
1885	Septembre.	Grison, Receveur de l'Enregistrement, à Guiscard (Oise).
1872	Novembre .	Guérin, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
1874	Décembre..	Guillaume, Agent-Voyer, à Laon.
1864	Octobre. .	Guilliot (l'abbé), Curé Doyen de Flavy-le-Martel.
1872	Juin......	Guyot, ancien Juge de Paix, à Pontoise (Seine-et-Oise).
1872	Octobre...	Henriet, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
1887	Juillet....	Henriet (Maurice), Juge, à Clermont (Oise).
1891	Juillet.....	Hanus (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882	Novembre .	Jean, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1869	Septembre.	Joussaume-Latour, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1887	Septembre.	Joussaume-Latour (Henri), Économe des Hospices à Château-Thierry.

Date d'admission.		MM.
1881	Janvier....	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars......	Jovenay, Licencié en Droit, à Château-Thierry.
1885	Août......	De Ladoucette (Baron Étienne) (✻), à Viels-Maisons.
1887	Juin.	Larangot, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889	Février....	Leblond, Professeur de philosophie et histoire au Collège de Château-Thierry.
1870	Août......	Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1889	Mars......	Lélu, Receveur des Finances, à Château-Thierry.
1875	Octobre. ..	Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887	Septembre.	Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1867	Janvier....	Louïse (✻ I. P.), Principal honoraire, à Sedan.
1890	Juillet.....	Legrand (Eugène), à Château-Thierry.
1890	Juillet.....	Legrand (Auguste), à Château-Thierry.
1891	Février....	Lenoir (Henri), Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1889	Février....	Marizis, Notaire, à Château-Thierry.
1872	Novembre .	Masure, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Première, à Paris.
1891	Avril......	Mauchamp (Alphonse), à Fère-en-Tardenois.
1876	Juillet.....	Maussenet, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).
1891	Juin......	Mayeux (Pol), imprimeur à Méru (Oise).
1886	Avril......	Mennesson, Notaire, à Jaulgonne.
1882	Mai.......	Milon, Directeur de l'École communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août......	Monnoyer, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre.	Morlot, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	Moulin, Avocat, à Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai.......	Moulin, Avocat à Bernay (Eure).
1882	Décembre..	Palant (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai.	Pecque, Notaire, à Château-Thierry.
1879	Février....	Pigalle, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1864	Septembre.	Pignon (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
1878	Juin......	Pille (Henri) (✻), Artiste Peintre, 35, Boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre...	Pilliard, Propriétaire, à Cramailles.
1891	Juillet.....	Pommier (Georges), à Château-Thierry.

Date d'admission.		MM.
1879	Octobre...	REMIOT, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1883	Avril......	ROUQUETTE, Libraire, passage Choiseul, Paris.
1890	Septembre.	SOUEF, Avocat à Presles-et-Thierry (Aisne).
1891	Juin......	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Château-Thierry.
1886	Juillet.....	SIMON (Maurice), Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1891	Octobre...	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1886	Janvier....	TABART (Émile), Tanneur, à La Ferté-Milon.
1885	Juillet.....	TAUPIN, Négociant, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1865	Février....	VARIN (Adolphe), Artiste Graveur, 2, rue Chanoinesse, Paris.
1874	Février....	DE LA VAULX, 8, rue Meissonier, Paris.
1872	Août......	VUILBERT (l'abbé), Curé de Saulchery, par Charly.
1891	Janvier....	VIELLE, Juge de Paix du canton de Fère-en-Tardenois.

ASSOCIÉS LIBRES

		MM.
1879	Novembre.	BERTHELÉ (✿ A.), Archiviste de l'Hérault à Montpellier
1879	Février....	DOUCHY (✿ A.), Instituteur de Brumetz, par Gandelu.
1889	Mars......	MARÉCHAL (Prince-Palmyre), à Château-Thierry.
1886	Janvier....	MINOUFLET, Instituteur de Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	PIHAN (Eugène) (✿ A.), Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai.......	PICHELIN, ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à St-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).

26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).
56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau, (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).

61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1890

SÉANCE DU 7 JANVIER 1890.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY.

Correspondance. — M. le Directeur des Beaux-Arts annonce que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts coïncidera, en 1890, avec le Congrès des Sociétés savantes ; il recommande particulièrement aux délégués, les études qui ont un caractère historique et « la mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces. »

De M. Delteil, la charmante improvisation toute de circonstance :

Monsieur le Président,

Messieurs et chers Confrères,

Retenu loin de vous par les destins contraires,
J'enrage dépité ; j'aurais voulu pouvoir,
Porté par la vapeur jusqu'à Chaûry, vous voir
Et vous serrer la main. Mais, malgré mon absence,
Si vous voulez me lire entre vous, en séance,
Mes vœux seront comblés à peu près. Sur ma foi,
Ce que je vous écris, c'est mon être, c'est moi
Tracé sur le papier. Papier, qui me remplace,
Traduis bien mes pensers et fais-moi trouver grâce
Devant mes auditeurs au jour du nouvel an.
A vous tous réunis, j'adresse un compliment,
Expansion du cœur, mais il le faut sincère
Et le mien est ainsi. Cela posé, j'espère

Que vous accueillerez, favorables, mes vœux.
Donc, soyez bien portants, bons travailleurs, heureux.
Mon devoir est rempli, je garde le silence,
J'aurais peur près de vous de manquer d'éloquence.
Soyez gardés du mal, mal que l'influence a
Et qu'on a baptisé du nom d'influenza.

Ah ! si M. de Tillancourt était encore des nôtres, comme il applaudirait à ces deux derniers vers !

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1889,* n° 2 ;

2° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome VIII, 1re livraison ;

3° *Bulletin de la Société académique de Brest, 1888-1889,* tome XIV ;

4° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 72, 15 décembre 1889 ;

5° *L'Alliance scientifique,* n° 31 ;

6° *Mémoires de la Société royale des Belles-Lettres, d'Histoire, des Antiquités de Stockholm,* sept volumes, de 1881 à 1887, et trois albums.

M. le Président annonce la mort de M. Lecocq, ancien maire de Jaulgonne, ancien conseiller général pour le canton de Condé ; M. Lecocq avait été nommé membre correspondant en 1875 ; sa santé depuis quelques années était chancelante ; il avait quitté Jaulgonne pour se fixer au Raincy, où il est décédé.

Dans le numéro du journal *La Curiosité*, qui vient d'être déposé sur le bureau, le Secrétaire signale : 1° une intéressante étude de critique artistique sur Raffet, par M. Loys Delteil, graveur distingué, fils de notre aimable collègue ; 2° du même, un spirituel récit qu'on pourrait intituler : un Noël d'artistes. — Compliments sincères.

Le bas-relief de La Ferté-Milon est maintenant bien connu, bien apprécié ; les études qu'a suscitées l'interprétation du sujet qu'il représente, les discussions qu'il a soulevées sont, à l'heure actuelle, hors de saison.

Dans son *Histoire de La Ferté-Milon*, M. l'abbé Poquet, dès 1844, avait établi que c'était bien « le Couronnement de la Vierge. » M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas-de-la-Chaussée, et qui, nous le savons, s'est occupé avec le zèle le plus intelligent de La Ferté, de son château, de ses fortifications, de ses belles églises, avait complètement reconnu la justesse de cette assertion.

Le Congrès archéologique de 1887, lors de sa visite aux magnifiques ruines du vieux château, avait écouté avec la plus sympathique attention le chaleureux plaidoyer de M. Louis Courajod, conservateur-adjoint au Musée du Louvre. Le sujet était mis hors de conteste ; c'était bien « le Couronnement de la Vierge », mais quel en était l'auteur ? Pour le savant conférencier, c'est Jean de Liège, et selon lui, cette œuvre, la première de la Renaissance française, est antérieure à ce qu'a produit la Renaissance italienne.

La renommée de notre bas-relief s'était étendue ; grâce à la généreuse intervention de M. Courajod, grâce au bon vouloir de M. Antonin Proust, — le grand maître des Beaux-Arts d'alors, — le moulage en fut décidé. Aussi, cette année, l'on a pu voir au Trocadéro la représentation fidèle de ce chef-d'œuvre que M. Frédéric Henriet analyse avec la compétence et le charme que nous lui connaissons. Il n'accepte pas l'attribution qu'en fait M. Courajod à Jean de Liège : « Quelque complaisance que nous y mettions, nous avons « peine à reconnaître ici la moindre trace d'influence fla-« mande. Le goût sobre et pur du bas-relief, son style élevé « nous portent plutôt à faire honneur de ce chef-d'œuvre à « notre école de l'Île-de-France à laquelle nous devons les « plus beaux types du XIIIe au XVe siècle et dont les produc-« tions nous paraissent bien supérieures à celles des écoles « des Flandres et de la Bourgogne. »

Au sentiment de M. Barbey, le personnage magistralement assis qui prononce le *veni coronaberis* n'est point Jésus-Christ partout représenté tenant d'une main le livre des Évangiles et bénissant de l'autre, mais bien Dieu le Père, « la main posée sur le globe terrestre », suivant l'habitude généralement observée.

Cette réserve faite, l'assemblée a accueilli, avec des applaudissements bien mérités, le travail de M. F. Henriet ; c'est un joyau et qui ne sera pas le moins précieux de la parure dont les travailleurs de la Société vont enrichir les *Annales* de 1890.

Nous avons donné, au mois de novembre dernier, une analyse trop succincte, il est vrai, de l'étude de M. Lélu : *l'Or dans l'Antiquité*. Nous n'y revenons aujourd'hui que pour féliciter notre collègue du développement qu'il a donné à cette étude et cela afin d'en faire profiter notre bulletin ; nous le remercions bien sincèrement.

Le compte des recettes et des dépenses de l'année 1889, ainsi que le projet de budget présentés par M. Renaud, trésorier, ont été l'objet d'un examen attentif de la part de M. le Président qui en propose l'acceptation. L'assemblée adhère à cette proposition et vote des remerciements à M. le Trésorier.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau dont les pouvoirs sont continués pour l'année 1890 et reste ainsi composé :

MM. Barbey, *Président* ;
Mayeux, *Vice-Président* ;
Moulin, *Secrétaire* ;
Josse, *Vice-Secrétaire* ;

MM. Le Feyer, *Bibliothécaire* ;

Harant, *Conservateur des Collections et Objets d'art* ;

Renaud, *Trésorier.*

M. Le Feyer offre un double tournoi de 1640 et de la part de M. Toison, vigneron, route de Paris, un fragment de carreau lozangé. — Remerciements.

SEANCE DU 4 FEVRIER 1890.

Correspondance. — M. Carlier, propriétaire à Château-Thierry, sollicite son admission comme membre correspondant ; sa demande, appuyée par MM. Barbey et Corlieu, a été admise par le Bureau ; le scrutin pour son élection, selon le règlement, aura lieu à la séance prochaine.

M. l'abbé Poquet combat le sentiment de M. l'abbé Pécheur qui place à Bonneil-sur-Marne le lieu où Charles le Chauve a donné, en 855, la charte de constitution de l'abbaye de Chézy ; « il faut la reporter soit à Bonneuil-sur-Oise, soit à Bonneuil, près Paris ; c'est un point, cependant, encore à éclaircir. »

Ouvrages reçus dans le courant de janvier :

1° *Annales du Musée Guimet,* tome XV, tome XVI en deux parties, tome XVII ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, 10e année, nos 1 et 2 ;

3° *Bulletin de la Société académique de Chauny,* un fascicule du tome III ;

4° *Bulletin de la Société d'ethnographie,* nos de 1 à 12 ;

5° *Les Chartes de Saint-Bertin,* tome II, de 209 à 376 ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1889, n° 3 ;

7° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* tome III, de 257 à 288 ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome IX, n° 139 ;

9° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 73, 15 janvier 1890 ;

10° *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* de XXI à LXXI ;

11° *Mittheilugen der geographischen gesellschafft, in Wien, 1888 ;*

12° *Apologie des Dames, appuyée sur l'Histoire,* par Mme Galien, de Château-Thierry (don de M. Barbey);

13° *Les miniatures des miracles de la Sainte-Vierge,* par M. l'abbé Poquet (don de M. Barbey);

14° *Fables antirévolutionnaires,* par Isoard de Granet, avec un hommage de l'auteur à la célèbre tragédienne Mademoiselle Rachel (don de M. Delteil);

15° *En Algérie, souvenirs d'un colon,* par M. Lélu (don de l'auteur).

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

M. Corlieu avait préparé, pour son usage personnel, une table analytique des matières et un index des noms d'auteurs des vingt-cinq premières années de nos *Annales*, — de 1864 à 1889 inclus; — il a bien voulu les communiquer à la Société qui lui en exprime ses remerciements et charge une commission de réviser et de compléter ces tables dont l'utilité est incontestable.

M. l'abbé Faquis lit pour M. l'abbé Bahin — empêché et qui s'est excusé — la liste des curés qui ont administré la paroisse Saint-Crépin depuis 1582 jusqu'à nos jours. Le temps a manqué à M. l'Archiprêtre pour achever le travail d'ensemble, en relatant les détails biographiques ou administratifs qu'il a pu se procurer, afin de compléter la nomenclature à partir de 1487, date de la fondation de l'église. M. Bahin va continuer ses recherches et il en communiquera le résultat à la Société aussitôt qu'il le pourra.

M. Moulin donne lecture d'une « Note sur les travaux exécutés à l'église Saint-Crépin en 1889 ». Nous la reproduisons en la faisant suivre des observations dont elle a été l'objet.

« C'est à M. l'abbé Bahin, secondé par le Conseil de Fabrique, par l'empressement généreux de bien des personnes charitables, et aussi, il faut le reconnaître, par le bon vouloir de la municipalité, que nous devons la transformation de l'église Saint-Crépin.

« Dans l'espace de dix ans, deux autels ont été substitués aux anciens, deux baies ouvertes ou agrandies, les colonnes héliçoïdales refaites, les murs, les piliers, les voûtes regrattés et remis en état. A l'extérieur, la plus grande partie des piliers rétablis, les abat-son du clocher renouvelés. Les travaux avaient donc eu pour objectif non seulement la décoration intérieure, mais encore la solidité de l'édifice.

« L'année 1889 marquera particulièrement, à cause des restaurations dont nous allons parler un instant.

« Le petit portail méridional, qui mérite l'attention par sa gracieuse ornementation renaissance, a été terminé ; un écusson portant le chiffre de Saint-Crépin, patron de la paroisse, a été gravé sur le socle de la croix, qui surmonte l'ogive surbaissée. Les branches garnies de feuilles qui s'enroulent dans la gorge, en partie mutilées, ont été habilement reproduites par M. Guerbette.

« La porte dont les dessins relevés il y a quelques années, figurent dans un ouvrage classique d'architecture, a été débarrassée de l'ignoble couche de peinture qui l'empâtait ; elle reste avec ses fines ciselures en fuseaux, en rinceaux, et rais de cœur, avec ses panneaux si bien drapés, comme une œuvre qui plaît et retient.

« Le grand portail a été l'objet d'une réfection complète, pour ainsi dire : le fronton, les frises ont été rétablies ; un *beau* cadran a été placé — à la grande joie des habitants du quartier, mais non à la sat sfaction des archéologues qui auraient désiré y voir refleurir un quatre-feuilles — la balustrade, dont bien des parties, étaient en fort mauvais état, a été renouvelée ; le trompillon, qui la met en communication avec l'escalier intérieur, complété par M. Fauconnier, fait véritablement un bel effet.

« Réparées également les gargouilles, dont l'une est d'un dessin curieux (l'autre n'a point été rétablie, c'est regrettable), et l'assise du balcon ; l'eau pluviale, grâce à ce soin, ne pourra ni séjourner, ni s'infiltrer dans le mur.

« Une grande baie remplace le rideau en plâtras qui, depuis

bien longtemps, fermait cette belle ogive ; sur ce rideau, on ne peut l'oublier, une petite fenêtre destinée à éclairer la tribune de l'orgue, et quelle fenêtre ! puis une porte informe, mal jointe, donnant accès à l'escalier central ; oh ! cette porte ! La baie a été divisée en cinq parties et décorée d'un vitrail qui fera, ce semble, belle figure quand le buffet de l'orgue disposé de façon à laisser libre la partie médiane permettra, de l'intérieur de l'église, de le juger en connaissance de cause.

« La partie centrale, de beaucoup la plus large, représente le triomphe de la Sainte-Vierge — c'est pour la forme et à peu près les dimensions, l'imitation d'une fenêtre qui existe à l'église Notre-Dame de Blois.

« Je dis « imitation » car le sujet est original et fait grand honneur à M. Haussaire, peintre-verrier à Reims. Aux pieds de la Mère de Dieu, un ange lui présente un écusson portant les armes de la ville de Château-Thierry. Dans les deux compartiments voisins, saint Crépin et saint Crépinien supplient Notre-Dame en faveur de la Cité dont ils sont les patrons ; puis des anges adorateurs et, dans les frises, des décorations bien appropriées.

« La grande porte, qui est aussi de la Renaissance, vient d'être lessivée — elle en avait grand besoin ! — Pour la remettre complètement en état, une grande dépense s'impose ; en effet, il faut aviver des parties effacées ou frustes, remplacer celles qui ont disparu et dont quelques-unes sont recouvertes de *bouts de planches* et enfin, comme pour la jolie porte du petit portail, recouvrir le tout d'un glacis, *ton bois*, qui puisse les mettre, pour plusieurs années, à l'abri des injures du temps.

« Si, abandonnant un instant l'examen de l'extérieur, nous jetons un coup d'œil à l'intérieur, nous aurons à constater plus d'un heureux changement. L'accès de l'orgue par la balustrade extérieure se trouvant supprimé, il fallait aviser au moyen de monter à la tribune, M. l'abbé Bahin avait remarqué un escalier tournant, en bois sculpté, ayant servi

autrefois à l'église Saint-Jacques, de Reims, et qui, sans grands frais, pouvait répondre à son dessein ; gracieux, élancé, d'une sculpture qui se rapproche du style de l'église, sans choquer, néanmoins, la décoration des beaux panneaux de notre tribune, cet escalier, maintenant qu'il est en place, avec les motifs en fer léger qui décorent les montants des degrés, a été favorablement accueilli par les curieux qui l'ont étudié.

« Il était à craindre qu'un hors-d'œuvre, quelque utile qu'il pût être, ne vînt détruire l'harmonie de notre église, recommandable par son homogénéité. Toutes les parties qui, depuis dix ans, ont été successivement restaurées, l'ont été avec le respect du style du monument avec le soin qu'il faut apporter aux restitutions architecturales ; il me semble que le sentiment de la Société répondra au nôtre ; ce sera un encouragement pour les travaux restant à faire.

« Une idée excellente que M. le curé actuel de Saint-Crépin a mise à exécution, c'était de rappeler aux paroissiens de notre époque les noms de ses prédécesseurs ; à cet effet, des écussons, placés au bas des verrières, portent les noms des anciens curés de Saint-Crépin, avec la date de leur exercice ; à gauche, près de la chapelle des Fonts, ceux qui ont administré depuis la Révolution ; à droite, à partir de la chapelle de la Sainte-Vierge, ceux qui ont exercé antérieurement, à partir de 1852. C'est une page, certes, fort intéressante de l'histoire locale ; vous en jugerez par ce que doit vous en dire M. Bahin.

« Ce n'est que justice d'appeler l'attention sur la grisaille qui orne la baie de la dernière travée méridionale. Celle qui existait n'avait aucun caractère ; le mauvais état des meneaux et des plombs, les solutions de continuité, constatés depuis quelque temps, tout indiquait une ruine prochaine. La générosité d'une personne a permis de remplacer cette grisaille par une autre qui fait bonne figure, à côté de celles qui l'avoisinent. Mais ce que je tiens à vous faire remarquer c'est que le médaillon offre la représentation d'un champenois

célèbre : en effet, il s'agit de Urbain II, le pape de la croisade, grand pape et grand français ; or, Châtillon relevait de Château-Thierry, c'est un sentiment patriotique qui a déterminé le choix qui a été fait et tous nous applaudissons à ce sentiment ; une fois de plus, le patriotisme et la religion se sont unis pour glorifier la France dans l'un de ses plus illustres enfants.

« Si, à ce court exposé, nous ajoutons que le bandeau extérieur, au midi, a été rétabli dans la dernière travée, que les meneaux de la baie ont été en grande partie refaits, nous aurons bien justifié ce que nous annoncions, que les travaux de Saint-Crépin, en 1889, ont été importants et que l'honneur, en grande partie, en revient à notre collègue, M. l'abbé Bahin. »

Quelques membres soulèvent des critiques, notamment sur la baie du grand portail ; il nous semble juste de les consigner, d'autant plus qu'elles ont été présentées d'une façon toute bienveillante. Au sentiment de nos collègues, si la baie a été ouverte jadis, c'est une rose qui devait s'y épanouir ; ce qui justifierait cette assertion, c'est qu'on n'a pas trouvé trace de meneaux ; de plus, la disposition de ces meneaux n'est point conforme au style de l'église.

A cela le secrétaire répond que M. Fauconnier, d'accord avec le Conseil de Fabrique, s'est inspiré du dessin de la fenêtre de l'église de Blois dont il a été question ; qu'il faut reconnaître, en effet, que la disposition supérieure ne rentre pas dans le style flamboyant qui règne en grande partie dans notre église. Il ajoute, pour se conformer au désir légitime de la Société, qu'il proposera au Conseil de Fabrique lorsqu'il s'agira, dorénavant, de restauration architecturale, de soumettre, au préalable, les plans à la Société archéologique ; il doute d'autant moins du bon vouloir du Conseil que les réfections terminées avaient été, en grande partie, soumises à plusieurs membres de la Société.

SÉANCE DU 4 MARS 1890.

Envois des Sociétés correspondantes et dons faits à la bibliothèque :

1° *Société archéologique de Vervins (la Thiérache)* : Analyse du cartulaire de l'abbaye de Foigny, par M. le Comte Édouard DE BARTHÉLEMY ;

2° De la même Société : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache,* par M. Amédée PIETTE ;

3° *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville,* tome XVII, 1889 ;

4° *Bulletins* de la même Société pour les années 1888, 1889, sept fascicules ;

5° *Société des Antiquaires de la Morinie,* 152e livraison ;

6° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXV, année 1889, 1er semestre ;

7° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 83, janvier 1890 ;

8° *Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc*, par Aminé de FOLQUES DE VILLARET (Extrait du *Bulletin de la Société dunoise*) ;

9° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 74, 15 février 1890 ;

10° Tome seizième (en 2 parties) de la *Gallia Christiana, de Provincia Viennensi agitur* (don de M. BARBEY) ;

11° *Révolution de Paris*, par PRUDHOMME, 1er semestre de 1793, 13 fascicules [les gravures manquent] (don de M. BARBEY).

Vifs remerciements.

M. Barbey rend sommairement compte de la séance de la Société archéologique de Meaux à laquelle il a assisté. Il

recommande l'habitude prise par cette Société de mentionner, autant que faire se peut, les pièces, monnaies ou jetons, qui sont soumises à l'examen de l'Assemblée et joignant l'exemple au précepte, il remet quatre pièces dont la description suit :

1° Cuivre — gros tournois de Saint-Louis :

— Au droit : château surmonté d'une fleur de lys avec la légende X *Ave Maria gracia pl.* (*plena*).

— Au revers : croix fleuronnée entourée d'un quadrilobe fleuronné à chaque pointe.

2° Ecu d'or de Philippe VI de Valois :

Le roi couronné, assis sur son trône, tient de la main droite une épée nue et de la gauche *un écu* semé de fleurs de lys.

— Légende : *Philippus D. gr. Francorum rex.*

— Au revers : croix fleuronnée dans un quadrilobe fleuronné aux pointes.

Cette pièce a été trouvée à Mont-l'Évêque, terroir de Mont-Saint-Père.

3° Double tournois — cuivre :

Buste de Henri de La Tour (principauté de Sedan et de Bouillon).

— Revers : écu couronné — 1615.

4° Gros tournois argent de Louis IX :

Croix pattée entourée de deux cercles : dans le premier, *Ludovicus Rex* ; dans le second, *Sit nom* (*en*) *Dni* (*domini*) *Nti* (*nostri*) *Dei Jhu* (*Jésus*) *Kri* (*Christi*) *benedictu* (*m*).

Très bien conservé, fleur de coin.

— Revers : porte de château flanquée de deux tours, au-dessous parallélogramme très étroit terminé aux deux extrémités par de petits cercles. *Turonus civis* — cercle extérieur de 12 fleurs de lys dans les fleurons.

Nous avons eu déjà l'occasion de constater le mérite littéraire de M. Lélu, à propos de son intéressant travail *l'Or dans l'Antiquité* ; ce mérite s'affirme plus particulièrement aujourd'hui et pour un sujet — qui ne relève pas de la finance — : *En Algérie.* Cet ouvrage que notre collègue a

bien voulu offrir à la Société révèle un auteur qui a su voir, qui sait apprécier. M. Lélu a habité l'Algérie ; rien de ce qui intéresse notre colonie n'a été omis : mœurs, religion, habitudes militaires, etc., tout est raconté avec verve, avec entrain ; les épisodes choisis donnent un grand attrait à ce livre. On sent à la lecture que M. Lélu, non seulement aime passionnément son pays, mais qu'il veut le faire aimer ; il y réussira, ou mieux il y a réussi, car nous apprenons que *En Algérie* a été adopté par le Ministère pour les bibliothèques publiques. Nos sinceres félicitations à notre collègue auquel ce succès est bien dû.

Le scrutin est ouvert pour l'élection annoncée : M. Carlier est nommé correspondant ; M. le Président se charge de lui en donner avis.

M. de Villermont fils, qui a sollicité son admission, présenté par MM. de Villermont père et Barbey, est agréé par le Bureau et par l'Assemblée.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1890.

Correspondance. — *Trois Circulaires ministérielles :* La première de M. le Directeur des Beaux-Arts rappelant de précédentes recommandations : « Je ne crois point utile « d'appuyer longuement sur ce dont l'expérience des ses- « sions précédentes vous a fait juge, à savoir que les études « ayant un caractère historique sont celles que le Comité « des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préfé- « rence. La mise au jour de documents inédits sur les « artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but « que doivent se proposer les délégués des Sociétés des « départements désireux de prendre part aux sessions an- « nuelles. »

La deuxième émanant aussi de la Direction des Beaux-Arts donne avis que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts tiendra ses séances, comme les années précédentes, dans la salle dite de l'Hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts du mardi 27 au vendredi 30 mai inclusivement.

La troisième circulaire du Ministère de l'Instruction publique est relative au Congrès des Sociétés savantes dont la vingt-huitième session s'ouvrira le 27 mai, à la Sorbonne ; les travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 28 mai, jeudi 29 et vendredi 30 mai. La séance générale, présidée par M. le Ministre, se tiendra le samedi 31 mai, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les noms de MM. les Délégués devront être transmis au Ministre avant le 30 avril.

M. Souëf, avocat, présenté par MM. Poquet et Barbey, comme membre correspondant, est agréé par l'Assemblée, ainsi que M. Moulin, avocat à Bernay, présenté par MM. Moulin et Taupin. Leur élection aura lieu le mois prochain.

Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Annales de la Société française de Numismatique*, année 1889, six fascicules ;

2° *Congrès archéologique de France*, LIV[e] session tenue à Soissons et à Laon en 1887 ;

3° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain*, 3[e] série, XVII[e] volume ;

4° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 2[e] série, tome III, 2[e] livraison ;

5° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXVI, 1889 ;

6° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, n[os] 10-12 ; octobre-décembre 1889 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, 7[e] année, n° 75, 15 mars 1890 ;

8° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 4, d'avril à juillet 1889 ;

9° *Mémoires* de la même Société, tome XIV, 3[e] livraison ;

10° *Les Miracles de la Sainte-Vierge*, traduits et mis en vers par Gauthier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne, religieux bénédictin de Saint-Médard de Soissons, édités par M. l'abbé Poquet, actuellement curé-doyen de Berry-au-Bac, 1857.

M. Carlier, nouvellement élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

Le Secrétaire signale dans le dernier numéro de la *Revue de Champagne* les notes qui suivent et intéressent notre Société :

L'église de Château-Porcien (Ardennes) possède une cloche fondue en 1821 par les Cochois père et fils et Barrard. M. Ber-

thelé, au mois d'octobre dernier, nous a entretenus de ces fondeurs et de leur atelier à La Chapelle-Monthodon. Château-Porcien est le pays d'origine des deux peintres distingués Nicolas Wilbault (1686-1763) et Jacques Wilbaut (le neveu) (1729-1806).

M. Adolphe Varin, un artiste champenois dont les aïeux maniaient déjà le burin à l'époque des Wilbaut, a reproduit par la gravure, avec un véritable talent, les portraits des deux Wilbaut. (Jadart).

Le 11 décembre 1889 est décédée Madame la Comtesse d'Atier qui descendait par sa mère de la famille de Gretz, ancien seigneur de Mont-Saint-Père.

A Crécy-en-Brie est mort un peintre, jeune encore, M. Cinot, élève de Servin et dont la famille avait accueilli avec une grande bienveillance les membres de notre Société qui ont fait partie de l'excursion en 1873, en compagnie de la Société de Meaux.

M. Lacroix fait don à la Société de quatre pièces de monnaie trouvées dans son jardin aux Praillons : une pièce de bronze de la République française, an IV ; les trois autres allemandes et provenant sans doute de l'invasion de 1814 et 1815. — Remerciements.

M. Moulin donne lecture de l'*Aveu et Dénombrement de la Seigneurie de Nogent-l'Artaud*, faite le 9 juin 1627 par le possesseur, Vincent Bouhier, comte de Beaumarchais, au représentant du roi Louis XIII à qui appartenait le duché de Château-Thierry.

Ce document n'est point en tout semblable à celui que nos collègues, MM. Corlieu et Léguillette, ont eu en entre les mains pour leur *Histoire de Nogent* et qu'ils devaient à l'obligeance de M. de Kérouartz. La pièce que communique M Moulin est l'original même de l'Aveu et rappelle non seulement les propriétés qui composaient le domaine territorial, mais aussi les cens, surcens, péages, etc. Vincent Bouhier avait alors sa

résidence, non à Nogent, mais à Paris, quai des Célestins. — Renvoi à la Commission.

M. Maréchal soumet à l'examen de l'Assemblée divers objets : 1° un Christ en bois sculpté dont l'exécution est assez bonne : il a été pieusement recueilli par l'aïeul de notre collègue, en 1793, au moment du sac et du pillage de l'église Saint-Martin de Château-Thierry ; c'est une relique précieuse pour la famille ; 2° un vase en poterie rouge, dite samienne, qui a été reconstitué par M. Maréchal ; la forme gracieuse de ce vase avec ornements relatifs à la viticulture réclamait ce soin ; 3° un autre vase, forme soucoupe, paraissant porter le nom du potier ; 4° une pièce de monnaie romaine, probablement un Macrin ; deux autres pièces frustes ; 5° deux petites palettes en bronze : l'une fine, allongée et se terminant en spatule, l'autre affectant la forme d'une petite cuiller ; 6° une fibule très oxydée ; 7° une clef en fer, ou mieux un loquet à quatre griffes.

Tous ces objets ont été recueillis dans les puits ou les terrains explorés aux Hérissons ; la plupart sont offerts à la Société qui remercie M. Maréchal et vote ensuite un crédit de 50 francs pour les travaux à continuer sous la conduite de MM. Harant et Josse.

A propos des nouvelles découvertes faites aux Hérissons et des recherches qui doivent être poursuivies, M. Harant, qui s'occupe de reconstituer la voie romaine passant non loin de là, donne quelques explications sur cette voie si importante pour notre région ; il se propose de faire une étude complète qu'il soumettra bientôt à la Société.

M. de Villermont fils est élu membre correspondant.

Se font inscrire pour assister aux séances de la Sorbonne : MM. Barbey, Mayeux, Harant, Lélu et Carlier.

SEANCE DU 6 MAI 1890.

Correspondance. — La Société française d'archéologie, présidée par M. de Marsy, donne avis que la cinquante-septième session du Congrès archéologique de France se tiendra à Brive (Corrèze) à partir du 17 Juin.

Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Instructions du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Littérature latine et Histoire du Moyen-Age, par M. Léopold Delisle ;

2° *Revue de l'Histoire des religions,* 2 volumes, XX et XXI ;

3° *Histoire des Religions de l'Inde*, par M. de Milloué, directeur du Musée Guimet ;

4° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin,* 4e série, tome VIII, années 1886-1887 ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1889, n° 4 ;

6° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 153e livraison ;

7° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune,* 1888, tome XIII ;

8° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 4e trimestre de 1889 ;

9° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome IX, n° 140 ;

10° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 84, avril 1890 ;

11° *Revue poitevine et saintongeaise,* n° 76, 15 avril 1890 ;

12° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, X° volume, 3° livraison, 1er mai 1890;

13° *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, XX° volume;

14° *Académie d'Hippone*, de la page LXXVII à la page C;

15° *Histoire de la Colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance*, par M. Lélu, membre correspondant (don de l'auteur);

16° *Revue scientifique*, n° 16 (Revue rose). — A noter, l'étude de notre collègue M. Ch. Ferton, capitaine d'artillerie à Alger : *Évolution de l'instinct chez les hyménoptères.*

Parmi ces ouvrages remis pour la bibliothèque de la Société, il en est deux que nous nous faisons un plaisir de mentionner spécialement :

1° *Histoire de la Colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance*, par M. Lélu, membre correspondant. L'auteur met en présence les deux systèmes de colonisation — anglais et français — et, nous pouvons l'assurer, sans exagération d'amour-propre national, ses conclusions, basées sur l'histoire, sont d'accord avec notre patriotisme.

2° *Revue scientifique* (Revue rose), n° 16, dans laquelle notre collègue, M. Ch. Ferton, capitaine d'artillerie à Alger, a traité avec autant de science que de charme ce sujet qui, à première vue, paraît bien aride : *Evolution de l'instinct chez les hyménoptères*. On suit avec plaisir et intérêt les nombreuses et patientes expériences ou recherches du savant naturaliste.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Minouflet a eu souvent l'occasion, depuis dix ans, qu'il est en résidence à Romeny, de visiter le plateau où sont établies les fermes de Moucherelle et où, selon lui, les Romains ont stationné et, avant eux, les Gaulois. Sur ce plateau formant un promontoire qu'arrosent deux ruisselets, on trouve fréquemment des haches, des grattoirs, des percuteurs, des

pointes de flèches en silex ; puis des débris de tuiles romaines, des meules, des pièces de monnaie, etc.

M. Sonnette, fermier à Moucherelle, a recueilli un grand nombre de ces objets ; il ne se console pas d'avoir donné à un amateur de Neuilly-Saint-Front, un bronze superbe, monnaie anépigraphe gauloise, à l'effigie d'un Brenn quelconque, et au revers représentant un cheval emporté ; cette pièce très épaisse, d'un relief bien accusé, était recouverte d'une belle patine verdâtre.

La Société, qui a le désir de faire une excursion à Azy, décide que le même jour elle se rendra à Moucherelle afin de constater l'intérêt que peut présenter cette station préhistorique et visiter la collection de M. Sonnette.

L'église d'Azy, dont M. Moulin entretient l'assemblée, est une des plus intéressantes de la contrée. Elle repose en partie, assure M. Harant, sur un ancien lieu consacré ; des grès d'une dimension considérable amenés de mains d'hommes et qui s'étendaient jusqu'à la route, semblent justifier cette allégation. Cette construction du XIe, peut-être du XIIe siècle, forme une croix latine bien accentuée ; le clocher est assis sur la travée centrale qui précède l'intersection de la nef et des transepts ; ce clocher est dans un triste état, aussi la municipalité d'Azy a réclamé de M. Lionnet, architecte, notre collègue, un plan et un devis de restauration. La Société sera appelée à donner son sentiment sur ce projet.

A signaler aux curieux, le rétable de la chapelle Saint-Blaise, les panneaux qui l'accompagnent, la pierre tombale d'un abbé de Chézy (?) sous la voûte du clocher, les panneaux, style ogival fleuri, de la chaire à prêcher, plusieurs chapiteaux des colonnes, la cuve baptismale portant la date 1550, et surtout le petit portail méridional bien caractéristique.

M. Harant, qui fait une étude attentive de la voie romaine qui de Saint-Quentin va en ligne droite à Montmirail pour se

poursuivre jusqu'à Sens et Orléans, complète le tracé qu'il avait indiqué à la dernière séance.

La carte qu'il prépare à ce sujet sera soumise prochainement à la Société; notre collègue indique la direction qui lui paraît certaine : à partir de Coucy-le-Château, Pont-Saint-Mard, Bailly (ferme), Pasly, Maurepas, Courmelles, Aconin, Villemontoire, etc.

Il est procédé à l'élection annoncée : MM. Souëf, avocat à Presles-Thierry, par Laon, et Moulin (Adolphe), avocat à Bernay (Eure), sont nommés membres correspondants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1890.

Correspondance. — MM. Souëf et Moulin, élus membres correspondants, remercient de leur nomination.

Ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1889, n° 3 ;

2° *Bulletin historique et philologique* du même Comité ;

3° *Bulletin historique* du même Comité : section des sciences économiques et sociales, 1889 ;

4° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, tomes XIV et XV, de 1885 à 1888 inclus ;

5° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, de la page 289 à la page 320 ; tome III ;

6° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1889, 43e volume ;

7° *Société des Antiquaires de Picardie*, album archéologique, 4e fascicule ;

8° *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XIX et tome XX (1re partie) ;

9° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, deux volumes, 1888 et 1889 ;

10° *Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, trois fascicules : 1° Statuts ; 2° Séance solennelle du 22 novembre 1888 ; 3° La France préhistorique (Analyse par M. Edouard Piette de l'ouvrage de Cartaillac) ;

11° *Bulletin de la Société de statistique, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 1-3, janvier-mars 1890 ;

12° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 77, 15 mai 1890;

13° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXXVII;

14° *Les Flèches à tranchant transversal*, par M. Vauvillé, de Pommiers;

15° *Une fonte de Cloches au temps jadis*, par M. Berthelé.

Ces deux derniers opuscules ont été adressés par leurs auteurs. — Remerciements.

M. Lélu rend compte en ces termes de sa visite au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne :

« Celui qui, sans être un savant aux idées arrêtées, se contente d'avoir l'esprit curieux et le désir de s'instruire éprouve, en franchissant le seuil de la Sorbonne, une indécision bien naturelle. Par où commencer? A quelle section donner la préférence?

« Le programme des Sociétés savantes était si attrayant qu'on aurait voulu être partout à la fois : étudier, dans la section d'histoire, les transformations successives du servage, l'origine des corporations d'arts et métiers, l'histoire des foires et marchés, celle de la piraterie dans les mers d'Europe, enfin l'origine, le commerce et la préparation des aliments usités avant le XVIIe siècle; — écouter, dans la section d'archéologie, de savantes dissertations sur les sarcophages de la Gaule et sur les légendes qui s'y rattachent; — passer en revue les édifices antiques de l'Afrique, arcs de triomphes, temples, théâtres; — étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romaine; — puis, dans la section des sciences économiques et sociales, entendre, d'une bouche autorisée, l'histoire des contrats agricoles, étudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres et de la culture, etc., etc.

« N'ayant pas le don d'ubiquité et ne pouvant être partout en même temps, je me suis borné à assister à une séance dans chaque section.

« Ma première visite a été pour la section d'archéologie et j'ai eu l'heureuse fortune d'entendre, dans la séance du mercredi 28 mai, le remarquable mémoire lu par M. Pilloy, membre de la Société académique de Saint-Quentin, sur les cimetières découverts, jusqu'à ce jour, dans le sud de la Gaule Belgique. La compétence de M. Pilloy nous est bien connue, et ce n'est pas la première fois qu'il traite, avec une autorité indiscutée, cette question des cimetières.

« Les sépultures gauloises, romaines, gallo-romaines, franques, mérovingiennes et carlovingiennes n'ont plus de secret, pour cet esprit investigateur, qui est arrivé à caractériser les diverses périodes de notre histoire, en exhumant des tombes, des bijoux, des oboles à Caron, des armes et des vêtements. Jusqu'au IVe siècle, nous dit M. Pilloy, les sépultures païennes et chrétiennes étaient mélangées. A partir de cette époque, les cimetières francs se séparèrent des cimetières gallo-romains, et les deux rites de l'inhumation et de l'incinération ne peuvent plus être confondus. Ce n'est qu'à partir du IXe siècle qu'on commença à enterrer les morts dans un simple linceul, et, après l'an 1000, les cimetières furent établis autour des églises de campagne.

« Dans cette même séance, la lecture d'une notice de M. J. Gauthier, archiviste du Doubs, nous a fourni des renseignements aussi curieux qu'inédits sur l'artillerie du XVIe siècle, et particulièrement sur les canons de Charles-Quint.

« Je me souviens d'avoir vu autrefois une célèbre gravure d'Albert Dürer, représentant un canon gigantesque, le canon de Mahomet II, qui lançait de monstrueux boulets de marbre, pesant cinq quintaux. Il m'était resté dans l'esprit certains préjugés contre l'artillerie ancienne et je m'imaginais que toutes ces couleuvrines, ces bombardes, ces engins de destruction ornés d'écussons, d'arabesques, de devises,

ressemblaient plus ou moins au canon d'Albert Dürer. Les belles gravures que M. Gauthier a mises sous nos yeux, modifient entièrement cette opinion.

« En fouillant dans les archives de la bibliothèque de Montbéliard, cet érudit a trouvé un manuscrit orné de dessins accompagnés de légendes, écrites en langue espagnole. Ces dessins, au nombre de 140, représentent tous des types de pièces d'artillerie de différents calibres. Les plus anciens remonteraient à 1450. Les plus récents dateraient de 1547. La perfection de ces épures dressés par des ingénieurs italiens pour l'Empereur Charles-Quint, nous prouve que déjà, à cette époque, l'artillerie avait fait de sérieux progrès, et que le puissant Empereur aurait pu faire graver sur la culasse de ses canons, la célèbre devise : *Ultima ratio regum*.

« M. le comte de Marsy complète ces renseignements, en faisant connaître qu'il existe à la bibliothèque d'Anvers, un autre ouvrage relatif à l'artillerie de Charles-Quint, écrit par un sous-officier de l'armée impériale et plein de documents précieux pour l'histoire militaire.

« Un archéologue distingué, M. Morel, dont la superbe collection amassée pièce à pièce, depuis de longues années, fait l'admiration de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de la visiter, apporte, au Congrès, sa dernière trouvaille : un superbe torque en or, qu'il a découvert dans une tombe au petit hameau de Mesnil-les-Hurlus, dans l'arrondissement de Sainte-Menehould. Cette pièce rare ira grossir le trésor de bijoux, de boucles d'oreilles, d'anneaux d'or que possède déjà M. Morel, trésor dont il peut se glorifier à juste titre, car ce n'est qu'à force de patience, de persévérance, de sacrifices d'argent qu'il a pu arracher aux entrailles de la terre, tous ces souvenirs du passé.

« Le nom de M. Morel me ménage une transition toute naturelle pour signaler le charmant mémoire que M. Victor

de Swarte, correspondant du comité de Melun, a lu dans une autre enceinte, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, sur les financiers *amateurs d'art*. La liste des hommes de finance qui, depuis trois s ècles, se sont révé'és hommes de goût est longue. M. de Swarte a tenté de l'établir depuis Grolier jusqu'à Lavoisier. Personne mieux que M. de Swarte n'était à même de nous montrer que les arts et la finance font souvent bon ménage. »

M. Lionnet a soumis à la Société le plan de restauration du clocher d'Azy.

M. le Président présente, à ce sujet, quelques observations ; mais, tout d'abord, il remercie M. Lionnet d'avoir pris une initiative qui ne peut être que favorable à la restitution archéologique du travail que l'architecte a entrepris.

M. le Président annonce la mort de M. le comte de Sade qui faisait partie de la Société, comme membre correspondant, depuis 1875 ; il rappelle qu'en 1879, M. de Sade avait accueilli, avec la plus exquise bienveillance, les membres de la Société par lui conviés à visiter son château de Condé et avait exhibé les richesses artistiques qu'il renferme : tableaux d'Oudry, de Rubens, fresques de Servandoni, bibliothèque remarquable, etc. — La Société s'associera aux regrets sincères qu'a causés la perte de cet homme de bien, de ce collègue distingué.

M. Petit fait passer sous les yeux de l'Assemblée deux pièces de monnaie, l'une en or de Louis XIII et une autre en argent, à fleur de coin, de Louis IX et fort remarquable. — Remerciements.

En outre d'un catalogue complet des volumes appartenant à la Société, M. Le Feyer a préparé, avec le plus grand soin, les tables des travaux de la Société pendant les vingt-cinq

années écoulées ; il a remanié et complété les notes qu'avait complaisamment adressées M. le Dr Corlieu.

La Société, sur la proposition de son Président, vote des remerciements bien mérités à notre laborieux et sympathique Bibliothécaire.

M. Legrand (Eugène), un collectionneur émérite, a réuni un grand nombre de dessins, aquarelles, sépias, d'un artiste, Ch. Ransonnette, qui, il y a une cinquantaine d'années, a exploré les environs de Château-Thierry ; il se fait un plaisir de les soumettre à la Société qui les a examinés avec le plus grand intérêt et le remercie vivement.

Sur la proposition de MM. Le Feyer et Moulin, MM. Legrand (Eugène) et Legrand (Auguste), de Château-Thierry, sont présentés comme membres correspondants ; leur élection, suivant l'usage, est remise au mois prochain.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1890.

Correspondance. — M. Moulin, secrétaire, regrette de ne pouvoir assister à la séance, les suites d'un accident de voiture, heureusement peu graves, le retenant chez lui.

M. le Secrétaire auquel des souhaits de prompt rétablissement sont adressés unanimement, fait aussi savoir que le rapport annuel sur les travaux de la Société, pendant l'année 1889, a été adressé le 28 juin à M. le Sous-Préfet, en demandant la continuation de la subvention accordée par le Conseil général.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de Juin :

1° *Revue de l'histoire des Religions*, 12e année, t. XXI, n° 2 ;

2° *Conseil général de l'Aisne.* — Rapports et délibérations de la session d'avril 1890 ;

3° *Notice sur la vie et les œuvres de M. Fossé d'Arcosse*, par M. l'abbé Pécheur (don) ;

4° *Elie Paillet*, notice par M. A. Sorel, président de la Société archéologique de Compiègne ;

5° *Recueil des publications de la Société havraise.* Études diverses, 1889, 4 fascicules ;

6° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 78, 13 juin 1890 ;

7° *Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. XI, 2e partie ;

8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XIII, 2e livraison, 1886 ;

9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, 1889 ;

10° *Table méthodique des Mémoires, etc., publiée par l'Académie delphinale de 1787 à 1886;*

11° *Bulletin de la Société académique de Laon,* tome 27;

12° *Funérailles du Général Faidherbe,* discours de M. Barbier-Mignard;

13° *Une Enseigne de pèlerinage de Saint-Mathurin de Lorchand,* par M. Loustau;

14° *Mémoire relatif à un procès contre le prévôt de Marizy-Saint-Mard,* 1710;

15° *Pièces relatives à la succession Thierry* (don de M. Barbey).

M. Michaux, vice-secrétaire de la Société historique et archéologique et scientifique de Soissons, offre plusieurs gravures concernant le Département de l'Aisne. (Remerciements.)

M. l'abbé Pécheur, secrétaire de la même Société, fait don d'anciennes pièces provenant de M. Quinquet de Montjour, ancien maire d'Oulchy-le-Château, relatives à des localités de l'arrondissement de Château-Thierry. (Remerciements.)

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SOISSONS

A CHATEAU-THIERRY

« Le jeudi 12 juin, descendaient à la gare des Chesneaux, par le premier train du matin, plusieurs membres de la Société de Soissons : MM. l'abbé Pécheur, Michaux, Laurent, Plateau, Salingre, Delorme, auxquels s'était joint notre collègue, M. de Florival, président de la Société académique de Laon. Ils trouvent réunis, à leur arrivée, MM. Barbey, président, Moulin, Lélu, Renaud, Fr. Henriet, Fauconnier, puis MM. Harant et Prince Maréchal.

« L'annonce de la visite de nos aimables confrères soissonnais ne nous était arrivée que tardivement, ce qui a privé plusieurs des nôtres de prendre leur part à l'excursion

projetée. C'était également le jour de la première visite de Mgr de Soissons à Château-Thierry ; le prélat devait donner la confirmation à l'église Saint-Crépin. — Je connais plusieurs de nos collègues qui ont été véritablement désappointés de cette coïncidence. — Quoi qu'il en soit, l'accueil a été ce qu'il devait être, empressé, cordial ; les visites, malgré les menaces du temps, ont été menées à bonne fin, la satisfaction, de part et d'autre, complète ; aussi, le soir, au moment des adieux, s'est-on donné rendez-vous à l'année prochaine.

« C'est par le *Vieux Château*, tout naturellement, que s'ouvre la série des visites, sous la conduite de M. Barbey qui a été, toute la journée, un aimable et... infatigable cirérone. Il n'est point nécessaire d'appuyer sur ce qui a le plus frappé l'attention de nos voisins, chacun de nous connaissant son Château-Thierry, mais il fallait montrer la Porte Saint-Pierre à l'entrée de la rue du Château ; le point de raccord des anciens murs d'enceinte de notre ville avec les fortifications du Château ; la maison Richelieu (devenue la propriété de M. de Ladevèze) ; l'admirable porte du château, encore complète avec son système de défense ; le donjon ; les souterrains. Que dire aussi de cette vue magnifique ! Au midi, le long des murs, le cours Saint-Pol, Château-Thierry s'étalant en amphithéâtre ; les bords de la Marne qui baigne une campagne riche, diversifiée, pittoresque ; nombre de villages coquettement étagés sur le revers des côteaux ; au nord, les Chesneaux (l'ancien séjour de Charles Martel) ; la Charité qui rappelle la bienfaisance des anciens seigneurs (les ducs de Bouillon) ; l'emplacement de l'ancien couvent de la Barre.

« M. Barbey rappelle quelques-uns des souvenirs historiques qu'évoque le château : l'incarcération de Charles le Simple ; la mort du duc d'Alençon ; les séjours de Louis XIII et de Richelieu, et enfin, en jetant les yeux sur la Maison La Fontaine, les rapports de *bon voisinage* qui

existaient entre le fabuliste et la dame châtelaine, Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, etc.

« A l'Hôtel-Dieu, on regrette de ne pouvoir examiner les richesses artistiques qui y sont renfermées : ornements, tableaux, meubles, faïences de Rouen, etc., notamment le fameux tableau de Mignard, le bronze florentin (la Flagellation), le cabinet en marqueterie dans l'appartement de Monseigneur, etc.

« Nos amis ne se lassent point d'admirer la belle grille qui ferme la chapelle du tombeau de M. de Stouppe ; les deux statues en marbre, de Girardon, la Foi et la Charité, qui décorent ce tombeau ; le crucifix en ivoire sculpté surmontant l'autel, etc. Ils ont approuvé cette disposition des administrateurs qui, au moment de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, ont fait graver sur des écussons, façade du midi, les armoiries ou les chiffres des principaux bienfaiteurs ; c'est de l'histoire parlante.

« Après la visite à l'autel de la tour Balhan, nos excursionnistes font une halte — devenue nécessaire — au restaurant Moyer ; le plus charmant entrain n'a cessé de régner ; au champagne (offert gracieusement par M. Barbey), on renouvelle la promesse d'étendre les confraternelles relations. Puis chacun se rend à la Maison La Fontaine. Certes, nos collections, notre musée, notre bibliothèque, tout cela est bien modeste et ne peut être comparé à ce que possèdent Soissons et Laon ; mais, à bien prendre, il y a, cependant, quelque chose d'intéressant à examiner, ne fût-ce que la collection des belles gravures données par M. Jules Maciet ; ne fût-ce que la vitrine des objets recueillis à Caranda ou trouvés dans le lit de la Marne, et puis ne sommes-nous pas dans la Maison La Fontaine ? N'est-ce point grâce à l'initiative de notre Société que cette Maison a été acquise et réservée à la culture intellectuelle ? Il fallait tirer bon parti de la rencontre : les membres présents, groupés sur l'escalier à double rampe, ont été photographiés par un artiste voisin de la Maison. Pour Soissons, comme pour

Château-Thierry, ce sera le souvenir d'une belle journée.

« Il n'y a point de temps à perdre quand il faut remplir le programme — un peu chargé — d'une excursion archéologique. On remet à plus tard la visite de l'église Saint-Crépin, si bien restaurée par les soins de M. l'archiprêtre Bahin et du Conseil de Fabrique — mais, c'est le moment de la Confirmation. — L'omnibus emmène les voyageurs à Essômes, puis à Azy ; tout récemment, il a été rendu compte de cette dernière localité ; quant à Essômes qui fait l'admiration des connaisseurs, nous n'avons rien à en dire qui ne soit bien connu ; cette église conventuelle, véritable cathédrale tronquée, renferme des parties curieuses ; ses boiseries, si bien décrites par M. Barbey ; sa chaire à prêcher ; sa sacristie renaissance ; ses nouveaux vitraux. M. le curé d'Essômes, rentré fort à propos *de la ville*, emmène les voyageurs au presbytère et leur exhibe la belle tapisserie qui décore son salon : l'Annonciation de la Sainte-Vierge ; auparavant, on avait pu visiter à loisir l'Abbatiale, propriété de Madame Dheurs, et examiner les beaux tableaux que cette dame et sa famille y ont réunis.

« D'Azy, après une courte visite à l'église romane (dont la description est publiée dans les *Annales* de 1890), on se rend à Chézy ; le clocher pittoresque, singulier, est en ce moment l'objet d'une restauration intelligente. Il n'y a plus de vestiges, hélas ! de l'antique abbaye Saint-Pierre ; à sa place, s'élève un château moderne, bâti par notre regretté collègue, M. Pille, qui se faisait un véritable plaisir de montrer son riche médailler, sa belle bibliothèque.

« Le retour s'effectue par Nogentel, sans arrêt, de manière à permettre à nos aimables hôtes d'un jour — trop tôt écoulé — de reprendre le train pour Soissons. On se serre affectueusement les mains et l'on se redit de part et d'autre : au revoir ! au revoir ! »

Les Huns d'Attila à Reims, Soissons et Château-Thierry. — Le tome XIII, 2e série, des *Annales* de la Société archéolo-

gique, historique et scientifique de Soissons contient un travail de M. l'abbé Pécheur sur le passage des Huns d'Attila dans nos contrées.

Le savant Secrétaire de la Société de Soissons, se basant sur les actes de Sainte-Ursule et ceux de Saint-Edibe XI, évêque de Soissons, pense que le Fléau de Dieu ne se rendit en personne ni à Reims ni à Soissons. Il dit qu'après avoir saccagé Metz, Attila se dirigea vers l'ouest, se bornant à laisser des troupes à Reims et à Troyes, et vint s'établir sur l'Ourcq avec le reste de son armée, à Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château et Cugny-les-Crouttes. De là, il envoya des détachements de Huns sur Soissons et sur Château-Thierry. La première de ces villes fut sauvée du pillage, grâce à l'intervention de son évêque Edile, et vraisemblablement les troupes qui la menaçaient se portèrent ensuite sur Paris qui fut également préservé de la ruine, grâce à Sainte-Geneviève. Des bords de l'Ourcq, Attila, après avoir rappelé probablement ses troupes de Reims, se rendit à Troyes et de là à Orléans et revint se faire battre dans les champs catalauniens.

D'après l'extrait de la *Vie de Saint-Edibe*, cité par M. l'abbé Pécheur, il semblerait que c'est en se dirigeant vers l'est, et ce serait alors en revenant de Paris, qu'Attila s'établit à Oulchy, tandis qu'une portion de son armée, sous le commandement de Marcianus, poursuivit sa route sur Reims et Troyes.

Pour avoir le dernier mot sur ce fait historique, si intéressant pour notre pays, il convient, ajoute l'auteur du travail, d'attendre la publication intégrale de la vie de Saint-Edibe par les Bollandistes.

M. l'abbé Pécheur termine en disant que le texte par lui cité porte *Ulcheium*, qu'il n'y a aucun doute pour Oulchy-le-Château et Oulchy-la-Ville, mais que *Cungiacum* pourrait bien être non pas Cugny-les-Crouttes, mais bien Coincy, cette localité étant désignée au Moyen-Age sous le nom de *Consiacum*. D'ailleurs l'armée d'Attila restait assez nom-

breuse, même après l'envoi de détachements à Reims, Troyes, Soissons et Château-Thierry, pour occuper à la fois les deux Oulchy, Cugny et Coincy.

Le même texte appelle notre ville *Castrum Theodoricum*, nom qu'elle portait à l'époque où la vie de Saint-Edibe a été rédigée ou revue, mais M. l'abbé Pécheur fait remarquer qu'au temps d'Attila ce nom a dû être *Castrum Ti leriacum*.

La Société décide qu'elle offrira comme d'habitude un prix à l'élève du Collège qui se sera le plus distingué pour les études historiques et charge son Président de l'achat et de la remise de ce prix.

MM. Legrand (Eugène) et Legrand (Auguste) sont élus membres correspondants ; avis leur en sera donné.

SÉANCE DU 12 AOUT 1890.

Correspondance. — M. Delteil offre, pour un prix minime, « cent volumes de fables, dont un certain nombre intéressants, chers ou rares. » — Accepté.

M. l'abbé Daras, en religion Père Louis de Gonzague, prieur du couvent de Saint-Ninian (Ecosse) de l'ordre de Prémontré, membre correspondant, offre les deux volumes qu'il a publiés : *le Siège de Frigolet* et *les Ecrivains de l'Ordre de Prémontré.* — Remerciements.

Le Ministère de l'Instruction publique a adressé deux importantes circulaires émanées de la section des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques : La première a pour but de rechercher les changements survenus, depuis cinquante ans, dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence ; la deuxième recommande l'envoi de renseignements sur les maisons à peu près semblables affectées à l'usage des personnes de la campagne, propriétaires on non ; c'est cette maison-type, cette unité caractéristique qu'il s'agit de faire connaître.

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° Discours de M. Maunoir et de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, à la séance solennelle du Congrès des Sociétés savantes, 31 mai 1890 ;

2° *Revue de l'histoire des Religions*, tome XXI, n° 3 ;

3° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XVIII, 3e série ;

4° *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXVII ;

5° *Comité archéologique de Senlis*, 3e série, tome III, 1888 ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, n° 1 ;

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 151e livraison ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome III, de la page 321 à 352 ;

9° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVI, 1889 ;

10° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 85, Juillet 1891 ;

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 14, 1890 ;

12° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 79, 15 Juillet 1890 ;

13° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 10e volume, 4e livraison, Juillet 1890 ;

14° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XI, 1888 ;

15° *Scotland's Liberator*, revue mensuelle des Prémontrés (don).

Le Secrétaire fait connaître que notre vénérable président d'honneur, M. Frédéric Moreau, vient d'être promu officier de l'Instruction publique et M. Baudoin, membre correspondant, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Félicitations.

M. Delteil adresse la copie textuelle d'une note qui vient de paraître dans un journal : « Dans un manuscrit rarissime du XIVe siècle, on a retrouvé dernièrement l'origine de onze des fables de La Fontaine et parmi celles-ci, deux des plus belles : *les Animaux malades de la peste*, *le Meunier, son Fils et l'Ane*.

L'auteur du manuscrit est un moine de l'abbaye de Citeaux qui, sous le titre non des « *On dit* », mais de « *Cy nous dit* », raconte une multitude d'historiettes, d'apologues et de fables qu'il a sans doute, lui, tirées de plus loin. Ce livre de « *Cy*

nous dit », splendide manuscrit qui contient huit cent douze miniatures, n'est pas à la Bibliothèque nationale, ce qui explique que jusqu'ici aucun des commentateurs de La Fontaine n'en ait parlé. »

Je veux bien croire, ajoute M. Delteil, à l'existence du manuscrit dont il est parlé et *qui n'est pas à la Bibliothèque nationale* ; cependant il est bien regrettable que l'auteur de l'article ne nous dise point où se trouve ce « rarissime manuscrit ». En tout état de choses, la communication ne peut qu'être intéressante aux amis de La Fontaine.

M. Jules Maciet, notre distingué collègue, a fait don au Musée du Louvre d'un petit tableau d'un maître hollandais Pieter-Codde, qui n'était point encore représenté dans nos collections nationales et dont on a vu passer une œuvre charmante à la vente Rothan.

Le tableau, dont le Louvre vient de s'enrichir si heureusement, n'a pas plus de 20 centimètres de hauteur sur 25 de largeur ; il représente une *Dame à sa toilette*. C'est une personne en robe jaune, à parements bleus, assise, les cheveux roux dénoués ; une femme de chambre, debout derrière elle, la coiffe, tandis qu'au second plan, une amie, vue de dos, en robe grise, joue de la guitare.

Le monogramme du maître est inscrit sur le cahier de musique. Pieter-Codde, né à Amsterdam en 1599 ou 1600, y fut enterré le 12 octobre 1678. Il travailla probablement avec Franz Hols, à Harlem.

M. Le Feyer annonce la mort de M. Louïse, ancien principal du Collège de Château-Thierry, de 1866 à 1872.

M. Louïse a été enlevé à sa famille le 4 août dernier ; il est décédé presque subitement, au milieu des siens. Sa mort laisse de vifs regrets à tous ceux avec lesquels il a été en rapport. — La Société s'associe à ces regrets.

M. Louïse était professeur de rhétorique à Valenciennes, quand il a été appelé à la direction du Collège de notre ville ;

il a administré ensuite l'important Collège de Sedan (Ardennes). Depuis quelques années, il avait pris sa retraite dans cette dernière ville, après avoir été nommé principal honoraire. Le regretté défunt était officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

Durant les six années qu'il a passées ici, il a fait partie de la Société comme membre titulaire ; quand ses fonctions l'ont appelé à Sedan, il a demandé à rester des nôtres à titre de correspondant. C'est pendant son séjour à Château-Thierry qu'a eu lieu, à l'aide d'une souscription publique, l'acquisition, par notre Société, de la maison natale de La Fontaine et la prise en possession des salles qui nous sont exclusivement réservées. A la séance d'ouverture, M. Louïse lut une charmante pièce de vers qu'il avait composée pour la circonstance : *Le Vœu d'un Écolier*, où, pour la première fois, était réclamé pour notre établissement secondaire le titre de « Collège La Fontaine ».

M. Louïse avait fait don à notre bibliothèque des différents ouvrages historiques ou pédagogiques qu'il avait composés ; il s'intéressait vivement à nos travaux.

Sous la féodalité, Chézy était une cité importante et riche qui, outre son couvent de Bénédictins, avait deux paroisses et était le siège d'un doyenné. Sa maladrerie, dont M. le Docteur Corlieu relève les possessions en 1621, lui permettait de venir largement au secours des pauvres voyageurs et des malheureux.

En 1698, le roi Louis XIV rendit à Marly un décret enregistré au Parlement le 18 juin, par lequel la maladrerie de Chézy-l'Abbaye, avec celles de Charly, Chézy-en-Orxois, Blesmes et Chierry, Dormans, etc., étaient définitivement réunies à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry dont le nombre de lits a été augmenté de cinq. Aujourd'hui, Chézy n'a plus de maladrerie ; mais la commune possède un bureau de bienfaisance dont les revenus sont de 1,845 francs.

Entr'autres objets curieux qu'il a su réunir chez lui, M. Richier-Moreau, de Château-Thierry, nous a soumis un coffret qui mériterait une description complète.

Ce coffret, en forme de petite cassette, mesure à peu près 30 centimètres de longueur, 25 de largeur et 20 à sa plus grande hauteur, car le couvercle est bombé, demi-cylindrique ; il est en bois de prix ; l'intérieur est garni de losanges en paille de diverses couleurs et fixées sur les parois ; l'extérieur est recouvert de tresses en fil d'or formant des dessins symétriques, d'une capricieuse originalité. C'est sur le couvercle que l'attention se porte principalement ; le centre est occupé par une couronne ducale dominant un écusson ; il est impossible de désigner le monogramme, si tant est que l'artiste ait eu l'intention d'accentuer des lettres ; on en reconnaît les éléments, mais aucun caractère n'est distinctement formé. De chaque côté de la couronne se voient deux abeilles ; rien de la fleur de lys.

M. Richier a acquis ce petit meuble à la vente qui a suivi le décès du Docteur Joly, médecin à Château-Thierry, amateur distingué et qui se plaisait à répéter qu'il avait appartenu au duc d'Alençon, frère des trois derniers Valois et qui mourut dans notre ville.

Le dessin est bien, suivant l'opinion de l'un de nos collègues, de l'époque des Valois ; quant à la couronne ducale, elle ne paraît point appartenir au duc d'Alençon, attendu qu'elle n'est pas fermée, comme l'est la couronne d'un duc appartenant à la famille royale. Quoi qu'il en soit, nous remercions sincèrement M. Richier de sa complaisance.

M. Carlier soumet à l'examen de la Société un petit bronze trouvé dans le jardin de la maison qu'il occupe ; c'est un Claude, pièce dont les similaires se retrouvent fréquemment.

La Fleur de Lys. — M. Renaud n'a pas la prétention d'élucider la question de l'origine des Fleurs de Lys ; elle ne le

sera jamais, affirme le général Bardin ; seulement, il a étudié passionnément un opuscule d'un vieil auteur, Benoni de Moranges, et c'est cette œuvre qu'il analyse avec d'autant plus de satisfaction que le sujet le reporte vers Orléans.

Orléans, c'est le pays de prédilection de notre collègue. Donc à quelque distance d'Orléans, sur les bords de la Loire, au Val-d'Or, placé au centre de l'une des plus belles contrées du royaume, s'éleva, vers la fin du VIIIe siècle, le monastère, où plus tard et pour les soustraire aux dévastations des Lombards, furent apportés du mont Cassin les restes vénérés du Patriarche des moines d'Occident.

L'abbaye appelée d'abord Fleury-sur-Loire, à cause de sa belle situation, prit en outre le nom de Saint-Benoit, qu'elle ajouta à celui qu'elle portait en premier lieu.

On sait quelle fut l'importance de ce monastère, en quelle affection le tenaient les rois de la seconde et de la troisième race, de cette dernière surtout, puisque Philippe Ier tint à y être inhumé ; on sait également quel important subside l'abbaye fournit au roi Louis VII, lors de la deuxième croisade ; mais ce qui est moins connu, et c'est sur ce point que s'appuie notre vieil auteur, qui cite à l'appui le chroniqueur Orderic Vital dont le père était natif d'Orléans, c'est que, outre le nom de Loys que Louis le Jeune tenait sans doute de son père, il portait encore le nom de Florus, pour marquer le lien affectueux qui unissait la famille du souverain à la pieuse maison où reposait son grand'père : de la réunion de ces deux noms, Florus et Loys, le choix des Fleurs de Lys que Louis VII plaça dans ses armes lors de son passage en Terre-Sainte.

Un grand nombre de villes, de seigneurs furent autorisés, en récompense des services rendus au prince, à ajouter à leurs armoiries les Lys ; le blason royal, seul plus tard, en portait trois ; en dehors de ceux qui les reçurent légitimement, d'autres se les attribuèrent par ce que cela faisait bien, complétait le blason.

On peut voir, parmi les vestiges des vitraux de l'église

Saint-Crépin de Château-Thierry, deux écussons qui sont placés au haut de la première fenêtre du chevet, à droite ; ces écussons portent les trois Fleurs de Lys ; ces vitraux datent sans doute de l'époque où Château-Thierry appartenait à la Couronne ou bien en relevait. N'y faut-il voir, comme dans bien d'autres endroits, qu'une flatterie à l'adresse du pouvoir ?

Après avoir, selon Benoni, établi l'origine des Fleurs de Lys, notre collègue en fait rapidement l'histoire : il nous les montre triomphantes avec Jeanne d'Arc, dont la famille les reçut en récompense ; plus tard, bien plus tard, mutilées, proscrites, faisant place aux faisceaux républicains et aux abeilles impériales, puis après avoir reparu seize ans encore et brillé d'un dernier et vif éclat lors de la dernière croisade, sur le rivage d'Afrique, de nouveau délaissées disparaissant ainsi que les abeilles qui, elles aussi, avaient eu leur résurrection pour céder encore une fois la place aux emblêmes républicains.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1890.

Correspondance. — M. le Sous-Préfet annonce que le Conseil général a voté le maintien, pour 1891, de la subvention de 200 francs allouée à la Société depuis plusieurs années. — Le Secrétaire est chargé de transmettre les remerciements qui sont votés au Conseil général.

M. Bercet, membre correspondant, communique un volumineux manuscrit : *Dictionnaire topographique, historique et archéologique des communes de l'arrondissement de Vervins.* Il est rendu compte plus loin de ce travail de notre laborieux collègue.

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, dressée par MM. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, tome IIe, 1re livraison ;

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1890, n° 1 ;

3° *Bulletin historique et philologique* du même Comité, 1890, n° 1 ;

4° *Etude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux, de Cernay, ordre de Citeaux, au diocèse de Paris*, par MM. L. Morèze et comte A. de Dion, 1889 ;

5° *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens*, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie ;

6° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er et 2e trimestres de 1890 ;

7° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, tome V, 1889 ;

8° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 80, 15 août 1890 ;

9° *Essai historique sur la Forêt de Retz*, par M. A. Michaux ;

10° *Notice historique sur Coulonges-en-Tardenois*, par le même.

Ces deux derniers ouvrages ont été offerts par l'auteur — Remerciements.

Le Secrétaire signale dans le Recueil de l'Académie de Montauban l'étude de M. J. Monod sur le Familistère de Guise, fondé par M. Godin.

M. Leblond, professeur de philosophie au Collège, donne lecture d'une étude pleine d'érudition sur Les Quatre Fêtes Dionysiaques de l'Attique :

« Le culte de Dionysos, d'où est issu le théâtre grec, présentait le double caractère de l'ivresse des sens et de l'enthousiasme mystique. C'était un culte à la fois idéal et populaire, avec prédominance de ce dernier élément sur l'autre.

« Ses fêtes se célébraient dans la saison d'hiver, dont il était spécialement le dieu, partageant ainsi l'année avec Apollon, le dieu solaire, qui régnait sur l'été (bas-reliefs des frontons du temple de Delphes, vases peints, camées, etc.)

Outre les bacchanales, scènes d'orgies mystiques qui se célébraient la nuit, à la lueur des torches, dans les gorges sauvages du Cithéron ou sur les pentes du Taygète (culte dorien, plus âpre, plus fanatique) il y avait quatre grandes fêtes dionysiaques ayant lieu toutes quatre dans l'Attique, pays particulièrement fertile en vignobles.

« Trois de ces fêtes se célébraient dans la ville même d'Athènes, la quatrième, la plus antique, dans les dèmes de l'Attique.

« I. — *Fêtes rurales, ou Petites Dionysies.* — Elles avaient lieu au mois de Poséidéôn (décembre). C'était une cérémonie

d'un caractère essentiellement rustique, très ancienne d'origine, rappelant les humbles débuts du mythe de Dionysos, dieu des vignerons.

« *Aristophane*, dans *les Acharniens* (vers 201-284), nous en a laissé une description. La fête se composait : d'une théorie rustique où l'on transportait comme emblème de la force alcoolique, le phallos, avec chant d'un hymne dit « phallique » d'un caractère extrêmement licencieux ; 2° d une mascarade où tout un cortège burlesque, aviné, montant sur des chariots, parcourait la campagne en chantant et en dansant.

« II. — *Fêtes urbaines.* — Le culte de Dyonisos fut introduit à Athènes, vers le milieu du VI[e] siècle seulement, par Pisistrate (ATHÉNÉE, page 553). Il se célébrait en trois fêtes.

« 1° Les Lénées, au mois de Lénœôn ou Gamêliòn (janvier). Après une offrande de vin nouveau, faite au dieu par les prêtres, dans son petit temple appelé Lénœôn (de λήνη, pressoir), un cortège carnavalesque se formait et parcourait la ville, en chantant et en échangeant avec les passants mille quolibets.

« 2° Les Anthestéries (ou Fêtes fleuries), au mois de février, quand poussent en Grèce les premières fleurs. Leur institution rappelle clairement que Dionysos était adoré, non seulement comme dieu de la vigne et du vin, mais encore comme personnification de la végétation tout entière, comme principe de la force fécondante qui produit les fleurs et les fruits.

« Les Anthestéries se célébraient en trois journées, consacrées chacune à des cérémonies spéciales dont le détail serait trop long à donner dans cette analyse. L'épisode le plus curieux de ces fêtes, était le mariage mystique de la femme de l'Archoute-roi avec le dieu, célébré par les prêtres, dans le temple de Lénœôn ; les cérémonies se terminaient par un banquet populaire.

« 3° Les Grandes Dionysies, au mois d'Elaphèboliòn (mars), étaient la solennité la plus imposante du culte de Bacchus ; elles formaient, avec les Panathénées et les

Thesmophories, le groupe des grandes fêtes religieuses d'Athènes. On commença à les célébrer avec une pompe et une solennité exceptionnelles dès l'époque des Pisistralides, et on continua de le faire régulièrement chaque année jusqu'au temps de Ptolémée Philadelphe, où Athénée put les voir et les décrire.

« Elles avaient lieu dans une époque où la population d'Athènes était considérablement augmentée, par l'arrivée des délégués des colonies, qui devaient apporter à la métropole, les tributs des îles de l'Archipel. D'ailleurs, elles attiraient à Athènes des curieux venus de tous les points de la Grèce, pour assister aux cérémonies, et plus tard aux représentations théâtrales, qui ne se donnaient qu'à ce moment.

« Comme toutes les autres fêtes dionysiaques, celle-ci se composait d'un grand cortège qui parcourait les plus beaux quartiers de la ville. Cette longue procession comprenait toute l'histoire du dieu figurée par des personnages costumés : derrière la statue de Dionysos portée en grande pompe marchaient Satyres, Silènes, Pan, Bacchantes et Thyiades. Des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient le dithyrambe, chant sacré en l'honneur de Dionysos : ces chœurs étaient composés et réglés par les plus grands poètes, tels que Lasos, Simonide et Pindare.

« Tel était, en substance, le culte attique de Dionysos. Point n'est besoin d'insister sur ce qu'il y avait de théâtral dans ces pompes solennelles.

« Le rapide aperçu qui vient d'en être donné suffit, pour faire découvrir nettement, dans les diverses scènes du culte, les eléments essentiels de l'art dramatique : l'action, les dialogues comiques, les chants du chœur et l'enthousiasme, à la fois religieux et poétique. »

Chacun des arrondissements de l'Aisne possède actuellement une Société qui s'occupe des recherches de l'histoire locale ; il serait bon que chacune possédât aussi un membre

laborieux, comme notre collègue M. Gaston Bercet, et entreprît, pour chaque circonscription, ce que celui-ci vient de tenter pour l'arrondissement de Vervins.

Sous le titre de : *Dictionnaire topographique, historique et archéologique des communes de l'arrondissement de Vervins*, M. Bercet a fait une véritable histoire de la Thiérache : les institutions, les hommes célèbres, les monuments anciens ou modernes, les faits historiques, tout a été passé en revue. Il faut lire particulièrement les monographies qui concernent Vervins, Guise avec leurs intéressantes églises, leurs seigneurs qui ont laissé un nom impérissable, les luttes incessantes que ces villes ont eu à soutenir ; puis les monastères fameux : le Val Saint-Pierre, Foigny, Thenailles, Bucilly, Clairfontaine, etc., et dont pour la plupart l'on peut dire : *etiam perière ruinœ*.

La Société a écouté avec le plus grand intérêt la lecture qui a été faite de la première partie de l'œuvre de M. Bercet auquel elle adresse ses sincères félicitations.

M. Maréchal est pour nous un collaborateur précieux ; dès que le temps le lui permet, il poursuit aux Hérissons ses recherches qui, le plus souvent, amènent des découvertes intéressantes. Ainsi au lieu dit « la Religieuse », non loin de la sablière qui borne à l'ouest le plateau des Hérissons, à un mètre de profondeur, il a retrouvé les vestiges d'une chaussée ; cette voie a une largeur moindre que la voie romaine précédemment explorée, c'est un véritable chemin de terroir, le seul qui existe dans la direction du nord au sud, les autres allant de l'est à l'ouest.

Outre des débris de poteries samiennes, M. Maréchal a recueilli plusieurs monnaies romaines en bronze ; il en exhibe quatre : une *Julia Sabina Augusta* (femme d'Hadrien) ; une avec l'inscription : *Nerva Augustus Imperator Germanicus Pater Patriœ* ; les deux autres, d'un module plus petit, sont frustes et, partant, indéchiffrables.

Une discussion nouvelle s'élève sur la destination des puits

découverts par M. Maréchal et dont il a été souvent parlé, notamment lors du rapport de M. Harant.

M. Renaud soumet à l'examen de l'assemblée un crâne trouvé à Brasles, chemin des Chopinettes, par les ouvriers occupés à la rectification de ce chemin. En faisant une tranchée au lieu dit « la Croix-des-Chopinettes », à $1^m 50$, il a été mis à jour plusieurs squelettes humains, une douzaine environ. Le crâne que présente M. Renaud est de beaucoup le mieux conservé. Le sentiment général des plus anciens habitants de Brasles est que ces restes humains sont ceux de soldats russes, inhumés en cet endroit au moment de l'invasion en 1814.

M. Eugène Legrand a pu se procurer encore quelques dessins et aquarelles de Ransonnette provenant de la collection dont il nous a soumis une grande partie il y a trois mois ; il se fait un plaisir de les faire passer sous les yeux de ses collègues qui le remercient de cette gracieuse attention.

M. Delteil est heureux d'offrir à la Société archéologique de Château-Thierry un ouvrage rédigé par un de ses ascendants maternels. En voici le titre :

« *Notes sur le Concile de Trente*, touchant les points les « plus importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir « des évêques, les décisions des S. S. Pères, des Conciles et « des Papes, et les résolutions des plus habiles avocats sur « ces matières, avec une dissertation sur la réception et l'au« torité de ce Concile en France. — A Cologne, chez Baltazar « d'Egmont, libraire, 1706. »

« Le nom de l'auteur n'est pas indiqué : c'est Etienne Rassicod.

« Voici, d'ailleurs, ce que je trouve dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier (1823), tome II, page 441 :

« *Notes sur le Concile de Trente* (recueillies par Etienne « Rassicod, avocat, des conférences tenues par de Caumar-

« tin, Bignon, Le Pelletier et de Bezons). — Cologne, d'Eg-
« mont, 1706, etc. »

« Je suis heureux également de pouvoir vous offrir l'*Annuaire du département de l'Aisne* (1821). — Saint-Quentin, Tilloy, éditeur.

« Je trouve encore dans cet *Annuaire* un ascendant : Rassicod, chirurgien à Gandelu.

« M. le docteur Corlieu nous donnera, j'en suis sûr, un jour ou l'autre, tous les renseignements les plus complets sur la famille Rassicod.

« En voici un extrait que je dois à son extrême obligeance :

Paris.	Nicolas Rassicod *(in arte eximius)*, né à la Ferté-sous-Jouarre, mort le 1er août 1889.	
Jouarre.	Claude Rassicod................	1622-1652.
	Prosper Rassicod...............	1656-1665.
	Henri Rassicod.................	1695-1718.
	Alexis Rassicod................	1697-1710.
	Louis Rassicod.................	1724-1728.
	Denis Rassicod.................	1750-1770.
	Esprit-Juvénal Rassicod........	1774-1800.
	Armand Rassicod................	1801-1863.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1890.

Correspondance. — Extrait d'une lettre de M. le comte de Marsy au Secrétaire :

« Etes-vous au courant du travail que je trouve signalé où... vous ne le croiriez pas, — dans l'*Américan journal of Archæology*, dont la chronique signale un article publié dans les *Archives historiques*, d'après la *Chronique des Arts*, et qui concerne Château-Thierry et vos environs ? En voici le résumé :

PEINTRES FRANÇAIS DU XIVe SIÈCLE

Les *Archives historiques* publient nombre de documents intéressants, pour l'histoire de la peinture française au XIVe siècle.

Les peintres mentionnés sont : Guiot de Meaux (1331-32), Othinel, de Meaux (1331-32) et Jean Petitclerc, de Rebais (1336-64).

Les deux derniers sont des peintres verriers. Il résulte des comptes de la reine Jeanne d'Evreux, conservés aux archives nationales, d'intéressants renseignements concernant les ouvrages exécutés par divers artistes dans les châteaux de Crécy-en-Brie et de Château-Thierry. Le premier extrait, tiré d'un compte de 1331-32, concerne Crécy-en-Brie, « pour salaire de Guiot le pointre, de Miaux, et de Jehannot son compaignon, à faire certain ouvrage de pointure en ladicte garde-robe et en la chapelle, et y furent pour 15 jours, amdeux ensemble... Item pour faire tant en ladicte garde-

robe comme en la chambre de mes jueunes dames 4 pies de verrières par Othinel le verrier, de Miaux, etc. »

D'après le compte de 1336-37, Jehan le Verrier de Resbey fait « certains ouvrages de verrerie » dans le même château de Crécy, plaçant IXXVII pieds de verres à XXXII deniers le pied. Êst-ce le même que Jehan Petitclerc de Resbès, *voirier*, qui est chargé en 1362 de mettre en bon état tous les verres de cinq châteaux de la Reine Douairière : « Mettre en bon estat tous les voirrez et verrières des chastiaux et maisons de Chastiau-Thierry, Jaugonne, Nully-saint-Front, Ygny-le-Jard, Coulommiers, Crecy et Crevecuer... Et de les soustenir et retenir — d'ores en avant... à la volonté et vie de mad. Dame et vie dud-Jehan. » Les comptes de 1363-64 constatent la pose de nouvelles verrières peintes dans la chapelle du château de Château-Thierry, représentant la Crucifixion, l'Annonciation et le Couronnement, ainsi que l'image de sainte Thècle.

« Les archives historiques en disent sans doute plus que ce que renferme la chronique du recueil américain que je viens de vous traduire. — Les parties guillemetées sont en français, — mais n'est-il pas singulier que nous soyons déjà informés des publications faites à Paris par une revue publiée à Boston ? »

Liste des ouvrages adressés à la Société :

1° *Revue de l'Histoire des Religions*, tome XXII, n° 1 ;

2° *Bulletin mensuel de la Société académique de Chauny* ;

3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur, 1889* ;

4° *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, tome XVIII, trois livraisons ;

5° *Catalogue du Musée départemental de l'Allier* (avec planches), publié par la Société d'Émulation ;

6° *Mémoires de la Société éduenne*, tome XVII ;

7° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* tome XI, 1889 ;

8° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 81, 15 septembre 1890 ;

9° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord,* tome IV ;

10° *Revue contemporaine*, n° 3, 15 septembre 1890 ;

11° *Revue britannique*, table générale des travaux de 1825 à 1880 ;

12° *Rapport sur les classes 6-7-8 (Instruction publique) de l'Exposition universelle de Paris en 1889,* par MM. Gobet, conseiller d'État helvétique et Hunzeker, professeur à Arau (Suisse).

Dans les ouvrages qui viennent d'être déposés, le Secrétaire signale un mémoire sur les Bractéoles votives de Vichy (Société d'Émulation de l'Allier) et la dissertation que la *Revue contemporaine* a publiée sous ce titre : *Agendicum* est-il Sens ou Provins ?

Madame Chalin, veuve du regretté chef de section au chemin de fer de l'Est, fait don au musée de la Société des objets suivants qui ont été recueillis par son mari dans les fouilles faites sous ses ordres, ces années dernières, notamment à la ballastière de Mézy :

Scramasaxe en fer ; deux fragments d'une très forte boucle de ceinturon en fer ; fragment de carreau inscrusté ; deux pyrites sphériques, l'une de 0 m. 08, l'autre de 0 m. 04 de diamètre, une autre pyrite oblongue, de forme cylindrique ; dent fossile de mammouth ; deux petits fragments d'ivoire fossile de mammouth ; dent fossile — a pu appartenir à un ruminant.

M. le président s'est chargé de transmettre à Madame Chalin les remerciements de la Société.

M. Harant vient d'aborder le chapitre, sans contredit le plus intéressant, de l'histoire de l'ancien Château-Thierry.

Les fouilles faites sous sa direction, les objets trouvés par

M. Maréchal, les chaussées en partie retrouvées, la proximité de la voie romaine, et de la rivière de Marne, tout lui paraît confirmer l'opinion qui place aux Hérissons, le siège d'Otmus, le chef-lieu du *Pagus Otmensis.*

Mais quand Otmus a-t-il disparu ? M. Harant après avoir rappelé l'invasion des Huns, sous la conduite d'Attila, les ravages faits par ces hordes barbares, a pensé que la cité Otmienne a été saccagée, ruinée, puis abandonnée par ses anciens habitants, que les matériaux ont servi plus tard aux constructions de la ville nouvelle que Charles Martel a fait édifier. A cette époque de deuil, comme le pasteur gaulois, l'évêque s'était enfui avec le reste de son troupeau :

Cum sacer ille senex plebem usta pulsus ab urbe
Ceu pastor laceras duceret exul oves.

Comme complément à cette étude, notre collègue donne des détails précis sur la direction de la voie romaine qu'il a relevée très exactement dans son parcours à travers notre arrondissement, de Fontenelle (canton de Condé) à Oulchy-le-Château. M. Harant est à peu près assuré que des *arènes* occupaient un des points d'Otmus, à l'endroit où est établi la sablière, rue du village Saint-Martin, en face la maison de Madame Fouquet. Les fouilles qui ont été commencées mettent à jour des substructions pour lesquelles la Société réserve ses appréciations.

Des félicitations sont adressées à M. Harant ainsi qu'à ses collaborateurs MM. Maréchal, Josse, Monnoyer, Lionnet et Fauconnier.

Le mémoire de M. Harant sera prochainement publié, il aura pour effet, espérons-le, d'attirer l'attention et de faire obtenir une subvention administrative qui permettra de poursuivre régulièrement des fouilles aux *Hérissons.*

ALBUM CARANDA (1889)

LES FOUILLES DE CYS-LA-COMMUNE ET FIN DE CELLES DE CHASSEMY.

Notre vénérable Président d'honneur avait installé, l'année dernière, au Palais des Beaux-Arts de l'Exposition universelle, douze vitrines qui ont excité l'attention des visiteurs. Il n'avait, cependant, retiré de son inestimable collection que 1,114 pièces. Or, depuis 1873, douze nécropoles ont été explorées comprenant 13,823 sépultures ; il avait été recueilli 13,047 objets (armes, vases, bijoux, monnaies) et, en plus, 30,000 silex, ce qui donnait le chiffre respectable de 43,047 objets.

Ce nombre s'est augmenté en 1889 de 508 objets et s'il ne paraît pas aussi élevé que celui de plusieurs années antérieures, par l'analyse qui suit on pourra reconnaître que quelques-unes des pièces qui le composent ont aussi une véritable importance ; parcourons donc les 12 planches (de 98 à 109 inclus) qui forment le nouvel album comprenant les fouilles de Cys-la-Commune et la fin de celles de Chassemy.

Cys-la-Commune, canton de Braine, avant la conquête, était certainement plus considérable qu'au moyen-âge, c'est ce qui explique le rôle qu'elle a joué, rôle bien curieux à étudier. Avec le hameau de Rhu et les localités voisines : Presles-et-Boves, Saint-Mard, elle formait une commune érigée par chartes de Thibaud V en 1191 et Thibaud VII en 1225. La justice se rendait par des délégués nommés par les curés, les gentilshommes et deux des principaux habitants de chaque paroisse. C'était au prieur d'Oulchy-le-Château, qu'appartenaient les dîmes avant qu'elles fussent attribuées au chapitre de la cathédrale de Soissons ou à celui de Notre-Dame de Reims.

L'antique population de Cys, ne devait être ni riche, ni belliqueuse. On ne trouve pas, en effet, d'objets en or, et peu

d'armes. Cependant, elle devait être assez nombreuse, car en deux mois, l'infatigable explorateur y a visité 440 sépultures, dont plus d'un tiers en tombes de pierre, violées en partie.

Au lieudit *le Paradis*, a été trouvé à 1 m. 50 de profondeur, un guerrier franc, dont la tête reposait sur une stèle en pierre (planche 101) et portant le long de l'épaule droite, un angon (planche 102) de 1 m. 05 de long, pointe en haut. Ce petit monument funéraire rappelle certaines pierres tombales, trouvées à Caranda et à la Sablonnière, de Fère.

La découverte de l'angon amenait tout naturellement M. Fr. Moreau à rappeler la façon de combattre de nos pères ; c'était la troisième arme de cette nature qu'il avait la bonne chance d'exhumer : la première à Arcy en 1878, la deuxième à Chassemy dix ans plus tard.

L'angon et la monnaie gauloise décrite par M. Caron (F. 18, planche 104), la chaîne en bronze de la planche 106, forment les parties les plus intéressantes de l'album nouveau ; chaque année a sa spécialité. A la villa d'Ancy, nous ne pouvons l'oublier, l'intérêt s'attachait aux vestiges de substructions gallo-romaines, à de belles mosaïques, et notamment aux objets d'art (planche 18) décrits par M. Héron de Villefosse, dont la notice a été publiée dans nos *Annales de 1889*, planche 59.

L'angon était avec la francisque, l'arme franque par excellence. M. Moreau en donne la description d'après l'historien grec Agathias (qui a un faible pour nos pères). C'était un javelot terminé par un dard accosté de deux crocs saillants recourbés comme la pointe des hameçons. Il ne faut point le confondre avec l'espèce de hache Pélécus décrite par Procope qu'on a appelée francisque — *securis missilis* de Sidoine Appolinaire, — d'après Agathias : *Aggôn, eidos doratos phragguicou, oute megalou*.

L'angon frappe le corps de l'ennemi qu'il met hors de combat ou bien pénètre le bouclier, embarrasse l'adversaire qui se découvre et est alors frappé, soit à la tête par la

la francisque, soit à la gorge par le poignard, la pique, ou l'épée.

Agathias, ai-je dit, était un ami des Francs ; il se plaît à relever leur valeur, leurs qualités ; il vivait au VIe siècle de l'ère chrétienne et a écrit l'histoire de l'empereur Justinien, comme continuateur de l'historien Procope, il a eu lui-même comme successeur, l'annaliste Ménandre le Protecteur.

« Au VIe siècle, dit M. Cougny (janvier 1886), c'en est fait de la Gaule romaine ; c'en est fait de ce vieux monde qui, cependant, laissera de si profondes empreintes de son passage. Nous resterons — *ne l'oublions pas* — *une nation latine* avec un caractère original qui se révélera de plus en plus dans notre histoire :

> Illa manent immota locis neque ab ordine cedunt ?
>
> VIRG. *En.* III 447.

Châteaubriand (*Martyrs*, livre VI) a reproduit heureusement, en suivant la traduction de Cousin, le passage d'Agathias (*Hist.* livre II, n° 5) où il est question de l'armure du guerrier franc et de l'angon si terrible entre ses mains. Aug. Thierry consacre à cette arme le nom allemand de hang (hameçon) cité également par Duruy (*Histoire de Fr.* I, planche 83).

Le chapitre que M. Moreau a ajouté à la description de l'angon, se recommande à l'attention des savants « les boucliers dans l'antiquité. »

Dans le département de l'Aisne, douze umbos de boucliers ont été trouvés, mais ne conservant aucun vestige du bois, de l'osier ou du cuir dont on suppose que ces boucliers étaient formés ; à la suite de l'abbé Cochet, M. Fr. Moreau restitue le bouclier avec son armature, son mode de préhension : soit la paume de la main à l'intérieur, protégée par le creux de l'umbo ; soit le dos de la main tourné à l'extérieur, comme les repasseurs tiennent le fer. Le dernier mot n'a point encore été dit à ce sujet et M. Moreau « en laisse la solution à de plus autorisés. »

Nos collègues pourront rapprocher les dessins de M. Delbecke qui figurent dans la notice : planche 1re, Castramétation des Romains ; planche 2e, Guerrier Franc se préparant au combat ; planche 3e, Préhension de bouclier franc, des dessins de notre bien regretté Amédée Varin ; Manière de lancer les matars (haches de bronze). (*Annales 1880*, p. 48) ; ce rapprochement nous semble instructif.

La pièce de monnaie gauloise de la planche 104, n° 18, a dû exercer la sagacité des numismates ; elle a été soumise à l'un des maîtres de la science, M. Caron, vice-président de la Société française de numismatique ; celui-ci a déclaré que ce potin est complètement inconnu, qu'il ne figure pas dans l'atlas des monnaies gauloises, publié par le Gouvernement, qu'il est inconnu au Cabinet des médailles et aux experts les plus accrédités. On croit y reconnaître un lion, tournant la tête et la queue retroussée ; cette pièce, ajoute M. Caron, par la nature du métal appartient à une région qui commence aux Bellovaques et va jusqu'aux Leukes (Toul) en passant par les Remes et les Senones.

S'il était besoin d'une nouveauté pour exciter, en faveur de la collection Caranda, la curiosité du monde savant, cette pièce gauloise *inconnue* suffirait.

Et si cela ne suffisait pas, nous pourrions ajouter comme attrait, un autre objet... également inconnu :

Dans une sablière des environs du château de Nesles, près Fère-en-Tardenois, a été trouvée, pour la première fois dans le département de l'Aisne, une chaîne en bronze, système gourmette, de 90 centimètres de longueur, agrémentée de 6 médaillons sur chacun desquels est en saillie un cœur entouré d'ornements en forme de S renversé.

« Je ne connais aucune chaîne répondant à la vôtre, dit M. Bertrand, directeur du Musée gallo-romain de Saint-Germain. Je crois qu'elle appartient à la civilisation gauloise de la Marne. L'ornementation des médaillons est incontestablement gauloise. Je suis tenté d'y voir un objet relatif au culte et porté par quelque prêtre dans les cérémonies

religieuses. Cette chaîne, très curieuse à tous égards, mérite donc l'importance que vous lui attribuez. »

Comme M. F. Moreau doit être heureux ! Il possède de l'inédit ; les collections de l'Etat, toutes riches qu'elles sont, peuvent, en certain point, jalouser le Musée Caranda.

En dehors de ces objets, si remarquables à tous égards, il convient aussi de signaler, planche 100, fig. 4, un poignard en fer provenant d'une sépulture explorée à Chassemy, le 27 juin 1889, au lieudit « La Fosse-Chapelet » ; puis à la planche 103, les plaques de ceinturon avec contre-plaques, fibules, rondelle et ornements divers ; à la planche 104, deux vases fort curieux, l'un en verre, l'autre en terre, les colliers, bijoux, monnaies, le tout provenant des fouilles de Cys-la-Commune ; à la planche 108, le grand vase gaulois, d'avant la conquête, remarquable par sa forme et les ornements qui le décorent.

M. F. Moreau avait préparé, pour l'exposer au Palais des Arts libéraux (au Champ-de-Mars), un groupe de soixante-douze vases gaulois. L'expédition n'a pu avoir lieu ; il s'en console en pensant que ses collègues et ses amis pourront le visiter, cet hiver, rue de la Victoire. Malgré les difficultés que présentait la reproduction de ce groupe, MM. Pilloy et Doyen se sont très habilement tirés d'affaire et la planche 105 n'est ni la moins belle, ni la moins curieuse.

Armentières n'a pas dit son dernier mot ; c'est une nécropole vraiment inépuisable, assure M. Moreau qui, grâce à l'obligeance de M. Boulanger, a pu fouiller une ancienne sépulture et en exhumer un magnifique torque en bronze, une forte perle en ambre, un gracieux bracelet en bronze, ainsi que des fragments de poteries gauloises qui, soigneusement recueillis, ont permis de reconstituer deux vases. Planche 109. Notre collègue, M Delauney, dont nous n'avons plus à vanter le talent, a bien voulu graver pour la Notice qui accompagne les planches, une vue de l'église d'Armentières ; nous joignons nos félicitations et nos remerciements à ceux de M. Moreau. Armentières nous appartient ;

nous ne sommes pas jaloux, cependant, des succès obtenus ces dernières années dans le Soissonnais ; nous souhaitons vivement, au contraire, qu'ils se poursuivent longtemps encore ; ils n'ajouteront rien à la gloire du vénérable archéologue, ils viendront donner un nouvel appoint à la science historique.

Je viens de parler de gloire ; je n'ose rappeler la récompense honorifique décernée à M. Moreau : il a été promu officier de l'Instruction publique. Tout le monde dira avec moi qu'il est digne d'une distinction plus élevée. Son nom est universellement connu parmi les archéologues, et les services qu'il a rendus sont immenses ; aussi de nombreuses Sociétés savantes se sont-elles fait un honneur de l'inscrire comme un des leurs et des plus célèbres.

A. Moulin.

Au nom d'une personne du canton de Condé, M. Renaud offre pour les archives de la Société, deux pièces assez rares : 1° Avertissement pour le paiement des contributions directes en l'an XII (forme curieuse si on la compare avec le protocole actuel) ; 2° Une formule de mandat de paiement en faveur « du citoyen volontaire présent et effectif, pour les trois sous par jour accordés à icelui, en vertu de la loi du 24 février 1793 ».

Le même membre fait passer sous les yeux de l'assemblée un vénérable bouquin de M.DCCIII, *Le livre des comptes faits par le sieur Barrême, arithméticien.* — Remerciements.

La présentation de M. Jean Paillet, avocat à la Cour d'appel, par MM. Paillet et Moulin, est agréée par la Société. Conformément au règlement, l'élection aura lieu à la prochaine séance.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890

Correspondance. — M. de Marsy a relevé, à notre intention, dans un journal de Compiègne du 9 mars 1788, intitulé : *Affiches de Compiègne et du Beauvaisis*, l'annonce de la vente du couvent supprimé des Minimes de Château-Thierry.

Des recherches sont commencées à l'effet de recueillir les renseignements qui intéressent ce couvent dont les constructions — modernisées — constituent les propriétés Dupuis et de Gerbrois, en face l'église Saint-Crépin.

M. Th. Huillier, vice-président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (section de Melun), complète, par le « Procès-Verbal fait sur l'ouverture du cercueil du Baron de Renty, par l'Evesque de Soissons, le 15 septembre 1658 », la notice intéressante de notre collègue, M. l'abbé Palant, sur l'église et le château de Citry (canton de La Ferté-sous-Jouarre). — Le bienveilllant correspondant, déjà nommé, a eu l'obligeance de nous adresser une biographie de l'avocat briard, Étienne Rassicod, à la famille duquel appartient notre ami, M. Delteil. Cette notice viendra s'ajouter aux détails que nous possédons déjà et nous remercions cordialement M. Th. Huillier.

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'Octobre :

1° *Comité des Travaux historiques et sicentifiques :* L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine, par M. Ed. Leblant, membre de l'Institut ;

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1890, n° 2 ;

3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XIII ;

4° *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne*, recueil publié par le Comité archéologique de cette ville. Envoi de M. de Marsy ;

5° *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tome LXVI, année 1890 ;

6° *Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs*, contenus dans les vingt-huit volumes de la Société précédente, de 1860 à 1889 ;

7° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 80, octobre 1890 ;

8° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 44e volume, 1890 ;

9° *Memoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1889-1890, 4e série, 6e volume ;

10e *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, nos 4-6, Avril-Juin 1890 ;

11° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 85, 15 Octobre 1890 ;

12° *Académie d'Hippone*, un fascicule, 5 mars 1890 ;

13° *Les débuts de la Révolution à Rebais*, par M. le Dr Leblond (Extrait de la Revue de Champagne et de Brie) — don ;

14° *La Revue contemporaine*, nos 14 et 15.

Le Secrétaire signale, dans les numéros de la *Revue contemporaine*, deux articles : 1° Provinum et le monétaire Provinus ; 2° Restitution à Théodoric II, roi d'Austrasie, du triens *Ortebridure* attribué à Provins par feu M. Ponton d'Amécourt ; puis, dans les Mémoires de la Société de Pontoise, la notice de M. l'abbé Marsaux sur les stalles de l'église de l'Isle-Adam et de Presles. »

A la date du 16 octobre dernier, M. l'abbé Poquet, membre honoraire, faisait don au musée de la Société d'un bas-relief provenant de l'église Saint-Crépin. Le savant abbé accompagnait cet envoi d'une description dont nous extrayons le passage suivant :

« Outre les splendides verrières qu'on estimait d'un très grand prix, cette église montrait encore, autour de son sanctuaire orné de lambris de marbre et d'albâtre, des statues faites de pierres de Tonnerre qui avaient coûté 1150 livres — puis dans de grands cadres, les scènes du martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, peintes par Revel originaire, de Château-Thierry.

« On admirait surtout des bas-reliefs placés derrière le maître autel, représentant différents mystères de la vie de N. S. Jésus-Christ. Ces bas-reliefs (vraisemblablement de la Renaissance), dont on a lieu de regretter la disparition, tant à cause de la perte réelle que du fini du travail, n'ont pas trouvé grâce devant le vandalisme de 93. »

Il est facile de se rendre compte que le chevet de Saint-Crépin qui a six entrecolonnements, devait avoir six médaillons conformes à celui que décrit M. l'abbé Poquet. On retrouve la trace de cinq de ces médaillons, ils ont été relevés par feu M. Lecart dans le splendide ouvrage, en trois volumes, qu'il a composé et que son héritière a légué à la bibliothèque de notre ville l'an dernier.

Lecart a intitulé son œuvre : *Souvenirs de Château-Thierry.* Or, à la page 638 du tome deuxième, on lit :

« Ces tableaux d'albâtre qui ornaient le maître-autel de Saint-Crépin et qui représentaient les personnages de la Passion et le Saint-Sépulcre, ont été brisés à coups de marteau, le lundi 14 brumaire, an II (4 novembre 1793), par le nommé X..., qui présidait la foule d'individus *dévastateurs.* Ce tableau est aujourd'hui entre les mains du sieur Beaujan père, tailleur de pierres, à Château-Thierry. »

C'est bien celui qui vient d'être si généreusement donné à la Société.

Lecart continue :

« Le Musée de Cluny en possède trois, catalogués sous les numéros : 100-101-102 ; un quatrième (page 641) — Jésus déli-

vrant les âmes du Purgatoire — a été découvert en 1869, chez M. Clément, antiquaire. »

Nos remerciements bien sincères à M. l'abbé Poquet. Le bas-relief a été et continuera à être l'objet d'un examen attentif.

La fonderie de cloches de Xavier Cavillier, à Carrépuits (Somme), fonderie dirigée de père en fils, depuis le xviie siècle, par les Cavillier de la branche aînée, a fourni un grand nombre de cloches dans le département de l'Aisne.

Notre collègue M. Berthelé, « un archéologue campanophile », raconte, avec un brio plein de charme, son voyage en Picardie, sa visite au survivant des Cavillier, à Carrépuits. Son temps était compté, il n'a pu faire que trois stations, toutes trois dans l'Oise : Morienval, Pierrefonds, Compiègne.

« La magnifique église romane de Morienval ne possède plus aujourd'hui que deux cloches : une du xvie siècle... et une de 1782, œuvre de Jean-Simon Chéron, « fondeur du roy », originaire de Meaux, le même dont M. Berthelé a retrouvé les pénates, dans le Tardenois, à Fresnes, où il avait établi une fonderie, et où il mourut en 1831.

« A Pierrefonds, une cloche du xvie siècle, curieuse au point de vue iconographique et qui présente une marque de fondeur... non pas illisible... car c'est la marque d'un des Jacques. Le nom ne serait pas d'une netteté parfaite que les armes qui le surmontent le feraient restituer avec une certitude absolue.

« Compiègne a conservé une des plus anciennes cloches de France. C'est un des trésors de l'archéologie campanaise. »

M. Barbey ajoute à cette si intéressante communication, l'inscription suivante copiée littéralement sur la cloche de l'ancienne église de Saint-Thibault : « En 1667, le 13 août, le feu du ciel est tombé sur le clocher du prieuré de Saint-Thibault (canton de Braine) et a brûlé entièrement le clocher et

partie de la nef, fondu les cloches « refaites avec l'assistance de Dom L. Améian, sacristain du dict prieuré », avec cette inscription : Jésus Maria — Faict l'an 1670. — Je suis nommée Marie par Messire Claude Lespagnol, escuier, seigneur de Bombar, et par Dame Marie Bourlon, femme de Messire Nicolas Lespagnol, conseiller du Roy en ses conseils ordinaire en sa chambre des *Conte*, et seigneur et baron de Balinvilliers. Une croix — une Vierge. »

M. Rossignol soumet à l'examen de la Société une feuille comprenant une série de dessins à l'aquarelle représentant la plupart des vues de Château-Thierry, ancien et moderne. — Remerciements.

M. Renaud présente : de la part de M. Berland, artiste peintre, trois pièces de monnaie : 1° un Trajan (argent) Imp. Traj. Aug. Dac. Pont. max. Trib. pot. Coss. 3 ; 2° une Salonina Augusta (argent), femme de Gallien ; au revers : *felicitas publica* ; 3° un Antonin (bronze) Ant. Aug. Pius. Trib. pot. Coss. 4 ; puis de la part de MM. Filliette, banquier, notre collègue, Comeleran père, ancien libraire, Galland et Leclerc, différentes pièces, dont plusieurs doubles tournois, 1605-1613, etc. — Remerciements.

M. Pellé, typographe, fait don d'un estampage de l'inscription gravée sur la première pierre de la chapelle du cimetière Saint-Joseph à Paris, pierre posée en 1640 par Pierre Séguier, chancelier de France, l'un des fondateurs de l'Académie française. — Remerciements.

A la demande de M. Remy-Lasséry, rue Saint-Martin, M. Moulin a été examiner des livres anciens, rares et curieux, notamment un Robert-Estienne — *les Psaumes* ; — un Flor. Yvernelius (beau comme un Elzévir, etc).

Son attention a été appelée sur un marbre ancien, recouvrant une commode en bois de rose et provenant d'une car-

rière des Alpes, depuis longtemps abandonnée. Il engage ses collègues à se rendre compte par eux-mêmes des raretés artistiques et bibliographiques que possède M. Remy-Lasséry qui les mettra volontiers à leur disposition.

M. Jean Paillet, avocat à la Cour d'appel de Paris, est élu membre correspondant.

M. Colmont-Véroudart, négociant à Château-Thierry, est présenté, au même titre, par MM. Harant et Josse.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1890

Correspondance. — M. Jean Paillet, élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

MM. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, et Bercet adressent des communications; il en est rendu compte plus loin.

M. Delteil, dont le zèle pour La Fontaine et pour notre Société ne s'arrête jamais, a conçu un projet qu'il s'empresse de communiquer : « Ce projet, dit-il, consiste à réaliser mon intention d'élever un monument à La Fontaine dans sa ville natale, au sein de la Société historique et archéologique. Il s'agit d'acquérir, *sans bourse délier*, un nombre illimité de fabulistes et d'auteurs de fables. Si la Société veut bien m'accorder son *appui moral*, je me fais fort d'arriver à mon but... Le premier, je m'inscris dès aujourd'hui pour cinquante volumes m'appartenant et offerts gratuitement à notre chère Société. J'attends avec la plus vive sollicitude la décision du Bureau. »

La décision ne s'est point fait attendre; le projet a été agréé et plusieurs membres du bureau se sont inscrits pour un certain nombre de volumes.

Circulaire ministérielle comprenant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1891. Les questions que renferme ce programme sont, pour la plupart, les mêmes que celles qui ont été soumises au précédent Congrès et que nous avons publiées au mois de décembre 1889.

M. Lélu, nommé receveur des finances à Montluçon, a demandé à conserver son emploi à Château-Thierry. Les

membres présents lui adressent leurs félicitations de le voir rester encore quelque temps au milieu de collègues qui savent apprécier son urbanité confraternelle et son talent littéraire.

Ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, nos 1-2 ;

2° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome XIIIe ;

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, n° 2 ;

4° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, tome XLV ;

5° *Société libre de l'Eure*, section de Bernay, 1890 ;

6° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 142 ;

7° *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 83, 15 novembre 1890 ;

8° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Xe volume, 6e livraison, 1er novembre 1890 ;

9° *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, tome XI, 1re partie ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 5, 1890 ;

11° De plus, un grand nombre de volumes (fabulistes, conteurs, etc.), acquis de M. Delteil ou donnés gracieusement par lui, ainsi que son portrait, gravé par son fils, Loys Delteil, dont nous avons eu déjà l'occasion de relever le talent.

M. Delteil, déjà nommé, a le louable dessein d'enrichir nos archives de tout ce qu'il peut trouver intéressant notre La Fontaine. Il se dessaisit aujourd'hui, en notre faveur :

1° D'une lettre authentique de Le Bailly, à la date du 14 octobre 1824 (lettre que notre collègue doit à l'obligeance

d'un de ses anciens condisciples à Henri IV). Le Bailly, outre les éloges qu'il adresse à son correspondant, Martin (*fabulator fabulatorem laudat*), lui communique quelques-unes des fables qu'il a imitées de Kriloff, fabuliste russe ; il espère que M. Martin pourra reconnaître que *son imitation n'est pas un esclavage.*

2° D'un commentaire sur La Fontaine, par le L. P. Bérenger, un troisième émule du Bonhomme. Ce commentaire a été lu, en 1788, aux leçons publiques du Collège royal ; l'auteur doit en confier la publication à l'éditeur Nyon « en le priant de le lire lui-même et de ne le laisser chez personne. Il est de fait que la plupart des gens de lettres sont des pirates ». On n'était pas plus tendre au siècle dernier qu'au nôtre, paraît-il, à l'égard des littérateurs, fabulistes ou autres.

M. Bercet a bien voulu nous adresser un document qui a son importance. Nous l'en remercions sincèrement. C'est une consultation de De La Forterie, procureur général au bailliage de Chaûry, par laquelle il établit que la terre et seigneurie de Courtagnon est mouvante de Châtillon-sur-Marne et que Son Altesse le duc de Bouillon a droit à un « acte de foys et hommage, comme il a été fait, en 1676, par dame Marie Levergeur » ; le procureur demande aussi la réexpédition des papiers nécessaires pour la perception des censives et la vérification des fiefs.

M. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, a eu la bonne pensée de nous communiquer une bien intéressante notice sur « les pointes de flèches préhistoriques de Fère » ; nous lui adressons nos sincères remerciements.

C'est au mois de novembre 1879, que M. Vielle a commencé ses explorations ; il les a continuées avec persévérance et succès — comment peut-il en être autrement dans la contrée que le vénérable M. Fr. Moreau a déjà fouillée avec tant de bonheur !

« Le premier atelier a été rencontré dans le parc de l'ancien château de Fère, sur le versant d'un monticule couvert d'herbes, de genêts et de bruyères ; le type des flèches découvertes diffère essentiellement des autres flèches, par leur forme toute particulière, la délicatesse et la perfection du travail, la fragilité, la légèreté et l'extrême finesse de la pointe. Leur forme est celle d'un triangle rectangle ; la longueur varie entre 10 et 35 millimètres de la base à la pointe ; la longueur moyenne est de 20 à 25 millimètres pour les spécimens les plus nombreux. »

Le même type a été rencontré au mont Terrière, non loin du Petit-Moulin, en 1880 ; puis à Seringes en 1881, à la petite Maladrerie ; au château des Bruyères, construit par feu M. Lesguillier ; sur le territoire de Bruyères, au lieu dit vulgairement la Hottée-du-Diable ou le Géant-de-Montpreux ; au moulin de Caranda, à l'endroit même où, « il y a dix-sept ans, M. Fr. Moreau a exhumé des trésors d'archéologie gauloise, romaine et franque qui ont formé le premier noyau de ce Musée incomparable, connu du monde savant sous le nom de collection Caranda ».

Quelques points de ce mémoire, écouté avec la plus scrupuleuse et la plus sympathique attention, ont soulevé des observations qui seront communiquées à M. Vielle que la Société désire compter prochainement au nombre de ses membres.

L'EAU MINÉRALE DE CHATEAU-THIERRY

Multa renascentur quæ jam cecidère.....

a choisi l'auteur comme suscription, nous ajouterons :

Cadentque quæ nunc sunt in honore.....

(Horace, *Art Poétique*, 70).

M. le docteur Petit, un des membres fondateurs de la Société, a doté notre ville d'un établissement hydrothérapique important, tout à fait recommandable ; il a le projet —

patriotique s'il en fut — de faire de Château-Thierry une ville d'eaux, une station balnéaire.

Pourquoi pas ? Château-Thierry a une situation admirable ; qu'on lise la description qu'en donne le docteur ; elle n'a rien de fantaisiste, cette description ; chacun va pouvoir, du reste, en juger prochainement, puisque la notice va être publiée.

Nos environs sont charmants ; les promenades sont faciles, variées ; notre ville est à proximité de Paris ; son arrondissement, comme celui de Meaux qui lui est limitrophe, est la contrée où il pleut le moins en France, d'après Elisée Reclus ; mais surtout elle a pour une nombreuse catégorie de malades, un attrait tout particulier : ses eaux ont une efficacité incontestée. Si je transcrivais le témoignage de notre célèbre compatriote, le médecin Claude Galien (dont la famille n'a disparu que depuis peu), à propos du caractère des habitants... je passerais pour un flatteur intéressé.

En 16.., il y avait, Grande-Rue, une hôtellerie ayant nom Hôtel de Spa, parce que les eaux qu'on y recueillait avaient la vertu de celles de Spa ; les visiteurs et les malades du grand monde devenant plus nombreux, l'hôtellerie prit pour enseigne une Fleur de Lys ; l'eau est encore connue sous ce nom : Eau de la Fleur de Lys. Comme toute chose de ce monde, elle a eu ses admirateurs et ses contempteurs ; parmi les premiers, Claude Galien, que nous avons déjà cité, Brayer, également de Château-Thierry, bienfaiteur insigne de l'Hôtel-Dieu, de Lassone, Morand, Petit, etc. ; de nos jours : les chimistes Ossian-Henry et Cadet, etc.

Parmi les autres figure Pierre Le Givre, natif de Charly, médecin à Provins, et qui naturellement, vantait les eaux du pays qu'il habitait et les estimait supérieures à celles de la Fleur de Lys. Cette prétention est tombée, la justice s'est faite : l'analyse chimique prouve que cette eau est ferrugineuse, bi-carbonatée, riche en principes favorables à la santé..... Je vous épargne la nomenclature des maladies qui réclament plus particulièrement son emploi ; lisez

la brochure de notre collègue et votre conviction sera faite.

La notice de M. le docteur Petit a soulevé de véritables applaudissements ; elle touche tout à la fois à l'histoire du pays et à son développement futur ; elle a de plus en vue le bien général.

Nous souhaitons donc sincèrement que son idée fasse son chemin, que notre charmante petite ville devienne le séjour préféré des malades aisés, des touristes en quête de sites pittoresques.

M. Renaud, trésorier, soumet à l'examen de l'assemblée de la part :

1° De M. Delteil : diverses pièces de monnaie et une médaille à l'effigie de Molière ;

2° De M. Billon-Billon, de Gland : un double tournois de Maurice de La Tour et une petite pièce fruste ;

3° De M. Dujour, de Brasles : un biscayen qui paraît remonter à l'invasion de Charles-Quint, dans nos contrées, en 1544 ;

4° De M. Jésus, employé à l'octroi : une pièce argent et deux jetons cuivre — tous trois de Louis XIV ;

5° Enfin, de M. Galand : un vénérable calendrier de cabinet qui ne compte pas moins de 150 ans (1739).

Remerciements aux bienveillants donateurs.

M. Colmont-Véroudart, négociant à Château-Thierry, présenté à la dernière séance par MM. Harant et Josse, est élu correspondant. Avis lui en sera donné.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

L'EAU MINÉRALE

DE CHATEAU-THIERRY

Multa renascentur quœ jam cecidère... (1)
(Horace, *Art Poétique*).

Sur la grande route de Paris à Strasbourg, à deux heures seulement de la Capitale, on rencontre une charmante petite ville, élégamment bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne merveilleusement exposée au soleil du midi et baignée par une rivière calme et paisible, la Marne (2). C'est Château-Thierry, ville aussi ancienne que la Monarchie française et dont le château, unique en son genre, auquel elle doit son nom et presque son existence, fut construit par Charles Martel, pour servir de prison royale au faible Thierry IV (3). Aujourd'hui de ce grand et antique

(1) Que de choses tombées depuis longtemps reviendront en honneur !

(2) Les Romains, admirateurs de cette belle rivière, l'avaient appelée *Matrona* (la matrone, la grande dame).

(3) Ce château est construit sur un monticule isolé et formé presque entièrement d'un amas de coquillages antédiluviens soudés les uns aux autres. — Charles Martel avait établi sa résidence au nord de ce monticule, dans une métairie qu'il possédait sur une colline plus élevée d'où il pouvait surveiller ce qui se passait du côté de

palais, il ne reste plus que d'énormes ruines sur le sommet desquelles une municipalité active et intelligente a créé, il y a 34 ou 35 ans, une sorte de parc ou grand square qui, par sa position exceptionnelle, à cent mètres au-dessus de la ville et des campagnes environnantes, forme une des plus charmantes promenades qu'on puisse imaginer. En effet, de quelque côté que nous tournions nos regards, à l'est, à l'ouest, au nord, au midi, la nature se montre à nous sous un aspect des plus riants. Du haut de cette belle terrasse, les yeux peuvent contempler et suivre, sur une étendue de plus de vingt kilomètres, notre belle rivière, serpentant doucement entre deux chaînes de montagnes couvertes de vignes et de forêts, le long d'une vallée largement ouverte, semée de nombreux villages et entrecoupée de prairies, de bosquets, de champs au sol riche et fertile, avec des routes magnifiques et deux grandes voies ferrées continuellement sillonnées par des locomotives qui emportent avec elles voyageurs et marchandises en nombre considérable. Il est des sites qui font éprouver à l'homme une sorte de tristesse inexpliquée dont il ne se rend pas compte ; dans notre pays, c'est le contraire ; en présence de cette belle nature, on se sent pénétré de je ne sais quel sentiment de satisfaction et de douce gaieté. Ajou-

l'habitation royale. On en voit encore aujourd'hui quelques vestiges ; il y a même une cour qui a conservé le nom de Cour du mont Martel. Claude Galien, un des médecins les plus expérimentés de l'époque, et dont nous invoquerons plus d'une fois le témoignage dans le cours de ce travail, écrivait en 1630 : « *Ce magnifique château, orné d'architraves, de plinthes, de balustres, astragales et autres accompagnements, qui n'aurait plus que les marques déplorables de ces ruines sans la libéralité de notre prince, le duc de Bouillon, qui, lui redonnant l'être, le fait mettre au nombre des plus accomplis bâtiments de ce siècle.* » Plus loin, parlant des habitants de Château-Thierry, il dit : « *Les habitants sont curieux en leurs habits, courtois en paroles, polis en leurs entretiens, complaisants en leur humeur, gentils en leurs conversations et civilisés dans leurs actions, etc., etc. C'est dans le milieu de ce beau séjour, etc., etc.* »

tons à ces grands avantages la douceur du climat et la grande pureté de l'air ; jamais on n'a vu chez nous d'épidémie vraiment grave, et la phthisie pulmonaire, ce fléau de bien des villes, y est assurément plus rare que dans beaucoup d'autres pays. Enfin l'arrondissement de Château-Thierry est, avec celui de Meaux, la contrée de France où il tombe le moins de pluie (Elisée Reclus). Tout se réunit donc pour faire de Château-Thierry une des résidences les plus agréables et les plus salutaires. Aussi la position exceptionnelle de cette ville, jointe à l'abondance de ses eaux, a-t-elle été une des grandes raisons qui m'ont déterminé à y fonder, il y a plus de vingt-cinq ans, un établissement hydrothérapique devenu important, et c'est aussi ce qui me décide aujourd'hui à tenter de relever de l'injuste oubli dans lequel elle est tombée, une de ses sources minérales très justement et très grandement appréciée autrefois. Puissé-je réussir à lui donner parmi les eaux minérales françaises le rang qu'elle mérite par la richesse de sa composition, ses propriétés et ses vertus incontestables, enfin par sa situation dans une des plus jolies petites villes de France et à une si petite distance de la grande et si attrayante ville de Paris!

Quand on parcourt l'intérieur de Château-Thierry, vers le milieu de ce qu'on appelle la Grande-Rue, on peut voir encore une maison de fort vieille apparence qui fut appelée, pendant un certain temps, la maison des eaux de Spa (1). La cour de cette maison renferme plusieurs sources minérales qui ont joui longtemps d'une grande réputation. Malheureusement, comme tant d'autres choses, elles subirent l'influence du temps et surtout l'influence des graves événements politiques qui s'accomplirent vers la fin du siècle dernier. La fuite et la disparition de la noblesse, l'expulsion des prêtres et des

(1) Il existe encore des titres d'environ 1650, dans lesquels cette maison est ainsi dénommée.

religieux qui en formaient la principale clientèle, furent pour elles une cause de ruine irrémédiable. Elles furent donc délaissées, et l'abandon dans lequel elles tombèrent les firent oublier à peu près complètement. Il n'y a plus que les habitants du pays qui les connaissent et qui en font encore assez souvent usage.

La maison dont nous venons de parler, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est plus que la moitié de ce qu'elle était autrefois, ainsi que nous allons l'expliquer tout à l'heure. Après n'avoir été d'abord qu'une simple maison bourgeoise, elle devint plus tard une hôtellerie qui prit pour enseigne une fleur de lys, et où l'on reçut les malades qui venaient prendre les eaux. A partir de cette époque la source minérale de Château-Thierry ne fut plus appelée eau de Spa, mais eau de la Fleur de Lys. Cette hôtellerie (1) ne resta pas très longtemps dans ces conditions, et vers l'année 1715, la maison fut partagée entre deux frères qui retinrent, chacun pour leur moitié, le nom de la Fleur de Lys; mais on distingua dès lors la Grande et la Petite Fleur de Lys (2). Toutefois la maison qui conserva l'hôtellerie et qui fut la Grande Fleur de Lys, continua à s'appeller simplement l'hôtel de la Fleur de Lys (3).

(1) On y voit encore un certain nombre de chambres qui ont conservé leurs dispositions de cette époque.

(2) Voir le manuscrit en deux volumes de l'abbé Hébert, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de Château-Thierry*. Il appartient à la bibliothèque du presbytère de la ville.

(3) La Petite Fleur de Lys, après avoir été reconstruite en 1806 par M. Doué, le procureur, appartient aujourd'hui à M. Denogeant, et la Grande Fleur de Lys à Mme Bordé.

M. Denogeant était autrefois locataire de la grande Fleur de Lys; c'est même à cette époque que l'analyse de l'eau fut faite. Plus tard, à l'expiration de son bail, il se retira dans la maison de la Petite Fleur de Lys qu'il avait achetée, et ce fut M. Hébert qui lui succéda dans la première maison.

Cette division de la maison en grande et en petite Fleur de Lys provoqua plus tard d'assez graves difficultés entre ses divers possesseurs.

Plusieurs procès eurent lieu, et on se disputa la source de l'eau minérale. Mais la question, assez difficile à résoudre en ce temps-là, en raison de l'insuffisance des connaissances hydrologiques et chimiques chez les savants de l'époque, n'est plus dans les mêmes conditions aujourd'hui, et les analyses qui en ont été faites permettent facilement de reconnaître quelle est parmi toutes les sources qui existent dans ces propriétés, celle qui est vraiment minéralisée ; c'est au reste celle qui a été analysée dans le laboratoire de l'Académie et qui a donné les guérisons nombreuses dont nous allons parler plus loin ; c'est enfin celle dite de la Fleur de Lys.

Cinq ou six sources différentes par leur composition et paraissant provenir des profondeurs du château s'y rencontrent (1) à peu de distance les unes des autres. Le plus grand nombre de ces eaux, qui sont très légèrement minéralisées, ne peut guère servir qu'aux usages domestiques. Quant à la source vraiment minérale, elle y est complètement impropre en raison des dépôts qui s'y forment promptement au contact de l'air et presque du jour au lendemain.

Parmi toutes ces sources il n'y en a donc qu'une fortement minéralisée, celle qui se rencontre dans l'hôtellerie de Mme Bordé, anciennement dite de la Fleur de Lys, occupée aujourd'hui par M. Hébert, et qui est la seule véritablement intéressante, les autres ne pouvant être employées

(1) Claude Galien, dans son traité des eaux minérales dont nous avons parlé plus haut, dit à propos de Château-Thierry et de l'origine de ces eaux : « *C'est dans le milieu de ce beau séjour et dans le pied de ce mont que se font voir les sources de ses fontaines minérales, tellement abondantes en leurs émanations, qu'on est contraint, durant la rigueur des glaces, de leur donner passage par des conduits souterrains.* »

que secondairement ainsi que nous le dirons plus loin.

Cette source principale émerge directement, comme nous venons de le dire, du milieu de la cour de l'ancienne hôtellerie, où elle forme une petite citerne, dont elle s'écoule ensuite jusqu'à la Marne par des conduits souterrains dans lesquels elle laisse des dépôts vraiment abondants d'une matière jaune orangée ; il est facile d'y trouver, en dehors des minéraux ferrugineux et alcalins, des traces très notables d'arsenic.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette eau de la Fleur de Lys est une eau minérale fort anciennement et aussi fort avantageusement connue. Il serait intéressant de savoir vers quelle époque, à peu près, on a commencé à l'apprécier et à l'employer dans un certain nombre de maladies ; mais ce n'est pas chose facile. Claude Galien, le médecin savant et expérimenté dont il a été question plus haut et qui avait encore ici des descendants il y a quelques années, paraît être le plus ancien auteur qui s'en soit occupé.

En 1630, il fit paraître un traité très complet des eaux minérales de Château-Thierry (1). On trouve dans ce livre des détails fort intéressants sur ces eaux, sur leur composition, leurs propriétés, et ces détails sont accompagnés d'appréciations très justes, bien qu'elles soient faites dans un style emphatique et imagé, plus goûté sans doute à cette époque que de nos jours. Nous y voyons aussi que l'auteur a fait quelques recherches pour connaître l'histoire de ces eaux, mais inutilement. Toutefois, il raconte que de temps immémorial, les habitants du pays les connaissaient et en faisaient usage dans les maladies des voies digestives. Mais on les avait presque oubliées et tout à fait négligées, Galien tout le premier, quand une circonstance fortuite vint aider à les remettre en honneur.

Une grande dame de la cour, Madame de Beausoleil, qui

(1) Ce livre se trouve dans plusieurs bibliothèques de Paris, celle du Jardin des Plantes entr'autres.

avait fréquenté les eaux de Pougues, venant à passer par Château-Thierry, reconnut que l'eau dont nous parlons déposait sur la voie publique, une matière rougeâtre, ocracée, absolument comme l'eau de Pougues. Elle en parla à Claude Galien qu'elle avait eu besoin de consulter pour son fils qui était tombé malade à son passage dans notre ville, et appela tout particulièrement son attention sur cette eau.

Immédiatement Galien en fit chercher, la goûta, et à l'aide de la noix de galle, y reconnut la présence du fer, métal auquel on attribuait à cette époque beaucoup plus de propriétés qu'aujourd'hui. « *Toute espèce de fer*, écrit Galien, *a une qualité corroborative*, *styptique*, *dessicative et rafraîchissante*, *et c'est ce qui fait accréditer l'eau de Forges, etc.* »

Il essaya donc cette eau dans plusieurs maladies et en obtint, dit-il, de très grands succès. Il la fit goûter à M. Brayer (1) qui la trouva excellente et en approuva fortement l'emploi.

L'abbesse de Sainte-Perrine, revenant des eaux de Forges avec un médecin de Compiègne qui l'y avait conduite, vint passer quelques jours à Château-Thierry, chez Madame de Luxembourg, abbesse de la Barre. Celle-ci ayant connu les motifs de leur voyage à Forges, leur déclara que nous possédions des eaux aussi précieuses ; elle leur en fit boire, et ils confessèrent d'un commun accord qu'elles égalaient pour le moins les précédentes.

Les anciens chimistes qui analysèrent l'eau de Château-Thierry pour mieux comprendre les vertus puissamment cura-

(1) M. Brayer était un médecin très habile qui, sous le règne de Louis XIV, exerçait à Paris avec une grande distinction et y avait de très grands succès. Aussi généreux qu'instruit, il portait chaque mois à son curé un sac de mille francs pour les pauvres honteux de sa paroisse, et pendant quinze ans il n'y manqua pas. M. Brayer était originaire de Château-Thierry ; il y venait de temps en temps pour affaires. C'est sa femme, Jeanne Josse, qui donna à notre Hôtel-Dieu la ferme du petit Heurtebise.

tives qui déjà leur étaient attribuées, y trouvèrent du vitriol, du fer et quelque peu de bitume. Ils pensaient que c'était à cette dernière substance que l'eau devait ses propriétés et son pouvoir de dissoudre les métaux. Et ce qui, selon eux, y dénotait à première vue la présence du bitume, c'était cette couche nuageuse, irisée et variable suivant la position du soleil, qu'on observe à la surface de notre eau quand elle est calme et tranquille (1). Galien prétendait en outre que cette eau tenait en dissolution d'autres matières, telles que pierres, sels, métaux, etc., substances, dit-il, qui ne communiquent à l'eau ni odeur ni saveur, mais qui cependant attestent leur présence en produisant certains effets dont on ne peut juger qu'après une longue expérimentation. Suivant l'opinion de plusieurs autres médecins distingués de cette époque, les eaux de Château-Thierry étaient supérieures aux eaux de Forges, de Passy, etc...

Elles seraient utiles dans un grand nombre de maladies; elles seraient surtout dissolvantes, résolutives, toniques, etc., et conviendraient principalement dans les obstructions, les dyspepsies, l'hypocondrie, la chlorose, chez les femmes et les filles aux appétits dépravés, et (toujours d'après Galien) dans les tumeurs squirrheuses du foie et de la rate, surtout à leurs débuts.

Madame Scharron, religieuse de l'abbaye de Soissons, était atteinte d'une chloro-anémie grave. Son médecin, M. Jobert, praticien expérimenté et très apprécié en cette ville, lui ayant conseillé de boire une certaine quantité d'eau de Château-Thierry, elle le fit et s'en trouva très bien. Deux religieuses d'Aulnoy vinrent à l'établissement boire ces eaux pour se guérir de violentes coliques néphrétiques.

(1) La chimie nous apprend aujourd'hui que ce petit nuage irisé est dû à une couche extrêmement mince de sesquioxyde de fer qui surnage et qui provient de la décomposition au contact de l'air d'une portion bien minime il est vrai des sels bicarbonatés ferreux contenus dans cette eau.

M. Lemercier, médecin renommé de la Faculté de Paris, se servit avec grand succès de nos eaux pour combattre une cystite chronique dont il souffrait depuis longtemps; aussi les ordonna-t-il fréquemment à ceux de ses malades qui, atteints d'affections semblables, lui paraissaient en avoir besoin.

« *Deux de nos révérends pères minimes*, continue Claude Galien, *travaillés l'un de la gravelle, l'autre d'un ulcère dans la vessie, s'en sont servis pendant deux années consécutives avec une issue fortunée, et je sais des villageoises qui en ont jeté plus de vingt pierrettes.*

« *M. de Boulage, un des braves gentilshommes de ces quartiers, proteste que les eaux de Spa qu'on lui apporte n'ont jamais été si favorables à sa colique graveleuse que les nôtres. M. de Givry et une multiplicité d'autres gentilshommes en envoient quérir tous les ans.*

« *M. Gaudaille, lieutenant criminel de robe courte, fut guéri d'une hypocondrie mélancolique par l'usage de nos eaux. Une pauvre hydropique qu'aucun remède n'avait pu soulager, y trouva également sa guérison. Tous les habitants de cette ville et des lieux circonvoisins y accourent sans en être incommodés et*, ajoute Galien, *je n'ai encore entendu personne qui en ait été maltraité.* » Enfin il croit que le temps et l'expérience donneront à ces eaux plus de crédit que tout ce qu'on pourra dire ou écrire à leur sujet.

Après avoir énuméré, comme nous venons de l'exposer, toutes les propriétés curatives de l'eau de Château-Thierry, et nombre de guérisons obtenues par son emploi, Claude Galien recommande une certaine préparation avant d'aller prendre ces eaux. Il veut que les sujets pléthoriques se fassent saigner, que ceux qui ont une tendance à la constipation prennent des boissons émollientes, des lavements, etc. ; que ceux qui ont l'humeur cholérique, bilieuse, emploient des purgatifs énergiques, etc. « *On doit*, ajoute-t-il, *pendant l'usage des eaux, oublier les soucis, les chagrins, abandonner le tracas des affaires sérieuses, pour ne plus s'occuper*

que d'agréables pensées. On devra choisir l'époque la plus chaude de l'année, boire ces eaux le matin de préférence et quand le soleil a dissipé les vapeurs humides de la terre. La quantité d'eau qu'il faudra boire devra être proportionnée à la maladie et au pouvoir absorbant de l'estomac. On commencera par de petites quantités et on augmentera insensiblement. Il faut favoriser leur absorption par un exercice convenable. Ceux qui ne le peuvent pas doivent rester dans leur lit et aider à leur digestion en se couvrant l'estomac et le ventre de serviettes chaudes. Enfin s'il arrive qu'elles ne soient pas digérées, si elles produisent des étouffements, de la suffocation, de la fièvre, de l'inappétence, etc., il faudra cesser d'en prendre pendant quelques jours et tâcher de trouver la cause de cette intolérance. »

Aujourd'hui certainement, les médecins ne feraient pas de plus sages recommandations, et nous ne pouvons qu'applaudir aux conseils de notre célèbre prédécesseur. Quant à la composition de l'eau de Château-Thierry, l'état de la science à cette époque ne permettait pas à Galien d'en avoir une connaissance aussi exacte que de nos jours, et il ne pouvait en formuler l'emploi d'une manière aussi précise que nous, mais ses succès étaient déjà très beaux.

Quarante ans plus tard, en 1678, dans un livre intitulé : *le Secret des Eaux minérales acides*, et qui est loin d'avoir la valeur du livre de Galien, Pierre Legivre(1) dit quelques mots des eaux minérales de Château-Thierry : elles seraient, selon lui, de même nature que celles de Provins dont il parle au reste fort longuement ; mais elles en différeraient en ce que, outre le fer et l'alun, elles contiendraient du plâtre ou sulfate de chaux, ce qui lui fait supposer qu'elles ne doivent point passer aussi bien. Pour éviter cet inconvénient, il conseille de ne boire l'eau de Château-Thierry qu'un certain temps après qu'elle a été mise dans des bouteilles bien bou-

(1) Pierre Legivre était originaire de Charly-sur-Marne.

chées ; alors, dit-il, le plâtre se dépose et l'eau devenue plus légère passe beaucoup mieux. Selon Pierre Legivre, ce serait cette présence du sulfate de chaux qui les aurait discréditées. On verra plus loin, par le jugement qu'en porta la Société royale de médecine et par les analyses qui en ont été faites, il y a quelques années, *combien P. Legivre se trompait sur la composition de nos eaux. Il se trompait aussi gravement* quand il conseillait de la faire déposer dans des bouteilles. Il ne savait pas que ce dépôt contenait précisément les principes minéralisateurs efficaces de notre eau, les bicarbonates de fer, de chaux, etc., qui, une fois précipités, ne faisaient plus de notre eau qu'une eau ordinaire propre aux seuls usages domestiques. Au reste, Pierre Legivre vantait les eaux de Provins au détriment des autres, parce que, pratiquant la médecine dans cette ville, il cherchait à y attirer le plus possible de malades.

Un siècle plus tard, les eaux de Château-Thierry furent étudiées de nouveau, mais cette fois par un homme plus versé dans la chimie que Pierre Legivre. M. Cadet, distillateur et apothicaire du roi, en fit l'analyse en 1773, à la demande de M. le Docteur Missa, de Soissons. Il y trouva du fer, du carbonate de chaux et du chlorure de sodium, mais elles ne *contenaient pas de sulfate de chaux ou plâtre en quantité appréciable, et le fer n'y était pas combiné avec l'acide sulfurique, ce qui rendait*, dit M. Cadet, — et avec beaucoup de raison, — *cette eau minérale très intéressante*. « *Après un examen bien exact*, dit ce savant chimiste, *je n'ai pas été surpris que ces eaux, en raison des principes qu'elles contiennent, jouissent d'une réputation distinguée, relativement aux guérisons qu'elles opèrent dans les maladies chroniques*. Enfin la Société royale de médecine, convoquée à ce sujet et après avoir pris connaissance du travail de M. Cadet, porta ce jugement : *Que l'eau minérale de Château-Thierry, dite de la Fleur de Lys*, contenait des parties ferrugineuses, sulfureuses et alcalines ; qu'elle était bonne dans les maladies de poitrine *et souveraine contre les obstructions*. Mais le

premier médecin du roi, intéressé aux succès d'autres eaux, s'opposa à la publication de ce jugement, et *c'est ainsi*, dit l'historien de Château-Thierry, l'abbé Hébert, *que ces eaux, qui auraient pu se faire connaître avantageusement dans toute l'Europe, sont encore aujourd'hui presque entièrement ignorées. Mais rien ne peut infirmer le jugement qu'on en a porté et les guérisons qu'elles ont opérées* (1).

Cet historique que nous venons de faire de l'eau de Château-Thierry, ne peut plus laisser de doute aujourd'hui sur son utilité et son efficacité incontestables dans un grand nombre de maladies. Nous avons vu quelle était son origine, où elle prenait sa source, quelles étaient, d'après les anciens auteurs, sa composition, ses propriétés et les cures qu'elle avait opérées. Les analyses qu'on en a données dans ces dernières années, celle surtout qui pour nous a force de loi et qui a été faite en 1861 par M. Ossian Henry dans le laboratoire de l'Académie de médecine, vont confirmer les observations de nos devanciers et nous faire connaître, aussi exactement que l'état de la science le permet aujourd'hui, la composition de l'eau de Château-Thierry. On verra aussi par

(1) Dans le Dictionnaire des eaux minérales publié en 1775, d'après les indications et sous les auspices de MM. de Lassone, premier médecin de la reine ; Morand, de l'Académie royale des sciences ; Missa, docteur en médecine ; Petit, médecin de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans ; Raulin, docteur en médecine et médecin du roi, etc., nous lisons :

« Il y a longtemps que Château-Thierry est renommé par deux sources d'eaux minérales ferrugineuses ; elles coulent dans deux maisons voisines l'une de l'autre. Celle qui passe pour avoir le plus de réputation, et qui attire toutes les années dans cette ville, pendant la belle saison, un concours de malades assez considérable, est celle qu'on nomme *l'eau de la Fleur de Lys*, du nom de l'ancienne auberge où elle est située ; j'ai goûté sur les lieux de cette eau, elle m'a paru être très ferrugineuse et l'emporter même sur celles de Forges et de Passy, etc.

« Les vertus de l'eau de la Fleur de Lys présentent un phénomène assez singulier : elle avait, à ce qu'on prétend, la propriété d'engraisser

cette analyse, combien nous avons raison de vouloir la réhabiliter, et ce sera certainement une nouvelle et très heureuse conquête pour la thérapeutique.

Voici, d'après M. Ossian Henry, la composition exacte de l'eau de Château-Thierry, prise à son point d'émergence dans le milieu de la cour de l'ancien hôtel de la Fleur de Lys, et ainsi que cela résulte du rapport de M. Gaultier de Claubry, lu à l'Académie, le 13 août 1861, et approuvé par elle.

Un litre de cette eau contient :

Acide carbonique libre.....	0,100
Bicarbonate ferreux....................	0,084
(Par sesquioxyde, 0,042)	
Bicarbonate de chaux...................	0,747
— de magnésie.....	0,309
— de manganèse...............	indiqué.
Principe arsenical.....................	non douteux
Sulfate de chaux.......................	0,140
— de soude..........	0,060
Chlorure de sodium...	0,170
— de calcium....................	
Sels de potasse d'ammoniaque...........	indiqués.
Silice, alumine, phosphate terreux........	0,051
Matière organique de l'humus............	indéterminée.
Total des principes fixes..........	1,661

les canards qui en buvaient anciennement et qui se baignaient dans la mare qu'elle formait au milieu de la cour de l'auberge ; mais ce marais ne subsiste plus, et on a rassemblé actuellement les eaux. Ces oiseaux étaient gais et actifs, leur plumage en était même plus beau et plus agréable, et leur viande plus fine, plus blanche, plus tendre, d'une saveur et d'un parfum plus délicat, ce qui n'est cependant pas commun à cette espèce de volaille. »

« *L'eau de Château-Thierry*, ajoute M. Gaultier de Claubry, *vient donc se placer près des eaux ferrugineuses bicarbonatées les plus riches. Sa composition chimique justifie les propriétés médicales que l'expérience de plusieurs siècles lui attribue et qui sont en harmonie avec celles reconnues à des eaux de ce genre*, etc., etc. »

Ainsi l'eau de Château-Thierry, après cette approbation donnée par l'Académie de médecine, a le droit d'être classée parmi les eaux minérales médicamenteuses.

Quand on la puise à sa source, on la trouve parfaitement incolore, limpide et bien transparente. Sa température est de 11° centigrades en tout temps et ne paraît pas beaucoup subir l'influence de la chaleur ou du froid. Sa quantité paraît toujours la même, que les temps soient secs ou pluvieux. La source principale débite environ 3 à 4 mille litres dans les vingt-quatre heures ; mais si on réunissait toutes les sources qui émergent à quelques mètres les unes des autres, on pourrait en obtenir facilement une bien plus grande quantité.

Quand elle reste quelque temps exposée à l'air et au soleil, sa surface, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se couvre d'un petit nuage irisé, dû à une couche extrêmement mince de sesquioxyde de fer qui surnage et qui provient de la décomposition d'une portion très minime du bicarbonate de fer. Enfin avec le temps, elle perd au contact de l'air sa limpidité, se trouble et dépose peu à peu de petits flocons grisâtres qui prennent ensuite une coloration jaune orangée bien marquée. Si elle est renfermée dans des vases parfaitement bouchés, elle peut se conserver pure et intacte pendant un temps assez long.

Quand on la boit dans la matinée à la dose de deux, trois et quatre verres, on sent que la digestion en est facile et qu'elle est promptement absorbée par l'estomac. Sa saveur est fraîche, un peu styptique, rappelant celle des sels de fer et de chaux. Elle n'a aucune odeur désagréable. Prise en quantité

suffisante, — trois ou quatre verres, — elle augmente les sécrétions des organes digestifs et principalement la sécrétion rénale ; je la regarde comme très favorable à la diurèse. En outre, et contrairement à certaines eaux ferrugineuses qui produisent la constipation, l'eau de Château-Thierry, par les quelques traces de sel magnésien qu'y décèle l'analyse, facilite les garde-robes et rend les selles plus faciles et plus nombreuses. Elle devient même parfois légèrement purgative, à ce point que chez quelques malades on est obligé d'en diminuer la dose, sinon d'en supprimer momentanément l'emploi. Enfin, elle augmente l'appétit, facilite les digestions ; la nutrition se fait mieux, et il en résulte un surcroît de forces et de santé. Nous avons eu assez souvent l'occasion d'observer cet effet chez plusieurs de nos malades, et certains d'entre eux qui étaient venus suivre ici un traitement hydrothérapique, attribuaient l'amélioration survenue dans leur santé, autant à l'usage de cette eau minérale qu'au traitement par nos douches.

Maintenant que nous sommes complètement renseigné sur la composition exacte de l'eau de Château-Thierry, il importe de faire connaître les maladies qui réclament plus particulièrement son emploi, et comme il s'agit ici d'une eau ferrugineuse bicarbonatée riche, nous devons placer au premier rang : *l'anémie, la chlorose, les dyspepsies par débilité et atonie des organes digestifs, les convalescences consécutives aux maladies longues et plus ou moins graves, alors que l'estomac abandonné à lui-même ne digérerait que difficilement les aliments absorbés, toutes les maladies enfin où il y a débilité générale et appauvrissement du sang* Ce sont du reste les cas dans lesquels on les emploie encore dans le pays, depuis la fin du siècle dernier, époque à laquelle elles furent abandonnées, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et complètement ignorées des étrangers. Nous pourrions citer un grand nombre de cures obtenues dans ces circonstances. Deux, trois, quatre verres, quelquefois plus, pris dans la matinée, for-

ment la dose ordinaire ; ajoutons-y un exercice convenable au grand air dans notre vallée si saine et si belle, de la distraction, l'oubli momentané des affaires sérieuses, une nourriture suffisamment tonique et réparatrice, enfin l'hydrothérapie, voilà le traitement complet et vraiment efficace de toutes ces affections.

La proportion heureusement combinée des principes minéralisateurs de l'eau de Château-Thierry, nous invite aussi à la recommander pour combattre chez la femme les accidents de la puberté, ceux de l'âge critique, les métrites ou engorgements chroniques de l'utérus et de ses annexes, en la dosant suivant l'état des malades et selon les effets qu'on voudra obtenir. Elle sera tonique à petite dose chez les sujets débiles ; elle enlèvera au sang sa trop grande plasticité chez les pléthoriques qui en boiront une quantité suffisante.

Nous n'hésiterons pas non plus à la recommander de même, associée méthodiquement à des douches hydrothérapiques, chez les femmes qui ne peuvent être mères, soit que la stérilité tienne à une prédominance diathésique (scrofules, etc.), soit à un état organique de l'utérus (engorgements chroniques), soit enfin à une débilité générale, etc. Je pourrais citer plusieurs exemples de vrais succès obtenus dans ces conditions, et même je possède des lettres de félicitations qui m'ont été adressées dans des cas de ce genre par des maris heureux.

Les lymphatiques et les scrofuleux trouveront dans notre eau un remède d'autant plus précieux qu'elle est tout à la fois tonique, digestive et résolutive.

Nous croyons aussi qu'elle peut rendre d'importants services dans les différents catarrhes chroniques, et surtout dans le catarrhe vésical, quelle qu'en soit la cause ; enfin dans l'incontinence d'urine qu'il n'est pas rare de rencontrer chez certains enfants et même quelquefois chez des adolescents.

Il est un autre ordre de maladies dans lesquelles nos eaux pourront donner et ont déjà donné des résultats peut-être

plus intéressants, bien que de prime abord, leur principe ferrugineux semble en contr'indiquer l'emploi. Je veux parler *de la goutte, des engorgements du foie et des reins, avec ou sans calculs*. Cette utilité incontestable résulte de nombreux faits tirés de la pratique de Claude Galien, dont nous avons cité plusieurs exemples, et du rapport de la Société royale de médecine qui, en 1775, déclara que l'eau de Château-Thierry *était souveraine contre les obstructions*. Voyons dans quelles circonstances ces maladies justifieront l'emploi de nos eaux. Tout d'abord, il est certain que l'état aigu, dans ces affections, réclame avant tout l'emploi des eaux actives, l'eau de Vichy par exemple. Aux pléthoriques, il faut une eau puissamment dissolvante. Mais tous les sujets goutteux ou calculeux sont loin d'être dans ces conditions. Et combien voit-on de ces malades qui, après un emploi peu mesuré de l'eau de Vichy, ou même sans en avoir abusé, mais par suite de la maladie entretenue ou non par la faute du sujet, tombent dans une sorte de cachexie et de débilité telles que le médecin hésite et n'ose plus continuer l'emploi des alcalins? Or, dans les cas de ce genre, notre eau, administrée avec méthode et intelligence, produira d'excellents effets. Donnée d'abord en petite quantité, elle sera reconstituante, et à mesure que les forces du malade se relèveront, on en augmentera progressivement et convenablement les doses, pour qu'elle devienne fondante et résolutive (1).

Ainsi l'eau de Château-Thierry, tonique et reconstituante par son fer, légèrement laxative à haute dose par son principe magnésien, jouit par ses principes alcalins — chlorures de sodium, de calcium, de magnésium, bicarbonate de

(1) La source de la Fleur de Lys est d'autant plus efficace dans les maladies des reins et de la vessie, qu'elle ne renferme pas d'acide carbonique en excès; elle n'en contient que la quantité nécessaire à la dissolution complète des bicarbonates de fer et de chaux qui forment la base de sa composition.

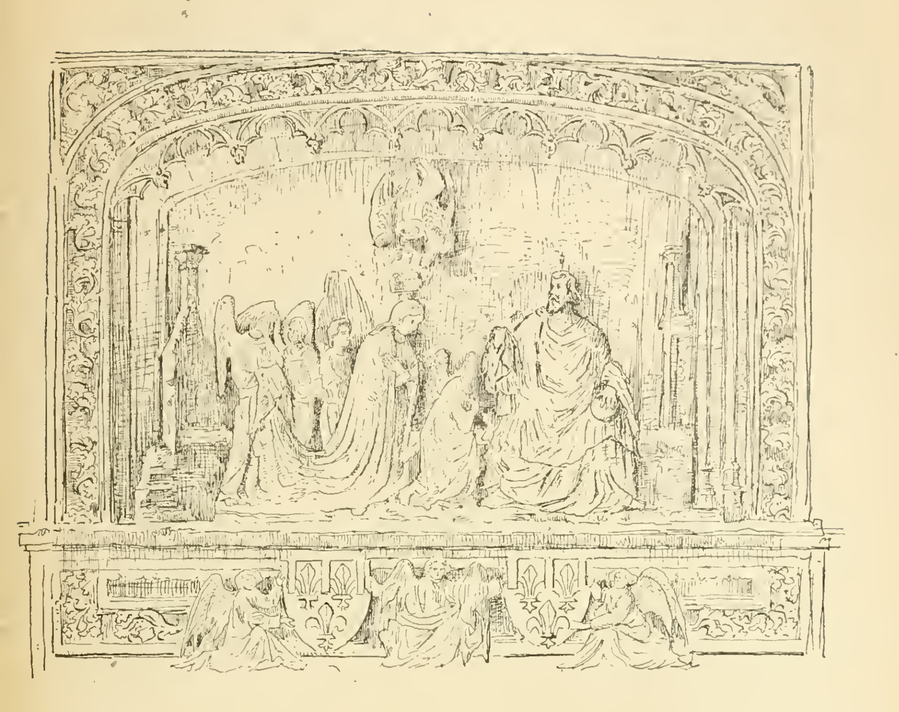
chaux (1) — de propriétés fondantes et résolutives certaines, et l'association heureuse de ces principes, avec le bicarbonate de fer, permettra d'en user avec avantage dans des cas morbides qui repousseraient comme nuisible l'emploi des eaux alcalines les plus puissantes et les plus renommées.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'usage interne de l'eau de Château-Thierry, je répèterai que cette eau est d'autant plus précieuse qu'elle est d'un emploi facile, qu'elle n'a jamais causé d'accidents et qu'elle est parfaitement digestible en même temps que digestive ; mais je dois ajouter qu'on peut aussi l'employer utilement en bains, et c'est pour cet usage que je veux réserver les sources moins minéralisées dont j'ai parlé plus haut.

Enfin, est-il besoin, en terminant, de rappeler cette circonstance qui a bien aussi son intérêt pour les malades ? C'est que nos eaux se rencontrent dans une des plus jolies petites villes de France, à une très petite distance de la Capitale, et dans un des pays les plus charmants et *les plus sains* qui se puissent rencontrer.

D[r] H. PETIT.

(1) C'est le cas de rappeler ici, à propos des sels de chaux, la faveur dont jouissait au siècle dernier le fameux remède de Mademoiselle Stevens. Des coquilles d'œufs pilées (carbonates et phosphates de chaux) servaient tout simplement à composer le remède, et avec ces coquilles pilées, Mademoiselle Stevens obtint de si beaux résultats dans la diathèse urique (goutte, calculs hépatiques et rénaux) que le Parlement anglais lui décerna une récompense nationale.



LE BAS-RELIEF DE LA FERTÉ-MILON

Le magnifique bas-relief qui décore le frontispice du vieux château de La Ferté-Milon est, de l'avis de tous les juges compétents, un des plus beaux spécimens de la statuaire du moyen-âge ; mais placé à plus de vingt mètres du sol, au-dessus de la fière ogive jetée si hardiment entre les deux énormes tours à éperon qui flanquent l'entrée principale du château, il est difficile, même à un touriste pourvu d'une excellente jumelle, d'en apprécier toutes les beautés. Aujourd'hui ce *desideratum* a disparu ; car il existe un moulage remarquablement réussi de ce morceau de premier ordre.

On a pu le voir, pendant toute la durée de l'Exposition universelle de 1889, dans la première salle du Musée rétrospectif du Trocadéro, au-dessus de la porte d'ent ée. Ce Musée improvisé avec un élan qui avait gagné jusqu'aux plus récalcitrants et vaincu toutes les résistances, fut, on se le rappelle, une des merveilles de cette exposition qui les a si fastueusement prodiguées. On y avait rassemblé pour quelques mois, et comme par miracle, les trésors de nos cathédrales et la fleur des collections particulières. Cette réunion toute momentanée de richesses incomparables n'est déjà plus qu'un souvenir ; mais le bas-relief est resté à la place qu'il occupait ; car il appartient au Musée des moulages qui est lui une fondation permanente et où l'on peut désormais l'étudier à loisir, à portée de la vue et jusque dans ses moindres détails.

Le premier résultat de cet examen, c'est de mettre hors de question le sujet même du bas-relief. Les controverses qui se sont élevées à cet égard n'ont plus de raison d'être. Il est bien évident pour tout le monde qu'il représente *le couronnement de la Vierge*. C'était déjà l'opinion la plus accréditée. M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, l'a toujours soutenue. M. l'abbé Poquet, dans son « Histoire de La Ferté-Milon », se prononçait formellement dans le même sens. Cet avis trouvait pourtant des contradicteurs. Certains commentateurs, portés par goût aux conjectures ingénieuses, et qui aiment, comme on dit vulgairement, « chercher midi à quatorze heures, » se demandaient à quel titre un sujet religieux figurait sur un édifice militaire et féodal ? Partant de ce raisonnement, ils s'obstinaient à chercher dans notre bas-relief une allusion à des évènements contemporains.

Pour Carlier, l'historien du Valois, le tableau représente la France suppliant le duc d'Orléans, vainqueur de ses compétiteurs, de prendre en main les rênes de l'État. Brayer, dans son ouvrage sur les monuments du département de l'Aisne,

veut y voir, malgré le dessin de Pingret suffisamment explicite pourtant dans sa rondeur molle, sainte Geneviève demandant une grâce au roi Clovis, sous prétexte sans doute que les habitants du Valois avaient recueilli les reliques de la sainte Patronne de Paris, au temps des invasions normandes, pour les soustraire aux profanations qui les menaçaient. D'autres prétendent reconnaître, dans la figure agenouillée, Valentine de Milan recevant l'investiture du duché de Valois. Comme il est supposable que Louis d'Orléans, le plus volage des maris, ait eu la galanterie de décerner à son épouse trop délaissée ces honneurs d'apothéose !

Viollet le Duc dans ses « Entretiens sur l'architecture » (tome II, page 242), établit, par voie de conséquence, le caractère religieux du sujet. « Dans les châteaux bâtis par Louis d'Orléans, dit-il, il y a toujours sur la façade un sujet relatif à l'histoire de la Vierge. A Pierrefonds, c'est une Annonciation. » A La Ferté-Milon, ajouterons-nous, c'est le Couronnement de la Vierge.

Nous avons maintenant sous la main la pièce du procès. Il nous suffira, croyons-nous, de décrire le bas relief pour mettre tout le monde d'accord. Qui peut hésiter à reconnaître Jésus glorifié dans le personnage assis à droite sur une sorte de stalle gothique ? Il a la main gauche posée sur le globe terrestre, et de la main droite aujourd'hui mutilée, il faisait sans doute le geste de bénir. Devant lui, la sainte Vierge, les bras croisés sur la poitrine, se tient agenouillée. Quatre anges s'empressent autour d'elle. L'un d'eux la précède et semble la présenter à son divin Fils ; un autre porte la traîne de sa robe ; un troisième devait tenir un flambeau ; le quatrième, l'encensoir, tandis qu'un cinquième, planant, déposait sur la tête de Marie la couronne symbolique de sa royauté céleste. Ce cinquième ange n'a plus ni bras ni tête ; mais la couronne encore très visible quoiqu'à demi cassée, ne laisse aucun doute sur le rôle qu'il remplissait dans la composition.

Une frise de feuilles de chou hardiment fouillées d'où se détache, avec la légèreté d'une dentelle, une rangée d'arcatures trilobées, forme au-dessus des personnages comme une sorte de dais. L'arc surbaissé de cette frise s'inscrit dans un cadre quadrangulaire dont les écoinçons sont occupés par deux anges qui encensent. Ils ne sonnent pas de la trompette, comme le dit dans sa notice sur La Ferté-Milon (page 14) M. l'abbé Poquet, fort excusable d'ailleurs de s'y être trompé, malgré les longues-vues auxquelles il déclare avoir eu recours.

Un large stylobate sert de base à la composition qu'il asseoit et pondère très heureusement. Trois anges ou génies de la France soutiennent deux écussons aux armes des Orléans : « Trois fleurs de lys surmontées d'un lambel à trois pendants d'argent pour brisure. » Ces trois génies, très habilement disposés, nous semblent d'un dessin moins correct et d'un style moins pur que les figures du tableau. Ils pourraient être, ainsi que toute la partie ornementale, d'une autre main que le sujet principal.

La date de notre bas-relief n'est pas à chercher. Elle est nécessairement circonscrite entre l'année 1392 où Louis d'Orléans, nommé régent du royaume à l'occasion de la maladie de son frère le roi Charles VI, fit commencer les travaux de reconstruction du château, et l'année 1407 où il périt assassiné, le 23 novembre, au coin de la rue Barbette, par les gens du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Par son caractère ornemental et architectonique, par son arc de forme surbaissée, par ses moulures dites prismatiques, le bas-relief est bien de la troisième phase de l'art gothique ; mais la partie statuaire paraît en avance sur la partie architecture, et sa perfection fait déjà songer aux belles œuvres du XVI[e] siècle. Ici, point de ces figures écourtées, de ces draperies tourmentées, de ces attitudes mièvres qui signalèrent la décadence de l'art gothique tombé dans la vulgarité par l'abus du naturalisme.

Les personnages du bas-relief ne portent la trace d'aucun de ces défauts. La proportion des figures est excellente ; la Vierge la toute la grâce chaste d'une vierge de Luca della Robbia lequel était à peine né (1) ; et les draperies de Jésus sont d'une ampleur, d'une noblesse qui n'ont été surpassées à aucune époque. L'œuvre entière respire un air de rajeunissement, un sentiment d'aspiration vers un art nouveau plus libre, plus individuel.

Ecoutez plutôt Viollet le Duc : « La statuaire qui reste encore au château de La Ferté-Milon, dit-il dans son dictionnaire de l'architecture (tome VIII, page 270), a toute l'ampleur de notre meilleure renaissance, et si les habits des personnages n'appartenaient pas à 1400, on pourrait croire que cette statuaire date du règne de François Ier ; encore en trouve-t-on fort peu à cette époque qui aient cette largeur de style et ce faire monumental. »

Quel peut être l'auteur de ce chef-d'œuvre ? Si l'on n'a la chance inespérée de decouvrir un jour, dans nos dépôts d'archives, un compte ancien qui nous révèle son nom, ce nom restera pour jamais le secret du passé Dans ces temps lointains, les ouvriers d'art, peintres, imagiers, etc., n'avaient pas encore pris, de leur importance, l'opinion avantageuse que professent aujourd'hui les moindres de leurs confrères auxquels la postérité ne reprochera certes pas de n'avoir point signé leurs œuvres. Les historiens contemporains, qui souvent décrivent par le menu les monuments publics et ouvrages d'art, négligent la plupart du temps d'en nommer les auteurs. Ce n'est donc que dans les inventaires, livres de comptes, mémoires de travaux, etc., que l'on peut trouver quelques renseignements. Encore est-il bien souvent facile de s'y tromper ; car on ne se montrait pas alors rigoureux sur l'orthographe des noms que l'on écrivait de diverses façons suivant les

(1) Luca Della Robbia naquit à Florence en 1400.

lieux et les pays. Souvent aussi, on désignait indifféremment un artiste par son nom patronymique, son surnom, ou bien son prénom suivi de l'indication du pays, de la ville d'où il était originaire. M. Louis Courajod, conservateur adjoint de la sculpture du moyen âge et de la Renaissance au Louvre, qui doit à ses études spéciales une compétence particulière en ces matières, a essayé une attribution. Nous verrons tout à l'heure sur quelles bases il asseoit ses ingénieuses conjectures.

M. Courajod est un admirateur convaincu de notre bas-relief. Le 25 juin 1887, les membres du Congrès archéologique de France qui se tint à Soissons et Laon, visitèrent Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon. M. Courajod se joignit à eux, et devant les ruines mêmes du château, fit d'abondance une éloquente conférence que nous espérions lire *in extenso* dans le *Bulletin monumental*. Mais elle n'a pas été publiée — ce que nous trouvons tout à fait regrettable — et le *Bulletin* se contente de consigner le fait avec le laconisme d'un procès-verbal. « En face du splendide bas-relief de l'*Annonciation (sic)*, M. Courajod a bien voulu, dans une rapide improvisation, en faire ressortir tout le mérite et exposer en même temps ses idées sur la marche de l'art au XVe siècle. » (*Bulletin monumental*, livraison de Juillet-Août 1887).

A défaut du texte de cette conférence, nous pouvons du moins, par voie indirecte, en connaître l'esprit, en consultant dans le volume « Congrès archéologique de France » (54e session ; Paris, Picard 1888, pages 195 à 260) l'intéressant mémoire de M. le général Wauwermans, président de la Société d'archéologie de Belgique. Bien qu'il soit conçu surtout au point de vue du système défensif du duché de Valois, ce travail aborde incidemment l'ordre de considérations exposées par M. Courajod et supplée en partie au silence du *Bulletin monumental*.

Au cours de l'argumentation qu'il développe à propos de ce superbe morceau de sculpture, M. Courajod prononce le nom

de Jean de Liège, un des plus éminents parmi les imagiers que les fastueuses constructions de Charles V avaient attirés à Paris. Jean de Liège a exécuté une statue du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon pour la décoration extérieure de l'escalier ou grande vis du nouveau Louvre (Sauval, *Antiquités de Paris*, tome II, page 23). Christine de Pisan, dans son « Livre des faits de Charles V », attribue au même artiste deux autres statues du roi et de la reine placées au porche de l'église des Célestins.

Après avoir travaillé pour Charles V, Jean de Liège aurait passé au service de Louis d'Orléans et orné la chapelle des Célestins de Paris où Louis d'Orléans s'était fait construire son tombeau. On voyait, aux Célestins, un bas-relief, l'*Annonciation*, qui par le faire et les dimensions aurait présenté quelque analogie avec le *Couronnement de la Vierge*. Ce son là des présomptions dont il y a assurément lieu de tenir compte ; mais ce ne sont pas des preuves. Enfin, M. L. Courajod croit démêler dans notre bas-relief quelque chose du goût Flamand.

Tout en nous inclinant devant l'autorité du savant conservateur, nous sera-t-il permis de dire que nous avons peine à reconnaître ici la moindre trace d'influence Flamande. Le goût sobre et pur du bas-relief, son style élevé nous porteraient plutôt à faire honneur de ce chef-d'œuvre à notre école de l'Ile de France, à laquelle nous devons les plus beaux types de la statuaire du XIIIe au XVe siècle et dont les productions nous paraissent bien supérieures à celles des écoles des Flandres et de la Bourgogne.

Au surplus, ce qu'il importe surtout à M. Courajod de mettre hors de discussion, c'est la valeur d'art du bas-relief, valeur sur laquelle il s'appuie pour justifier sa thèse sur les origines de ce mouvement de rénovation qu'on appela improprement la Renaissance, qui remonte, selon lui, au cours du XIVe siècle, et part, non pas de l'Italie, mais de la France du Nord, de la Flandre, de la Bourgogne Cette évolution serait

sortie tout naturellement des écoles gothiques au moment où celles-ci ont remplacé l'art spéculatif de la première période par un art plus vivant, plus expressif, et abandonné l'interprétation conventionnelle des choses pour une interprétation plus directe de la nature. M. Courajod ne nie pas l'appoint, le frein nécessaire que l'étude de l'art antique apporta plus tard, et qui a fait de l'Italie la plus belle et la plus grande des écoles rivales de notre Occident ; mais il conclut, de la supériorité de nos statuaires du XIVe siècle sur ceux que possédait alors l'Italie, à l'antériorité de la France dans ce mouvement initiateur (1).

Nous ne suivrons pas M. Courajod sur ce terrain qui nous entraînerait trop loin de l'objet immédiat de notre travail. Qu'il nous suffise de dire que la campagne, si activement menée par le conservateur du Louvre, atteignit son but qui était de classer le *Couronnement de la Vierge* au nombre des monuments de notre sculpture du moyen âge les plus dignes d'être connus et étudiés. Ce ne fut pas sans peine cependant. Repoussé tout d'abord par la Commission des Monuments historiques ; peu favorablement accueilli par le Conseil d'administration de l'Union des Arts décoratifs, qu'effrayaient les proportions monumentales du bas-relief — voilà bien l'esprit des commissions ! — M. Courajod ne se tint pas pour battu, et il réussit enfin à gagner à sa cause M. Antonin Proust, président de l'Union des Arts décoratifs, qui de confiance lui ouvrit un crédit de 2,000 francs.

M. Courajod ne perdit pas de temps. Au mois d'août 1887, M. Mathivet, chef de l'atelier de moulage des Arts décoratifs, arriva à La Ferté avec trois de ses plus habiles ouvriers. Ils s'adjoignirent deux hommes de peine pris dans le pays, et des charpentiers de la localité se mirent en devoir de dresser

(1) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1er janvier 1888, « les véritables origines de la Renaissance, » par Louis Courajod.

les échafaudages sous la conduite d'un architecte expérimenté, M. Morsaline, de Château-Thierry.

Ce travail n'était pas sans présenter des difficultés, à cause de la hauteur à laquelle se trouve placé le bas-relief. Faute de sapines d'une longueur suffisante, l'architecte a dû renoncer à échafauderde fond. Il l'a fait au moyen de pièces de bois posées transversalement d'une fenêtre à l'autre, et soutenues, pour plus de sécurité, par des chaînes solidement fixées aux assises supérieures du monument.

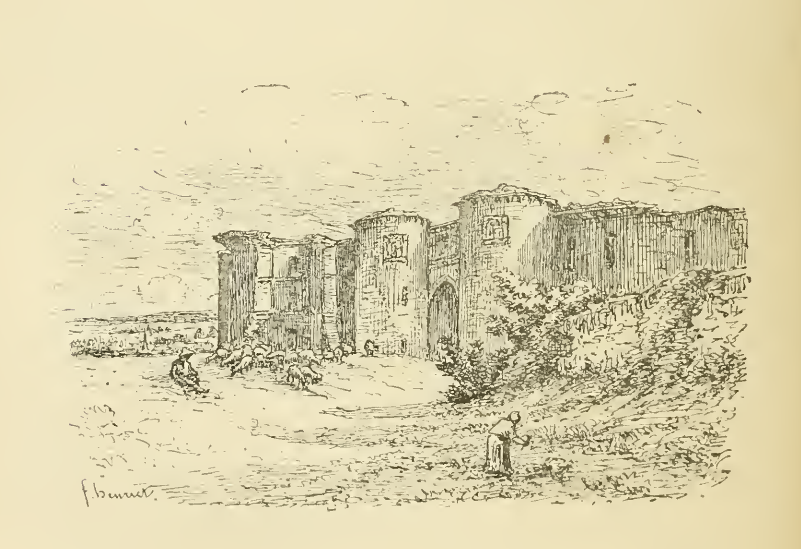
C'était une opération plus délicate encore de lever l'empreinte de ce morceau qui mesure de 6 à 7 mètres de long sur 5 à 6 de haut et dont certaines parties sont profondément ajourées et fouillées. M. Mathivet installa son équipe, revint à Paris, et deux fois la semaine, alla surveiller le travail qui dura plus d'un mois. Il fallut faire un nombre considérable de creux et l'on en tira sur place des reliefs pour contrôler le résultat devant l'original : simple épreuve d'essai ; car rentrés à Paris, les mouleurs établirent, dans le vaste atelier de l'avenue de la Motte-Piquet, une épreuve définitive, dont les morceaux sont si bien rajustés, dont les sutures sont si parfaitement dissimulées, revêtue d'une patine si bien appropriée que l'on aurait peine à distinguer la copie du modèle.

Cette épreuve décore l'escalier du musée des Arts décoratifs au Palais de l'Industrie. Une seconde épreuve a été faite à la demande du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour le musée du Trocadéro. C'est celle que nous avons signalée au début de notre article. Elle a été payée huit cents francs à l'Union des Arts décoratifs qui ne tardera pas à rentrer dans ses avances ; car l'énorme publicité que l'Exposition Universelle a faite au bas-relief de La Ferté-Milon a provoqué des demandes nouvelles. Londres, Berlin, d'autres villes encore désirent des reproductions qui mettront bientôt la Société en bénéfice.

Quant à nous, outre le plaisir que l'on éprouve toujours à

voir rendre justice à une belle œuvre, nous sommes touchés, dans notre patriotisme local, en voyant resplendir le bas-relief du château de La Ferté-Milon dans le plus admirable musée de sculpture comparée qui fut jamais. Nous devons ce résultat à l'initiative, à la persévérance de M. Courajod que nous avons l'avantage de compter au nombre des membres honoraires de notre Société. Qu'il reçoive ici nos bien confraternels remerciements.

Frédéric HENRIET.



SEIGNEURIE DE NOGENT-L'ARTAUD

Le document que j'ai transcrit à l'intention de la Société et que je lui soumets est l'original de l'aveu fait le 9 juin 1637, par Vincent Bouhier, de la terre de Nogent. Cette pièce est la plus complète de celles que nos collègues MM. Cortieu et Léguillette ont eues entre les mains pour leur histoire de Nogent ; aussi me ferai-je un devoir de répondre à la bienveillante communication des auteurs par la remise de cet original. C'est, en effet, grâce à la copie que M. Léguillette m'a adressée des pièces que lui a fournies le chartrier de M. de Kérouartz que j'ai pu reconnaître l'état de celle que je vous présente.

Je voudrais pouvoir vous donner sur Vincent Bouhier plus de renseignements biographiques.

« Bouhier, dit M. Léguillette, dut se retirer à Nogent... »

« Vincent Bouhier, ajoute-t-il, seigneur de Beaumarchais, de Charon, de la Chaise Giraud (Vendée) et de la Chapelle Hermier (Vendée), trésorier de l'Epargne, intendant de l'Ordre du Saint-Esprit en 1599 jusqu'en 1633, était fils de Robert Bouhier, seigneur de Rocheguille, et de Marie Garreau, dame de la Brosse.

« Il épousa Marie Hotman, fille de François Hotman, seigneur de Mortfontaine, et de Lucrèce Grangier de Livardis, dont il eut :

« 1° Lucrèce Bouhier, mariée en premières noces à Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, puis en secondes à Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, maréchal de France, qui s'acquit une triste renommée par l'assassinat du maréchal d'Ancre.

« 2° Marie Bouhier, mariée à Charles Ier, marquis puis duc de La Vieuville.

« Le père Anselme appelle la femme de Bouhier, *Lucrèce*, mais un acte de la paroisse de Saint-Paul la désigne sous le prénom de Marie.

« C'est l'acte suivant du baptême du second enfant issu du mariage de Lucrèce Bouhier avec le marquis de Vitry : « Marie, née à la Place Royale le 16 août 1619, fut baptisée le 20 mars 1622, présentée à Saint-Paul par Messire François de l'Hospital, capitaine des gardes du corps et lieutenant de Sa Majesté (c'était le frère de Nicolas), et « par dame Marie Haultemant (Marie Hotman), » femme du marquis de Beaumarchais, trésorier de l'Epargne. »

« Armes de Bouhier (Vincent) : d'azur au chevron d'or, accompagné au chef d'un croissant d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf d'or. »

Une note, citée par M. Léguillette, porte : « Déclaration de la terre et baronnie de Nogent. . » L'original ne mentionne pas cette qualité ; il est, néanmoins, curieux à lire à cause des biens qui y sont inscrits, de leur valeur il y a plus de 150 ans, des lieux-dits, des usages qui se sont conservés longtemps.

NOGENT-L'ARTAUD

9 Juin 1627.

C'est l'adveu et dénombrement de la Chastellenye terre et seigneurie de Nogent-l'Arthault que nous Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé intendant de l'Ordre du Saint-Esprit, — avouons et confessons tenir en plain fief foy et hommage au

Roy nostre Sire à cause de son duché de Chañ-thierry, ledict dénombrement par nous présenté à Messieurs les officiers de Sa Majesté en son duché de Chasteauthiery avec protestation d'y augmenter ou diminuer s'il y échest d'avouer et recognaistre de mesme ce qui sera trouvé estre par nous vrai ou veu ce qui y est contenu.

Premièrement. — Nous tenons ledict Nogent en droit de Chastellenye et l'une des quatre Chastellenyes qui sont dedans la prevosté dudict Chasteau-Thierry en laquelle nous avons tous droits et prérogatives qui appartiennent à seigneur chastelain avec toute justice haulte moyenne et basse en toute l'estendue de nostre ditte chastellenye et pouvoir d'y pourvoir à juger, en qualité de bailly et lieutenant et procureur fiscal, greffier, sergents, notaires avec tout droict de défaulx, exploits . . . . confiscations et générallement tous autres droits qui dépendent d'icelles justices.

Item. — Chasteau et maison seigneurialle aud. Nogent consistant en maison manable logis, cour fermée de murailles et fossez à l'entour ou y a pour leur. . . . en fonds de terre ou environ ung arpent.

Item. — Attenant des fossez dud. chasteau et maison seigneurialle est le jardin à herbes et arbres ou y a fontaine, canal, vivier et fossez à eau fermé de murailles, le tout tenant ensemble, contenant le tout en fonds d'héritage environ deux arpens.

Item. — La rivière de Marne avec tous droicts et justice haulte moyenne et basse depuis l'embouchure du ru d'Ambrayne attenant à la rivière du sieur de Rommeny jusqu'au dessoubz du bacq de Charly consistant en cinquante quatre arpens ou environ.

Item. — Un bacq sur lad. rivière près ou l'endroit dud. Nogent un peu au-dessus du moulin dud. lieu.

Item. — Un moulin pendant sur lad. rivière à l'endroict

dud. Nogent servant à moudre grains auquel moulin. . . le. . . . dud. Rommeny.

Item. — Droict de péaige sur lad. rivière à nostre perthuis dud. Nogent et semblable que celui de Chaû-tiery plus droict de séjour aud. perthuis.

Item. — Une ferme et mestairie appellée la ferme de la Grange au Seigneur qui se consiste en maison manable, granges, estables, cours, jardins et acceints avec la quantité de cent arpens ou environ tant terres labourables, prez, pastures que autres héritages.

Item. — Une autre ferme appelée la ferme de la Meulle percée consistant en maison manable, granges, estables, cour, jardins et acceints sur la quantité de soixante arpens ou environ tant terres labourables prez, pastures que autres héritages.

Item. — Environ trois arpens de prez que maretz en plusieurs pieces tant au pré de la Tour que en la prairie dud. Nogent.

Item. — Les fermes du greffe et tabellionnage dud. Nogent.

Item. — Droict . . . . de la rivière dud. Nogent tant au dessus de nostre moulin que au dessoubz.

Item. — Une foire séant en nostre pré de la Tour tous les ans le jour de la Saint-Laurent, dixiesme d'aoust.

Item. — La somme de huit livres cinq deniers de cens portant lotz, . . . , ventes, saisines . . . . qu'avons droict de prendre chacun an le jour de Saint-Remy, chef d'octobre à toujours sur tous noz subjects aud. Nogent et autres qui ont logis et héritage.

Item. — Droicts de cens, surcens en la fête de Saint-Etienne lendemain de Noël à prendre comme ci-dessus sur tous nos subjects dud. Nogent et autres qui y ont logis et héritages la somme de deux cens cinquante livres.

Item. — Les surcens et. . . . . . en grains la quantité de deux muids et demy deux partz bled formant le tiers avoine mesure dud. Nogent à prendre aussy comme dessus payables aud. jour Saint-Estienne lendemain de Noël et au . . . . . Saint-Martin d'hiver chacun an.

Item. — La quantité de quatre vingtz onze chappons de coustumes paiables et à prendre comme dessus.

Item. — La quantité de quatre vingtz quatre poulles aussy de coustume paiables et à prendre comme ci-dessus.

Item. — La Garenne dud. Nogent contenant six arpens ou environ.

Item. — La quantité de neuf cens cinquante arpens de bois taillis ou environ à la mesure dud. Nogent en plusieurs et diverses pièces.

Item. — Trois quartiers de vigne ou vignoble au terroir dud. Nogent.

Item. — Au lieu appelé la Carmanerie dud. Nogent y a vingt-quatre arpens de terres labourables en plusieurs pièces qui sont à présent en friche et savart.

Item. — Dix arpens ou environ de terres labourables en plusieurs pièces que tient . . . . . . de présent un nommé . . . . . . laboureur demeurant aud. Nogent et sont lesd. terres seituées dans la vallée dud. Nogent.

Plus dix-huit arpens de terre labourable au lieudit le Mesnillot, seigneurie dud. Nogent en plusieurs pièces que tient de présent à . . . . . . ung nommé . . . . . . demeurant en la paroisse dud. Nogent.

Item. — A cause de lad. chastellenye terre et seigneurie de Nogent l'Arthault relève simplement de nous sieur de Beaumarchais un fief appelé le fief de la cour d'Orly aud. lieu Dorly lequel fief appartient aux Célestins de Paris lesquels toutes fois et quantes le cas y échest nous fournissent dénombrement et adveu et bai lent homme vivant et mourant.

Et sy plus ou moings y a en la dépendance de nostre d.

chastellenye terre et seigneurie de Nogent que ce que dic est cy-dessus et advouons tenir du Roy par protestation que faisons de corriger ce présent adveu et dénombrement toutes et quantes fois que nous en serons mieux instruits ou plus amplement informez.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nostre seing manuel et accoustumé et à icelles faict apposer le cachet de noz armes.

Faict à nostre hostel seis à Paris sur le quay des Célestins le neufiesme jour de juing mil six cens vingt sept.

Signé : Bouhier.

Cachet ovale.

Présenté et affirmé par devant nous Claude Rousselet. . . . . . . du Roy . . . . . . président et secrétaire général . . . . . . au bailliage du siège présidial de Chaùry par Mre . . Dehesne procureur fiscal . . . . du procureur dud. sieur de Beaumarchais du neufiesme jour du présent mois.

Signés : Rousselot Dehesne et . . . . notaires dans . . . . le quinzième jour de juing mil six cents vingt sept.

Moulin.

L'ÉGLISE

DE LA PAROISSE DE NOGENT-L'ARTAUD

SON ANTIQUITÉ — SES DIFFÉRENTS CIMETIÈRES — LISTE DE SES CURÉS

Pour une paroisse, il n'est pas rare que l'église soit le livre historique de la localité, surtout lorsqu'elle porte en elle-même les traces de différents âges et qu'elle remonte à une haute antiquité ; livre scellé pour l'indifférent, mais plein d'instruction pour l'observateur attentif et érudit. Celle de Nogent-l'Artaud est de ce nombre. Dédiée à Saint-Germain, évêque de Paris, son patron titulaire dont la fête se célèbre le 28 mai, elle a pour patron secondaire Saint-Vincent de Sarragosse, diacre et martyr, dont la fête tombe le 22 du mois de janvier, et ces deux vocables semblent la faire remonter à l'origine de la donation de biens fonds considérables sur le territoire de Nogent, faite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris et dont l'inventaire d'Irminon donne tous les détails en 829 *(Dom Bouillart)*.

L'édifice compte à l'intérieur trente-sept mètres de longueur et dix-sept mètres de largeur avec les bas-côtés ; il est constitué par une grande nef avec deux petites nefs collatérales séparées par dix piliers dont quatre dans le chœur de style gothique, et six dans la nef du style de la Renaissance.

L'extérieur du monument ne répond pas tout à fait à la

beauté de l'intérieur, et la dernière arcade demeurée inachevée fait comprendre, comme nous le verrons plus loin, que la reconstruction de la grande nef a été interrompue par quelque cause imprévue, et que l'édifice a été ainsi privé d'un portail qui en aurait fait ressortir davantage l'élégance.

Dans les combles, des traces indiquent que la toiture des bas-côtés était autrefois détachée de celle de la grande nef, ce qui enlevait à l'édifice cet air massif que lui donne aujourd'hui le pan de toiture d'une seule et si longue portée.

Mais dès que l'on pénètre à l'intérieur, l'aspect devient saisissant. La hauteur de la voûte principale qui ne mesure pas moins de douze mètres d'élévation satisfait l'œil du visiteur. Deux styles bien distincts partagent l'ensemble du monument et témoignent qu'il est l'œuvre de différents âges.

En effet, tout porte à croire que l'église actuelle a été regreffée sur les fondations d'une ancienne église romane bâtie au milieu d'un vaste terrain servant de cimetière aux chrétiens, et touchant au domaine seigneurial de l'abbaye de Saint-Germain, vendu dans le cours du XVIIe siècle au seigneur de Nogent-l'Artauld. La première église ne devait consister dans le principe qu'en une croix latine et remonter au VIIe siècle.

Comme preuves de cette opinion, nous avons à constater :

1° L'enfoncement de l'édifice dans le sol. — Autrefois on descendait deux marches pour y entrer.

2° L'existence d'un contrefort extérieur qu'on aperçoit encore actuellement dans l'intérieur de l'église faisant corps avec le mur de façade, dernier vestige de la vieille construction, mesurant 1^m 20 d'épaisseur. Au-dessus des voûtes, du même côté, dans l'angle qui touche au chœur, on constate les restes d'un contrefort extérieur détruit, sans doute au moment de la construction du bas-côté nord.

3° Dans le mur de la façade actuelle existait une fenêtre romane qu'on a remplacée par une rosace lors des réparations de 1868.

4° Lorsque, en 1867, la fabrique fit remplacer les colonnes d'angle du transept nord, on a constaté que ces colonnes avaient été rapportées après coup et incrustrées dans la muraille de construction antérieure, et de plus on retrouva dans cet angle d'anciens chapitaux romans dont on s'était servi pour enfermer des assises de colonnes gothiques. Cela a été bien constaté par M. Blanchart, curé.

5° Dans ce même transept nord, près de la piscine actuelle établie au XIIIe siècle dans une porte latérale, il existe une armoire en pierre fermée présentement par une couche de plâtre, et c'est là un signe distinctif qu'on retrouve dans les églises du style roman.

6° Derrière l'autel de la Vierge nouvellement établi, on remarquait une ogive taillée dans la muraille pour y placer la statue d'un saint; ce qui dénote que le mur était antérieur.

7° En renouvelant, en 1872, les fondations d'un contrefort du transept nord, on a retrouvé dans les vieilles fondations une pierre de style roman ayant servi aux fonts baptismaux; elle est encore à présent dans le tour de ronde de l'église.

D'après ces données, ce n'est pas une illusion de croire que l'église actuelle a été reconstruite sur les bases d'une ancienne église romane, dont le chevet se terminait en cintre et qu'on a remplacé au XIIe siècle par un sanctuaire carré, en style gothique, avec fenêtre à lancettes, à trois compartiments pour le fond et mesurant 20 mètres d'ouverture. Les quatre fenêtres latérales du sanctuaire sont partagées par un meneau en pierre, surmonté d'une rosace à six lobes et portent le cachet du véritable style gothique. Les quatre gros piliers du chœur, construits en pierre de Nogent, sont d'une telle solidité qu'on se demande si le constructeur n'avait pas la volonté de leur faire supporter un clocher en pierre; ils sont accompagnés de quatre colonnes qui correspondent aux différentes arcades.

Le transept nord, pour être mis en rapport avec la hauteur des voûtes du chœur, a été relevé et agrandi au milieu du

XIIIᵉ siècle dans le style de l'époque. Lors de la reconstruction d'une partie de ce transept, en 1872, les ouvriers ont trouvé sur une tuile, écrite à la craie, la date de 1245, époque à laquelle a eu lieu sans doute cette transformation.

Sans certitude absolue, on peut croire néanmoins, d'après ce qui a été dit plus haut, que les bas-côtés ne datent que du XIIIᵉ siècle. Comme la nef romane n'était fermée que par un plancher, ainsi que l'indique la poutre ouvragée employée (en 1567) pour servir de ferme dans la charpente, et n'ayant que 0ᵐ 15 de portée sur la muraille, les murs des bas-côtés n'ont dû être construits primitivement que pour supporter un plancher. Aussi, lorsqu'on les examine attentivement, surtout ceux du nord, on s'aperçoit qu'ils ont été regreffés pour supporter une voûte qui ne date que du XVIᵉ siècle. Les restes d'anciens contreforts que l'on remarque dans ces murs et dans lesquels on reconnaît des débris de la première construction, prouvent que les arcades de la nouvelle nef ont été agrandies.

Parlons maintenant du transept sud. Cette partie de l'église a subi aussi une transformation vers la fin du XVᵉ siècle. La pointe de l'ancien pignon, que l'on voit encore, atteste qu'on a voulu en le relevant exhausser les voûtes, pour les mettre en rapport avec celles du chœur et du sanctuaire. L'observateur attentif se demande pourquoi les fenêtres de cette partie ne correspondent pas avec les cintres de l'arcade? La raison en est bien simple ; c'est qu'avec des fenêtres romanes on a voulu faire des fenêtres de la Renaissance en les agrandissant pour y placer des meneaux. On peut croire que ce changement a eu lieu, vers l'an 1500, époque où Jacques de Loan était seigneur de Nogent, car son nom est gravé sur la clef de voûte dans la partie qui touche à la tourelle de l'escalier du clocher.

Soixante-sept ans plus tard, la grande nef subissait aussi sa transformation. Dans la grande nef, on voit sur le cul-de-lampe de la niche, du côté de l'épître, la date de 1549, époque où les travaux ont commencé. Car sur une poutre façonnée

de l'ancien plancher dont on s'était servi comme de ferme dans la charpente d'alors, M. Blanchart, curé de Nogent, a trouvé la date de 1567 tracée sur le bois. C'était au moment de l'établissement d'une charpente neuve et des réparations comprises dans la première adjudication de l'année 1868.

C'ést donc pendant la minorité de Charles IX et sous la régence de Catherine de Médicis qu'a eu lieu la construction de la grande nef, telle qu'elle existe actuellement, en style de la Renaissance. Serait-ce à la générosité de cette dernière qu'il faudrait attribuer cette entreprise restée inachevée on ne sait pourquoi ? Si c'était à elle qu'on pût l'attribuer, l'interruption s'expliquerait facilement par la guerre des protestants qui a éclaté à l'improviste et duré sept ans. Car, sous le pavé de la devanture de l'église, existent les fondations des piliers de la quatrième arcade, et avant 1868, époque de l'établissement de la voûte telle qu'elle existe aujourd'hui, on voyait, à l'intérieur, dans les trois nefs, les nervures de la demi-arcade qui venaient butter contre le mur du pignon qu'on avait bâti avec de mauvais matériaux et qui a été impuissant pour soutenir la poussée des voûtes. Il a fallu le reconstruire à neuf en 1868, et c'est pour cela qu'on a établi dans la façade une fenêtre pour éclairer chaque bas-côté et une rosace pour la grande nef. Ce qui pourrait donner quelqu'apparence de réalité à cette supposition, c'est que, d'après la chronique des seigneurs de Nogent-l'Artaud, Jean Daillon, seigneur de Lude, était, vers cette époque, administrateur du domaine de Nogent pour le roi.

C'est à cette date, ou plutôt vers 1580, treize ans plus tard, qu'on releva les murs des bas-côtés pour leur faire supporter une voûte en pierre dont la poussée a produit un écartement considérable, malgré la force de résistance des contreforts construits en pierre de taille.

Pour terminer cette description, disons que l'édifice à l'extérieur est soutenu par des contreforts en maçonnerie et en pierres de taille qui soutiennent énergiquement la poussée des voûtes.

L'église, privée depuis 1790 des ressources dues à la libéralité des chrétiens, et qui consistaient en quarante-cinq arpents de propriété dont le revenu atteignait annuellement 620 livres, allait bientôt tomber en ruine. Mais, disons à la louange de la population de Nogent-l'Artaud, qu'un monument si digne d'intérêt ne devait pas périr entre ses mains.

Lorsqu'en 1860, M. Ducrocq, curé, fit disparaître le rétable du maître-autel, qui masquait la plus belle fenêtre du sanctuaire, en même temps que toutes les boiseries tombant en ruines, on aperçut bien des défectuosités. Il fallut rétablir à neuf toutes les colonnes du sanctuaire pour rendre à l'église son aspect primitif. Mais le transept nord surtout menaçait ruine.

A la sollicitation du Conseil de Fabrique et sous l'impulsion de M. Blanchart, curé, en 1862, le Conseil Municipal ayant à sa tête M. Grison, maire, prit en main la cause et voulut bien voter en douze années une somme d'environ trente mille francs. Le vote, émis en 1865, n'eut son exécution qu'en trois adjudications consécutives, 1868—1872—1876. La commune avec les secours de l'Etat put ainsi assurer la conservation de ce bel édifice. Honneur au président de Fabrique, M. Epiphane Pinçon ! Honneur aux deux maires intelligents, MM. Grison et Masson, qui ont si bien servi leur pays en lui conservant sa belle église, le seul monument historique qu'il possède ! C'est en 1876, au moyen d'offrandes volontaires, que la Fabrique a fait rétablir les meneaux en pierre dans les fenêtres du bas-côté sud qui ne contenaient que des arcatures en fer d'aspect désagréable.

Faisons maintenant un court inventaire des objets d'art que renferme cet édifice :

Notons d'abord la pierre des fonts baptismaux qui consiste en un bassin de forme cylindrique en pierre dure habilement sculptée, reposant sur quatre colonnes d'angle et autour de laquelle sont dessinées des feuilles de vigne, des grappes de raisin, l'évêque en mître, pour rappeler sans doute la béné-

diction du Saint-Chrême, et puis des enfants qu'on plonge dans le bassin en souvenir de l'usage antique du baptême par immersion.

Les autels sont au nombre de trois : le grand autel, celui de la Vierge et celui de saint Sébastien.

Les deux premiers méritent surtout d'être signalés. Ils sont l'un et l'autre en pierre sculptée et dus au ciseau de M. Morel, de Neuilly-Saint-Front. Ce sont deux œuvres d'art. Le grand autel date de 1861 et a été consacré en la même année par Monseigneur Christophe, évêque de Soissons; celui de la Vierge date de 1868 et a été béni par Monseigneur Dours en la même année.

La partie inférieure du maître-autel est à jour et porte cinq statuettes en pierre ; la partie supérieure se compose d'un fronton triangulaire présentant des gradins sur ses côtés avec tabernacle au milieu et exposition au-dessus, le tout terminé par un clocheton à jour. A droite et à gauche, sur deux pilastres, sont deux statues en bois représentant saint Germain et saint Vincent.

L'autel de la Vierge est remarquable par son élégance. La base, non plus à jour cette fois, mais d'une seule pierre fouillée, est ornée de cinq statuettes disposées chacune dans une niche et représentant les symboles suivants : *Abraham* ou la promesse, *Moïse* ou la loi, *David* tige de la famille, *Isaïe* représentant le corps des prophètes, et au milieu *la naissance de la Vierge*, sur les côtés *saint Luc* et *saint Marc*. La partie supérieure qui est un fronton triangulaire porte comme ornement trois statuettes de chaque côté figurant les anges qui soutiennent le trône de la Vierge ; de chaque côté aussi les statues de Zacharie et d'Elisabeth ornent le pilastre. Chacun des clochetons porte une statue, l'un sainte Anne et l'autre saint Joachim. Sous les pieds de la Vierge mère, on voit saint Jean-Baptiste et saint Jean l'évangéliste. La statue qui couronne ce bel œuvre est une Vierge mère du XIII[e] siècle; elle est en pierre dure d'un seul morceau, finement sculptée et d'une grande valeur au jugement d'artistes dis-

tingués au nombre desquels on peut citer M. Barbey, M. de Nieuverkerke et MM. Varin, de Croutles.

On compte aussi dans l'église trois pierres tombales avec inscription. L'une d'elles est tout à fait digne de remarque; elle remonte au XIIIe siècle. Elle est en demi-relief et représente le second fils d'Artault de Nogent, en son vivant religieux et trésorier de saint Etienne de Troyes en Champagne, monastère de 72 prébendes, fondé en l'honneur des 72 disciples de Notre Seigneur, par Henri-le-Large comte de Champagne, en souvenir de son père. On le voit représenté la tête rasée et environnée d'une couronne de cheveux, revêtu de l'aube et du manipule, portant de la main droite un livre de prières et de la gauche une clef symbole de sa charge de trésorier. Deux anges soutiennent un coussin sous sa tête. C'est ainsi qu'autrefois on désignait souvent un bienfaiteur de l'église. Ces anges ont été brisés dans les divers déplacements qu'a subis cette pierre. Il est probable que primitivement cette pierre tombale a été placée horizontalement à gauche de la porte principale où l'on voit encore dans la muraille les restes d'un scellement, et c'est là sans doute que doit être la sépulture de son corps. Voici l'inscription latine tracée en lettres gothiques qui entoure cette pierre :

Hic iacet Artaldus quondam Thesaurarius beati Stephani Trecensis, filius bonœ Hodiernœ (dominœ) de Nogento, cujus anima requiescat in pace.

A l'occasion de cette pierre tombale, nous trouvons dans les archives de l'église une note qui intéressera le lecteur et que je crois devoir citer textuellement :

« Cette tombe d'Artaud, trésorier, y est-il dit, était au bas
« de l'église de Nogent, dressée contre le pilier qui est du
« côté gauche de la porte ; elle était de la hauteur de six
« pieds, et le dit Artaud y était en relief ou plutôt demy
« relief, et Messire Louis Renaudin, curé de Nogent et doyen
« du doyenné de Chézy, l'a fait renverser et l'a fait mettre

« au bas de la nef de l'église dudit Nogent, en l'année 1688,
« à l'occasion des indécences qui se commettaient dans
« l'église, en menant les nouvelles mariées baiser l'Artaud
« le lendemain de leurs noces et leur cassant souvent le nez
« contre le nez d'Artaud, et ne pouvant par les remontrances
« empêcher ces inconvénients, il jugea à propos de ren-
« verser la tombe dudit Artault à l'endroit où elle est présen-
« tement tout au bas du milieu de la nef de ladite église de
« Nogent et où on l'avait renversé la figure d'Artault ayant
« le nez contre terre, et ladite tombe qui est mise de travers
« est de pierre de taille et plus étroite à un bout qu'à l'autre.

« A Nogent, en l'an 1712.

« Cette même tombe dudit Arthault a été levée et remise
« en 1756 sous la grande porte de l'église, en dedans, elle est
« telle qu'elle est marquée cy-dessus.

« AUBRY, *curé de Nogent*. »

Vu cette note, M. Bonnaire, curé de Nogent, a fait relever cette pierre en 1842 et l'avait placée contre le pilier à gauche sous les grandes orgues.

C'est M. Blanchart qui l'a fait replacer à droite de la porte du bas-côté nord, en 1868, lors des réparations exécutées la même année et après que ladite porte a été déplacée pour la fixer sous la fenêtre nouvellement ouverte.

A la suite des travaux de la seconde adjudication en 1872, M. Blanchart a fait enclaver, dans le mur du transept nord, une autre pierre tombale qui avait été placée autrefois à l'entrée du sanctuaire servant de marche à la table de communion. Elle porte l'inscription de Claude de Buz, seigneur de Signelai, de Meaux et de Nogent, décédé le 15 février 1615. Le lieu de sa sépulture doit se trouver sous la première marche du sanctuaire.

Un peu au-dessous, dans le chœur, se trouve la pierre tombale de Claude Ozan, ancien curé de Nogent, décédé le 29 août 1703.

Sur le pilier derrière la chaire on voit aussi cette inscription encadrée dans un dessin : « Ci-devant gît vénérable et « discrète personne Me Gille Courderon, prêtre en son « vivant, lequel a été vicaire de céans l'espace de 25 ans ou « environ, lequel décéda le 5 août 1583. » Une petite pierre placée en losange dans la grande nef indique l'endroit de la sépulture.

Sur le second pilier de la nef principale à gauche, on lit également en lettres gothiques ce qui suit :

« Cy devant gist Jehanne Fallet, en son vivât feme de « Pierre Salmon, Mguillier de céans, laquelle trespassa le « 8 juillet 1580, priez Dieu pour son ame. »

Le donataire de la chaire actuelle a désiré que son nom passât à la postérité, car sur le premier pilier du chœur à gauche, on lit :

« La chaire que vous voyez devant a été donnée par Louis « de Remond, ancien procureur au Parlement, administrateur des Hospices de Paris, dans l'année de marguillage de « Germain de Rémond, son frère, en 1737, à la charge de « faire chanter *De Profundis* par un enfant de chœur, à l'issue « de l'*ite missa est*, tous les dimanches et fêtes de l'année, « excepté les quatre solennelles.

« *Requiescant in pace.* »

La clef de voûte de la seconde arcade du bas-côté sud porte également cette inscription en lettres gothiques :

« Louis X. Fallet, marguillier de céans en l'an 1580. »

Dans le même bas-côté, le visiteur aperçoit, incrustée dans la muraille, une pierre qui n'a pas trait à l'église où elle se trouve. C'est un souvenir historique de l'ancienne abbaye de Nogent-l'Artaud.

Cette pierre était placée autrefois au-dessus de la porte d'entrée du couvent. Elle appartenait à M. Epiphane Pinçon et etait brisée en plus de quinze morceaux. M. Blanchart les

recueillit avec empressement et les fit enchâsser dans une pierre pour la sceller dans la muraille. On y voit les armes de France et de Navarre incrustées dans le marbre, et on lit cette inscription au-dessous :

« Cette royale abbaye a esté fondée en 1299, par Blanche, « reine de Navarre, de Champagne et de Brie. Confirmée et « augmentée par Jeanne, sa fille, espouse de Philippe-le-Bel, « roi de France, en la mesme année. »

Parmi ceux dont les corps reposent dans l'église de Nogent-l'Artaud, nous comptons :

1° Jérôme Rahault, prêtre, décédé le 8 septembre 1615.

2° Anne-Gabrielle-Geneviève Le Carlier, née à Laon en 1695, fille de Jacques Le Carlier, ancien conseiller du roi, épouse de François Poisson, inhumée dans l'église de Nogent-l'Artaud, le 17 février 1718.

3° Noël-Florimond Huchet de La Bédoyère, inhumé le 4 mai 1789, dans le caveau de la chapelle de la Vierge dont l'ouverture se trouve sous un carreau du dallage marqué d'une petite croix, dallage exécuté en 1873.

Avant 1790, la Fabrique de l'église de Nogent n'avait pas négligé l'ornementation de la maison de Dieu. Presque toutes les fenêtres avaient pour décor des grisailles de bon goût. Les quelques parcelles qui nous en restent dans le sanctuaire attestent le style du XIIIe siècle et ceux des bas-côtés ne dataient que du XVIe.

Les vitraux actuels ne remontent qu'à l'année 1870. Ils ne manquent pas de mérite et sont en verre double. Dailleurs, ils sont l'œuvre d'un artiste qui a travaillé dix ans dans la maison Didron, et un de ceux que cette maison a employés pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris. M. Erdmann, qui a signé son œuvre, a bien retracé les nuances des anciens vitraux et a combiné parfaitement ses sujets, sous l'inspiration des Messieurs Varin, de Crouttes. Ils rappellent la fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, ses deux patrons de la paroisse Saint-Germain

et Saint-Vincent de Sarragosse. Le médaillon du côté de l'épître retrace la guérison de Childebert par l'imposition des mains de saint Germain, et celui du côté de l'évangile l'épisode où l'on retire de la mer le corps de Vincent de Sarragosse. Le médaillon du milieu sous les pieds de Notre Seigneur représente la communion d'une enfant que son ange gardien attend pour la conduire au ciel ; cette figure, parfaitement ressemblante, est celle de Jeanne de Kéroüartz, décédée en 1865 au château de Lézarasien, dans le Finistère, quelques heures après avoir fait sa première communion sur son lit de mort. Il était bien légitime de payer ainsi à une famille si éprouvée le tribut de notre reconnaissance pour le don d'une verrière qui embellit toute l'église.

Nous devons au même artiste les grisailles et la belle verrière de la chapelle de la Vierge. Cette dernière représente huit mystères du rosaire, en mémoire d'une confrérie du Saint-Rosaire établie autrefois à Nogent. Pourquoi n'inscririons-nous pas dans l'histoire de Nogent le nom de la bienfaitrice qui a contribué en majeure partie à l'établissement de cette belle verrière, Madame veuve Leduc de La Tournelle, digne fille de l'ancien maire de Nogent-l'Artaud, M. Grison ?

Dans le banc-d'œuvre placé autrefois du côté de l'épître, on aperçoit la forme d'un ostensoir en bois sculpté et on se demande naturellement pourquoi ? C'est un souvenir de l'établissement d'une confrérie du Saint-Sacrement au XVII[e] siècle.

Pour ne laisser aucune lacune, visitons maintenant avec le lecteur les combles de l'église. Sous le clocher, l'œil aperçoit l'emplacement de trois cloches, mais la paroisse n'en possède qu'une seule. En voici l'inscription :

« L'an 1832.

« J'ai été bénite par M. Quaniaux, curé, et nommée Hen-
« riette-Ambroisine par M. le Comte et Madame la Comtesse
« de La Bédoyère, en présence de MM. Seron, Gabriel,

« Antoine, Ovide, maire, Huyart Germain, Gabriel, adjoint,
« des marguilliers Seron Louis, Josse Nicolas, Découx,
« Denis Germain, Grison Xavier, Lecomte Gabriel.

« Hildebrand, fondeur 1196. K. »

Avant cette époque, l'église ne possédait que deux petites cloches ; la première pesait 486 l. et coûtait 682 l. 9 sous ; la seconde, 169 l. et coûtait 228 l. 3 sous. Faux-frais, 26 l. 2 sous. Total, 937 l. 14 sous.

La nouvelle cloche a coûté 1,754 fr. 50.

CIMETIÈRES

Il est certain que, primitivement, il y eut un cimetière autour de l'église ; on a pu s'en rendre compte lorsqu'en 1868, on changea de place les fonts baptismaux pour les avancer dans l'église. Dans les fouilles, on a trouvé beaucoup d'ossements humains. Plus tard, il exista sur la place. C'est celui-là qui fut interdit en 1752 et remplacé par un autre d'une contenance de seize perches, au sud de l'ancien, c'est-à-dire dans la partie du terrain qui se trouve dans le jardin du château, derrière la halle actuelle. Ce changement eut lieu par suite d'échange entre la paroisse et le marquis de La Vieuville, en 1752. Peu après, le 14 septembre 1793, la commune échangea ce cimetière avec M. le Comte de La Bédoyère pour un terrain situé à l'extrémité de Nogent, sur le chemin de la grande montagne, pour y établir celui qui existe actuellement La commune l'a agrandi de moitié en 1864, sous la direction de M. Grison, maire.

LISTE DES CURÉS DE NOGENT-L'ARTAUD

Voici maintenant la liste des curés de la paroisse de Nogent dont nous avons pu recueillir les noms en différents endroits :

1231. — Jobert et Ourric. (*Dom Bouillard*, p. 122.)
1260. — Reginald, curé de l'église de Nogent (C. L.)
1267. — Thomas, chapelain d'un autel dans l'église de Nogent.
1278-1303. — Ferric ou Ferricus.
1464. — Robert Thévenin, prêtre recteur et curé de Nogent.
1568-1583. — Gille Bourderon, vicaire inhumé dans l'église.
....-1617 (29 novembre). — Henri Héloin.
....-1621. — Jacques Duval ou Daval (archives de l'église).
1618-1627. — Dumay.
1650. — Pierre Colletet, bachelier en théologie.
1654 (8 décembre). — Pallet, vicaire.
1668 (20 janvier)—1694 (24 mars). — Louis Renaudin, curé de Nogent et doyen de Chézy.
1694 (de mars en mai). — Jacques Legivre.
1694 (14 mai)—1703 (9 octobre). — Claude Ozan, inhumé dans le chœur de l'église.
1704 (13 octobre)—1704. — Lauteau.
1704 (10 décembre)—1747 (14 septembre). — Nicolas Genée, docteur ès arts, né à Chézy de Nicolas Genée, receveur de l'Abbaye, décédé à l'âge de 77 ans et inhumé par Nicolas Breton, doyen.
1747 (28 décembre)—1767 (29 septembre). — Henri Aubry, mort à 66 ans.
1748 (22 février). — Frazier, vicaire.
1753. — Delaye, vicaire.
1754 (4 novembre). — Sellier, vicaire.
1768 (13 mai)—1777 (30 avril). — Jacques-Nicolas Thierry.
1768. — Duval, vicaire.
1771. — Caillet, vicaire.
1774. — Leroux, vicaire.
1775. — Brismontier, vicaire.
1777-1778 (1er janvier). — Charles-Philippe Garnon de Jarcy, curé de Nogent, auparavant vicaire de Sablonnière.
1777. — Pétré, vicaire.

1791. — Garnon de Jarcy, démissionnaire.
1791 (28 mai). — Lestaudin, prêtre assermenté.
1796-1800. — Gérard, prêtre insermenté.
1802-1804. — Wallet, décédé le 24 mars 1804.
1804-1822. — Ferté, décédé en 1829 doyen de Neuilly-Saint-Front.
1822-1829. — Etienne Gervais, doyen de Charly, décédé chanoine à Soissons.
1829-1833. — Quaniaux, décédé curé de Dercy.
1834-1835. — Lacaze.
1835-1858. — Cyrille Bonnaire, curé de Sinceny (Chauny).
1858-1862. — Auguste Ducrocq, chanoine honoraire ; 1° Doyen de Vermand ; 2° de Flavy-le-Martel ; 3° de Fère-en-Tardenois.
1862. — Jean-Baptiste-Clément Blanchart.

L'abbé BLANCHART.

LA STATION PRÉHISTORIQUE

DE

MOUCHERELLE

En quittant la gare de Nogent-l'Artaud, le voyageur qui remonte la fertile vallée de la Marne sur la rive droite de cette rivière, rencontre à peu de distance, sur une route très fréquentée, une petite commune de modeste apparence, c'est le village de Romeny.

A deux kilomètres au nord de ce village, au sommet d'un plateau culminant formant un promontoire, se trouve à une altitude de 205 mètres, le hameau de Moucherelle.

Ce hameau se compose de deux fermes voisines, séparées seulement par un chemin vicinal ordinaire.

Le plateau, par sa remarquable situation, par la beauté de son site, par son élévation, était bien fait pour le séjour des peuplades primitives ou pour l'emplacement de quelque camp. Aussi fut-il choisi par les hordes immigrantes qui envahirent notre pays plusieurs siècles avant notre ère, pour y fixer leurs demeures.

Qu'était Moucherelle à cette époque ? Tout est mystère dans le préhistorique ; néanmoins, nous sommes porté à supposer l'importance de ce lieu dès le commencement, à cause des trouvailles faites sur ce vaste emplacement.

Pour nous, qui depuis dix ans, avons visité presque

journellement ce magnifique et fertile plateau, qui avons parcouru tant de fois les sillons, nous lui avons trouvé une origine fort reculée.

Moucherelle, anciennement *Mont-Cherelle*, a dû être primitivement un camp préhistorique, sinon une station où s'arrêtèrent pendant longtemps les peuplades qui habitèrent notre pays à la suite des migrations successives, et où elles laissèrent de nombreux vestiges, preuves visibles et irrécusables de leur séjour prolongé en ce lieu.

Ces populations, à l'abri des incursions des autres tribus nomades, vivaient protégées par la Marne d'un côté, et de l'autre par de grands bois qui existent encore aujourd'hui, et qui, à en juger par la configuration du sol qu'ils recouvrent, n'ont sans doute jamais été cultivés.

Ces peuplades s'établissaient généralement non loin d'une source d'une eau pure et abondante, où elles trouvaient un élément indispensable à leur subsistance.

Elles trouvèrent donc sur le plateau de Moucherelle deux sources autour desquelles s'élevèrent sans doute les huttes de leurs tribus barbares.

De tout cela, il ne reste plus, à travers les siècles et à la suite de bien des calamités, sans doute, que le hameau fort modeste d'aujourd'hui.

En tous cas, Moucherelle fut à l'origine une station préhistorique, et le plateau qui l'environne fut naguère cultivé. Les nombreux moulins gaulois (?), meules en granit qu'on rencontre à chaque pas en labourant le sol, sont des preuves certaines de cette assertion.

Ces meules, pour la plupart cassées, d'un diamètre variant entre 50 et 60 centimètres, étaient circulaires et percées d'un trou central au moyen duquel elles étaient mises en mouvement. La main de l'homme y avait péniblement creusé, à l'aide d'un instrument en silex, de longues raies, ou percé une multitude de trous peu profonds, mais d'une grande symétrie. Certaines meules sont même complètement polies par l'usage.

Les Romains aussi, durent occuper cet emplacement, car on rencontre à trois endroits différents de nombreux éclats de poteries, des tuiles très épaisses, qui ne sont autres que des tuiles romaines entièrement semblables à celles que nos musées possèdent en grand nombre. Ils y construisirent plusieurs métairies détruites depuis longtemps mais dont on peut suivre encore les substructions.

On trouva quelques monnaies romaines mais frustes et illisibles. On découvrit aussi une monnaie gauloise, anépigraphe, très épaisse, d'un relief très accusé et d'un dessin des plus primitifs, représentant à l'effigie la tête d'un chef de tribu, et au revers un cheval courant. Cette monnaie était en bronze coulé, recouverte d'une belle pâtine verdâtre et n'était pas altérée par les siècles.

Ce qui nous fait supposer que les habitants qui séjournèrent à Moucherelle un temps qu'il nous est impossible de limiter, étaient des peuplades immigrantes, ce sont les haches qu'on a recueillies, haches en jade d'un beau vert. Cette pierre, très rare et très précieuse, comme l'on sait, et surtout fort appréciée des collectionneurs, ne se rencontre qu'en Asie. On a aussi trouvé un nombre considérable de haches, hachettes en silex du pays, et surtout beaucoup de fragments cassés par la charrue et par l'usage probablement, car il est facile de reconnaître, après un léger examen, que tous ces outils ont servi.

Nous avons remarqué qu'une grande partie des haches trouvées avaient été retaillées après un premier usage. Certaines haches polies, réduites dans leur dimension, avaient subi plusieurs fois cette opération du retaillage ; quelques-unes atteignent la perfection de la taille. On rencontre à peu près en nombre égal, autant de silex taillés que de silex polis. Les râcloirs, grattoirs sont encore plus nombreux ; les couteaux, les nucléus, les percuteurs, les marteaux et les perçoirs, mais particulièrement les pointes de flèches sont plus rares. On n'a trouvé qu'une vingtaine environ de ces dernières : parmi elles deux seulement étaient à ailerons et à

pédoncules. Ce sont, par la régularité de la taille et la beauté de leur forme, de véritables petits bijoux.

Au nombre des trouvailles faites jusqu'à ce jour, se trouvent aussi quelques grains de collier en terre cuite, affectant tous la même forme, mais de grosseur différente. Ils sont exactement semblables à ceux découverts dans les fouilles de Breny par l'honorable M. Moreau.

On pourrait nous objecter que la station de Moucherelle ne fut qu'un simple atelier préhistorique. Ce qui nous entraîne au rejet de cette version qui paraît néanmoins vraisemblable, c'est l'absence de la matière première sur le terrain même. En effet, le silex brut est assez rare à Moucherelle, et il est assez difficile de concevoir un atelier aussi important que celui qui nous intéresse, dépourvu des éléments essentiels de travail.

Jusqu'ici, on n'a rencontré aucune sépulture, — et il y en a sûrement, — qui puisse éclairer sur l'importance de cette station. On ne peut à ce sujet que faire des suppositions ; puissent celles que nous venons d'émettre, n'être pas exagérées.

Romeny, le 15 Avril 1890.

MINOUFLET.

La plupart des découvertes signalées sont la propriété de MM. Morbigneaux et Sonnette, cultivateurs à Moucherelle.

L'ÉGLISE D'AZY

(VISITE DU 19 AVRIL 1890.)

Notre collègue, M. Lionnet, chargé de présenter à la municipalité d'Azy un plan de restauration du beau clocher de l'église de cette commune, avait bien voulu m'engager à l'accompagner. Je n'avais garde de manquer à cette aimable invitation.

Cette église qui jouit dans la région d'une réputation bien méritée, est de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e]; elle est homogène, satisfaisante, et forme une croix latine bien accentuée. Le clocher est assis sur la travée centrale qui précède l'intersection de la nef et du transept.

La longueur totale de l'édifice du portail au chevet est de 30 mètres; ce chevet, fort beau, est pentagonal; les fenêtres de l'abside sont en partie aveuglées; il reste, cependant, quelques vestiges de vitraux anciens qui ont servi à remplacer les solutions de continuité existant dans d'autres fenêtres. Le fond de l'abside est recouvert par un détestable rétable du XVIII[e] siècle dont le milieu est occupé par un tableau « l'Adoration du Sauveur par les Anges » qui ne laisserait guère à désirer si l'on n'avait pas eu la malencontreuse idée de le repeinturlurer; les traits des personnages sont expressifs, leur attitude est bien comprise, les costumes bien drapés; à mon sens, ce n'est qu'une copie, mais une copie bien faite. A la gauche, une statuette en bois sculpté, de saint Jean-Baptiste, assez expressive, mais quelle

tête ! L'artiste ou l'ouvrier devait être Italien et a dû prendre pour modèle le fameux bandit Testalunga. A droite, autre statuette de saint Sébastien : autant saint Jean est d'aspect robuste, d'une musculature puissante, en pleine chair, autant le pauvre saint Sébastien est élancé, maigre, décharné, hors de proportion avec sa hauteur ; il forme avec saint Jean un contraste frappant.

A propos de ces statuettes qui ornent — c'est beaucoup dire ! — bien des églises, M. Barbey a eu l'obligeance de me signaler qu'autrefois, comme aujourd'hui, il y avait des fabricants d'objets religieux ; ils voyageaient pour proposer leurs produits ; de là des types uniformes qui se rencontrent dans nombre d'édifices, types ne manquant pas, quelquefois, d'un certain sentiment artistique, mais laissant beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution, et enfin ne sont que des objets de commerce et non des œuvres d'art. Il en est, certainement, ainsi pour nos statuettes, comme pour quelques vestiges de statues découverts dans le clocher ; notamment un buste de N. S. dont la tête a du cachet ; il doit dater de la même époque que nos saints.

Les deux bas-côtés accusent la même origine que la nef principale ; celui du midi a été entretenu ; il est en bon état ; l'autre laisse bien à désirer. Le bras du transept de droite est un peu plus long que celui de gauche. L'autel de droite est dédié à saint Blaise, deuxième patron de la paroisse ; celui de gauche à la Sainte-Vierge.

La chapelle de saint Blaise possède un beau rétable provenant sans doute de l'abbaye de Chézy ; le portrait du saint occupe le tableau central ; cinq panneaux, sur six qui garnissent les côtés, paraissent rappeler les épisodes de sa vie. Ces panneaux ont été mal ajustés au rétable formant le fond de la chapelle ; au-dessous, et formant six divisions de mêmes dimensions, des fleurs épanouies, en bouquets libres ou placées dans des vases. Un de ces panneaux à gauche représente N. S. prêchant ; est-ce le sermon de la Montagne ? L'auditoire est peu nombreux mais semble avoir été pris

dans tous les âges. Les colonnes torses de ce rétable sont gracieuses, les pampres qui s'enroulent autour de ces colonnes sont bien détachées, bien agencées.

A l'autel de la Sainte-Vierge, une niche a remplacé le tableau qui occupait la partie médiane ; dans cette niche une statue en plâtre de Notre-Dame.

Il n'y a rien de mieux à dire de ce rétable que de celui du chevet ; ni l'un ni l'autre ne supportent la comparaison avec celui de la chapelle saint Blaise. Le chiffre du saint se voit sculpté ou peint en divers endroits.

Les faisceaux de colonnes qui entourent les piliers supportant la masse du clocher ont été tronquées. Au chevet, les colonnettes qui restent sont fines, élancées ; tous les piliers intérieurs sont trapus comme le comporte le style roman ; leurs chapiteaux sont différenciés, sans représentation d'êtres humains ou d'animaux, mais agrémentés d'ornements qui se rapportent au règne végétal.

La balustrade de sanctuaire est en bois, lourde, disgracieuse — il faut demander à la faire disparaître. J'en dirai autant de celle du chœur, plus légère, il est vrai, mais sans valeur, sans style ; ce sont des hors-d'œuvre qui jurent dans cette église si complètement régulière.

Dans le chœur, à droite et à gauche, sont placés deux bancs dont les dossiers, à l'intérieur comme à l'extérieur, ont des moulures Renaissance ; à remarquer surtout celui de gauche (intérieur).

La chaire à prêcher — elle vient aussi sans doute de Chézy — est formée de panneaux délicatement sculptés (style ogival fleuri) ; chacune des faces est composée de deux parties égales superposées. Le dossier a été complété par un panneau en planches que couronne un vulgaire et horrible abat-son. Le pied de cette chaire est terminé par un écu sur lequel sont gravés les instruments de la Passion ; la partie supérieure a été mutilée. L'escalier et la porte sont l'œuvre d'un menuisier de village.

Sous la voûte du clocher, se voient deux pierres tombales ;

l'une retournée, l'autre portant une inscription en lettres gothiques du XIV[e] siècle, je pense, mais à peu près illisible; sur la dalle, autant qu'on peut en juger, est gravée l'effigie d'un abbé, les mains jointes. Est-ce encore de Chézy ?

La cuve baptismale repose sur un pied cylindrique ; la base supérieure est un carré, l'orifice circulaire. L'une des faces porte, sur un ornement en forme d'écusson, la date de 1550.

Le clocher, dont M. Lionnet va vous parler, fait un bel effet. Une flèche de 15 mètres s'élève sur une tour carrée qui mesure au moins 10 mètres ; il est dans un état déplorable ; la sollicitude de la municipalité s'est éveillée ; à la session de mai, le Conseil d'Azy est disposé à s'imposer de véritables sacrifices pour aborder une restauration intelligente. L'appui de la Société ne sera sans doute point inutile pour obtenir le concours du département et de l'État. Le plan de M. Lionnet doit comprendre la réfection d'une flèche élancée à base octogonale, accostée de quatre petits clochetons décoratifs.

La cloche est de Barrard, de cette famille Cauchois et Barrard qui a établi une fonderie de cloches à La Chapelle-Monthodon et dont nous a parlé M. Berthelé, l'an dernier; elle date de 1824 ? et a été payée, en grande partie, par M. Galien, aïeul du regretté M. Pille.

A examiner l'entrée principale, il semble que l'église d'Azy a été tronquée ; elle devait être plus longue — c'est le sentiment de M. Lionnet. Il y a eu un narthex, évidemment ; les colonnettes du portail, surtout au côté gauche, ont été brisées ; l'appareil actuel de la façade n'est qu'une maçonnerie en remplissage où l'on voit pêle-mêle, des débris de futs, des chapiteaux, des meulières, des pierres ordinaires. Un pourtour en pierres de taille est peut-être le point de départ du porche disparu ?

Le petit portail méridional est en partie conservé, véritablement caractéristique avec ses dents de scie de grande dimension ; il a dû être protégé autrefois aussi par un porche.

En attendant une description plus détaillée, qui ne pourra

tarder à être faite, j'ai cru bon d'entretenir la Société d'une des églises les plus intéressantes avoisinant notre cité. La démarche qui suivra cette communication aura pour effet, j'en suis persuadé, d'entretenir le bon vouloir de la municipalité d'Azy et de préparer une restauration active et intelligente.

MOULIN.

M. Harant affirme que le porche ancien recouvrait un lieu consacré avant l'ère chrétienne et dont les débris sont recouverts par les matériaux qui forment actuellement la route. Cet ancien temple avait été formé par des pierres considérables amenées de main d'homme.

LA VIEILLE VILLE

QUI A PRÉCÉDÉ CHATEAU-THIERRY

OTMUS

Chef-Lieu du PAGUS Otmensis, à l'époque Gallo-Romaine

Fouilles faites sur l'Emplacement de cette ancienne Ville

RAPPORT

EXPOSÉ

A part quelques érudits, parmi lesquels M. l'Abbé Pécheur et M. Longnon, Membre de l'Institut, personne ne soupçonnait, il y a quelques années, que la Ville de Château-Thierry ne s'était créée que longtemps après la destruction d'une ville beaucoup plus ancienne, laquelle était située sur un autre point que l'emplacement actuel.

La petite circonscription gallo-romaine, dénommée Pagus Otmensis, dépendait de la cité des Suessions, laquelle faisait partie de la province dite la Gaule-Belgique et de la subdivision appelée la 2e Belgique.

C'était la rivière de Marne qui séparait la Gaule-Belgique de la Gaule-Celtique, celle-ci s'étendant au midi.

Les auteurs cités plus haut, avaient bien fait connaître le Pagus Otmensis, mais ils n'avaient pas déterminé la position de son chef-lieu.

Le nom des petites circonscriptions romaines dérivant toujours de celui de leur chef-lieu, comme de nos jours la désignation des arrondissements, la vieille ville devait s'appeler *Otmus*. Restait à trouver son emplacement.

EMPLACEMENT

M. Longnon l'avait pressenti en indiquant une petite colline arrondie, non loin du Château-Thierry actuel.

Depuis longtemps, les vignerons mettaient à découvert, en cultivant leurs champs, lieudit les Hérissons, sur la petite colline située entre Château-Thierry et le village Saint-Martin, qui en dépend, de vieilles médailles, de nombreux débris de poteries et de vases de toutes formes, de grandes tuiles à rebords, etc., etc.

Les historiens de Château-Thierry, notamment MM. les Abbés Hébert et Poquet, ont parlé de ces trouvailles, sans paraître y avoir attaché toutefois une importance spéciale.

D'un autre côté, notre regretté collègue, M. Ponton d'Amécourt, avait déterminé des médailles portant la légende géographique *Odomo Fit*. Otmus pouvait être une contraction ou une modification du mot Odomus et même d'Odomagus, comme la chose se produisait si souvent dans les anciens temps et même de nos jours.

A ces indices, s'ajoutaient, dans le voisinage, le passage de la Voie romaine de Troyes à Saint-Quentin et la présence, sur un monticule isolé, d'un ancien camp romain, transformé en forteresse par Charles-Martel, au commencement du VIII[e] siècle.

FOUILLES

La Société Archéologique de Château-Thierry, forte de ces indications, a pensé que ce petit mamelon des Hérissons

pouvait bien être l'endroit cherché. Elle a décidé d'y faire des fouilles et elle y a été encouragée par une subvention du Gouvernement.

La Municipalité a autorisé ces fouilles dans tous les sentiers et chemins, où il serait nécessaire de les pratiquer.

PLAN & PROFILS

Le plan des lieux a été relevé sur le cadastre, pour y consigner les fouilles et leur situation. Des profils de ces fouilles ont été levés sur le terrain, afin d'indiquer la place et la nature des trouvailles.

Les fouilles ont été opérées jusqu'à ce jour, sur 734^{m} 45 de longueur de sentiers, sur 0^{m} 50 de largeur environ, et sur la profondeur nécessaire pour atteindre le sol primitif.

RÉSULTAT DES FOUILLES

Elles ont donné partout des fondations de murailles et des traces de chaussées et de rues ; puis des traces d'incendie (cendres et charbons), des puits en pierres sèches, des ossements, des débris de toutes sortes d'objets, des éclats de grandes poteries et de vases brisés que l'on a pu restituer, des ferrailles, dont une lance ayant la forme d'un couteau de boucher, etc., etc. ; enfin des médailles diverses, gauloises et romaines, dont une de Marc-Aurèle, très bien conservée.

Dans tout cela, il ne se trouvait absolument rien de Mérovingien. On pourrait donc en inférer que la vieille ville a dû disparaître avant l'occupation de la localité par les fondateurs de la Monarchie française.

Au sud du mamelon exploré et dans son versant vers la rivière, le long du chemin du village Saint-Martin, se trouve une dépression de terrain affectant la forme d'une grande courbure et pouvant faire croire à l'emplacement d'un amphithéâtre. Une fouille y a été faite, à peu près normalement

à la courbure, et elle a donné la trace de deux murs parallèles, espacés de 12m 70 et placés à 2m 50 de différence d'altitude.

Ces murs permettent de supposer qu'ils devaient limiter, en haut et en bas, des gradins en pierre ou gazon, destinés à des spectateurs.

SITUATION

La position d'Otmus était des mieux choisie : Colline arrondie et saine, reposant sur la couche des sables inférieurs, dits du Soissonnais ; voisinage des eaux de source de la montagne, au nord ; proximité du rû des Praillons, à l'est ; exposition au midi, dans le versant descendant à la Marne ; enfin, prolongement à l'ouest, vers des anciennes carrières qui ont dû être exploitées pour les constructions.

Les quelques rares visiteurs des fouilles, car elles ont dû être faites en mauvaise saison à cause des récoltes, reconnaissaient qu'il faudrait des mouvements de terre bien plus considérables, pour se rendre compte de l'importance des recherches à faire, d'autant plus que les directions des quelques sentiers fouillés, ne concordent pas du tout avec celles des rues pressenties ; de sorte que l'on n'a obtenu que des sections obliques, pour les murailles et les empierrements rencontrés.

Il faudrait pouvoir arriver à refaire le plan de la vieille ville, avec ses délimitations, telle qu'elle existait au moment de sa destruction. Cette destruction a dû se produire violemment et par une catastrophe.

Ceci dit, notre tâche de délégué aux fouilles aurait pu paraître terminée ; mais nous avons cru, qu'après la reconnaissance de l'emplacement d'*Otmus*, il était bon de parler quelque peu des causes de la destruction de cette vieille ville, de la voie romaine qui la longeait et du vieux château de Thierry IV, qui a donné son nom à la ville actuelle.



Echelle de $\frac{1}{10.000}$

DESTRUCTION D'OTMUS

Quelle est la cause de l'anéantissement d'Otmus ?

On ne sait rien de bien précis à cet égard, car les récits des anciens temps, provenant généralement des évêchés et monâstères, poussent toujours un peu trop au merveilleux.

On n'a que des indications historiques incomplètes sur l'époque désastreuse qui a servi de transition entre la dislocation de l'Empire Romain d'Occident et la fondation des Nouvelles Monarchies, par les Barbares envahisseurs.

Nous inclinons à penser que c'est pendant cette époque funeste, qu'il faudrait placer la destruction d'*Otmus*, puisque l'on n'y a trouvé rien de Mérovingien.

La démoralisation était à son comble, et les peuples, ruinés par les exactions du Fisc romain et par les incursions des bandes armées, que les Romains étaient devenus impuissants à refouler, n'avaient plus de ressort même pour leur propre défense.

Le Clergé seul luttait : il avait à sauvegarder ses biens pour venir en aide aux malheureux et pour maintenir la domination qu'il avait su acquérir sur les populations.

Depuis longtemps, les invasions avaient commencé, et Goths, Visigoths, Vandales, Burgondes et autres, s'étaient implantés dans diverses parties des Gaules, sauf peut-être dans la Gaule-Belgique, où restaient encore quelques Légions romaines, un peu mélangées toutefois de Francs et de Germains, sous le commandement d'*Aëtius*, habile général romain.

Quel a été le plus terrible des envahisseurs destructeurs de ce temps-là ? *Attila*, sans contredit, et il se désignait lui-même comme le fléau de Dieu.

Il ne laissait jamais rien debout sur son passage, afin, sans doute, de ne pas être inquiété sur ses derrières.

Si l'on reconnaît qu'il est passé par l'*Otmensis*, il n'y aura plus de doute sur le sort qui a été réservé à la ville gallo-romaine d'*Otmus*.

ITINÉRAIRE D'ATTILA

Parti de l'Extrême-Orient, des confins de la Chine peut-être, Attila avait pour but d'envahir l'Occident. Il marchait donc toujours d'Orient en Occident, et il ne s'écartait de cette direction que lorsqu'il rencontrait des obstacles sérieux.

Il a suivi toute la vallée du Danube, jusque vers la source de ce fleuve, dans la Forêt Noire.

Il entraînait tout son peuple, compris les vieillards, les femmes et les enfants, avec tout le matériel de guerre, de transport et de culture nécessaire.

Il ne pouvait, de cette façon, que marcher lentement et qu'au moyen de séjours prolongés dans les pays traversés, car il fallait assurer les subsistances en les produisant, à défaut de pillages suffisants. Il fallait s'arrêter aussi pour hiverner et pour s'occuper des malades et des éclopés, quand on ne se bornait pas tout simplement à les abandonner.

De la vallée du Danube, les Huns passèrent dans la vallée du Rhin, par les cols de la Forêt Noire et le Val d'Enfer.

Arrêtés par les montagnes des Vosges, ils suivirent les bords du Rhin, jusqu'en face du Palatinat. De là, ils reprirent leur marche par Metz et Reims.

Près de cette dernière ville, ils rencontrèrent, pour la première fois, une résistance assez sérieuse, car toutes les populations fuyaient devant eux généralement.

GAULE-BELGIQUE

Les Légions romaines, cantonnées dans les nombreux camps de la 2e Belgique, et les colonies militaires locales, réunies et commandées par le général Aëtius, obligèrent Attila à quitter la ville de Reims, avant de l'avoir entièrement saccagée.

Les populations qui, jusqu'alors, s'étaient toujours enfuies devant le fléau, se groupèrent enfin et joignirent leurs efforts à ceux des soldats.

CAMPS ROMAINS

La Gaule-Belgique ayant toujours été réputée belliqueuse et difficile à contenir, les conquérants romains l'avaient couverte de camps permanents. Les principaux de la 2e Belgique étaient le camp de Saint-Thomas, entre Reims et Laon ; le camp de Maquenoise, près de Saint-Michel-Hirson ; le camp de Vermand, près de Saint-Quentin. Quelques-uns d'entr'eux ont pu être d'abord des Oppides, ou le devenir par la suite : mais leurs ruines, si parlantes encore, ne peuvent laisser aucun doute sur la destination de leurs ouvrages de castramétation.

Attila dérangé dans sa marche, fit obliquer à droite, vers le Nord, sur le Limbourg, où Clodion s'était déjà établi avec ses Francs, ainsi que dans les pays de Cambrai et de Tournai, profitant, comme tant d'autres, de toutes les causes d'affaiblissement des Romains.

A l'approche des Huns, Mérovée qui venait de succéder à Clodion, s'enfuit de ses positions pour se diriger vers Lutèce.

Après avoir détruit Tongres, Arras et une foule d'autres lieux, Attila se dirigea lui-même sur Lutèce qui, à l'instigation de sainte Geneviève, selon la légende, fut défendue par les habitants et, peut-être, secourue par Aëtius et Mérovée.

Attila tourna Paris et se dirigea sur Orléans qu'il assiégea.

Pendant ce temps, Aëtius s'était ligué, avec tous les peuples des Gaules, anciens et nouveaux : Celtes, Armoricains, Lètes, Germains, Francs, Burgondes, Vandales, Goths, Visigoths, etc., etc., afin d'arrêter le fléau au lieu de toujours fuir à son approche.

Les Huns furent attaqués vigoureusement et simultanément sur leurs flancs et sur leurs derrières, pendant qu'ils saccageaient Orléans. Le flanc droit, harcelé principalement par les Visigoths, fut poussé sur le Centre, et imprima un mouvement de retour vers Lutèce.

Attila parvint cependant à rétablir l'ordre et il se dirigea vers les pays compris entre la Seine et la Marne. Ces importants cours d'eau, depuis leur confluent en amont de Paris, gardés sévèrement sur leurs bords extérieurs, jusqu'à la distance nécessaire dans la Gaule celtique et dans la Gaule-Belgique, constituaient une formidable défense.

Poursuivis de toutes parts, les Huns ne devaient laisser derrière eux, selon leur habitude, rien qui pût servir à l'ennemi.

BATAILLE DÉCISIVE

Ils sont enfin battus, en 451, entre Méry-sur-Seine et Châlons-sur-Marne.

Les débris de la formidable armée d'Attila, s'enfuirent dans la direction de l'Est. Ils ne furent pas poursuivis, car les vainqueurs avaient autant souffert que les vaincus.

Sommes-nous autorisé à dire maintenant que le chef-lieu de l'*Otmensis* a été détruit par les hordes d'Attila ?

Nous le pensons, car *Otmus* était sur la rive même de la Marne, et la poursuite acharnée des coalisés n'était pas de nature à amadouer Attila.

SITUATION DU PAYS

Tout le pays avait été dépeuplé et réduit à l'état de désert. Il n'a pu se refaire que successivement et lentement, ainsi que nous le dirons, après avoir établi le tracé de la voie romaine qui desservait Otmus et son camp.

VOIE ROMAINE

La voie romaine militaire de Troyes à Saint-Quentin a laissé de très nombreuses traces sur le terrain Nous allons fixer son passage dans l'arrondissement de Château-Thierry.

Entre Fontenelle et le sommet de la montagne de Nesles, elle traverse en ligne droite, du sud au nord, tout le plateau de la Brie.

La route actuelle de Montmirail à Château-Thierry se trouve très sensiblement sur l'emplacement de ce premier tronçon.

On aurait trouvé à Viffort, il y a quelques années, une ancienne borne milliaire, qui aurait été encastrée dans une maçonnerie et qui attribuerait la construction de la voie à Caracalla.

D'après les vieilles cartes et les limites des territoires des communes non situées sur la voie même, lesquelles limites suivent partout les traces des anciennes chaussées, ladite voie se poursuivait en ligne droite.

Elle traversait donc directement la vallée de la Marne, où elle a disparu, ainsi qu'il est arrivé dans toutes les vallées, soit par les défrichements de la culture, soit par les débordements et les arrachements des cours d'eau, soit par les dépôts alluviens qui recouvrent et exhaussent sans cesse le fond des vallées.

Une opération faite sur le terrain pour prolonger, dans le versant, la ligne droite du plateau, a conduit le long du bois de Nogentel, limite du territoire, sur un long cordon de pierres, apportées là de main d'homme assurément. Comme elles ne sont pas, par leur nature, à leur gisement géologique, elles constituent, sans le moindre doute, les restes de la chaussée cherchée.

Ce cordon de pierres, contenant des matériaux de toutes dimensions, comme tous les empierrements romains, a été et est encore exploité pour les besoins de la localité.

Cette chaussée n'a-t-elle pas, même, été arrachée dans toute la largeur de la vallée, pour la construction de la route actuelle, déviée dans le versant de Nesles pour en adoucir les déclivités, et changée d'emplacement pour aboutir au Faubourg de Marne, dont la création, avec ses anciens ponts, remonterait seulement au milieu du xe siècle?

Le prolongement de la ligne droite du plateau à travers la vallée, se confond avec la limite des territoires de Nesles et de Nogentel ; passe près de l'auberge du Luxembourg (côté de Nogentel) ; traverse l'extrémité ouest du jardin des Capucins ; coupe, vers le milieu, le parc de la fabrique Couesnon ; franchit la Marne et la Levée, au dessous de l'ancienne Ile des Moulins ; traverse les jardins créés sur un ancien bras de la rivière, jusqu'à la ruelle des Minimes ; gravit le promontoire de la Madeleine, à travers le jardin et les bâtiments de la Sous-Préfecture ; enfin, aboutit à la place de l'Église Saint-Crépin. Le lit de la rivière a changé de place, lors de l'édification de la Levée.

C'est à la traversée de la Marne ancienne, que devait se trouver certainement le vieux gué dit des Gaules (Gall-vez), à défaut de tout pont.

De la place Saint-Crépin, la voie devait s'infléchir un peu à l'est, pour suivre la crête du promontoire, car jamais les Romains ne passaient sur les points bas que quand ils ne pouvaient faire autrement.

Elle atteignait le haut de la rue de la Madeleine, à la place Vide-Bourse. Elle a disparu sous les constructions de cette rue, à part quelques traces retrouvées dans les jardins.

A partir de la place Vide-Bourse, dans la montée vers le plateau nord, la voie romaine n'a laissé comme traces que le sentier qui traverse le chemin de fer d'Amiens à Dijon et la rue des Chesneaux, pour atteindre la partie droite du haut de la côte de l'ancienne route de Soissons.

Deux tranchées faites sur ce trajet, ont donné parfaitement l'ancien empierrement de ladite voie.

A la jonction du chemin de Blanchard, subsiste un tronçon de cette voie, tronçon qui n'a pas été tout à fait défriché, comme trop pierreux sans doute, et sur lequel des arbres ont été plantés. Un sondage n'y a pas paru nécessaire, attendu qu'il était encore très apparent, il y a à peine quelques années.

Du chemin de Blanchard au chemin d'Etrépilly, toute

trace a disparu, de par la culture et les extractions de matériaux. La voie reparaît ensuite vers la ferme du Champ-d'Asile et le hameau de Chantemerle. Sur ce dernier point, un tronçon en est très bien conservé. Elle traverse ce hameau pour descendre dans la vallée du Clignon, où elle disparaît comme toujours dans les bas-fonds.

Elle reprend aussitôt son alignement de Chantemerle, sur le versant opposé, et offre une très longue partie, assez bien conservée, passant à la ferme de Plaisance et à l'ancienne abbaye du Charme.

Là, elle a été un peu déformée par les constructions de cette abbaye et par la traversée du rù Garnier ; mais elle reprend aussitôt son relief et sa ligne droite, en formant les limites des territoires de Grisolles, de Rocourt, d'Armentières et de La Croix.

C'est à la Maison-Blanche, en face de ce dernier village, que la route de Soissons la rejoignait, pour l'emprunter jusqu'à Oulchy le-Château, en traversant l'Ourcq au pont Bernard et en gravissant la côte de la Grande-Maison.

Tout ce trajet peut être suivi sur la carte militaire, pour démonstration inattaquable. Un parcours sur les lieux amènerait forcément la conviction.

Les déformations qui se sont produites sur un grand nombre de points de la Voie, doivent provenir principalement des arrachements faits par la culture, et des extractions de matériaux, faites au profit des routes qui l'ont remplacée.

VIEUX CHATEAU

Nous n'avons plus à nous occuper que du Vieux Château.

Le camp romain, transformé en forteresse muraillée, par Charles Martel, au commencement du VIIIe siècle, a dû lui-même prendre la place d'un lieu de défense encore plus ancien.

Etabli au sommet d'un îlot, détaché de la montagne nord,

à la suite d'un cataclysme, il était isolé et inabordable de toutes parts, avant l'artillerie.

Les habitants d'*Otmus* qui avaient pu échapper au massacre, s'étaient disséminés dans les campages voisines et avaient, en quelque sorte, repeuplé, sans agglomération toutefois, les anciens lieux cultivés.

Les incursions et les pillages des bandes armées étant restés dans les habitudes des anciens temps, les populations locales sont venues successivement se mettre à l'abri sous le Château.

LA VILLE ACTUELLE

Elles ont formé ainsi le noyau de la ville nouvelle appelée Château-Thierry.

Ce noyau, en se développant, a appelé toutes les nouvelles voies de communication vers son centre et il n'y a aucune raison de croire qu'antérieurement, il a existé un pont romain sur la Marne, à l'endroit du pont actuel.

D'un autre côté, il est tout naturel d'admettre que les énormes empierrements de la voie romaine et les ruines d'Otmus, ont été fouillés pour se procurer les matériaux nécessaires aux nouvelles constructions.

On avait dû, même, rechercher précédemment tous les débris d'objets de valeur, qu'avaient pu laisser les Huns.

Nous croyons avoir accompli la tâche qui nous a été imposée.

Nous y avons été aidé par M. Lionnet, architecte, qui a fait les calques et profils, et par M. Maréchal, qui a fait lui-même des fouilles dans ses terrains; tous deux membres de la Société.

HARANT,

Membre fondateur de la Société Archéologique de Château-Thierry,
Agent-Voyer en chef honoraire,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Château-Thierry, Octobre 1890.

ORIGINE DES FLEURS DE LIS

DANS LES ARMOIRIES ROYALES DE FRANCE



En 1873, M. Rollet, l'un de nos plus regrettés collègues, ayant offert à la Société, le Landier portant l'écu de France fleurdelisé qui se trouve en notre salle de réunion, notre cher Président actuel, M. Barbey, dans une Notice consacrée à cet objet, après en avoir donné la description, terminait ainsi :

« Une foule d'opinions ont été émises sur l'origine de la « Fleur de Lis, ce n'est point à propos d'un chenet, l'occasion « de les discuter ; je me contenterai d'indiquer que la plus « générale, sans être la moins contestée, l'attribue à la fleur « du *Lotus*, qui figure sur quelques médailles gauloises, « notamment chez les *Santones* (Saintonge).

« Puissent ces quelques lignes, inspirer à l'un de nos « collègues, le désir de traiter plus tard cette question ? »

C'est avec l'espoir de répondre à ce vœu, que j'ai réuni ces notes, tirées en grande partie d'un vieux livre dont l'auteur, Benoni de Moranges, donne, sur l'origine des Fleurs de Lis, une opinion semblable à celle que signale M. Barbey.

De même que les enseignes et les drapeaux, dès les temps les plus reculés, ont été en usage chez tous les peuples, de même l'ont été aussi les emblèmes placés sur les armes, les armoiries, ainsi qu'en témoignent les descriptions parfois si détaillées, que nous en ont données les poëtes de l'antiquité.

Il s'en suit que l'emploi des armoiries ne date donc pas de l'époque des croisades ; mais il convient de reconnaître que si l'origine des armoiries se perd dans la nuit des temps, leur usage s'en répandit beaucoup à l'époque des Croisades, des « Passages en Terre Sainte », comme on disait alors ; cet usage devenant nécessaire, afin de pouvoir mieux, dans les foules qui y prirent part, soit distinguer les nations, soit faire reconnaître leurs chefs.

Ces prémisses posées, venons au fait sur lequel tous les écrivains sont d'accord : le roi de France, Louis VII, cédant aux exhortations de Saint Bernard, tant pour secourir les princes chrétiens établis en Terre Sainte, que pour expier l'acte cruel que la colère et la duplicité de ses ennemis lui avaient fait commettre à Vitry, ayant pris la croix, fit à cette occasion, composer des armoiries portant la Fleur de Lis.

Quelles raisons ont pu dicter un tel choix ?

« Parmi les auteurs qui ont parlé de la Fleur de Lis, dit Benoni de Moranges, les uns prétendent y voir un crapaud retourné figurant, dit-on, au temps de Clovis, sur les étendards des Francs ; — les autres, la reproduction d'un fer de javelot, arme employée par les guerriers d'alors ; — d'autres encore, ont dit que c'était le petit ornement en forme de fleur, qui terminait, soit la couronne, soit le sceptre de nos premiers rois ; — enfin, une dernière opinion, et c'est celle que nous tenons à prouver, veut que la Fleur de Lis ne soit autre que la fleur d'une plante, fort commune aux Pays-Bas, appelée Iris ou Flamme, et qu'en souvenir du pays qu'ils abandonnaient, les Francs prirent pour symbole en venant en Gaule.

« Cette opinion semble d'autant plus vraisemblable, qu'en se reportant à la croyance qui veut que, primitivement, nos pères soient venus des bords de la Mer Noire, qu'ils descendaient des Scythes, des Ascaniens et autres enfants de Japhet avec lesquels se joignirent les peuples des colonies égyp-

tiennes laissées en ces pays par le grand Sésostris, un lien naturel, une conformité d'allures rattache la fleur d'Iris à celle du *Lotus* ou *Lotos*, fleur du Lotier, plante aquatique, dont la fleur, un des attributs d'Isis, est souvent reproduite parmi les hiéroglyphes qui recouvrent les monuments si anciens de l'Égypte. »

La vénérable antiquité de cette Fleur établie, arrivons à son emploi héraldique :

On n'ignore point que, sous nos premiers rois, de même qu'au temps des Carlovingiens, en ces temps troublés qui marquèrent leurs règnes, de nombreuses abbayes se fondèrent, parmi lesquelles bon nombre ne tardèrent pas à devenir célèbres ; celle, entre autres, établie à Fleury-sur-Loire, à quelque distance d'Orléans, et dont l'importance était due autant à sa belle situation qu'à la possession des restes vénérés du Patriarche des Moines d'Occident, apportés là d'Italie, alors ravagée par les Lombards ; cette possession lui fit ajouter à son nom, celui d'abbaye de Saint Benoit. Le savant évèque d'Orléans, Théodulphe, l'un des conseillers de Charlemagne, ne contribua pas peu à la prospérité de l'abbaye, prospérité qui lui valut, sous les faibles successeurs du puissant empereur, d'être en butte aux incursions des Normands, auxquels, pourtant, on put toujours soustraire les reliques du Saint.

Lorsque cessèrent les déprédations normandes, les beaux jours revinrent; les moines bénédictins, « après avoir défriché les terres où ils s'étaient établis, se livrèrent avec une ardeur couronnée de succès, à la culture du champ non moins aride du savoir et de la littérature ; » aussi, quelque temps après, l'abbaye « formait à elle seule, presque toute une ville, où se donnaient rendez-vous, comme dans un centre préféré, les puissants de la terre et les savants de tous les pays, attirés là, par la beauté du lieu et la renommée de ses maitres ».

La prospérité de cette puissante maison devint telle qu'on

y compta plus de cinq mille écoliers : ce nombre d'étudiants, en donnant l'idée de ce que devait être déjà l'importance de la bibliothèque, n'en peut que faire grandement regretter la dispersion et le pillage accomplis, trois siècles après, à l'instigation du cardinal Odet de Chatillon, qui, bien que passé à la Réforme, était resté abbé de Saint-Benoît.

Les Capétiens continuèrent à l'abbaye, la protection que lui avaient toujours accordée leurs prédécessenrs.

Sous le règne de Philippe Ier, le pape Innocent II vint tenir deux conciles à Saint-Benoît-sur-Loire ; et c'est dans ce pieux asile, que, pour obéir aux intentions de son père, Louis le Gros le fit inhumer, au milieu du chœur des religieux, à la place qu'il avait choisie de son vivant, et où se trouve encore aujourd'hui, la statue couchée de ce monarque.

Placée au centre de l'une des plus fertiles contrées du royaume, au Val d'Or, l'abbaye, on le voit, restait toujours en grande affection près de la famille royale ; ce fut, sans doute, à sa proximité d'Orléans, que cette ville lui dut d'être honorée du sacre de Louis le Gros ; et, quand vint au monde son deuxième héritier, on lui donna, avec le nom de Louis qu'il reçut de son père, le prénom de Fleury, afin, dit Orderic Vital (chroniqueur dont le père était né à Orléans), de marquer ainsi les liens affectueux qui unissaient la famille royale à l'abbaye où reposait l'aïeul.

Ces liens affectueux ne cessèrent de s'entretenir, de grandir même, lorsque devenu roi à son tour, Louis VII prit la croix, et reçut, à cette occasion, de l'abbaye, un important secours de six cents besants d'or et trois cents marcs d'argent, pour l'aider dans la croisade qu'il voulait entreprendre.

Donc, les prénoms du roi, son affection pour Fleury, le prêt, considérable pour l'époque, qu'il venait d'en recevoir, font-ils tout naturellement admettre, comme témoignage d'union et de gratitude, le choix d'une fleur dans les armoiries composées alors, choix que ses conseillers durent faire

pour rappeler à la fois, et le nom du souverain et celui du lieu célèbre que sa piété et celle de ses pères tenaient en si grande affection.

Les pieuses pensées qui avaient présidé au choix d'une fleur préférablement à celui de tout autre sujet, imposèrent aux savants chargés de composer les armoiries royales, de rechercher dans le passé, dans les monuments et objets anciens, ainsi que dans la tradition, la fleur qu'il fallait prendre pour le symbole à représenter.

S'inspirant donc des nobles sentiments auxquels le choix primitif d'une fleur était dû ; tenant compte, sans doute, de ce que le roi Louis VII comptait trois frères parmi les religieux ; que lui-même avait peut-être reçu l'un des ordres mineurs ; qu'il vivait aussi pieusement qu'un moine, depuis son cruel emportement de Vitry surtout, — manière de vivre à laquelle il dut de garder si longtemps cette beauté toute juvénile qui lui valut son surnom de le Jeune, — les armoristes désignèrent le Lis, comme l'emblême le plus convenable en l'honneur de la vertu de Louis.

Et, pour complaire au vulgaire, que régissait alors le sceptre paternel de Louis VII, un nom connu, comme était celui du roi, le Lis, désigna le symbole choisi, qui, sous ce nom nouveau, en faisait revivre un ancien.

Il semble bon de dire, en outre, que la représentation de cette fleur, en montrant une pétale plus élevée que les autres, s'accordait bien avec l'image des emblêmes d'autrefois, l'ancien *Iris*, l'antique *Lotus*.



Telles seraient, selon Benoni de Moranges, dont le prénom vient sans doute de sa naissance à ou près Saint-Benoit de Fleury-sur-Loire, les motifs du choix de la Fleur de Lis dans les armoiries royales.

Ces Fleurs s'étant perpétuées, plusieurs siècles, à leur place d'honneur, n'est-il pas juste de leur accorder quelques lignes pour en retracer l'histoire ?

Dès le règne de Louis VII, sans nombre déterminé, plus tard, en forme de triangle et réduites à trois, en l'honneur de la Sainte Trinité, les Fleurs de Lis furent placées dans les sceaux et les armoiries royales.

Grâces à leurs riches couleurs empruntées à celles des étoffes portées aux tournois, on les reproduisit bientôt dans les manuscrits, au premier rang desquels se citent ceux du célèbre miniaturiste contemporain de Saint Louis, Simon d'Orléans.

Ces Fleurs furent ensuite sculptées sur les monuments, les boiseries, les meubles ; et se répandant partout, elles tinrent souvent la place d'honneur dans les vitraux de nos églises ; d'autant mieux, que, selon les paroles de l'Evangile, « les Lis ne filent point », l'allusion s'en tirait qu'un tel emblême s'appropriait bien à la loi salique qui veut que le royaume de France ne tombe point en quenouille.

Avec beaucoup d'à propos, M. Moulin, notre savant secrétaire, veut bien nous faire remarquer dans son compte rendu de ce travail, que la première fenêtre, à droite, dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, porte encore des vestiges de vitraux qui ornaient la baie avant la Révolution.

« On y voit notamment, dit-il, deux écussons de dimen-
« sions différentes, le plus petit mesurant à peu près quinze
« centimètres de hauteur, le plus grand, vingt-cinq centi-
« mètres : ces écussons sont les armoiries royales de France.

« Il y a tout lieu de penser qu'elles ont été ainsi établies
« là, alors que Château-Thierry était un duché se rattachant
« à la couronne, ou que, par une flatterie qui a de nom-
« breuses imitations, le seigneur au temps duquel elles ont
« été placées dans ces vitraux, ait voulu y faire figurer l'écu
« royal. »

Demeurant, sans cesse, à la place d'honneur que leur avait valu leur attribution dans les armoiries royales, les Fleurs de Lis ne tardèrent point à s'étaler sur les manteaux et sur les vêtements ; elles figurèrent aussi sur les pièces de monnaie, parmi lesquelles celle d'argent, portant l'écu de France fleurdelisé, lui dut son nom d'Ecu, comme plus tard le Teston fut appelé ainsi, parce qu'il représentait la tête du prince sous lequel fut établie cette monnaie.

Après la mort de Charles VI, durant le court règne du roi anglais Henri VI, qui devait mourir sans couronne, et sur la tête duquel furent réunis un instant les diadèmes de France et d'Angleterre, la Fleur de Lis eut sa place sur les monnaies anglaises émises en France à cette époque.

La miraculeuse intervention de Jeanne Darc ayant assuré le trône de France au roi légitime, Charles VII ennoblit la famille de l'Héroïne, ajoutant à leur nom celui de Du Lis, et plaçant dans leurs armoiries une Fleur de Lis de chaque côté d'une épée férue de la couronne royale, prouvant ainsi que le plus excellent choix avait dicté la composition de ces armoiries de la famille Darc. Mais pour Jeanne, « elle n'en eut point et n'en voulut avoir. »

En outre, Orléans, la première ville délivrée par la Pucelle, qu'en l'absence de son duc, Charles, prisonnier des Anglais, le bâtard Dunois, son frère, défendit avec tant de courage, Orléans fut autorisé à mettre dans ses armoiries, les trois Fleurs de Lis de l'écu royal, « afin de pouvoir ainsi témoigner à toujours de sa fidélité à la couronne de France. »

De tout temps, on le sait, il s'est sans cesse trouvé des industriels pour courtiser le pouvoir ; en 1777, Savy, qui était à la tête d'une importante et très renommée manufacture de faïences, à Marseille, y ayant reçu la visite de Monsieur, comte de Provence, frère de Louis XVI, donna à son établissement le titre de *Manufacture de Monsieur, frère du Roy*, et comme conséquence du privilège qui lui avait été octroyé, marqua ses faïences d'une Fleur de Lis.



Après 1789, vinrent les jours de la vogue des faïences patriotiques ; puis, ce ne fut pas seulement de ces fragiles produits que les Fleurs de Lis se virent éliminées : la Révolution, en grandissant, fit disparaître graduellement tous les emblèmes rappelant l'autorité royale : après avoir supprimé les armoiries, elle en vint à abolir la royauté, partout furent placés les devises et attributs de la République.



Avec l'Empire, en 1804, reparurent les armoiries, les titres de noblesse, et, comme l'a dit Béranger, « les Lis furent le butin des Abeilles. »

Ces dernières remplacèrent les Fleurs de Lis proscrites partout où elles étaient placées avant la Révolution ; mais dans les armoiries de la ville d'Orléans, où le souvenir de la Pucelle ne pouvait disparaître, on plaça sous les Abeilles succédant aux Lis, la reproduction de la statue de l'Héroïne, qu'une souscription nationale avait tout récemment permis d'élever.

Cette statue continuait l'hommage rendu à sa mémoire par le monument expiatoire érigé jadis en cette ville, fondu sous la Révolution, et dont La Fontaine, passant à Orléans, lors de son voyage en Poitou, nous a donné une si chétive opinion.

La Restauration qui succéda à l'Empire, vit le retour des nobles dont bon nombre avaient émigré, ajouter la vieille noblesse à la nouvelle ; de nouveau reparurent les Fleurs de Lis, aussi bien dans les armoiries de la famille royale que dans celles des villes, sur les drapeaux et les vêtements d'apparat, les sceaux de l'Etat, et tous les en-têtes d'actes administratifs ainsi qu'il en avait été avant la Révolution.

Avec l'ordre de Saint-Louis rétabli, la croix de la Légion d'honneur, créée par Bonaparte en 1802, vit substituer l'effigie de Henri IV à celle du conquérant vaincu et exilé, dont la statue placée sur la colonne Vendôme fut remplacée aussi par une colossale Fleur de Lis.

En outre, le nouveau gouvernement répandit avec profusion, parmi les gardes nationaux surtout, *l'Ordre du Lis*, décoration en forme de Fleurs de Lis surmontée d'une couronne, portant les médaillons de tous les membres de la famille royale ; cette décoration n'eut qu'une durée passagère.

Les journées de 1830 ayant amené la chute des Bourbons, les Fleurs de Lis furent définitivement délaissées. — Mais, placées dans les armoiries royales de France, à l'occasion de la seconde croisade contre les Infidèles, elles ne s'évanouirent point sans avoir brillé d'un dernier éclat, aux victoires de Navarin et d'Alger, remportées sur ces mêmes Musulmans dont les aïeux avaient fait Saint Louis prisonnier.



1830 reprenant le vieux coq gaulois, vit disparaître le drapeau blanc fleurdelisé, remplacé par le drapeau tricolore, que, sous la République et l'Empire, nos soldats avaient, pour ainsi dire, promené victorieusement dans toutes les capitales de l'Europe.



Sous les divers et profonds changements de régime qui suivirent, aussi bien avec le rétablissement de l'Empire, succédant à la courte période républicaine de 1848 (restauration impériale où naturellement revinrent les abeilles) qu'après la chute de ce régime en 1870, le drapeau tricolore est demeuré le drapeau national ; il ne porte pas plus d'aigles que de fleurs de lis, mais cette simple devise : Honneur et Patrie.

Maintenant, que la mort a reuni dans la tombe tous les représentants et héritiers directs des abeilles et des lis, puissions-nous, oubliant toutes nos divisions intestines, recueillir d'un passé qui n'est pas sans gloire, les leçons qui serviront au bien de notre pays ; et, ne rejetant rien de ce qui fit sa grandeur, garder le culte de tous ceux qui nous ont laissé un précieux héritage.— Fleurdelisé ou tricolore, le drapeau a été où est la France ; aussi, pour nous tous qui l'aimons, à quel but tendent nos travaux, si ce n'est à ce qu'elle soit et demeure toujours la Patrie de l'Honneur, ainsi que le voulait la Sainte Fille, pour laquelle de toutes parts, aujourd'hui, s'élèvent monuments et statues, monuments où, sans aucune pensée de revendication, les Fleurs de Lis ne sont point oubliées.

Renaud.



LA MALADRERIE

DE

CHÉZY-L'ABBAYE

Sous la France féodale beaucoup de localités avaient été dotées de maisons charitables, dans lesquelles on recevait les pauvres passants et quelques malades. Chézy-l'Abbaye, situé sur la route royale qui passait par La Ferté-sous-Jouarre, Charly, Chézy et Château-Thierry, avait sa Maladrerie qui était de fondation royale. Chézy était un doyenné d'une certaine importance : il avait deux paroisses et un couvent de bénédictins (1).

Le 26 avril 1621, des Lettres patentes du Roi ordonnèrent la déclaration des biens et revenus des diverses Maladreries de France.

Le vendredi 23 juillet de la même année, on procéda au bail à ferme de la Maladrerie de Chézy. Ishan Chastelain en était le fermier et la Maladrerie fut mise aux enchères. Les obligations du fermier étaient les suivantes :

Soixante livres de rentes, à la charge de 12 sols de cens et rentes servies aux religieux du couvent de Chézy ; faire célébrer vingt-cinq messes par an ; fournir et livrer la veille de l'Assomption aux habitants des paroisses dudit Chézy, de Nogent et de Bonneil, le pain, le vin et le fromage accou-

(1). *Ann. de la Soc. Hist. de Château-Thierry*, 1879, p. 88.

tumés, entretenir la chapelle de menues réparations jusqu'à vingt sols par an.

Le 23 juillet 1621 eurent lieu les enchères. Gilles Lambert poussa l'enchère à 70 livres; Jacques Rimbert (?) à 75; Guillaume Guyart à 80; François Lorain à 85; Guyart à 90; Lorain à 92; Guyart à 100 livres. On alluma les feux pour faire valoir l'enchère qui monta à 106 et fut adjugée à Guillaume Guyart pour neuf ans, à commencer du 1er octobre 1621.

Cette famille Guyart est l'une des plus anciennes de Chézy : elle a compté des chirurgiens pendant près de deux cents ans.

La Maladrerie possédait :

5 arpents de terre environ, tenant d'un côté à la Maladrerie, de l'autre au chemin qui conduit à l'abbaye de Chézy, d'autre côté aux héritiers Jehan Vuatier (?), d'un bout au chemin de Château-Thierry, d'autre à Guy Bourniche;

6 quartiers de terre; tenant d'une part à Destournelle, d'un bout au Prévôt de l'abbaye de Chézy;

6 quartiers, 22 perches;

10 quartiers de terre;

102 perches de terre, en deux lots;

3 quartiers de prés saulsois;

1 arpent 2 perches de terre aux 3 noyers;

1 arpent 6 perches de terre;

5 quartiers de terre;

3 arpents, 18 perches à La Casinière;

1 arpent de terre au Mont;

2 arpents de terre aux Calendes;

1 arpent, 10 perches 1/2 de terre;

6 quartiers de terre à Bruxelles;

1 arpent de terre;

40 perches de terre et vignes;

8 arpents de terre à La Charnoie, terroir de Nogent;

160 perches de pré, lieudit la Grande Prairie de Château-Thierry.

Le 4 août 1621, Guillaume Guyart s'est présenté par devant Claude Rousselet, conseiller du Roi, lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur du Bailliage et Siége présidial de Château-Thierry, et lui a présenté pour caution de la somme de 106 livres Pierre Breton, de Château-Thierry (1).

Soixante-quatorze ans après cette adjudication, le 21 janvier 1695, une Ordonnance royale a « uni à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry les biens et revenus des maladreries de..... Chézy-l'Abbaye... » (2).

Enfin en 1698, le Roi rendit à Marly un décret enregistré au Parlement le 18 juin, par lequel la Maladrerie de Chézy-l'Abbaye avec celles de Charly, Chézy-en-Orxois, Blesme et Chierry, Dormans, etc., etc., étaient définitivement réunies à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, dont le nombre des lits a été augmenté de cinq (il y en avait dix-huit). Le décret porte que « dans lesquels cinq lits il sera reçu par préférence « à tous autres un pauvre malade de la paroisse de Chézy-« l'Abbaye, un de la paroisse de Lhuis, un de la paroisse de « Housse, un de la paroisse de Mont-Notre-Dame et un de la « paroisse de Cohan. » Les malades des autres paroisses viennent après les cinq ci-dessus désignées.

Chézy-l'Abbaye vient donc en première ligne et ses droits ne peuvent lui être contestés.

Aujourd'hui Chézy-l'Abbaye n'a plus de Maladrerie ; mais la commune possède un Bureau de bienfaisance dont les revenus sont de 1845 francs.

Dr A. CORLIEU.

(1). *Arch. Nat. S.* 4902.

(2). *Arch. Nat.* Sect. Judic. Cote Ve. 1165.

OFFRE PAR M. L'ABBÉ POQUET

D'UN

BAS-RELIEF

PROVENANT DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN DE CHATEAU-THIERRY

Messieurs,

L'Église de Saint-Crépin de Château-Thierry possédait autrefois des décorations précieuses. Outre ses splendides verrières qu'on estimait d'un très grand prix, elle montrait encore autour de son sanctuaire orné de lambris de marbre et d'albâtre, des statues faites de pierres de Tonnerre qui avaient coûtées 1150 livres, puis dans de grands cadres les scènes du martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, peintes par Revel, originaire de Château-Thierry.

Mais on admirait surtout des bas-reliefs placés derrière le maître autel, représentant différents mystères de la vie de notre Seigneur Jésus-Christ.

Ces bas-reliefs, au nombre de six, dont on a lieu de regretter la disparition, tant à cause de la perte réelle que du fini du travail, n'ont pas trouvé grace devant le vandalisme de 93 (1). C'est à peine si on a pu en sauver

(1) En ce même temps (*Histoire de Château-Thierry, Tome II, page 269*), on renverse toutes les châsses de dessus la corniche du lambris, celle de Saint Cénéric, jusque-là si révérée, n'est point épargnée...

Les reliques ne furent point profanées, grâce à la prévoyance de

quelques débris encore sont-ils bien endommagés, du moins celui que j'ai l'honneur de vous offrir et qui sera probablement le seul souvenir que vous pourrez posséder de cette œuvre intéressante.

Parmi les bas-reliefs, deux autres médaillons, un peu mieux préservés, sont, je crois, aujourd'hui à l'Hôtel Cluny, où ils ont reçu une hospitalité définitive, grace à l'abandon qu'en a fait un de vos curés, il y a environ cinquante ans.

Ce débris, tout fruste qu'il est, et que j'ai recueilli et conservé avec le plus grand soin pour en faire don à votre Musée, suffira pour vous donner une idée de ce travail si apprécié des connaisseurs et que Scalbery, peintre de Louis XIV, regardait comme un ouvrage achevé et d'un prix considérable.

Ce tableau comprend cinq personnages et figure la résurrection. On y voit dans la partie supérieure le Christ s'élevant dans les cieux, portant d'une main la croix, l'étendard de sa victoire, et de l'autre montrant les cieux ; son vêtement bien drapé, ainsi que sa chevelure, flottent au gré des vents. D'un pied léger il s'appuie sur son tombeau où l'on aperçoit deux soldats dont l'un dort sur son bouclier, l'autre, effrayé, regarde en tremblant le ressuscité, portant en avant son bouclier tandis qu'il dégaine son sabre pour se défendre ; deux autres gardiens s'enfuient dans le lointain.

Cette composition, quoique renfermée sur un fond d'environ 40 cent. de hauteur sur 30 cent. de largeur, n'en offre pas moins une composition complète avec des personnages de 16 centimètres, mais dans diverses attitudes et dans des proportions bien gardées. Tout y est groupé avec art et l'exécution atteste une main exercée. L'anatomie et la

M. Bayot et à l'activité de M. Leseur, procureur-syndic du district qui les fit enlever au milieu du pillage de l'église et les fit porter dans le magasin de l'administration qui occupait alors le couvent des Cordeliers (aujourd'hui le Collège).

perspective y sont parfaitement observées. Il est probable que ces sortes d'ouvrages se faisaient au ciseau, après quoi on les recouvrait d'un enduit d'albâtre qui a disparu au profit de l'œuvre, contrairement à l'opinion d'un de nos chroniqueurs qui suppose que l'albatre, dont on avait blanchi tous les traits et les veines, en faisait la plus grande beauté.

L'Abbé POQUET.
Curé-Doyen de Berry-au-Bac.

LA

FONDERIE DE CLOCHES

DE M. XAVIER CAVILLIER

A CARRÉPUITS (Somme)

A mon ami René VALLETTE, directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

Certainement je vous la raconterai, mon cher ami, — et avec grand plaisir, aussi donc, — ma pérégrination au pays Picard, à la recherche des archives des Cavillier. Mais je ne vous la raconterai pas in-extenso. D'abord il serait trop long de vous énumérer tout ce que j'ai découvert d'intéressant. D'autre part, je tiens à garder en réserve les anecdotes du voyage : je vous les dirai un soir de cet hiver, au coin du feu, dans la solitude de Beauregard, — en compagnie de votre jeune et beau danois, mon filleul.

Inutile, n'est-ce pas, de vous présenter les Cavillier, cette vieille et marquante famille de fondeurs de cloches, une des trois plus anciennes encore existantes en France. Malgré la distance qui sépare la Vendée de la Somme, vous les connaissez — de réputation. Vous vous rappelez ce document — incomparable en son genre, — dont l'obligeance de M. Xavier Cavillier m'a fourni l'an passé une copie partielle, et qui débute de cette façon pittoresque : « Généalogie de la « famille des Cavilliers, présentement fondeurs de cloches

« demeurans à Carrépuis, près Roye en Picardie, dont le « commencement est de l'année 1548, *à ce que porte la « tradition de père en fils, attendu qu'en ce temps l'on écrivoit « peu de chose, et plus souvent rien du tout.....* »

Vous savez combien je désirais faire plus ample connaissance avec le représentant actuel de cette intéressante dynastie d'industriels-artistes, qui depuis trois siècles ont peuplé les clochers de plusieurs départements du Nord de la France d'une multitude de « chantres de bronze », aussi élégants dans leur décoration qu'excellents dans leur harmonie. Vous savez avec quelle impatience j'attendais le moment de pouvoir déchaîner ma curiosité d'archéologue *campanophile* sur tous les documents, que je savais exister là-bas, religieusement conservés de père en fils, et qui contiennent des détails historiques sur des centaines et des centaines de cloches, — je ne veux pas écrire des *milliers* avant d'avoir procédé à une statistique mathématique.

Les Cavillier ont eu pour principe, depuis le XVIe siècle, de pousser leur existence jusqu'à la dernière limite possible et d'opérer jusqu'à extinction de chaleur naturelle. Un Cavillier, fondeur de cloches, qui n'atteint pas 75 ans, est une exception. Plusieurs ont dépassé 90 ans. Vous voyez d'ici ce que peut produire une série d'aussi longues carrières !

L'Allemand Otte, dans sa *Glockenkunde*, s'est borné à signaler la fécondité des Cavillier (1).

Entrer dans le détail l'eût obligé à augmenter considérablement l'étendue de son *index*. Je compte bien un jour, — grâce à toutes les pièces anciennes qui m'ont été communiquées, — être beaucoup moins laconique et essayer le

(1). « CAVILLIER (Carvillier), Familie zu Carrepuits (Somme), deren Name auf den meisten Glocken wiederkerht, die in den beiden letzten Jahrshunderten in 30 meiligen Umkreise ihres Wohnortes neu beschafft worden sind. » (*Glockenkunde*, p. 184.)

catalogue de l'œuvre de cette importante famille, depuis le xvie siècle J'arriverai certainement à un chiffre plus que « respectable » ! — Tant pis pour mon éditeur !

* *

Donc je suis parti pour Carrépuits.

Le temps m'était malheureusement compté *à l'aller* et je n'ai pu, — comme nous l'avons fait plus d'une fois ensemble en Vendée, — piquer une étape au pied de chaque clocher de la route. Trois stations seulement m'ont été permises, toutes trois dans le département de l'Oise : Morienval, Pierrefonds et Compiègne.

La magnifique église romane de Morienval ne possède plus aujourd'hui que deux cloches : une du xvie siècle, fondue certainement avec un fourneau à cuve et non avec un fourneau à reverbère, — et une de 1782, œuvre de Jean-Simon Chéron, « fondeur du Roy », originaire de Meaux (Seine-et-Marne), le même dont — pas plus tard que avant-hier, — je retrouvais les pénates dans le Tardenois, à Fresnes, où il avait établi une fonderie et où il mourut en 1831. — La cloche que les Cavillier ont faite pour Morienval au xviiie siècle a été détruite à la Révolution.

A Perrefonds : une cloche du xvie siècle, curieuse au point de vue iconographique et présentant une marque de fondeur signalée comme illisible dans le Bulletin de la Société Archéologique de..... (soyons charitable). — En réalité, elle se déchiffre sans la moindre difficulté. C'est la marque d'un des Jacques. Le nom ne serait pas d'une netteté parfaite, que les armes parlantes qui le surmontent le feraient restituer avec une certitude absolue.

Compiègne a conservé une des plus anciennes cloches de France. C'est un des trésors de l'archéologie campanaire. Mais ne consultez pas vos oreilles, si vous avez l'intention de

lui porter votre tribut admiratif. Deux cents ophicléïdes en désaccord ne fourniraient pas cacophonie mieux réussie. Nous sommes encore au *chelléen* de l'art campanaire, mais ce *chelléen* est d'une épigraphie si curieuse !

*
* *

Je débarque à Roye dans la nuit.

Pour m'endormir, l'Hôtel de Ville, mon voisin, me chante les heures sur des timbres de Xavier Cavillier. Le lendemain, je m'éveille au son d'un quatuor, auquel trois générations de Cavillier ont collaboré. — Il y avait funérailles à l'église Saint-Pierre. — Je bénis le trépassé, qui me procure cette audition, et — les quatre inscriptions couchées sur mon carnet, — je m'élance « sac au dos » sur la route de Carrépuits.

Une enseigne, décorée de deux cloches *d'or sur fond... quelconque*, m'indique le logis que je cherche. Impossible d'ailleurs de se méprendre : plusieurs vieilles cloches, — dont nous ne tarderons pas à transcrire les légendes, — gisent là, dans la cour d'entrée, attendant en silence — les derniers jours des condamnées ! — que le maître de l'endroit procède à leur rajeunissement. La charrette fatale, qui doit les conduire au fourneau (situé de l'autre côté de la propriété), est dans un coin. — Sous le porche : de vieux battants.

A côté des cloches et plus loin : des tas de bois et encore des tas de bois, — on ne fait pas, paraît-il, d'aussi bonnes cloches au charbon de terre, — et vaguant sur le tout, un régiment de volailles en liberté. Nous sommes à la campagne, et tout le monde ici, même le fondeur de cloches, est un peu agriculteur.

La maison d'habitation est à un seul étage, selon l'habitude du pays, — construite en briques, également selon l'habitude du pays. Seulement, à la différence de ses voisines, cette maison est un monument de famille. C'est sous ce toit, entre

ces murs, qu'a été écrite la *Généalogie*, ce manuscrit unique. C'est là qu'ont été *composés* (je suis technique) nombre de chefs-d'œuvres campanaires du Nord de la France. — La date de 1738 est gravée, en chiffres élégants, sur le manteau d'une cheminée. Et cette date, elle doit être de la main même du célèbre fondeur-écrivain Philippe [3] Cavillier.

* * *

Pour éviter les dangers d'incendie, la fonderie est installée au bout du jardin, qui s'étend derrière la maison. C'est dans les terrains faisant suite au jardin, que se tire la terre glaise nécessaire à la confection des moules.

Cette fonderie, — représentez-vous une grange vaste et élevée, dont le premier étage, qui se compose seulement d'une série de poutres recouvertes de quelques planches, est ajouré à droite et à gauche, de façon à laisser la fumée s'échapper à son aise. Car cela fume dur ici en temps ordinaire, et encore plus les jours de coulée.

Un fondeur de cloches est une espèce de Vulcain qui ne chôme jamais. Quand le *noyau* est cuit, il faut cuire la *fausse cloche* ; quand la fausse cloche est cuite, il faut cuire la *chape* et la *tête*. On cuit jour et nuit. Tous les soirs, les noyaux — les *moulanches*, comme disaient les anciens Lorrains ambulants — reçoivent leur cargaison de combustible, et de combustible choisi. Aux jours de coulée, c'est l'enfer. — Etonnez-vous après cela que Xavier Cavillier soit un frileux !

La disposition de la fonderie est des plus simples : un fourneau à droite, un fourneau à gauche, — sans cheminées, comme dans les dessins de l'*Œuvre campanale*. Entre les deux fourneaux : la grande fosse, où l'on enterrera les moules pour la coulée. En arrière de la fosse : la terre, retenue par des planches, qui recouvrira les moules au moment solennel

et, par son tassement, empêchera le métal de faire des fugues en dehors des limites permises.

Plus loin, un local pour le brassement de l'argile. Ailleurs, la balance pour le pèsement du métal. Ici, du chanvre et de la bourre, pour la solidité des moules ; là, des tonneaux, des bassines, pour les diverses espèces de terre préparées, etc. — Inutile de vous décrire les accessoires.

Mon entrée en l'officine de Carrépuits me permit d'embrasser d'un coup d'œil toutes les étapes du travail. Quatre moules de grosses cloches, dans la fosse, n'avaient plus que leurs chapes à terminer. En dehors de la fosse, six ou sept moules de petites cloches, installées çà et là, étaient inégalement avancés. Et le maître fondeur passait de l'une à l'autre, ne confiant à personne la partie délicate de son œuvre, ne laissant à l'ouvrier — « au manœuvre », disent les anciens textes — que la besogne matérielle secondaire.

Le fondeur de cloches, en effet, ne doit pas seulement *créer* ses tracés. L'exécution doit être sienne en majeure partie. — La persévérante attention de M. Xavier Cavillier est une des raisons de l'excellent aloi des cloches qui sortent de l'atelier de Carrépuits.

* * *

Mais « au-dessus de la main qui agit et de l'œil qui surveille, il y a le cerveau qui dirige. » A Carrépuits, le cerveau est *rétrospectif*, le cœur aussi. Je n'étais pas depuis une heure en compagnie de ce Picard, placide et froid, — comme tous les Picards, — que je sentais se dégager toute la saveur de ce fondeur de vieille souche, moderne seulement dans « l'écorce », au fond vivant du passé, disciple fidèle des aïeux et amoureux de leur mémoire.

Pour M. Xavier Cavillier, les archives de la famille ne sont pas seulement un précieux et glorieux souvenir. C'est un vaste corps de doctrine qu'il met continuellement à profit. Xavier Cavillier est un studieux. Malgré l'expérience

personnelle de vingt années qui est venue compléter chez lui l'éducation technique reçue de son père, il continue à se nourrir des leçons de ses ancêtres. Il a l'érudition de son art, — mais à la façon des anciens fondeurs, qui gardaient avec mystère les secrets paternels, pour ne les transmettre qu'à leurs fils. Il lui est resté dans le sang la discrétion professionnelle d'autrefois.

J'ajouterai qu'il serait difficile de trouver un homme plus modeste — en ce qui le concerne personnellement. Si ses œuvres disent sa valeur, lui reste muet.

Cette discrétion et cette modestie ne sont pas faites, il est facile de le comprendre, pour conquérir jamais à l'établissement une de ces renommées tapageuses, comme notre époque en a vu surgir — et disparaître — autour de quelques fonderies de cloches. La notoriété des Cavillier de Carrépuits n'a rien de bruyant. On connait de longue date dans la région leur habileté spéciale, on sait leurs traditions de droiture et de courtoisie. Cela suffit pour la prospérité de la maison.

*
* *

Xavier Cavillier possède à un degré étonnant le sentiment de la famille. C'est avec fierté qu'il représente aujourd'hui la neuvième génération de la branche directe. Je dirai même qu'il la représente avec une fierté exclusive et jalouse.

Il y a quelques années, il avait vu avec une véritable douleur deux descendants des branches latérales, fondeurs de cloches eux aussi, utiliser commercialement le renom de la branche directe. — Ce n'était pas le moins du monde le « marchand fondeur » redoutant la concurrence de parents lointains. C'était le fils à qui on prenait ses aïeux et qui souffrait de voir l'héritage d'honneur de la branche aînée accaparé par d'autres mains.

Aujourd'hui que la fonderie de cloches de Solente ne fonctionne plus et que celle d'Amiens est passée entièrement

à des étrangers, il est heureux. Il voit la réputation des Cavillier se localiser de nouveau uniquement à Carrépuits.— Il a reconquis le monopole de ses dieux !

Ce qui est vraiment un phénomène psychologique très curieux à observer, c'est que ce sentiment n'a absolument rien d'égoïste. Xavier Cavillier n'a qu'un but : l'honneur du nom, — le prestige de la branche directe, qui a produit ces grands artistes : les Philippe, les Nicolas et Amédée. Xavier Cavillier disparaît. C'est l'aîné de la branche directe qui reste seul en scène. — Voyez ses cloches. Il se soucie bien d'y mettre sa signature personnelle. Il y inscrit soit le nom seul de Cavillier de Carrépuits, soit la marque des aïeux. Il n'a pas de marque à lui propre !

Le même sentiment existe chez son frère Albert, aujourd'hui fondeur de fonte de fer, d'acier et de bronze d'art, à Creil (Oise). Au temps où Albert cultivait l'art campanaire parallèlement à son aîné, il signait de la même façon impersonnelle : « Cavillier, à Carrépuits. »

*
* *

Etant donné un pareil culte pour les ancêtres, vous vous imaginez facilement, mon cher ami, avec quel empressement on sortit pour moi les registres, cahiers, liasses, etc., etc., constituant les archives de la famille.

En outre d'une correspondance des plus curieuses dans laquelle apparait toute une *théorie* de *saintiers* d'antan : Gorlier, Hében, Le Guay, etc., et d'une quantité de pièces diverses (marchés, certificats, etc), — M. Xavier Cavillier possède un magnifique ensemble de ces documents aujourd'hui en honneur auprès des érudits sous le nom de *livres de raison.*

Voici d'abord, dans son enveloppe de parchemin, la généalogie de toutes les branches de la famille, dressée en en 1764 par Philippe [3] et continuée jusqu'à nos jours.

Viennent ensuite les registres ou mémoriaux des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Là est inscrite la vie au jour le jour : l'état-civil, les contrats de mariage, l'arrondissement des propriétés, les partages, les transactions commerciales, les voyages, les menus événements de la chronique locale, etc. ; — et pour chaque cloche : la *composition*, — les détails du *tracé*, si vous aimez mieux, — la transcription des clauses du marché, les incidents du travail, les règlements de compte, les notes malicieuses sur les méfaits de certains Lorrains ambulants, etc. Nombre de localités de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, etc., se trouvent avoir là un feuillet de leur histoire.

Plus loin, je découvre un petit cahier sans titre, qui est tout simplement une pièce rarissime : le glossaire spécial des anciens fondeurs de cloches, car ils avaient leur langue à part, leur *argot*, pour empêcher les profanes de surprendre les secrets du métier. Jamais philologue de France ni de Navarre n'a encore étudié ce vocabulaire bizarre, qui a dû naître en Lorraine, si j'en juge par certaines désinences, et qui est aujourd'hui totalement perdu. Jusqu'ici, dans mes recherches sur les cloches et les fondeurs de cloches, je n'avais pu en recueillir que quelques mots.

En 1723 et en 1750, Philippe Cavillier, deuxième du nom, écrivit pour ses enfants deux traités pratiques, intitulés : l'un la *Pyrotechnie*, l'autre l'*Œuvre campanale*. Ces deux manuscrits, ornés de nombreux dessins à la plume, ont quitté Carrépuits depuis un certain temps et sont actuellement entre les mains de M. Adolphe Cavillier, ancien fondeur de cloches, à Solente, qui a eu l'amabilité de me les laisser examiner en détail.

*
* *

La presque totalité des matrices à ornements et à alphabets, actuellement possédés par M. Xavier Cavillier, lui viennent de famille. Son père lui en a légué 129, — stock vraiment

énorme, si l'on se rappelle que les anciens fondeurs ambulants se contentaient de deux ou trois, quelquefois même d'une seule.

Toutes celles-ci semblent bien avoir été gravées par les fondeurs eux-mêmes. Plusieurs sont signées et datées. Nicolas[4] en a fait un certain nombre, et des plus élégantes, de 1828 à 1842. Les plus anciennes remontent au commencement du XVIIe siècle : elles sont au nom des fils de Roger Cavillier, alors encore fixés à Noyon. Quelques-unes viennent d'autres fondeurs : de Charles Gorlier et d'Hében.

Avec un outillage pareil, il n'y a pas à craindre de tomber dans la monotonie.

Dans ces 129 « empreintes », j'ai compté *vingt-trois* marques destinées à la signature. En outre des ornements encadrant le cartouche meublé d'une cloche, on y trouve soit simplement la rubrique : *Cavillier, fondeur à Carrépuits*, soit le nom et le prénom. Ces marques, toutes antérieures à M. Xavier Cavillier, sont en général beaucoup plus décoratives que celles que j'ai eu jusqu'ici l'occasion de relever. Quelques-unes d'entre elles sont littéralement des pièces fort curieuses et mériteraient d'être publiées en gravure.

Vous en jugerez d'ailleurs prochainement par vous-même, mon cher ami, car j'en rapporte et des estampages et des reproductions en cire. Cela continuera la série que vous connaissez et où l'outillage des Farnier, des Bollée, des Dencausse, des Barrard, des Peigney, des Michel, des Lebrun, des Aubry, des Hildebrand, etc., est déjà représenté, soit par des originaux, soit par des moulages.

*
* *

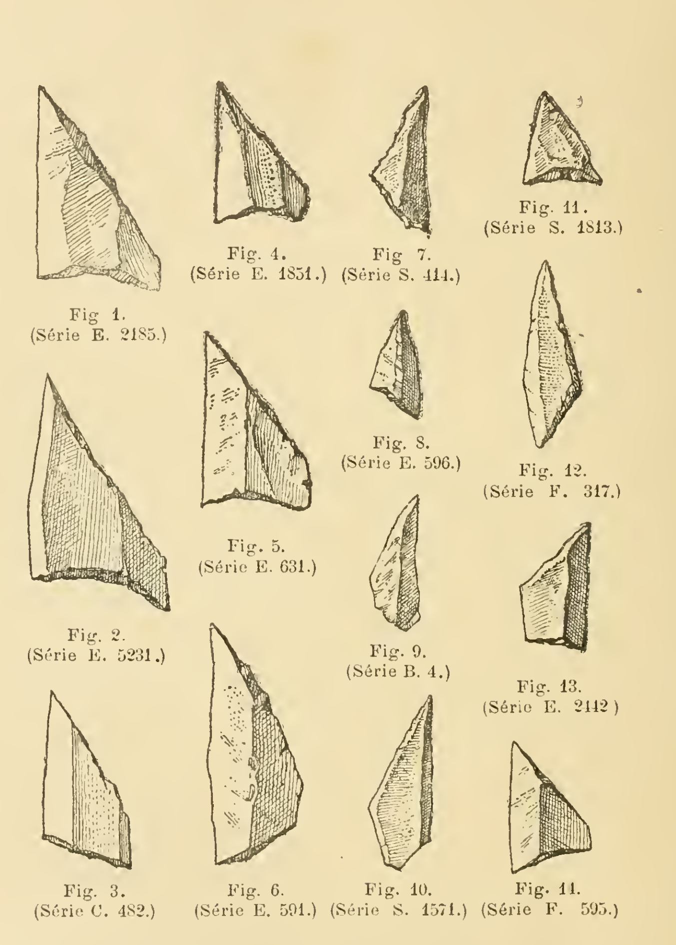
Sur ce, excellent confrère, j'emprunte l'argot des anciens fondeurs de *sempolles*, aliàs *sempolets*, pour vous souhaiter le *chanu tierro*, et vous dire que malgré la distance qui nous sépare pour le moment, je vous serre bien cordialement

l'espeigne grimouche. — Comprends, si tu peux, ou devine, si tu l'oses !

Un de ces jours, je rouvrirai mon écritoire et vous raconterai par le menu la très riche moisson — ainsi disaient Virgile et Châteaubriand, — qui, à mon retour de Carrépuits, est venu récompenser mes multiples ascensions dans les *sempoliers* du Soissonnais et de la Champagne.

Nogentel (Aisne), le 30 septembre 1890.

Jos. BERTHELÉ.



Pointes de flèches de Fère-en-Tardenois. Collection Edm. Vielle.
(Grandeur naturelle.)

LES

POINTES DE FLÈCHES

PRÉHISTORIQUES

DE FÈRE-EN-TARDENOIS (AISNE)

Communication de M. E. VIELLE, *Juge de Paix à Fère-en-Tardenois.*

J'ai l'honneur de présenter à MM. les Membre de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, un type de Pointes de Flèches, en silex, qui diffère essentiellement des autres flèches par sa forme toute particulière, la délicatesse et la perfection de son travail, sa fragilité, sa légèreté, l'extrême finesse de sa pointe ; ses proportions parfois exigües, son mode d'emploi et d'insertion à la hampe. (Voir figures 1 à 14.)

Ces flèches sont caractérisées par leur forme triangulaire qui rappelle assez celle de l'équerre ou triangle rectangle : elles ont une singulière ressemblance avec la partie inférieure de notre lame de couteau pointue. Comme elle, ces flèches ont un de leurs bords ou côtés latéraux mince et tranchant et l'autre plus épais et plus arrondi : l'un de ces bords constitue la lame et l'autre le dos. La pointe, très aigüe est droite ou oblique et la lame se trouve indistinctement à droite ou à gauche de la base. La base, généralement très large dans ses proportions, affecte tantôt la forme légèrement circulaire ou concave, tantôt celle droite ou rectiligne. Assez souvent la partie supérieure de la base offre un angle aigu

ou arrondi, et parfois aussi cet angle se développe pour former une sorte d'appendice ou pédoncule. La face présente une ou deux arêtes longitudinales et se trouve relevée ou bombée dans la direction de ces arêtes. La face d'enlèvement est plate et lisse et jamais travaillée. Le bord épais ou supérieur de ces flèches et celui de la base sont généralement façonnés.

La longueur de ces flèches varie entre 10 et 35 millimètres de la base à la pointe ; leur longueur moyenne est de 20 à 28 millimètres : c'est la mesure des spécimens les plus nombreux. Les spécimens de 15 à 20 millimètres se rencontrent assez souvent. Le modèle le plus petit mesure à peine 10 millimètres et pèse 2 décigrammes. Le poids moyen de ces flèches est de 6 à 10 décig. Les retouches qui existent sur les bords de la base facilitaient l'insertion de ces flèches à la hampe. Les retouches, encoches ou entailles qui s'eloignent de la lame et de la pointe recélaient le poison que les Celtes dans les temps historiques appellent toxique. Lorsque ces flèches avaient pénétré dans le corps, la pierre devait rester dans la plaie et la hampe seule pouvait en être retirée. Dans leur trajet, ces pointes de flèches occupaient une position verticale et non horizontale comme on pourrait le croire et elles produisaient l'effet d'une flèches barbelée d'un seul côté.

J'ai découvert ces flèches au commencement du mois de novembre 1879, peu de temps après mon installation aux modestes fonctions que je remplis à Fère-en-Tardenois. Dans l'une des premières excursions que je fis alors dans le parc de l'ancien Château de Fère, je rencontrai un atelier situé sur le versant d'un monticule couvert d'herbes, de genêts et de bruyères, au pied duquel vers l'ouest, se trouve le chemin Tortu qui sépare ce monticule de l'étang desséché du parc, formant aujourd'hui un marécage où coule le rù dit rivière anglaise venant de la Fontaine des Abîmes et de l'Étang Serrurier. J'y recueillis de nombreux silex (lames, pointes, grattoirs, nucléus, etc), épars sur le sol et dissimulés dans

les herbes. Je fus surpris d'y trouver des lames et des pointes de très-petites dimensions et mon attention se porta exclusivement sur l'une de ces pointes minuscules que je reconnus pour être une flèche remarquable par sa configuration spéciale et la perfection de son exécution (figure 8).

Dans la suite, j'eus occasion de rencontrer le même type de flèches dans les divers ateliers que je découvris successivement à Fère et aux environs. C'est ainsi que je trouvai un certain nombre de ces flèches, en 1880, au Mont Terrière, dans un champ assez restreint, circonscrit par des blocs de grès, situé à environ 500 mètres du Petit-Moulin et de l'Ourcq, sur la rive gauche de cette rivière, sur le territoire de Villers-sur-Fère, à la limite séparative de cette commune et de Fère ; puis l'année suivante, dans un autre atelier, plus vaste, entouré aussi par des blocs de grès, sur la rive droite de l'Ourcq, à la partie extrême du territoire de Seringes, vers celui de Villers-sur-Fère et à environ un kilomètre du précédent atelier et deux kilomètres de Fère, sur le versant du coteau connu par les habitants sous les dénominations de Petite Maladrerie, Croix de Couvraine, le Bois Brochet. Je recueillis aussi de beaux spécimens de cette flèche dans les terres du château de Fère, séparées du donjon par les murs de l'ancien château et le vieux chemin de Mareuil-en-Dôle. J'en ramassai encore dans un petit atelier tenant, au Nord, aux nouvelles constructions dites « château des Bruyères », également dans l'étendue de l'immense parc de Fère. A la même époque (1881) je trouvai aussi de ces flèches sur le territoire de Bruyères-sur-Fère, dans le sable et la terre de Bruyères qui recouvrent le pied des blocs de grès gigantesques, appelés la Hottée du Diable qu'on aperçoit à peu de distance, à droite, dans le bois, en parcourant la route de Fère à Coincy ; dans le sable du Parchet, à Fère, en dehors des murs du parc, près de la bordure du bois ; dans le sable du Mont-Madame ou Mont-Blanc se trouvant encore dans le parc, à l'ouest, non loin des murs et enfin dans le sable du cimetière de Caranda, à Cierges, à

Fig. 15
(Série C. 1720.)

Fig. 16.
(Série E. 1500.)

Fig. 17.
(Série E. 1456.)

Fig. 18.
(Série C. 5339.)

Fig. 19.
(Série E. 784)

Fig. 20.
(Série E. 938.)

Fig. 21.
(Série E. 1040.)

Fig. 22.
(Série S. 1571.)

Fig. 23.
(Série S. 3291)

Fig. 24.
(Série C. 5348.)

Flèches à tranchant transversal de Fère-en-Tardenois.
Collection Edmond Vielle. (Grandeur naturelle.)

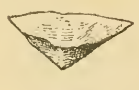


Fig. 25.
(Série C. 1282.)

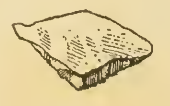


Fig. 26.
(Série H. 90.)

Flèches à tranchant transversal de Fère-en-Tardenois.
Collection Edmond Vielle. (Grandeur naturelle.)

l'endroit même où, il y a 17 ans, l'illustre archéologue, M. Frédéric Moreau, a exhumé des trésors d'archéologie gauloise, romaine et franque, qui ont formé le premier noyau de l'unique musée connu du monde savant sous la dénomination de Collection Caranda.

Les ateliers que j'ai rencontrés à Fère et aux environs sont placés de préférence sur le versant de coteaux arides, à proximité d'un ruisseau, d'une source ou d'un étang et dans le voisinage des bois. Ils se reconnaissent facilement par les éclats de silex dont le sol est parsemé. Il est à noter que ces ateliers sont généralement établis sur le sable.

Parmi les flèches que je viens de décrire, j'ai encore découvert un type particulier de la flèche dite à tranchant transversal. (Voir figures 15 à 24).

A première vue, ces dernières flèches paraissent manquer absolument de signification et n'offrir aucun intérêt : elles représentent en effet des débris informes de silex accidentellement cassés ou mutilés, de simples fragments de lames. Mais à la suite d'un examen quelque peu attentif, il devient facile à l'archéologue de reconnaître dans ces pierres le travail intentionnel de l'homme et de déterminer l'usage pour lequel il les a préparées.

Ces flèches ont la forme irrégulière d'un rectangle ou d'un trapèze. Les bords des côtés latéraux sont toujours façonnés ; les deux autres côtés qui constituent la lame et la base, sont minces et tranchants ; une arête transversale et convexe dans la partie médiane fait distinguer la lame de la base. Il se trouve des spécimens avec deux arêtes transversales. Le côté d'éclatement est lisse et uni et jamais travaillé.

J'ai encore trouvé dans les divers ateliers de Fère un troisième type de pointes de flèches différant essentiellement des types précédents. (Voir figures 25 et 26).

Ces flèches très intéressantes par leur forme spéciale et leurs petites dimensions paraissent appartenir à la fois à la pointe de flèche ordinaire et à celle transversale. Chaque

spécimen représente ces deux genres de flèches : L'une de ses extrémités se terminant en pointe et l'autre en lame tranchante. Je crois que ces flèches ne doivent être qu'une variété de la flèche transversale.)

Ce type a la forme irrégulière d'un triangle équilatéral. Les bords de ses côtés latéraux sont pour certains spécimens épais et façonnés et pour d'autres minces et tranchants. La face est légèrement convexe dans la partie médiane. Le côté d'éclatement n'est pas travaillé.

Les trois types de flèches de Fère, la flèche à pointe ou perforante et les deux transversales ou tranchantes, semblent à cause de leurs formes et de leurs proportions souvent minuscules, être restées inaperçues et ignorées des archéologues. J'ai été admis à les faire figurer à l'Exposition Universelle de 1889, palais des arts libéraux, section I de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

J'ai pensé, Messieurs, que vous accueilleriez la communication de cette découverte qui peut intéresser l'histoire locale et l'étude des sciences anthropologiques et préhistoriques, et qu'en vous soumettant quelques spécimens vous apprécieriez mieux ces produits de l'art préhistorique.

2 Décembre 1890.

E. VIELLE.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1890

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Château-Thierry. — Imprimerie de l'*Écho républicain de l'Aisne.*

